BnF Gallica

Alexandre Loez et René Perlat. La Sous-Région du Poitou. Monographie économique. Agriculture. Commerce. Industrie. [...]

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèques de l'Université de Poitiers

{BnF Gallica

Loez, Alexandre. Alexandre Loez et René Perlat. La Sous-Région du Poitou. Monographie économique. Agriculture. Commerce. Industrie. Tourisme. 1931.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèques de l'Université de Poitiers

8610

Alexandre LOEZ
Secrétaire général
de la Chambre de Commerce
des Deux-Sèvres

René PERLAT
Secrétaire général
de la Chambre de Commerce
de la Vienne

LA SOUS-RÉGION DU POITOU

MONOGRAPHIE ÉCONOMIQUE
DE LA VIENNE ET DES DEUX-SÈVRES

AGRICULTURE -- COMMERCE
INDUSTRIE -- TOURISME

NIORT
IMPRIMERIE SAINT-DENIS
Avenue Saint-Jean

1931

LA SOUS RÉGION DU POITOU

(VIENNE – DEUX-SÈVRES)

8610

Alexandre LOEZ
Secrétaire général
de la Chambre de Commerce
des Deux-Sèvres

René PERLAT
Secrétaire général
de la Chambre de Commerce
de la Vienne

8610

LA SOUS-RÉGION DU POITOU

MONOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

AGRICULTURE

COMMERCE

INDUSTRIE

TOURISME

NIORT
IMPRIMERIE SAINT-DENIS
Avenue Saint-Jean

1931

A. 26049

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

A. LOEZ

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NIORT ET DES DEUX-SÈVRES. Les Chambres consultatives de Niort et de Saint-Maixent.
(Imprimerie Saint-Denis, Niort, 1923). Prix : 8 francs.

LE SUICIDE DES CHAMBRES DE COMMERCE. L'OFFICE CENTRAL DES CHAMBRES DE COMMERCE.
(Imprimerie Garnier, Saint-Maixent, 1925). Prix : 3 francs.

LES DEUX-SÈVRES. Monographie Economique. (Agriculture, Commerce, Industrie).
(Imprimerie Saint-Denis, Niort, 1926). Prix : 15 francs.

En Préparation :

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE DANS LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

PRÉFACE

Les monographies de géographie économique locale présentent un intérêt évident. Elles permettent de mettre en relief les traits originaux qui caractérisent chacune de nos vieilles provinces françaises. Elles attirent l'attention sur des productions et des ressources intéressantes, souvent trop peu connues.

A ce titre, une « monographie économique » de l'ancienne province du Poitou, ou plutôt de la « Sous-Région du Poitou » qui n'englobe actuellement que les deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, offre le même intérêt que présenterait tel autre travail similaire, portant sur les départements de la Bretagne, de l'Auvergne, du Languedoc ou de la Lorraine.

Décrire, canton par canton, commune par commune, les départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ; analyser les principales ressources de leur *agriculture*, de leur *industrie* et de leur *commerce ;* signaler les curiosités que la région peut offrir aux *touristes*, sans oublier les particularités de la *cuisine locale;* rappeler la place que cette région occupe dans *l'histoire*, les *célébrités* qu'elle a vu naître, la collaboration que ses deux *Ecoles militaires* de Saint-Maixent et de Poitiers apportent à la formation de notre corps d'officiers, et l'éclat d'une *Université* qui va bientôt fêter son cinquième centenaire, tel est l'objet des chapitres qui suivent et ne manqueront pas d'intéresser les amateurs d'études locales.

Une série de travaux analogues, portant sur tous les départements de France constituerait, à n'en pas douter, une collection extrêmement précieuse.

Mais le présent volume, publié sous la double signature de

MM. Alexandre Loez et René Perlat, secrétaires généraux des Chambres de Commerce des Deux-Sèvres et de la Vienne, offre un intérêt plus général.

Les deux départements qui font l'objet de cette « monographie economique » donnent une idée fort exacte de la moyenne de la France. C'est un fait remarquable, en effet, qu'à tous les points de vue, les deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres apparaissent comme étant dans la moyenne, quand on étudie notre pays. Leurs chef-lieux sont des villes d'importance moyenne. Sous le rapport de la densité de la population, de la natalité, de la mortalité, de la richesse, du produit des impôts, ces départements apparaissent comme étant toujours dans la moyenne. Même au point de vue des opinions politiques, leurs populations offrent le même caractère, étant également éloignées des idées extrêmes.

Cette région est particulièrement bien équilibrée. Le « Poitevin », sobre, laborieux, réfléchi, résistant et solide, semble réunir à la fois les qualités des populations du Nord et celles du Midi de la France. C'est un des meilleurs spécimens de la race française.

Ainsi, un monument élevé à la gloire du Poitou donne-t-il l'impression exacte de la France dans son ensemble et du « Français moyen ». A ce titre, il convient d'attirer sur lui l'attention de tous ceux qui veulent bien connaître notre pays, et de remercier les Chambres de Commerce de la Vienne et des Deux-Sèvres de leur initiative très opportune et de leur enquête si documentée.

Arthur GIRAULT,

Doyen de la Faculté de droit de Poitiers.
Correspondant de l'Institut.

AVANT-PROPOS

Il y a quatre ans, en 1926, nous publiions notre *Monographie économique des Deux-Sèvres*, où nous passions rapidement en revue les différentes branches de l'activité économique du département dans le domaine agricole, commercial et industriel.

Cet ouvrage fut bien accueilli du public et nous nous proposions d'en refaire plus tard la mise au point dans une nouvelle édition, après épuisement de la première.

Le fait nouveau de la création, le 29 février 1928, de la *Sous-Région économique du Poitou* nous inclina à penser qu'il était plus indiqué d'élargir les bases de notre enquête et de l'étendre au département de la Vienne.

Tel fut également le sentiment du Comité régional de la « Sous-Région du Poitou », qui, dès la fin de 1928, chargea les secrétaires généraux des deux Chambres de Commerce de *Poitiers* et de *Niort* de s'entendre à ce sujet et de préparer, d'un commun accord, les éléments d'une *Monographie économique* des deux départements : *Vienne, Deux-Sèvres.*

Le plan général de l'ouvrage serait celui adopté pour la monographie des Deux-Sèvres et chacun des deux départements serait étudié, tour à tour, sur les bases suivantes :

Le Département,
Les Cantons,
L'Agriculture,
L'Industrie,
Le Commerce,

L'enquête terminée sur ces données, nous avons estimé que la « Monographie du Poitou » serait incomplète, si nous ne réservions pas un chapitre spécial au *Tourisme en Poitou* et à la *Cuisine poitevine* ; si nous ne mentionnions point les grands organismes, spécifiquement poitevins, que sont l'*Université de Poitiers*, l'*Ecole d'infanterie de Saint-Maixent*, l'*Ecole d'artillerie de Poitiers* ; si même nous ne parlions point du grand passé poitevin, des grandes dates de l'*Histoire du Poitou* et des *Célébrités poitevines*.

*
* *

Peut-être sortions-nous quelque peu du cadre strictement « économique » que nous nous étions tracé primitivement, encore que le Tourisme relève à n'en pas douter de l' « Economique » et que, non moins sûrement, des institutions, comme l'Université de Poitiers et les Ecoles militaires, sont des éléments incontestables de la prospérité « économique » de la « Sous-Région du Poitou ».

En tous cas, nous avons pensé que nous n'étions nullement qualifiés pour traiter des questions aussi diverses et avons-nous fait appel à des collaborateurs plus compétents et plus idoines.

Nous ne saurions assez les remercier ici de leur si précieux concours qui nous a permis de mener à bien notre tâche et tout spécialement :

M. le Colonel Coudanne, pour le chapitre consacré à l' « Ecole d'artillerie de Poitiers » ;

M. le Capitaine Jeanroy, pour la notice si enthousiaste sur l' « Ecole d'infanterie de Saint-Maixent » ;

M. Henri Rousseau, pour son étude si documentée sur l' « Université de Poitiers » ;

MM. Mérieux et Toutant, pour le chapitre réservé au « Tourisme en Poitou » ;

M. Maurice Béguin, pour la belle galerie des « Célébrités poitevines » ;

M. Gaston Derys, pour son article si pittoresque sur la « Cuisine poitevine » ;

M. le Dr Bord, pour sa notice sur la « Station thermale de La Roche-Posay » ;

MM. Merveilleux du Vignaux et *Gaston Giraudias*, délicats poètes et chantres inspirés de notre cher Poitou,

Sans oublier *M. Girault*, doyen de la Faculté de Droit de Poitiers, qui a bien voulu accepter de préfacer notre ouvrage et qui l'a fait en termes vraiment trop élogieux.

*
* *

Nous tenons également à remercier ici, très vivement et très sincèrement, tous ceux à qui nous devons d'avoir pu illustrer si abondamment et si heureusement cette « Monographie économique ».

Les *Syndicats d'Initiative* de Niort, de Thouars et de Saint-Maixent, en particulier ;

L'*Orientation économique et financière* (Illustration) ;

La *Direction des Chemins de fer de l'Etat* ;

L'*Université de Poitiers* ;

L'*Avenir de la Vienne*, à Poitiers ;

Le *Journal de l'Ouest*, à Poitiers ;

La *Société française d'Imprimerie*, à Poitiers ;

L'*Imprimerie Saint-Denis*, à Niort ;

ainsi que tous les commerçants, industriels ou particuliers qui ont bien voulu mettre à notre disposition les nombreux clichés reproduits dans les pages qui suivent.

« Un simple croquis » en disait déjà plus à Napoléon qu' « un long discours ».

Nous ne doutons pas que les belles et multiples illustrations qui agrémentent notre exposé, parfois aride, de la situation économique actuelle des deux départements de la *Vienne* et des *Deux-Sèvres*, nous feront pardonner tels développements, tels commentaires et contri-

bueront à réconcilier nos lecteurs avec nos chiffres et nos statistiques.

Elles les aideront, en tout état de cause, à se familiariser, sans peine aucune, avec les manifestations si variées de l'activité économique de la *Sous-Région du Poitou* ; à se rendre un compte plus exact de la diversité des ressources des deux départements de la *Vienne* et des *Deux-Sèvres* ; à mieux apprécier enfin l'effort persévérant des milieux agricoles, commerçants et industriels du *Poitou* et le rôle qu'ils jouent dans l'économie générale de la nation.

Tel est le but que se proposaient le Comité directeur de la *Sous-Région du Poitou* et les Chambres de Commerce de Niort et de Poitiers, en nous confiant le soin de cette enquête économique.

Puisse « cette Monographie » l'avoir atteint et contribuer à mieux faire connaître et aimer nos deux beaux et chers départements de la *Vienne* et des *Deux-Sèvres*.

A. L...

CHAPITRE PREMIER

LA SOUS-RÉGION DU POITOU

Le régionalisme n'est pas un vain mot et il semble que, depuis quelques années en particulier, nous assistions à un véritable renouveau de la vie régionale.

Régionalisme agricole et économique ;

Régionalisme artistique et littéraire ;

Régionalisme militaire et universitaire ;

Régionalisme touristique et administratif

sont des réalités vivantes que les conditions nouvelles de la vie moderne imposent de plus en plus.

Dans l'ordre économique en particulier, la facilité des relations, leur rapidité ont fait craquer les cadres trop étriqués des départements et orienté les esprits vers une organisation conçue sur le plan régional.

Nous devons nous en féliciter, car si

L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

il faut bien convenir que la diversité même de nos régions françaises est la plus belle parure de la France « une et indivisible » et que l'unité profonde de la mère-patrie n'est aucunement menacée par les particularismes régionaux et les fortes individualités ethniques de nos vieilles provinces françaises.

Le régionalisme, en effet, attire et attache à son sol, non seulement l'artiste et le poète, le savant et le chercheur, mais aussi le producteur et le travailleur, intellectuel ou manuel, qui vivent là où ils sont nés, eux et les leurs ; qui se souviennent d'un passé cher ; qui maintiennent et transmettent les vieilles coutumes et les vieilles légendes, les vieux souvenirs et les vieilles traditions, tout ce dont est pétri le coin de terre, où leur famille est enracinée.

Nous ne pouvons pas concevoir une France découronnée de ses régions si pittoresques, si originales, si variées ; une France sans pays basque ou sans pays breton ; sans sa Touraine ou son Anjou...

Tombeaux de ses aïeux et nids de ses amours.

Nous ne pouvons pas imaginer une France sans ses Calaisiennes et ses Ossaloises, sans ses Poitevines et ses Sablaises, sans ses Lorraines et ses Arlésiennes.

Tout le passé glorieux du pays revit dans ses régions, dans ses provinces ; toutes ses gloires, toutes ses légendes ; toutes ses traditions, toutes ses croyances ; toute son histoire ; toute sa vie profonde.

*
* *

Le Poitou n'échappe pas à la règle commune. Comme l'a écrit M. Boissonnade, doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers, dans son *Histoire de Poitou* (1) :

« Pasteurs, forestiers, laboureurs et vignerons du Haut et du « Bas-Poitou furent de bonne heure amenés à nouer des relations avec « les éleveurs de moutons, les pêcheurs et les sauniers du Marais et « du Littoral. *Ainsi se créa une individualité géographique et histo-* « *rique : la région poitevine* (p. V).

« ... Le Poitou, vieille province, toujours vivante, s'élargit au- « jourd'hui en une région plus vaste. Il étend maintenant son action « à l'Aunis, à la Saintonge, à l'Angoumois, *unis à lui par la commu-* « *nauté des intérêts économiques* » (p. 316).

La Sous-Région économique du Poitou est née de cette commu-

(1) *Histoire de Poitou* (édition 1926). (Collection des vieilles provinces de France.)

nauté de besoins et d'intérêts. Elle répond à des nécessités particulières, impérieuses et indéniables.

*
* *

Dès 1926, M. Boissonnade le signalait encore dans l'ouvrage déjà cité (p. 314) :

« Des tentatives récentes ont été faites pour organiser sur le ter-
« rain économique une région nouvelle. Le Poitou repousse celle
« proposée en 1917 et qui l'eût uni au Limousin, avec lequel il a
« peu d'intérêts communs. L'opinion y est surtout favorable à l'orga-
« nisation d'une *Région de l'Ouest* dont Poitiers et La Rochelle
« seraient les capitales ; mais il est prématuré de prévoir la réalité
« qui peut sortir de ces projets encore imprécis. »

Depuis 1926, les projets se sont précisés et la « réalité » de 1930 est la consécration même de l'individualité propre, ethnique, historique, géographique et économique de la Région de l'Ouest.

La *Sous-Région économique du Poitou* a été créée par arrêté ministériel en date du 29 février 1928 et elle forme, au sein du 7e groupement régional économique du Centre-Ouest auquel les Chambres de Commerce de Poitiers et de Niort ont été rattachées par arrêté ministériel en date du 5 avril 1919, une entité distincte, avec Poitiers pour centre.

Le Comité régional de la *Sous-Région du Poitou* comporte quatre délégués de la Chambre de Commerce de la Vienne et quatre délégués de la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres. Il se réunit trimestriellement, tour à tour, à Niort et à Poitiers et discute les questions qui intéressent directement les deux Chambres de Commerce. Actuellement, ce Comité est ainsi composé :

Délégués de la Chambre de Commerce de Niort et des Deux-Sèvres

MM. Emile Marot, Président, à Niort.
Louis Boinot, Vice-Président, à Niort.
Robert Allenet, Vice-Président, à Melle.
Roger Beauchamp, Membre, à Parthenay.

M. Emile MAROT

Président de la Sous-Région économique du Poitou
et de la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres.

M. Georges CAILLAUD

Président de la Chambre de Commerce de la Vienne
et Vice-Président de la Sous-Région économique du Poitou.

Délégués de la Chambre de Commerce de Poitiers et de la Vienne

MM. Georges CAILLAUD, Président, à Poitiers.
Henri BAUGIER, Vice-Président, à Montmorillon.
Julien VOISIN, Vice-Président, à Châtellerault.
Georges GIRAUDON, Trésorier, à Poitiers.

BUREAU

Président : M. Emile MAROT, président de la Chambre de Commerce de Niort ;

Vice-Président : M. Georges CAILLAUD, président de la Chambre de Commerce de Poitiers ;

Secrétaire : M. Robert ALLENET, vice-président de la Chambre de Commerce de Niort ;

Trésorier : M. Georges GIRAUDON, trésorier de la Chambre de Commerce de Poitiers ;

Conseillers du commerce extérieur.

DEUX-SÈVRES	MM.	Emile MAROT, Industriel à Niort. Louis BOINOT, Industriel à Niort. Robert ALLENET, Industriel à Melle.
VIENNE	MM.	Georges CHALMIN, Représentant de Commerce à Poitiers. Georges MASSONNEAU, Négociant aux Charrault (Châtellerault). Julien VOISIN, Négociant à Châtellerault.

*
* *

La Sous-Région du Poitou, certes, telle qu'elle fut constituée en 1928, n'a point réalisé complètement les intentions de ses parrains, qui la prévoyaient plus large et la souhaitaient étendue à tout l'ancien Poitou ainsi qu'à l'Aunis et à la Saintonge, constituant ainsi la Région de l'Ouest et englobant notamment la circonscription de la Chambre de Commerce de La Rochelle.

La délimitation des régions économiques actuelles, en effet, a été quelque peu arbitraire et nous pensons que le jugement de M. Babeau sur les anciennes provinces françaises s'appliquera un jour très exactement, à une délimitation nouvelle, plus conforme aux vœux des intéressés :

« Les provinces de France, telles qu'elles existaient en 1789,
« n'ont pas été tracées sur la carte par la volonté raisonnée d'un légis-
« lateur ; elles se sont formées *avec le temps.* »

Souhaitons qu'*avec le temps*, la Région économique de l'Ouest prenne corps et que la Sous-Région économique du Poitou réalisée en 1928, en soit l'ébauche et comme l'amorce de la Région économique des Charentes et du Poitou qu'ont toujours souhaitée les animateurs poitevins d'un renouveau de la vie économique régionale.

A. L.

CARTE ECONOMIQUE
de la Sous-Région du Poitou

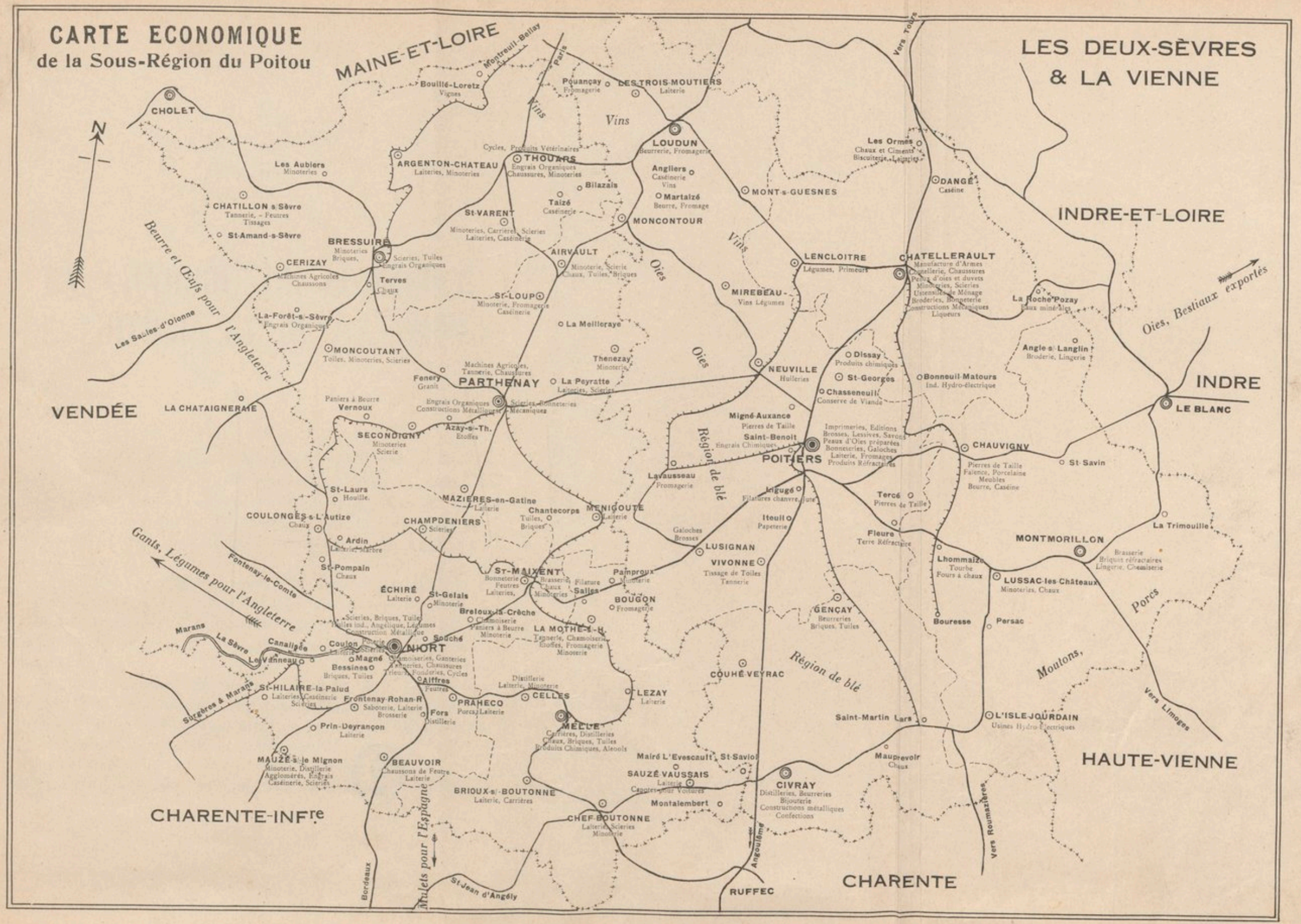

B.U.P

CHAPITRE II

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE POITIERS ET DE LA VIENNE

La Chambre de Commerce de Poitiers et de la Vienne a été créée par décret du 8 janvier 1901 ; elle remplaçait la Chambre consultative des Arts et Manufactures qui existait depuis germinal an 11 : celle-ci se composait à l'origine de six membres, et fut réorganisée en 1832, 1848, 1852 et 1863, date à laquelle le nombre de ses membres fut porté à douze.

S'étendant à tout le département, la Chambre de Commerce de Poitiers et de la Vienne comprenait à l'origine quinze membres. Les premières élections furent fixées au 2 juin 1901 ; l'installation des membres élus et l'élection du bureau eurent lieu le 23 du même mois.

M. *Georges Servant* fut nommé président, avec, comme vice-présidents, M. *Henri Delavau*, négociant en fers et charbons à Châtellerault, et M. *Alcide Blanchard* négociant en grains à Saint-Germain.

M. *Servant* devait, plus tard, devenir Sénateur de la Vienne, et M. *Blanchard*, député de l'arrondissement de Montmorillon.

C'est en décembre 1908 que pour permettre aux divers com-

merces et industries, ainsi qu'aux cinq arrondissements du département, d'être représentés à la Chambre de Commerce, que le nombre de ses membres fut porté à dix-huit ; c'était au surplus une conséquence logique de la loi du 19 février 1908 qui, modifiant le régime électoral des Chambres de Commerce, avait étendu le droit de vote à tous les patentés.

M. *Servant* resta président de la Chambre de Commerce jusqu'en janvier 1926 ; ses collègues se proposaient de célébrer ses vingt-cinq ans de présidence, quand il fut surpris par la mort.

Il fut remplacé par M. *Georges Caillaud*, élu le 12 février 1926, et vice-président depuis le 4 janvier 1922.

*
* *

Cette Compagnie tint ses premières réunions à l'Hôtel de Ville où l'hospitalité lui fut donnée pendant quelques mois ; le siège de la Chambre fut ensuite transféré dans un immeuble situé rue Henri-Oudin où un étage lui avait été réservé et spécialement aménagé par le propriétaire, lors de la construction de l'immeuble.

Après la guerre, la Banque de France ayant acheté tous les immeubles qui la joignaient dans ce quartier, la Chambre de Commerce dut quitter ce local ; elle put alors s'installer dans un important immeuble appartenant aux Hospices de Poitiers, situé sur la Place d'Armes, près l'Hôtel de Ville, où ses services ont pu être organisés de façon pratique et où de vastes salles permettent les réunions et de la Chambre, et des divers syndicats commerciaux et industriels auxquels la Chambre de Commerce donne l'hospitalité.

*
* *

La Chambre étudie toutes les questions économiques et sociales et s'applique à résoudre tous les problèmes qui se posent dans cet ordre d'idées, notamment au point de vue fiscal.

Pendant la guerre, elle a prêté son concours aux Pouvoirs publics, et contribué à recueillir l'or et à favoriser les emprunts de la Défense

CHAMBRE DE COMMERCE DE POITIERS

De gauche à droite (assis) : MM. Naffréchoux. Massia. Motillon, Magnon, Baugier, Caillaud, Voisin, Lapeyroux, Giraudon, Guionnet, Baelde, Charron.

De gauche à droite (debout) : MM. Perlat, Lafoy, Rousseau, Buthaud, Doussin, Dubois, Martineau, Ribot, Garnier, Faré. Aurioux, Chamoulaud.

Absents : MM. Vogt, Leger, Pichault, Ameteau, Prieur, Roussel.

Nationale, en même temps qu'elle procédait à l'émission de coupures pour remédier à la pénurie de monnaies divisionnaires.

D'accord avec la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres, elle a demandé la création de la Sous-Région Economique du Poitou (constituée par l'Union de ces deux Compagnies) où se traitent les questions pour lesquelles les deux départements de la Vienne et des Deux-Sèvres ont des intérêts identiques.

Elle est affiliée à l'Office des Transports et des P. T. T. du Centre-Ouest dont le siège est à *Limoges*.

*
* *

La Chambre de Commerce de la Vienne, prévoyant les changements que peuvent apporter dans l'organisation économique, les communications rapides par voie aérienne, étudie toutes les questions d'aviation avec le concours d'une commission spéciale et de l'Aéro-Club du Poitou, et donne son concours financier à toutes les œuvres qui, dans cet ordre d'idées, préparent l'avenir.

R. P.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE EN 1930

BUREAU

M. le Préfet de la Vienne.

Président : M. Georges Caillaud.

Vice-Présidents : MM. Henri Baugier et Julien Voisin.

Secrétaire : M. Auguste Motillon.

Trésorier : M. Georges Giraudon.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Caillaud Georges, Légion d'honneur, négociant en alimentation en gros, Poitiers.

Baugier Henri, industriel à Montmorillon.

Magnon Eugène, vins et spiritueux à Chauvigny.

Massia René, distillateur à Savigné.

Léger Désiré, ancien négociant en produits agricoles à Saint-Laon.

Motillon Auguste, pharmacien à Couhé-Vérac.

Baelde Elie, imprimeur-lithographe à Poitiers.

Giraudon Georges, négociant en épicerie à Poitiers.

Vogt A., fabricant de coutellerie à Cenon, près Châtellerault.

Voisin Julien, négociant en grains, Châtellerault.

Aurioux René, fabricant d'articles de ménage, Châtellerault.

Lapeyroux Charles, mercier en gros, Poitiers.

Charron Alfred, Légion d'honneur, directeur de l'Abattoir Industriel de Chasseneuil.

Doussin Pierre, négociant en épicerie à Loudun.

Faré Jules, négociant-expéditeur à Châtellerault.

Lafoy André, distillateur à Châtellerault.

Plisson Pierre, pelletier-fourreur à Poitiers.

Guionnet Gustave, ancien boulanger à Poitiers.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Amèteau, horloger-bijoutier à Poitiers.
Naffrechoux Elie, maître d'hôtel à Saint-Saviol.
Rousseau Henri, professeur de droit commercial à l'Universite de Poitiers.
Garnier Robert, président de l'Union des entrepreneurs de travaux publics, Poitiers.
Martineau, fabricant de lessives, Poitiers.
Buthaud Marcel, fabricant de confections à Poitiers.
Ribot, négociant en grains à Loudun.
Prieur André, négociant en chaussures et nouveautés à Châtellerault.
Chamoulaud, nouveautés et confections à Chauvigny.
Dubois Marcel, tissus et confections à Châtellerault.
Pichault, président de la Meunerie de la Vienne, à Jaunay-Clan.
Roussel, tanneur à Vivonne.

SECRETAIRE GENERAL

M. René Perlat.

Chambre de Commerce de la Vienne (année 1929).

Nombre de patentés de la circonscription 16.682
Nombre d'électeurs à la Chambre de Commerce 7.205

Principal de la Contribution des Patentes : 981.293 fr. 41

CHAPITRE III

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NIORT ET DES DEUX-SÈVRES

Historique.

Le 29 mars 1900 notre Compagnie tenait sa séance inaugurale en l'hôtel de ville de Niort. La Chambre de Commerce se substituait à la Chambre Consultative des arts et manufactures de Niort, créée par l'arrêté du 12 Germinal an XII (2 avril 1804). La Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saint-Maixent ne devait disparaître que huit ans plus tard, le 7 juillet 1908.

Le décret portant création de la Chambre de Commerce de Niort et des Deux-Sèvres date du 11 avril 1899 et les premières élections consulaires du 11 février 1900.

Cette liste ne comprenait que 12 noms. Ce n'est que depuis le décret du 11 août 1908 que le nombre des membres de la Chambre de Commerce a été porté à 18 à la demande même de notre Compagnie, désireuse de faciliter dans son sein la représentation à la fois géographique et professionnelle du département.

La loi du 19 février 1908 avait, en effet, modifié le régime électoral des Chambres de Commerce en étendant le droit de vote à tous les patentés. De ce fait, le nombre des électeurs à la Chambre de Commerce passait de 1.267 à 7.862, conformément du reste à un vœu de notre Compagnie en date du 11 mars 1901.

Depuis lors, le Comité électoral du département des Deux-Sèvres,

comprenant les délégués de tous les groupements professionnels du département désigne en un Congrès ses candidats à chaque renouvellement général ou partiel de la Chambre de Commerce.

Notre Compagnie tint d'abord ses réunions dans un appartement de l'hôtel de la Roulière mis à sa disposition par la municipalité. Ce local fut suffisant tant que la Chambre borna son rôle à n'être qu'un organisme de documentation et de consultation économique. Mais le légitime souci d'étendre son action, de se tenir en contact plus étroit avec ses ressortissants, de créer des services utiles à la vie économique du département lui firent rechercher un immeuble plus vaste dont elle pût disposer à son gré. Une circonstance heureuse lui permit l'acquisition d'un immeuble important situé au cœur de la ville et convenablement aménagé. Cet immeuble avait été l'hôtel personnel du préfet sous le Premier Empire, hôtel illustré par le passage de Napoléon Ier et de l'Impératrice Joséphine, qui y séjournèrent le 8 août 1808.

La récente acquisition par notre Compagnie de l'immeuble qui abritait les bureaux et dépendances de l'ancienne préfecture, immeuble contigu à l'ancien hôtel du préfet, rétablit à cent vingt ans de distance l'ensemble de ces locaux et de leurs jardins qui permettront désormais une meilleure adaptation des services de la Chambre et la réalisation de ses projets.

Le 6 juillet 1914, la Chambre siégeait en son hôtel, elle mettait une salle de conférences à la disposition de ses ressortissants et offrait aux Syndicats patronaux du département le pavillon dit « des Métiers » pour y tenir leurs réunions et y déposer leurs archives.

Ce faisant, elle entrait en contact plus étroit avec les groupements professionnels dont la cohésion est plus que jamais nécessaire dans l'intérêt même de la prospérité économique générale.

Le rôle de la Chambre de Commerce pendant la guerre.

Hélas ! quelques semaines plus tard, la guerre éclatait et les trains sanitaires amenaient de longues théories de soldats blessés que l'on recueillait dans les établissements publics où, cependant la place faisait défaut.

La Chambre transforma immédiatement son hôtel en hôpital

auxiliaire où les dames des membres de la Chambre, sous la direction éclairée du médecin-major Guinebertière, prodiguèrent à nos chers blessés les soins les plus empressés et les plus touchants.

A cette époque où toutes les énergies se dressaient pour combattre l'envahisseur, où toutes nos ressources étaient dirigées vers le front, où toute l'activité économique du pays était tendue vers ce but suprême : vaincre ! il importait, malgré les angoisses qui nous étreignaient, malgré les pertes cruelles qui nous endeuillaient, de ravitailler l'arrière, d'apporter de la méthode dans les improvisations, de concilier les exigences de l'état de guerre avec les nécessités de la vie civile et de l'économie générale.

C'est ainsi que notre Compagnie organisa des offices de ravitaillement industriel, un service de transports par eau en utilisant le cours de la Sèvre navigable, émit des coupures divisionnaires et des jetons pour pallier à la rareté de la monnaie et faciliter les transactions.

Enseignement technique.

La tourmente passée et la victoire revenue sous nos étendards, la Chambre se consacra à son rôle purement économique et, en particulier, à la formation d'ouvriers et employés qualifiés dont la rareté se fit cruellement sentir dans cette période d'après guerre. Elle apporta tout son concours au fonctionnement des cours professionnels, cependant que son secrétaire, M. Michel Rougier, organisait des examens de teneurs de livres.

Elle se préoccupe très vivement de la création, à Niort, d'une Ecole pratique de commerce et d'industrie pour la formation professionnelle et intellectuelle des générations d'après-guerre, estimant qu'un métier constitue la plus belle et plus utile dot qu'un père puisse donner à ses enfants.

Dans ce but, elle donne mission à son président d'intervenir au Conseil municipal, au Conseil général et auprès de la direction générale de l'Enseignement technique.

Nos efforts furent couronnés de succès, l'Ecole fut créée, organisée, développée et prit le bel essor qui répondit à notre attente.

Notre Compagnie consacre chaque année une subvention pour l'entretien d'élèves boursiers à l'Ecole pratique de commerce et d'industrie.

En plein accord avec la municipalité, le Conseil général et les inspecteurs de l'Enseignement technique, elle organise chaque année une exposition du travail. Elle révèle ainsi au grand public les meilleures œuvres des artisans et remet le travail manuel à l'honneur en distribuant des récompenses justement méritées.

Elle crée et gère un service gratuit de placement pour les ouvriers et les employés.

Action extérieure.

D'accord avec la Chambre de Commerce de la Vienne et après de nombreuses démarches, elle obtint du ministère du Commerce la création d'une sous-région économique du Poitou, organisme autonome ayant son budget propre, qui tient alternativement ses assises à Niort et à Poitiers et dans lesquelles sont examinés et défendus les intérêts communs à ces deux départements. Nous espérons qu'un jour prochain les Chambres de Commerce de La Rochelle et de Rochefort seront admises, comme elles le demandent, à faire partie de ce groupement qui constituera alors un tout bien homogène sous le titre : Sous-région économique des Charentes et du Poitou, ces trois départements ayant des affinités communes tant au point de vue géographique qu'aux points de vue ethnique et économique.

Débordant ces limites, et en raison même de la configuration géographique du département, dont le nord appartient au bassin de la Loire et le sud aux bassins de la Sèvre niortaise et de la Charente, notre Compagnie s'est affiliée à la cinquième région dont le centre est à Nantes et à la septième région dont le centre est à Limoges.

Elle fait ainsi entendre sa voix dans ces deux groupements pour la défense des intérêts régionaux.

Par suite, elle fait aussi partie des offices de transports et des P. T. T. de ces deux régions, offices dans lesquels se traitent directement et rapidement avec les directeurs des Chemins de fer de l'Etat et de l'Orléans et les hauts fonctionnaires de l'administration, des

questions de première importance pour la vie économique du département.

L'action de la Chambre serait incomplète si elle ne s'intéressait aux questions sociales : c'est ainsi qu'elle a apporté son concours moral et financier à la création du Crédit Immobilier des Deux-Sèvres qui fait jouer dans notre département les lois sur la construction des habitations à bon marché ; c'est ainsi qu'elle s'est intéressée également à la création de la Banque populaire des Deux-Sèvres qui rend les services prévus par les lois de 1917 et de 1919.

Action intérieure:

Notre Compagnie, comme toutes les autres Chambres de Commerce, examine les différents projets de loi soumis au Parlement, projets concernant le commerce et l'industrie, ainsi que les vœux émis par les groupements commerciaux du département et les propositions des grandes Compagnies de transports, les passe au crible de la discussion puis prend les délibérations nécessaires après audition des rapports présentés.

Ces délibérations motivées sont adressées, suivant les cas, aux grandes Commissions du parlement, aux hauts fonctionnaires des administrations publiques, aux corps constitués intéressés, aux directeurs des Compagnies de transports.

Enfin, dans le but de diffuser ses idées et son action, de tenir ses commettants au courant de ses travaux, elle édite le journal *Les Deux-Sèvres et la Vienne*, organe mensuel de notre Chambre, de celle de la Vienne et de la sous-région économique du Poitou. Largement ouvert aux Syndicats patronaux ainsi qu'à leur Fédération, cet organe renferme une documentation précieuse sur les questions d'ordre économique, fiscal et social.

Telle est, rapidement brossée, l'esquisse de l'action de notre Compagnie.

Projets en cours de réalisation.

Est-ce à dire que l'activité de notre Chambre doit se borner là et qu'il n'y a rien de mieux à faire ?

CHAMBRE DE COMMERCE DE NIORT

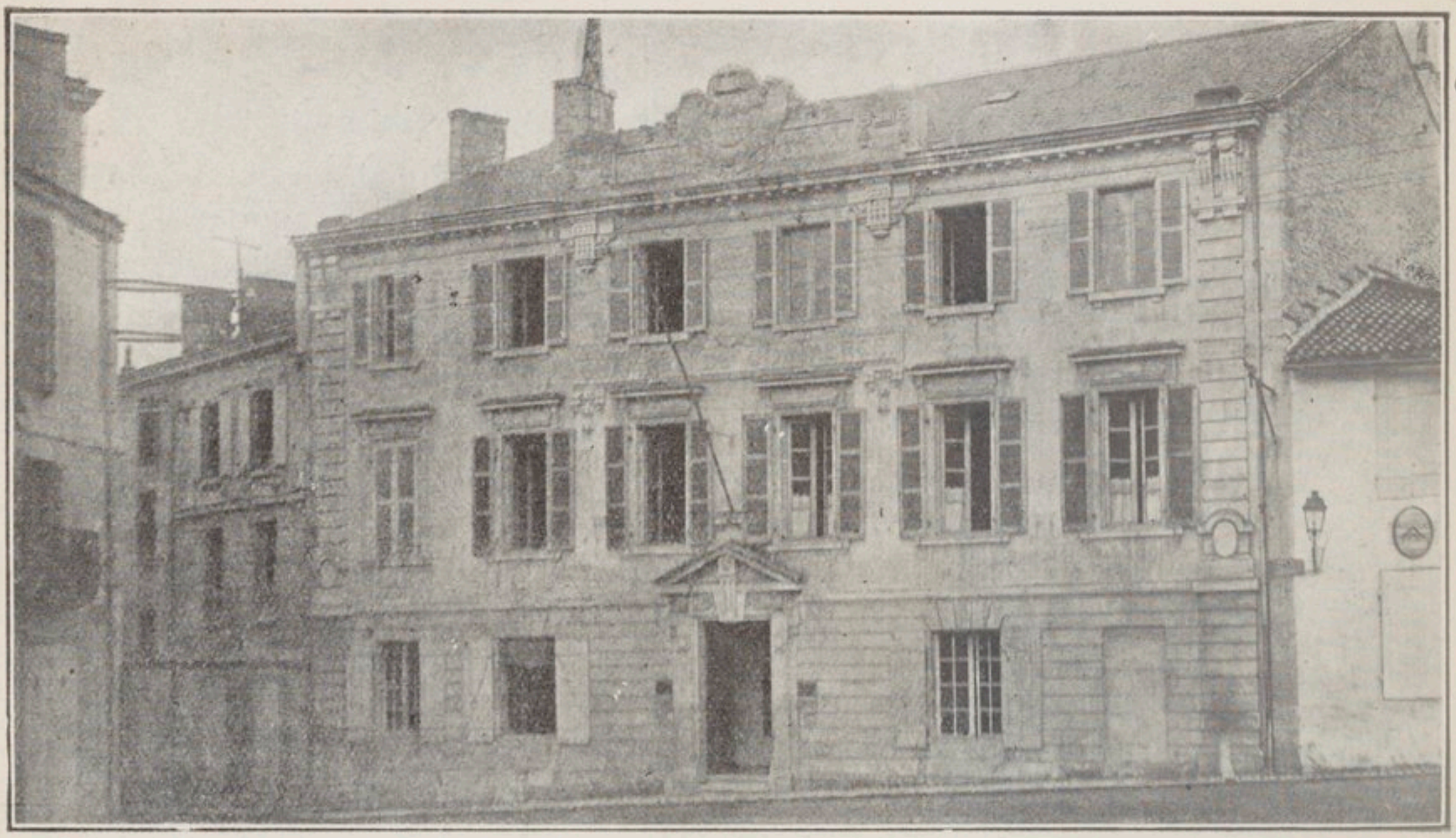

Vue extérieure.

Vue intérieure

De gauche à droite (assis) : MM. Sicot, Lussan, Barrelle, Marot, Allenet, Beauchamp, Rougier, Fortin, Gellot.

De gauche à droite (debout) : MM. Sabourault, Cornilliet, Challet, Teneau, Sado, Geffré, Baudry, Formon, Cardinal, Brousseau, Fautrat, Papion du Chateau, Pichambert, Loez.

Absents : MM. Boinot, Laproste, Espinassou, Schmitt, Pougnault, Gellusseau, Touillaud, Poplinaux, Ingueneau.

Telle n'est pas sa pensée. C'est à telle enseigne qu'elle vient d'acquérir les magasins généraux de Niort, qu'elle est autorisée à gérer.

Les magasins généraux constituant un puissant moyen de développement économique, notre Compagnie assume ainsi un rôle qui est essentiellement dans ses attributions.

Aussi bien, par une gestion prudente et contrôlée, la Chambre de Commerce de Niort et des Deux-Sèvres donnera de grandes facilités non seulement aux commerçants et aux industriels, mais aussi aux agriculteurs en leur permettant de warranter leurs marchandises et leurs récoltes.

Mes collègues, qui ont une claire vision du but à atteindre, estiment que le service des magasins généraux de la Chambre de Commerce doit être complété par la création d'une Bourse de Commerce, munie de toute la documentation nécessaire, de plusieurs cabines téléphoniques et de bureaux bien agencés disposés autour d'une vaste salle des pas perdus.

Dans notre département essentiellement agricole, les cultivateurs se trouveront ainsi en contact avec le commerce et les industries agricoles pour la plus grande facilité de leurs tractations.

Il n'est pas jusqu'au service des transports extra rapides par avions auxquels mes collègues n'aient pensé. D'accord avec l'Aéro-Club du Poitou, notre Chambre vient d'acquérir en bordure du terrain d'aviation les emplacements utiles pour la construction des bâtiments nécessaires à la création d'une aérogare commerciale.

Ces projets déjà ébauchés seront l'œuvre de demain.

Ces réalisations, en rendant notre Chambre plus vivante encore, démontreront, s'il en était besoin, son activité féconde.

EMILE MAROT,

Président de la Chambre de Commerce
ancien député-maire de Niort.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE EN 1930

BUREAU

MM.

Le Préfet des Deux-Sèvres.
Président : Marot Emile (C ❋, C ✷, ❦), industriel à Niort.
Premier Vice-Président : Boinot Louis (✲), industriel à Niort.
Deuxième Vice-Président : Allenet Robert, industriel à Melle.
Secrétaire : Lussan Maurice, négociant à Niort.
Trésorier : Laproste Gustave, ancien négociant, à Niort.
Secrétaire honoraire : Rougier Michel (*, I ❦), ancien négociant à Niort.

MEMBRES ACTIFS

MM.

Beauchamp Roger (*, ✷), négociant à Parthenay.
Cornilliet Henri, entrepreneur à Parthenay.
Espinassou Léonce (*, I ❦), négociant à Niort.
Formon Louis, industriel à Saint-Pompain.
Fortin Paul (✷), industriel à Thouars.
Geffré Etienne (✷), négociant à Niort.
Gellot Léon, négociant à Bressuire.
Sabourault Théophile (❦), entrepreneur de serrurerie à Niort.
Sado Jules, industriel à Parthenay.
Sicot Ernest (*, ✷, ✷) négociant à Niort.
Teneau Charles, (*, ✷, ❦), négociant à Saint-Maixent-l'Ecole.
Thierry Maurice, ancien négociant à Thouars.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Barrelle Jules (*, I ❦), Méd. de 1870) ancien banquier à Niort.
Baudry Théophile (❦), industriel à Châtillon-sur-Sèvre.

Brousseau Désiré, industriel à Sauzé-Vaussais.
Cardinal Gaston, négociant à Parthenay.
Challet Henri, négociant à Saint-Maixent-l'Ecole.
Fautrat Henri, négociant à Thouars.
Gellusseau André, négociant à Thouars.
Ingueneau Henri, négociant à Saint-Maixent-l'Ecole.
Papion du Chateau (*, ✠, ✠), industriel à Saint-Gelais.
Pichambert Louis (✠, ✠), ancien entrepreneur à Niort.
Poplinaux Ernest (O ✠, ✠), ancien industriel à Niort.
Pougnault Constant (O ✠), ancien industriel à Parthenay.
Touillaud Gaston (*, ✠), négociant à Celles-sur-Belle.
Schmitt Charles, industriel à Bressuire.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. Loez Alexandre.

Chambre de Commerce des Deux-Sèvres (année 1929).

Nombre de patentés de la circonscription	16.055
Nombre d'électeurs à la Chambre de Commerce	8.792

Principal de la Contribution des Patentes : 887.602 fr. 41

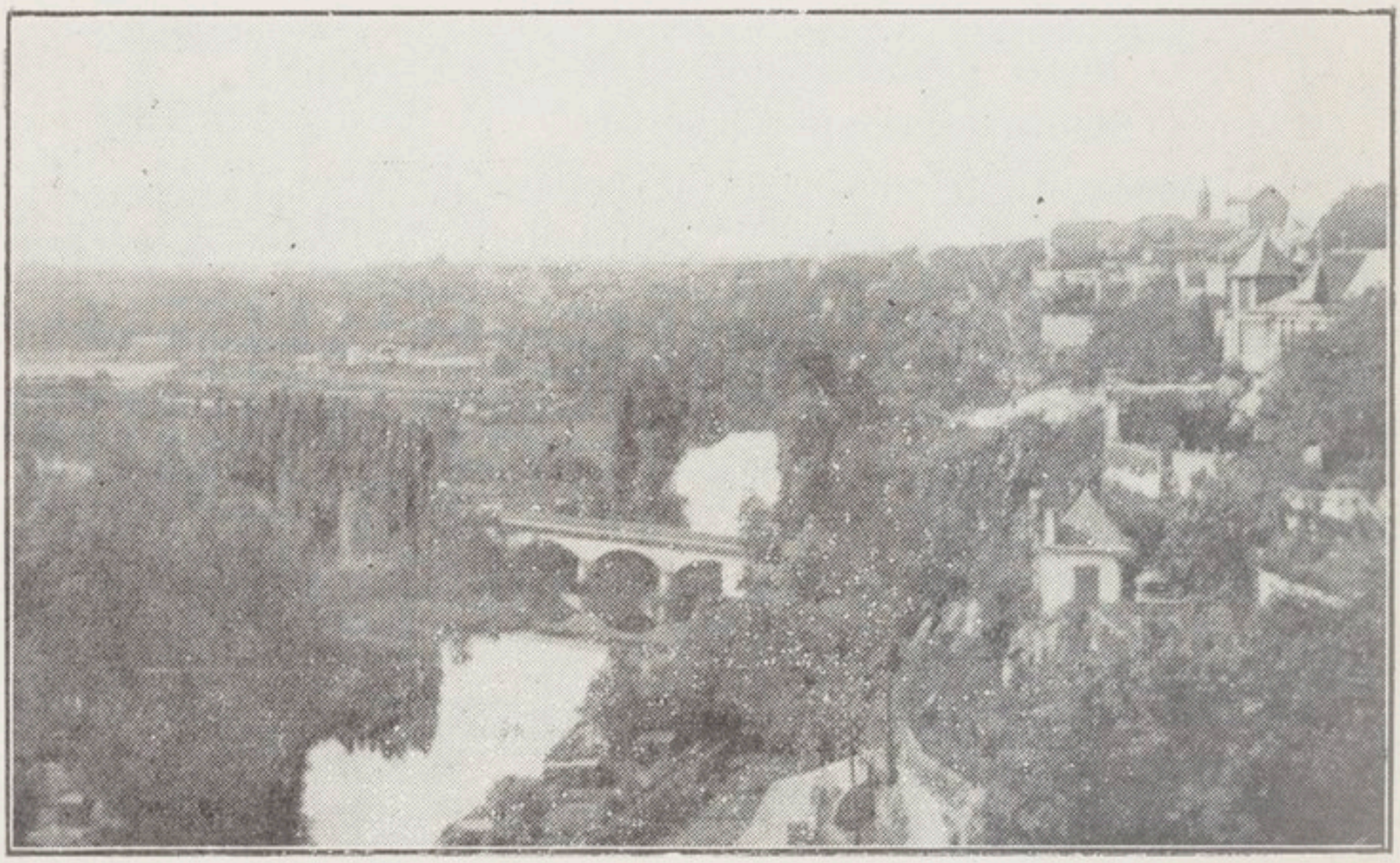

Le Clain vu de la Tour à l'Oiseau.

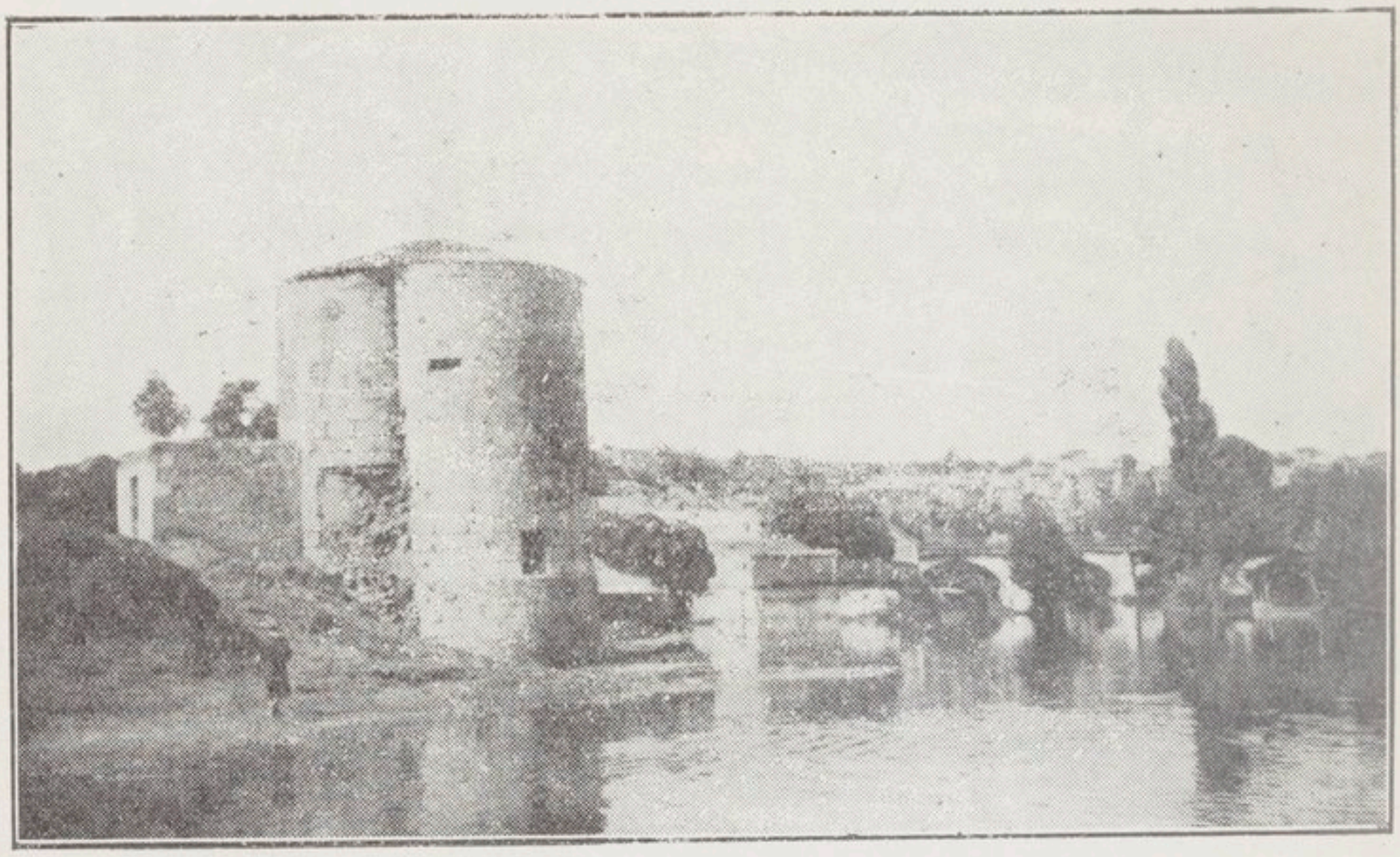

Le Clain vu du pont de Rochereuil.

CHAPITRE IV

LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Le département de la Vienne tire son nom de la belle rivière qui le traverse dans toute sa longueur, du sud au nord. Il provient pour 81 % de sa superficie de l'ancienne province du *Poitou* ; pour 15 % de la *Touraine* et pour 4 % du *Berry*. Il est borné au nord et à l'est par les départements de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de l'Indre ; au Midi par ceux de la Haute-Vienne et de la Charente, et à l'Ouest par celui des Deux-Sèvres. Il s'appuie au sud-est sur le centre montueux et granitique de l'ancien Limousin (Haute-Vienne) et il est séparé de l'Océan par le massif granitique de l'ancien Bas-Poitou (Deux-Sèvres et Vendée).

Le département de la Vienne est plus étendu du sud au nord (130 km.) que de l'est à l'ouest (95 km.). Il couvre 697.291 hectares, soit presque 6.973 kilomètres carrés.

Plus des trois quarts de la surface du département à l'est, au centre, à l'ouest et au sud ne forment pour ainsi dire qu'un vaste plateau ou plaine élevée, se relevant légèrement au sud-ouest et à l'ouest ; mais il est coupé par de gracieuses et pittoresques vallées

généralement dirigées du Sud au Nord. L'élévation moyenne de ce plateau varie de 140 à 150 mètres au-dessus du niveau de la mer, mais elle atteint 194 mètres à la colline de Champagné-Saint-Hilaire (canton de Gençay) et 233 mètres à Mérignac, sur les confins du Limousin, tandis que, au Nord, elle n'a plus que 35 à 40 mètres d'altitude, à la limite des départements du Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire.

POPULATION

Au recensement de 1926, la population de la Vienne était de 310.474 habitants. Le département compte aujourd'hui trois arrondissements (Poitiers, Châtellerault, Montmorillon), autrefois cinq (Poitiers, Châtellerault, Montmorillon, Loudun et Civray), 31 cantons, 300 communes.

Cette population est presqu'entièrement rurale (65 %) et répartie, pour la plus grande part, en petites communes.

Si nous considérons que dans la Vienne les plus fortes communes sont celles ayant plus de 2.000 habitants, nous en comptons 16 atteignant ce chiffre et 69 allant de 1.000 à 2.000.

La grande majorité compte entre 500 et 1.000 habitants ; 68 seulement sont au-dessous de 500 et 8 ont moins de 200, dont les deux moins peuplées sont Châtillon (canton de Couhé), avec 122, et Saint-Cassien (canton de Moncontour), avec 117.

Les 16 communes comptant plus de 2.000 âmes de population totale sont :

Poitiers, 42.347 ;
Châtellerault, 17.720 ;
Loudun, 5.252 ;
Montmorillon, 4.766 ;
Neuville, 2.887 ;
Chauvigny, 2.708 ;
Saint-Sauvant, 2.400 ;
Rouillé, 2.350 ;
Usson-du-Poitou, 2.323 ;
Civray, 2.284 ;

Naintré, 2.256 ;
Mirebeau, 2.220 ;
Vivonne, 2.174 ;
Vendeuvre, 2.105 ;
Lusignan, 2.048.
Availles-Limousine, 2.039 ;

Mais la population *totale* d'une commune n'implique pas toujours la présence d'une localité faisant figure de « petite ville ». Beaucoup sont composées de villages ou de hameaux épars.

Outre Poitiers qui rassemble 33.349 habitants dans son octroi, Châtellerault 13.258, Loudun 4.610, Montmorillon 3.575, il y a parmi les communes rurales, un certain nombre de localités rassemblant autour de leur mairie une agglomération constituant un gros bourg avec ses rues commerçantes.

Dans cet ordre d'idées, il faut citer Chauvigny qui, avec ses 2.514 agglomérés, si l'on y ajoute les habitants de Saint-Martial, commune séparée seulement par une rue, et les parties de Saint-Pierre-les-Eglises et de Jardres encastrées dans son propre centre, arrive à une agglomération compacte de 4.000 personnes dont la place chauvinoise est le centre commercial et industriel.

Les autres agglomérations compactes comptant plus de 800 habitants sont : Civray, 2.092 ; Mirebeau, 1.952 ; Neuville, 1.458 ; Lusignan, 1.329 ; Jaunay-Clan, 1.320 ; Couhé, 1.392 ; Lussac-les-Châteaux, 1.181 ; Saint-Savin, 1.119 ; Vivonne, 1.157 ; Lencloitre, 1.093 ; Ligugé, 996 ; Charroux, 985 ; Availles-Limousine, 847 ; l'Isle-Jourdain, 860 ; Gençay, 892 ; Usson, 834 ; Vouillé, 859 ; La Roche-Posay, 800.

CLIMAT

Le département de la Vienne jouit d'un climat doux et tempéré qu'il doit à sa situation à peu près au milieu de la zone tempérée du Nord, au peu d'élévation du sol au-dessus du niveau de la mer et au voisinage de l'Océan.

La moyenne de la température pour toute l'année est d'environ 12 degrés au-dessus de zéro, soit à peu près un degré et demi de

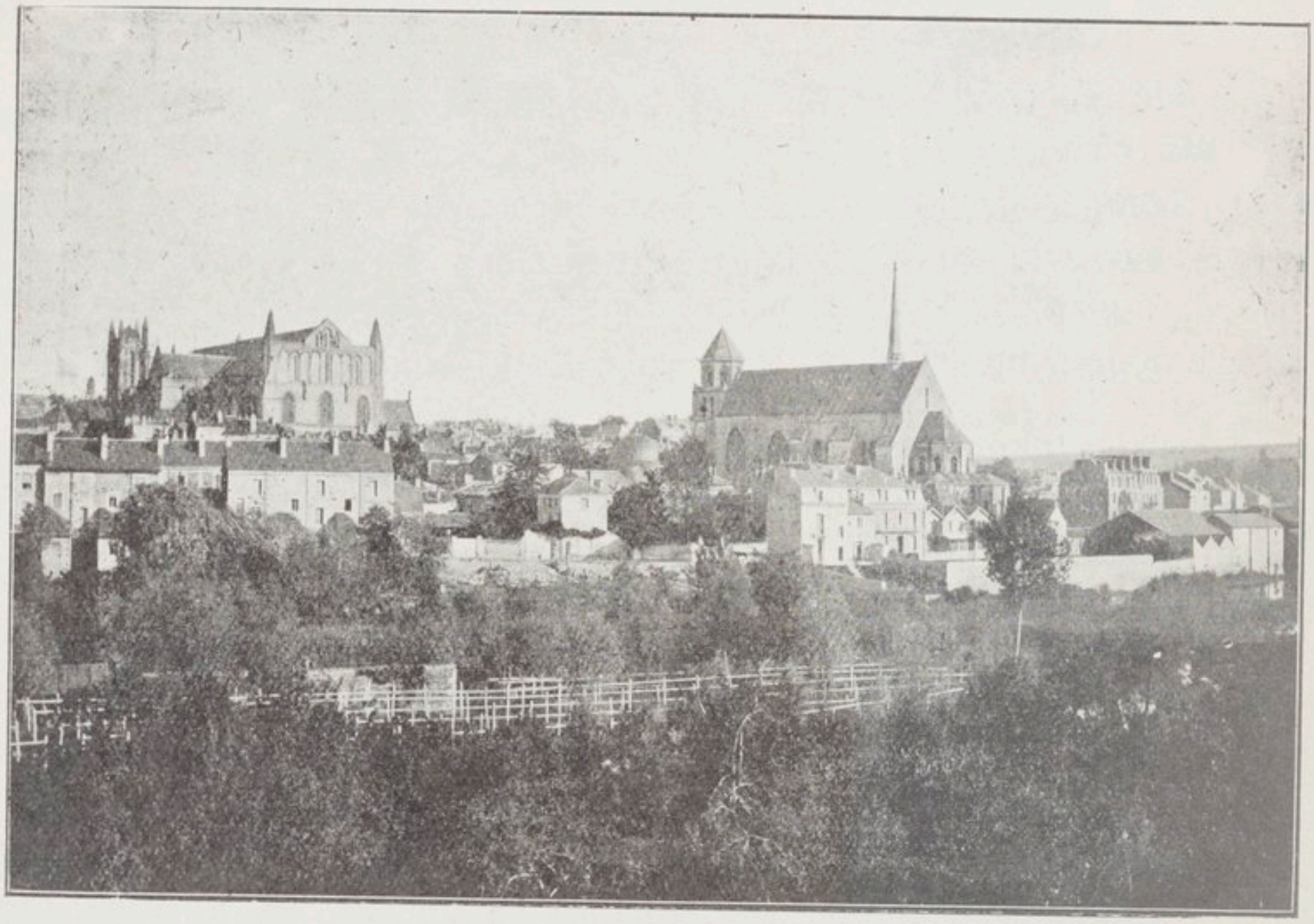

Vue générale de Poitiers (prise des Dunes).

Chevet du Palais de Justice et Tours Maubergeon.

plus qu'à Paris. La moyenne de la température de l'été est de 19°,25 et celle de l'hiver de 3°,75. Les automnes y sont doux mais humides, et cette humidité se prolonge souvent dans l'hiver. Janvier et février sont ordinairement les mois les plus froids marquant en moyenne + 2°,72, et juillet-août les mois les plus chauds, + 21°,36, ce qui constitue une différence de 18°,64.

Il tombe en moyenne, chaque année, 600 millimètres de pluie.

Il existe à Poitiers un poste d'observations météorologiques mixte à l'usage de l'agriculture, de la navigation aérienne et des particuliers. D'autre part, les postes d'observations hydrométriques sont au nombre de sept : Availles, Lussac et Châtellerault sur la Vienne ; Poitiers et Vivonne sur le Clain ; La Roche-Posay sur la Creuse ; Montmorillon sur la Gartempe. En outre, quatre postes d'observations pluviométriques et anémométriques fonctionnent à Poitiers, Lussac, Châtellerault et Montmorillon.

COURS D'EAU

Les 697.291 hectares qui forment la superficie totale du département de la Vienne sont arrosés par 1.705 kilomètres d'eaux courantes d'une importance fort inégale et qui peuvent se classer de la manière suivante :

D'abord la *Vienne*, principale rivière, qui prend sa source dans le département de la Corrèze, au plateau de Mille-Vaches, traverse la Haute-Vienne, pénètre dans la Charente, puis entre dans notre département qu'elle traverse du sud au nord, sur un parcours de 112 kilomètres, arrosant Availles-Limousine, Lussac, Chauvigny, Châtellerault, entre ensuite dans l'Indre-et-Loire et va se jeter dans la Loire aux environs de Saumur.

Trois autres rivières principales : le *Clain* (qui arrose Poitiers), la *Creuse* et la *Gartempe*, dont les parcours varient de 90 à 116 kilomètres, atteignant ensemble un développement de 294 kilom.

Sept cours d'eau secondaires ayant au moins chacun de 38 à 40 kilomètres de développement, savoir: la *Dive* du nord, l'*Auxance*, la *Boivre*, la *Vonne*, la *Clouère*, le *Saleron*, réuni à *l'Anglin*, et la *Charente* ; au total, 340 kilomètres.

Douze cours d'eau de troisième ordre ayant au moins 20 kilom. parcourent dans leur ensemble 307 kilom.

Douze *grands ruisseaux* de 10 à 20 kilomètres comptent 140 kilomètres de cours et, enfin, une *multitude de petits ruisseaux* de 1 à 10 kilom., parfois à sec durant les chaleurs, ont un développement total d'environ 612 kilomètres.

ROUTES

Le réseau routier de la Vienne comporte un développement total de 8.738 kilomètres ainsi répartis :

ROUTES NATIONALES. — Le département est traversé par six routes nationales ayant sur son territoire un parcours d'environ 383 kilomètres, savoir :

1° de Paris à Bayonne, par les Ormes, Dangé, Châtellerault, Poitiers, Vivonne et Couhé (parcours dans le département, 108 kilomètres) ;

2° de Saumur à Limoges, par Loudun, Mirebeau, Neuville, Poitiers, Lussac-les-Châteaux (129 kilom.) ;

3° de Nantes à Poitiers, par Vouillé, Ayron (29 kilom.) ;

4° de Poitiers à Rochefort, par Lusignan (long. 28 kilom.) avec embranchement sur Saintes (9 kilom.) ;

5° de Poitiers à Avallon, par Saint-Julien, Chauvigny et Saint-Savin (46 kilom.) ;

6° de Nantes à Limoges, par Civray, Charroux (34 kilom.).

Les chemins de grande communication ont un développement de 4.088 kilomètres.

Les chemins vicinaux ordinaires présentent un développement total de 4.267 kilomètres.

VOIES FERRÉES

Les chemins de fer du département de la Vienne appartiennent au réseau de l'Orléans, à celui de l'Etat, à la Compagnie des Voies ferrées économiques du Poitou et à celle des Tramways de la Vienne.

RÉSEAU D'ORLÉANS. — Cinq lignes dont la longueur totale, dans le département, est d'environ 320 kilomètres. Ce sont :

1° de Paris à Bordeaux, par les Ormes, Dangé, Châtellerault, Couhé-Vérac, Saint-Saviol (113 kilomètres) ;

2° de Poitiers à Limoges, par Lussac-les-Châteaux et Montmorillon (72 kilom.) ;

3° de Poitiers au Blanc, par Saint-Julien, Chauvigny et Saint-Savin (44 kilomètres) ;

4° de Montmorillon au Blanc, par La Trimouille (26 kilomètres) ;

5° de Saint-Saviol à Lussac-les-Châteaux, par Civray, Charroux, l'Isle-Jourdain (64 kilomètres).

RÉSEAU DE L'ÉTAT. — Les sept lignes ou sections de lignes du réseau de l'Etat exploitées dans le département de la Vienne ont une longueur totale d'environ 260 kilomètres, ainsi répartis :

1° de Poitiers à Angers, par Neuville, Mirebeau, Moncontour, Loudun, les Trois-Moutiers (87 kilomètres) ;

2° de Poitiers à La Rochelle et Rochefort, par Lusignan et Rouillé (22 kilomètres) ;

3° de Neuville à Parthenay-Nantes, par Villiers-Vouillé, Ayron (22 kilomètres) ;

4° de Moncontour à Airvault (2 kilom.) ;

5° des Sables-d'Olonne à Tours, par Loudun (26 kilom.) ;

6° de Châtellerault à Loudun, par Lencloître et Monts-sur-Guesnes (51 kilomètres) ·

7° de Châtellerault à Tournon-Saint-Martin, par Pleumartin et La Roche-Posay (46 kilom.).

RÉSEAU DES TRAMWAYS DE LA VIENNE. — Ligne de Poitiers à Saint-Martin-Lars (47 kil. 7).

RÉSEAU DES VOIES FERRÉES ÉCONOMIQUES DU POITOU. — Lignes de Châtellerault à Bouresse, de Lencloître à Lusignan, de Poitiers à Lavausseau (163 kil.).

Vues de Blossac (Poitiers).

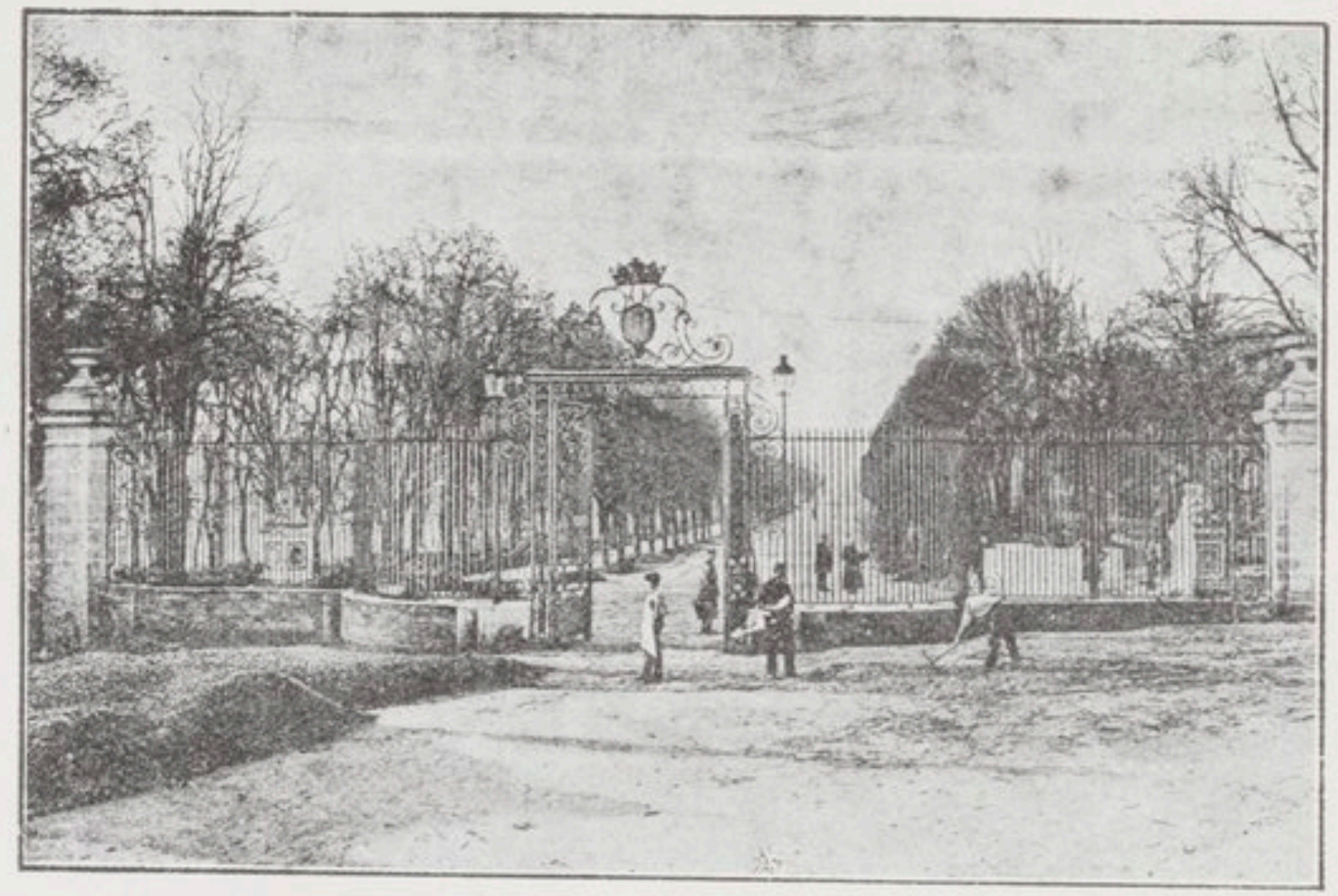

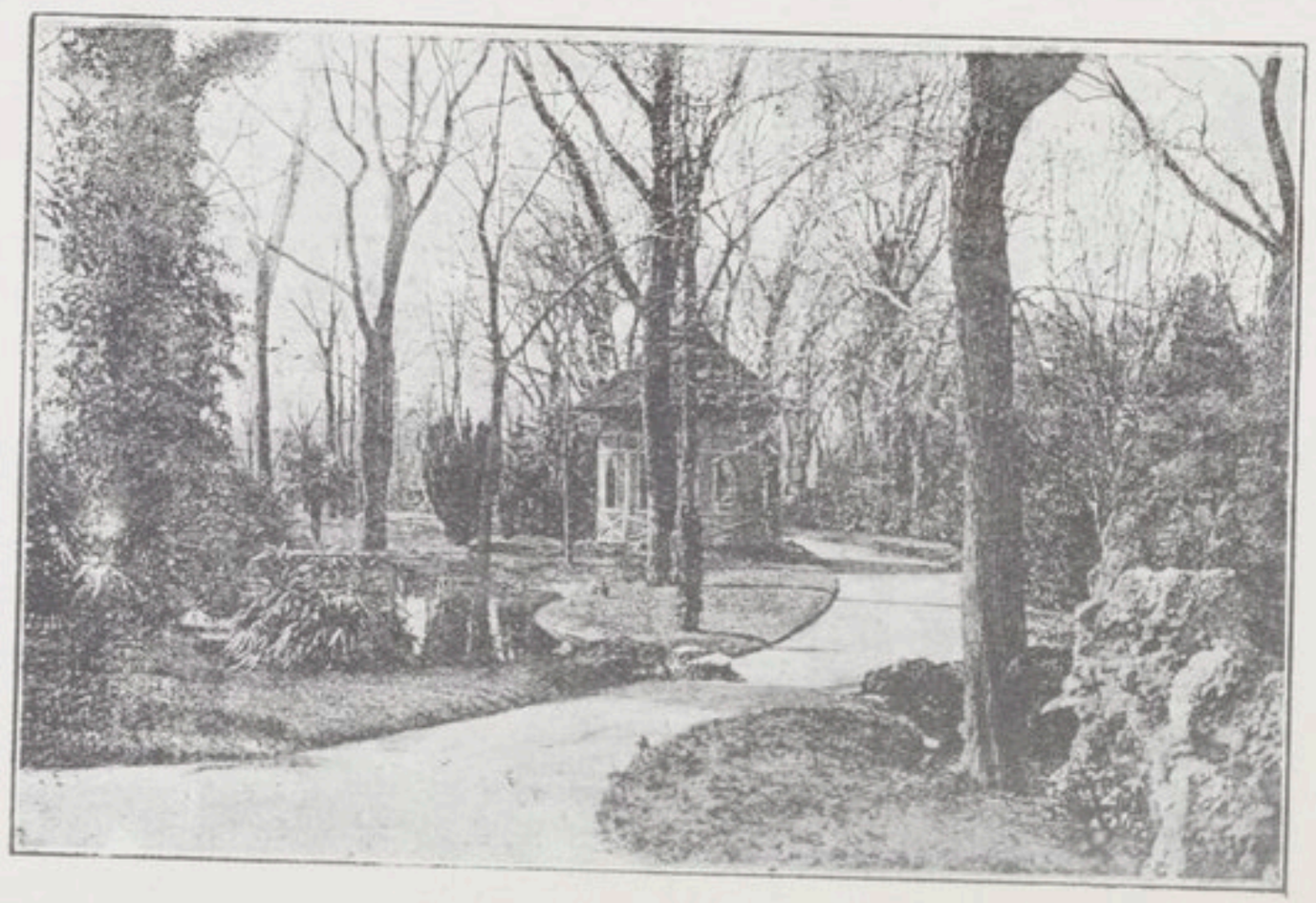

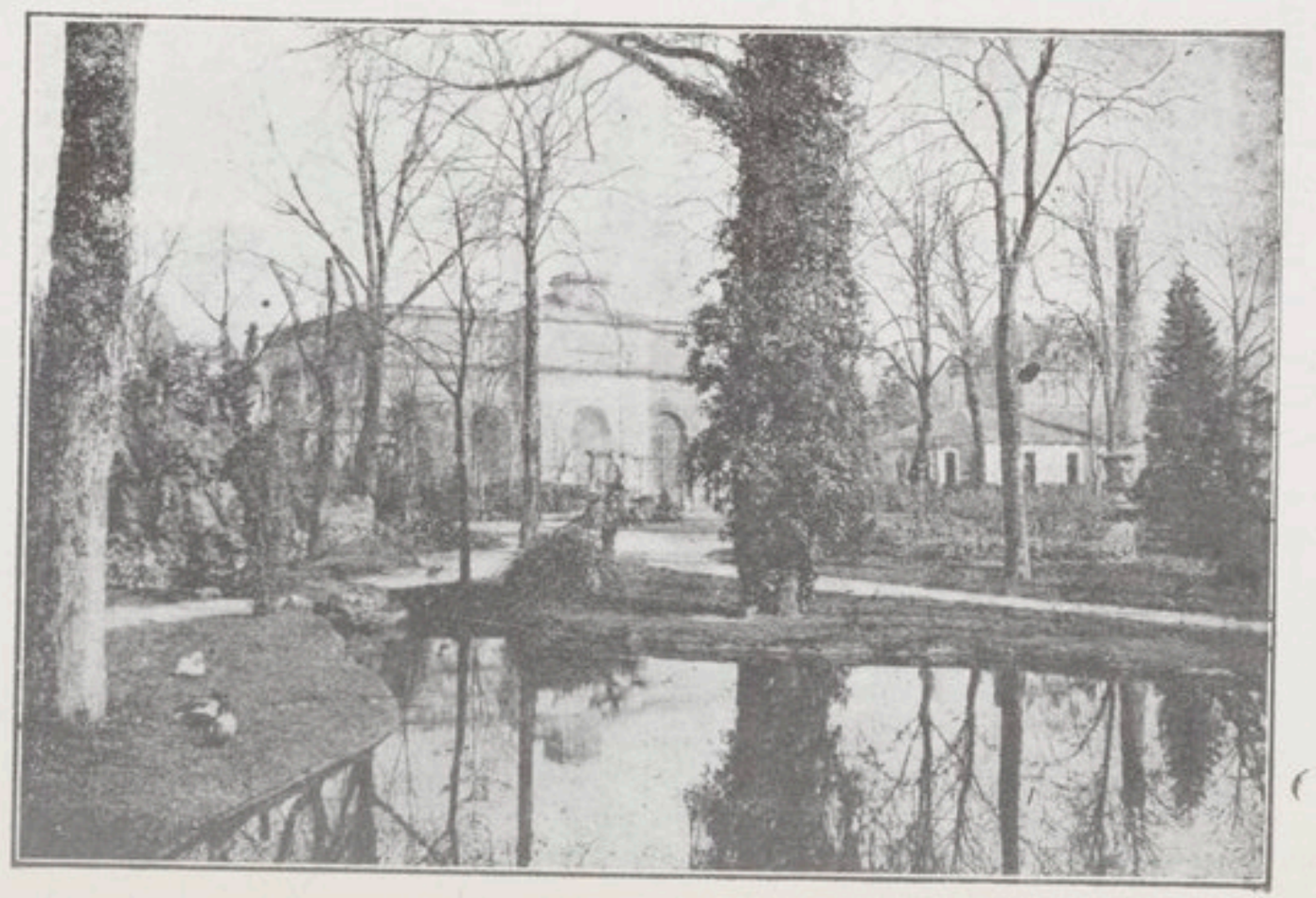

LIGNES D'AUTOBUS

Treize lignes de transports en commun par route fonctionnent dans le département de la Vienne, exploitées par des particuliers et subventionnées par le Conseil général, avec ou sans le concours de l'Etat.

La Société des Voies ferrées Economiques vient de créer une filiale « Société des Autobus départementaux » qui commence la mise en exploitation de plusieurs lignes nouvelles. (Société centrale des chemins de fer et d'entreprises).

NAVIGATION AÉRIENNE

L'*Aérodrome de Poitiers-Biard* est un Terrain de Secours mixte de l'Aéronautique Marchande et des Forces militaires Aériennes, à 2 kilomètres ouest de Poitiers.

Aire d'atterrissage : 500 m. × 500 m. — Signalisation : phare aérien à occultations, portée 25 km. — Hangars : 20 m. × 28 m. — Outillage pour réparations. — Distribution d'essence. — L'Aéro-club du Poitou assure gracieusement le transport du terrain à la ville aux aviateurs de passage.

NAVIGATION FLUVIALE

La rivière la Vienne est navigable entre le confluent de la Creuse et le port de Chitré à l'amont sur une longueur de 3/4 kilomètres. Toutefois, les bateaux ne peuvent remonter au delà du barrage de la Manufacture Nationale d'armes de Châtellerault, et entre ce point et le confluent de la Creuse, il y a cinquante ans, il circulait encore annuellement une centaine de bateaux à la voile ou par le halage, mais la navigation est nulle depuis longtemps. Le tirant d'eau y est d'ailleurs insuffisant la majeure partie de l'année.

EAUX MINÉRALES

Il existe dans la Vienne de nombreuses sources sulfureuses ou ferrugineuses que les populations de l'entourage immédiat con-

naissent et parfois utilisent, mais quatre seulement ont été officiellement analysées et un seul groupe, les sources de La Roche-Posay, ont été approuvées et font l'objet d'une exploitation. On trouvera plus loin une notice spéciale concernant La Roche-Posay et sa station thermale.

On peut signaler, comme eaux minérales analysées par des praticiens ou des chimistes, mais non exploitées méthodiquement : la source du Roc Saint-Louis, près de Montmorillon, eau d'une grande pureté, légèrement alcaline, bicarbonatée, sodique et magnésienne ; les sources situées près d'Availles-Limousine, eaux froides chlorurées et sodiques que les gens de la région emploient contre la phtisie ; la source de Chauvigny, eau « reconstituante et tonique », dit une vieille analyse ; les sources de Candé (commune de Véniers) sulfureuses et ferrugineuses, employées jadis dans le traitement des « fièvres-quartes » et des dépôts d'humeurs froides, sources voisines de deux autres ; celles du Verger-Mondon (Trois-Moutiers) et de la Clavée (Bournaud), ayant les mêmes propriétés, et formant, d'après le chimiste Poirier « la base d'une vaste exploitation médicale appelée à rendre de grands services et à enrichir le pays ».

R. P.

CHAPITRE V

LES CANTONS DE LA VIENNE

Nous passons en revue, ci-après, les trente-et-un cantons de la Vienne, en adoptant l'ordre suivant :

1° Arrondissement de Poitiers.
2° Arrondissement de Châtellerault.
3° Ancien arrondissement de Loudun.
4° Arrondissement de Montmorillon.
5° Ancien arrondissement de Civray.

ARRONDISSEMENT DE POITIERS

(10 cantons - 87 communes - 118.120 habitants)

Pour la commodité de l'exposé, nous étudions simultanément les deux cantons de Poitiers qui réunissent, dans leur ressort, à peu près le sixième de la population totale du département.

LES DEUX CANTONS DE POITIERS

Canton nord : 2 communes : 26.480 habitants.
Canton sud : 7 communes : 23.202 habitants.

Poitiers.

Poitiers, chef-lieu du département de la Vienne, compte 42.347 habitants (recensement de 1926). C'est une des plus anciennes cités françaises. Lorsque les Romains envahirent ce pays, 50 ans avant Jésus-Christ, ils trouvèrent sur l'emplacement du Poitiers actuel une ville importante qui s'appelai *Limonum*, capitale de la tribu gauloise des Pictons. Cette tribu s'étendait jusqu'à l'Océan et occupait les territoires des départements actuels de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Les Romains reconstruisirent et embellirent la ville, qui prit le nom de *Pictavium ;* ils y créèrent des écoles qui eurent un certain renom et en firent un centre administratif et militaire puissamment fortifié.

Au Moyen Age, Poitiers était une des principales villes du duché d'Aquitaine. Les premières libertés communales furent octroyées aux bourgeois et marchands poitevins d'Aquitaine en 1132. Plus tard, lorsque se réalisa l'unité du royaume de France, Poitiers devint la capitale de la province du Poitou.

Quand, en 1790, elle devint chef-lieu du département de la Vienne, elle comptait 20.000 âmes. Sa population a doublé depuis.

Au cours des siècles Poitiers a vu prospérer dans ses murs des

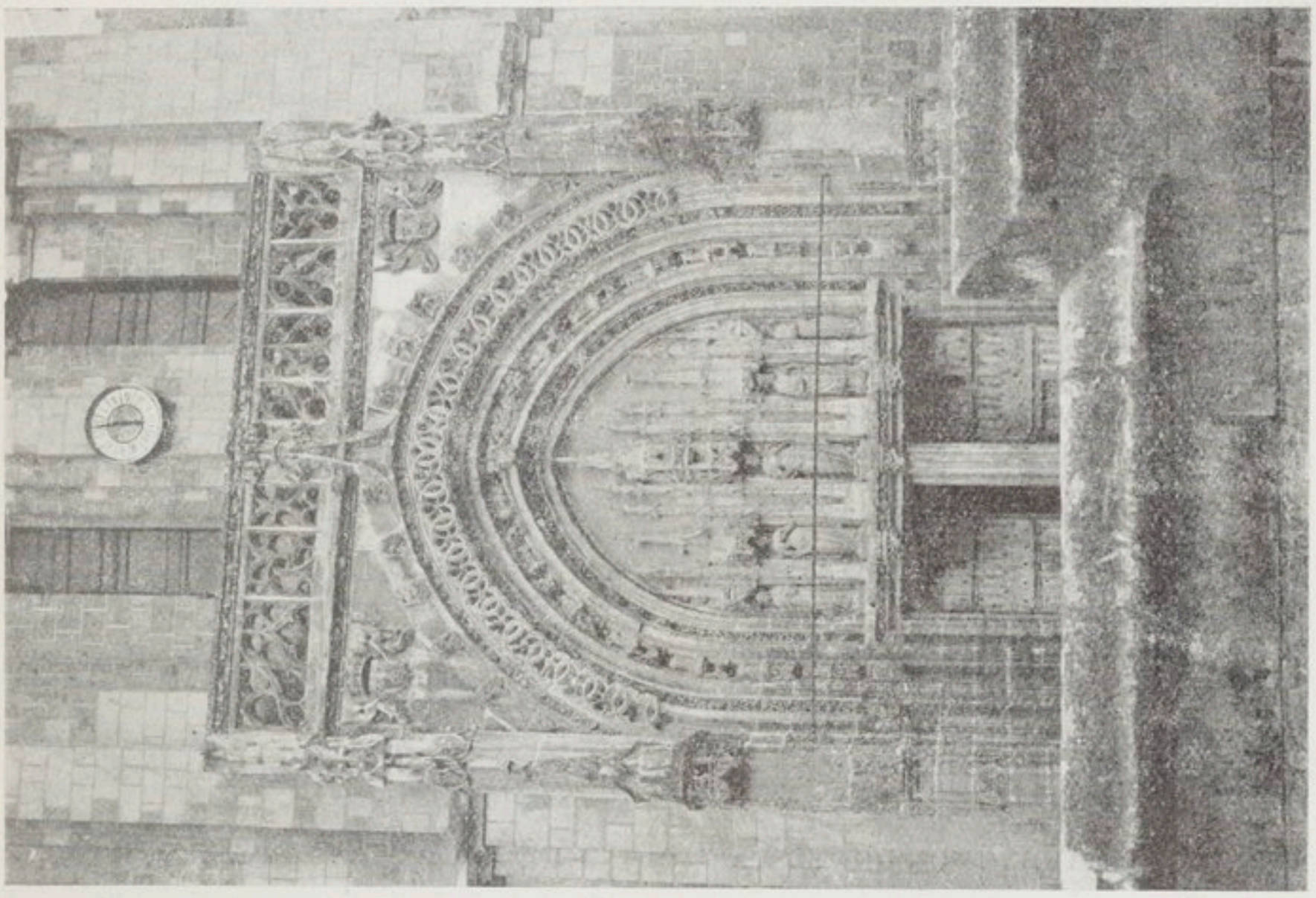

Portail de Sainte-Radégonde.

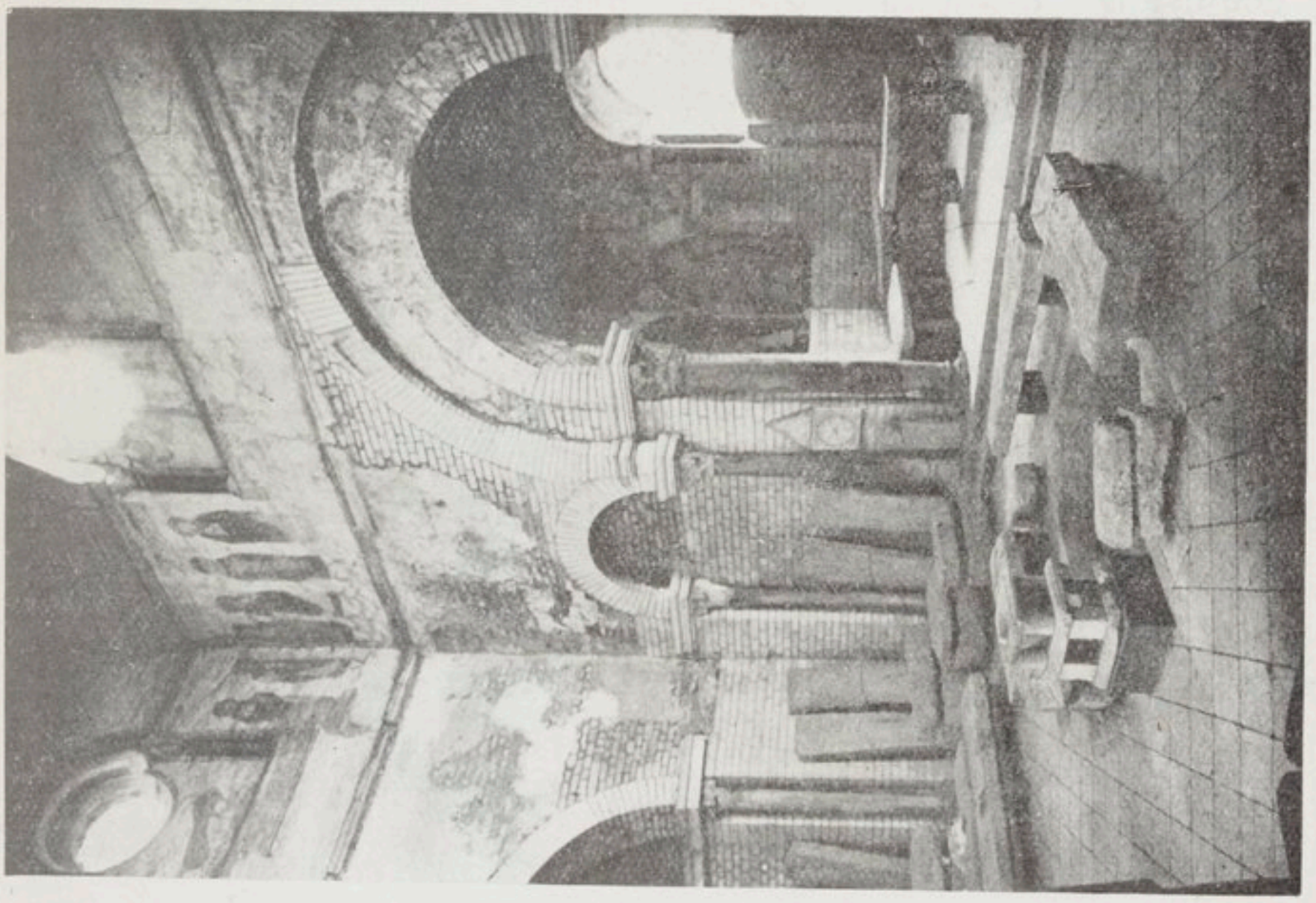

Baptistère Saint-Jean.

monastères, de grandes écoles, des institutions judiciaires, plutôt que des établissements du commerce et de l'industrie. De nos jours, la situation a peu changé : Poitiers est restée cité bourgeoise d'apparence austère, néanmoins foyer intense de vie intellectuelle : centre judiciaire (sa Cour d'appel a pour ressort tout l'ancien Poitou, l'Aunis et la Saintonge), métropole religieuse possédant de nombreux couvents (le diocèse de Poitiers, comprenant la Vienne et les Deux-Sèvres, compte 677 paroisses), siège d'une Université plusieurs fois séculaire, centre militaire important (intellectuel encore, avec son Ecole d'artillerie), enfin ne s'ouvrant que lentement à la vie industrielle, et il se trouve que l'industrie qui y compte les plus grands établissements: l'imprimerie et l'édition, est encore du domaine intellectuel.

Néanmoins, depuis un demi-siècle différentes industries s'y sont créées, mais d'importance moyenne. Au point de vue commercial, c'est le trafic des céréales, des graines de luzerne et de trèfle (que l'on exporte en Amérique, en Tchéco-Slovaquie, en Allemagne, etc.), des bestiaux, de peaux de sauvagines, qui alimentent ses foires et marchés. La foire du 18 octobre est le grand marché où se fixent les prix des graines fourragères et où viennent des négociants de toute la France et de l'étranger, comme la foire de la Mi-Carême est l'un des trois grands marchés français des peaux et fourrures de sauvagines, attirant également les étrangers.

L'industrie, à Poitiers, est représentée par d'importantes imprimeries ; plusieurs manufactures de brosses, plumeaux et balais ; cinq petites manufactures de chaussons, bottes et pantoufles ; deux galocheries ; de nombreux tricotages de bonneterie laine et coton ; des fabriques de corsets et tricots élastiques, d'articles en moleskine, de cartonnages, de moulures, de meubles de style ; deux minoteries, une malterie ; plusieurs fabriques de liqueurs et d'eaux gazeuses ; une briqueterie et fabrique de produits réfractaires ; deux petites fonderies de deuxième fusion ; une laiterie-beurrerie industrielle. La carrosserie automobile, la construction mécanique et la construction métallique, la fabrication de la ferblanterie et articles de ménage y sont également représentées. Comme industries spéciales au pays, on peut citer trois ateliers pour la préparation des peaux d'oies et de cygnes, trois fabriques des fromages de chèvre dits « chabichous » et plu-

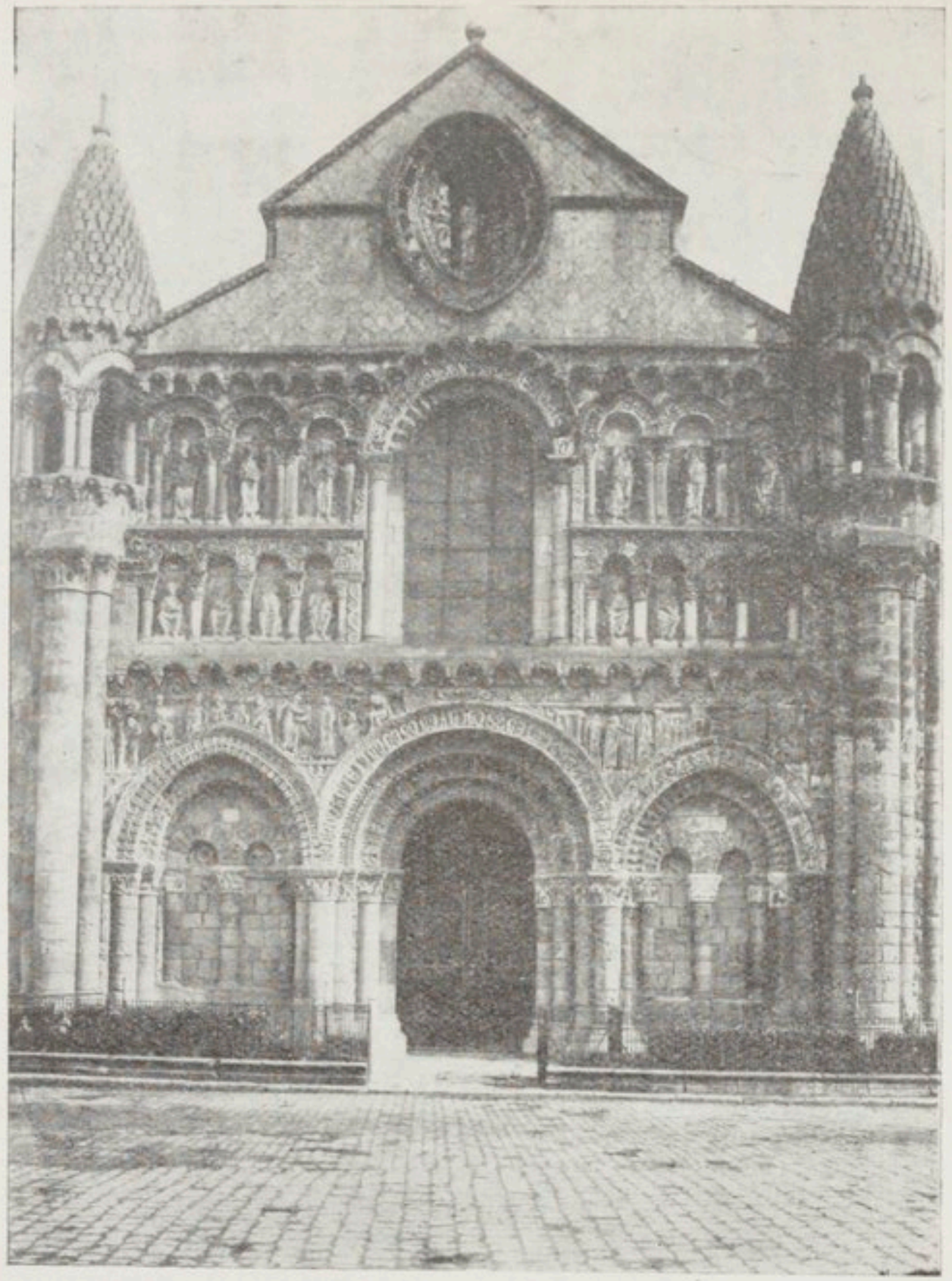

Façade de Notre-Dame-la-Grande.

Intérieur de Notre-Dame-la-Grande.

sieurs confiseries et une biscuiterie fabriquant des friandises ou des pâtisseries poitevines.

Toutes ces industries — à part l'une des imprimeries qui occupe près de 400 personnes et une brosserie occupant près de 200 ouvriers — sont de moyenne ou de petite importance, leur personnel variant entre 25 et 150 ouvriers et ouvrières.

Le commerce de gros comprend deux importantes sociétés d'alimentation, des maisons de métaux et quincaillerie, de grains et fourrages — et notamment de graines fourragères —, de tissus, de mercerie-bonneterie, de vins et spiritueux.

Dans les communes rurales de la banlieue poitevine, on trouve d'intéressantes industries : à *Migné* (1.841 habitants), d'immenses carrières de pierre de taille, une fabrique de carton, une scierie mécanique, un atelier de bonneterie, une champignonnière et trois minoteries. A *Saint-Benoît* (1.604 h.), l'usine d'engrais de Saint-Gobain, une grande minoterie, un atelier de ganterie, commerce de volailles en gros, commerce de bestiaux. A *Ligugé* (1.501 h.), un filature de chanvre et jute (300 ouvriers), une imprimerie d'éditions artistiques et une carrière de granit pour ballast. A *Biard* (940 h.), petite minoterie, atelier de chauffage central, constructions en ciment, fabrique de jougs, commerce en gros de volailles. Les autres communes : *Croutelle* (188 h.), *Fontaine-le-Comte* (549 h.), *Vouneuil-sous-Biard* (712 h.), sont exclusivement agricoles.

CANTON DE LUSIGNAN

(9 communes : 13.545 habitants)

Vaste plateau, d'une élévation moyenne de 150 mètres au-dessus du niveau de la mer, il est partagé de l'ouest à l'est par la vallée sinueuse de la *Vonne*, dont quatre petits affluents arrosent utilement les autres parties, et traversé par la voie de fer de Poitiers à La Rochelle.

Les céréales y constituent la culture dominante. On y compte

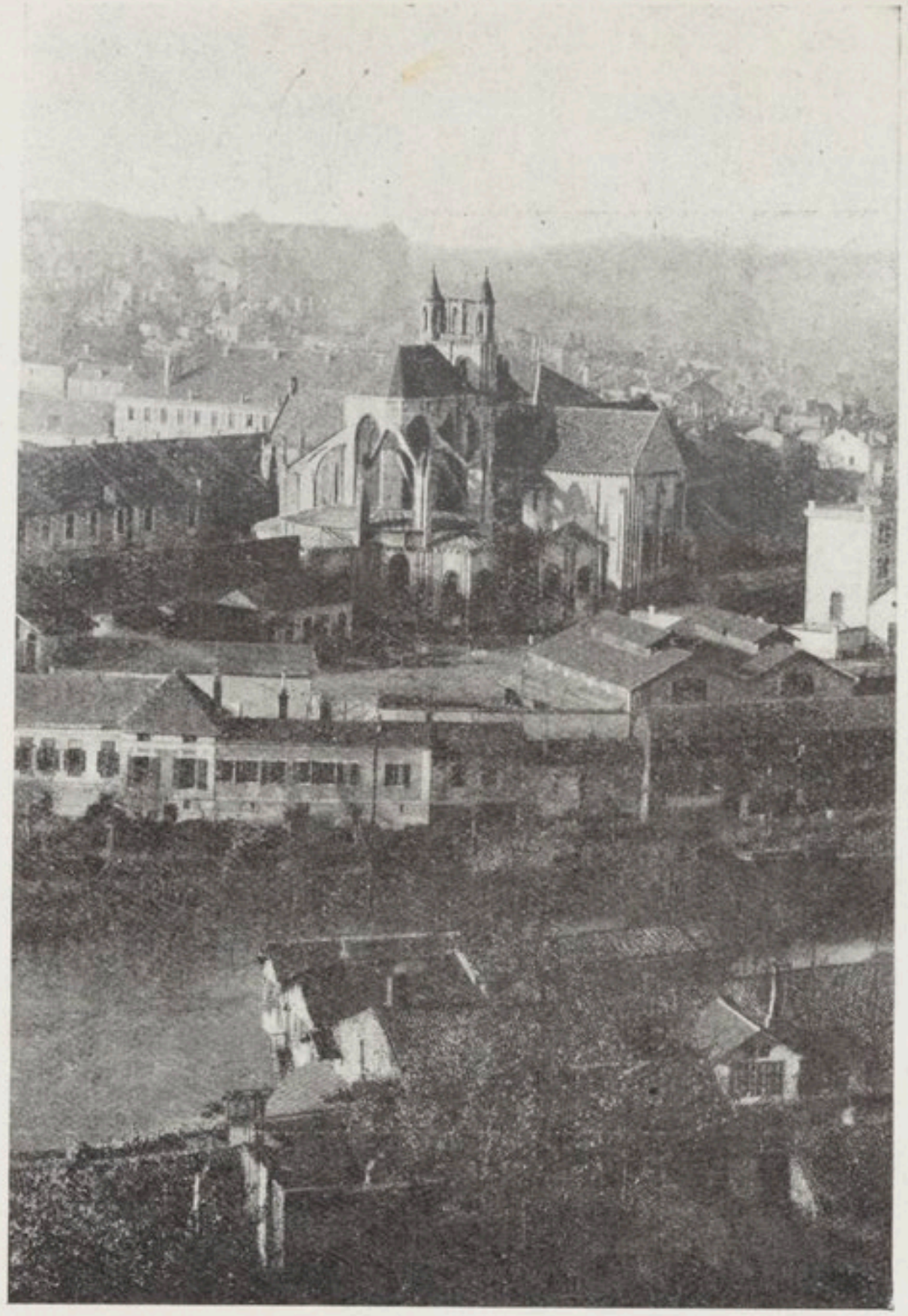

Eglise de Montierneuf.

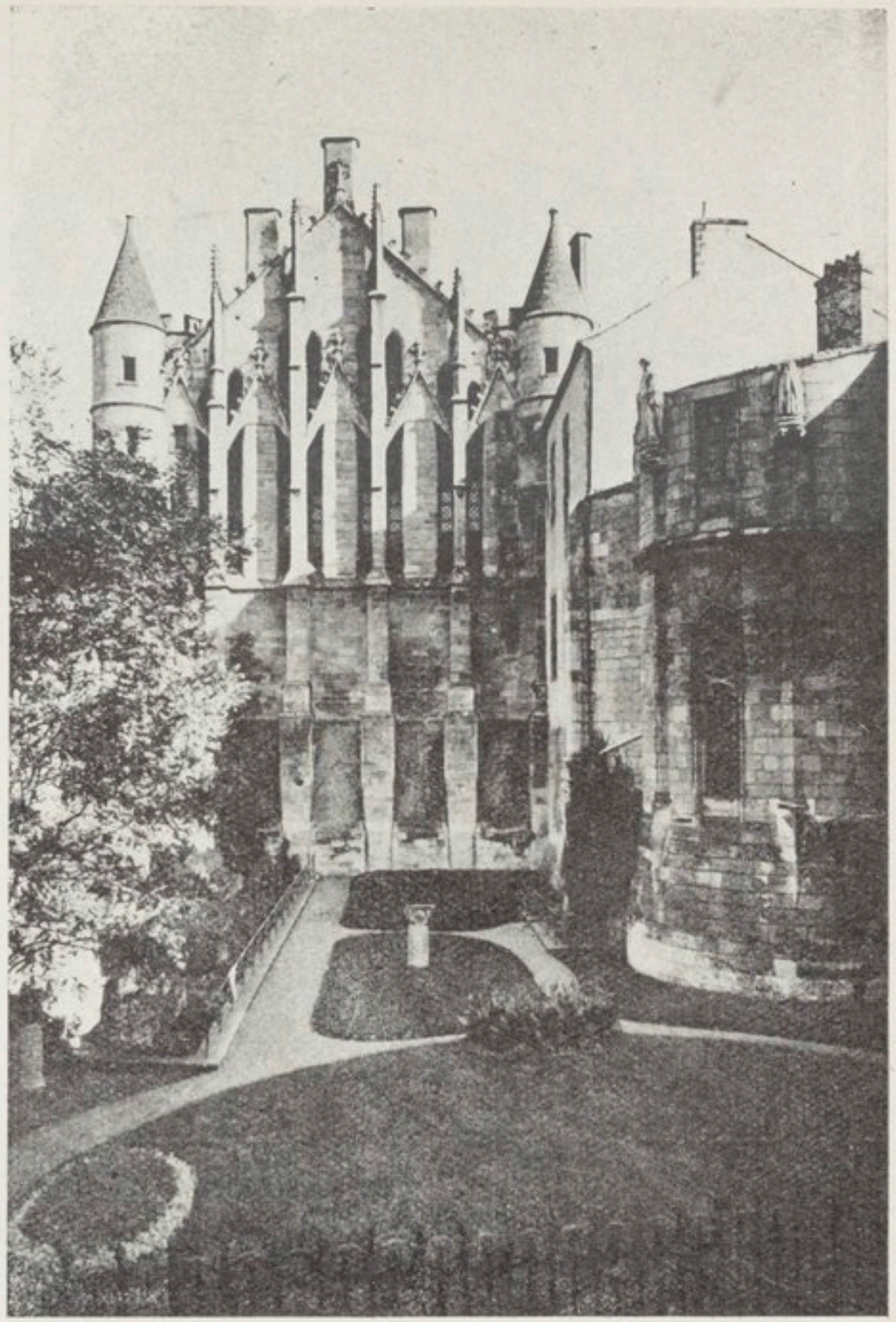

Chevet du Palais de Justice.

2.260 hectares de bois (forêt de Saint-Sauvant, bois de Saint-Hilaire et de Coulombiers). Des gisements de pierres de taille et de pierre calcaire s'y rencontrent également.

L'industrie est représentée à *Lusignan* (2.048 h.) par une fabrique de sabots et galoches, une fabrique de bonneterie, deux minoteries, un four à chaux, une distillerie-liquoriste, distribution d'énergie électrique. Cette petite ville compte, en outre, une imprimerie et des commerçants grossistes en papeterie, en épicerie et en grains et vins.

Il existe une beurrerie coopérative à *Cloué* (420 h.) ; des minoteries à *Cloué* et à *Sanxay* (1.146 h.). Fours à chaux à *Jazeneuil* (1.025h.) ; scieries à *Saint-Sauvant* (2.400 h.), *Coulombiers* (656 h.) et à *Rouillé* (2.343 h.) ; tuileries et scieries à *Sanxay* (1.146 h.) ; fabrique de chaux et élevage artificiel de volailles à *Curzay* (695 h.).

CANTON DE VIVONNE

(6 communes : 6.900 habitants)

Plateau traversé par les vallées du Clain, de la Clouère, de la Vonne et du Palais, il est encore arrosé par de nombreux ruisseaux et sources vives. Culture des céréales. Elevage. On y exploite sur certains points la pierre de taille. Le canton est traversé par la voie ferrée Paris-Bordeaux.

Il existe des industries intéressantes à *Vivonnes* (2.174 h.), qui compte une tannerie, une manufacture de toiles, deux minoteries, une huilerie et des commerces en gros de grains et de vins. — A *Iteuil* (972 h.), on trouve une importante usine de papeterie, une laiterie-caséinerie et une minoterie. — *Marçay* (799 h.) possède une fabrique d'horloges publiques, une fabrique de chaux et une minoterie.

On trouve encore une scierie mécanique à *Château-Larcher* (563 h.) ; une minoterie à *Marnay* (900 h.) ; une fabrique de chaux et deux moulins à *Marigny-Chemereau* (436 h.).

CANTON DE SAINT-JULIEN-L'ARS

(12 communes : 7.508 habitants)

Le canton de Saint-Julien-l'Ars, confinant à l'est à celui de Poi-

POITIERS

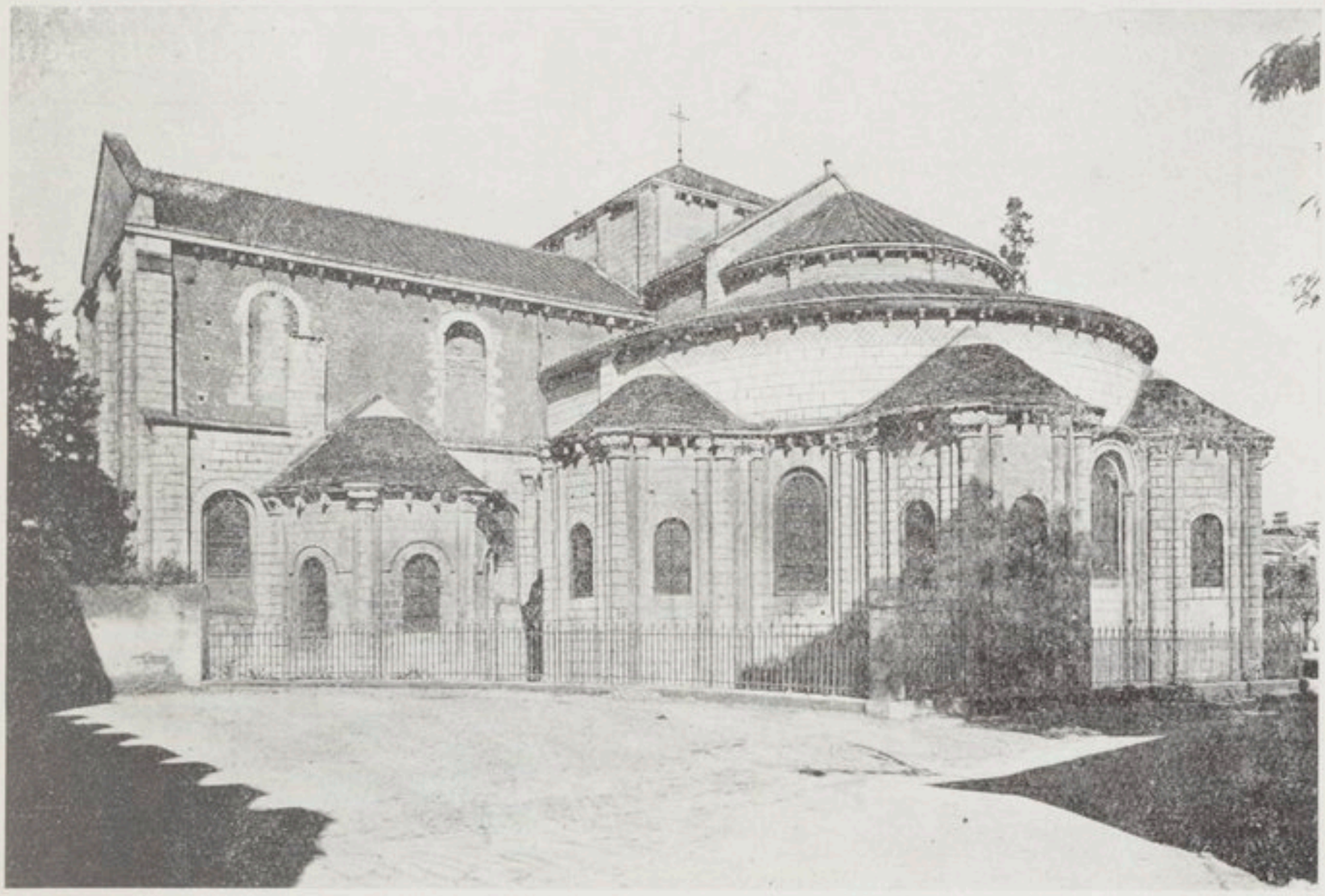

Eglise Saint-Hilaire-le-Grand.

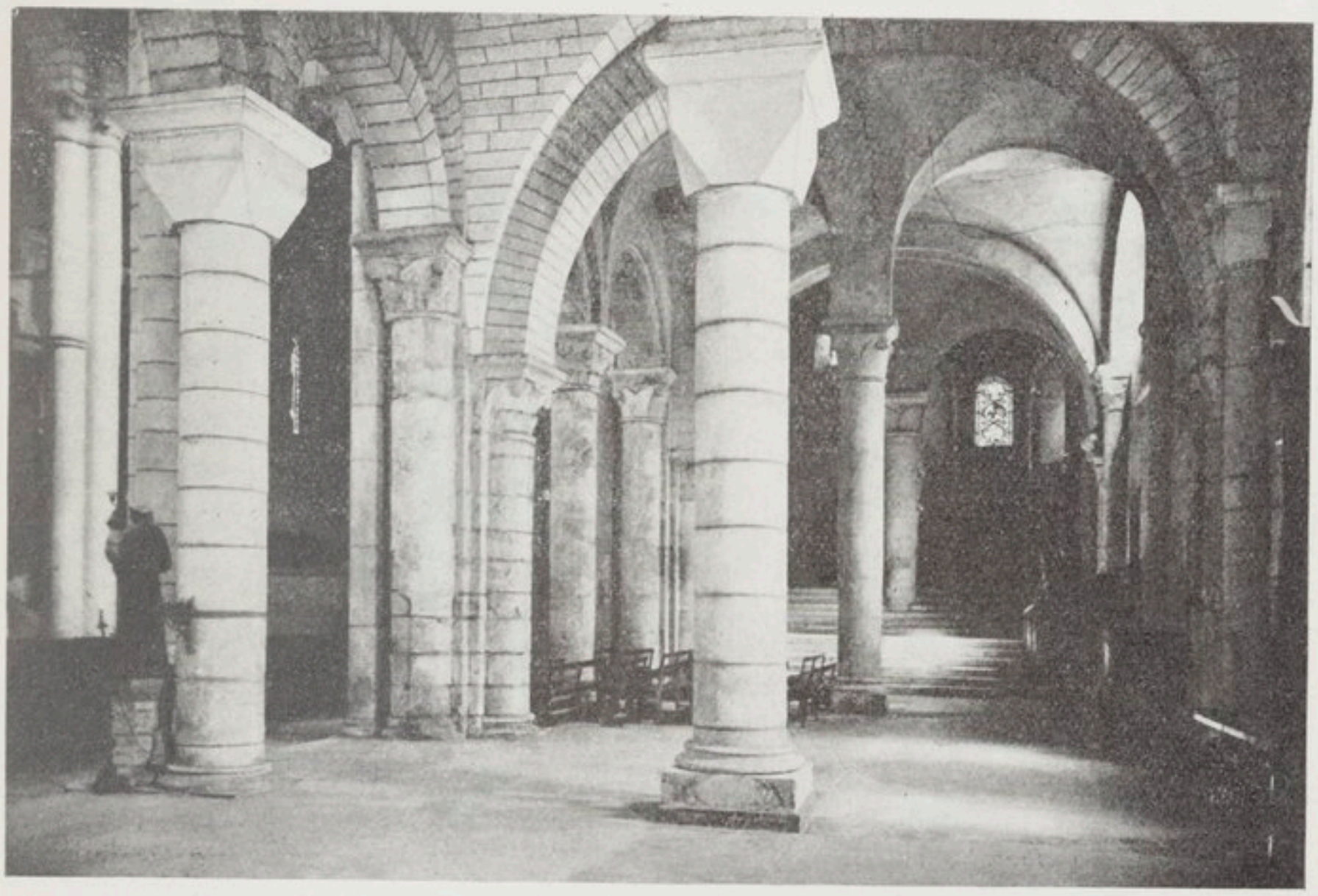

Intérieur de l'église abbatiale de Saint-Hilaire-le-Grand.

tiers, est également caractérisé par la culture des céréales, de la vigne et l'élevage, mais il a sur son territoire, éminemment boisé (partie de la forêt de Moulière et plusieurs bois particuliers), de nombreuses carrières de pierres de taille, de moëllons et de pierres à chaux.

L'industrie y est peu représentée. Signalons toutefois, à *Bonnes* (1.152 h.), cinq minoteries, une scierie mécanique. — A *La Chapelle-Moulière* (465 h.), une petite huilerie. — A *Lavoux* (833 h.), des carrières, une fabrique de chaux, un triage de noix ; tuilerie. — A *Saint-Julien-l'Ars* (1.078 h.), une fabrique de chaux. — A *Tercé* (1.966 h.), d'importantes carrières de pierre, une fabrique de chaux. — A *Mignaloux-Beauvoir*, élevage et commerce en gros de porcs.

Les autres communes : *Bignoux* (304 h.), *Jardres* (610 h.), *Liniers* (374 h.), *Pouillé* (356 h.), *Savigny-L'Evescault* (472 h.), *Sèvres* (441 habitants), sont exclusivement agricoles.

CANTON DE VOUILLÉ

(14 communes : 11.238 habitants)

Le canton de Vouillé est un plateau traversé par trois petites rivières aux vallées sinueuses et couvert de grandes masses de bois (notamment les forêts de Montheil, de Vouillé, de Saint-Hilaire et de l'Epine). L'extrémité ouest du canton, à Chalandray, Maillé, est dans la Gâtine.

C'est dans la vallée de la *Boivre*, au-dessus de Montreuil-Bonnin, que se trouve la source de Fleury qu'un aqueduc amène au château d'eau de Poitiers.

Canton agricole (céréales, pommes de terre, élevage ; œufs, volailles). Le chef-lieu, *Vouillé* (1.401 h.), a une minoterie, une laiterie et des commerces de grains et d'œufs en gros.

Industries à signaler : à *Lavausseau* (710 h.), une tannerie et une laiterie-fromagerie (fabrique de camembert). — A *Ayron* (965 h.), une laiterie-fromagerie. — A *Benassay* (1.069 h.), une scierie et minoterie. — A *Béruges* (727 h.), tuilerie, scierie mécanique et minoterie. — A *Latillé* (1.168 h.), trois minoteries, deux scieries, huilerie, épi-

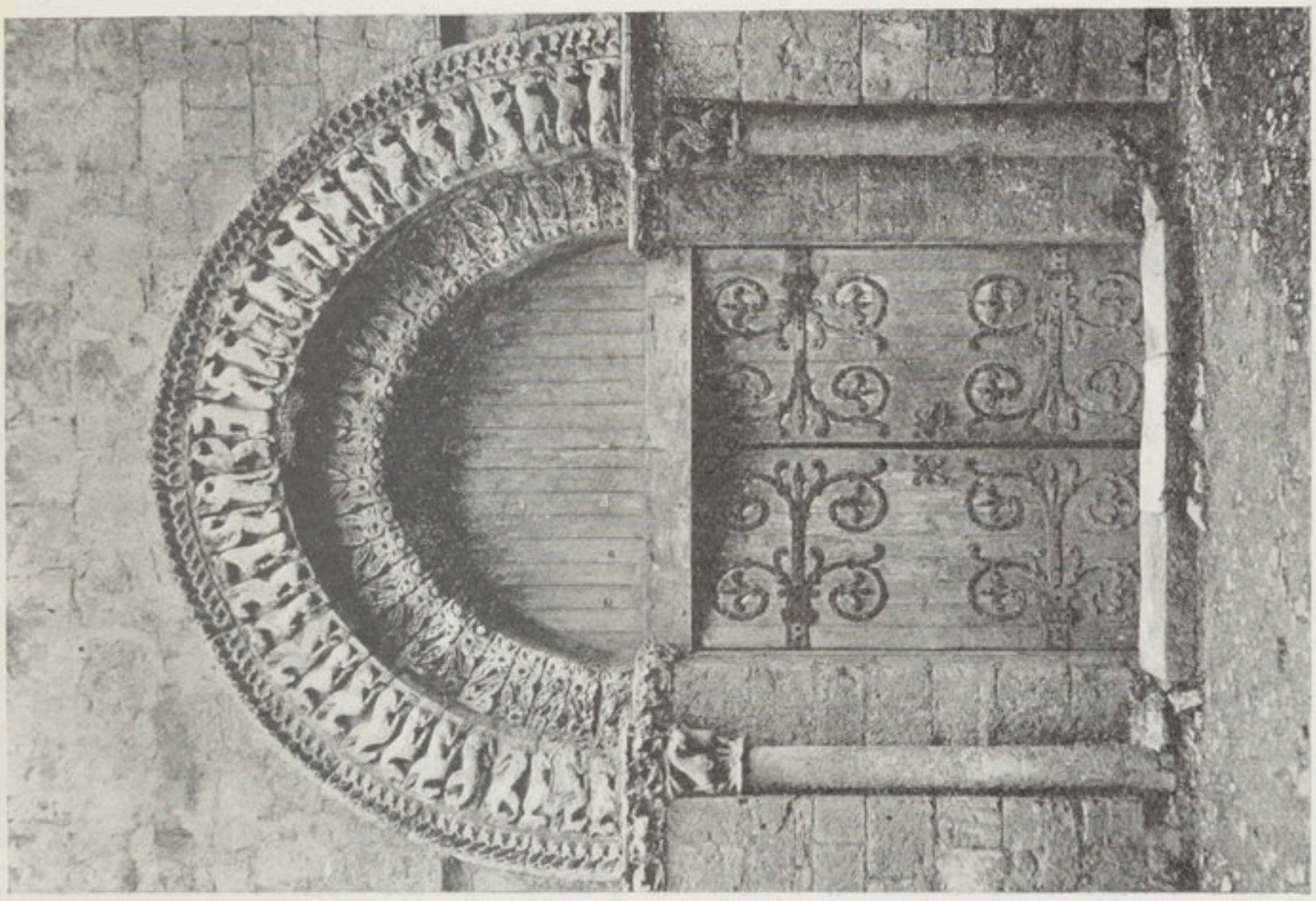

Portail de l'église de Champagné-Saint-Hilaire.

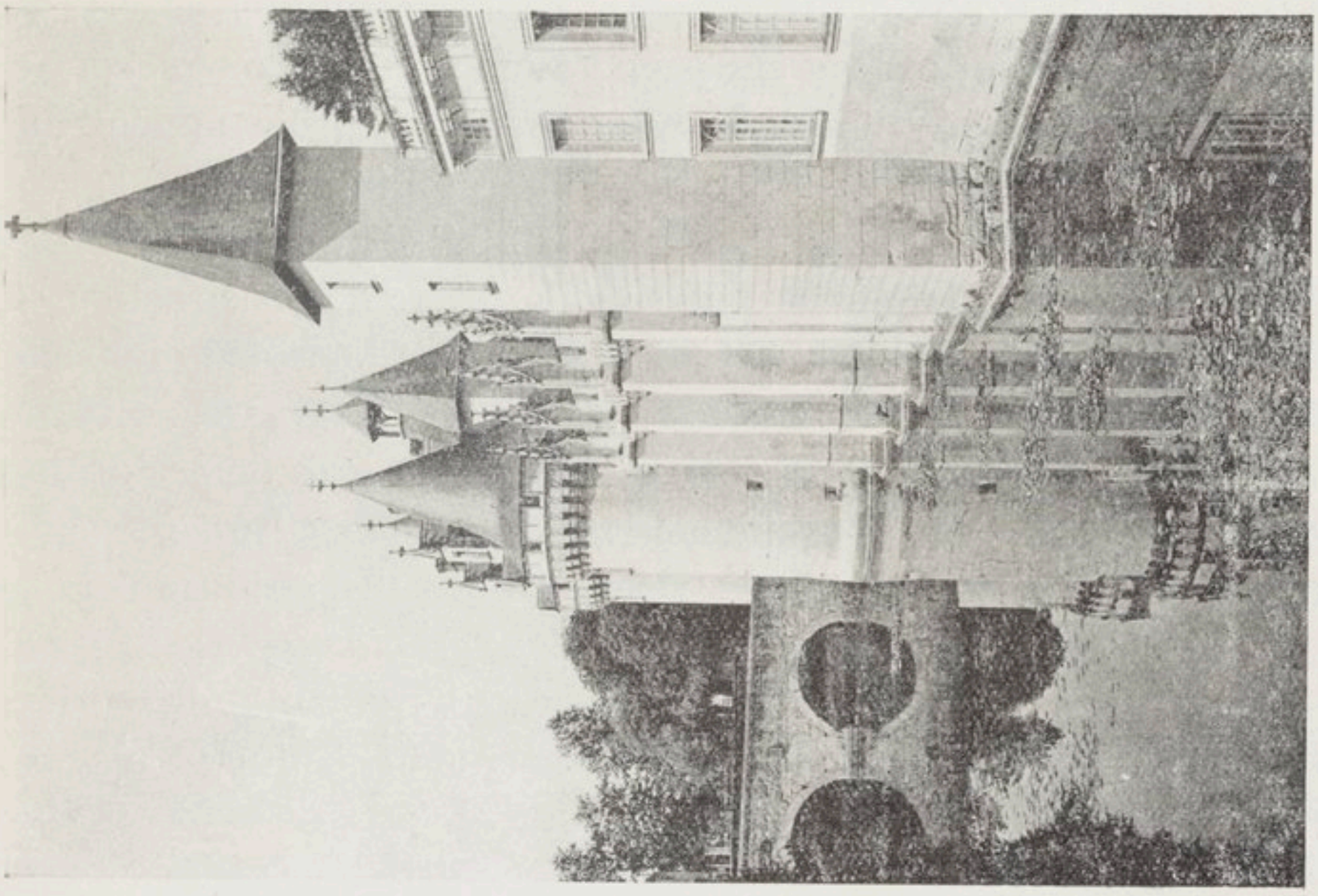

Château de Dissais.

cerie en gros. — A *Quinçay* (719 h.), tuilerie, four à chaux, deux moulins. — A *Montreuil-Bonnin* (555 h.), deux minoteries. — A *Chiré-en-Montreuil* (766 h.), minoteries.

Les autres communes : *Chalandray* (861 h.), *La Chapelle-Montreuil* (718 h.), *Frozes* (407 h.), *Maillé* (434 h.), *Le Rochereau* (744 h.), sont exclusivement agricoles.

CANTON DE SAINT-GEORGES

(6 communes : 7.890 habitants)

Le canton de *Saint-Georges-les-Baillargeaux* constitue la banlieue nord immédiate de Poitiers. Il est traversé par la rivière *Le Clain*, dont la vallée, fort large, est formée d'épaisses couches de sable à galets exploitées de temps à autres, notamment autour de la commune de Chasseneuil. Une partie de la forêt de Moulière s'élève à l'extrémité de ce canton. De nombreux gisements de pierres, tantôt exploités, tantôt délaissés, existent à Bonnillet, Ansoulesse et vallon de Buxerolles. On trouve des grès à paver dans la commune de Dissay.

Ce canton est avant tout un pays de culture, où l'on rencontre quelques vignobles, produisant de bons vins rouges, notamment sur les communes de Saint-Georges, Montamisé et Dissay.

Comme industries, nous signalerons, à *Chasseneuil* (1.300 h.), une importante minoterie, des carrières de pierre de construction et un abattoir industriel débitant la viande fraîche et fabriquant les conserves de viande et de charcuterie, à outillage moderne et relié au chemin de fer de Paris à Bordeaux ; commerce en gros de grains. — A *Dissay* (1.024 h.), une fabrique de lessives, savons et produits chimiques et une scierie mécanique ; fabrique d'emballages ; pépinières ; deux minoteries ; une fabrique de vannerie. — A *Jaunay-Clan* (1.988 habitants), carrières de sables et de cailloux ; importante minoterie ; fabrique de boîtes à fromages ; établissement d'apiculture avec fabrique de ruches ; scierie mécanique ; pépinière de vignes. — A *Saint-Georges* (1.237 h.), une minoterie et une tuilerie. — A *Saint-Cyr*

(542 h.), une laiterie coopérative, une tuilerie briqueterie et une minoterie.

Les autres communes : *Buxerolles* (919 h.), *Montamisé* (880 h.), sont exclusivement agricoles.

CANTON DE MIREBEAU

(10 communes : 8.131 habitants)

Le canton de *Mirebeau* est, comme son voisin le canton de Neuville, le type de la circonscription exclusivement agricole. Plaine jurassique dont la plus grande partie est dépourvue d'eau, il est surtout un grand centre de culture de céréales, de pommes de terre et vignobles. Les noyers y sont abondants.

A défaut d'industries, il comprend d'importantes maisons de commerce de gros et d'exportation pour les céréales, les pommes de terre et les petits vins blancs et rouges (achetés par les négociants de Paris-Bercy et aussi par les Allemands).

La récolte des noix, elle, donne en outre lieu à l'industrie familiale de l'huilerie. En effet, presque toutes les communes comptent de petits fabricants d'huile qui écrasent les noix au moment de la récolte.

C'est un pays riche, de petite bourgeoisie paysanne et commerçante à l'aise, concentrée surtout à *Mirebeau*, petite ville de 2.220 habitants ayant d'importants magasins de gros et de détail, où les succursales de banques sont nombreuses. Notons-y, tous les mercredis, un important marché d'oies et autres volailles.

Comme industries proprement dites, on peut signaler une beurrerie-fromagerie à *Champigny-le-Sec* (948 h.), où se trouve également une fabrique de chaux, et une scierie à *Cuhon*. Les autres communes sont : *Amberre* (524 h.), *Cherves* (891), *Maisonneuve* (505 h.), *Massagues* (429 h.), *Thurageau* (1.018 h.), *Varennes* (354 h.) et *Vouzailles* (673 h.), exclusivement agricoles.

CANTON DE NEUVILLE

(11 communes : 9.887 habitants)

Bien qu'un des plus peuplés, le canton de Neuville-du-Poitou est, comme celui de Mirebeau, surtout un grand centre de productions agricoles : céréales, pommes de terre, carottes, navets, noix et vins. Ces vins, notamment les blancs (cépages Folle-Blanche), sont assez recherchés pour la consommation courante et les coupages, mais on doit signaler un crû renommé produit par des vignobles de la commune de *Marigny-Brizay*, d'une saveur toute particulière.

Le chef-lieu, *Neuville*, bien que commune de 2.887 habitants, se compose de gros villages épars et ne réunit autour de son clocher que 1.450 agglomérés. Pas d'industrie, si ce n'est quelques petites fabriques d'huile de noix, une fabrique de chaux ; plusieurs carrières de pierre ; une distillerie ; une presse à fourrages ; mais plusieurs importantes maisons de vente en gros et d'exportation de produits agricoles : grains, fourrages et pailles, vins, noix et cerneaux, et surtout de pommes de terre (saucisse rouge, early; ronde jaune).

Les autres communes du canton sont : *Marigny-Brizay* (808 h.) qui possède une champignonnière ; *Vendeuvre* (2.105 h.) avec une huilerie et une minoterie ; *Villiers* (473 h.) où l'on trouve une usine de charpentes métalliques, et celles exclusivement agricoles d'*Avanton* (514 h.), avec maisons de grains et fourrages en gros; *Blaslay* (465 h.); *Chabournay* (674 h.) ; *Charrais* (624 h.) ; *Chéneché* (295 h.) ; *Cissé* (820 h.) ; *Yversay* (222 h.).

CANTON DE LA VILLEDIEU-DU-CLAIN

(10 communes ; 5.928 habitants).

Vaste plateau d'une élévation moyenne de 145 m. au-dessus de la mer, il est arrosé par le Clain et le Miosson ; pays de céréales, élevage, bois. On y exploite des moellons pour les fours à chaux.

L'industrie est représentée par les minoteries des *Roches-Prémarie-Andillé* ; une tuilerie-briqueterie et un four à chaux à *Nouaillé* (703 h.) ; une petite huilerie à *Aslonnes* (610 h.) ; une brosserie à *Smarves* (769 h.) ; une entreprise d'extraction de terres réfractaires à *Fleuré* (437 h.) pour les faïenceries de Limoges et de Gien ; exploitation de terres réfractaires à *Vernon* (755 h.) ; une laiterie à *Nieuil-l'Espoir* (750 h.).

Les autres communes : *Dienné* (415 h.), *Gizay* (367 h.), sont purement agricoles.

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

(10 cantons - 108 communes - 91.524 habitants)

Châtellerault

Cet arrondissement forme la partie septentrionale du département. Au point de vue agricole, surtout depuis que le Loudunais y a été annexé, il est le premier pour la production des vins blancs ; la production des fruits à noyaux et à pépins y est active. La culture des légumineuses pour primeurs est très développée. Jadis le chanvre y était cultivé, mais cette culture est en voie de régression. Dans les prairies avoisinant la vallée de la Vienne, l'élevage est assez florissant.

Au point de vue industriel, on peut dire qu'il concentre le plus grand nombre d'usines à Châtellerault et dans sa banlieue.

CANTON DE CHATELLERAULT

(7 communes : 23.859 habitants.)

La ville de *Châtellerault*, qui compte 17.720 habitants, n'est pas très ancienne. Son origine paraît remonter au IX^e^ siècle ; elle se forma autour du château-fort d'Airaud (*castrum Airaudi*), demeure seigneuriale des vicomtes de Châtellerault. Erigée en commune par le roi Charles IX, en 1565, elle fut toujours un centre d'industries dont la plus ancienne est celle de la coutellerie. Toutefois, depuis bientôt un siècle, les artisans couteliers de la ville ont disparu peu à peu, et il s'est créé deux grandes usines dans les environs immédiats, à Cenon et à Naintré. (*Voir la monographie spéciale à cette industrie*).

Châtellerault a un port, sur la *Vienne*, qui connut jadis une activité aujourd'hui très réduite.

Châtellerault possède une Manufacture Nationale d'armes créée en 1828 pour remplacer celles existant jusqu'à cette époque en Alsace, et que l'on trouvait trop rapprochées de la frontière. D'abord destinée à la fabrication des armes blanches et des cuirasses, la Manufacture châtelleraudaise fut adaptée à celle des armes à feu. Pendant la fabrication du fusil Lebel, tant pour l'armée française que pour l'armée russe, plusieurs milliers d'ouvriers y étaient employés ; de même pendant la guerre 1914-1918. Depuis, le nombre des ouvriers a été réduit. Actuellement (1930) un millier d'ouvriers y sont occupés à la fabrication et réparation des mitrailleuses.

Enfin, on trouve, groupées à Châtellerault, un certain nombre d'industries d'importance moyenne, mais actives : deux mégisseries pour la préparation des peaux d'oies ; trois grosses minoteries ; trois scieries mécaniques ; trois fabriques de chaussures ; trois fabriques de bonneterie et sous-vêtements laine ; deux fabriques de conserves de champignons ; une fonderie de deuxième fusion ; des ateliers de construction mécanique ; des fabriques de pompes, de machines à coudre, de blanc fixe et gélatineux, de broderies à la main ; une manufacture d'ustensiles de ménage ; deux fabriques de liqueurs, une fabrique de chaux ; une beurrerie-caséinerie.

Signalons d'importantes maisons de commerce de graines fourragères, de céréales, de vins, de plumes et duvets et d'expéditeurs d'œufs, volailles et sauvagines.

*
* *

Parmi les autres communes du canton de Châtellerault, il en est une où l'industrie s'est particulièrement développée : *Naintré* (2.256 habitants) où se trouve la manufacture de coutellerie et de rasoirs de Domine, ainsi que deux importantes minoteries, une fabrique de chaux, une scierie, une fabrique de limes et râpes, un atelier de bonneterie (bas et chaussettes) et des commerces en gros de grains, pommes de terre et de primeurs. Carrières de moellons de tufau. Gravières profondes dans la plaine aux abords de la Vienne.

Les autres localités sont surtout agricoles, néanmoins : *Thuré* (1.546 h.) possède des carrières plus ou moins exploitées de tufau, de grès et de calcaire argileux ; *Souillé* (547 h.), une scierie, des carrières de pierre à bâtir et une exploitation de champignons. — *Saint-Sauveur* (697 h.) a une laiterie-fromagerie ; *Colombiers* (802 h.) une scierie.

Targé (305 h.) ; *Saint-Christophe* (453 h.) ; *Vaux-sur-Vienne* (336 h.) ; *Vellèches* (436 h.), sont exclusivement agricoles.

CANTON DE LENCLOITRE

(9 communes : 7.881 habitants.)

Ce canton est renommé par la richesse exceptionnelle de ses cultures maraîchères, ses primeurs (et autrefois ses chanvres) principalement dans les deux communes de Lencloître et de Scorbé-Clairvaux, grâce à un sol bien arrosé et frais. On y cultive principalement les asperges, les artichauts, les oignons, les choux-fleurs, les melons. Les légumes et fruits récoltés sont expédiés sur les grandes villes voisines et aussi sur Paris.

L'industrie y est représentée par une minoterie à *Saint-Genest* (1.160 h.) ; huilerie et distillerie à *Savigny-sous-Faye* (642 h.) ; primeurs en gros, scierie, huilerie, carrières à *Scorbé-Clairvaux* (1.362 habitants) ; tuilerie mécanique et carrières à *Sossay* (481 h.).

A *Lencloître* (1.693 h.) on trouve aussi une distillerie, une fabrique de vannerie, plusieurs maisons de commerce et d'expédition de grains, pommes de terre, fruits et primeurs en gros. — A *Lencloître* et à *Saint-Genest*, vins en gros. — *Cernay* (348 h.), *Doussay* (796 h.), *Orches* (628 h.), *Ouzilly* (747 h.) sont exvlusivement agricoles.

CANTON DE PLEUMARTIN

(9 communes : 8.433 habitants)

Ce canton florissant est à la fois agricole et industriel et les eaux minérales de La Roche-Posay lui ajoutent une ressource intéressante.

Son sol est couvert de plusieurs masses importantes de bois et contient, en outre, du tufau, des gisements de pierres pour meules à moudre les grains, exploitées autrefois activement dans les communes de Lésigny, Vicq, Coussay et Pleumartin, et exportées au loin.

A *La Roche-Posay* (1.377 h.), la plus importante commune, trois sources d'eaux minérales (*voir la notice spéciale*) alimentent un établissement thermal. Comme industries, on y trouve une usine d'énergie électrique, une fabrique de pâtes de bois à papier, une fabrique de tuiles et carreaux, une laiterie-beurrerie, avec fabrique de caséine ; une usine frigorifique. A signaler les importants commerces de viticulture et de grains en gros.

Dans les autres localités du canton, on trouve : scierie mécanique, four à chaux, huilerie, vins et grains en gros à *Pleumartin* (1.345 h.). — Une minoterie et deux scieries à *Chennevelles* (651 h.). — Scierie et huilerie à *Vicq-sur-Gartempe* (1.621 h.). — Distilleries à *Lappuy* (1.113 h.). — Minoterie, scierie, huilerie et exploitation de pierres à meules à *Lésigny* (628 h.). — *Leigné-les-Bois* (735 h.), *Mairé* (338 h.) sont des communes exclusivement rurales.

CANTON DE VOUNEUIL-SUR-VIENNE

(8 communes : 7.084 habitants)

Arrosé par la *Vienne*, le *Clain* et l'*Auzon*, le territoire de ce canton a des vergers, de beaux pâturages et des côteaux où croissent de jolies vignes, notamment sur la commune de Beaumont, qui produit un vin blanc très connu. C'est sur les pentes crayeuses de la Vienne, sur la commune de Vouneuil, que sont, autour de *Montgamé*, les nombreux arbres à fruits et surtout les *abricotiers*, qui sont une des principales ressources du pays.

Notons, près de *Vouneuil*, la source sulfureuse de Saint-Maur, jadis pèlerinage pour guérir la gale.

Sur le territoire de la commune d'*Archigny* subsistent des restes

de la « Ligne Acadienne », cabanes où, en 1773, furent cantonnés de nombreux colons chassés d'Amérique par les Anglais pour n'avoir pas voulu porter les armes contre la France et que l'on utilisa à commencer le défrichement des « brandes » qui couvraient une partie de ce canton, défrichement qui ne fut terminé qu'au milieu du XIX[e] siècle.

Comme industries, on trouve actuellement : à *Bonneuil-Matours* (1.238 h.), l'usine d'énergie électrique de Saint-Mars, une minoterie, deux scieries et une fabrique de chaux. — A *Cenon* (512 h.), une usine de coutellerie (*voir notice spéciale*) et une fabrique de machines à coudre et à écrire. — A *Vouneuil-sur-Vienne* (1.240 h.), fabrique de chaux. — A *Archigny* (1.675 h.), laiterie et minoterie. — A *Beaumont* (1.151 h.), huilerie, distillerie et commerce en gros de vins de la localité. — *Availles* (618 h.), *Bellefonds* (196 h.), *Monthoiron* (459 h.) sont exclusivement agricoles.

CANTON DE DANGÉ

(8 communes : 6.079 habitants)

Ce canton, arrosé par la *Vienne* et la *Creuse*, traversé par la grande route et le chemin de fer de Paris à Bordeaux, est un pays de culture, d'élevage et d'arbres fruitiers.

Le canton de Dangé, comme celui de Leigné-sur-Usseau, produit les belles prunes dont on fait les pruneaux dits de Tours.

L'industrie y est représentée à *Dangé* (946 h.) par une minoterie et une laiterie. — Aux *Ormes* (1.256 h.), une fabrique de biscuits et une laiterie-beurrerie-caséinerie. — A *Port-de-Piles* (497 h.) par une importante fabrique de ciments et d'agglomérés. — A *Oyré* (721 h.), huilerie et laiterie.

Les autres communes : *Buxeuil* (724 h.), *Ingrandes* (1.160 h.), *Leugny* (349 h.), *Saint-Rémy-sur-Creuse* (424 h.), *Saint-Romain* (428 h.), sont exclusivement agricoles.

CANTON DE LEIGNÉ-SUR-USSEAU

(10 communes : 5.438 habitants)

Canton de culture et d'élevage. Comme celui de Dangé il fournit

les belles prunes dont on fait les pruneaux dits de Tours. Dans la région de Vaux, les flancs argilo-crayeux de collines bordant la *Vienne* portent des vignes qui donnent un vin apprécié. Nombreuses carrières de tufau et sablières plus ou moins exploitées.

L'industrie ou le commerce de gros du canton ne se rattache qu'à la transformation des produits agricoles : deux minoteries à *Saint-Romain-sur-Vienne* (468 h.) ; une minoterie et un commerce de grains à *Sérigny* (774 h.) ; scierie et commerce de bestiaux à *Usseau* (456 h.). — La principale commune du canton, *Saint-Gervais-les-Trois-Clochers* (1.377 h.), où est concentré le commerce de détail, possède une minoterie et une maison de grains. — *Antran* (558 h.), *Leigné-sur-Usseau* (396 h.), *Mondion* (212 h.) sont des communes exclusivement rurales.

ANCIEN ARRONDISSEMENT DE LOUDUN

(rattaché à l'arrondissement de Châtellerault)

CANTON DE LOUDUN

(4 communes : 11.662 habitants)

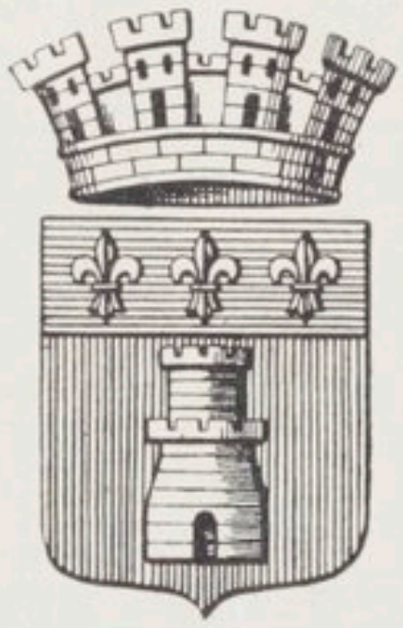

Loudun

La ville de *Loudun* (5.252 habitants) était, avant la réforme de 1926 qui l'a rattachée à l'arrondissement de Châtellerault, une sous-préfecture. Aujourd'hui, bien que devenue simple chef-lieu de canton (avec toutefois son tribunal rétabli), elle reste néanmoins la capitale du « pays loudunais », petite province autrefois enclavée entre le Poitou, la Touraine et l'Anjou et dépendant de l'évêché de Poitiers.

D'origine romaine, cité fortifiée, la ville de Loudun, qui joua un rôle dans l'Histoire, fut jadis une cité importante possédant, au XVII^e^ siècle, des industries prospères : parchemineries, tanneries, tissages, etc. Le protestantisme y était alors répandu et la plupart des bourgeois et industriels appartenaient à cette religion, ce qui fit que la révocation de l'Edit de Nantes porta à la ville un coup fatal. Une grande partie des habitants émigrèrent et Loudun, de 15.000 âmes, tomba à quelques milliers et vit sa situation économique fort amoindrie.

Aujourd'hui, le travail et le commerce loudunais sont surtout agricoles : la région loudunaise produit un vin blanc renommé, des orges et escourgeons recherchés par les brasseurs de Belgique et d'Angleterre. On y exploite des grands bois, des prairies naturelles et artificielles ; la culture des champignons prospère dans d'immenses carrières souterraines abandonnées, et celle des truffes dans les localités

Vue générale de Loudun.

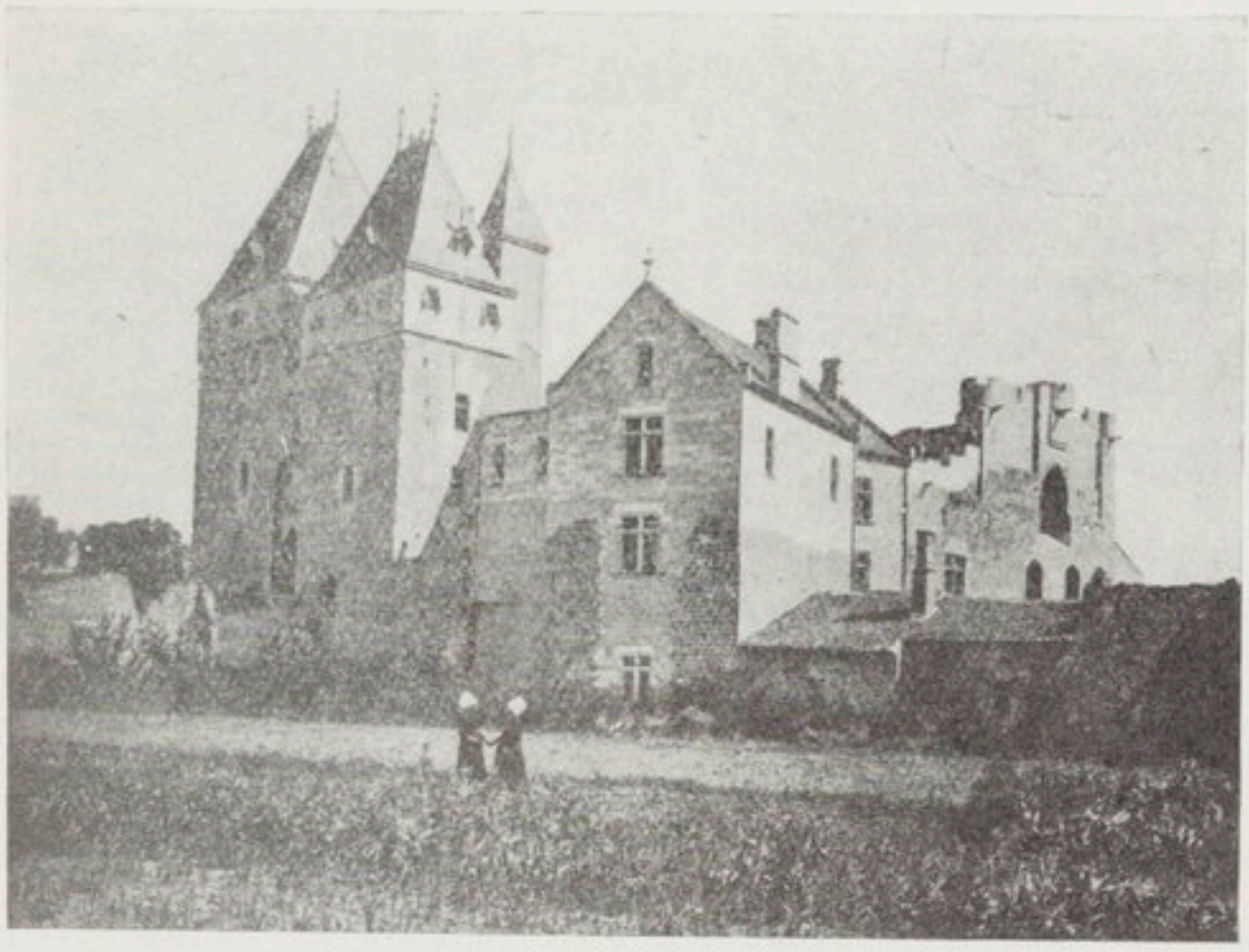

Château de Berrie.

de *Maulay*, *Pouant*, *Sammarçolles*, *Beuxes*. Enfin, les laiteries-beurreries avec fabrication de caséine s'y sont développées. On peut signaler une source minérale non exploitée dans les sables verts de *Candé*, commune de Véniers.

A Loudun, l'industrie est représentée par une fonderie de deuxième fusion, un atelier de construction de machines agricoles, des ateliers de brodeuses, des tricotages de bonneterie, une fabrique de produits pharmaceutiques. A signaler aussi un important commerce d'orges en gros et de vins du Loudunais et du Saumurois.

Dans les autres communes du canton de Loudun on trouve : à *Arçay* (631 h.), une maison de construction de machines agricoles et des commerces en gros de vins loudunais et saumurois. — A *Basses* (269 h.), une laiterie industrielle et une scierie. — A *Beuxes* (454 h.), une exploitation de truffières. — A *Ceaux-en-Loudun* (841 h.), huilerie. — A *Maulay* (458 h.), truffière. — *Mouterre-Silly* (895 h.), petite distillerie. — *Saint-Laon* (226 h.), scieries. — *Sammarçolles*, deux minoteries et exploitation de truffes. — *Véniers* (462 h.), deux minoteries. Les autres localités : *Chalais* (533 h.), *Claunay* (501 h.), *Messemé* (275 h.), *Rossay* (233 h.), sont exclusivement agricoles.

CANTON DE MONCONTOUR

(17 communes : 7.273 habitants)

Le canton de Moncontour, formé d'une poussière de petites communes, est entièrement adonné à l'agriculture : très bons vignobles, cultures d'orges et de blé, élevage, exploitation et commerce de bois, laiterie. Une partie de ce canton, notamment la région d'Ouzilly-Vignolles, a un sol marécageux dû aux marais des rivières la *Dive* et la *Briande*.

On y rencontre pourtant quelques petites industries : à *Moncontour* (645 h.), une laiterie-beurrerie, une distillerie, une huilerie, une minoterie et un commerce de grains. — A *Angliers* (631 h.), beurrerie-fromagerie-caséinerie. — A *La Grimaudière* (299 h.), une minoterie. — A *Martaizé* (688 h.), une laiterie-caséinerie et une biscuiterie.

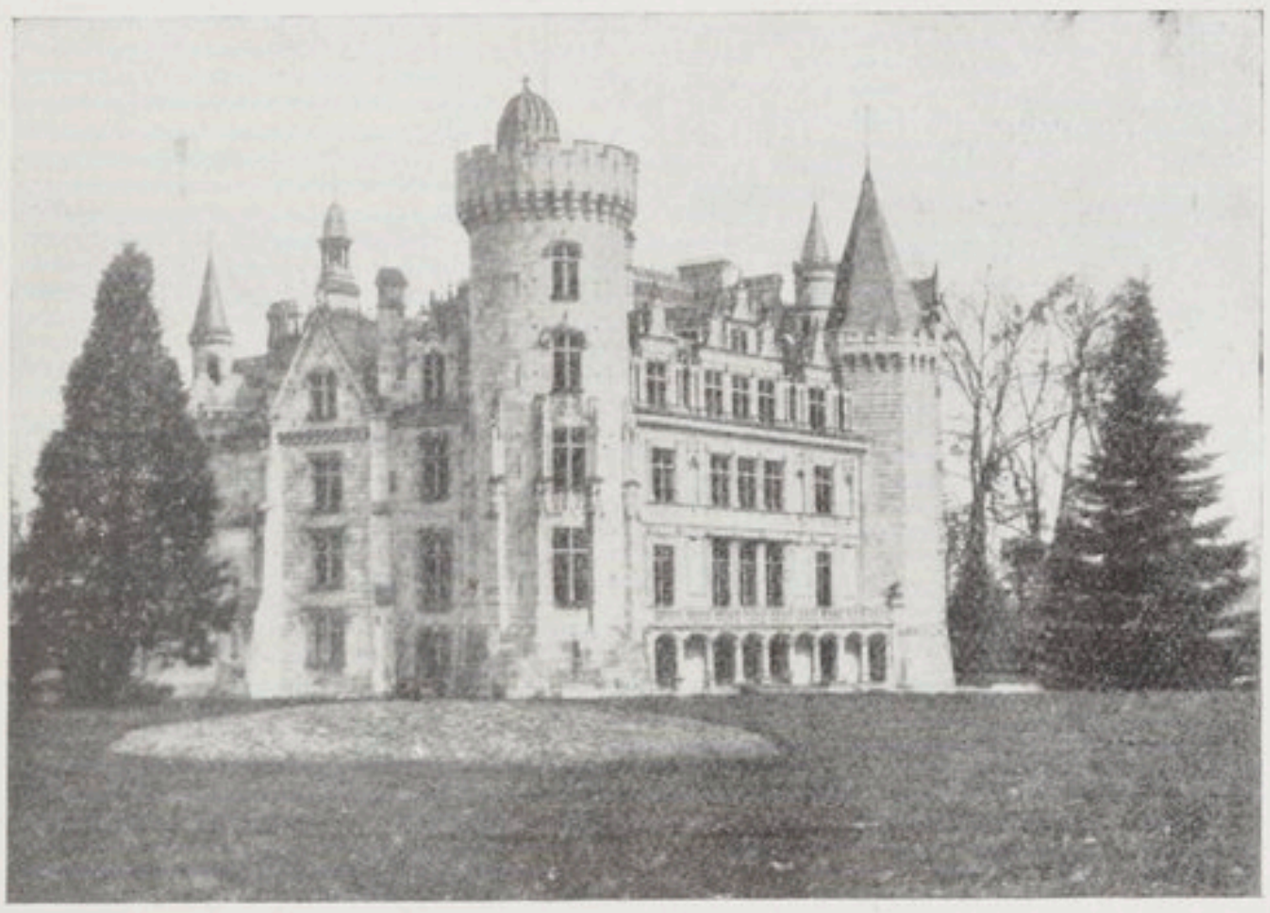

Château de La Mothe-Champdeniers.

Château de Ternay.

— A *Ouzilly-Vignolles* (352 h.), une minoterie. — Enfin, à *Saint-Jean-de-Sauves* (1.363 h.), la grosse localité du canton, on trouve une laiterie-beurrerie, une tuilerie, une petite huilerie, deux scieries et deux importantes maisons de grains en gros.

Les autres communes : *Aulnay* (189 h.), *La Chaussée* (337 h.), *Craon* (347 h.), *Frontenay* (476 h.), *Mazeuil* (470 h.), *Messais* (298 h.), *Notre-Dame-d'Or* (141 h.), *Saint-Cassien* (117 h.), *Saint-Chartres* (273 habitants), *Saint-Clair* (421 h.), *Verger-sur-Dive* (226 h.), sont purement agricoles.

CANTON DE MONTS-SUR-GUESNES

(12 communes : 6.609 habitants)

Canton d'agriculture, de vignes, d'élevage et de bois, il englobe la forêt de Scévole, qui donne lieu à d'importantes exploitations. Bons vignobles.

On trouve un commerce de céréales en gros à *Monts* (814 h.) ; une laiterie-beurrerie et une scierie à *Berthegon* (534 h.) ; une petite huilerie à *Coussay* (569 h.) ; une exploitation de truffes à *Pouant* (583 h.). Des ateliers temporaires de distillation au *Bouchet* (339 h.), à *Chouppes* (865 h.), *Prinçay* (432 h.) ; une fabrique de chaux à *Guesnes* (459 h.). *Dercé* (383 h.), *Nueil-sous-Faye* (476 h.), *Saires* (343 h.) et *Verrue* (812 h.) sont uniquement adonnés à l'agriculture.

CANTON DES TROIS-MOUTIERS

(14 communes : 7.206 habitants)

Ce canton produit les vins les plus estimés de la région. S'avançant en pointe entre l'Anjou et la Touraine, son territoire tient de ces terroirs renommés.

Les principaux crûs sont les vins blancs des communes de *Curçay* (424 h.), *Ternay* (361 h.), *Saint-Léger-de-Montbrillais* (664 h.), *Pouan-*

çay (235 h.), *Berrie* (444 h.), dont les habitants soignent jalousement leurs vignobles.

L'industrie, plutôt rare, est représentée par la laiterie-beurrerie avec fabrique de caséine des *Trois-Moutiers* (1.215 h.), où l'on trouve aussi deux commerces de grains en gros ; des minoteries à *Berrie* et à *Curçay* ; des huileries à *Pouançay* et à *Ternay* (361 h.) ; des distilleries à *Morton* (372 h.), *Ranton* (349 h.). A signaler encore distilleries, commerces en gros de vins du pays et de grains à *Saint-Léger-de-Montbrillais*.

Bournaud (753 h.), *Glenouze* (247 h.), *Raslay* (172 h.), *Roiffé* (991 h.), *Saix* (366 h.), *Vézières* (613 h.) s'adonnent uniquement à la viticulture et à l'agriculture.

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

(11 cantons - 105 communes - 100.830 habitants)

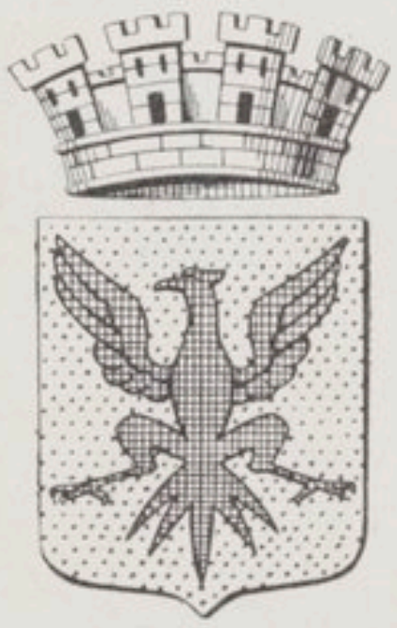

Montmorillon

L'arrondissement de Montmorillon, constitué, depuis la réforme de 1926, par les régions montmorillonnaise et civraisienne, forme la partie sud et sud-est du département.

Les cantons avoisinant Montmorillon établissent, au point de vue géologique, le passage entre les centres granitiques du Limousin et les plateaux calcaires du Poitou. C'est aussi un pays de transition au point de vue historique, car une grande partie du canton de l'Isle-Jourdain fit longtemps partie de la Basse-Marche, et la limite linguistique de la « langue d'oc » et de la « langue d'oïl » passe encore dans les plus extrêmes communes de ce canton.

C'est dans cette contrée que s'observent les plus grandes hauteurs du département. Le niveau moyen des plateaux est de 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, mais ils se relèvent à 220 mètres et même davantage à la lisière de la Haute-Vienne (233 mètres).

La région civraisienne, elle aussi, est un pays de transition, placée géographiquement dans le territoire habituellement désigné sous le nom de « Seuil du Poitou », affaissement du sol qui a constitué la communication naturelle du bassin de Paris avec celui de l'ancienne Aquitaine.

CANTON DE MONTMORILLON

(9 communes : 11.310 habitants)

La ville de *Montmorillon* (4.766 habitants), à cheval sur la rivière la Gartempe, dans une situation pittoresque, est une petite cité

bourgeoise, avec une banlieue agricole, mais où l'on peut signaler, à côté de ses établissements d'instruction publique et privée, quelques industries intéressantes : la grande brasserie située dans son voisinage, sur la rive gauche de la Gartempe, où se fabrique une bière estimée dans toute la région (*voir notice spéciale*) ; une fonderie de deuxième fusion ; une fabrique de briques réfractaires ; une blanchisserie moderne ; une fabrique de bougies et cierges ; plusieurs importants ateliers de chemiserie et de tricotages ; trois fabriques de chaux ; deux minoteries ; plusieurs biscuiteries fabriquant un produit spécial au pays : des macarons renommés. Source minérale du Roc-Saint-Louis, bicarbonatée, sodique et magnésienne (non exploitée). Laiterie coopérative. Commerces de volailles en gros avec préparation des peaux d'oies. Vins en gros. Distribution d'énergie électrique.

Dans les autres communes du canton, on trouve : à *Lathus* (1.924 h.), minoterie, huilerie, distillerie. — A *Moulismes* (766 h.), distillerie. — A *Pindray* (491 h.), une fabrique de chaux et deux minoteries. — A *Plaisance* (386 h.), laiterie-beurrerie, grains et vins en gros. — A *Saint-Rémy* (588 h.), un tissage de toile. — A *Saulgé* (1.236 h.), minoterie, fabrique de chaux, scierie, huilerie. — A *Bourg-Archambault* (572 h.), tuilerie mécanique. — *Jouhet* (581 h.), est uniquement agricole.

CANTON DE CHAUVIGNY

(11 communes : 9.381 habitants)

Ce canton, dans son ensemble, est agricole, mais *Chauvigny*, le chef-lieu, est un des centres industriels du département, en même temps qu'un des sites les plus pittoresques du Poitou. L'église romane de Notre-Dame domine la ville basse, comme la tour de Saint-Pierre, datant de la même époque, et les donjons imposants de trois châteaux-forts dominent la ville haute assise sur la croupe de la colline qui s'allonge entre le vallon de *Talbat* et la vallée de la *Vienne* parti-

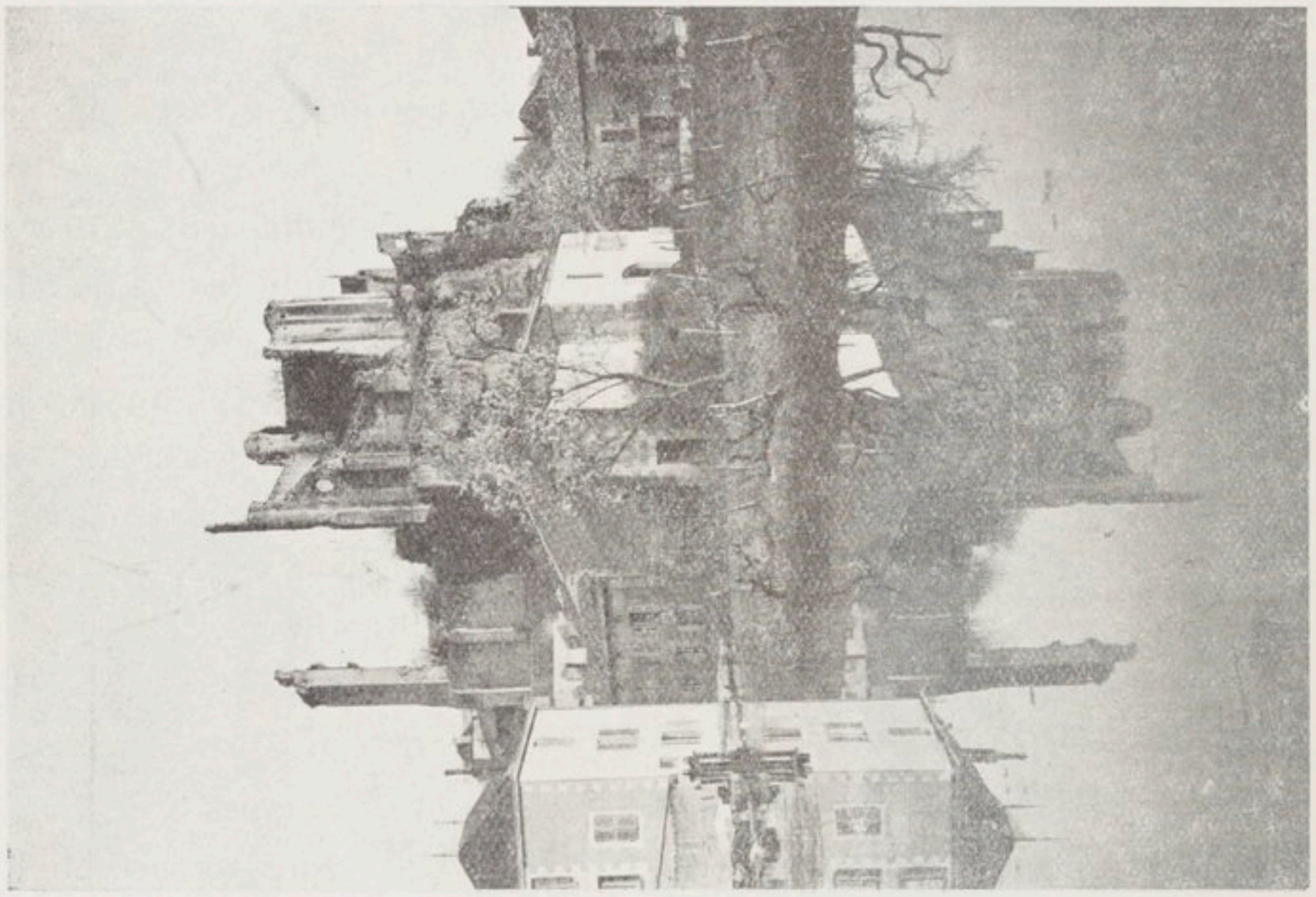

CHAUVIGNY

Ruines du Château.

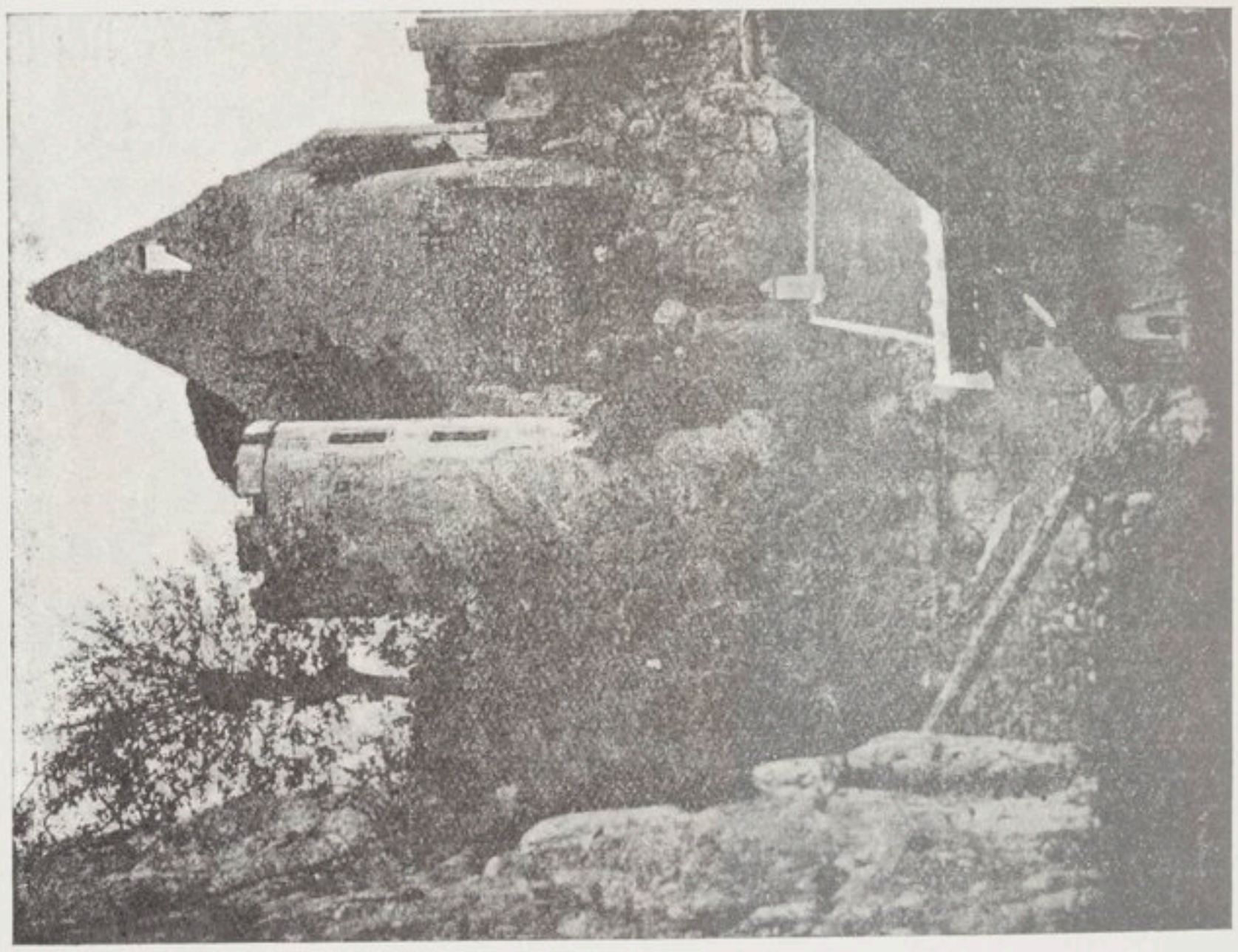

ANGLES SUR L'ANGLIN

Ruines du Château.

culièrement large et belle en ces lieux et traversée par un beau pont.

Indépendamment de ses 2.708 habitants, la ville de *Chauvigny* renferme ceux des hameaux des communes voisines encastrées sur son territoire et constituant comme ses faubourgs, de telle sorte que la place chauvinoise est le centre d'affaires d'une agglomération de plus de 4.000 habitants. A côté des nombreux magasins de détail et de quelques commerces en gros de vins, de grains, d'épicerie, de volailles et de peaux d'oies, l'industrie y est représentée par les grandes carrières de pierres de taille renommées ; une importante fabrique de porcelaine, poteries et faïences ; une usine d'énergie électrique ; une scierie avec fabrique de parquets et commerce des bois ; trois minoteries ; une laiterie-beurrerie avec fabrique de caséine ; deux ateliers de broderie à jours à fils tirés; plusieurs fabriques de chemises et de bonneterie ; trois fabriques de meubles ; une fabrique de chapeaux et casquettes ; une fabrique de chaux et de tuiles ; une fabrique de brouettes. L'industrie de la chaussure, jadis florissante, ne compte plus que quelques artisans.

L'industrie est encore représentée dans les communes de *Saint-Martin-la-Rivière* (1.031 h.), où l'on trouve deux carrières de pierre, deux minoteries, une distillerie et un atelier de cassage de noix. — *Saint-Pierre-les-Eglises* (1.927 h.), fabrique de meubles, beurrerie, tuilerie, huilerie, chaux. — *La Chapelle-Viviers* (565 h.), minoterie, distillerie, scierie, grains en gros. — *Leignes* (841 h.), une laiterie, une distillerie.

Les autres communes du canton : *Fleix* (200 h.), *Lauthiers* (159 h.), *Paizay-le-Sec* (702 h.), *Pouzioux* (428 h.), *Saint-Martial* (526 h.), *Sainte-Radegonde* (291 h.), sont exclusivement agricoles.

CANTON DE LUSSAC-LES-CHATEAUX

(13 communes : 11.355 habitants)

Ce canton, traversé à peu près par le milieu, du sud au nord par la vallée de la Vienne, est surtout agricole, avec exploitations fores-

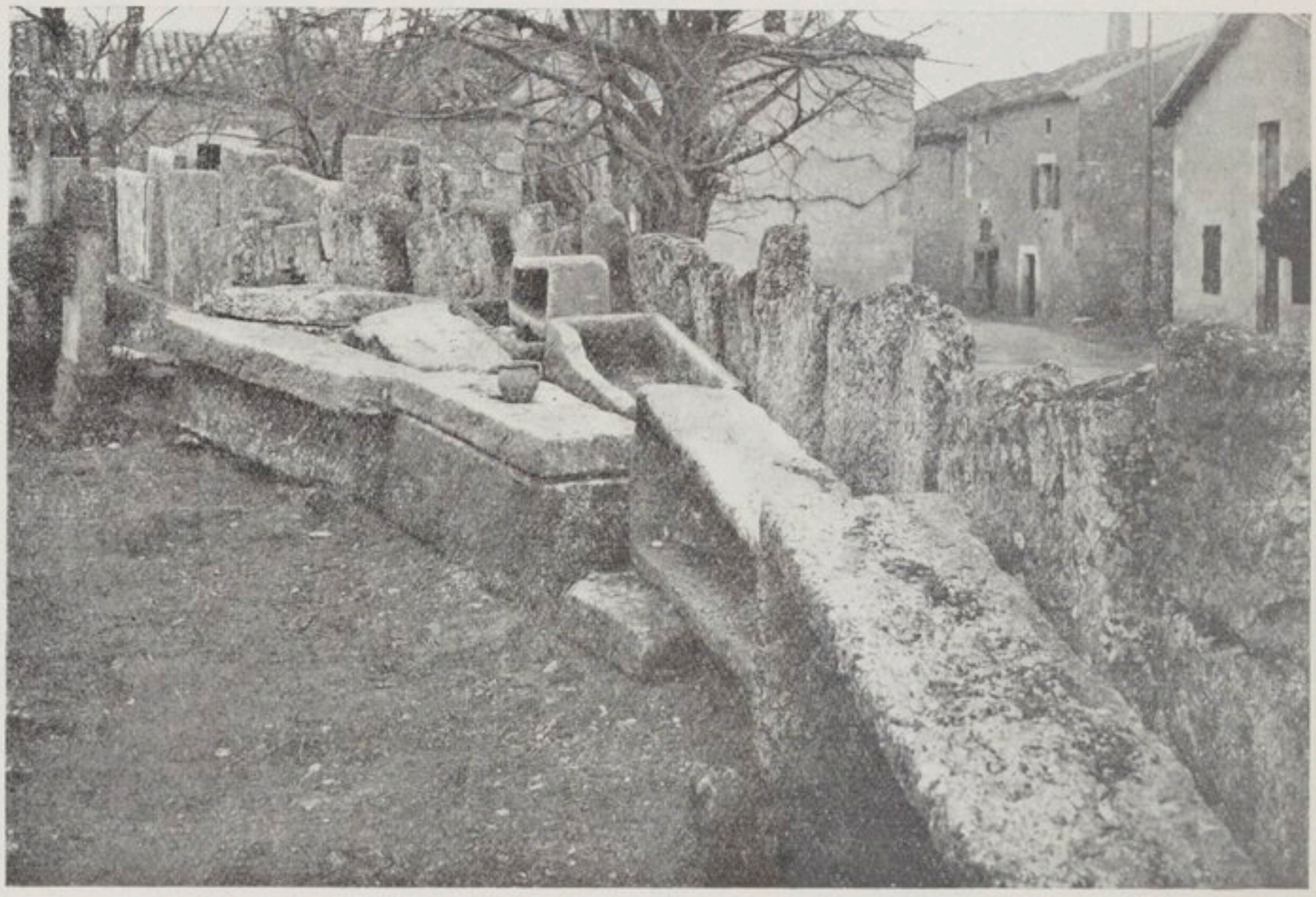

Cimetière de Civaux.

Tympan de la porte centrale de la cathédrale Saint-Pierre (Poitiers).

tières, mais son sous-sol est riche en belles pierres, en calcaire, en sables et en silex qui donnent lieu à des exploitations industrielles, de même que la Vienne et ses affluents y font tourner de nombreux moulins. Jadis, les gisements de minerais de fer existant à Lussac et à Verrières étaient exploités et alimentaient des fonderies à Lhommaizé et à Verrières, mais cette industrie a disparu.

Lussac-les-Châteaux (1.776 h.), chef-lieu du canton, est une petite ville commerçante où existent des commerces de gros de grains, de vins et d'épicerie. Comme industries on y trouve une minoterie, une scierie, trois fabriques de chaux, une fabrique de poteaux en ciment armé ; des exploitations de sablières et de silex et de carrières de pierre.

Dans les autres communes on trouve : à *Persac* (1.512 h.), les grands Moulins de Villars, la plus importante minoterie du département, qui peut écraser 500 quintaux par vingt-quatre heures et qui emploie un nombreux personnel. Egalement une fabrique de chaux, deux scieries mécaniques, une huilerie.

A *Civaux* (931 h.), minoterie, huilerie, stoppage de bas de soie. — A *Gouex* (675 h.), carrières diverses ; une fabrique de chaux et d'agglomérés ; minoteries ; scierie mécanique. — A *Lhommaizé* (869 h.), importants fours à chaux ; une scierie mécanique. — A *Mazerolles* (655 h.), importante minoterie ; carrière de sable, distillerie. — A *Morthemer* (258 h.), minoterie, carrières de pierre. — A *Salles-en-Toulon* (1.056 h.), deux minoteries, une fabrique d'instruments agricoles. — A *Verrières* (955 h.), une minoterie, deux tricotages de bonneterie. — A *Bouresse* (1.146 h.), construction de machines agricoles ; scierie mécanique. — A *La Chapelle-Morthemer* (307 h.), fabrique de chaux. — *Saint-Laurent-de-Jourdes* (291 h.) et *Sillards* (920 h.) sont exclusivement agricoles.

CANTON DE L'ISLE-JOURDAIN

(10 communes : 10.334 habitants)

Ce canton a acquis une certaine notoriété industrielle depuis la création sur son territoire des importantes usines hydro-électriques

de la Société des Forces Motrices de la Vienne. (*Voir la notice spéciale.*)

Le vaste plateau granitique occupé par ce canton forme la partie la plus élevée du département : 220 mètres près de Moussac. Quelques granits de la vallée de la Vienne sont d'un beau rose marbré de noir à grandes lamelles, et si leur dureté n'était excessive, ils fourniraient des matériaux dont le polissage augmenterait la valeur. Le minerai de fer se trouve en de nombreux endroits, mais n'est pas exploité. Jadis, en 1705, on a constaté la présence, sur la commune du *Vigeant*, de « marcassites » contenant des quantités assez fortes d'or et d'argent. Les recherches, alors ordonnées par Louis XIV, ne donnèrent pas de résultats satisfaisants et ne furent pas renouvelées.

A signaler, au point de vue industriel : les usines hydro-électriques de l'*Isle-Jourdain* (1.189 h.), où l'on trouve également une biscuiterie, une exploitation de carrières, une tuilerie et des commerces de gros de céréales et autres produits du sol. — A *Adriers* (1.597 h.), distillerie, huilerie, fabrique de râteaux. — A *Luchapt* (819 h.), huilerie, commerces en gros de vins et grains. — A *Millac* (1.059 h.), usines hydro-électriques de Jousseau et de La Roche. — A *Moussac* (959 h.), minoterie et huilerie. — A *Queaux* (1.423 h.), minoterie, huilerie. — Au *Vigeant* (1.749 h.), minoterie. — *Mouterre* (511 h.) et *Nérignac* (282 h.) sont exclusivement agricoles.

CANTON DE SAINT-SAVIN

(9 communes : 7.881 habitants)

Le canton de Saint-Savin est en majeure partie adonné à la culture des céréales. Au point de vue industriel, il a cette particularité que bon nombre de femmes et jeunes filles s'y livrent, à domicile et en ateliers, au travail de la lingerie fine et de la dentelle pour le compte d'entrepreneurs locaux ou de maisons de Paris.

C'est ainsi que, dans la plus grosse commune, *Saint-Pierre-de-Maillé* (1.623 h.), ainsi qu'à *Angles-sur-l'Anglin* (866 h.), existent de nombreux ateliers de fabrique de lingerie confectionnée, guipures, lingerie à jours à la main dont la visite constitue, avec celle des sites du pays qui sont pittoresques, un but d'excursions pour les touristes.

Saint-Pierre-de-Maillé possède, en outre, une usine électrique, une minoterie et une scierie mécanique, et *Angles* une minoterie.

Le canton renferme d'autres industries : à *Saint-Savin* (1.426 h.), une fabrique de chemises ; une laiterie-beurrerie, une minoterie, une usine d'électricité, une carrière de pierres à construction. — A *Saint-Germain* (781 h.), un important établissement de grains en gros, une laiterie, une tuilerie mécanique et une fabrique de parpaings. — A *Béthines,* minoterie, distillerie, carrières de pierres à construction, grains et vins en gros. — A *La Bussière* (718 h.), minoterie. — A *Nalliers* (512 h.), minoterie et distillerie. — A *Antigny* (833 h.), minoterie. — *Villemort* (166 h.) est uniquement agricole.

CANTON DE LA TRIMOUILLE

(8 communes : 7.037 habitants)

Ce canton agricole possède un sous-sol riche. Ses ressources (minerai de fer, pierre calcaire, pierre à bâtir) ne sont exploitées qu'en de faibles proportions. Le minerai de fer extrait est expédié à des fonderies de l'Indre. Enfin, comme dans le canton voisin de Saint-Savin, le travail de la lingerie et des dentelles est très développé.

A *La Trimouille* (1.449 h.) on trouve des fabriques de chemises et de faux-cols, des ateliers de dentelles et guipures à la main, une minoterie, des commerces en gros de grains et de vins et une exploitation de minerai de fer.

A signaler encore : les exploitations de minerai, les carrières de pierre et la minoterie de *Journet* (983 h.). Les carrières et la fabrique de chaux de *Brigueil-le-Chantre* (1.263 h.). Les trois minoteries, la distillerie et les commerces de grains et vins en gros de *Liglet* (978 h.). Les deux minoteries de *Thollet* (611 h.), et les carrières et la minoterie de *Haims* (651 h.). — Les communes de *Coulonges-les-Hérolles* (680 h.) et de *Saint-Léomer* (422 h.) sont exclusivement agricoles.

ANCIEN ARRONDISSEMENT DE CIVRAY
(rattaché à l'arrondissement de Montmorillon)

CANTON DE CIVRAY

(12 communes : 9.896 habitants)

Le petite ville de *Civray* (2.284 h.) était, avant la réforme de 1926, chef-lieu d'un arrondissement qui a été rattaché à Montmorillon et qui comprenait les cinq cantons ci-après, formés d'une série de plateaux légèrement ondulés séparés par des vallées tantôt profondes et escarpées, tantôt peu encaissées et assez larges ; ensemble régional tenant de l'Angoumois et du Limousin, autrefois ancienne seigneurie et sénéchaussée de Civray. Une loi récente vient de rétablir le tribunal de Civray, que les décrets de 1926 avaient supprimé.

Le pays civraisien a toujours été essentiellement agricole et c'est le mouvement des produits de l'agriculture qui y compte le plus. Le commerce et l'industrie y sont de faible importance en dehors de ce qui se rattache à l'agriculture. La grande production est celle des céréales. Peu de vignes. Une spécialité du pays est la châtaigne dite *nouzillate*, dont la réputation est bien établie. Les *noix* de la contrée sont également appréciées. Des nombreux boqueteaux permettent l'exploitation du bois de chauffage et dans les taillis de chênes croît une bonne *truffe* qui sert à parfumer les pâtés de foie gras, les *Pâtés de Civray* d'une réputation régionale justifiée.

C'est dans le pays civraisien que l'élevage du *mulet* est spécialement pratiqué et qu'existent également des élevages de chevaux demi-sang et même pur sang. Enfin, c'est là que se font les plus gros marchés de lapins, volailles, oies, dindons, d'*œufs*, de fromages de chèvre dont la plus grande partie est expédiée sur Paris.

L'industrie proprement dite est représentée à Civray par une

manufacture de vêtements d'hommes, un atelier de constructions métalliques, deux minoteries, trois scieries mécaniques, une fabrique de dents et de pièces de faucheuses, des ateliers de carrosserie. Une usine de distribution d'énergie électrique donne la force motrice. Des commerces en gros de mercerie, épicerie, de grains, vins, châtaignes et œufs y prospèrent.

Dans les autres communes du canton; on trouve à *Savigné* (1.526 habitants) une importante distillerie avec fabrique de liqueurs, deux minoteries, deux huileries. — A *Saint-Saviol* (560 h.), une laiterie-beurrerie, deux minoteries, une fabrique de ciment. — A *Blanzay* (1.321 h.), huilerie et œufs en gros. — A *Champniers* (750 h.), scierie et huilerie. — A *Lizant* (639 h.), deux fabriques de chaux, deux minoteries, une scierie et des carrières de pierre. — A *Saint-Mâcoux* (587 h.), quatre minoteries. — A *Saint-Pierre-d'Exideuil* (661 h.), trois minoteries et une scierie mécanique. — A *Voulême* (546 h.), trois minoteries, une huilerie et un commerce d'œufs en gros.

Champagné-le-Sec (307 h.), *Linazay* (371 h.), *Saint-Gaudent* (344 h.) sont exclusivement agricoles.

CANTON DE CHARROUX

(9 communes : 7.337 habitants)

Baigné par le *Clain* et par la *Charente*, le canton de Charroux a plus de la moitié de sa superficie consacrée aux céréales. Il y a quelques châtaigneraies et une quantité appréciable de surface boisée.

Comme industries on doit signaler, à *Charroux* (1.709 h.), trois minoteries ; une fabrique de chaux et ciments ; une beurrerie ; deux huileries ; une fabrique de taillanderie. — A *Asnois* (457 h.), une minoterie. — A *Chatain* (725 h.), scierie et huilerie. — A *Genouillé*, une fabrique de chaux et une poterie. — A *Joussé* (430 h.), un établissement d'élevage de chevaux. — A *Payroux* (846 h.), huilerie et distillerie. — A *Saint-Romain* (968 h.), une scierie mécanique. — A *Surin* (357 h.), fabrique de chaux. — *La Chapelle-Bâton* (808 h.) s'adonne entièrement à l'agriculture.

CANTON DE COUHÉ

(10 communes : 10.258 habitants)

Pays de céréales, de prairies, de châtaigneraies et de bois, ce canton se distingue par l'élevage de volailles et un important commerce d'œufs dirigés sur les marchés de Couhé, œufs cotés aux Halles Centrales de Paris (marché de gros).

Ce canton est plutôt agricole qu'industriel. Notons cependant les deux minoteries, les trois scieries et la tuilerie de *Payré* (1.347 h.) ; la minoterie et la scierie de *Romagne* (1.490 h.) ; la laiterie-beurrerie et les carrières de *Vaux* (1.132 h.) ; les minoteries de *Ceaux* (761 h.), de *Voulon* (341 h.) ; les carrières de *Chaunay* (1.554 h.). Dans toutes ces communes, de même qu'à *Anché* (590 h.), *Brux* (1.217 h.), *Châtillon* (122 h.) et surtout au chef-lieu, *Couhé* (1.740 h.), existent des commerces de grains, de volailles et d'œufs en gros. *Couhé* a également une usine de distribution d'énergie électrique.

CANTON DE GENÇAY

(10 communes : 10.648 habitants)

Canton de culture et d'élevage, l'industrie y est néanmoins assez bien représentée. Il est traversé par le *Clain* et la *Clouère*, qui font tourner de nombreux moulins.

Gençay (1.009 h.) possède une distribution d'énergie électrique, une laiterie-beurrerie renommée, une importante tuilerie-briqueterie mécanique et une distillerie. C'est aussi un marché important pour les volailles, les œufs et les grains en gros. — *Brion* (377 h.) a une minoterie. — *Champagné-Saint-Hilaire* (1.491 h.), une fabrique de chaux, une minoterie, une huilerie, un commerce de grains en gros et deux haras renommés pour l'élevage du cheval demi-sang et pur-sang. — *Château-Garnier* (1.066 h.) compte une minoterie et deux scieries, centre important de commerce de bestiaux. — *La Ferrière-Airoux* (532 h.), deux scieries, grains en gros. — *Saint-Maurice*

(1.108 h.), minoterie, carrières, huilerie. — *Saint-Secondin* (1.022 habitants), minoterie, distillerie, grains en gros. — *Usson-du-Poitou* (2.323 h.), deux minoteries, scierie, distillerie, carrière de pierre, commerce de vins et grains en gros, élevage, haras. — *Magné* (711 habitants) est purement agricole. — *Sommières* (1.040 h.) a deux minoteries.

CANTON D'AVAILLES-LIMOUSINE

(4 communes : 5. 393 habitants)

Situé au nord du département et avoisinant la Charente, le territoire de ce canton est formé par un plateau élevé de 170 à 200 mètres au-dessus de la mer. Il est traversé par la Vienne. L'agriculture (céréales, bois, châtaigneraies, un peu de vignes) en est la principale ressource, mais le sous-sol pourrait fournir d'intéressantes ressources.

Le chef-lieu, *Availles-Limousine*, grosse commune de 2.039 habitants, possède dans son voisinage immédiat trois sources d'eaux minérales froides, chlorurées, sodiques, reconnues efficaces contre la phtisie, fièvres intermittentes, crachements de sang, affections cutanées, mais ces sources ne sont pas exploitées méthodiquement. On trouve à *Availles* des carrières de granit fort dur ; une scierie mécanique ; huilerie, distillerie et vins en gros.

Mauprevoir (1.251 h.) possède une importante fabrique de chaux et de ciments, des carrières de pierre de construction, une minoterie, une scierie mécanique, une usine de distribution d'énergie électrique.

A *Pressac* (1.057 h.) on rencontre huilerie, distillerie, carrières de pierre calcaire, commerce de grains en gros. — Les habitants de la quatrième commune, *Saint-Martin-l'Ars* (1.046 h.) se livrent exclusivement à l'agriculture.

R. P.

NIORT

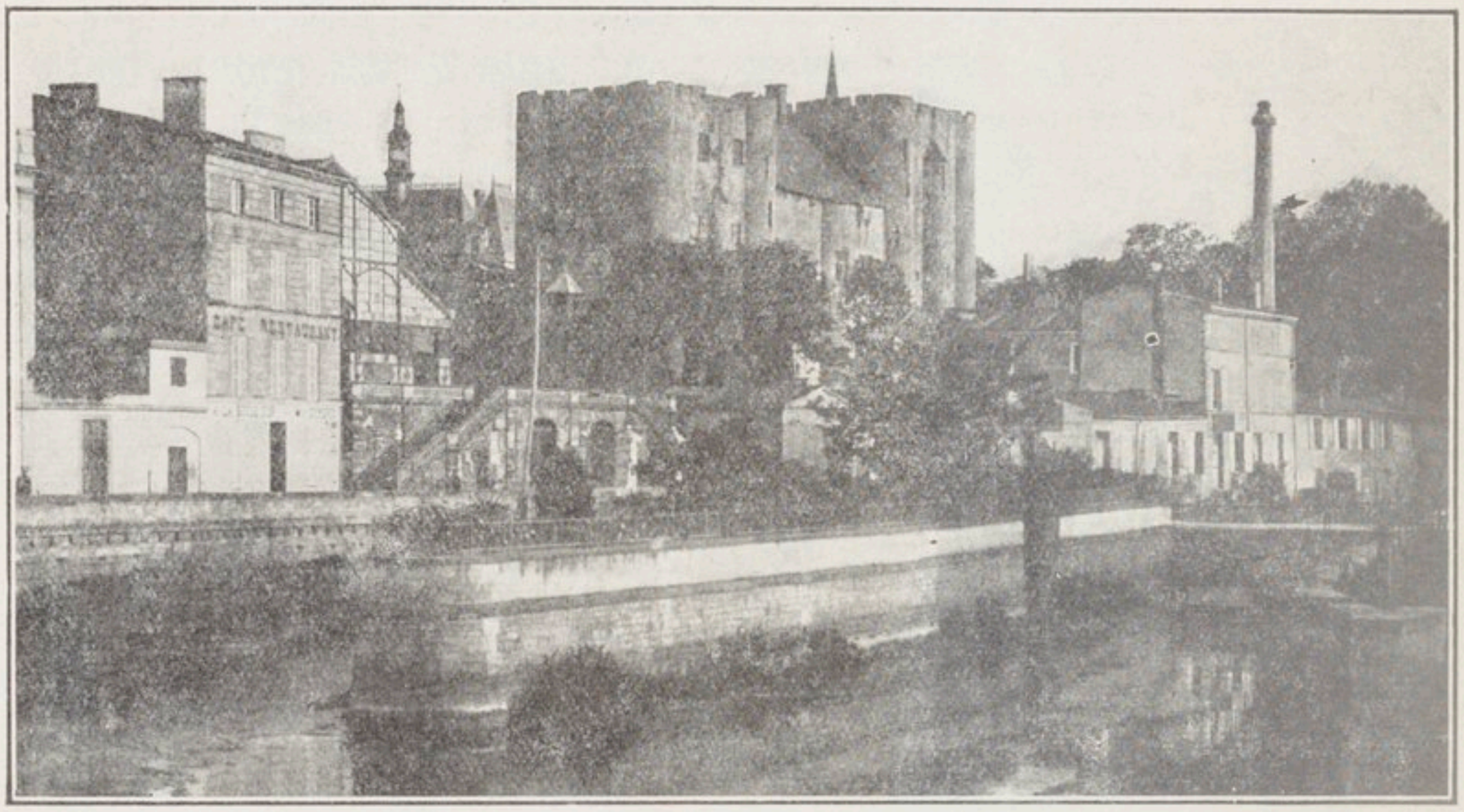

Le Donjon vu des vieux ponts.

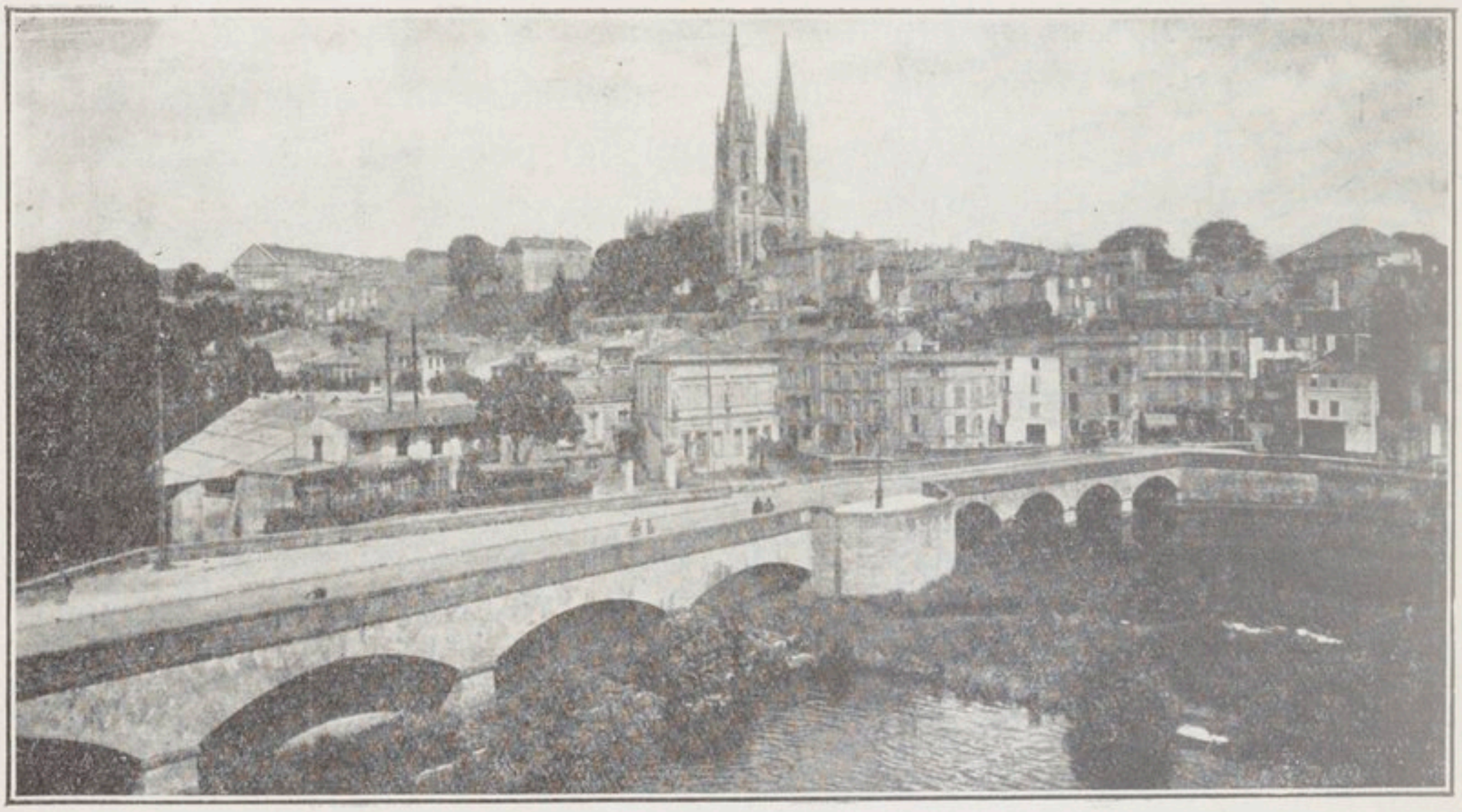

Les vieux ponts et l'église Saint-André.

CHAPITRE VI

LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

Le département des Deux-Sèvres tire son nom des deux rivières qui le traversent, la Sèvre Niortaise au Sud-Ouest et la Sèvre Nantaise au Nord-Ouest.

Le département des Deux-Sèvres est bordé au nord par le Maine-et-Loire, au sud par la Charente-Inférieure et la Charente, à l'ouest par la Vendée et à l'est par la Vienne. Son chef-lieu, *Niort*, est à 415 kilomètres de Paris par la voie ferrée, à 350 kilomètres à vol d'oiseau.

Il est formé en majeure partie d'une fraction de l'ancien Poitou (Bocage, Thouarsais, Gâtine et Niortais) ; le reste provient de la Saintonge (Basse Saintonge et Angoumois) et de l'Aunis.

Sa plus grande largeur, du nord au sud, est de 125 kilomètres, et sa largeur, de l'ouest à l'est, varie entre 45 et 70 kilomètres ; son pourtour est de 425 kilomètres environ.

Sa superficie est de 599.844 hectares, et sa population, au recensement de 1926, accuse un chiffre de 309.820 habitants, en régression

notable (9 %) sur le chiffre du recensement de 1910 (337.627 habitants) (310.060 au recensement de 1921).

Les Deux-Sèvres comptent deux arrondissements (*Niort* et *Parthenay*), 31 cantons, 357 communes. Les principales villes du département comptant plus de 2.000 habitants sont, par ordre d'importance numérique :

	NOMBRE D'HABITANTS	
	1921 Chiffres officiels	1926 Chiffres officiels
Niort	23.559	25.721
Thouars	8.110	8.181
Parthenay	6.582	6.830
Saint-Maixent	5.345	5.518
Bressuire	5.174	5.094
Melle	2.444	2.617
Vasles	2.620	2.562
Moncoutant	2.558	2.454
Les Aubiers	2.377	2.308
Lezay	2.273	2.296
Secondigny	2.216	2.159
Saint-Varent	2.021	2.156
Courlay	2.197	2.146
Coulonges	2.047	2.043
Chef-Boutonne	2.005	2.036
Saint-Florent	1.864	2.023

RÉGIONS. — Le département se partage en trois régions distinctes : le *Bocage*, au nord ; la *Gâtine*, au centre (points culminants : le Terrier de Saint-Martin-du-Fouilloux, 272 mètres ; la colline de l'Absie, 259 mètres), et la *Plaine*, au sud, prolongée par le *Marais* Poitevin qui se poursuit jusqu'à Marans dans la Charente-Inférieure.

Dans une lettre adressée de Marans par le roi Henri IV à Mme d'Andoins, « la belle Corisandre », nous lisons cette description du Marais Poitevin :

« ...C'est une île renfermée de marais bocageux où, de cent en

LE MARAIS POITEVIN

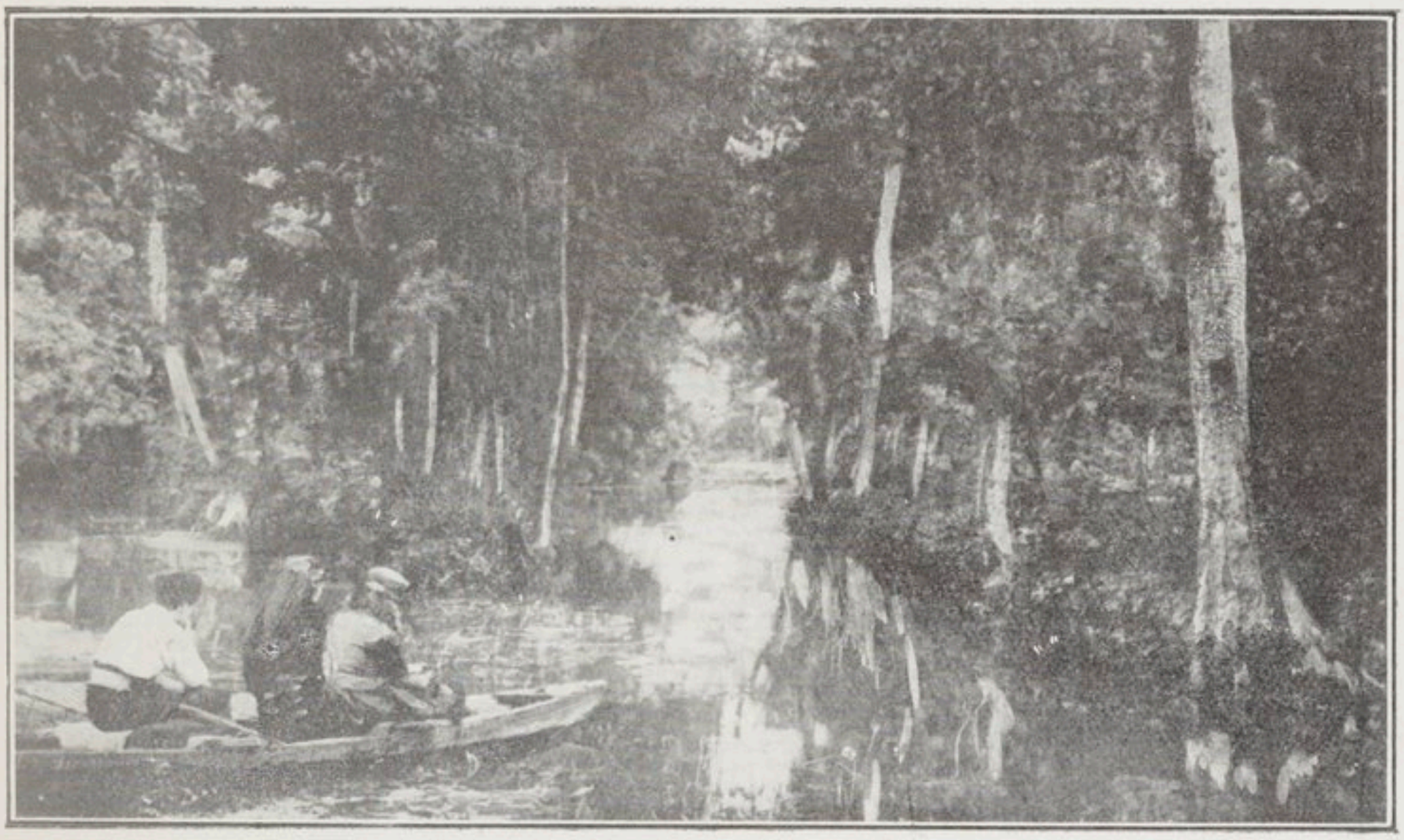

Le Carrefour des Epineaux.

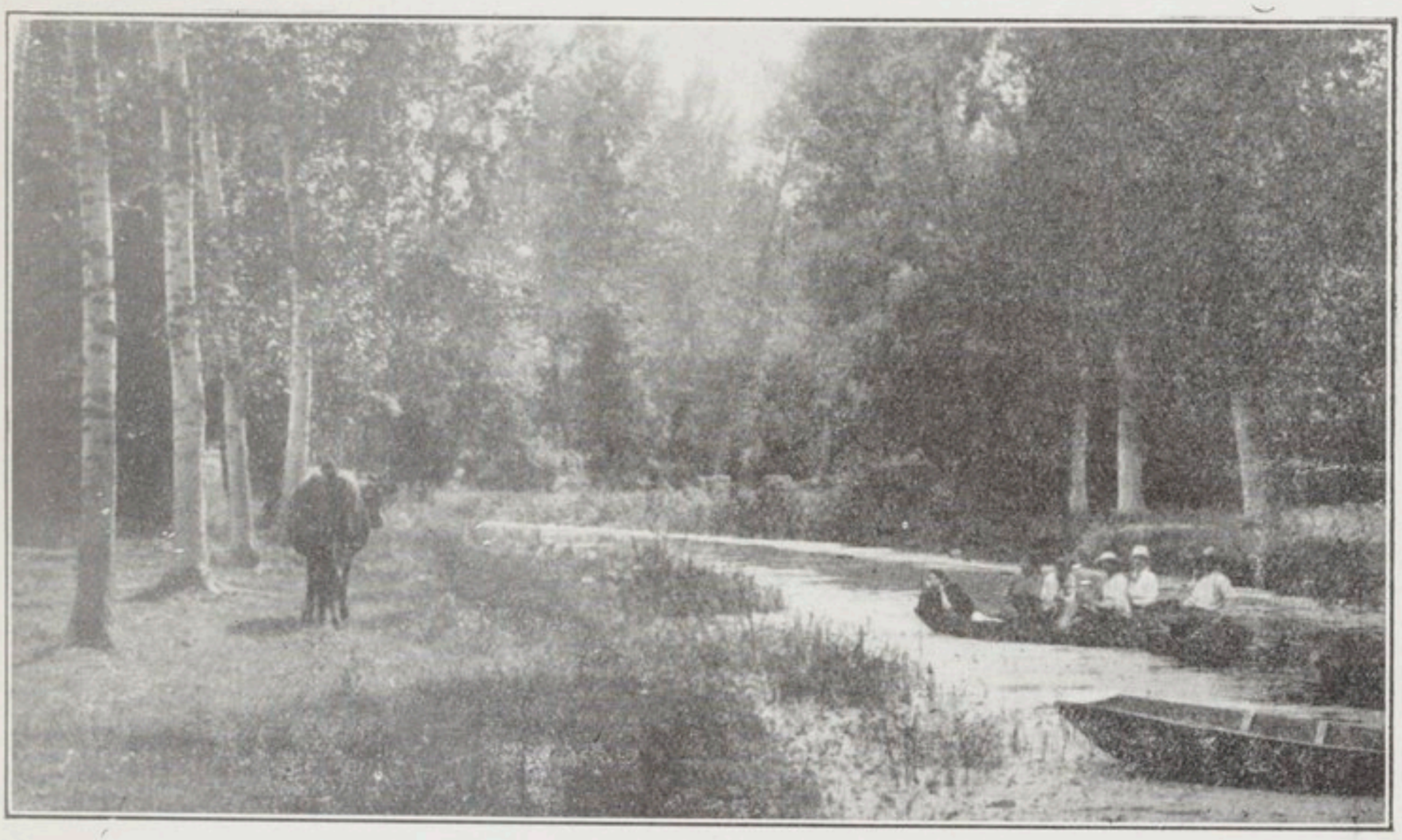

Route d'eau de Coulon à La Garette.

« cent pas, il y a des canaux pour aller chercher le bois par bateaux.

« L'eau claire, peu courante, les canaux de toute largeur, les « bateaux de toute grandeur.

« Parmi ces déserts, mille jardins où l'on ne va que par bateaux. « L'île a deux lieues de tour ; passe une rivière par le pied du châ- « teau au milieu du bourg qui est aussi logeable que Pau. Peu de « maison qui n'entre de sa porte dans son petit bateau.

« Cette rivière s'étend en deux bras qui portent, non seulement « les grands bateaux, mais les navires de cinquante tonneaux y vien- « nent. Il n'y a que deux lieues jusqu'à la mer. Certes, c'est un canal « et non une rivière.

« Contre vent, vont les grands bateaux jusqu'à Niort où il y a « douze lieues : infinis moulins et métairies insulées ; de toutes sor- « tes d'oiseaux qui chantent, de toutes sortes de ceux de mer, je vous « en envoie des plumes. Du poisson c'est une monstruosité que la « quantité, la grandeur et le prix : une grande carpe trois sols et cinq « un brochet.

« C'est un lieu de grand trafic et tout par bateaux ; la terre très « pleine de blé et très beau.

« L'on y peut être plaisamment en paix et sûrement en guerre. « L'on s'y peut réjouir avec ce que l'on aime et plaindre une absence. « — Ah ! qu'il y fait bon chanter... »

Du Marais Poitevin, autrement dénommé « La Venise verte », nous débouchons dans la *Plaine*, « vastes horizons moroses l'hiver, mais l'été, immenses nappes de verdure où les jeunes blés donnent l'illusion de vastes prairies » (1) ; en remontant vers le nord, nous trouvons bientôt des propriétés closes de murs bâtis en pierres juxtaposées, ou bordées de haies vives, nous touchons à la Gâtine.

La « *Gâtine* », région de « terres gâtées », offre un aspect tout différent. « On croirait avoir devant les yeux une vaste forêt tant les « arbres sont nombreux et tant ils sont voisins. Des arbres, de l'eau, « un pays souvent pittoresque, voilà la Gâtine qui borne au nord la

(1) Ardouin-Dumazet, *Voyage en France*

« large plaine sans arbres, ni haies, sans eau, terriblement mono-« tone » (2).

Entre Plaine et Gâtine, la différence est flagrante ; entre Gâtine et Bocage, la transition est insensible. Nombreux sont les auteurs qui confondent ces deux régions. Le Bocage Vendéen que prolonge le Bressuirais est un terrain accidenté, semé de bruyères, de genêts et d'ajoncs, où se succèdent et s'entrecroisent les pâturages, les vergers et les champs, ceux-ci amendés par la chaux de la Plaine, tout comme les « terres gâtées » de Gâtine, transformées par le travail opiniâtre de plusieurs générations. Le Bocage est bien :

« *La terre des géants et des genêts en fleurs* »

qu'a chantée le poète Grimaud.

Dans ses grandes lignes, la répartition des différentes régions du département paraît pouvoir s'établir comme suit :

Le Marais. — Deuxième canton de Niort, canton de Frontenay, canton de Mauzé.

La Plaine. — Premier canton de Niort, sud du canton de Coulonges, les deux cantons de Saint-Maixent, sud des cantons de Menigoute et Champdeniers, cantons de Beauvoir et de Prahecq et tout l'arrondissement de Melle.

La Gâtine. — Nord des cantons de Coulonges et Champdeniers, sud du canton de Moncoutant, cantons de Secondigny, Mazières et Parthenay, sud des cantons de Saint-Loup et Thénezay, nord du canton de Menigoute.

Le Bocage. — Nord des cantons de Moncoutant et de Saint-Loup et tout l'arrondissement de Bressuire.

En d'autres termes, compte tenu du triangle formé par les deux grand'routes (de Niort à Fontenay-le-Comte, et de Niort à Mauzé) qui englobe la région du *Marais*, la *Plaine* serait limitée au nord par une ligne tirée transversalement de Coulonges à Menigoute, et le *Bocage*,

(1) Robert Bobin, *La Gâtine*.

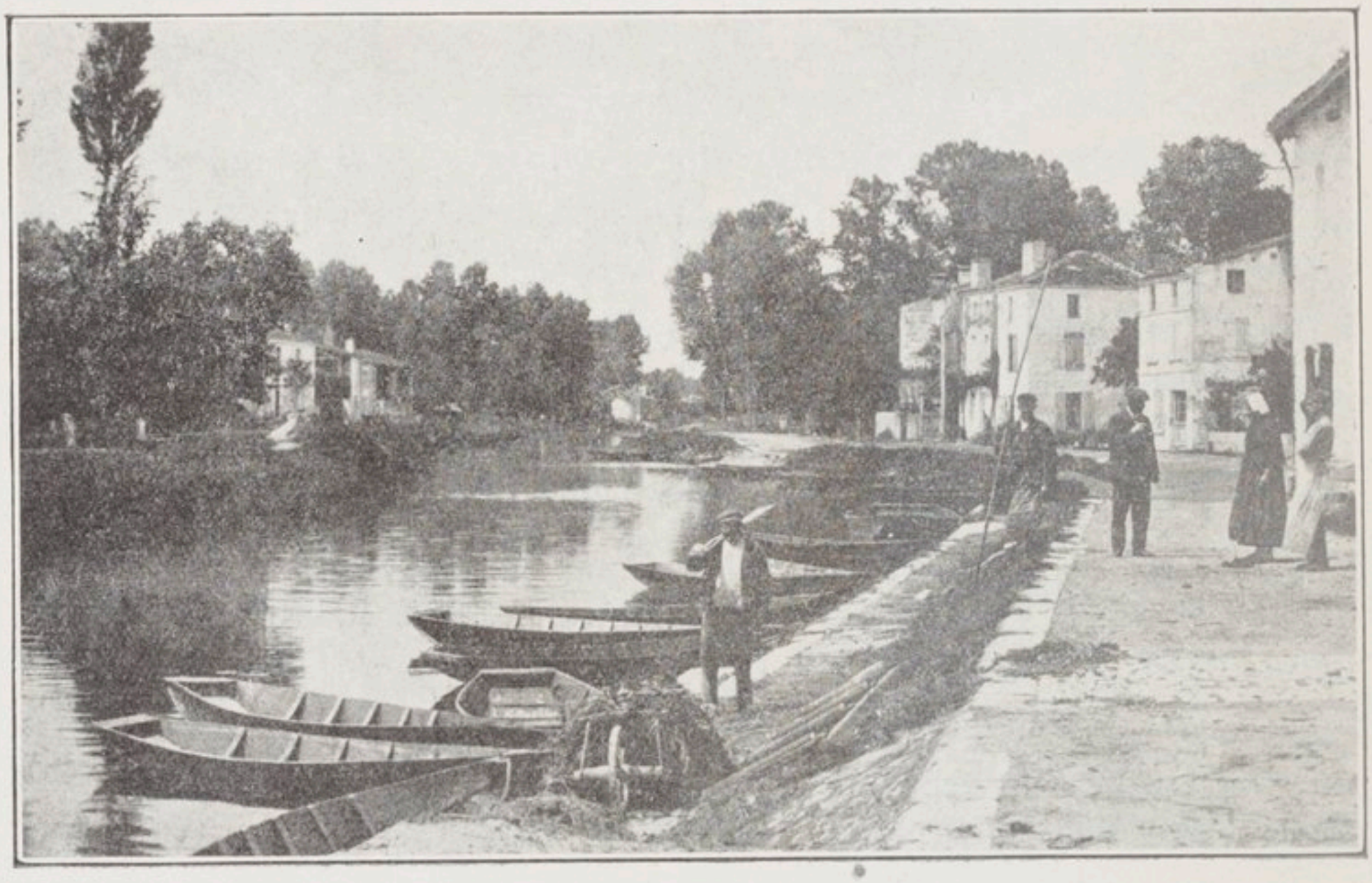

La Sèvre à Coulon.

Un abri à La Garette.

lui, serait limité au sud par une ligne tirée de Moncoutant à Thénezay, la partie comprise entre les deux transversales constituant la *Gâtine* (1).

Le *Bocage* et la *Gâtine* se réfèrent aux terrains primitifs et primaires (schistes et granit) ; la *Plaine* aux terrains secondaires et tertiaires (jurassiques et crétacés) ; le *Marais*, aux terrains quaternaires (alluvions, tourbe, bri marin).

CLIMAT. — Le département des Deux-Sèvres, situé à égale distance du pôle et de l'équateur, et à proximité de l'Océan Atlantique, jouit d'un climat relativement doux, quoique humide et troublé souvent par des vents violents ; il est plus froid dans la Gâtine et plus tempéré dans la Plaine et le Marais.

A Niort, la température normale est de 12° et la moyenne des pluies de 630 millimètres.

COURS D'EAU. — « Ah ! la jolie vallée, celle de la Sèvre, « brusquement apparue après la traversée d'une vaste étendue de « plaine ! » Ainsi s'exprime M. Ardouin-Dumazet, en route vers « Saint-Maixent.

En dehors des deux Sèvres : la Sèvre Niortaise (155 km.) et la Sèvre Nantaise (140 km.), les principaux cours d'eau du département sont : le Thouet (140 km), la Dive du Nord (75 km), la Dive du Sud (60 km), la Boutonne (94 km), l'Autize (60 km), le Mignon (40 km), le Chambon (40 km.), le Lambon (42 km.).

Quelques-uns sont navigables naturellement ou en partie canalisés, notamment la Sèvre Niortaise.

Le *Mignon* navigable sur 17 kilomètres, de Mauzé à Bazouin (Charente-Inférieure), compte quatre biefs.

La *Sèvre Niortaise* est navigable de Niort à Marans (26 km.) et compte six biefs.

La Sèvre Niortaise connut jadis un trafic fort important, mais le

(1) Pour la délimitation exacte de la Gâtine, dont la limite méridionale borde la Plaine, au nord, et la limite septentrionale borde le Bocage, au sud, consulter l'ouvrage de M. Robert Bobin, *La Gâtine*.

chemin de fer est devenu pour elle le gros concurrent. Au cours de la guerre et grâce aux bateaux et gabares de la Chambre de Commerce, elle permit néanmoins de soulager le trafic par voie ferrée ; le tonnage mensuel transporté oscilla entre 600 et 1.000 tonnes.

ROUTES. — Le réseau routier des Deux-Sèvres comporte un développement total de 8.575 kilomètres, ainsi réparti :

Routes nationales : 465 km. 600 (Paris-Bayonne, Paris-Rochefort, Paris-La Rochelle, Bordeaux-Rouen, Limoges-Nantes, Poitiers-Saintes, Poitiers-Nantes, La Rochelle-Saumur, Saumur-La Roche-sur-Yon, Poitiers-La Roche-sur-Yon).

Chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun : 3.413 kilomètres.

Chemins vicinaux ordinaires : 4.697 kilomètres.

A noter que le reclassement des routes actuellement en cours portera sur 375 kilomètres de chemins de grande communication, lesquels deviendront routes nationales.

VOIES FERRÉES. — Le développement total des voies ferrées qui sillonnent le département atteint le chiffre de 756 kilomètres, en y comprenant les lignes du réseau de l'Etat, de la Compagnie des Chemins de fer départementaux et les lignes des Tramways des Deux-Sèvres.

Réseau de l'Etat : 528 kilomètres (1)

Ligne de *Niort à Montreuil-Bellay* (de Niort à Brion-sur-Thouet) ..... 113 km.

Ligne de *Niort à Saint-Jean-d'Angély* (de Niort à Prissé-La Charrière) ..... 30 km.

(1) Les chiffres indiqués correspondent au parcours effectué sur le territoire des Deux-Sèvres.

Ligne de *Niort à Ruffec* (de Niort à Hanc-Loubillé) .... 57 km.
Ligne de *Niort à La Possonnière* (de Niort à Châtillon-Saint-Aubin) ..... 144 km.
Ligne de *Bressuire à Poitiers* (de Bressuire à La Ferrière-Thénezay) ..... 53 km.
Ligne de *Poitiers à La Rochelle* (de Pamproux à Mauzé).. 64 km.
Ligne des *Sables-d'Olonne à Tours* (de Cerizay à Pas-de-Jeu) ..... 67 km.

Compagnie des Chemins de fer départementaux : 56 km.

Ligne de *Ferrières-d'Aunis à Epannes* (de Saint-Hilaire-la-Palud à Epannes) ..... 18 km.
Ligne de *Saint-Jean-d'Angély à Saint-Saviol* (de Paizay-le-Chapt à Limalonges) ..... 38 km.

Tramways départementaux des Deux-Sèvres : 172 km. 100

Ligne de *Bressuire à Montreuil-Bellay* ..... 37 km. 600
Ligne de *Parthenay à Saint-Laurs*, par Secondigny et L'Absie ..... 42 km. 400
Ligne de *Parthenay à Saint-Maixent*, par Menigoute.. 43 km. 100
Ligne de *Saint-Maixent à Melle*, par Lezay ..... 49 km.

POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES. — Le département des Deux-Sèvres est desservi par 142 bureaux de poste ; il compte 52 bureaux munis d'appareils télégraphiques et 279 bureaux ouverts au service téléphonique.

Télégraphe. — Des relations directes à grande distance fonctionnent entre :

Niort-Tours-Paris (Baudot). Niort-Bordeaux (Hughes). Niort-Nantes (Hughes).

Des relations interdépartementales existent entre :

Thouars-Saumur. — Bressuire-Angers. — Bressuire-La Roche-sur-Yon. — Bressuire-Cholet. — Niort-Angoulême. — Niort-Surgères. — La Rochelle-Niort-Angers. — Niort-Poitiers. — Niort-Fontenay-le-Comte-La-Roche-sur-Yon. — Niort-Saint-Jean-d'Angély-Saintes. — Niort-Ruffec-Civray. — Saint-Maixent-Poitiers.

Le nombre moyen des transmissions journalières pour le département est de 2.600 environ, dont 1.700 pour Niort.

Téléphone. — Des relations directes à grande distance fonctionnent entre :

Niort-Paris (5 circuits). — Niort-Tours (2). — Niort-Bordeaux (3).

Des relations interdépartementales existent entre :

Thouars-Saumur (1). — Bressuire-Cholet (1). — Bressuire-Nantes (1). — Bressuire-Chantonnay-La Roche-sur-Yon (1). — Bressuire-Saint-Mesmin-Pouzauges (1). — Niort-Fontenay-le-Comte (2). — Niort-La Rochelle (3). — Niort-Saintes (3). — Niort-Angoulême (1). — Parthenay-Poitiers (3). — Menigoute-Sanxay (Vienne (1). — Saint-Maixent-Poitiers (1). — Niort-Poitiers (3). — Mauzé-Courçon-d'Aunis (1). — Couture-d'Argenson-Les Gours (Charente) (1). — Rom-Couhé-Vérac (Vienne) (1). — Vasles-Benassay-Lavausseau (Vienne) (1). — Thénezay-Cherves-Mirebeau (1). — Saint-Jouin-de-Marnes-Moncontour (1). — Sauzé-Vaussais-Montjean (Vienne) (1).

Le nombre d'abonnés dans le département était :

Au 1er janvier 1914, de	650
Au 1er janvier 1925, de	1.193
Au 1er novembre 1925, de	1.330
dont 400 à Niort, environ.	
Au 1er juillet 1930, de	2.146
dont 600 à Niort environ.	

Le nombre moyen des communications journalières pour le département est de 7.200 environ, dont 2.200 pour la Ville de Niort.

A. L.

CHAPITRE VII

LES CANTONS DES DEUX-SÈVRES

Nous essayons, dans ce chapitre, de donner un coup d'œil d'ensemble sur chacun des 31 cantons du département. Coup d'œil rapide où nous notons plus particulièrement les différentes industries représentées. Nous adoptons l'ordre suivant en remontant du sud au nord.

1) Arrondissement de Niort.
2) Ancien arrondissement de Melle.
3) Arrondissement de Parthenay.
3) Ancien arrondissement de Bressuire.

NIORT

Le Pilori.

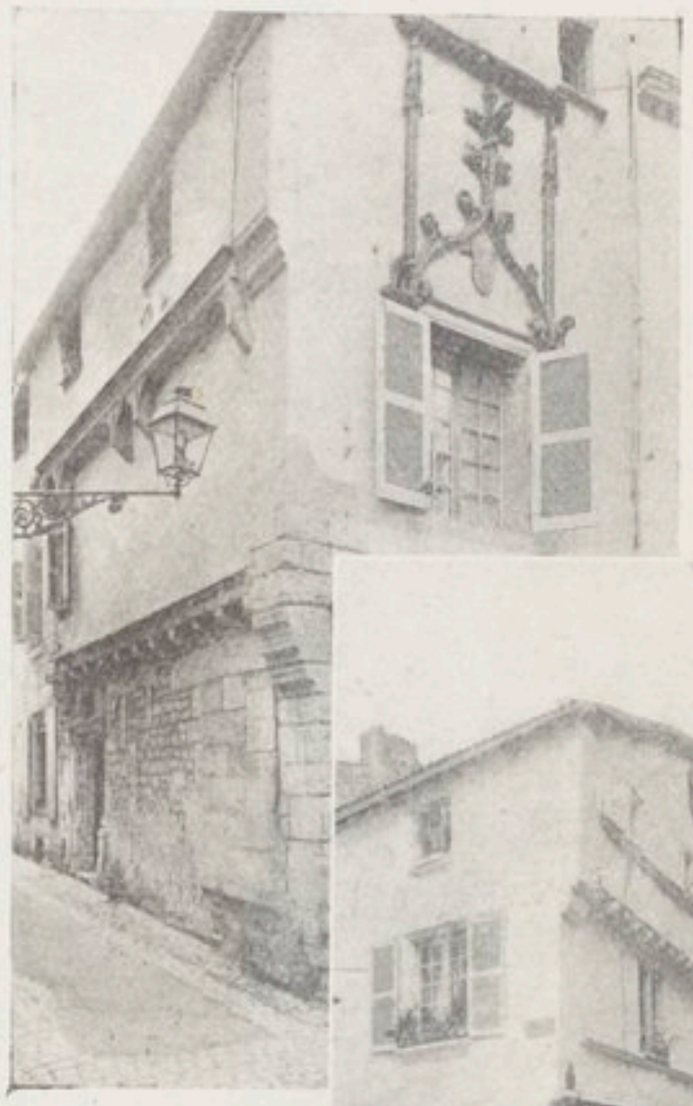

Maison du Gouverneur.

Vieille maison.

Maison de Candie.

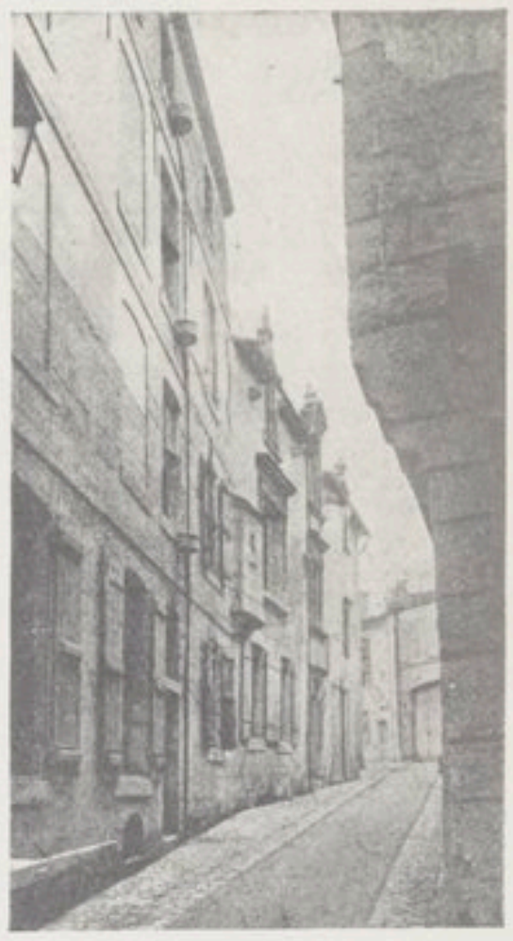

Maison d'Estissac.

ARRONDISSEMENT DE NIORT

(17 cantons - 185 communes - 158.838 habitants)

LES DEUX CANTONS DE NIORT

(1er canton. — 8 communes : 15.626 habitants)
(2e canton. — 6 communes : 22.587 habitants) (1)

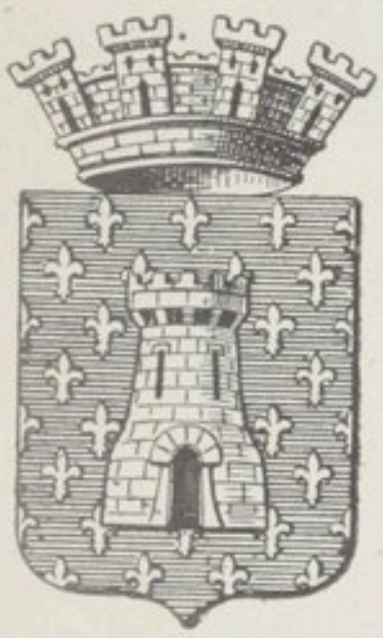

Niort

Le chef-lieu du département des Deux-Sèvres tire-t-il son nom, comme d'aucuns l'ont pensé, de la contraction de « *Nid d'Or* », symbolisant une ville éminemment commerçante? Peu importe. En tous cas, dès 1698, l'intendant Meaupou pouvait dire de *Niort*, dans son mémoire sur le Poitou :

« Cette ville est la principale de l'élection ; elle « est située dans une plaine ; elle a une assez grande « étendue close de murs ; les gens y sont laborieux « et aiment le commerce ; le commerce principal « des habitants de la ville consiste dans la manufacture des cha- « mois. »

A plus de deux siècles de distance, la ville de Niort (25.721 habitants) a gardé sa renommée commerciale et elle n'a fait qu'étendre son industrie principale du chamois et du gant que nous aurons l'occasion d'étudier plus loin en détail.

A côté des mégisseries, chamoiseries et ganteries, nous y trouvons représentées les industries les plus diverses, dont quelques-unes de création récente et qui accroissent d'année en année le chiffre de leur production.

(1) Nous avons à dessein étudié simultanément les deux cantons de Niort. — Nous procéderons de même pour les deux cantons de Saint-Maixent.

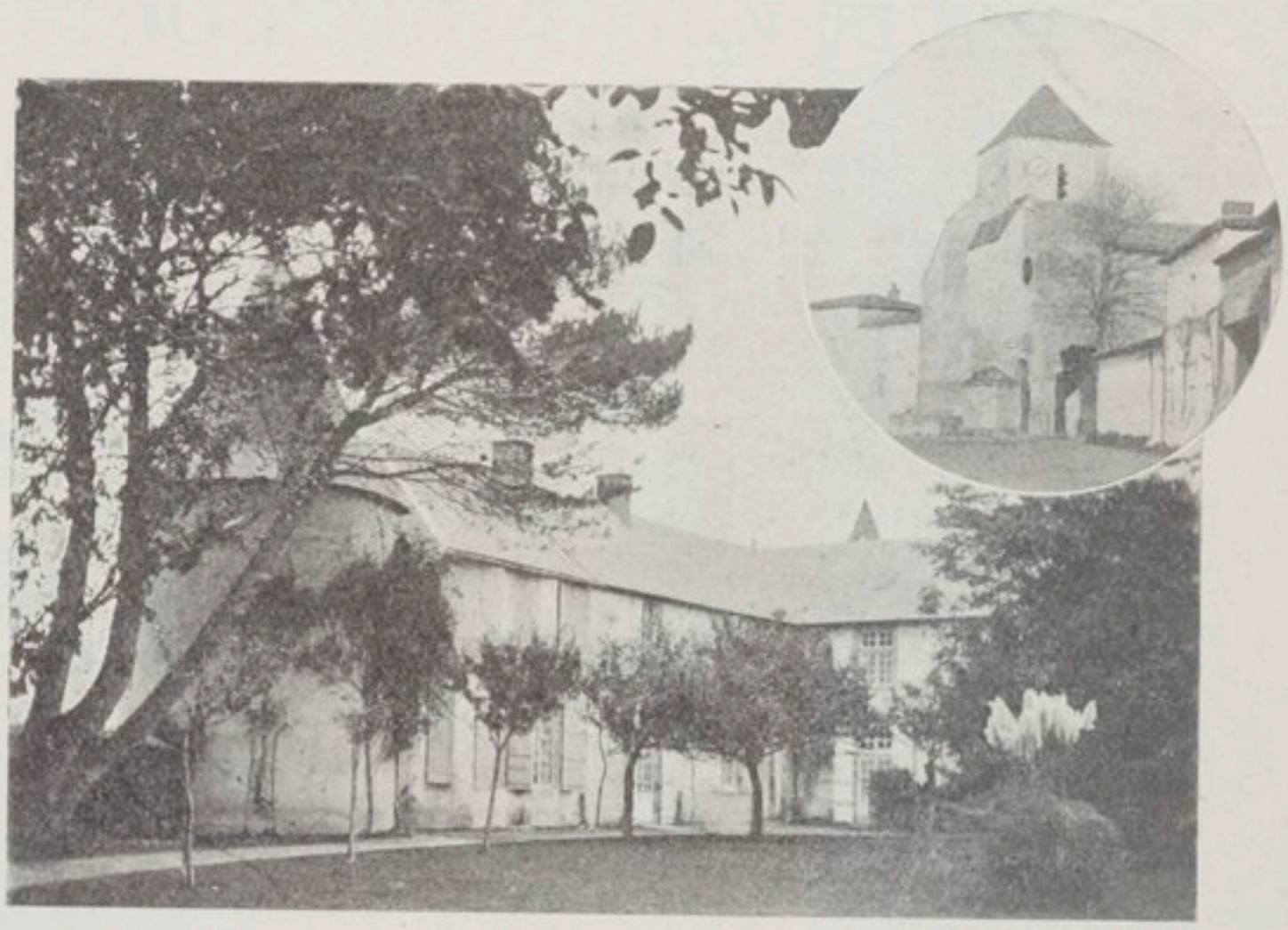

Château d'Olbreuse (Usseau).

Château d'Arçais.

La Sèvre à Coulon.

Nous citerons notamment les usines de trieurs agricoles, de cycles, de pièces de rechange pour automobiles ; les fabriques de chaussures, chaussons, sabots et galoches ; les tanneries et corroieries ; les fonderies et chaudronnerie ; la carrosserie automobile et hippomobile ; la brosserie ; les bois de fusil ; la bijouterie ; l'imprimerie ; les fabriques de bâches, d'huiles et graisses industrielles ; les manufactures de confections ; le déroulage du bois ; les scieries, brasseries, beurreries, vinaigreries, distilleries, corderies ; les ateliers d'ameublement, d'appareils orthopédiques et de prothèse, etc., etc.

A *Saint-Florent* (2.023 habitants), banlieue de Niort, nous devons signaler plusieurs établissements importants (chamoiserie, ganterie, constructions métalliques).

A *Magné* (892 habitants), à 7 kilomètres de Niort et point de départ du Marais poitevin, nous rencontrons une usine de déroulage de bois et de fabrication de boîtes à fromages, ainsi que deux poteries (poterie ordinaire ou émaillée), deux scieries mécaniques et quelques ateliers de construction de bateaux plats. Une laiterie coopérative également.

A *Saint-Liguaire* (1.088 habitants), à proximité de Niort également, fonctionne une grosse chamoiserie.

A *Saint-Gelais* (767 habitants), *Saint-Maxire* (644 habitants), *Sainte-Pezenne* (1.719 habitants), *Sciecq* (262 habitants), *Echiré* (1.319 habitants), sont établies des minoteries.

Sainte-Pezenne possède également des fours à chaux.

A *Echiré*, à *Coulon* (1.444 habitants), à *Saint-Maxire*, à *Chey*, de grosses laiteries sont installées dont les produits sont particulièrement appréciés. Une caséinerie existe également à *Saint-Maxire*.

Des scieries fonctionnent aussi à *Coulon*, où est établie également une fabrique d'essence de café. A signaler enfin d'importantes sablières.

Les autres communes des deux cantons de Niort : *Chauray* (724 habitants), *Saint-Rémy* (397 habitants), *Souché* (1.213 habitants), sont essentiellement agricoles et n'offrent rien de particulier à signaler au point de vue industriel, à part les carrières de *Souché*.

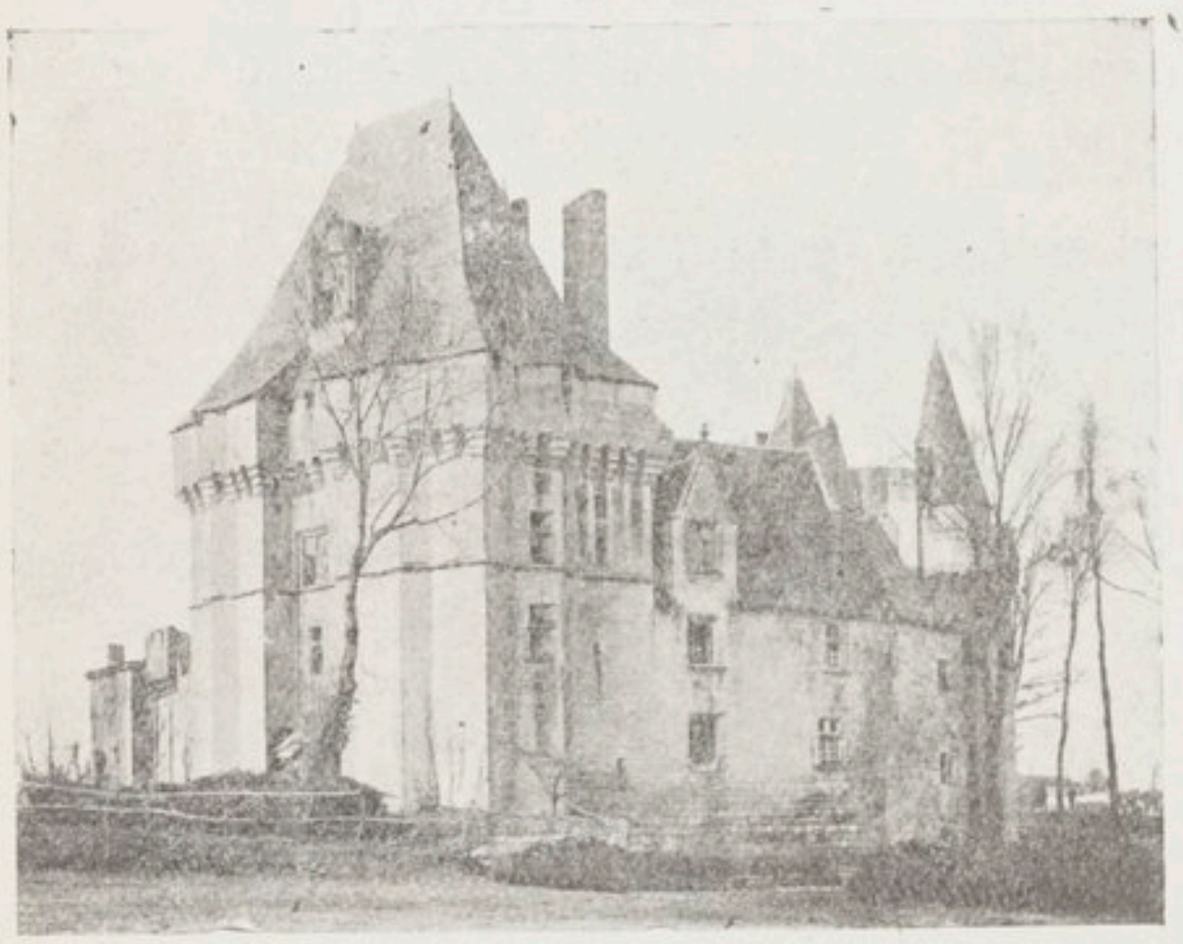

Château de Cherveux.

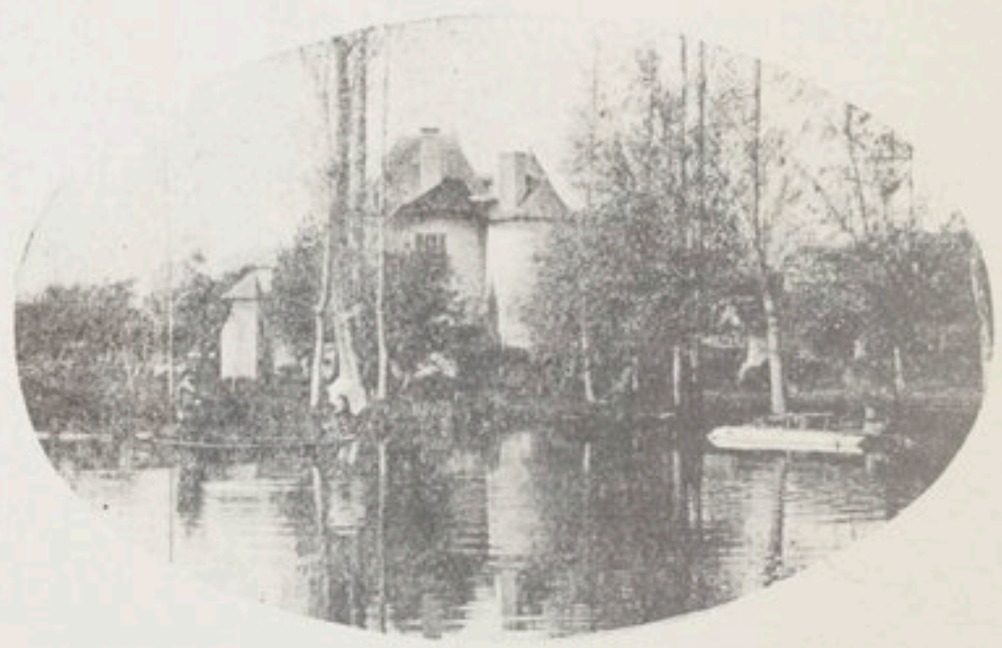

Château de Mursay.

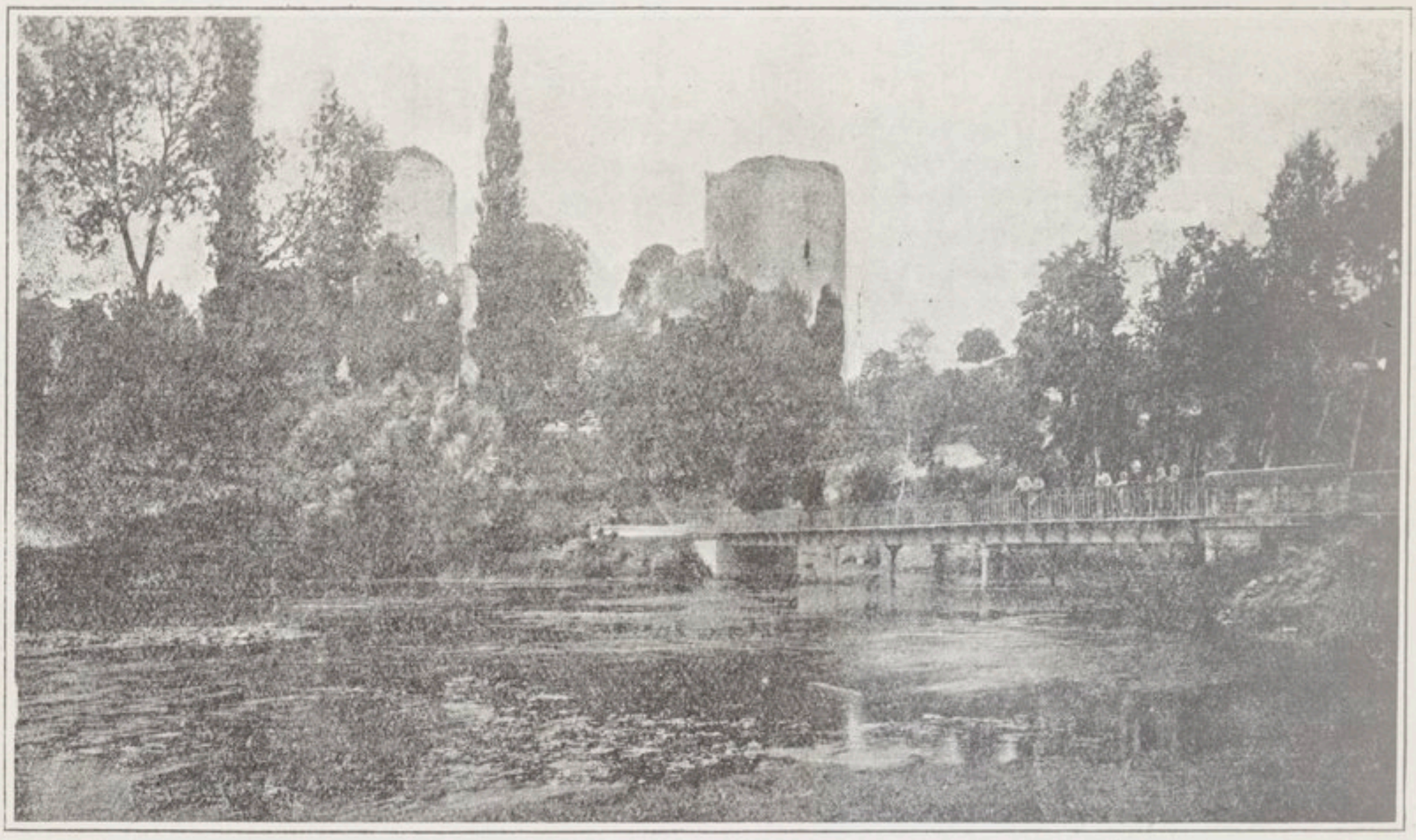

Château Salbart (Echiré.)

LES DEUX CANTONS DE SAINT-MAIXENT

(1^er^ canton. — 7 communes : 10.003 habitants)
(2^e^ canton. — 9 communes : 9.402 habitants)

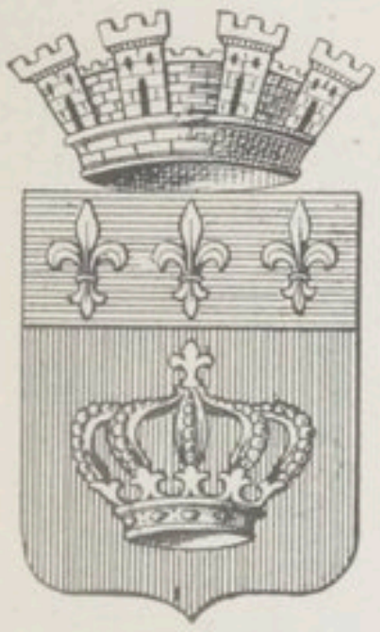

Saint-Maixent

Saint-Maixent — « *Saint-Maixent-l'Ecole* » (changement autorisé par décret ministériel en date du 7 juillet 1926) — n'est pas seulement connu par sa glorieuse Ecole d'Infanterie ; il fut toujours un centre très actif d'affaires et, comme *Niort*, il eut sa Chambre consultative d'Arts et Manufactures qui tint séances de 1804 à 1908 (1). Au demeurant, dès le XV^e^ siècle, le roi Charles VII n'accordait-il pas aux commerçants saint-maixentais le droit de se réunir en assemblées, « où ils pourraient traiter, adviser et ordonner des affaires » ?

A l'heure actuelle, l'industrie de *Saint-Maixent* (5.518 habitants) se partage entre des manufactures de chaussons et de bonneterie ; on y fabrique aussi des meubles et des machines agricoles. A signaler également une brasserie, deux imprimeries, deux scieries de moyenne importance, une fabrique d'huile de noix et un important commerce de cycles.

A *Nanteuil* (1.028 habitants) et *Saint-Eanne* (655 habitants) sont établies deux scieries mécaniques.

A *Nanteuil* également, nous trouvons une fabrique de tuiles et briques et des fours à chaux, et à *Saint-Eanne*, une minoterie. *Saivres-Castarie* (1.277 habitants) compte aussi une importante minoterie et de plus une laiterie coopérative. Une laiterie coopérative existe également à *Soignon* et une minoterie à *Chavagné* (737 habitants).

A *Breloux-La Crèche* (1.984 habitants) sont installées plusieurs manufactures d'emballages à beurre, une fabrique de tissage de laine une grosse laiterie et une chamoiserie.

(1) Voir : *Contribution à l'Histoire de la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres.*

SAINT-MAIXENT

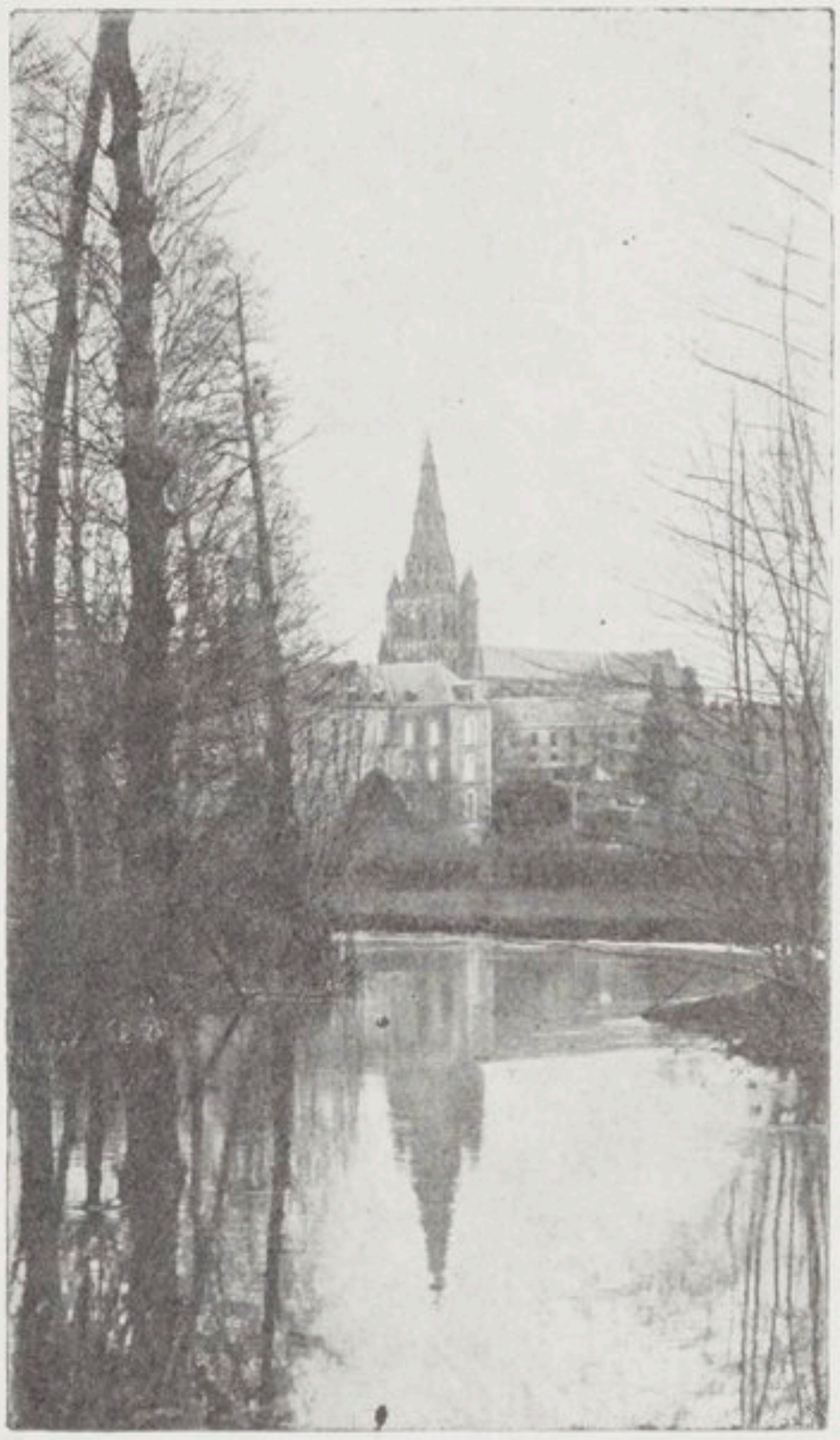

L'Abbaye et l'Eglise.

Les Tanneries.

Les Allées Vertes.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE POITIERS

Les autres communes de la région de *Saint-Maixent* s'adonnent principalement à l'agriculture et à l'élevage. Ce sont: *Augé* (1.225 habitants), *Azay-le-Brûlé* (1.293 habitants), *Cherveux* (1.242 habitants), *François* (469 habitants), *Exireuil* (926 habitants), *Romans* (595 habitants), *Saint-Martin-de-Saint-Maixent* (801 habitants), *Sainte-Néomaye* (550 habitants), *Souvigné* (1.141 habitants).

CANTON DE BEAUVOIR-SUR-NIORT

(13 communes : 4.541 habitants)

Le canton de *Beauvoir-sur-Niort* (615 habitants) est avant tout un pays de culture où l'on rencontre également quelques vignobles. Pays d'élevage aussi, surtout de bêtes à cornes.

Comme industries, nous signalerons la grosse manufacture de chaussures et de chaussons, dont les ateliers, très modernes, s'étendent à proximité de la gare de *Beauvoir* et la laiterie coopérative de *Beauvoir*, fondée en 1890. Il existe également une laiterie coopérative au *Cormenier* (308 habitants).

Les autres communes : *Belleville* (174 habitants), *La Charrière* (453 habitants), *La Foye-Monjault* (732 habitants), *Granzay* (271 habitants), *Gript* (222 habitants), *Marigny* (923 habitants), *Prissé* (259 habitants), *La Revêtison* (203 habitants), *Saint-Etienne-la-Cigogne* (187 habitants), *Saint-Martin-d'Augé* (98 habitants), *Thorigny* (96 habitants), sont essentiellement agricoles.

CANTON DE CHAMPDENIERS

(12 communes : 6.665 habitants)

Le canton de *Champdeniers* (1.217 habitants), également caractérisé par la culture et l'élevage, comporte néanmoins plusieurs branches d'industries ; des laiteries coopératives à *Pamplie* (529 habi-

Porte Chalon (Saint-Maixent).

Val d'Enfer (Saint-Maixent).

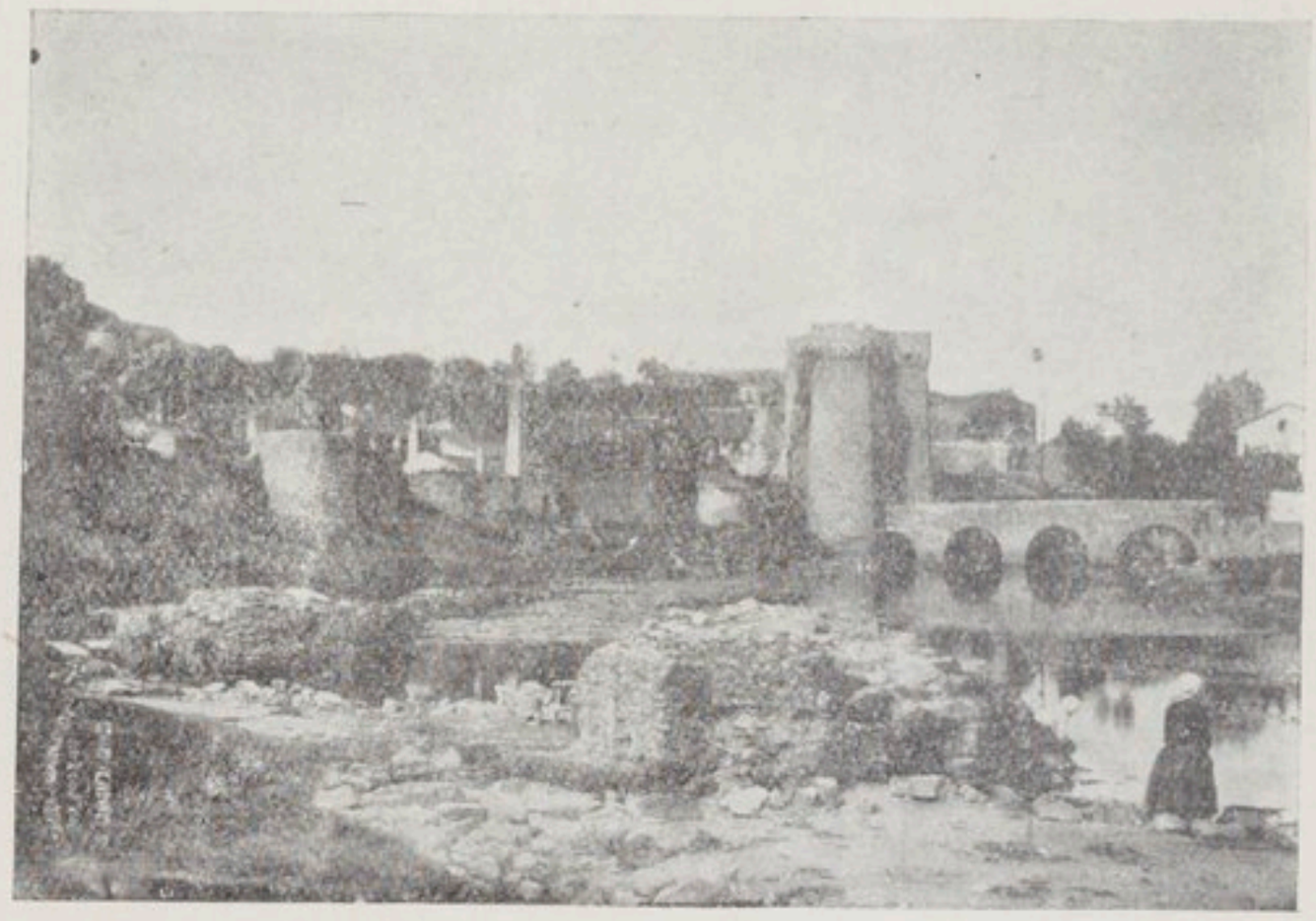

Parthenay (vue générale)

tants), *Saint-Christophe-du-Roc* (724 habitants), *Sainte-Ouenne* (551 habitants) ; des tuileries et briqueteries à *Champdeniers, Saint-Denis* (216 habitants), *La Vecquière* ; des scieries mécaniques à *Champdeniers*.

A signaler également à *Champdeniers* la spécialité pharmaceutique renommée (pastilles Fayard) et un gros commerce de fers.

Le reste du canton, communes de *Champeaux* (320 habitants), *La Chapelle-Bâton* (602 habitants), *Cours* (523 habitants), *Germond* (607 habitants), *Rouvres* (258 habitants), *Surin* (757 habitants), *Xaintray* (366 habitants), est uniquement agricole.

CANTON DE COULONGES-SUR-L'AUTIZE

(14 communes : 13.151 habitants)

Coulonges-sur-l'Autize (2.043 habitants) avec *Saint-Pompain* (992 habitants) fut jadis un centre important de fabrication de chaux d'engrais ; plusieurs trains complets partaient chaque jour de ces gares à destination des terrains granitiques de la Gâtine et du Bocage. Cette industrie a beaucoup diminué, mais quelques fours à chaux restent en activité.

Au nord de *Coulonges*, nous trouvons les Mines de *Saint-Laurs* (883 habitants) qui produisaient avant guerre environ cinquante tonnes de charbon par jour. Récemment, à la limite du département, fut même découvert un riche filon presque à fleur de terre.

A l'est de *Coulonges*, nous rencontrons les carrières d'*Ardin* (1.526 habitants), qui fournissent du marbre. A *Ardin* également sont installées une minoterie, une laiterie coopérative et une caséinerie (Uzelet).

Une latierie fonctionne également à *La Chapelle-Thireuil* (758 habitants) (Vallée du Rivault) ; une scierie au *Busseau* (1.438 habitants) ; une fabrique de balais au *Beugnon* (743 habitants) ; des carrières sont exploitées à *Scillé* (513 habitants) et des scieries à *Coulonges-sur-l'Autize* ; une minoterie à *Fenioux* (1.294 habitants).

Les autres communes du canton, : *Béceleuf* (802 habitants), *Faye-sur-Ardin* (508 habitants) *Puihardy* (90 habitants), *Saint-Maixent-de-Beugné* (521 habitants), *Villiers-en-Plaine* (1.040 habitants), sont essentiellement agricoles.

CANTON DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

(9 communes : 6.568 habitants)

Le canton de *Frontenay-Rohan-Rohan* (1.782 habitants) présente un double aspect ; une partie se réfère à la Plaine, l'autre au Marais poitevin. C'est un pays de culture et d'élevage ; plusieurs industries y sont néanmoins représentées.

Les tanneries, prospères jadis, ont disparu, mais par contre une fabrique de chaussons s'est développée ; à *Frontenay-Rohan-Rohan*, nous trouvons également une scierie et quelques ateliers de saboterie et de préparation de soies de porc pour brosserie.

Nous signalerons également les laiteries coopératives de *Frontenay-Rohan-Rohan*, de *Sansais* (672 habitants), du *Vanneau* (912 habitants), de *Vallans* (450 habitants), d'*Epannes* (417 habitants), d'*Irleau*, d'*Arçais* (869 habitants), de *La Garette*.

Arçais et *Irleau* comptent également une caséinerie et *Arçais*, de plus, une fabrique d'agglomérés de ciment.

Enfin, nous trouvons deux fabriques de tuiles et de briques à *Bessines* (394 habitants) (Pied-de-Fond), et des scieries au *Vanneau*, à *Irleau*, *Epannes* et *La Garette*.

Rien de particulier à signaler pour les communes d'*Amuré* (307 habitants) et de *Saint-Symphorien* (765 habitants).

CANTON DE MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON

(9 communes : 6.531 habitants)

Le canton de *Mauzé* (1.458 habitants) est lui aussi mi-partie Plaine, au sud ; mi-partie Marais, au nord.

L'industrie y est assez bien représentée. Nous trouvons en effet

des laiteries coopératives à *Mauzé*, au *Bourdet* (497 habitants), à *Prin-Deyrançon* (506 habitants), *Saint-Georges-de-Rex* (433 habitants), *Saint-Hilaire-la-Palud* (1.844 habitants) et *Usseau* (805 habitants) ; des caséineries à *Mauzé*, *Saint-Hilaire-la-Palud* et au *Bourdet* ; des tuileries et briqueteries à *Saint-Hilaire-la-Palud* (La Névoire) ; des minoteries au *Bourdet*, à *Mauzé*, au *Petit-Breuil-Deyrançon*.

A signaler également à *Mauzé* une distillerie, une fabrique de chaussons, une autre d'engrais ; une fabrique de chaussons également à *Usseau*, et une exploitation de tourbières à *Prin-Deyrançon*.

Les autres communes du canton de *Mauzé* : *Priaires* (190 habitants), *La Rochénard* (400 habitants), ne présentent rien de particulier.

CANTON DE PRAHECQ

(8 communes : 5.535 habitants)

Le canton de *Prahecq* (907 habitants) est essentiellement agricole et les éléments commerciaux et industriels qu'on y rencontre sont orientés pour la plupart vers la transformation ou l'échange des produits du sol.

Le commerce des bestiaux est très actif, de même que l'industrie laitière qui compte deux laiteries coopératives, l'une à *Vouillé* (1.272 habitants), l'autre à *Prahecq*, avec, comme annexe, une porcherie où sont utilisés à l'engraissement les sous-produits de l'industrie du beurre.

On trouve à *Fors* (748 habitants) une importante distillerie de vins.

Enfin, à *Aiffres* (961 habitants) est installée une industrie spéciale s'occupant de la fabrication des chaussons de feutre.

Il existe également un certain nombre d'industries mobiles et saisonnières, telles que entreprises de battages, distilleries ambulantes, etc.

Les autres communes du canton : *Brûlain* (745 habitants), *Juscorps* (265 habitants), *Saint-Martin-de-Bernegoue* (414 habitants), *Saint-Romans-des-Champs* (223 habitants), sont uniquement agricoles.

ANCIEN ARRONDISSEMENT DE MELLE

(rattaché à l'arrondissement de Niort)

CANTON DE MELLE

(13 communes : 8.463 habitants)

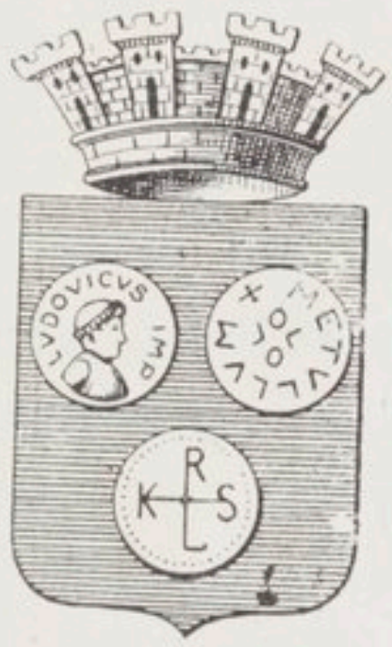

Melle

Situé dans une région essentiellement agricole, le canton de *Melle* doit sa prospérité à la bonne qualité des terres et des cultures qu'elles comportent. L'élevage des bovidés et des mulets y est important, ainsi que l'attestent les foires et marchés tenus sur son territoire, en particulier à *Melle*.

Les principales cultures sont celles du blé, de l'avoine, des plantes fourragères, légumes, trèfles, maïs, betteraves et topinambours. Les pâturages sont nombreux et de bonne qualité.

L'élevage le plus réputé est celui du mulet, particulièrement délicat.

Le commerce porte principalement sur les denrées agricoles, œufs, volailles et tous produits intéressant la culture.

A signaler en outre les gros commerces presque exclusivement groupés au chef-lieu ou à ses abords immédiats (alimentation à *Melle* (2.617 habitants), spiritueux, alimentation pour bestiaux, produits chimiques à *Saint-Léger-les-Melle* (651 habitants), élevage et commerce de mulets à *Saint-Martin-les-Melle* (435 habitants).

La principale industrie du canton est, sans contredit, celle des Distilleries des Deux-Sèvres, installées à *Saint-Léger-les-Melle* et qui seront étudiées plus loin, en détail.

Nous devons mentionner d'autre part une scierie à *Melle*, une

exploitation de carrières à *Loubeau*, près de *Melle*, une laiterie coopérative à *Chail* (480 habitants), une tuilerie et briqueterie à *Rabalot-les-Melle*, des minoteries à *Saint-Génard* (453 habitants), *Mazières-sur-Béronne* (432 habitants), *Saint-Romans-les-Melle* (626 habitants).

Le reste du canton : *L'Enclave-de-la-Martinière* (413 habitants), *Maisonnay* (235 habitants), *Paizay-le-Tort* (477 habitants), *Pouffonds* (401 habitants), *Saint-Vincent-la-Châtre* (879 habitants), *Sompt* (364 habitants), n'offre rien de particulièrement remarquable en dehors de l'exploitation agricole.

CANTON DE BRIOUX-SUR-BOUTONNE

(21 communes : 8.378 habitants)

Le canton de *Brioux* (1.144 habitants), en plein pays de Plaine, est lui aussi presque exclusivement agricole (culture et élevage). Grâce aux forêts de *Chizé* (556 habitants), d'*Availles* (260 habitants) et d'*Aulnay*, il est également un gros centre d'exploitations forestières, notamment à *Villiers-en-Bois* (177 habitants), *Chizé*, *Villiers-sous-Chizé* (273 habitants), *Brioux*, *Paizay-le-Chapt* (534 habitants), *Le Vert* (245 habitants).

L'industrie compte néanmoins quelques établissements ; entre autres, des Minoteries à *Brioux*, *Vernoux* (283 habitants), *Luché* (152 habitants), *Secondigné* (782 habitants) ; une fabrique d'huiles à *Chizé* ; des scieries à *Vernoux*, *Brioux* ; des laiteries coopératives à *Brioux*, *Chizé*, *Périgné*, (1.083 habitants).

Les autres communes : *Asnières* (456 habitants), *Brieuil* (134 hatants), *Chérigné* (246 habitants), *Crézières* (122 habitants), *Ensigné* (444 habitants), *Les Fosses* (409 habitants), *Juillé* (170 habitants), *Lusseray* (280 habitants), *Seligné* (237 habitants), *Villefollet* (391 habitants), s'adonnent uniquement à l'agriculture et à l'élevage.

CANTON DE CELLES-SUR-BELLE

(12 communes : 8.594 habitants)

Le canton de *Celles-sur-Belle* (1.448 habitants) est également

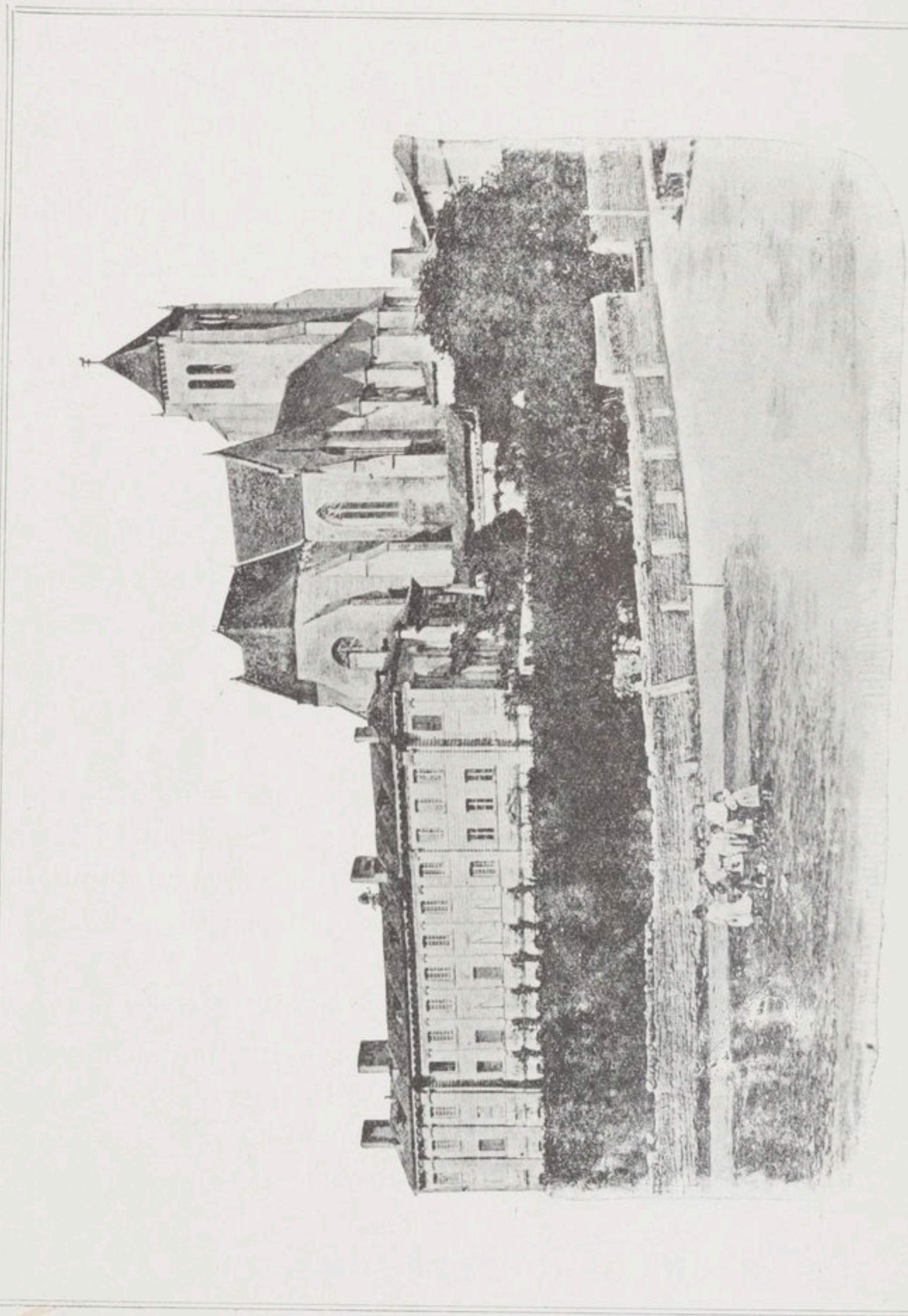

Eglise et abbaye de Celles-sur-Belle.

presque uniquement une contrée d'exploitations agricoles et un pays d'élevage (porcs en particulier).

L'industrie, toutefois, y compte l'une des annexes des Distilleries des Deux-Sèvres, le gros établissement de *Celles*. En dehors de cette usine, nous rencontrons la laiterie coopérative de *Celles*, une scierie à *Aigonnay* (510 habitants) ; des minoteries à *Celles*, *Fressines* (593 habitants) et *Beaussais* (608 habitants) ; des carrières à *Mougon* (1.180 habitants), une tuilerie à *Verrines* (932 habitants) (Mortefond).

Le commerce des porcs y est particulièrement important (*Celles*, *Mougon*, *Thorigné* (800 habitants).

Rien de particulier à signaler dans les autres communes du canton : *Montigné* (312 habitants), *Prailles* (899 habitants), *Sainte-Blandine* (665 habitants), *Saint-Médard* (177 habitants), *Vitré* (470 habitants).

CANTON DE CHEF-BOUTONNE

(16 communes : 8.100 habitants)

Pays de plaine, ce canton produit plus spécialement des céréales, plantes sarclées, pommes de terre, betteraves, topinambours. Il compte nombre de prairies naturelles et artificielles et élève des porcs, des bêtes à cornes, quelques baudets et mulets également.

Il comporte en outre la forêt de *Chef-Boutonne* (2.036 habitants), et les Bois *Renard* (*Aubigné*, 401 habitants), de *La Chevrelière* et de *Javarzay* (*Gournay*, 610 habitants) qui sont exploités.

L'industrie du canton est représentée par les minoteries de *Javarzay* et de *Chef-Boutonne*, les moulins de *Fontenille* (266 habitants), du *Tillou* (585 habitants) ; les scieries de *Chef-Boutonne*, *Gournay*, *Pioussay* (614 habitants) ; la laiterie coopérative de *Chef-Boutonne*, et une petite huilerie à *Hanc* (481 habitants).

Le reste du canton, *Ardilleux* (248 habitants), *La Bataille* (146 habitants), *Bouin* (221 habitants), *Couture d'Argenson* (643 habitants), *Loizé* (358 habitants), *Loubigné* (263 habitants), *Loubillé* (605 habitants), *Villemain* (366 habitants), est exclusivement agricole.

CANTON DE LEZAY

(10 communes : 9.198 habitants)

Le canton de *Lezay*, traversé de l'ouest à l'est par la Dive du Sud, est encore un pays de culture et d'élevage.

L'industrie y est représentée par la laiterie coopérative de *Lezay* (2.296 habitants) ; la tuilerie briqueterie de *Chey* (996 habitants) ; les moulins de *Lezay*, *Chenay* (824 habitants), *Sainte-Soline* (836 habitants) ; la scierie de *Sainte-Soline*, ainsi que par quelques entreprises de battage et de pressoirs à huile et à cidre.

A signaler en outre un commerce en gros de grains à *Rom* (1.507 habitants) et de vins à *Vançais* (489 habitants).

Les autres communes, *Messé* (426 habitants), *Saint-Coutant* (530 habitants), *Sepvret* (856 habitants), *Vanzay* (438 habitants), sont exclusivement agricoles.

CANTON DE LA MOTHE-SAINT-HÉRAY

(8 communes : 6.817 habitants)

Ce canton, traversé de l'est à l'ouest par la Sèvre et du nord au sud par un de ses affluents : le Pamproux, est presque entièrement agricole.

Il présente deux aspects différents : bocage, dans la partie située au sud de la Sèvre et sur les confins du canton de *Menigoute* ; plaine, dans le reste du territoire.

Dans la première partie, sol plus profond, plus riche, intensification de l'élevage, peu de céréales ; dans la seconde, petites terres peu profondes, mais de culture facile donnant de bonnes récoltes de céréales et des prairies artificielles prospères, grâce à l'emploi maintenant généralisé des engrais chimiques.

Le cheptel comprend des animaux de race parthenaise, des chèvres du Poitou et quelques spécimens de la race des Alpes, quelques juments mulassières aussi (haras à *Loubigné*).

Nous remarquons d'autre part la laiterie coopérative de *La Mothe-*

Saint-Héray (1.956 habitants) qui fabrique un beurre apprécié et des fromages de chèvre renommés ; la laiterie fromagerie de *Bougon* (344 habitants) qui s'est spécialisée, elle, dans la fabrication du fromage « pur lait de chèvre ».

Des marchés nombreux et surtout des foires très suivies ont lieu à *La Mothe* et à *Pamproux* (1.654 habitants).

Peu de maisons de commerce importantes en dehors du commerce d'étoffes et des bois.

De nombreux moulins fonctionnaient jadis sur la Sèvre ; la plupart ne sont pas utilisés et ceux qui restent ont une clientèle très restreinte. A signaler pourtant les Minoteries de *La Mothe-Saint-Héray*, *Pamproux*, *Exoudun* (1.042 habitants), *Salles* (486 habitants).

Par ailleurs, nous mentionnerons une filature à *Salles*, une chamoiserie, fondée en 1890, à *La Mothe-Saint-Héray*, deux fabriques de bonneterie et une scierie à *La Mothe-Saint-Héray*, une tuilerie briqueterie et des fours à chaux à *Soudan* (660 habitants).

Rien de particulier à signaler à *Avon* (228 habitants), à *La Couarde* (447 habitants).

CANTON DE SAUZÉ-VAUSSAIS

(12 communes : 8.679 habitants)

Le canton de *Sauzé-Vaussais* (1.636 habitants) se compose d'une douzaine d'agglomérations, groupées autour de puits profonds. De relief peu accentué, il présente un ensemble de petites plaines séparées par de faibles hauteurs et entourées de haies vives.

Avant l'amendement à la chaux, le terrain ne produisait guère que le seigle, d'où le nom de « ségelée » dont on le qualifie encore. Il produit aujourd'hui les cultures les plus variées (céréales, plantes sarclées, prairies artificielles). Les collines sont boisées ; la vigne est plutôt rare.

L'élevage du bœuf (de Salers), du mouton, du mulet autrefois prospère, décroît ; la race parthenaise y gagne et l'élevage du porc également.

L'industrie est presque localisée au chef-lieu qui compte une fabrique de capotes de voitures, des scieries mécaniques, des minoteries, et la Laiterie de la Grande-Ouche.

A signaler toutefois les tuileries briqueteries de *Limalonges* (1.265 habitants), de *Montalembert* (558 habitants), les scieries des *Alleuds* (518 habitants), de *Caunay* (320 habitants), *Limalonges*, *Mairé-Lévescault* (776 habitants), les fours à chaux de *Clussais* (1.079 habitants), la petite huilerie de *Pliboux* (437 habitants).

Les autres communes du canton, *La Chapelle-Pouilloux* (338 habitants, *Lorigné* (633 habitants), *Melleran* (954 habitants), *Pers* (163 habitants), sont exclusivement agricoles.

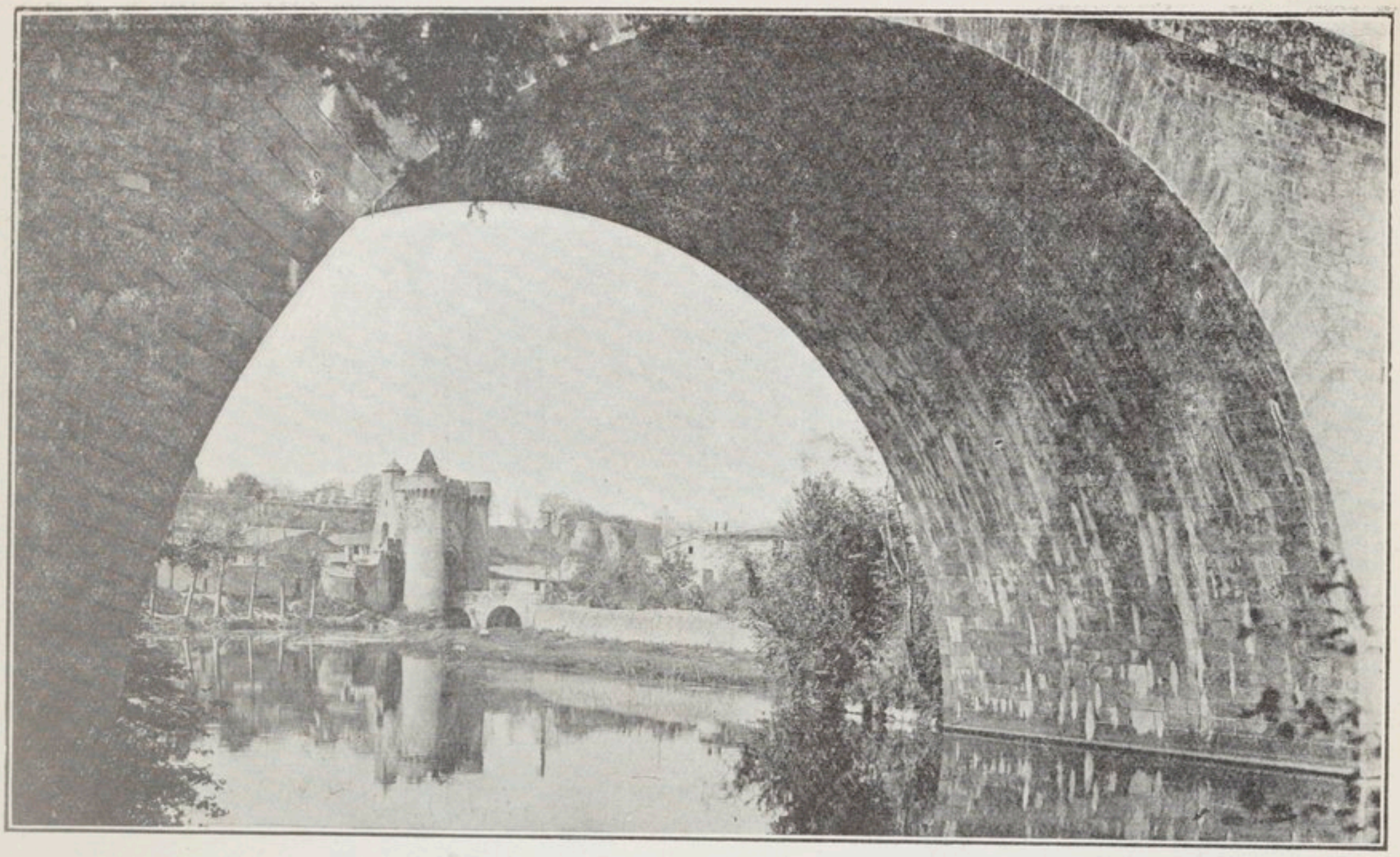

Vue sur la porte Saint-Jacques.

Les bords du Thouet.

ARRONDISSEMENT DE PARTHENAY

(14 cantons - 172 communes - 150.982 habitants)

CANTON DE PARTHENAY

(11 communes : 12.604 habitants)

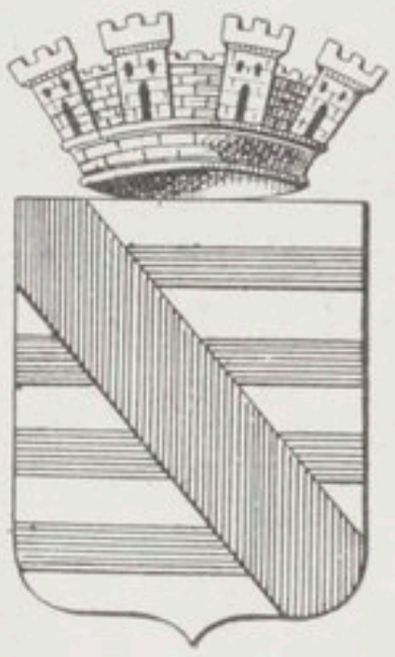

Parthenay

La capitale de la Gâtine dominait, il y a un siècle, une contrée perdue dans les bois, les genêts et les brandes ou jachères. Peu à peu, la routine fut vaincue, les amendements multipliés et les « terres gâtées » connurent une prospérité inespérée. Culture et élevage allèrent de pair ; céréales, plantes sarclées, prairies artificielles, tout réussit à merveille aujourd'hui au cœur de la Gâtine, où la race parthenaise s'est admirablement développée.

La première industrie, créée en 1821, à *Châtillon-sur-Thouet*, fut aussi le point de départ d'un remarquable essor industriel. Les industries les plus diverses se sont multipliées dans le canton.

Parthenay (6.830 habitants) est devenu un centre particulièrement important. On y rencontre tour à tour des fabriques de bonneterie, de chaussures, de galoches ; de grandes scieries mécaniques ; des fonderies, une chaudronnerie ; des ateliers de constructions métalliques et de ferronnerie ; des fabriques de machines agricoles (locomobiles, batteuses, monte-paille) ; des entreprises de travaux en ciment et d'agglomérés ; des tanneries ; une fabrique de glace ; une laiterie fromagerie ; deux fabriques d'engrais pour l'agriculture ; deux minoteries ; un atelier d'ameublement.

Nous signalerons en outre les carrières de granit de *Fénery* (444 habitants), la laiterie particulière de *La Chapelle-Bertrand* (525 habitants) et les minoteries ou moulins d'*Amailloux* (1.109 habitants),

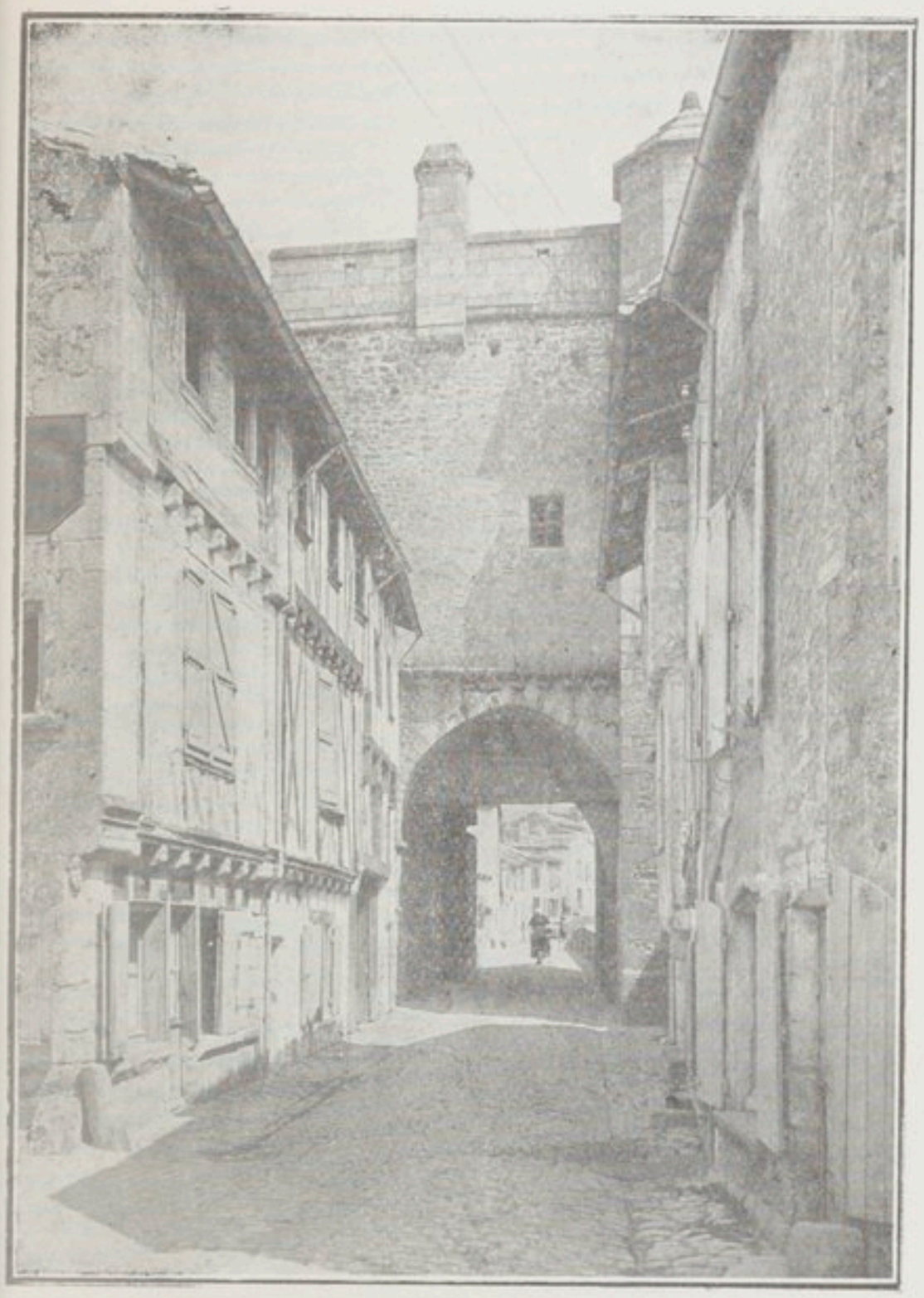

Porte Saint-Jacques.

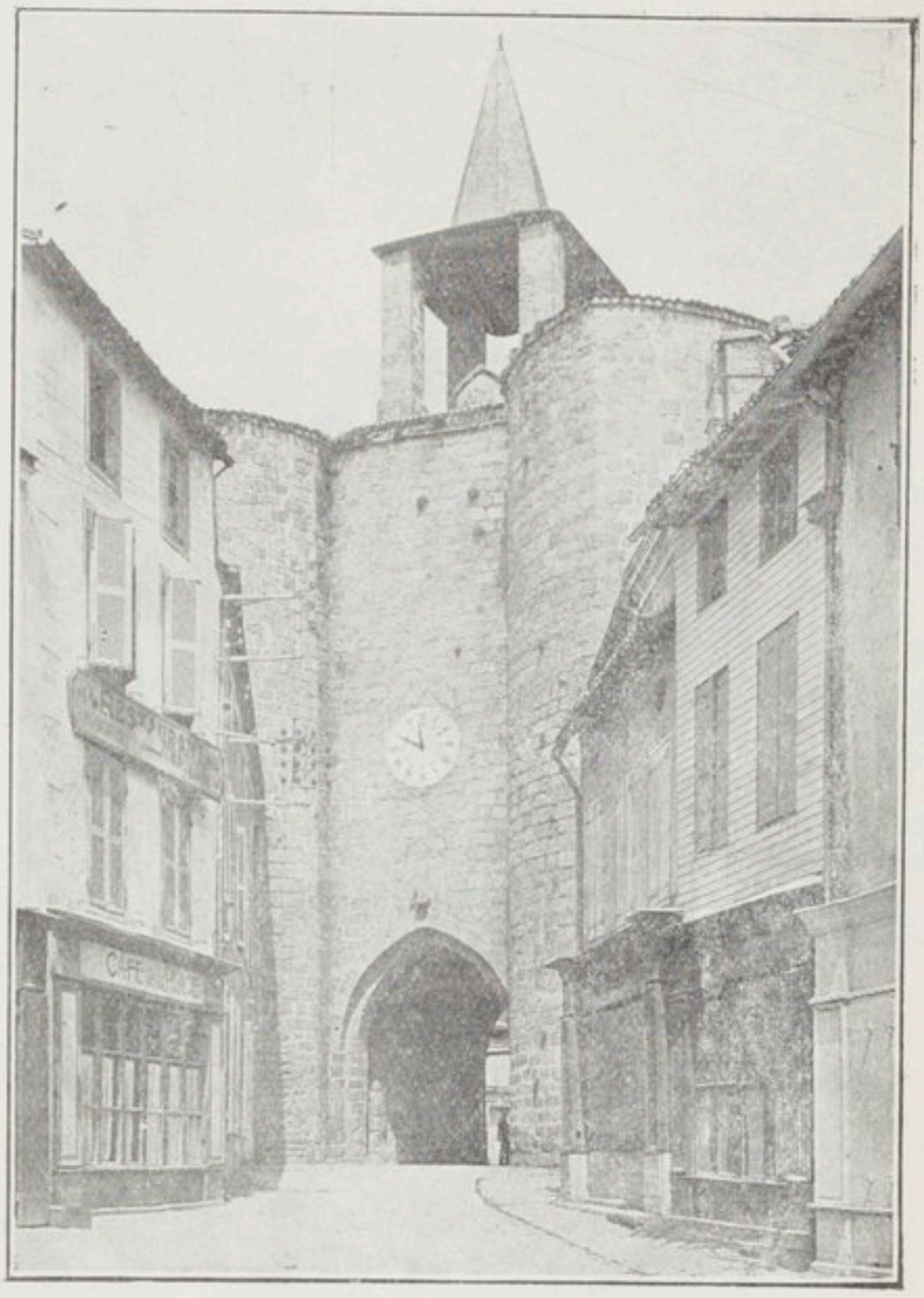

Porte de l'Horloge.

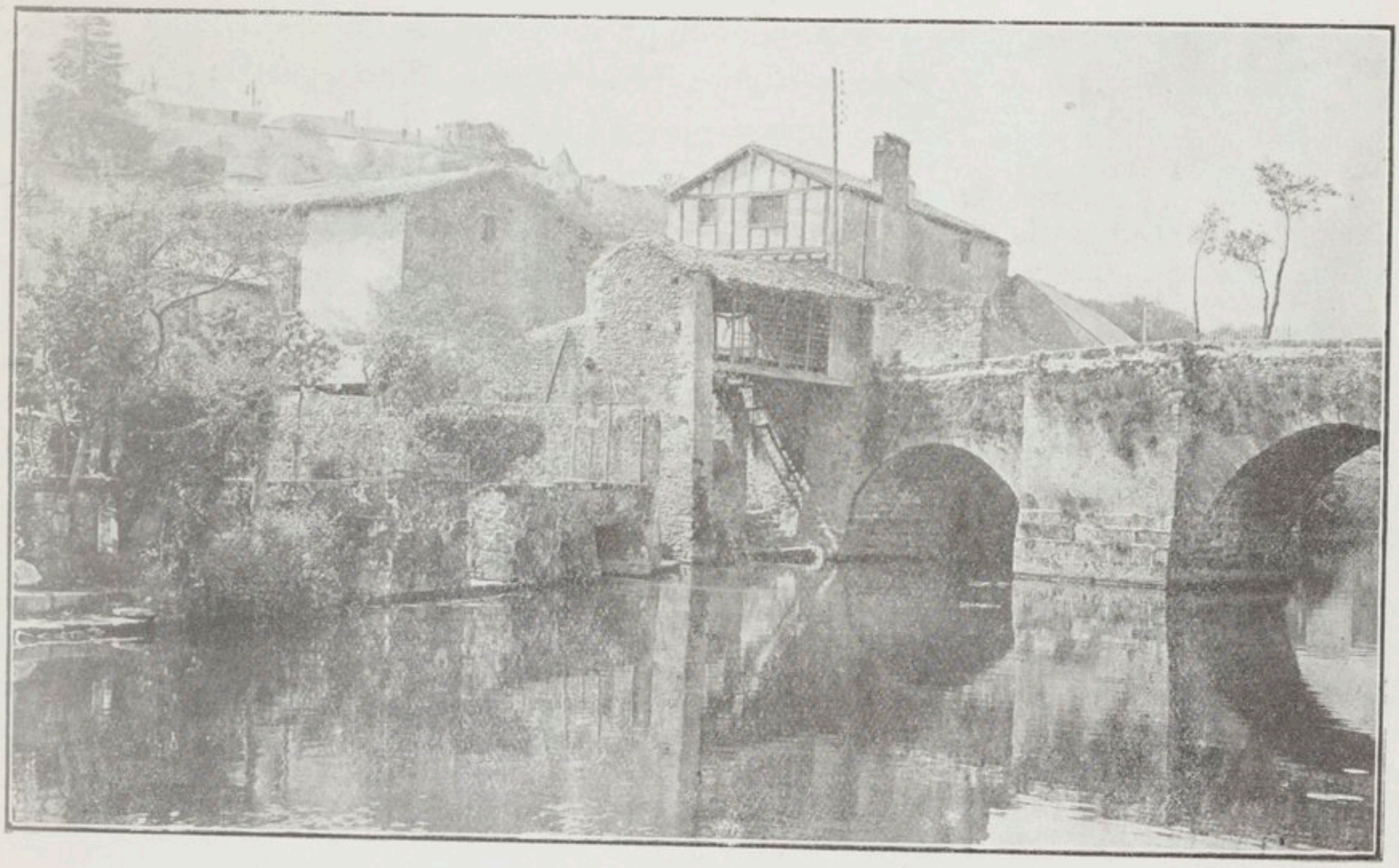

Le pont Saint-Paul.

Saint-Germain-de-Longue-Chaume (533 habitants), *Le Tallud* (688 habitants).

De plus, de gros commerces de bois, de fers, de bestiaux, de tissus, de vins, de bonneterie et mercerie, d'alimentation prospèrent à *Parthenay* où les foires et marchés sont très suivis.

Les autres communes du canton, *Adilly* (358 habitants), *Châtillon-sur-Thouet* (688 habitants), *Lageon* (444 habitants), *Pompaire* (578 habitants), *Viennay* (409 habitants), s'adonnent presque exclusivement à l'agriculture.

CANTON D'AIRVAULT

(9 communes : 5.779 habitants)

Le canton d'*Airvault*, que le Thouet traverse du sud au nord, tire son nom de l' « Aurea Vallis », vallée d'or, des Romains. Cette vallée, très prospère en effet, produit des céréales et des plantes sarclées, ainsi que de riches prairies où abonde un nombreux bétail. Le Thouet limite sensiblement les deux parties de ce canton, d'une part la Gâtine, de l'autre la Plaine, celle-ci principalement pays de culture, celle-là pays d'élevage. Les vignobles y sont assez répandus et les vins d'*Irais* (384 habitants) et de *Saint-Généroux* (420 habitants) notamment, sont très appréciés.

L'industrie y est représentée par les carrières et la grosse usine de chaux, tuiles et ciments d'*Airvault* (1.633 habitants). A signaler d'autre part, à *Soulièvres* (681 habitants), une laiterie fromagerie (*Barroux*) ; une minoterie, une fabrique de boîtes à fromages et une tuilerie (*Repéroux*) ; des minoteries ou moulins à *Availles-Thouarsais* (236 habitants), *Boussais* (682 habitants), *Saint-Généroux*, *Marnes* (525 habitants) ; une scierie et une fromagerie à *Marnes* ; une tuilerie à *Saint-Jouin-de-Marnes* (882 habitants).

Rien de particulier à *Borcq-sur-Airvault* (336 habitants).

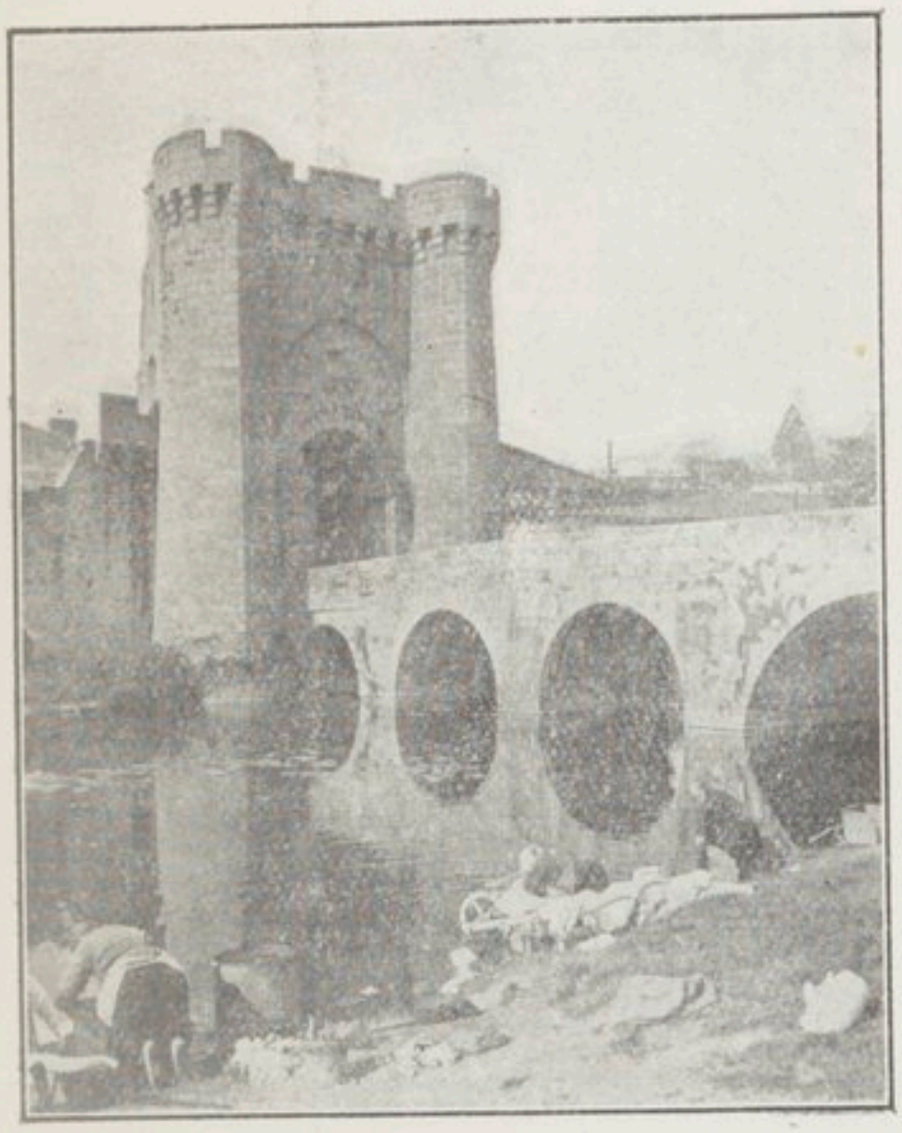

La porte Saint-Jacques à Parthenay.

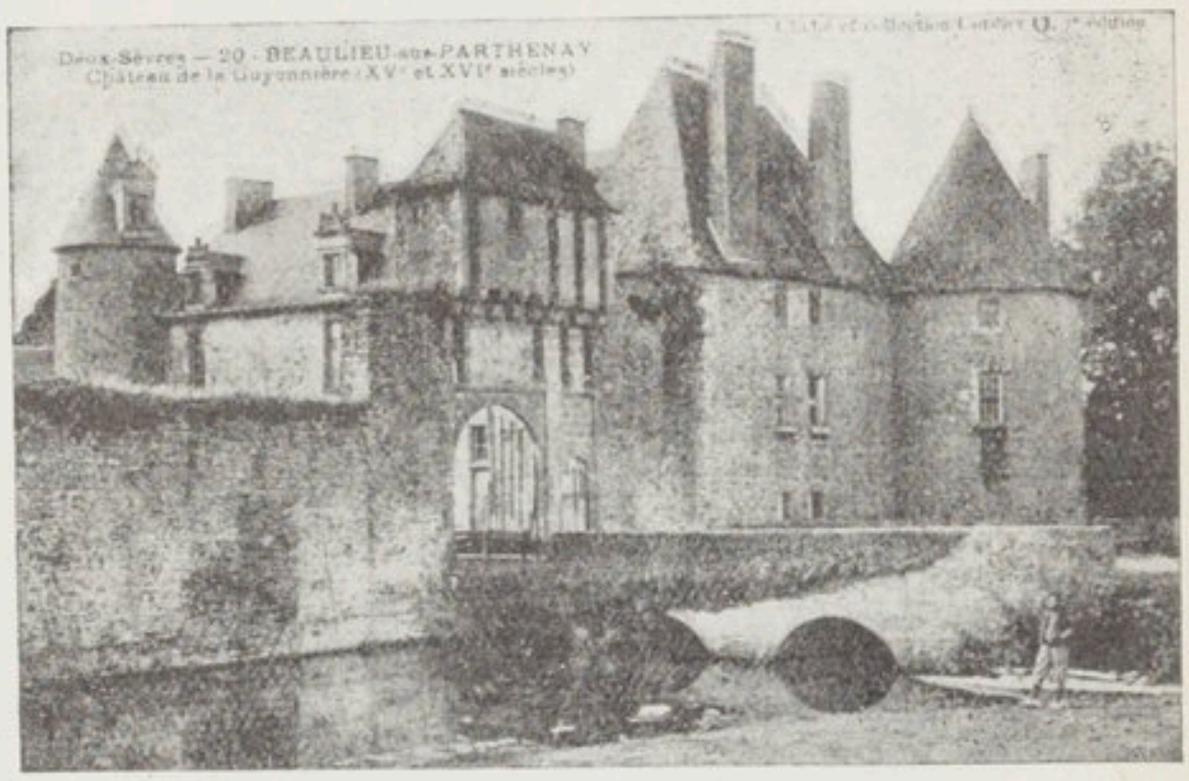

Beaulieu-sous-Parthenay. Château de la Guionnière.

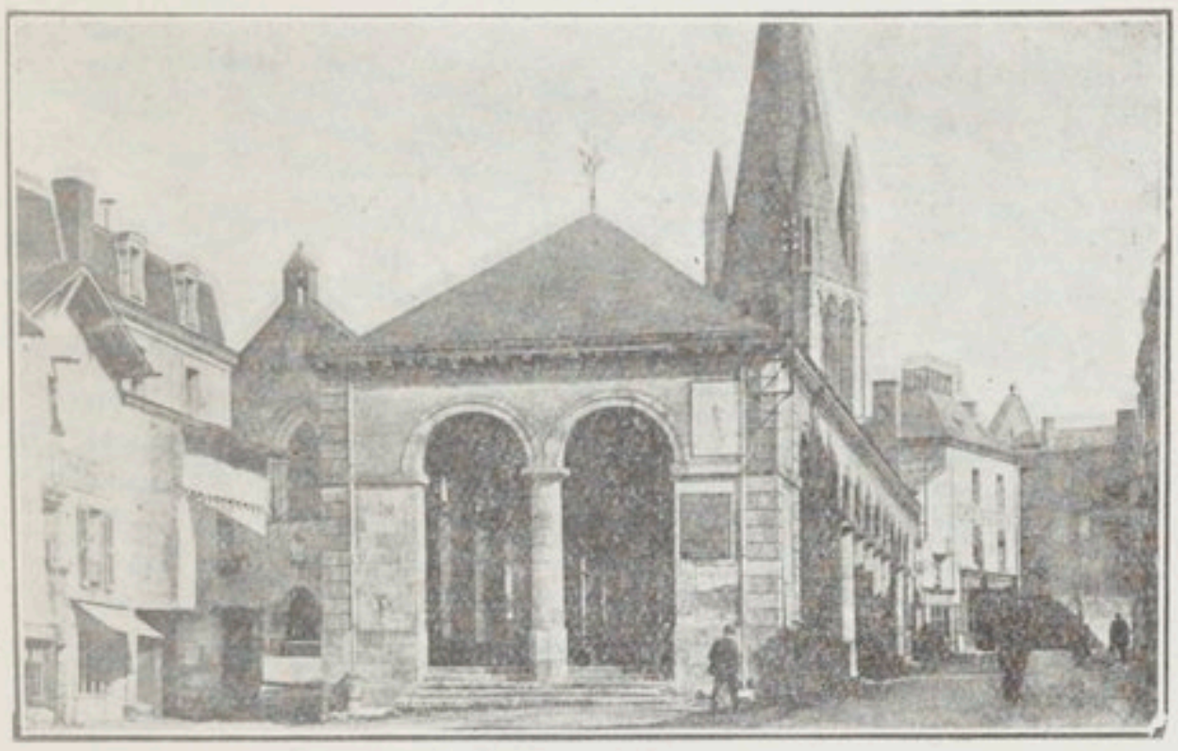

L'église et les halles (Airvault).

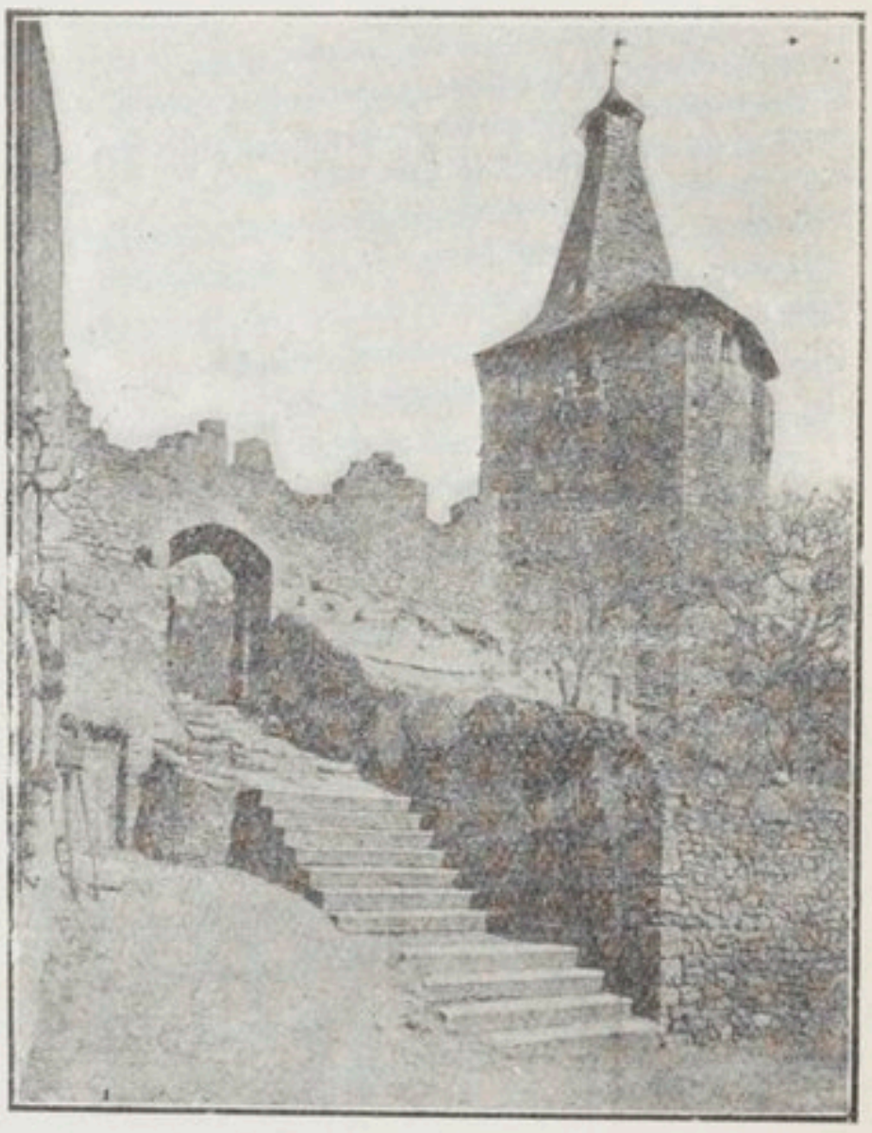

Le Donjon (Airvault).

CANTON DE MAZIÈRES-EN-GATINE

(12 communes : 9.621 habitants)

Le canton de *Mazières-en-Gâtine* est très accidenté et présente de nombreux sites très pittoresques.

L'agriculure en est la principale ressource. Les céréales y viennent bien ; il s'y récolte aussi beaucoup de pommes, très demandées par Paris.

Dans l'ensemble du canton, mais surtout dans les communes de *Verruyes* (1.506 habitants), de *Mazières* (1.075 habitants), de *Saint-Georges-de-Noisné* (1.358 habitants) et de *Saint-Pardoux* (1.754 habitants), l'élevage des bovins se fait sur une grande échelle. C'est le berceau de la race parthenaise, réputée pour ses aptitudes au travail et ses qualités beurrières.

Le commerce est fort restreint dans le canton : à noter pourtant les commerces de grains, bestiaux et vins de *Saint-Pardoux* et *Saint-Georges-de-Noisné*.

De plus, dans les communes de *Clavé* (638 habitants) et de *Beaulieu-sous-Parthenay* (796 habitants), dans les forêts de la Saisine et de La Meilleraye, il convient de signaler les industries forestières qui produisent des centaines de tonnes de charbon de bois, des lattes et des piquets de chemins de fer.

D'autre part, la laiterie beurrerie coopérative de *Mazières-en-Gâtine* et les laiteries particulières de *Saint-Pardoux* (La Viette) et *Verruyes* (Marcilly) sont très importantes.

Nous indiquerons en terminant les petits moulins de *Saint-Georges-de-Noisné* et de *La Boissière* (452 habitants) la tuilerie de *Saint-Georges-de-Noisné*, la boulangerie coopérative de *Verruyes* et la grande ferme d'élevage de La Ménardière à *Saint-Marc-la-Lande* (449 habitants).

Les autres communes, *Les Groseillers* (138 habitants), *Saint-Lin* (471 habitants), *Soutiers* (276 habitants) et *Vouhé* (708 habitants) sont uniquement agricoles.

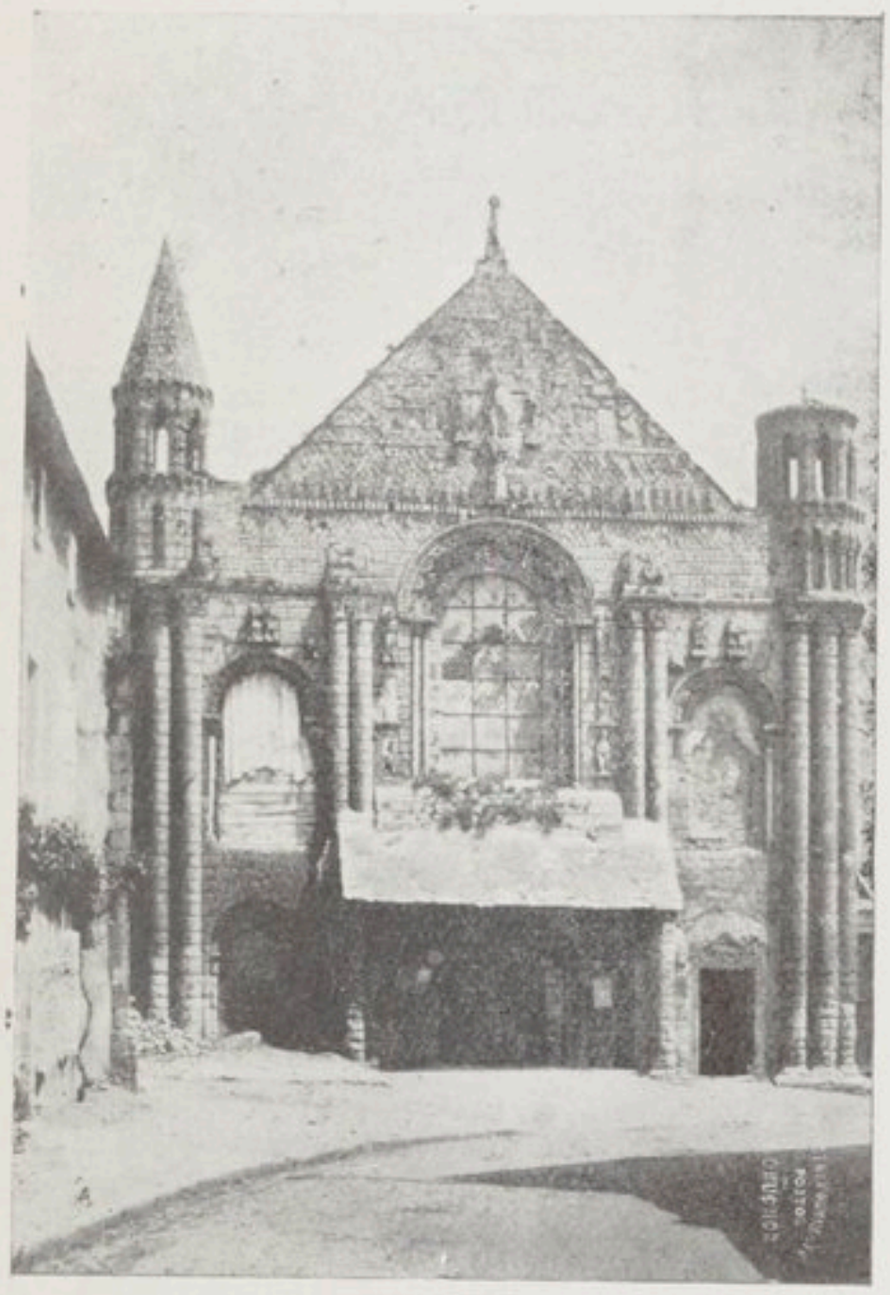

Eglise de Saint-Jouin-de-Marnes.

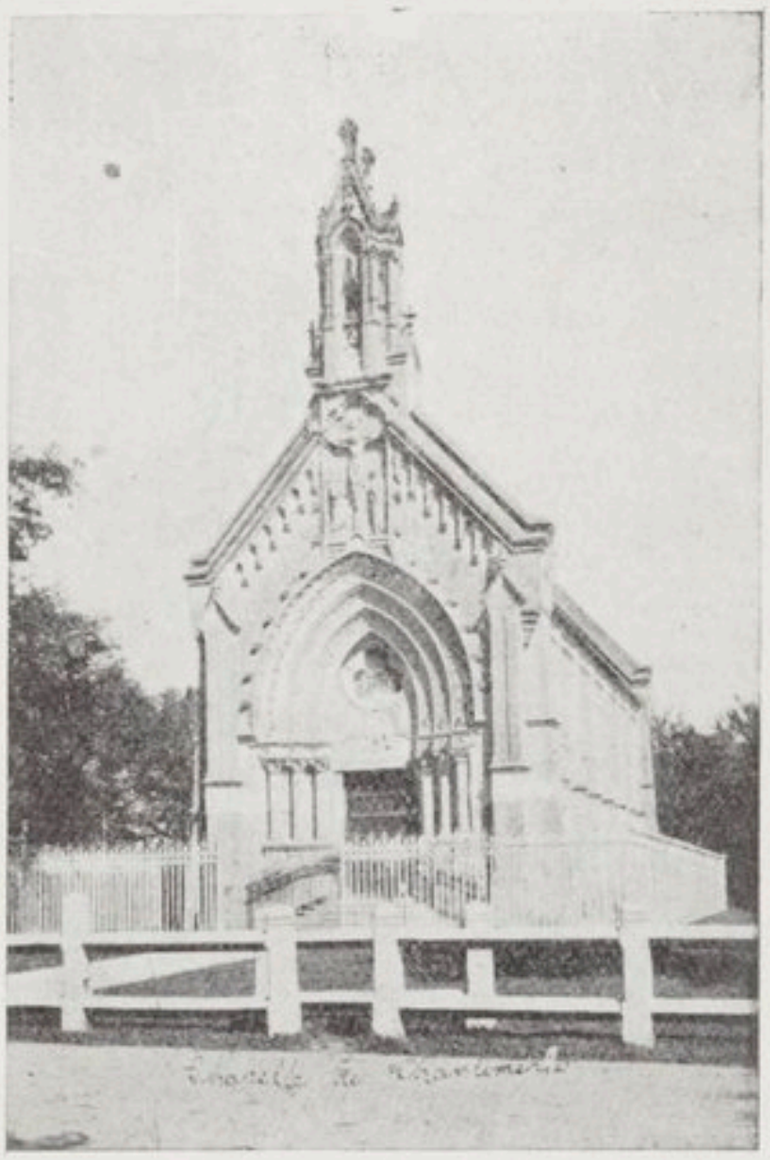

Chapelle de Chantemerle.

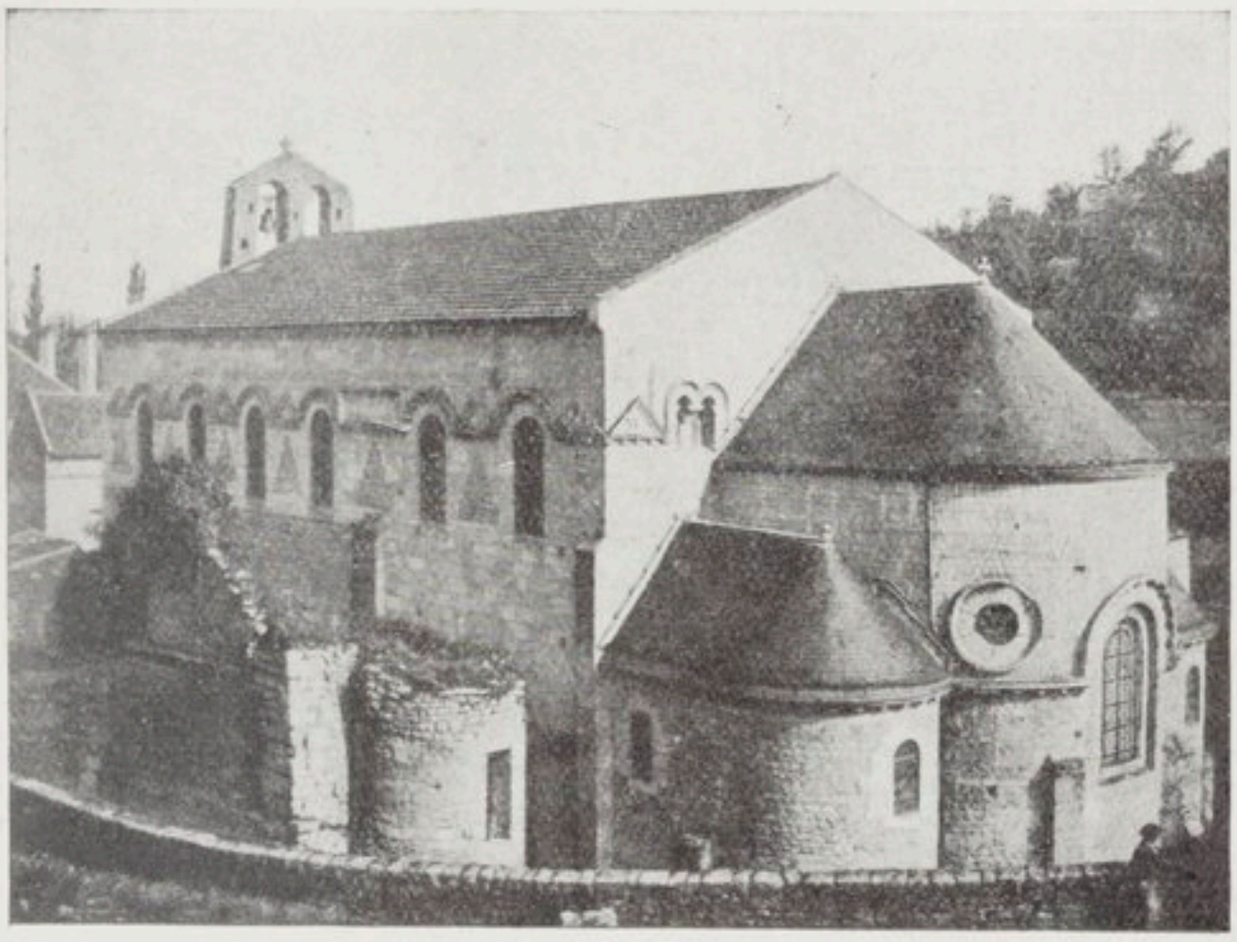

Eglise de Saint-Géneroux.

CANTON DE MENIGOUTE

(11 communes : 7.925 habitants)

Comme le canton de *Mazières*, celui de *Menigoute* est essentiellement agricole : culture, élevage et exploitations forestières importantes, les forêts étant pour la plupart à cheval sur les deux cantons de *Mazières* et de *Menigoute*.

Le terrier de *Saint-Martin-du-Fouilloux* (624 habitants), situé au nord de ce canton, est le point culminant du département (cote 272).

L'industrie est représentée dans le canton par les laiteries coopératives de *Menigoute* (911 habitants) et de *Fomperron* (707 habitants) et la laiterie particulière de *Vasles* (2.562 habitants) ; par la tuilerie briqueterie de *Chantecorps* (696 habitants) (La Belle-Etoile), par les fours à chaux de *Vasles* (La Coursaudière) et la scierie de *Vasles*.

Les commerces principaux sont ceux des grains et graines, engrais, bestiaux, bois et vins. A noter également quelques grosses entreprises de battages et de pressoirs.

Le reste du canton, *Coutières* (265 habitants), *Les Forges* (302 habitants), *Reffannes* (501 habitants), *Saint-Germier* (479 habitants), *Vausseroux* (580 habitants), *Vautebis* (298 habitants), s'adonne presque entièrement aux travaux agricoles.

CANTON DE MONCOUTANT

(12 communes : 12.531 habitants)

Le canton de *Moncoutant* se rapproche beaucoup plus géographiquement et ethniquement du Bocage que de la Gâtine.

Terrain vallonné, coupé de haies bien garnies encore, non seulement de « têtards », mais de beaux arbres futaies, c'est bien en effet le Bocage que la vue embrasse d'un coup d'œil enchanté, quand l'observateur, d'un des points culminants du département, l'ancien « Moulin des Moines » de *L'Absie* (cote 259), découvre vers le nord un large horizon.

Région essentiellement agricole, peuplée d'une race travailleuse et prolifique, le canton de *Moncoutant* est prospère. Ses prairies bien arrosées, nourrissent un bétail apprécié où l'on retrouve la race parthenaise et les croisements manceaux de la région choletaise. Les vastes champs de choux offrent aux vaches laitières leur aliment inégalé.

Mais les céréales ne sont pas négligées et le blé graine bien dans ces terrains en majeure partie granitiques.

Les foires mensuelles de *Moncoutant* (2.454 habitants), de *L'Absie* (1.256 habitants), de *La Chapelle-Saint-Laurent* (1:758 habitants) sont particulièrement suivies.

Au sud du canton, deux massifs forestiers importants : les forêts de *Chantemerle* et de *L'Absie*, taillis de chênes et châtaigniers sous futaies, sont exploités.

Les localités où s'exerce un commerce rural bien achalandé sont *Moncoutant*, *La Chapelle-Saint-Laurent* et *L'Absie*.

A signaler en outre la laiterie coopérative de *Moncoutant*, les minoteries et les scieries de *Breuil-Bernard* (533 habitants et *Largeasse* (1.120 habitants), les moulins de *La Chapelle-Saint-Etienne* (698 habitants), *La Chapelle-Saint-Laurent* et de *Moutiers-sous-Chantemerle*; les scieries et tuileries de *Moncoutant* et de *L'Absie*, ainsi que quelques petites huileries et entreprises de battages disséminées dans les campagnes.

Les autres agglomérations, *Chanteloup* (1.117 habitants), *Clessé* (1.163 habitants), *Pugny* (335 habitants), *Saint-Paul-en-Gâtine* (806 habitants), *Trayes* (223 habitants), sont exclusivement rurales.

CANTON DE SAINT-LOUP-SUR-THOUET

(9 communes : 6.066 habitants)

Le canton de *Saint-Loup-sur-Thouet* est partagé par le Thouet en deux parties très distinctes : la rive gauche appartient à la Gâtine, la rive droite est une contrée de plaines et de vignes, celle-ci plus fertile que celle-là, mais sans un très grand rendement pourtant, eu

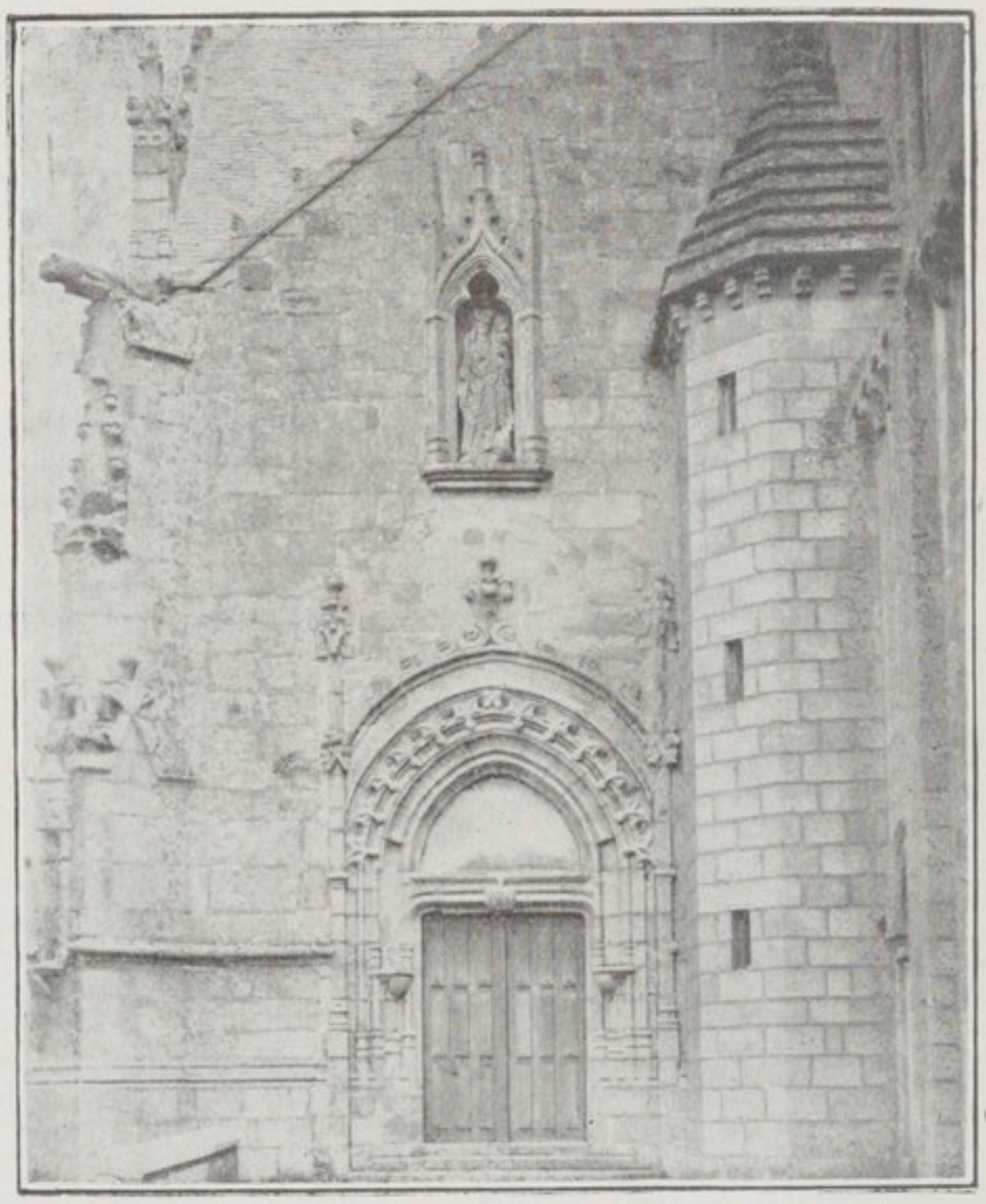

Eglise Saint-Laurent de Parthenay (porte latérale).

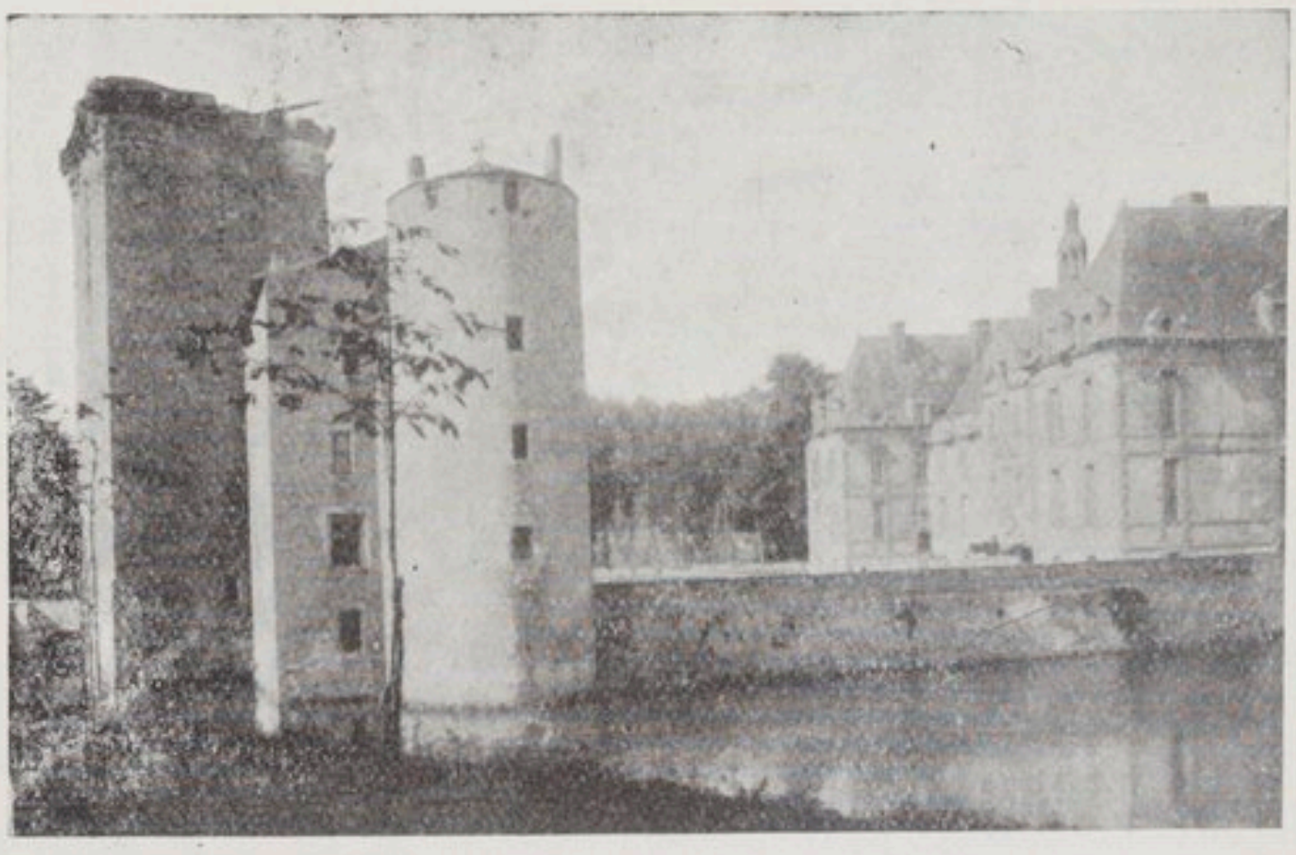

Saint-Loup-sur-Thouet. Château et donjon.

égard tant au terrain qu'au recrutement difficile de la main-d'œuvre agricole.

Les principales cultures sont les céréales et les plantes fourragères, d'une part ; la vigne et de nombreux pacages, d'autre part.

L'élevage, par contre, est plus productif (bovins de race parthenaise, moutons, mules, porcs, chèvres, oies blanches).

L'industrie est représentée dans le canton par la laiterie fromagerie coopérative et la beurrerie fromagerie particulière de *Saint-Loup* (1.133 habitants). La première est complétée par une caséinerie et une porcherie importantes.

D'autre part, quelques minoteries ou moulins sont installés à *Gourgé* (1.406 habitants) (Gourmaillé), à *Assais* (824 habitants), à *Saint-Loup*. — *Assais* et *Gourgé* comptent aussi une fabrique de briques et tuiles.

A signaler encore à *Saint-Loup* une scierie, une huilerie, un four à chaux ; une fromagerie au *Chillou* (211 habitants) et aux *Jumeaux* (371 habitants) ; des carrières à *Louin* (914 habitants) (Société dite « La Prélablaise »).

Le commerce de bestiaux, de volailles et de chaux est très florissant. Les affaires se traitent surtout aux marchés et foires de *Parthenay* et d'*Airvault*.

Les autres communes du canton, *Lamairé* (218 habitants), *Maisontiers* (362 habitants), *Tessonnière* (627 habitants), sont presque uniquement agricoles.

CANTON DE SECONDIGNY-EN-GATINE

(8 communes : 9.476 habitants)

Le canton de *Secondigny* (2.159 habitants), au centre du département, est très accidenté. Le Thouet y prend sa source au pied du chef-lieu, gros bourg, ancienne ville fortifiée.

Canton agricole, lui aussi, il comporte une grosse exploitation dans la forêt qui porte son nom. Pays de culture et d'élevage principalement (céréales, bovins, chevaux, moutons), il compte peu d'industries importantes.

Nous mentionnerons toutefois la fabrique de draps et d'étoffes d'*Azay-sur-Thouet* (1.132 habitants) ;

Des minoteries et moulins à *Secondigny*, *Allonne* (1.064 habitants), *Azay-sur-Thouet*, *Neuvy-Bouin* (821 habitants), *Vernoux* (1.308 habitants) ;

Des scieries à *Pougne-Hérisson* (644 habitants) et *Secondigny* ;

Des tuileries à *Azay-sur-Thouet*, *Le Retail* (648 habitants), de la vannerie à *Vernoux* (La Pazilière), des fours à chaux à *Allonne*.

Saint-Aubin-le-Cloud (1.700 habitants) n'offre rien de particulier à signaler.

CANTON DE THÉNEZAY

(9 communes ; 6.123 habitants)

Les ressources du canton de *Thénezay* (1.937 habitants), traversé par la voie romaine de Nantes à Poitiers, sont encore d'origine agricole. La culture et l'élevage occupent la presque totalité de la population rurale (céréales, plantes sarclées, prairies artificielles et naturelles, exploitations forestières ; bovins de la race parthenaise ; chevaux, moutons). Les propriétés y sont très morcelées.

Le canton compte également quelques vignobles. Le vin de *Doux* (425 habitants), notamment, est assez réputé.

L'industrie y est toutefois représentée par la laiterie coopérative d'*Aubigny* (357 habitants) et la laiterie particulière de *La Peyratte* (1.234 habitants). D'autre part, on rencontre des tuileries et fours à chaux à *La Ferrière-en-Parthenay* (941 habitants), à *Lhoumois* (321 habitants), à *La Peyratte*, et des moulins à *La Peyratte*.

Le commerce est assez restreint et se concentre dans les foires et marchés du chef-lieu.

Les autres agglomérations, *Oroux* (238 habitants), *Pressigny* (388 habitants), *Saurais* (282 habitants), sont essentiellement rurales.

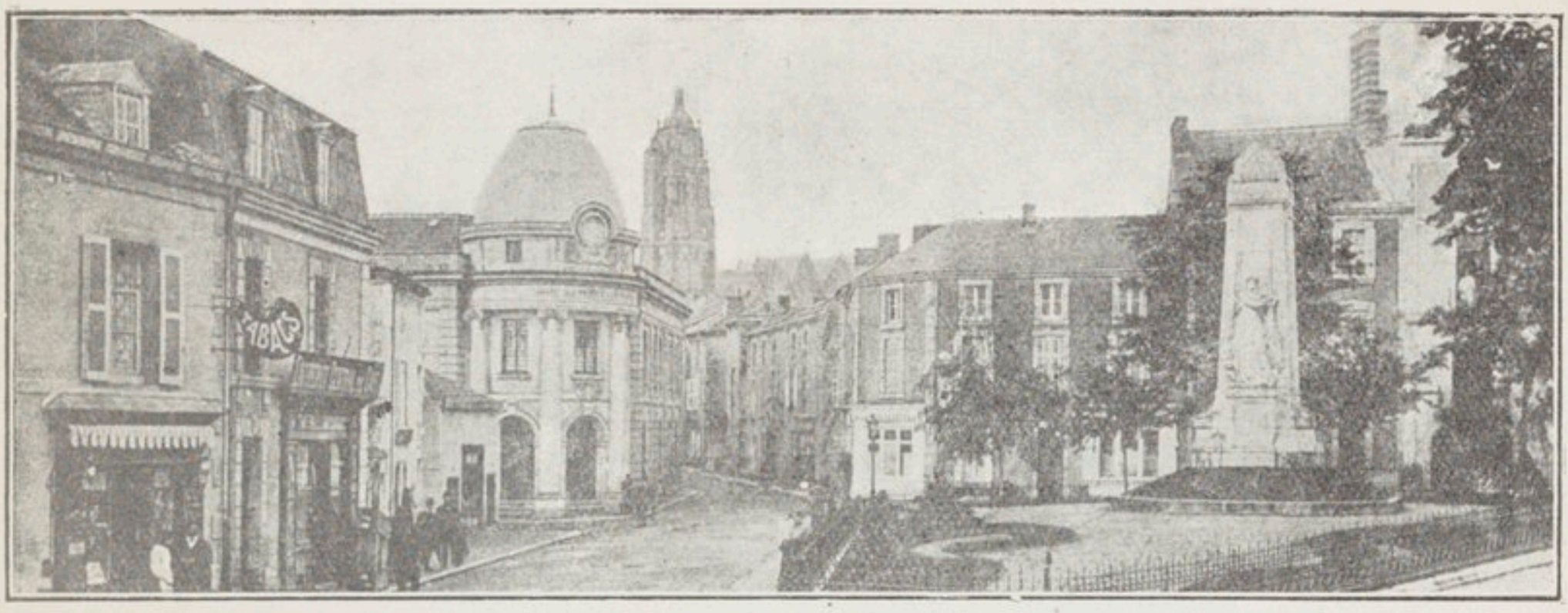

La place Sadi-Carnot. Au fond, le clocher Renaissance.

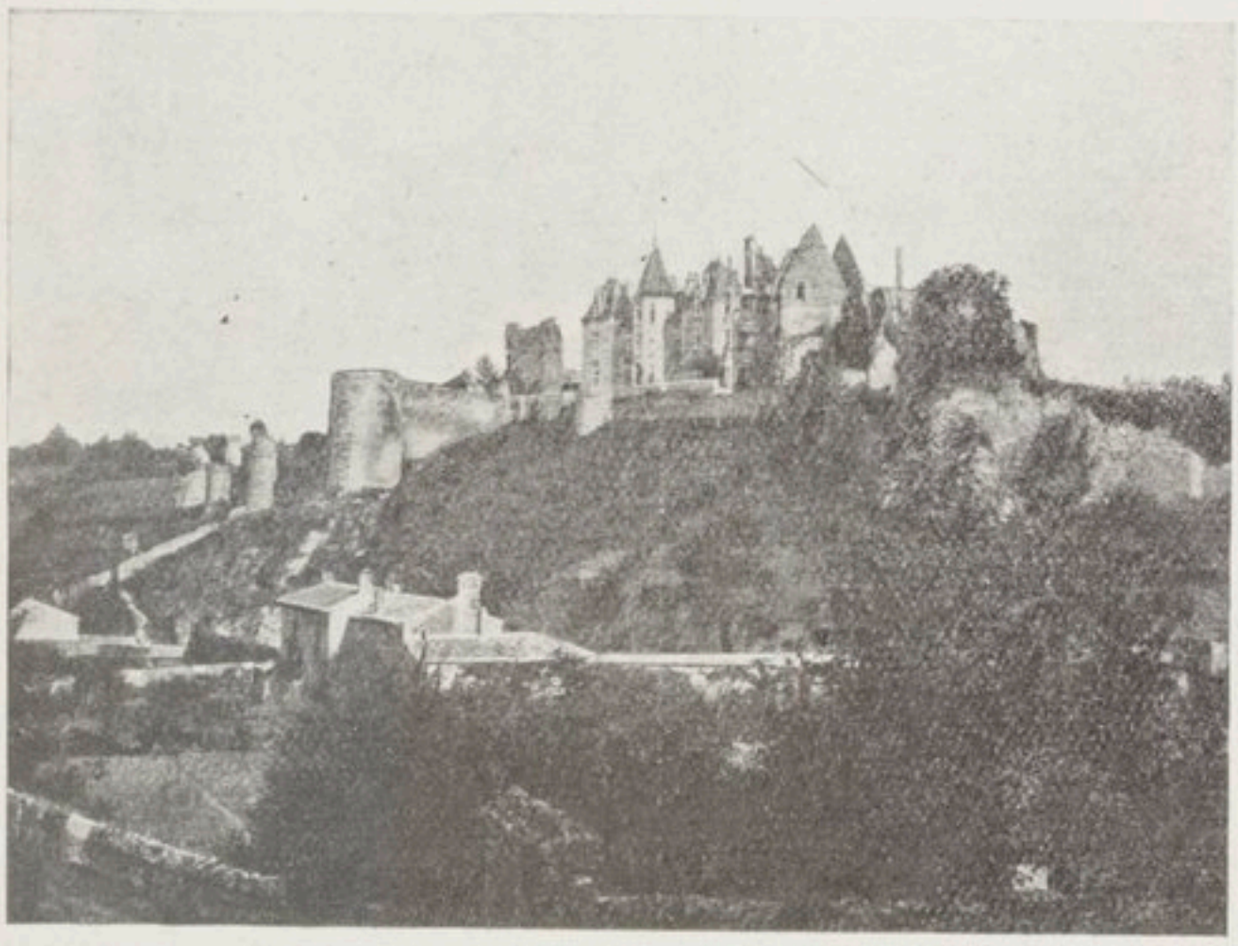

Le Château

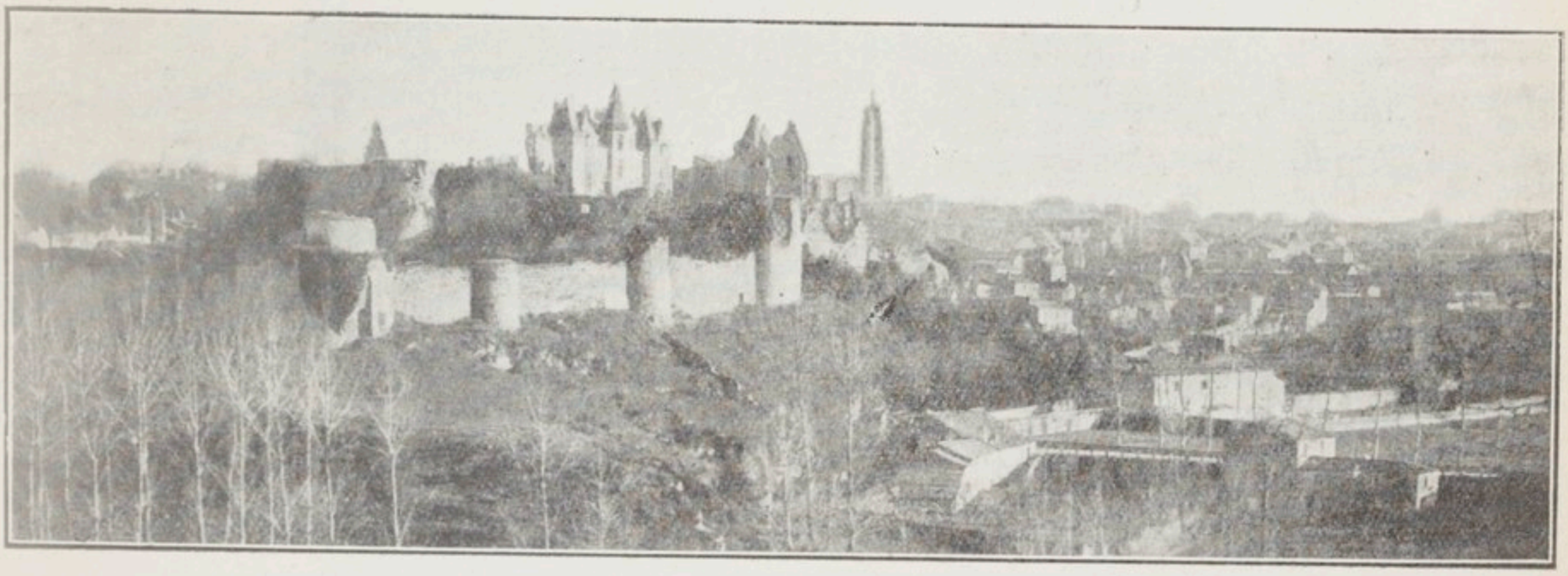

Le château féodal et la ville.

ANCIEN ARRONDISSEMENT DE BRESSUIRE

(rattaché à l'arrondissement de Parthenay)

CANTON DE BRESSUIRE

(13 communes : 15.729 habitants)

Bressuire

Ce canton, très pittoresque, très accidenté et en partie boisé, rappelle, surtout dans la région de *Boismé* (1.503 habitants), la Vendée toute proche. C'est cette contrée qu'a décrite Ernest PÉROCHON dans « Nène » et les « Creux de Maisons ».

Pays de culture (avoine et blé) et d'élevage (principalement de bêtes à cornes), le canton de *Bressuire* (5.094 habitants) est surtout un centre commercial, encore que nous y trouvons représentées quelques industries prospères. A *Bressuire* des scieries, des minoteries, une fabrique de caractères d'imprimerie en bois (vieille industrie bressuiraise), une fabrique de bâches ; des tuileries et briqueteries à *Noirterre* (1.038 habitants) et à *Terves* (1.246 habitants) ; à *Terves*, encore, une laiterie beurrerie particulière.

A signaler également quelques commerces de gros très importants (alimentation, mercerie, fers, bois).

Le reste du canton, *Beaulieu-sous-Bressuire* (513 habitants), *Breuil-Chaussée* (903 habitants), *Chambroutet* (356 habitants), *Chiché* (1.560 habitants), *Clazay* (564 habitants), *Faye-l'Abbesse* (1.017 habitants), *Noirlieu* (410 habitants), *Saint-Sauveur* (646 habitants), s'adonne exclusivement à l'agriculture.

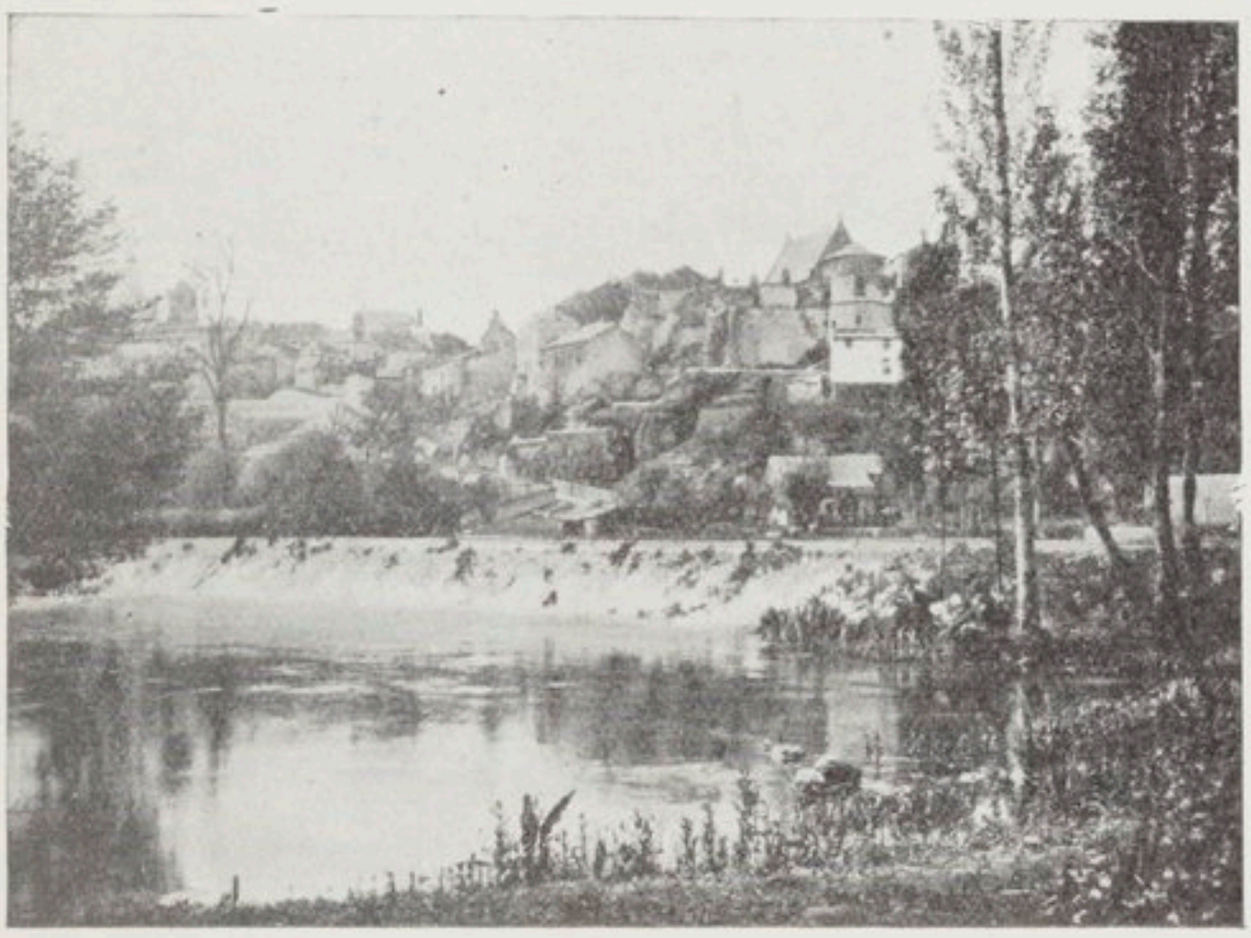

Argenton-Château (vue générale).

Château de l'Ebaupinay (Le Breuil-sous-Argenton).

CANTON D'ARGENTON-CHATEAU

(19 communes : 11.796 habitants)

Le canton d'*Argenton-Château* (992 habitants), dans sa partie sud, est un terrain granitique ; dans sa partie nord, au contraire, il redevient calcaire. Pays d'élevage dans la moitié méridionale ; pays d'élevage, de culture et de vignes dans la moitié septentrionale.

Les vignobles s'étendent progressivement de *Breuil-sous-Argenton* (374 habitants) à *Bouillé-Loretz* (1.177 habitants), en passant par *Cersay* (930 habitants), *Massais* (663 habitants), *Saint-Pierre-à-Champ* (497 habitants), *Bouillé-Saint-Paul* (630 habitants) et *Argenton-l'Eglise* (992 habitants). Les vins de cette contrée se rapprochent comme goût de ceux d'Anjou.

L'industrie dans la contrée est représentée par les laiteries coopératives d'*Argenton-l'Eglise*, de *Massais* et les laiteries particulières de *Voultegon* (528 habitants) et *Bouillé-Loretz*. On trouve également des minoteries sur les bords de l'Argenton, à *Argenton-Château* et *Argenton-l'Eglise*, à *Sanzay* (353 habitants), *Saint-Clémentin* (628 habitants), *Boesse* (369 habitants).

Pas de gros commerce, faute de relations commodes ; le courant d'affaires s'établit naturellement entre *Bressuire* et *Thouars*.

Les autres communes, *La Coudre* (262 habitants), *Etusson* (501 habitants), *Genneton* (628 habitants), *Moutiers* (870 habitants), *Saint-Aubin-du-Plain* (456 habitants), *Saint-Maurice-la-Fougereuse* (901 habitants), *Ulcot* (116 habitants), sont essentiellement agricoles.

CANTON DE CERIZAY

(13 communes : 12.185 habitants)

Ce canton, qui appartient entièrement au « Bocage vendéen », est très morcelé ; coupé de haies vives qui séparent les propriétés particulières ou « borderies », il offre un aspect très spécial. Les trois quarts de la population s'adonnent à l'agriculture et particulièrement à l'élevage qui entre pour les deux tiers dans les productions agricoles de cette région.

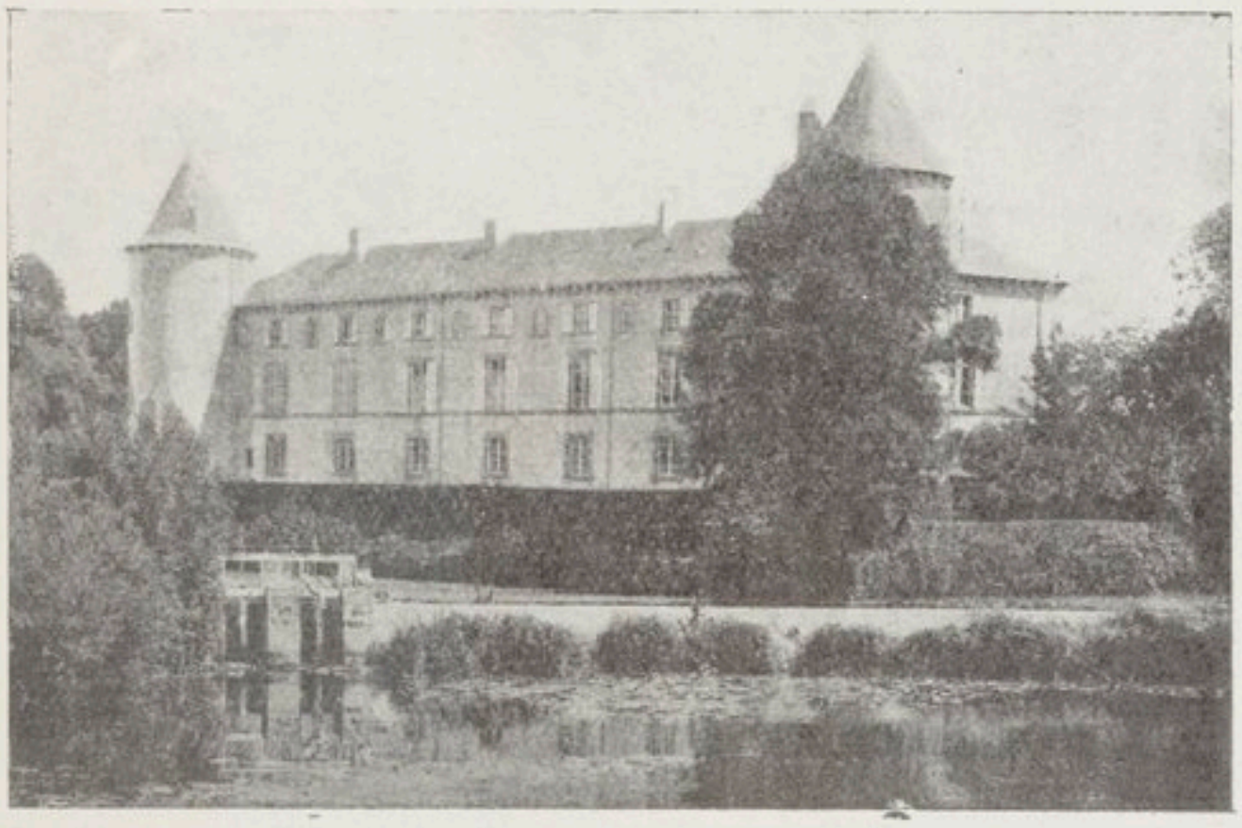

Château de La Forêt-sur-Sèvre.

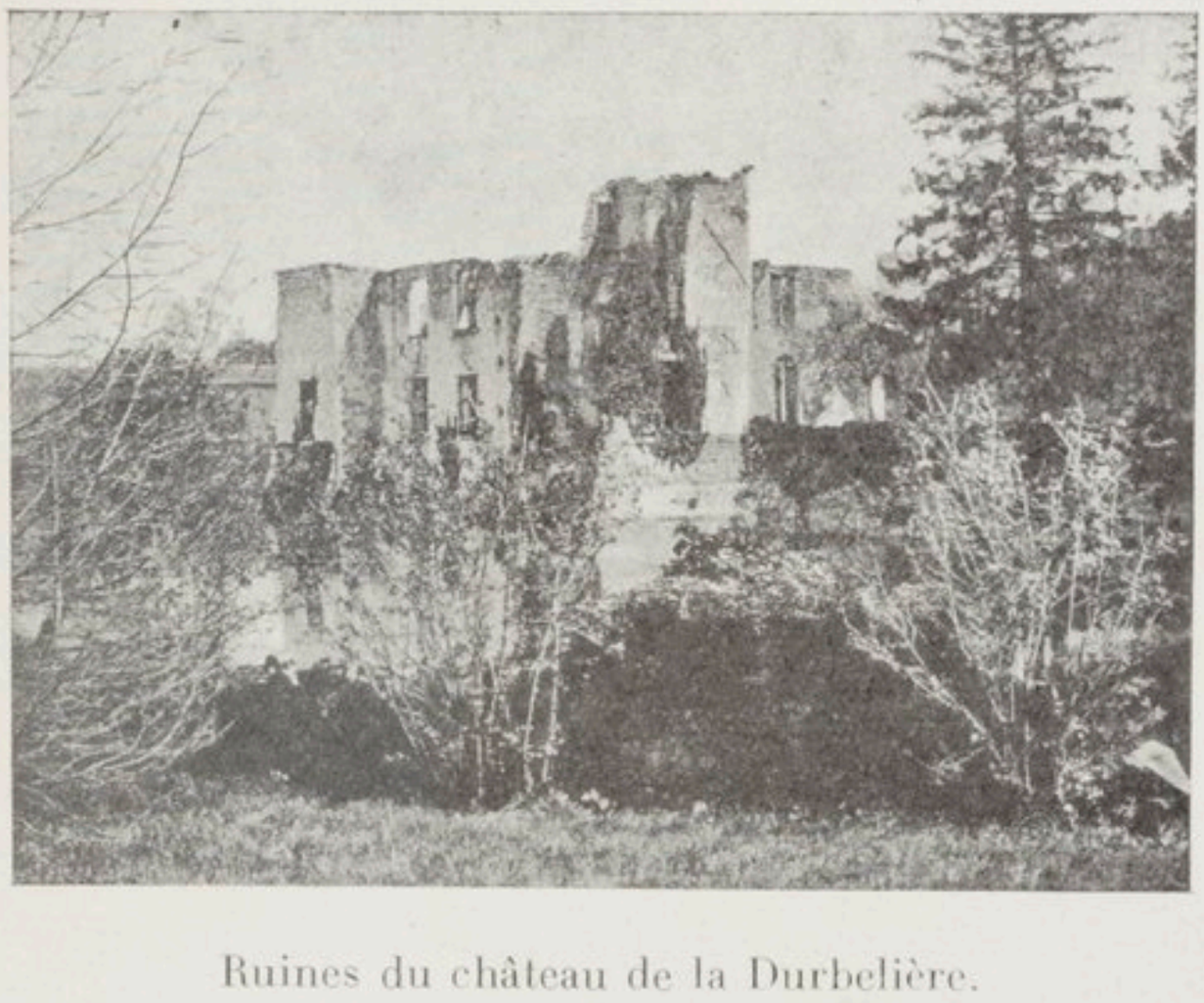

Ruines du château de la Durbelière.

Peu de gros commerces dans cette contrée, à part celui des grains à *Cerizay* (1.922 habitants), des engrais à *La Forêt-sur-Sèvre* (803 habitants) et des vins à *Cerizay*, *Courlay* (2.146 habitants) et *La Forêt-sur-Sèvre*.

L'industrie, elle, compte à *Cerizay* des scieries, une fabrique de chaussures, une fabrique de roues caoutchoutées, une autre de monte-paille et une grosse entreprise de ciments et carrelages.

On trouve également des scieries à *Courlay*, *Combrand* (1.069 habitants), des carrières de granit à *La Ronde* (751 habitants) ; des laiteries particulières et fromageries au *Pin* (1.009 habitants), à *Cerizay*; des minoteries à *Combrand*, au *Pin*.

Le reste du canton, *Bretignolles* (586 habitants), *Cirières* (854 habitants), *Montigny* (522 habitants), *Montravers* (469 habitants), *Saint-André-sur-Sèvre* (968 habitants), *Saint-Jouin-de-Milly* (360 habitants), *Saint-Marsault* (726 habitants), est uniquement agricole.

CANTON DE CHATILLON-SUR-SÈVRE

(14 communes : 14.393 habitants)

Dans ce canton qui forme la limite extrême du département au nord-ouest, au voisinage du Choletais, l'industrie et le commerce sont concentrés dans les grosses agglomérations (*Châtillon-sur-Sèvre* (1.305 habitants), *Saint-Jouin-sous-Châtillon* (996 habitants), *Les Aubiers* (2.308 habitants) et *Nueil-les-Aubiers* (1.788 habitants), *Saint-Amand-sur-Sèvre* (1.638 habitants).

A *Châtillon-sur-Sèvre* et *Saint-Jouin*, nous rencontrons des fabriques de chaussures et chaussons ; des tanneries et corroieries, une fabrique de tissage mécanique (toile à mouchoirs, genre choletais), une autre d'appareils de laiterie, une carrosserie automobile.

Nous trouvons aux *Aubiers* une tuilerie et briqueterie, des minoteries ; à *Saint-Amand-sur-Sèvre*, des minoteries ; à *Nueil-les-Aubiers*, des scieries, des minoteries, une fabrique de bonneterie ; au *Puy-Saint-Bonnet* (720 habitants), une blanchisserie.

Le commerce est également fort actif dans les gros centres : *Châ-*

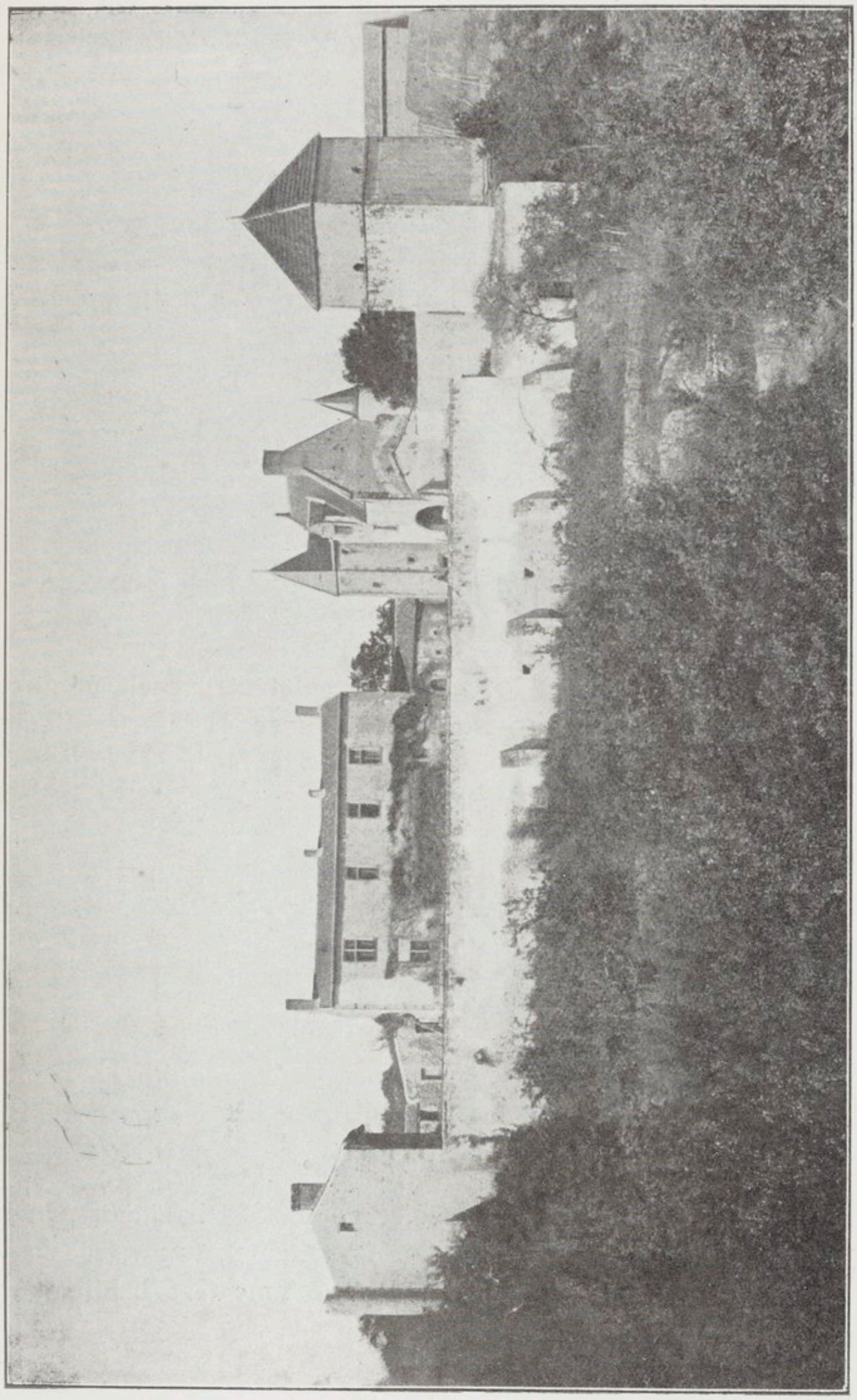

Château de la Durbelière (Saint-Aubin-de-Baubigné). Vue générale.

tillon (bestiaux, blés, volailles) ; *Les Aubiers* (blés, œufs, volailles) ; *Nueil-les-Aubiers* (bois, blés) ; *Saint-Aubin-de-Baubigné* (1.486 habitants) (bestiaux, blés) ; *Saint-Amand-sur-Sèvre* (bois, bestiaux) ; *Rhorthais* (457 habitants) (bestiaux).

Les autres communes, *La Chapelle-Largeau* (715 habitants), *Loublande* (479 habitants), *Moulins* (605 habitants), *La Petite-Boissière* (602 habitants), *Saint-Pierre-des-Echaubrognes* (1.007 habitants), *Le Temple* (287 habitants), sont exclusivement agricoles (culture de céréales et élevage de bêtes à cornes).

CANTON DE SAINT-VARENT

(9 communes : 6.284 habitants)

Dans le canton de *Saint-Varent* (2.156 habitants), enclavé entre ceux de Bressuire et de Thouars, domine également la caractéristique agricole du département. Pays de culture et d'élevage, de vignobles aussi, il produit surtout des céréales, des bêtes à cornes et des porcs.

L'industrie est presque localisée dans le chef-lieu : carrières de *Saint-Varent*, entreprise très importante ; laiterie coopérative et caséinerie ; laiterie particulière et fromagerie de *Saint-Varent* (Riblaire), ainsi que plusieurs minoteries d'inégale importance.

Une tuilerie fonctionne toutefois à *Glenay* (586 habitants), et une minoterie à *Coulonges-Thouarsais* (626 habitants). Il convient de signaler par ailleurs la porcherie de *Saint-Varent*, où sont utilisés les résidus de laiteries.

Les autres communes, *La Chapelle-Gaudin* (465 habitants), *Luché-Thouarsais* (465 habitants), *Geay* (527 habitants), *Luzay* (553 habitants), *Pierrefitte* (548 habitants), *Sainte-Gemme* (328 habitants), sont essentiellement agricoles.

THOUARS

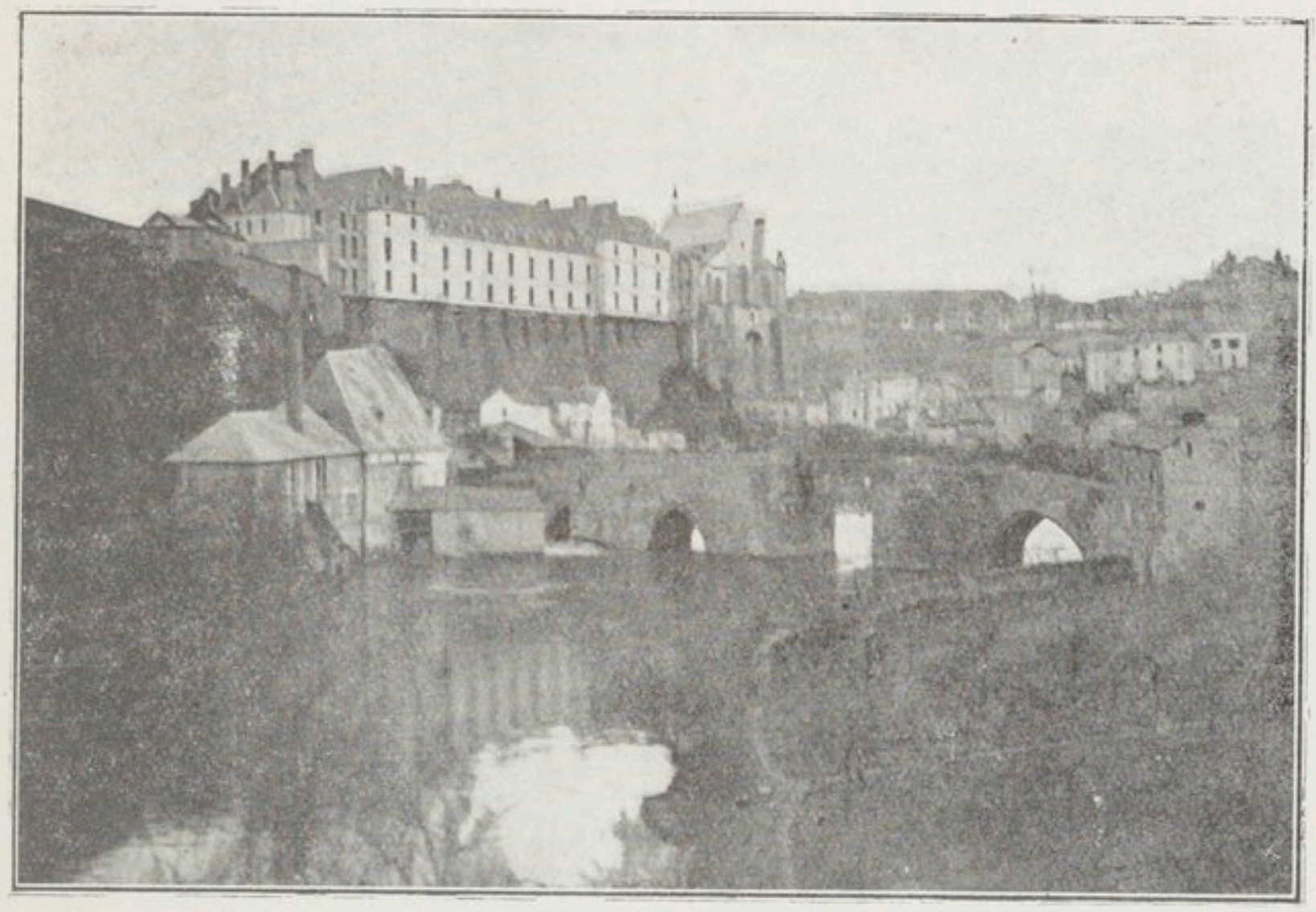

Le château.

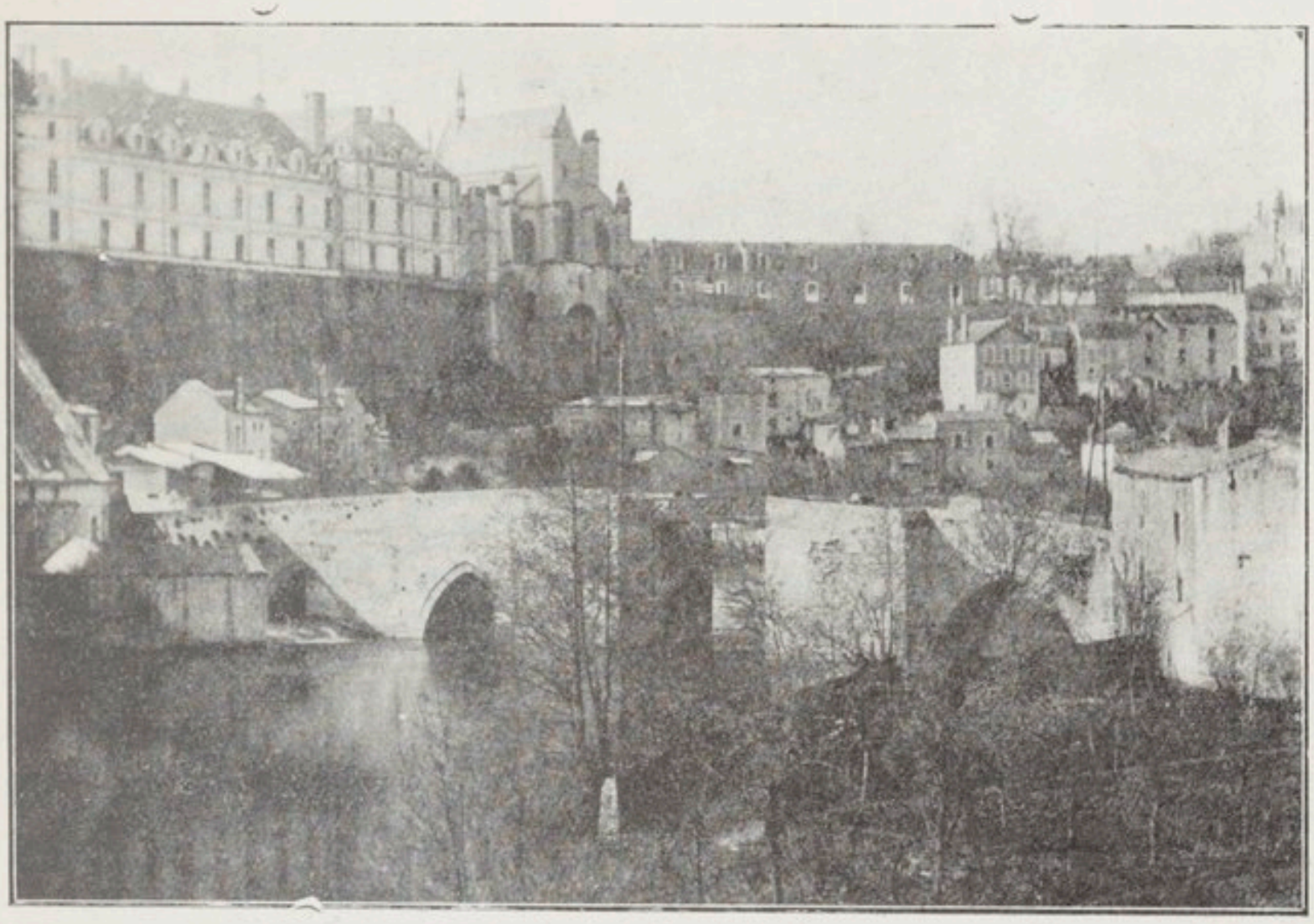

Le pont neuf.

CANTON DE THOUARS

(23 communes : 20.470 habitants)

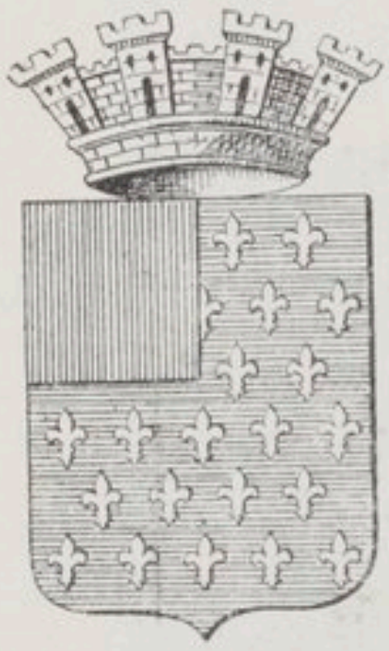

Thouars

Le canton de *Thouars* (*Tuedae arx :* citadelle du Thouet ou *Tuedae arcus :* boucle du Thouet) (8.181 habitants) est de beaucoup le plus important de l'arrondissement de *Bressuire*. Thouars est, du reste, numériquement la seconde ville du département. A la limite des plaines du Poitou, du Bocage et de l'Anjou, il est au cœur d'une région agricole et vinicole. Ses vins blancs et rouges (vins d'Anjou) sont très renommés, en particulier ceux de *Brion-sur-Thouet* (537 habitants) et de *Saint-Martin-de-Sanzay* (1.093 habitants).

On y cultive surtout des céréales et des graines.

Une laiterie coopérative et une caséinerie fonctionnent à *Taizé* (588 habitants). Quant à *Bilazais* (124 habitants), il est surtout connu pour ses eaux minérales.

Les industries installées à *Thouars* sont les plus diverses : fabriques de cycles, de chaussures, boutons, filets de pêches; saboterie mécanique ; produits pharmaceutiques et produits vétérinaires ; confection de corsets ; ameublement ; glace.

On trouve également des minoteries à *Thouars*, à *Pas-de-Jeu* (560 habitants), à *Sainte-Verge* (909 habitants), à *Sainte-Radegonde* (604 habitants) ; des scieries à *Mauzé-Thouarsais* (1.494 habitants).

De gros commerces prospèrent dans le chef-lieu (notamment ceux de grains et graines, chaussures, alimentation, nouveautés et confections, cuirs et crépins, charbons et fers, engrais).

Le commerce thouarsais est extrêmement actif, favorisé qu'il est par les communications faciles et par de nombreuses foires annuelles. Du reste, quatre banques sont installées dans la ville qui contribuent beaucoup au développement du commerce et de l'industrie locale.

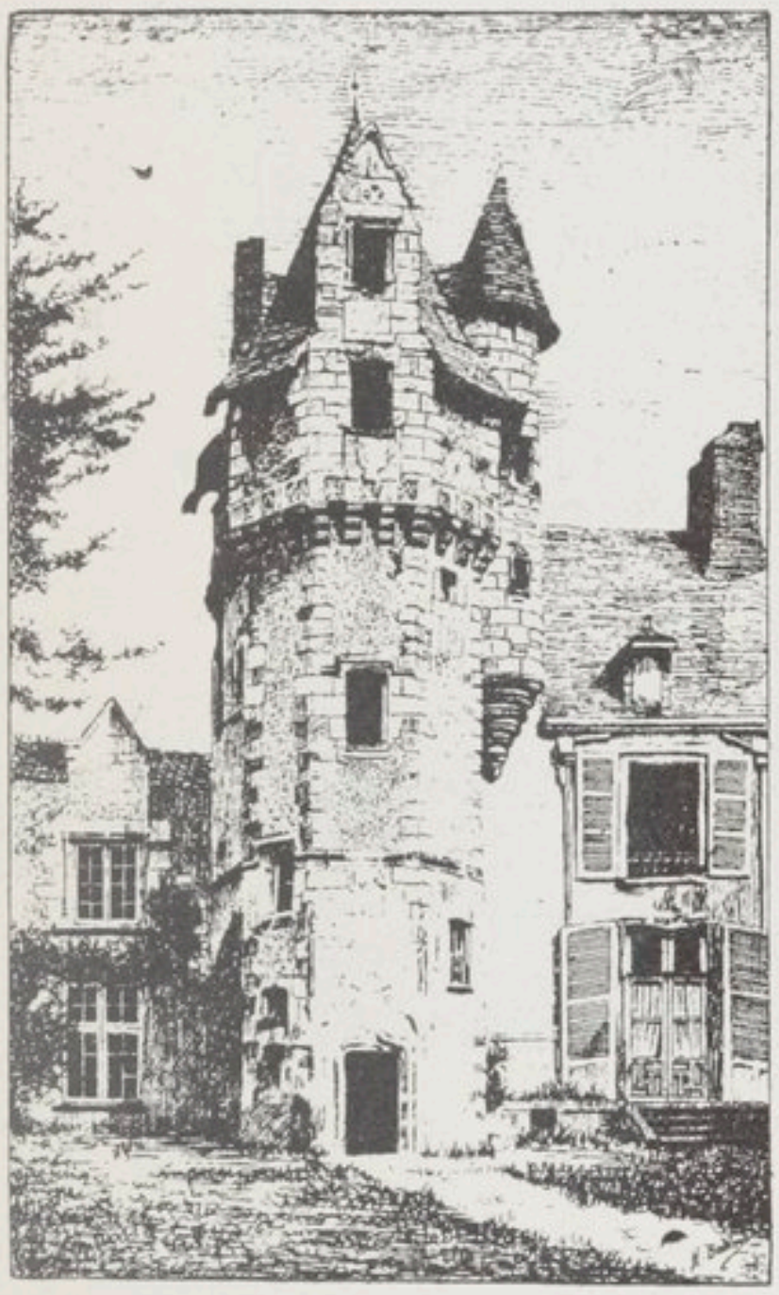

Hôtel du président Tyndo

THOUARS

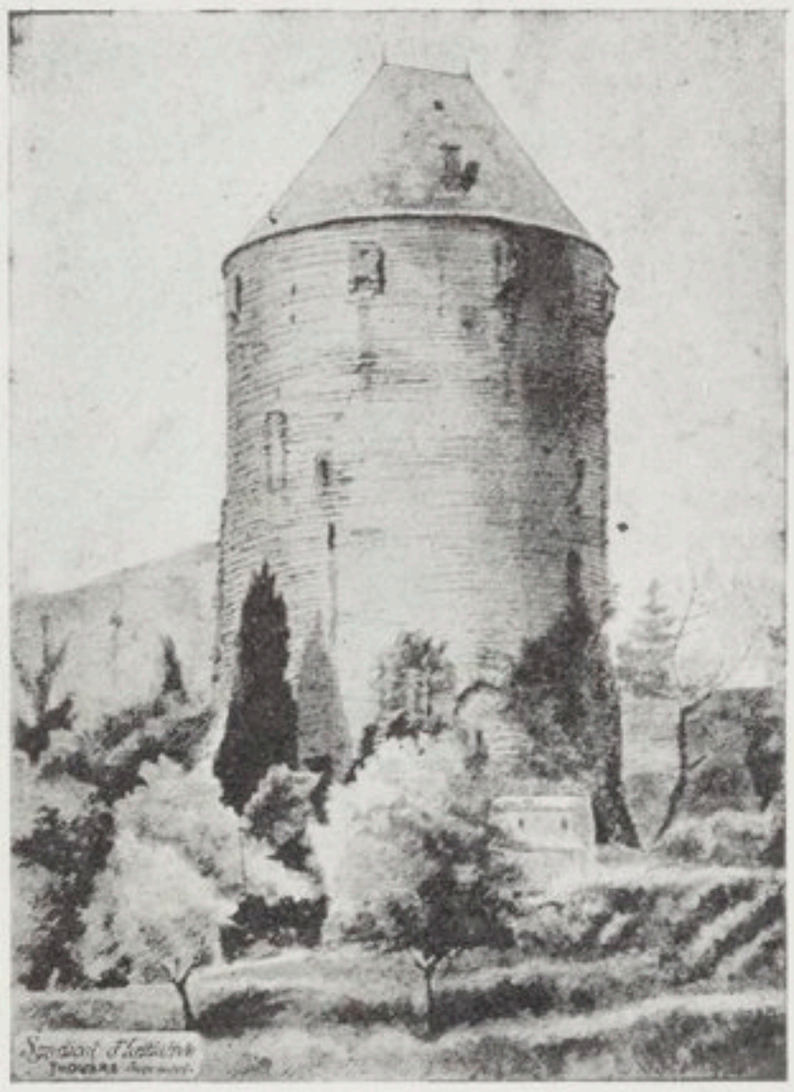

Tour du prince de Galles.

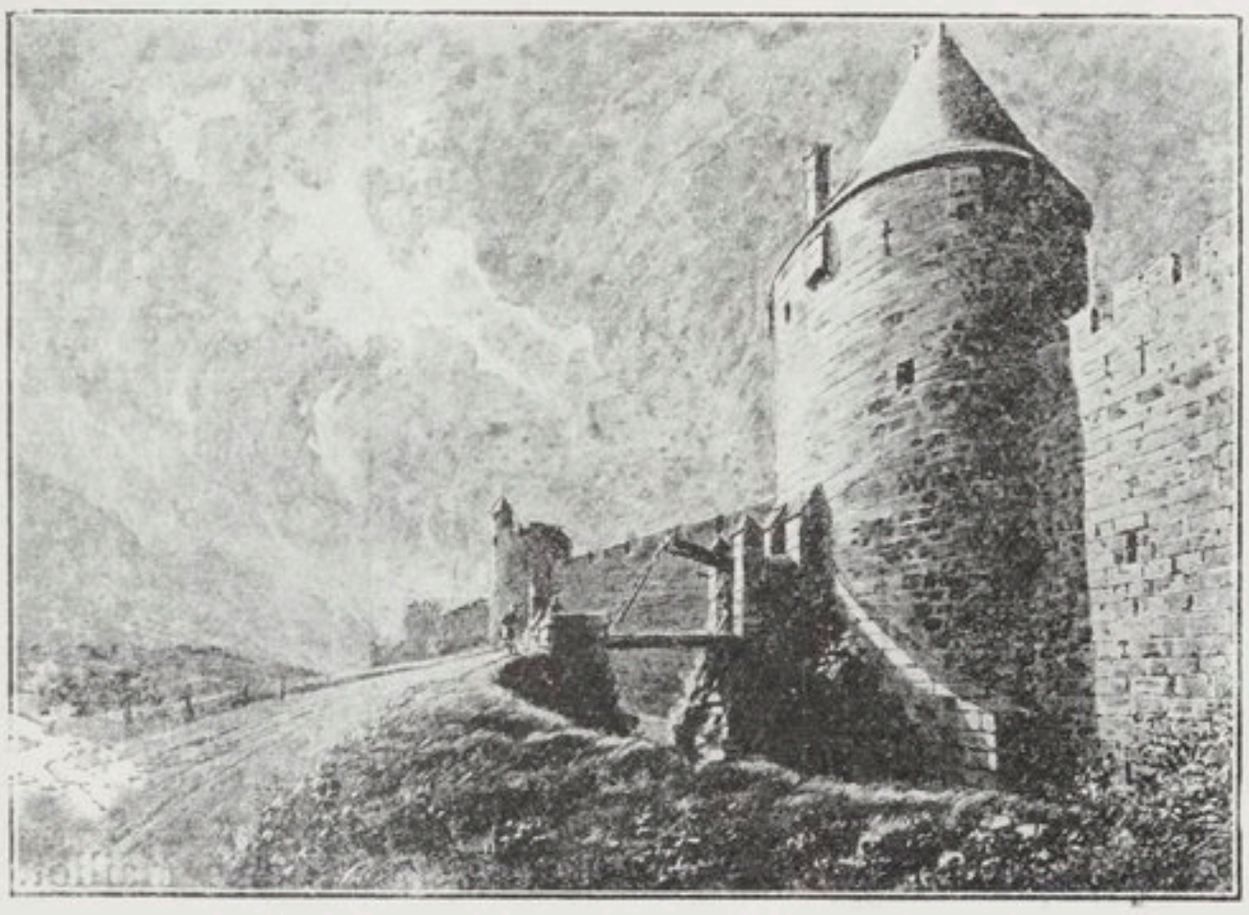

Tour Fringall (Reconstitution).

THOUARS

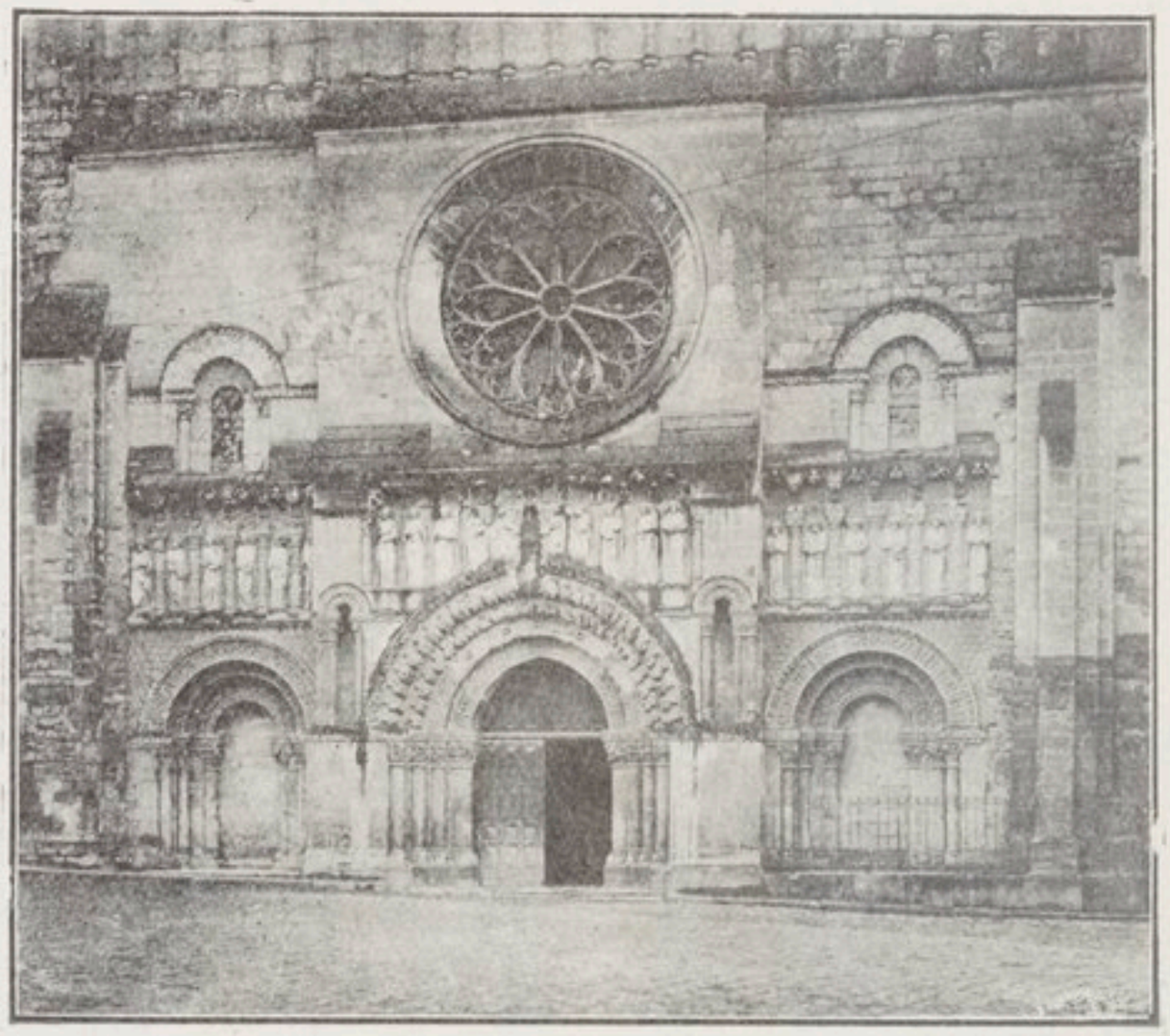

Eglise Saint-Médard.

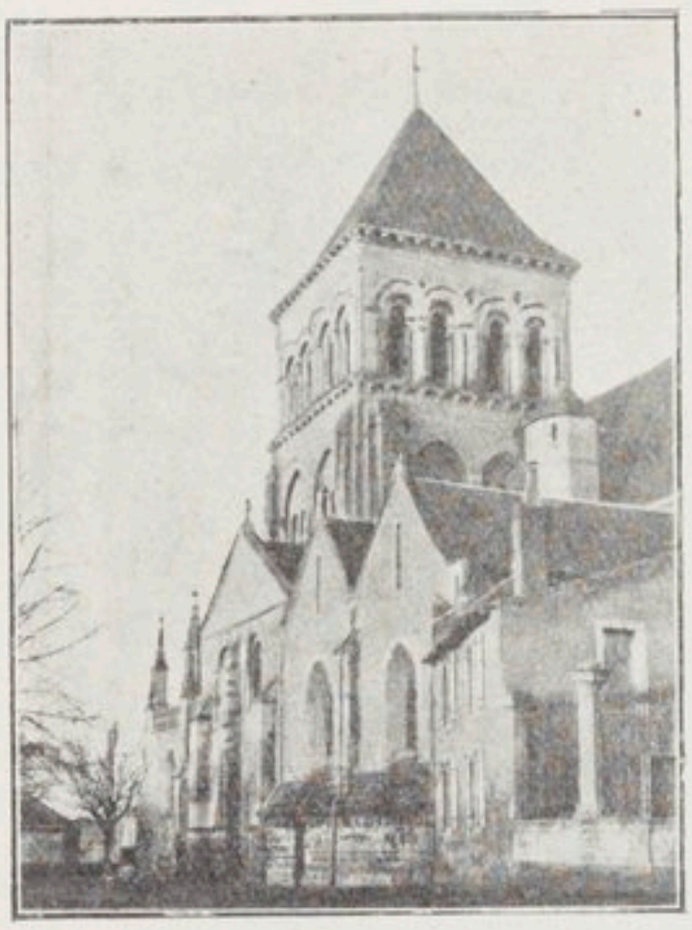

Eglise Saint-Laon.

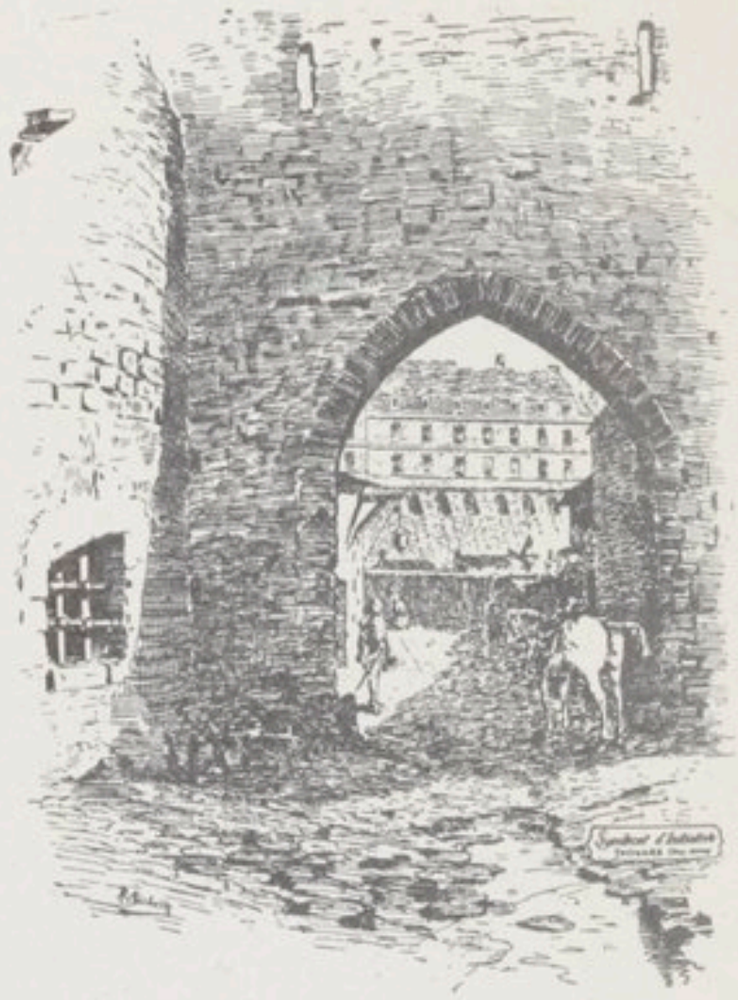

Porte Maillot.

Les autres communes du canton, *Bagneux* (276 habitants), *Brie* (344 habitants), *Louzy* (710 habitants), *Maulais* (270 habitants), *Missé* (502 habitants), *Noizé* (226 habitants), *Oiron* (774 habitants), *Rigné* (307 habitants), *Saint-Cyr-la-Lande* (411 habitants), *Saint-Jacques* (403 habitants), *Saint-Jean* (583 habitants), *Saint-Léger* (857 habitants), *Saint-Martin-de-Mâcon* (398 habitants), *Tourtenay* (319 habitants), n'offrent rien de particulier à signaler.

Ces agglomérations sont presque exclusivement rurales.

A. L...

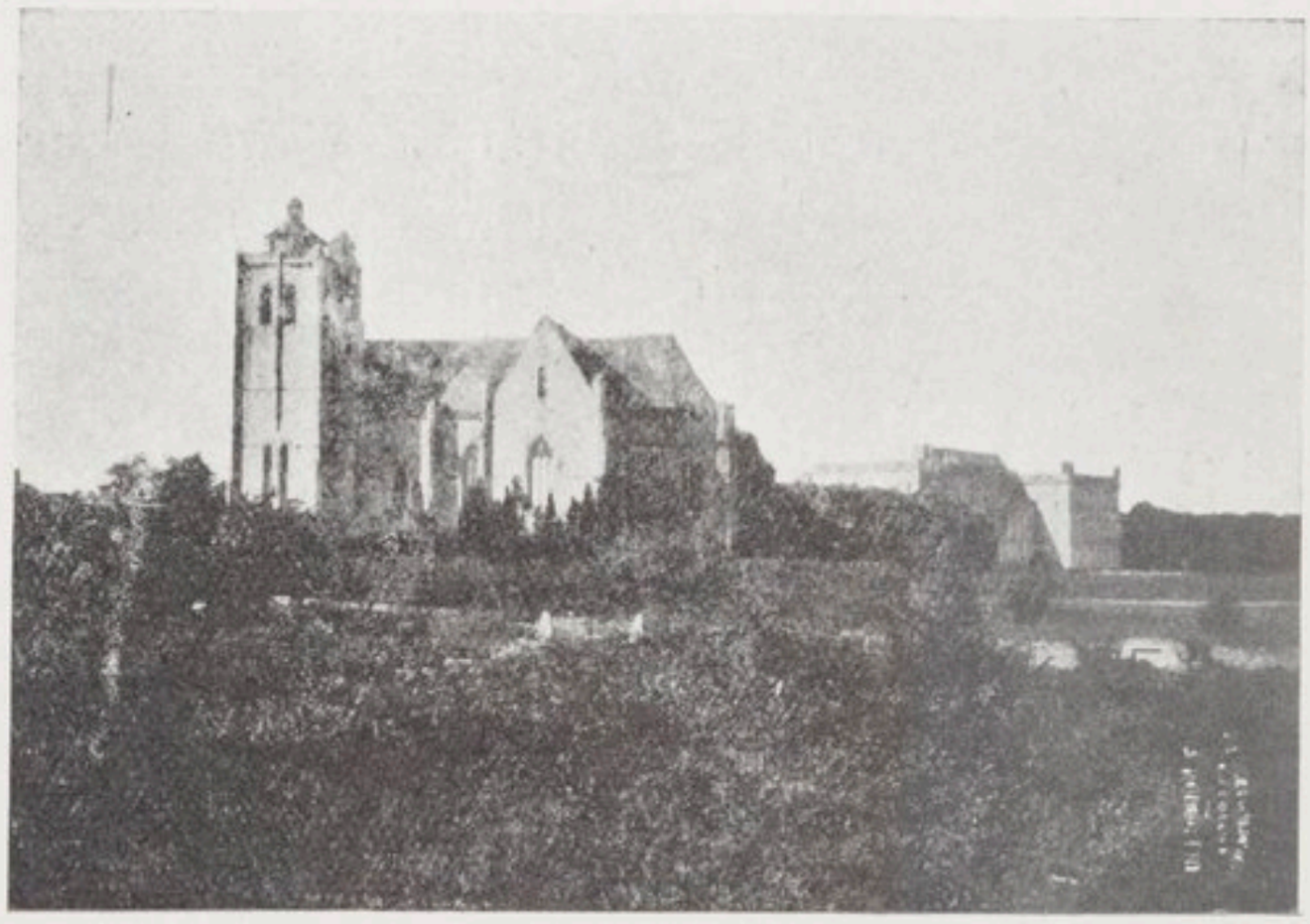

Eglise et château d'Oiron.

Ferme des Epoix (Luzay).

CHAPITRE VIII

L'AGRICULTURE EN POITOU

Les chapitres qui suivent, relatifs à l'*Agriculture*, à l'*Industrie* et au *Commerce* dans le Poitou sont divisés en deux sections pour la commodité de l'exposé. Ils se réfèrent tour à tour aux deux départements étudiés :

I. LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

II. LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Ils constituent ainsi une Monographie particulière pour chacun des deux départements envisagés, ce qui facilitera à la fois les recherches et les mises au point ultérieures.

LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

STATISTIQUES AGRICOLES

Sur le chiffre total de 310.474 habitants peuplant le département de la Vienne, 65 % vivent de l'Agriculture, qui constitue la grande ressource du pays. Cette population agricole comporte une grosse proportion de petits propriétaires. En effet, on compte :

29.818 propriétés de moins d'un hectare ;
3.695 exploitations de 1 à 10 hectares ;
8.139 fonds de 10 à 40 hectares,
Et 3.010 fonds supérieurs à 40 hectares.

La moitié des terres agricoles est en exploitation directe, un quart en fermage et un quart en métayage.

Les ouvriers agricoles se répartissent approximativement comme suit :

5.000 journaliers petits propriétaires ;
8.000 journaliers ne possédant rien,
Et 30.000 domestiques des deux sexes.

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Le département de la Vienne est un pays de polyculture, et la variété de sa production végétale et de sa production animale est telle que presque tous les éléments de notre agriculture nationale s'y rencontrent.

Le *blé*, dont il est largement exportateur, constitue sa principale production, mais il produit aussi de grosses quantités d'avoines grises et noires dites « de Poitou », d'orges, de seigle et même de maïs.

Les graines de luzerne, de trèfle et de sainfoin, qui s'exportent

en Europe et en Amérique, sont également une source de richesse, sans oublier les pommes de terre, carottes, oignons, les noix, les haricots secs, dont il est fait de très importantes expéditions sur les grands centres urbains, notamment sur Paris, vers lesquels s'expédient également les légumes frais et primeurs du canton de Lencloître.

Voici d'ailleurs les statistiques officielles les plus récentes (année 1928), qui donneront une idée de l'importance de chaque culture.

La surface du département est ainsi répartie :

Terres labourables (en culture, jachères, prairies artificielles, prairies temporaires, cultures maraîchères)	435.040 hectares
Prés naturels	36.700 —
Herbages	10.530 —
Pâturages et pacages	28.970 —
Vignes	23.950 —
Cultures maraîchères	4.660 —
Cultures diverses non dénommées ci-dessus (oseraies, roseraies, cultures arbustives diverses)	9.390 —
Bois et forêts	83.331 —
Landes et terres incultes	26.930 —
Territoire non compris dans les catégories ci-dessus	37.853 —
Superficie totale du territoire	697.354 hectares

STATISTIQUES DES RENDEMENTS

établies par le Ministère de l'Agriculture

	Hectares cultivés	Production (quintaux)	Valeur en francs
Blé	116.110	1.192.450	191.252.400
Seigle	3.370	30.730	3.626.140
Orge	13.330	136.500	17.745.000
Sarrazin	1.280	7.490	1.048.600
Avoine	85.320	682.560	81.907.200
Maïs	730	6.020	806.680

	Hectares cultivés	Production (quintaux)	Valeur en francs
Légumes frais	150	1.200	420.000
Petits pois en cosses	330	1.980	594.000
Haricots secs	3.020	12.080	7.852.000
Pois	400	1.200	840.000
Pommes de terre	26.530	1.061.200	53.060.000
Topinambours	17.660	2.649.000	66.225.000
Betteraves fourragères	16.220	3.244.000	64.880.000
Rutabagas et navets fourragers	250	7.500	262.500
Choux fourragers	6.560	1.968.000	23.616.000
Ail	—	850	200.000
Artichauts	—	2.750	—
Asperges	—	3.310	1.324.000
Carottes	—	25.500	1.785.000
Champignons	—	2.720	2.448.000
Citrouilles	—	65.280	979.200
Echalottes	—	80	16.000
Melons	—	10.840	—
Oignons	—	1.400	56.000

RÉCOLTES FOURRAGÈRES

Trèfles	20.790	727.650	40.020.750
Luzerne	40.130	2.006.500	140.455.000
Sainfoin	25.460	1.018.400	61.104.000
Prairies temporaires	5.520	138.000	6.210.000
Fourrages verts annuels	10.920	1.310.400	15.724.800
Prés naturels	36.700	1.284.500	64.225.000
Herbages	10.530	157.900	7.897.500
Paturages et pacages	28.970	231.760	11.588.000

GRAINES

Luzerne	3.850	quintaux	2.973.750 fr.
Sainfoin	3.060	—	612.000 —
Trèfle	3.090	—	2,472.000 —
Colza	2.600	—	1.560.000 —

Ces graines fourragères sont achetées par des courtiers locaux après battage, jusque vers le 15 octobre ; ces courtiers se rendent ensuite dans les foires où se trouvent des négociants en gros qui les leur achètent. La foire de Poitiers du 18 octobre est le grand marché de la région. Les graines de *luzerne* sont exportées approximativement à raison de 1/5 sur la Belgique, 1/5 sur l'Allemagne, 2/5 sur Paris. Les intermédiaires des Ardennes, de la Sarthe, de l'Aisne achètent le reste. Les 4/5 des graines de *trèfle* vont en Angleterre, 1/5 à Paris et dans l'Est. Les graines de *sainfoin* se répartissent à peu près comme suit : 1/3 en Allemagne, 1/3 à Paris, 1/3 dans l'Est et le Nord de la France.

PRODUITS DIVERS

Horticulture fruitière et florale	220 hectares.
Pépinières	50 —
Culture maraîchère	4.190 —

FRUITS

Voici, d'après l'*Officiel*, pour le département de la Vienne, les résultats approximatifs de la récolte en 1929 :

Pommes et poires à cidre	30.000 quintaux.
Pommes à couteau	4.000 —
Poires à couteau	2.500 —
Châtaignes	5.000 —
Noix	6.000 —
Cerises	4.000 —
Prunes	1.200 —
Cassis	8.000 —

LES VIGNOBLES

En 1928, le nombre de viticulteurs de la Vienne ayant fait une déclaration de récolte a été de 20.016, accusant une superficie totale plantée en vignes de 23.950 hectares, qui ont produit 300.170 hectolitres de vin d'une valeur totale de 75.042.500 francs.

Cette récolte est produite, en *vins rouges*, par les cépages : le

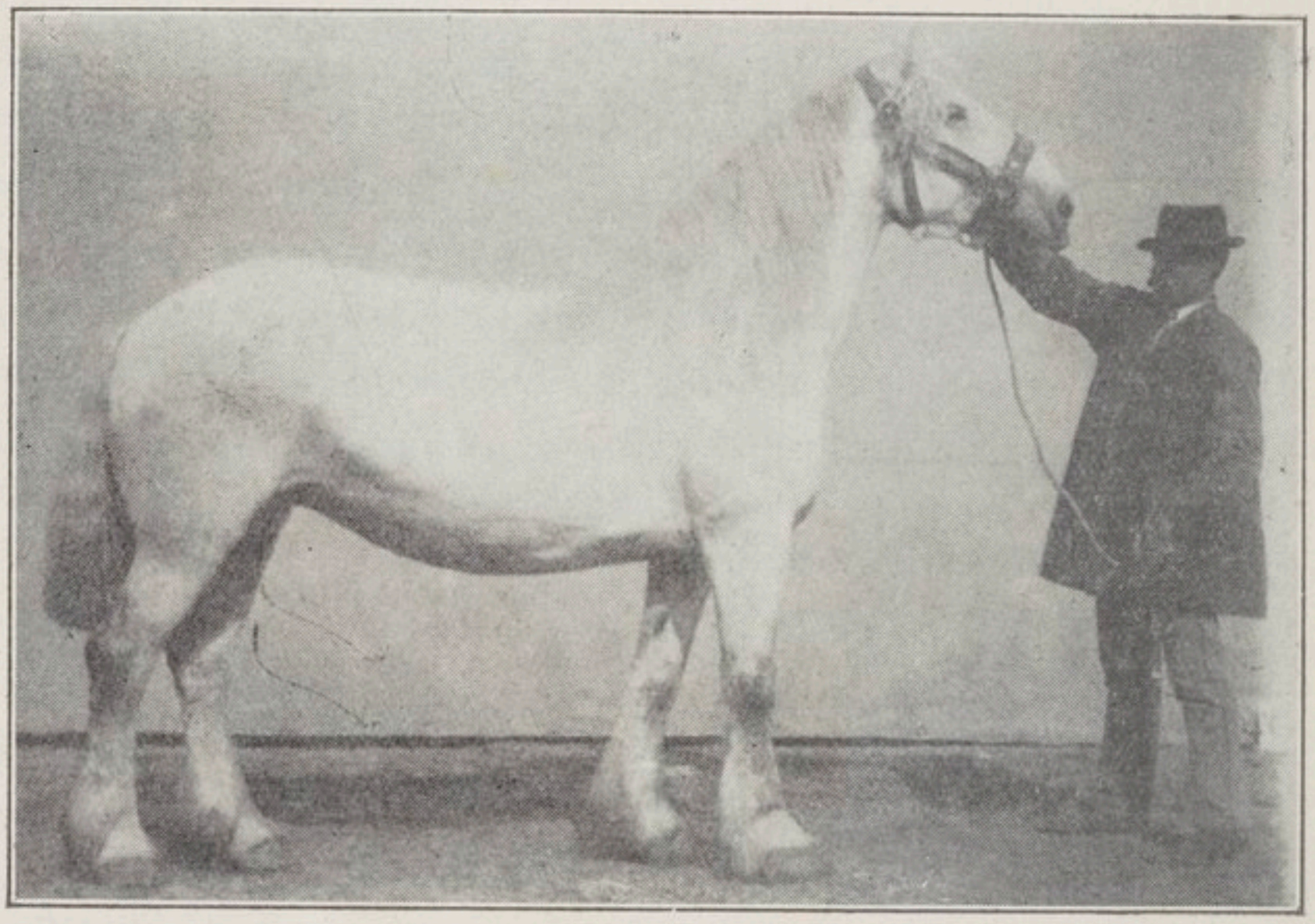

Etalon poitevin (3 ans).

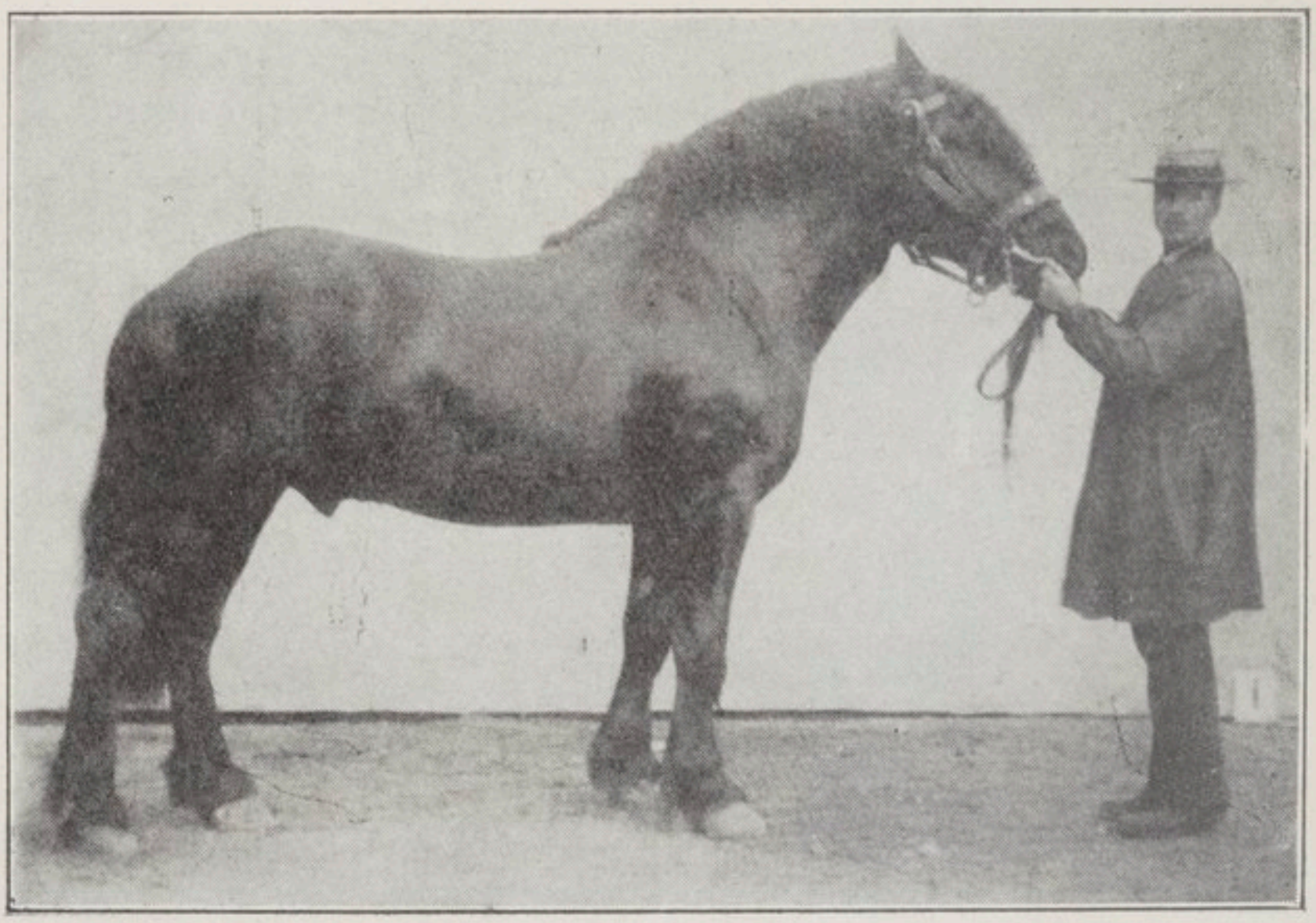

Jument poitevine (11 ans).

« Petit Breton », différents « Gamays », les « Pineaux », les « Quercy », qui font la qualité des vins rouges des côtes du Loudunais, du Châtelleraudais et de la partie nord des environs de Poitiers (Saint-Georges, Montamisé, Dissay, Chauvigny, etc.).

Les *vins blancs*, plus estimés, proviennent notamment du célèbre « Chenin » ou « Pineau de la Loire », qui fait la gloire des vins de Touraine et d'Anjou et constitue le fonds le plus apprécié du vignoble de la région de Loudun, dont les principaux crûs de Curçay, Ternay, Saint-Léger-de-Montbrillais, Pouançay, Berrie, etc., etc., sont très goûtés et supportent facilement la comparaison avec leurs frères de Touraine ou du Saumurois.

Enfin, le cépage blanc la « Folle Blanche » constitue le fond du vignoble des cantons de Neuville et de Mirebeau et des alentours de Châtellerault, où les Allemands venaient, avant la guerre, chercher des raisins frais en grande quantité pour les « champagniser » chez eux. Une certaine quantité de ces vins va à la distillation et aussi à Paris pour servir aux coupages. Signalons un vin blanc très renommé, celui des côtes de Beaumont et en particulier du côteau de Marigny-Brizay, de vieille réputation fort justifiée.

Les centres vinicoles dont nous venons de parler sont ceux où l'on exploite commercialement le vignoble ; mais, à côté de nos véritables viticulteurs, il existe dans tout le département nombre d'agriculteurs qui cultivent de la vigne simplement pour faire le vin nécessaire à leur consommation. Ceux-là ont planté de l'Othello ou du Noah.

PRODUCTIONS ANIMALES

Sans être un pays d'élevage intensif proprement dit, la Vienne possède un important cheptel.

Pour l'*espèce bovine*, qui domine dans les fermes, les agriculteurs vendent leurs veaux à la boucherie vers cinq ou six semaines et pour peupler leurs étables, ils achètent des animaux de race parthenaise, limousine, salers et même charolaise et normande de quinze à dix-huit mois. Ces animaux viennent du Limousin, de l'Auvergne pour les bovins mâles, des Deux-Sèvres, de la Normandie, de l'Anjou et de la Bretagne pour les vaches.

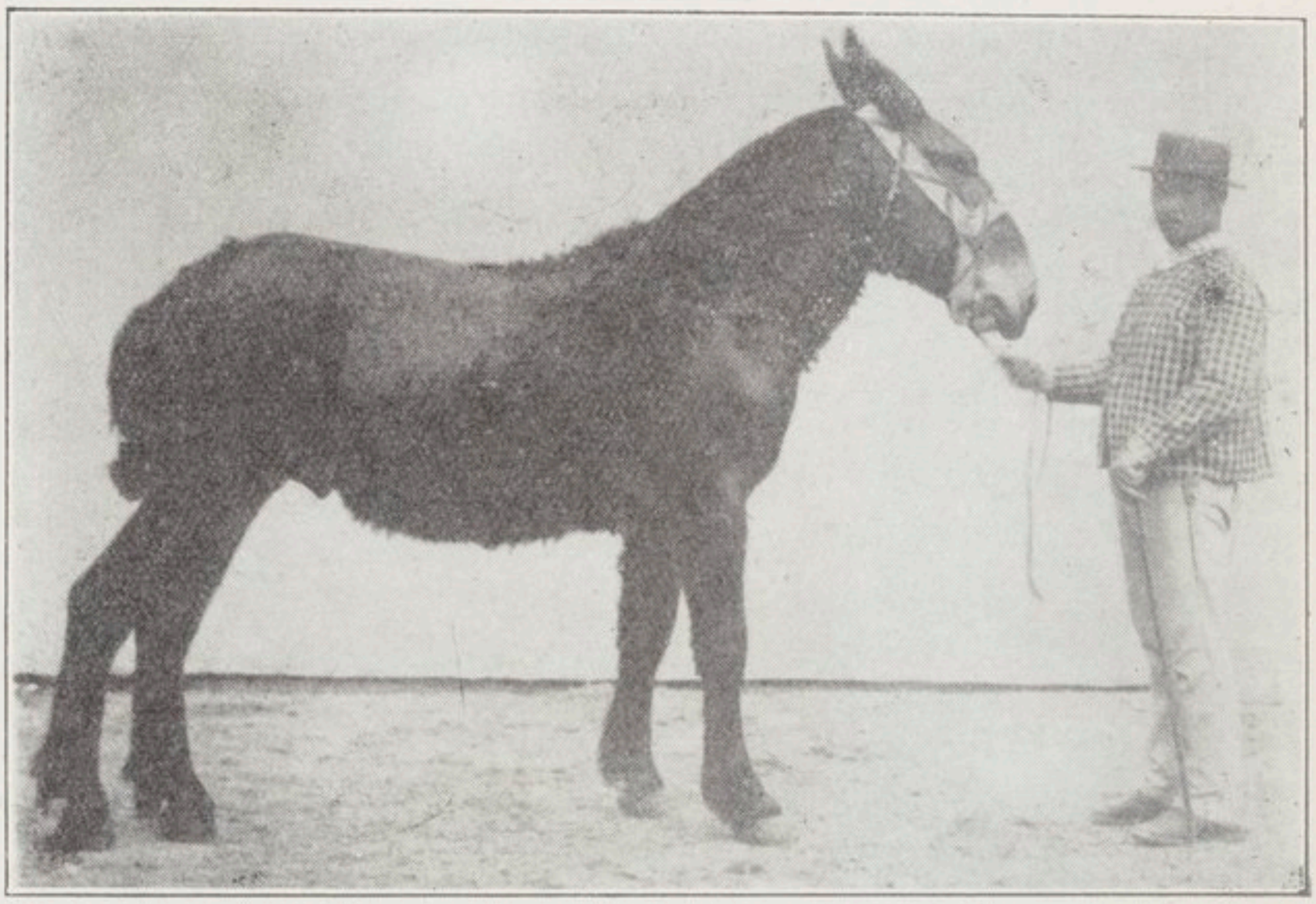

Mulet du Poitou (14 mois).

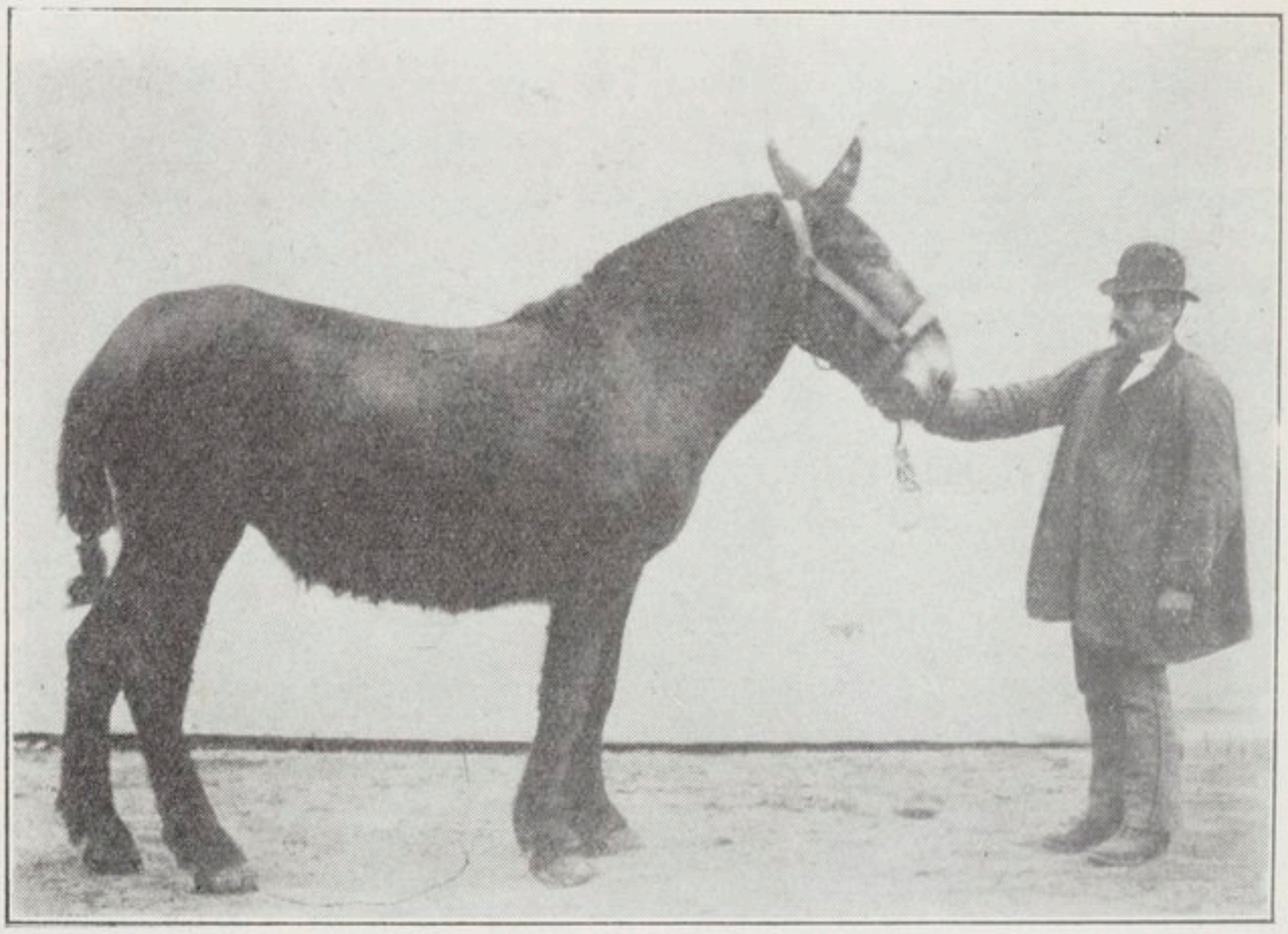

Mule du Poitou (2 ans).

Les jeunes bouvillons continuent à croître jusqu'au moment où l'on commence à les faire travailler, vers vingt-huit ou trente mois. Ils sont utilisés jusqu'à l'âge de cinq à six ans comme animaux de trait, puis soumis à l'engraissement. Les animaux engraissés exportés vont presque tous au marché de La Villette.

Quant aux *vaches*, elles sont très rarement livrées au travail, et les bonnes laitières sont conservées jusqu'à douze ou quinze ans.

L'*espèce ovine* est l'objet d'un bel élevage dans les régions de Montmorillon et de Civray. Le « mouton poitevin » est l'objet d'une cotation spéciale au marché de La Villette. D'autre part, la région de Montmorillon cultive avec succès l'élevage de la race charmoise, et le concours national de cette race, qui a eu lieu l'an dernier, a montré que les moutons charmois de la Vienne pouvaient avantageusement soutenir la comparaison avec les meilleures bergeries charmoises françaises de vieille réputation.

Quant à l'*espèce porcine*, elle est représentée un peu partout en moindre quantité ; la *race porcine montmorillonnaise*, classée actuellement comme race pure, est l'objet de pourparlers, de démarches, etc., en vue de la constitution d'un livre généalogique. Son standard est établi. Le Syndicat d'Elevage de l'espèce porcine du département prête son concours et l'on aura sous peu un nouveau Pig-Book qui permettra de faire connaître ces porcs dans les régions où ils peuvent être appelés à remplacer avantageusement la race locale.

Enfin, pour l'*espèce caprine*, la Vienne est, avec les Deux-Sèvres, un des départements où les chèvres sont en plus grand nombre. Le lait des chèvres pour la fabrication des fromages et la vente des peaux de chevreaux sont une source appréciable de revenus.

L'*élevage du cheval* est pratiqué particulièrement dans les arrondissements de Civray, Montmorillon, Châtellerault.

L'Etat possède des stations d'étalons à Poitiers, Saint-Savin, La Trimouille, Châtellerault et Loudun.

Des haras privés pour l'élevage du cheval demi-sang et pur sang existent à Champagné-Saint-Hilaire. L'an dernier, comme les années précédentes, un concours de chevaux de selle, subventionné par l'Etat et le Département, a eu lieu sous les auspices de la Société du

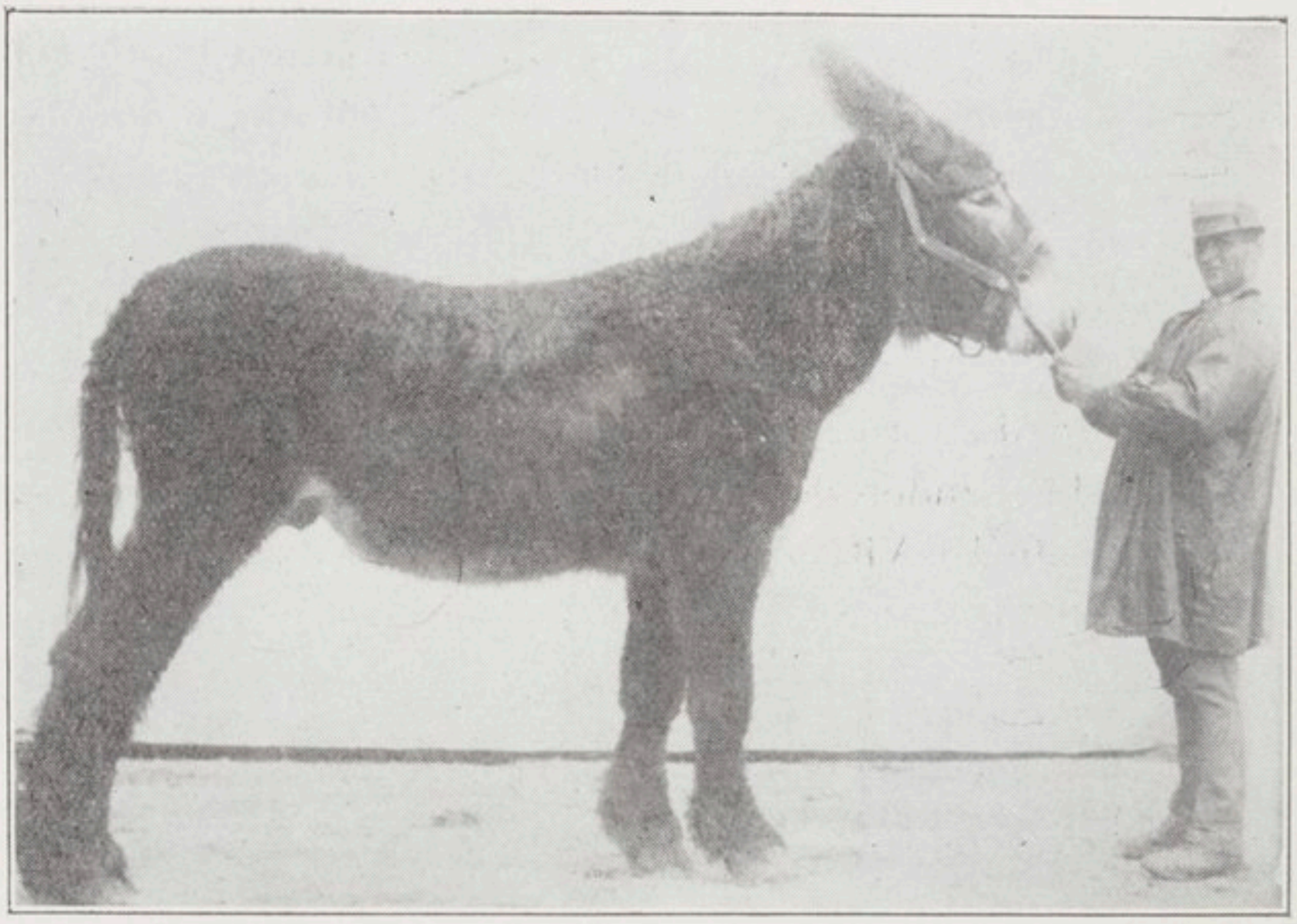

Baudet du Poitou (5 ans).

Anesse du Poitou (4 ans).

Concours hippique de Poitiers. Il a réuni l'élite des chevaux de selle de trois et quatre ans de la circonscription.

Les concours de pouliches et de poulinières ont eu lieu en 1929, à Poitiers, Montmorillon et La Trimouille. Ils ont eu la même importance que les années précédentes, tant dans la catégorie de trait que dans celle de demi-sang. Cette dernière est particulièrement bien représentée dans l'arrondissement de Montmorillon, surtout à La Trimouille, où les éleveurs s'adonnent spécialement à la production du cheval de remonte, qu'ils réussissent d'ailleurs fort bien.

L'*espèce mulassière* a son centre d'élevage dans la région de Civray, où existe un assez grand nombre d' « ateliers de baudets ».

Le Syndicat pour l'amélioration de la race mulassière poitevine, présidé par M. Fradin, a pu, grâce aux subventions qui lui sont accordées tant par le département de la Vienne que par l'Etat, joindre ses efforts à ceux de l'Administration des Haras en vue de la sélection des poulinières et ànesses et des primes de conservation à distribuer aux meilleurs baudets poitevins.

Chevreaux. — Les neuf dixièmes des chevreaux qui naissent dans la Vienne sont tués à l'âge de quatre ou cinq semaines. Leur chair sert à l'alimentation locale ou est expédiée à Paris.

Leurs peaux sont envoyées à Grenoble, chez des mégissiers, qui les préparent pour la ganterie.

Le chevreau donne lieu à un commerce très important. Chaque année, au printemps, les cultivateurs apportent les jeunes animaux sur les marchés des principales communes. Le nombre des chevreaux vendus chaque année pouvant être évalué à 150.000, à 40 francs pièce en moyenne, on peut estimer que leur commerce représente un chiffre d'affaires annuel de quatre à cinq millions.

*
* *

Nous donnons ci-après la statistique des animaux de ferme existant dans la Vienne au 31 décembre 1928 :

Espèce	chevaline	36.340	animaux.
—	mulassière	7.740	—
—	asine	10.780	—
—	bovine	186.720	—
—	ovine	136.820	—
—	porcine	105.290	—
—	caprine	34.750	—

Au point de vue du nombre des animaux, la Vienne, qui vient en bon rang pour les bovins et les moutons, occupe, sur quatre-vingt-dix départements :

Le troisième rang pour l'espèce mulassière ;
Le quatrième rang pour l'espèce asine ;
Le huitième rang pour l'espèce caprine ;
Le quatorzième rang pour les porcs,
Et le dix-septième rang pour les chevaux.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Le département de la Vienne est un grand producteur de *volailles* et de *lapins*, qu'on expédie, après avoir pourvu à la consommation locale, sur Bordeaux et Paris, dans les proportions de neuf dixièmes pour Bordeaux et un dixième pour Paris.

Vers Noël, on expédie également directement en Angleterre quelques belles *dindes*.

Dans certaines fermes on élève une variété d'*oies* extrêmement blanches, dont la préparation des peaux et plumes constitue une industrie spéciale à la Vienne. (*Voir la notice spéciale au chapitre Industries.*)

Il est très difficile de donner des chiffres précis concernant les animaux de basse-cour. Néanmoins, les services agricoles ont dressé, il y a quelques années, le tableau suivant, fort approximatif, que nous reproduisons :

	Consommation locale	Exportation	Totaux
	—	—	—
Oies	70.000	185.000	255.000
Dindes et dindons	35.000	73.000	108.000
Poules et poulets	950.000	1.300.000	2.250.000
Canards	56.000	90.000	146.000
Lapins	720.000	930.000	1.650.000

PRODUITS ANIMAUX DIVERS

Œufs. — La production des œufs, dans la Vienne, est considérable. Les œufs sont achetés sur les foires et marchés par des marchands qui les revendent en gros ; souvent même ces marchands parcourent la campagne et échangent des œufs contre des produits d'épicerie et de mercerie.

On peut évaluer que la production des œufs de poules, les seuls qui soient livrés à la consommation, dépasse 100 millions par an, et que 60 millions environ sont exportés. Les œufs de Poitou font l'objet d'une cotation spéciale au marché de gros des Halles Centrales de Paris.

Les principaux centres d'expédition sont: Poitiers, Châtellerault, Civray, Couhé, Chauvigny, Lhommaizé, Montmorillon, Bouillé, Saint-Jean-de-Sauves, Neuville, Vouillé. Les quatre cinquièmes des œufs vont à Paris et un cinquième environ à Londres.

Beurres et fromages. — La production beurrière et fromagère de la Vienne est considérable, et, de nos jours, il y a lieu de distinguer entre la production paysanne des fermes et les laiteries industrielles qui ont été créées depuis une trentaine d'années.

De temps immémorial, on connaissait les fromages au lait de chèvres : les fromages carrés du canton de Lusignan, les fromages ronds et plats de Couhé et de Chaunay, et enfin les fameux « chabichous » tronconiques qui ont rendu célèbre le faubourg poitevin de Montbernage. Ce « chabichou » est obtenu avec des fromages de chèvres frais achetés dans les cantons de Lusignan et de Couhé et rebrassés ensuite, travaillés et traités suivant une méthode parti-

culière dans les deux ou trois maisons de Poitiers qui conservent cette tradition.

De leur côté, les laiteries-fromageries coopératives ou industrielles ont contribué largement, dans ces dernières années, à propager la renommée des bons fromages du Poitou et de son beurre.

Quelques-unes fabriquent de la caséine. (*Voir ci-après la notice sur les industries laitières.*)

Laine. — Le département de la Vienne produit annuellement 400 tonnes de laine, sur lesquelles environ 350 sont exportées.

Ces laines sont vendues pour les deux tiers en suint et le reste lavées.

On expédie les laines en suint à Châteauroux, Orléans, Roubaix, Tourcoing, etc., et les laines lavées à Angoulême, Cholet, Bordeaux et Paris, pour servir à la fabrication des draps, feutres et flanelles diverses.

La saison de vente commence vers le 20 avril et se termine fin mai.

La laine du mouton poitevin a un brin très long, mais elle manque de souplesse et de finesse. Celle des moutons charmois est supérieure et se paie un peu plus cher.

Miel et cire. — Un certain nombre d'habitants des campagnes poitevines (cultivateurs, curés, instituteurs, etc.) possèdent, au fond de leurs jardins, des ruches plus ou moins nombreuses. D'autre part, il existe dans la Vienne quelques apiculteurs professionnels, notamment à Jaunay-Clan, Poitiers, Vouillé.

En 1929, la production totale de la Vienne a été d'environ 90.000 kilos de miel, d'une valeur moyenne de 1.100 francs les 100 kilos. La production de la cire a été de 15.000 kilos, valant 1.800 francs les 100 kilos.

BOIS ET FORETS

Le département de la Vienne renferme 76.842 hectares de bois particuliers.

Les terrains soumis au régime forestier de l'Etat ont une étendue de 7.329 hect. 70, ainsi répartis :

1° FORÊTS DOMANIALES

Moulière	3.366 hect. 77
Tréfonds domanial de la Petite-Forêt.	809 hect. 03
Vouillé-Saint-Hilaire	1.187 hect. 28
Saint-Sauvant	671 hect. 43
Mareuil (canton de Chauvigny)	625 hect. 98
Châtellerault	373 hect. 81

2° BOIS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Hospice de Montmorillon	206 hect. 37
Hospice de Loudun	98 hect. 03

La gestion des forêts domaniales est confiée à un Inspecteur principal des Eaux et Forêts résidant à Poitiers. La surveillance de ces forêts est assurée par dix gardes domaniaux.

Les forêts domaniales du département de la Vienne, déduction faite de 809 hectares de landes, dites de la Petite Forêt, sont aménagées en futaie sur 5.214 hectares et en taillis sous futaie sur 1.011 hectares.

Les bois des établissements publics sont traités en taillis sous futaie.

Les produits se sont élevés, pour l'exercice 1929 (du 1er janvier 1929 au 31 mai 1930) à la somme de 1.430.919 fr. 26.

Le service de la louveterie comprend douze lieutenants de louveterie. Il est détruit par leurs soins, chaque année, quelques loups, une cinquantaine de sangliers et de grandes quantités de renards, blaireaux, etc.

MARCHÉS AGRICOLES

Les principaux marchés agricoles de la Vienne sont, par ordre d'importance :

Pour les *céréales* : Poitiers, Châtellerault, Montmorillon, Loudun, Civray, Chauvigny, Neuville, Mirebeau.

Pour les *graines fourragères* : Poitiers ; c'est à la foire du 18 octobre que se fixent les prix de la récolte de la nouvelle campagne. Il y vient des négociants de toutes les régions françaises et de l'étranger (Allemagne, Belgique, Tchéco-Slovaquie, Italie, etc.). L'Amérique y est représentée. La section des graines de semences de la *Fédération française des Marchands grainiers*, qui groupe 56 syndicats, tient chaque année son assemblée générale à Poitiers, le 17 octobre, veille de la foire.

Pour les *peaux de lapins* et de *sauvagines*, la foire qui se tient à Poitiers le jour de la Mi-Carême est le grand marché français du printemps. Il y vient des négociants de toute la France. Il s'y traite de nombreuses affaires (peaux de lapins, peaux de renards, loutres, fouines, blaireaux, putois, belettes, taupes, etc.), qui sont apportées tant par les chasseurs et piégeurs de la région que par des marchands du dehors. A la foire poitevine du 5 janvier, il vient déjà des négociants en pelleterie à la recherche des premières sauvagines d'hiver.

Pour les *bovins* et autres *animaux de boucherie*, bien que les bouchers aillent maintenant les chercher dans les fermes, les foires où il s'en rassemble encore le plus sont celles de Poitiers, Montmorillon, Saint-Savin, Champigny, Civray, Châtellerault, Gençay, Loudun, Lencloître, Pleumartin, La Trimouille.

Les *porcs* se trouvent en plus grand nombre dans le Montmorillonnais.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE

La Chambre d'Agriculture du département de la Vienne, créée par décret en 1925, se compose de vingt-cinq membres élus pour six ans (dont cinq membres élus par les syndicats agricoles et vingt par

les collèges électoraux des six circonscriptions spéciales). Le secrétariat est à la Maison de l'Agriculture, 14, rue Scheurer-Kestner, à Poitiers.

Le Bureau est actuellement ainsi constitué :

Président : M. Emile MARTIN, maire de Chennevelles.

Vice-présidents : M. Jacques COIREAU DES LOGES, ingénieur agricole à La Chapelle-Viviers, et M. Daniel BRISSONNET, à Vert, par Chasseneuil.

Secrétaire : M. Gustave CHAUVINEAU, maire de Champagné-Saint-Hilaire.

Secrétaire-adjoint : M. DE LAULANIÉ, ingénieur agronome à Ligugé.

SOCIÉTÉS, SYNDICATS ET SERVICES AGRICOLES

Les groupements agricoles les plus importants du département sont les suivants :

La *Fédération des Associations Agricoles du Poitou*, groupant 45 sociétés et syndicats, et dont le président est M. Victor BORET, sénateur de la Vienne, ancien ministre de l'Agriculture.

L'*Union Poitevine des Syndicats locaux* (Vienne et Deux-Sèvres), comptant 3.000 membres répartis en 30 syndicats communaux. Siège à Poitiers. Président : M. Hilaire DE CURZON.

Le *Syndicat des Agriculteurs de la Vienne*, qui compte 15.000 adhérents répartis dans tout le département et publie un *Bulletin* distribué à tous ses membres. Ses opérations portent principalement sur les divers engrais nécessaires aux cultures, sur les grains et graines de semences, les machines agricoles et les denrées propres à l'alimentation du bétail.

Le Syndicat est présidé par M. le sénateur Victor BORET.

La *Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers*, fondée en 1818, a pour circonscription tout le dépar-

tement. Président : M. de Laulanié, ingénieur agronome. La Société publie un bulletin trimestriel.

Groupe départemental de la Société des Agriculteurs de France. — Président : M. de Monplanet, à Montmorillon.

Société d'Agriculture de l'arrondissement de Poitiers. — Président : M. Marc Niveaux.

Union Syndicale agricole de l'arrondissement de Châtellerault. — Président : M. Leclerc.

Union Syndicale d'Agriculture et d'Elevage de l'arrondissement de Civray. — Président : M. Pastureau.

Union Syndicale agricole de l'arrondissement de Loudun. — Président : M. Maxime Ridouard.

Société d'Agriculture et de Viticulture de l'arrondissement de Montmorillon. — Président : M. Fradin.

Société d'Aviculture du Poitou (Maison de l'Agriculture, à Poitiers). — Président : M. Alfred Gritton.

Société Canine du Poitou. — Président : M. Georges Courbe, à Bignoux (Vienne).

Syndicat d'Elevage de la race bovine limousine. — Président : M. Laverré, à Leignes-sur-Fontaine.

Syndicat d'Elevage de la race bovine normande. — Président : M. Clérendeau, à Ingrandes.

Syndicat d'Elevage de la race bovine parthenaise. — Président : M. Bouchet, à Poitiers.

Syndicat d'Elevage de l'espèce porcine. — Président : M. Ch. Lecointre, à Persac.

Syndicat d'Amélioration de la production mulassière. — Président : M. Fradin, à Mazerolles.

Enfin, il existe dans plusieurs comices agricoles cantonaux et

dans beaucoup de communes des syndicats agricoles, des coopératives pour la culture mécanique, les battages, etc.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Il n'y a pas, dans la Vienne, d'école d'agriculture permanente. L'enseignement agricole est diffusé d'abord aux jeunes enfants dans les écoles primaires et primaires supérieures des deux sexes (l'Ecole primaire supérieure de Montmorillon a une section agricole bien suivie). Il existe, en outre, deux *écoles d'agriculture d'hiver ambulantes*: celle de l'arrondisement de Poitiers et celle de l'arrondissement de Châtellerault, siégeant alternativement dans les chef-lieux de cantons de ces arrondissements. Les résultats obtenus en 1929 ont été très satisfaisants ; une centaine de jeunes gens ont obtenu le diplôme de capacité.

En outre, des *cours post-scolaires agricoles* fonctionnent dans certaines communes. Dans l'hiver 1928-1929, treize communes en avaient organisé sous la direction d'instituteurs ou de particuliers titulaires de Brevets agricoles.

Enfin, les professeurs d'agriculture font des conférences de propagande sur des sujets d'actualité qu'il importe de faire connaître jusqu'au fond de nos campagnes : outillage, engrais, économie rurale, assurances mutuelles, etc. En 1929, les trois professeurs de la Vienne ont fait ainsi 153 conférences.

LABORATOIRE D'ANALYSES

Le Laboratoire départemental d'analyses (dont le siège est à la Faculté des Sciences de Poitiers), et dont le ressort comprend les départements de la Vienne, Deux-Sèvres et Charente, a analysé en 1929, pour le compte du ministère de l'Agriculture, 528 échantillons de terres, engrais et produits divers, soit 232 échantillons provenant de la Charente, 196 des Deux-Sèvres et 194 de la Vienne.

Le Laboratoire fait également des analyses pour le compte des particuliers à un tarif fixé par l'Administration. Les échantillons doivent être adressés au directeur, Faculté des Sciences, à Poitiers.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Il existe, dans la Vienne, 36 caisses locales de crédit agricole.

Quant à la *Caisse régionale de Crédit agricole*, dont le siège est à Poitiers, à la Maison de l'Agriculture, elle a vu, depuis 1906, époque de sa création, sa clientèle croître d'année en année.

Pendant l'année 1929 :

Les opérations d'escompte (prêts à trois mois sur billets renouvelables) se sont élevées, pour 2.411 effets, à 9.193.703 francs.

Prêts à moyen terme (loi de 1920) à dix ans, amortissables par annuités : 1.886 effets, représentant 2.529.075 francs.

Prêts à moyen terme (loi de 1928) : 319 effets, représentant 5.143.975 francs.

Prêts individuels à long terme (loi de 1910) : 2.640.602 francs.

Prêts à long terme ordinaires (loi de 1929) : 182.500 francs.

Prêts à long terme spéciaux aux pensionnés militaires : 1 million 449.271 francs.

Prêts aux coopératives agricoles (laiteries, battages, etc.), 2 millions 877.041 francs.

Au 31 décembre 1929, la Caisse régionale possédait un capital de 2.164.700 francs. Le chapitre de ses réserves s'élevait à 670.746 fr. Elle avait, en outre, à titre de dépôts en compte courant à vue (à 3,50 %), une somme de 2.720.988 francs.

ELECTRIFICATION RURALE

Le département de la Vienne est un des plus avancés pour la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes.

Le « Syndicat intercommunal du département de la Vienne » a été autorisé à exploiter en régie, dans 233 communes, un réseau de lignes, qui, avec celles des syndicats nouveaux de Mauprévoir et de Civray, totalisent 2.408 kilomètres de lignes rurales.

ABATTOIRS

Le département de la Vienne compte treize abattoirs publics, un grand abattoir industriel à Chasseneuil-du-Poitou (*voir la notice spéciale*) et 289 tueries privées situées dans 221 communes.

Il existe, en outre, 22 clos d'équarrissage.

R. P...

TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Minoteries

La principale industrie de transformation des produits agricoles est, dans la Vienne, celle de la minoterie.

On compte dans ce département :

103 minoteries à cylindres ;
26 minoteries à meules ;
72 petits moulins à eau ou à vent.

L'ensemble de ces minoteries écrase actuellement, chaque année, 1.200.000 quintaux de blé, soit une production d'environ 900.000 quintaux de farine. La minoterie de la Vienne peut atteindre une capacité maximum d'écrasement de 1.800.000 quintaux de blé, donnant environ 1.350.000 quintaux de farine.

La Meunerie de la Vienne est presque entièrement hydraulique. Son approvisionnement en blé se fait sur place.

L'alimentation du département est assurée surtout par la petite et la moyenne meunerie, cette dernière livrant par camions automobiles jusque dans les départements voisins. Les grosses usines exportent des farines sur Bordeaux, Toulouse, la Dordogne, l'Auvergne, la région lyonnaise et également la Seine-et-Oise.

Les principales minoteries du département, classées suivant leur capacité d'écrasement par vingt-quatre heures, sont :

Moulins de Villars (commune de Persac), 500 quintaux ; Mazerolles (minoterie du Pont), par Lussac, 200 ; Chasseneuil, 200 ; Châtellerault, 200 ; Bouchot-Marin, près Châtellerault, 150 ; Ozon, près Châtellerault, 150 ; Jaunay-Clan, 125 ; Vivonne, 125 ; Poitiers (boulevard Bajon, 120 ; Saint-Benoît, 120 ; Poitiers (Moulin-Apparent), 80; Dangé, 80 ; Les Bordes (commune de Cenon), 80 ; Guilleraud (commune de Plaisance), 60 ; Saint-Martin-la-Rivière, 60 ; Bonneuil-Matours, 55 ; Poitiers (moulin des Quatre-Roues), 50 ; Saint-Savin (moulin de Gassotte), 50 ; Civray, 2 minoteries à 40 quintaux ; Saint-Cyr,

40 ; Lussac-les-Châteaux (moulin du Port), 40 ; Dissais, 40 ; Dalidan, (commune de Saint-Pierre-d'Exideuil, 40 ; Lusignan, 40 ; Vendeuvre, 40 ; Château-Garnier, 35 ; Bonnes, 2 minoteries de 30 quintaux ; Brion, 30 ; Migné, 30 ; Port-Laverre (commune d'Aslonnes), 30 ; Nalliers, 30 ; Saint-Gervais, 30 ; Chauvigny, 30 ; Lussac-les-Châteaux, 30; Champagné-Saint-Hilaire, 25 ; Mérannes (commune de Civray), 25 ; Romagne, 25 ; Vouillé, 25 ; Saint-Pierre-de-Maillé, 20 ; Roches-Prémaries (moulin du Chézeau), 20 ; Chauvigny, 25 ; Chauvigny, 18 ; Latillé, 18 ; Payré, 15 ; Saint-Saviol, 15 ; Saint-Mâcoux, 15 ; Saint-Savin (moulin de Busserais), 15 ; Quinçay, 15.

Distilleries

Le département de la Vienne ne possède pas de *distilleries industrielles*. La distillation des vins ou fruits récoltés est opérée par de nombreux petits *distillateurs ruraux*, ou bouilleurs ambulants, qui sont au nombre de 337, répartis dans presque toutes les communes. En 1929, la quantité d'alcool pur vendue par les producteurs s'est élevée à 5.354 hectolitres.

Des *distilleries de liqueurs*, au nombre de six, d'importance moyenne, fabriquent les amers, vermouths, sirops, conserves de fruits, liqueurs diverses, dont certaines sont des spécialités ; elles sont installées : à *Poitiers* (maison Chaumien, maison Gloëzer et Kursenne, maison Manseau) ; à *Savigné*, la distillerie de La Chaumière (M. Massia) ; à *Loudun*, la distillerie Gabillon, et, à *Châtellerault*, la maison André Lafoy, qui occupe une quarantaine d'ouvriers et a des succursales à Poitiers, à Angers et Cholet.

Un certain nombre de négociants de spiritueux en gros font également des liqueurs par macération, mais ne sont pas qualifiés « distillateurs » par la Régie.

Vinaigrerie

Une seule fabrique de vinaigre à signaler : celle de MM. Bouté et Giraud, à Châtellerault.

Laiteries, Beurreries, Fromageries

La Vienne compte vingt-sept établissements d'industrie laitière, comprenant des laiteries à forme coopérative, des beurreries-fromageries industrielles dont quelques-unes fabriquent la caséine.

Six établissements sont affiliés à la Fédération centrale des Laiteries coopératives des Charentes et du Poitou, dont le siège social est à Niort.

Neuf laiteries ont été soit acquises, soit prises en location par la Société laitière Maggi, dont le siège central est à Paris et le siège de l'inspection de la Vienne à Châtellerault ; cette société fait de la production laitière poitevine, sa « réserve » de lait pour l'alimentation de Paris durant les mois d'hiver ; cette production durant l'été est transformée en beurre et en fromages destinés pour la plus grande part aux dépôts parisiens de la société.

Les *laiteries-beurreries coopératives* sont à Archigny, Cloué, Civray, Chauvigny, Gençay, Les Ormes, Oyré, Saint-Cyr, Vouillé.

Des *laiteries-beurreries industrielles privées* existent à Angliers, Ayron, Basses-Sammarçolles, Berthegon, Châtellerault, Champigny-le-Sec, Dangé, Iteuil-Port-Laverré, Lavausseau, La Roche-Posay, Lencloître, Martaizé, Moncontour, Charroux, Noiron (commune de Varennes), Opterre (commune de Saint-Sauveur), Poitiers, Saint-Jean-de-Sauves, Saint-Savin, Trois-Moutiers.

Fromageries. — Un certain nombre de ces établissements, outre le beurre, fabriquent des fromages ; les uns utilisent le lait de chèvre, les autres le lait de vache; d'autres emploient l'un et l'autre : ce sont les laiteries d'Ayron, Angliers, Moncontour, Martaizé, Iteuil, Lavausseau, Saint-Jean-de-Sauves, Dangé, Oyré, Champigny-le-Sec, Opterre (Saint-Sauveur).

Le *camembert*, en particulier, est fabriqué à Angliers, Ayron, Lavausseau, Dangé, Oyré, Saint-Jean-de-Sauves, Agramont.

A *Châtellerault* existe une fabrique de fromage double-crème, « genre petit-suisse ».

A *Poitiers*, trois maisons font le célèbre fromage de chèvre dit « Chabichou ».

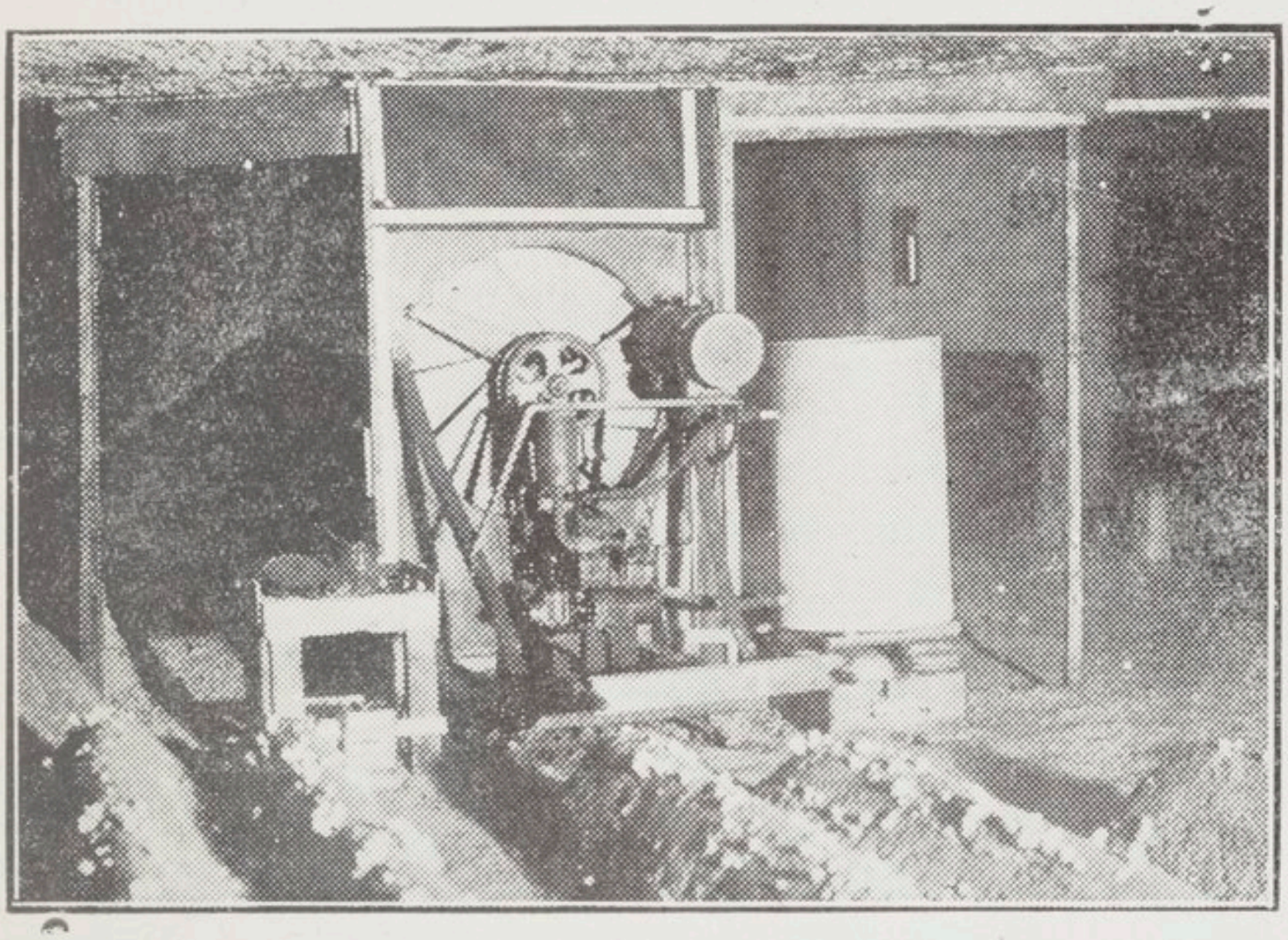

Champignonnière d'Antoigné (Châtellerault).

Caséineries. — Enfin la caséine est fabriquée comme sous-produit dans les laiteries d'Archigny, Angliers, Chauvigny, Dangé, Iteuil, La Roche-Posay, Les Ormes, Martaizé, Trois-Moutiers.

L'ensemble de tous ces établissements travaille une quantité de lait estimée à 45.000 tonnes par an.

La production beurrière est pour plus de *moitié* expédiée aux Halles Centrales de Paris par mottes de cinq kilos. Le surplus va dans les villes voisines de la Vienne, dans le Centre-Ouest, le Nord et un peu à l'étranger. Il en est de même des fromages.

Quant à la *caséine*, 90 % de la production est vendue à l'étranger.

Huileries

La quantité de petites huileries à travail temporaire, ou annexes de la ferme, est considérable dans la Vienne. On peut dire que près de la moitié des communes en possèdent.

Il existe des huileries industrielles, d'importance moyenne, une à Poitiers, produisant l'huile de lin, ainsi que de l'huile de noix et autres huiles comestibles. Des huileries industrielles produisant notamment de l'huile de noix sont à signaler à Neuville-du-Poitou, Mirebeau, Loudun et Châtellerault.

INDUSTRIES DE L'ALIMENTATION

Malterie

Une fabrique de *malt* fonctionne à Poitiers, usine actionnée par la force hydraulique et par moteur électrique. Elle produit mille tonnes de malt par an, et cette production est consommée par des brasseries de l'Ouest et du Nord de la France.

Brasserie

Jadis, il existait quelques brasseries à Poitiers et à Châtellerault. A l'heure actuelle, une seule brasserie subsiste dans la Vienne, mais c'est un établissement de première importance : la *Brasserie de Montmorillon*, qui fabrique bières, limonades, eux gazeuses et malts.

Cette firme, située sur les bords de la Gartempe qui lui fournit une eau très pure et la force motrice (à laquelle viennent, d'ailleurs, s'ajouter la vapeur et l'électricité), occupe 45 ouvriers et produit annuellement 22.000 hectolitres d'une bière estimée, qui est vendue non seulement dans la Vienne, mais dans le Centre-Ouest ; la Brasserie de Montmorillon a des dépôts dans tous les départements limitrophes, à Bordeaux et en Limousin. Elle expédie dans l'Est la plus grande partie de ses sous-produits : 20 à 25 tonnes de germes et environ 120 tonnes de drèches.

Biscuiteries

L'industrie de la biscuiterie compte cinq fabricants. La principale maison est à Poitiers et exploite une marque déjà vieille de plus d'un demi-siècle, les « Biscuits Rouchier ». Elle occupe une vingtaine d'ouvriers et ouvrières et fabrique annuellement environ 350.000 boîtes de biscuits.

Les autres biscuiteries, de moindre importance, et dont les produits sont également très appréciés, se trouvent aux *Ormes* (biscuits Rousseau, 300.000 boîtes), à *L'Isle-Jourdain* (biscuits Merlière), *Montmorillon* (Rannou-Métivier) et *Martaizé* (Klinger).

Montmorillon possède, en outre, quatre petits fabricants de « ma-

carons », pâtisserie spéciale au pays ; *Lusignan*, des petits fabricants de macarons et de « tourteaux fromagés ».

La production des biscuiteries s'écoule sur Paris et sur les départements avoisinant la Vienne. Toutefois les « macarons » s'expédient un peu vers toutes les régions.

Torréfaction des cafés

Cinq usines pratiquent, à *Poitiers*, la torréfaction des cafés : la *Société Gilbert et fils*, qui occupe une quarantaine d'ouvriers et ouvrières, produit 4.000 kilos par jour et expédie cette production à sa succursale parisienne ainsi que dans l'ouest, le nord-ouest, le sud-ouest et le plateau central. La maison *Pignon et Michel* (marque « Le Mexicain ») écoule sa production annuelle dans le sud, l'est et l'ouest de la France. L'usine des *Cafés Montoux* a sa clientèle dans notre région de l'ouest. A signaler encore deux maisons de création récente : les cafés de la marque « *Pictavia* » et les « *Cafés Roy* » (marque le « Brésilien »).

Usines frigorifiques

Quelques fabriques de glace fonctionnent dans le département : notamment quatre à Poitiers et une à Châtellerault, à la Roche-Posay, et à l'abattoir industriel de Chasseneuil.

Conserves de champignons

Le champignon fait l'objet d'un très intéressant commerce de conserves dans le département qui occupe un rang fort honorable parmi ceux où l'on cultive le champignon de couche, appelé aussi le champignon de Paris. Une dizaine d'anciennes carrières sont affectées à cette culture, autour de Poitiers et de Châtellerault et dans le Loudunais.

C'est ainsi que les anciennes carrières d'*Antoigné*, près de Châtellerault, groupent *trois* importantes champignonnières occupant 70 ouvriers environ. A *Loudun*, se trouve une intéressante culture avec une vingtaine d'ouvriers. A *Senillé*, à *Marigny-Brizay*, à *Monts-sur-Guesnes*, à *Migné-Lourdines* (canton de Poitiers), on rencontre

d'autres exploitations réunissant, toutes quatre, une trentaine de travailleurs.

La production de ces champignonnières (rien que pour Châtellerault et environs) est de 1.200 à 1.500 kilos par jour) ; elle est achetée pour la plus grande partie par les fabricants de conserves.

A Châtellerault sont établies deux importantes *usines* de conserves : la *Société du Champignon Blanc* (Fromet et C^ie^), et la maison *Pradeau*, aménagées suivant les procédés modernes.

La *Société du Champignon Blanc* fabrique 3.000 boîtes par jour, et les deux tiers de cette production sont vendus à l'étranger (notamment en Amérique). Elle occupe 50 ouvriers et ouvrières.

Truffes

La truffe se rencontre un peu partout dans le département, mais sa récolte est exploitée industriellement dans la région loudunaise, sur les communes de Maulay, Pouant, Sammarçolles, Beuxes. On exporte de cette contrée environ 2.000 kilogrammes de truffes. Les meilleures vont dans le Périgord pour être confondues avec celles de ce pays. Le surplus est acheté par des industriels de Touraine pour faire les pâtés.

La truffe se trouve également en quantités appréciables dans les taillis de chênes des chaumes des environs de Civray, et son parfum spécial a fait la renommée des pâtés de foie gras, connus sous le nom de « Pâtés de Civray ».

MONOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

ABATTOIR INDUSTRIEL DE CHASSENEUIL

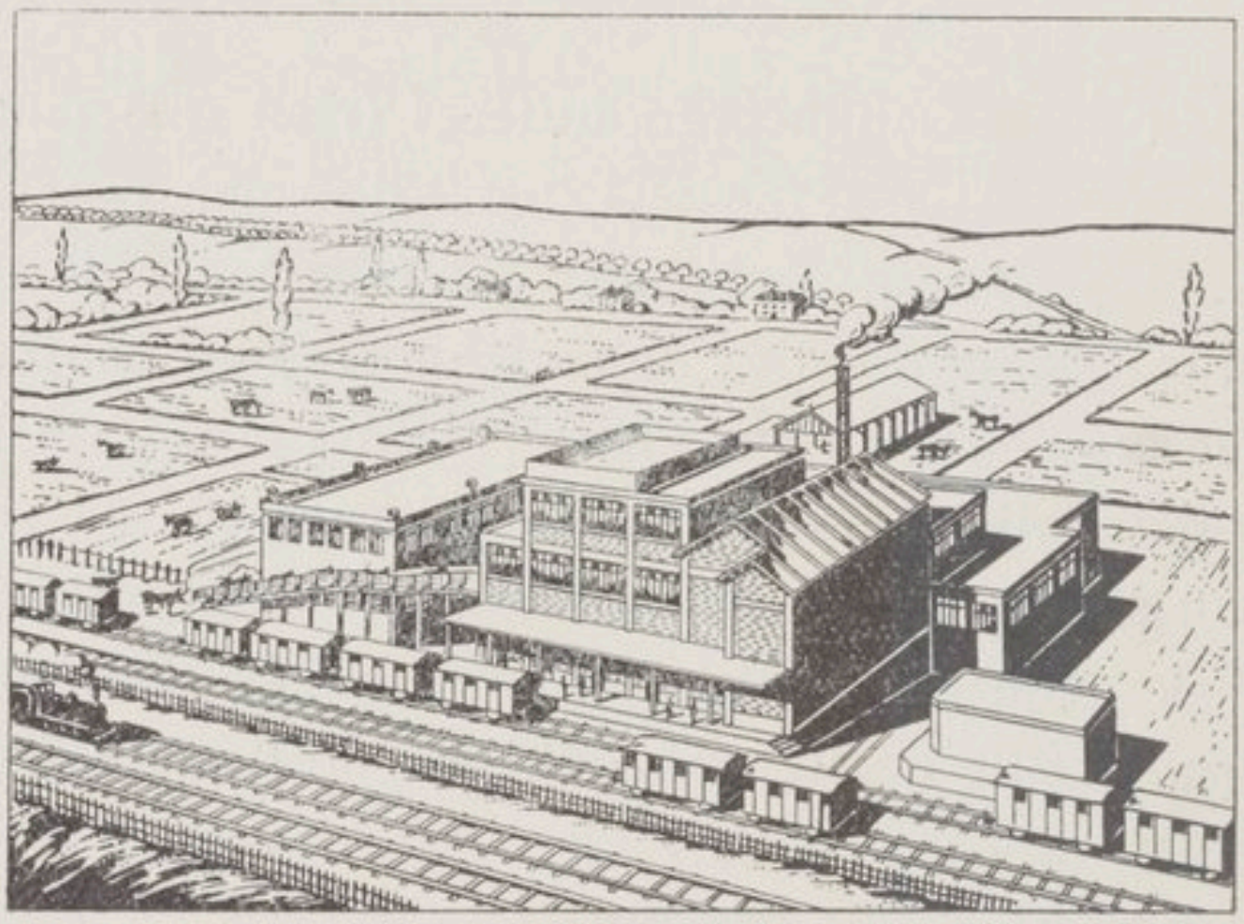

Vue générale

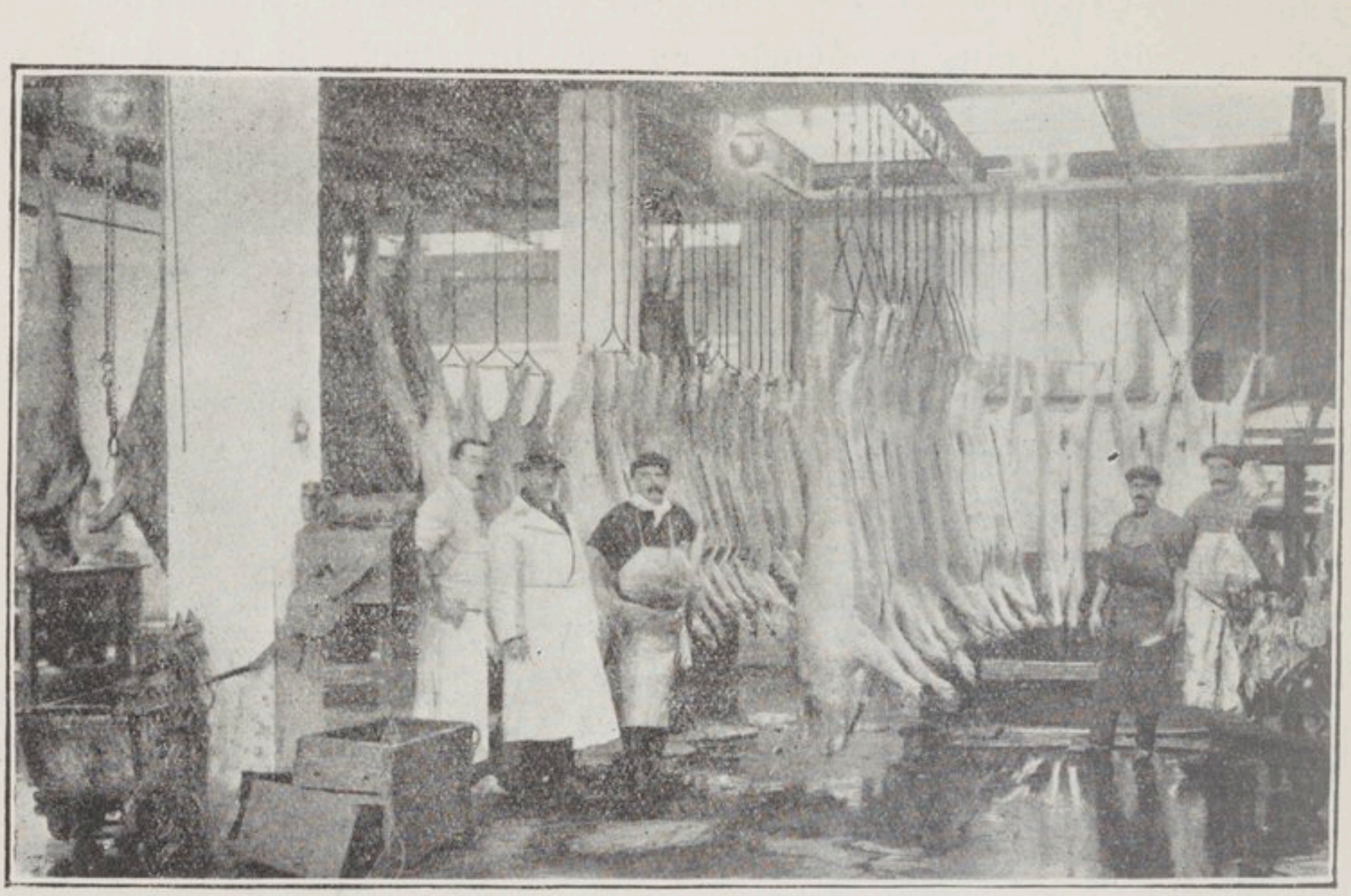

Salle d'abatage (inspection vétérinaire)

CONSERVES DE VIANDES

L'Abattoir industriel de Chasseneuil-du-Poitou

La Vienne compte un important établissement de fabrication de charcuterie, salaisons et conserves de viandes de porcs et de bœufs, qui approvisionne également en viandes fraîches les grandes villes de la région : c'est l'*Abattoir Industriel* sis à Chasseneuil, à 7 kilomètres de Poitiers, lequel occupe 140 personnes. Sa production globale annuelle s'élève 1.500.000 kilos de produits fabriqués et une quantité de viande fraîche correspondant à 40 bœufs abattus par jour.

Installée au bord de la voie ferrée de Paris à Bordeaux, en plein centre d'élevage et aux confins de deux régions qui sont de grandes productrices d'animaux de boucherie à des époques différentes de l'année, son emplacement ne pouvait être plus judicieusement choisi.

L'Abattoir reçoit, en effet, pendant l'hiver, les bœufs gras du Limousin ; pendant l'été, ceux d'embouche de la Vendée ; et durant toute l'année, veaux, moutons et porcs (animaux dont l'élevage est très pratiqué en Poitou et dans les provinces limitrophes). Son approvisionnement est, ainsi, assuré d'une façon continue et régulière. Relié par un embranchement particulier à la gare de Poitiers où aboutissent, outre la ligne Paris-Bordeaux, les lignes secondaires de La Rochelle, Limoges, Nantes, Bressuire, Le Dorat, les expéditions de viandes fraîches et de produits fabriqués sont faites très rapidement et régulièrement plusieurs fois par jour.

Construit en 1914, et remanié entièrement en 1920 à l'instar de ceux existant depuis longtemps déjà aux Etats-Unis, cet établissement du type de l'abattoir industriel moyen, abat et prépare industriellement tous les animaux de boucherie et leurs issues.

L'Abattoir Industriel s'approvisionnant uniquement dans la région, il en résulte que les animaux qui voyagent en wagon, ne font qu'un très petit parcours, évitant ainsi une grosse fatigue, souvent nuisible à la qualité de la viande. Aussitôt arrivés, ils sont débarqués et abattus, sans délai et en série, par des moyens mécaniques perfectionnés, d'où économie de main-d'œuvre et hygiène plus grande, la viande ne subissant presque pas le contact humain.

L'Etablissement reçoit aussi des viandes abattues des bouchers et charcutiers de la région qui ont, ainsi, l'écoulement assuré de leurs faux morceaux, à un prix rémunérateur.

Tout le travail de la viande est fait, avec beaucoup de soins et une extrême propreté, dans des locaux particulièrement bien outillés.

La viande est mise en esserre dans des chambres froides, à température de + 2°, en attendant son utilisation.

Elle est, ensuite, expédiée par quartiers, ou travaillée pour le détail ou les fabrications (saucissons, pâtés, salaisons).

Elle est aussi expédiée de l'usine, en wagons isothermes, sur les grands centres de consommation.

Tous les sous-produits sont immédiatement travaillés et utilisés avec le meilleur rendement.

L'Abattoir Industriel de Chasseneuil est du type vertical. Les animaux, bœufs, moutons ou porcs, arrivent, par leurs propres moyens, en suivant un couloir en pente douce, jusqu'à la salle d'abatage, située au deuxième étage de l'usine.

Les *bœufs* sont enfermés dans un box basculant et abattus à l'aide d'un pistolet spécial qui foudroie l'animal et lui évite une longue et pénible agonie.

Les *porcs* sont saisis par le jarret et amenés sur un rail, à l'endroit de la saignée. Continuant ensuite leur voyage aérien, ils sont plongés dans un bassin d'eau bouillante puis passent sur un tapis roulant, dans un appareil épilepteur, d'où ils sortent d'une propreté remarquable, prêts à être livrés à la consommation. Toutes ces opérations demandent une ou deux minutes par porc.

Le sang de tous ces animaux est, ou bien recueilli dans des bassins spéciaux pour la fabrication, ou conduit, au moyen de rigoles en pente douce, dans un sous-sol pour y être travaillé et séché pour l'engrais.

Le service d'inspection des viandes est assuré, d'une façon particulièrement minutieuse et sévère, par des visites quotidiennes permettant au vétérinaire un examen attentif des viandes et abats.

L'utilisation des viandes se fait de multiples façons. Elles sont vendues en quartiers aux bouchers détaillants de la région qui sont ainsi assurés du réassortiment qu'ils désirent ; elles sont dirigées

pour la vente au détail, sur les villes voisines ou de grosses agglomérations comme Paris ; enfin elles sont employées dans les fabrications.

Le consommateur a ainsi à sa disposition une viande fraîche d'un animal n'ayant pas ou que très peu voyagé avant d'être abattu et dont le prix de vente est toujours en rapport avec l'utilisation que l'on a pu faire des sous-produits et la suppression de nombreux intermédiaires.

L'Abattoir industriel est, à n'en pas douter, un débouché intéressant pour l'agriculteur qui a toujours la possibilité d'y vendre ses animaux, en en retirant le meilleur prix.

Les sous-produits qui sont utilisés sur place, souvent comme engrais, sont à la portée des agriculteurs qui peuvent se les procurer à meilleur compte.

Les bouchers des villes voisines sont eux aussi à même de s'y approvisionner en viande de première qualité ou de se réassortir en pièces détachées ; ceux des campagnes peuvent écouler, d'une manière très intéressante, les morceaux ou les abats dont ils n'ont pas la vente dans leur village.

Les consommateurs des grandes villes, enfin, ont la facilité de se procurer, très rapidement et à moindres frais, des viandes d'une extrême fraîcheur et des produits fabriqués que le public poitevin a eu le loisir d'examiner et d'apprécier aux dernières expositions agricoles et industrielles de Poitiers.

R. P.

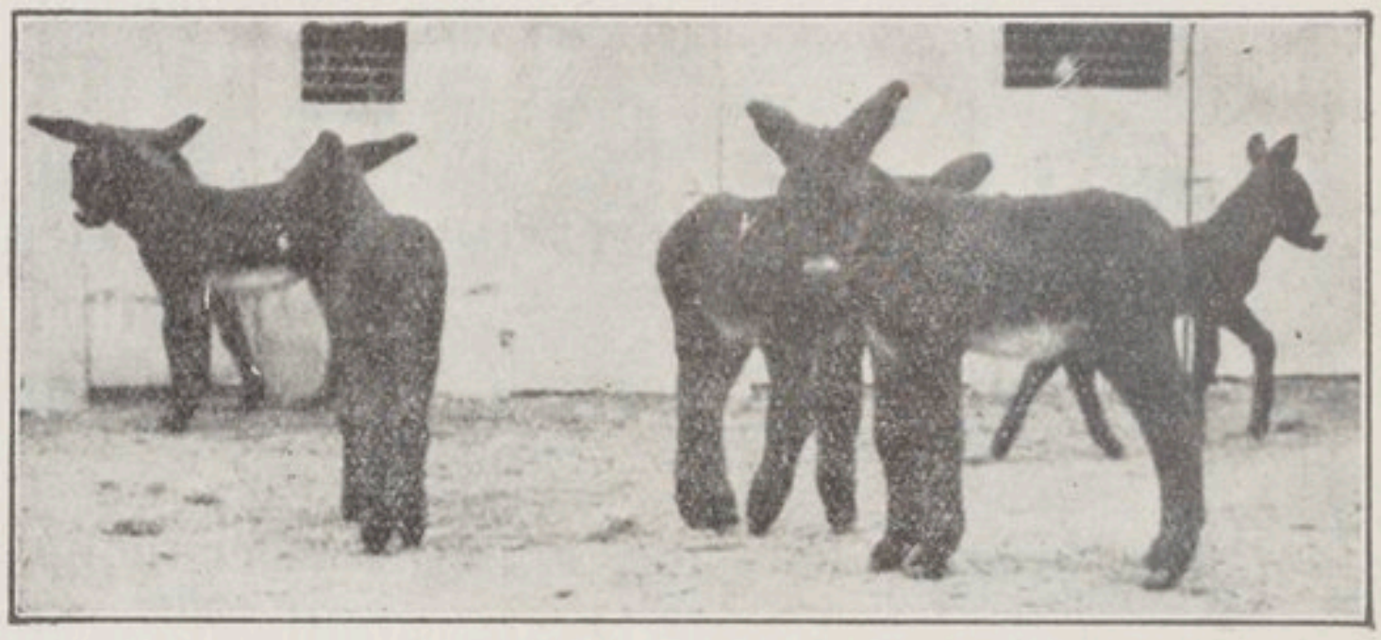

Jeunes baudets du Poitou de 20 à 60 jours.

Un jour de foire à Niort, place de la Brèche.

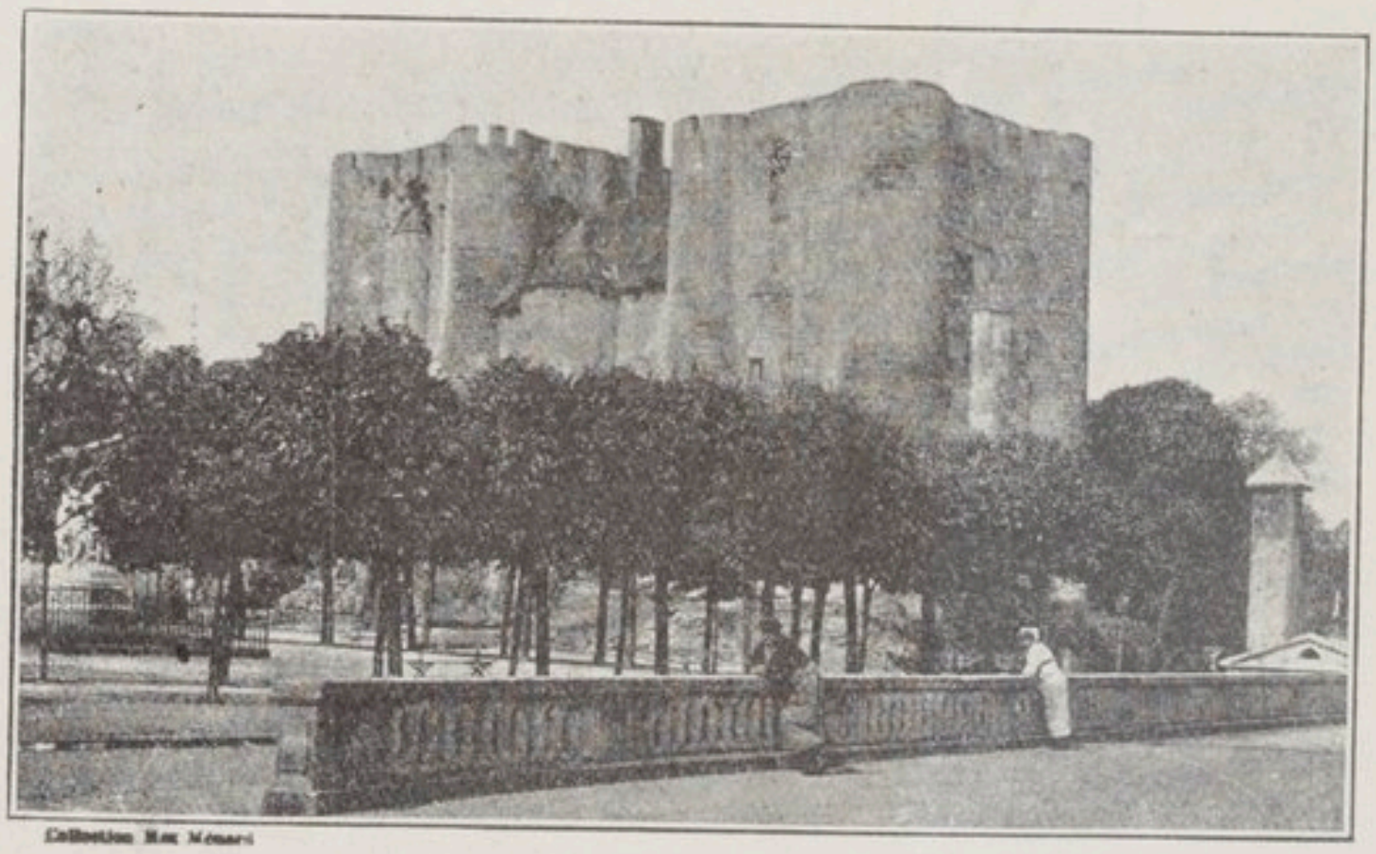

Donjon de Niort

LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Le département des Deux-Sèvres est essentiellement agricole. La culture et l'élevage constituent ses ressources les plus importantes et on peut évaluer, à plus du milliard de francs le chiffre global des affaires traitées annuellement pour ces deux branches. En arrondissant les chiffres, nous pouvons indiquer approximativement pour la :

Production végétale	700.000.000 de francs.
Production vinicole	40.000.000 —
Production animale	300.000.000 —

Le territoire du département est ainsi réparti (statistique agricole de 1928) :

Terres labourables (en culture, en jachère, en prairies artificielles ou en prairies temporaires)	393.650 hectares.
Prés naturels	68.870 —
Herbages	11.510 —
Pâturages et Pacages	37.170 —
Vignes	8.780 —
Cultures maraîchères	1.620 —
Cultures diverses non dénommées ci-dessus (oseraies, roseraies, cultures arbustives en masse, etc.)	380 —
Bois et Forêts	39.911 —
Landes et terres incultes	7.810 —
Territoire non compris dans les catégories ci-dessus	30.143 —
Superficie totale du territoire	599.844 hectares.

STATISTIQUES AGRICOLES

PRODUCTIONS VÉGÉTALES. — Les dernières statistiques publiées par le Ministère de l'Agriculture accusent pour 1928 les chiffres suivants en superficies cultivées, et rendement à l'hectare en quintaux métriques.

Blé, Froment	87.170	hectares	14,01	quintaux
Seigle	5.220	—	11,52	—
Orge	11.930	—	12,16	—
Sarrazin	5.790	—	4,80	—
Avoine	53.880	—	10,50	—
Maïs	1.010	—	5,60	—
Millet	30	—	4,80	—
Légumes frais (Haricots) ..	240	—	26	—
— — (Petits pois) ..	220	—	20	—
Légumes secs (Haricots)	2.310	—	5	—
— — (Pois)	160	—	8	—
— — (Fèves)	140	—	11	—
Pommes de terre	21.040	—	48	—
Topinambours	14.160	—	180	—
Betteraves de distillerie	1.050	—	200	—
Betteraves fourragères	22.560	—	280	—
Rutabagas et navets fourrag.	11.500	—	115	—
Choux fourragers	18.440	—	350	—
Ail	Production totale		1.320	—
Artichauts	—	—	3.390	—
Asperges	—	—	1.610	—
Carottes	—	—	5.400	—
Cornichons	—	—	3.890	—
Echalottes	—	—	20	—
Melons	—	—	1.020	—
Oignons	—	—	1,240	—
Tomates	—	—	3.250	—

Colza	320	hect.	6 qx à l'hect.
Navette	40	—	6 —
Œillette	40	—	5 —
Lin	260	—	4,50 filasse 3,80 graines

VIGNOBLES

Vignes non encore productives.	1.350	hect.	
Vignes productives, raisin de table	10	—	92 qx à l'hect.
Raisin de vendange	7.430	—	17 hectol. à l'hect

Production totale en 1928 : 126.310 hectolitres (1).

PRAIRIES ARTIFICIELLES

Trèfles	25.580	hectares	48 quintaux à l'hectare.
Luzerne	38.340	—	50 —
Sainfoin	15.110	—	42 —
Prairies temporaires	7.910	—	48 —
Fourrages annuels	12.360	—	150 —
Prés naturels	68.870	—	44 —
Herbages	11.510	—	45 —
Pâturages et Pacages	37.170	—	40 —

GRAINES

Graines de betteraves	Production totale	30	quintaux
— de luzerne	—	1.100	—
— de sainfoin	—	910	—
— de trèfle	—	2.340	—

PRODUITS DIVERS

Osier	Production totale	20	quintaux
Cire	—	20	—

(1) Cidre... 26.631 hectolitres : la production de 1928 a été de beaucoup inférieure aux années précédentes ; elle avait été de 98.717 hectolitres en 1927.

Miel	—	—	5,500 quintaux
Angélique	—	—	300 —
Horticulture fruitière et florale			190 hectares
Pépinières			190 —

FRUITS

Abricots	Production totale		20 quintaux
Cerises	—	—	100 —
Châtaignes	—	—	960 —
Noix	—	—	3.190 —
Pêches	—	—	90 —
Pommes et poires à cidre	—	—	64.410 —
Pommes et poires à couteau..	—	—	8.120 —
Prunes	—	—	390 —
Prunes destinées à être transformées en pruneaux	—	—	10 —
Fraises	—	—	60 —
Framboises	—	—	20 —
Groseilles	—	—	40 —

PRODUCTIONS ANIMALES. — Nous reproduisons également ci-dessous le tableau dressé par le Ministère de l'Agriculture concernant les animaux de ferme existant dans le département à la fin de l'année 1928 :

ESPÈCE CHEVALINE

Animaux au-dessous de 3 ans	4.340
Animaux de 3 ans et au-dessus	21.860

ESPÈCE MULASSIÈRE

Adultes et jeunes	2.550

ESPÈCE ASINE

Adultes et jeunes	3.660

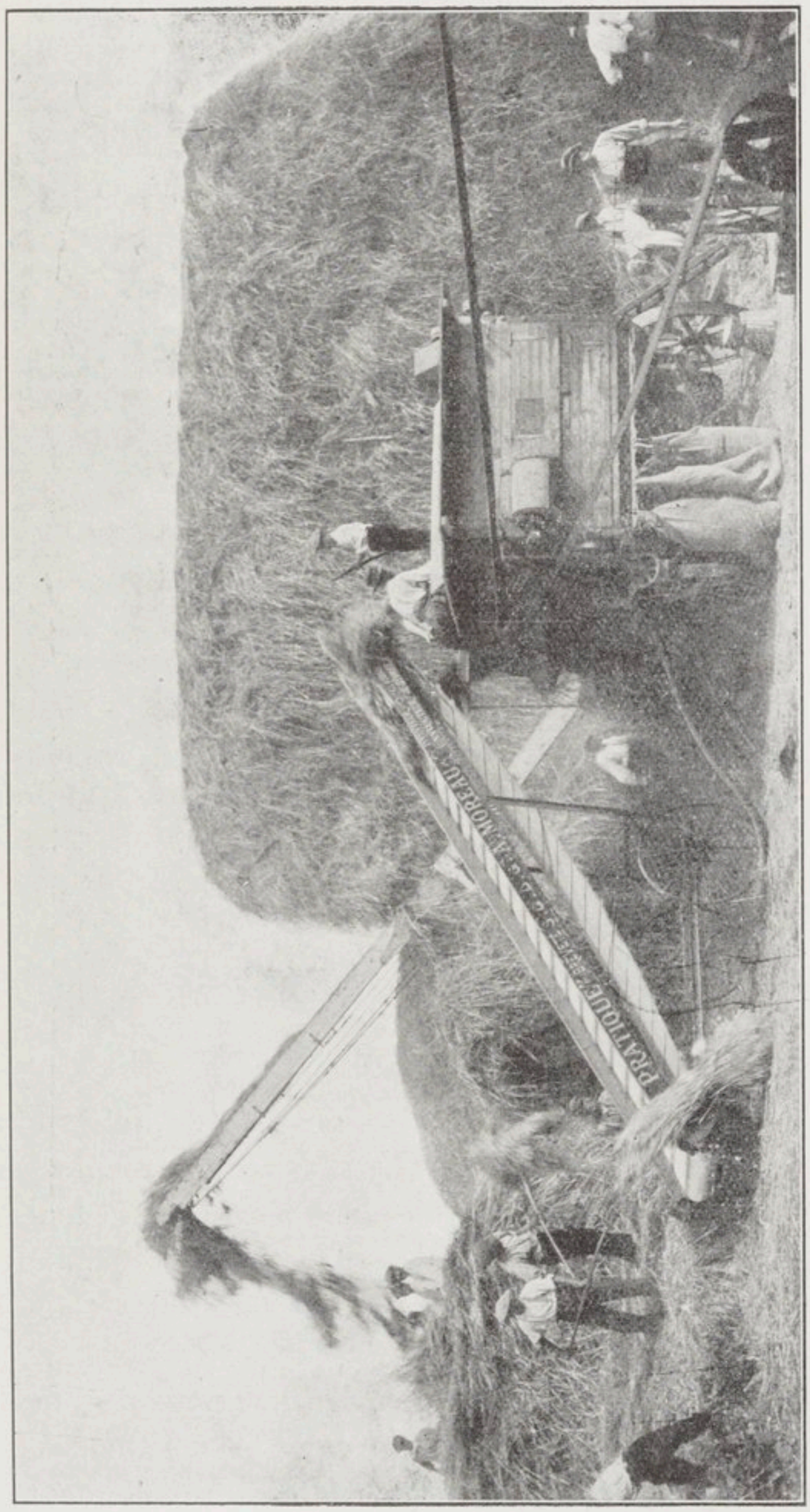

Scène de Battage à Assais.

(Le monte-gerbes et le monte-paille fonctionnent simultanément.)

ESPÈCE BOVINE

Taureaux	12.110
Bœufs	58.040
Vaches	128.040
Elèves d'un an et au-dessus	69.780
Elèves de moins d'un an	47.030

ESPÈCE OVINE

Béliers au-dessus d'un an	1.410
Brebis au-dessus d'un an	20.070
Moutons au-dessus d'un an	3.840
Agneaux et agnelles de moins d'un an.	10.790

ESPÈCE PORCINE

Animaux reproducteurs :	
Verrats	340
Truies	17.250
Animaux à l'engrais de plus de 6 mois.	31.330
Porcs jeunes de moins de 6 mois	61.720

ESPÈCE CAPRINE

Adultes et jeunes	60.990

Nous ne pouvons naturellement donner aucune indication même approximative sur les animaux de basse-cour. La même remarque s'impose, du reste, pour la plupart des denrées qui précèdent, en particulier pour la production fruitière : il est matériellement impossible, en effet, d'évaluer la consommation familiale et les chiffres officiels ne sont qu'approchés.

Toutefois, en ce qui concerne les *volailles*, nous devons signaler l'important trafic d'*oies blanches* de la région de Parthenay. On peut évaluer à 150.000 le nombre des oies expédiées annuellement sur Poitiers et Neuville-du-Poitou, où des industries florissantes traitent les

peaux d'oies, plumes et duvets (environ 10 millions d'affaires par an, en ce qui concerne les expéditions des Deux-Sèvres).

Dans un autre ordre d'idées, et toujours compte tenu de l'inappréciable consommation familiale, nous croyons savoir que le département produit environ et par an :

De 70 à 80.000 hectolitres de cidre et de 120 à 150.000 hectolitres de vin.

Les crus de Brion-sur-Thouet, Bouillé-Loretz (Thouarsais), La Rochénard, La Foye-Monjault, particulièrement appréciés par les gourmets, n'existent plus guère, hélas, que dans... quelques caves, tout au moins pour les derniers (crus du sud du département).

ABATAGES. — Le nombre d'animaux abattus dans les Deux-Sèvres en 1929 est le suivant :

Bœufs, taureaux	3.877
Vaches	8.249
Veaux	78.076
Moutons	14.260
Chèvres	1.390
Chevreaux	3.939
Porcs	16.204
Chevaux, ânes et mulets	493

Ces abatages ont produit :

Bœufs, taureaux	969.250	kilogr. de viande
Vaches	1.814.780	—
Veaux	3.123.040	—
Moutons	285.200	—
Chèvres	20.850	—
Chevreaux	15.756	—
Porcs	1.296.320	—
Chevaux, ânes, mulets	80.770	—

Les abatages dans le département sont en rapport avec la con-

sommation locale, mais ne donnent point l'importance de l'élevage. En réalité le département des Deux-Sèvres produit plus que pour ses besoins et expédie des animaux de boucherie vers les grands centres et, en particulier, au marché de la Villette.

Il fournit surtout du gros bétail et des veaux, assez de porcs, relativement peu de moutons.

La région qui produit le plus de viande est le nord-ouest (cantons de Châtillon-sur-Sèvre, Cerizay, Bressuire et Argenton-Château), au voisinage du Choletais, où se pratique l'engraissement d'hiver à l'étable. Le bétail de cette région approvisionne le marché de la Villette, surtout de mars à mai.

Tout le département fournit des veaux de lait, mais en plus grande quantité dans la moitié sud où abondent les vaches laitières ; il s'en expédie surtout au printemps et au début de l'été.

On élève et on engraisse des porcs partout, mais plus particulièrement dans le centre et le sud du département ; on en livre à la charcuterie en toutes saisons.

Le mouton est rare et ne se rencontre guère que dans le sud-est du département, au voisinage de la Charente et de la Vienne.

MARCHÉS AGRICOLES

Les principaux marchés agricoles du département sont, par ordre d'importance :

Pour les céréales : Niort, Saint-Maixent, Parthenay et Thouars.

Pour les animaux : Parthenay (vaches, porcs), Bressuire (bœufs gras), Saint-Maixent (porcs), Niort (vaches, chevaux, mulets).

Les principales races représentées sont les fameux baudets du Poitou, les mules et mulets et les chevaux mulassiers, les bœufs (race parthenaise, normande, de Salers, Maine-Anjou), les moutons (race poitevine et croisement berrichon, Southdow).

Les jours de marchés pour les principales villes du département sont, pour :

Niort : le jeudi.

Melle : le vendredi.
Parthenay : le mercredi.
Bressuire : le jeudi.
Saint-Maixent : le samedi.
Thouars : le vendredi.
Brioux-sur-Boutonne : le jeudi.
Chef-Boutonne : le samedi.
Sauzé-Vaussais : le jeudi.
Moncoutant : le vendredi
Coulonges-sur-l'Autize : le mardi.

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES DEUX-SÈVRES

Les Chambres d'agriculture, dont il était question depuis plus d'un demi-siècle et qui existaient déjà en d'autres pays et même en pays de protectorat français comme la Tunisie, ont été créées en France par la loi du 3 janvier 1924, remplaçant un premier texte voté en 1919.

Chaque Chambre d'agriculture départementale se compose d'une part de membres élus au scrutin de liste départemental par les associations agricoles du département et en nombre égal à celui des arrondissements, d'autre part de membres élus également au scrutin de liste au nombre de quatre par arrondissement. Le collège électoral de chaque arrondissement se compose comme électeurs des exploitants, des anciens exploitants sous certaines conditions, des propriétaires de fonds ruraux les possédant depuis au moins cinq ans, des ouvriers agricoles domiciliés dans la même commune depuis au moins cinq ans aussi, et comme électrices des femmes chefs d'exploitation et de celles qui l'ont été pendant la guerre du fait de la mobilisation de leurs mari, père ou frère.

Les élections ont eu lieu pour la première fois en 1927. Un accord des associations agricoles du département ayant établi l'unité de liste, tous les candidats ont été élus à la majorité absolue au premier tour de scrutin, le 13 février, dans les quatre arrondissements.

Pour *Niort :* MM. François Boinot, Gustave Marchand, Emile Naslin, Paul Taunay.

Pour *Bressuire :* MM. Louis Chessé, Henri Guérin, Charles du Reau, Armand Renard.

Pour *Parthenay:* MM. Frédéric Bordier, Eugène Caillaud, Georges Decron, Emile Mousset.

Pour *Melle :* MM. François Allain, Agénor Minault, Julien Vaury, Félix Vérin.

Le 27 février furent élus les représentants des associations agricoles : MM. Charles Chauvineau, Paul de Loynes, Eugène Sagot.

A la séance d'installation furent élus : MM. Naslin (président) ; de Loynes et Sagot (vice-présidents) ; Taunay, Boinot (secrétaire et secrétaire-adjoint) ; Mornet (ordonnateur).

Les Chambres d'agriculture ont comme attributions la défense des intérêts de l'agriculture suivant les divers modes prévus par la loi. Elles peuvent s'unir entre elles, ces unions portent le nom de Chambres régionales.

La liste des travaux de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres dans ses trois premières années d'existence serait trop longue pour trouver place ici ; nombreux furent, en effet, ses vœux et ses démarches pour servir tous les intérêts agricoles généraux, régionaux et locaux.

Pour augmenter son action elle a adhéré à la Chambre régionale de l'Ouest, dont le siège est à Nantes, et à la Chambre régionale du Poitou et des Charentes, créée en 1928 à Niort, entre les Chambres de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Vendée, de la Vienne et des Deux-Sèvres et dont le président assure également la présidence.

Les Chambres d'agriculture ont deux sessions ordinaires par an : en mai et décembre. Leurs présidents ont formé entre eux une assemblée qui se réunit aussi deux fois par an, à Paris.

En 1929, la Chambre d'agriculture a eu le regret de perdre deux de ses membres les plus actifs : MM. de Loynes et Renard.

Les Chambres d'agriculture étant renouvelables par moitié tous les trois ans, les délégués des arrondissements de Niort et de Parthenay ont été réélus sans concurrents en 1930.

SOCIÉTÉS, SYNDICATS ET SERVICES AGRICOLES

Dans ce chapitre spécialement réservé à l'Agriculture dans les Deux-Sèvres, nous ne pouvons passer sous silence l'action persévérante de la *Société centrale d'Agriculture des Deux-Sèvres* (président, M. Eugène Sagot), qui depuis de longues années favorise de tous ses moyens l'essor et le progrès agricole dans le département, pas plus que les efforts tenaces des *Services agricoles du département*, hier sous la direction éclairée de MM. Rozeray et Lefort, aujourd'hui sous celle de M. Laforest.

Mais nous devons une mention toute particulière au *Syndicat Agricole des Deux-Sèvres*, fondé en 1884 par M. Poinsignon, et qui groupe actuellement plus de 30.000 adhérents.

Le Syndicat Agricole des Deux-Sèvres compte 78 dépôts; il publie un journal hebdomadaire (*Le Bulletin du Syndicat Agricole*), lequel est adressé gratuitement à tous les membres.

Son chiffre d'affaires global annuel dépasse 16 millions.

Ses opérations portent principalement sur les divers engrais nécessaires à la culture (nitrate de soude, sulfate de soude ou d'ammoniaque, sels de potasse, superphosphates, scories de déphosphoration, etc., etc.), sur les grains et graines de semences, les machines agricoles et les denrées propres à l'alimentation du bétail (maïs, tourteaux, riz, etc.).

Son bureau actuel est ainsi composé :

Président : M. Taunay.

Vice-Présidents : MM. Verrier, Lévêque, du Reau, Mornet, Bordier.

Secrétaire-général : M. Bernard de Loynes.

Trésorier : M. Viollet.

Le *Syndicat Agricole des Deux-Sèvres* a fondé, en 1925, une Caisse d'allocations familiales pour ses adhérents. M. du Reau en est le président.

Il a également fondé, en 1928, la *Coopérative Agricole des Producteurs des Deux-Sèvres*, dont le président actuel est M. Frédéric Bordier.

Nous mentionnerons également les *Caisses Régionales de réassurance des Mutuelles Agricoles des Charentes et du Poitou*. Branches : Incendie, Bétail, Accidents, Grêle, et la *Fédération des Caisses de Secours Mutuels*.

La création des Mutuelles Agricoles dans le département des Deux-Sèvres, remonte à une date assez lointaine. C'est en 1909 que furent fondées les Caisses de Réassurance : « Incendie » et « Bétail » ; en 1924, la branche « Accidents » ; en 1926, la branche « Grêle » ; en 1928, la *Fédération* des Caisses de Secours Mutuels Agricoles des Charentes et du Poitou.

Ces organisations, dont le siège est à la « Maison de l'Agriculture » à Niort, fonctionnent sous le régime de la loi du 4 Juillet 1900. Elles groupent actuellement plus de 30.000 assurés. Leur rayon d'action s'étend dans les cinq départements des Charentes et du Poitou (Charente, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne).

Toutes ces branches sont réunies sous l'égide d'un « Comité Fédéral des Assurances Mutuelles » qui leur assure une gestion très simple et une direction unique.

Le Bureau du « Comité Fédéral » est composé de :

MM. Emile Naslin, Président du Comité Fédéral ; Président de la Branche « Incendie ».

Eugène Caillaud, Président de la Branche « Accidents ».

Frédéric Bordier, Président de la Branche « Bétail ».

Clodomir Arnault, Président de la Branche « Grêle ».

Eugène Sagot, Président de la Fédération des Caisses de Secours Mutuels Agricoles.

Toutes ces organisations fonctionnent sous le patronage des Chambres d'Agriculture des Départements intéressés.

L'organe du Comité Fédéral des Assurances Mutuelles Agricoles est « Agriculture et Mutualité » (Tirage mensuel 30.000).

Nous signalerons encore l'important *Syndicat des Marchands expéditeurs et exportateurs d'œufs, beurres et volailles du Centre-Ouest*, dont le siège social est à Niort. La section des Deux-Sèvres

compte 35 adhérents ; elle a comme président M. Hutchins, de Bressuire.

La *Chambre syndicale des Jardiniers-Maraîchers de Niort*, fondée en 1923, est, elle aussi, très active ; elle groupe 160 membres et assure la vente et l'expédition des principaux produits de la région niortaise. Son président est M. Chauveau, de Niort.

La *Société d'Horticulture des Deux-Sèvres*, fondée en 1853, a fêté récemment son 1.000e adhérent ; grâce à l'activité et à la compétence de son dévoué président, M. Métayer-Tisseau, elle se développe de plus en plus et multiplie les jardins d'expérience et jardins ouvriers ; elle réalise, en outre, chaque année de magnifiques expositions de légumes, fleurs et fruits, fort appréciées des connaisseurs.

Nous mentionnerons encore le *Syndicat Agricole d'Elevage des Producteurs poitevins*, dont le siège social est à La Mothe-Saint-Héray, et qui groupe plus de 1.800 adhérents, ainsi que le *Syndicat des Horticulteurs de Niort* (président M. Breillat).

Nous devons également mentionner l'actif *Syndicat des Apiculteurs du Poitou*, dont le président actuel est M. Naslin, et qui publie un très intéressant bulletin mensuel sous la direction de M. Métais, curé de Sainte-Soline.

Enfin, nous aurons garde d'oublier la *Caisse régionale de Crédit agricole mutuel des Deux-Sèvres* (président M. Emile Marot), fondée le 30 novembre 1903 par M. Disleau.

La Caisse régionale de crédit agricole consent des prêts individuels à long terme en vue de l'acquisition de petites propriétés rurales ou de l'aménagement et de l'extension de ces petites propriétés. Elle consent également des prêts à moyen et court terme pour l'acquisition d'instruments agricoles, de bétail, de semences, d'engrais, etc.

Depuis quelques années en particulier, ses opérations se multiplient et son chiffre de prêts augmente dans des proportions considérables. Elle occupe actuellement à Niort un immeuble situé rue du Pilori.

On peut dire que la Caisse régionale de Crédit agricole est à l'Agri-

culture ce que la Banque Populaire des Deux-Sèvres est au Commerce et à l'Industrie.

Nous donnons ci-après quelques chiffres qui édifieront sur l'activité de cet organisme de crédit mutuel.

Le montant des prêts accordés, qui était en 1920 de 463.767 fr. 02, est passé en 1925 à 5.331.926 fr. 14 et en 1929 à 18.553.330 fr. 01.

Ces résultats se passent de commentaires.

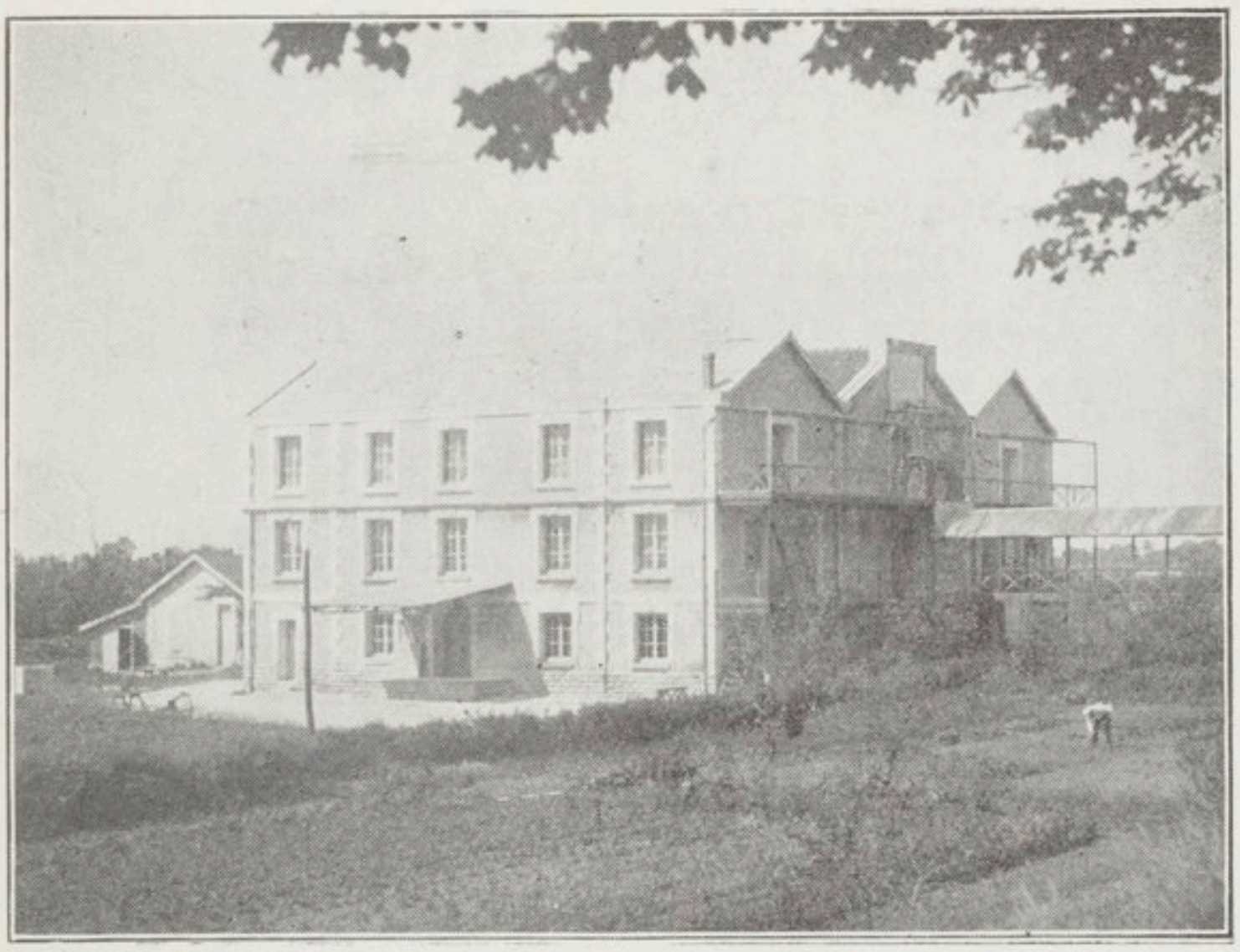

L'usine des Caséineries coopératives de Surgères.

La laiterie coopérative d'Echiré.

TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

Laiteries, Beurreries, Fromageries

1° ASSOCIATION CENTRALE DES LAITERIES COOPÉRATIVES DES CHARENTES ET DU POITOU. — A tout seigneur, tout honneur... L'Association Centrale des Laiteries coopératives des Charentes et du Poitou vient au premier rang. Elle tient bien sa place, car noblesse oblige. Son histoire mérite d'être contée.

Il y a quelque quarante ans s'abattait sur la région de l'Ouest le fléau des vignobles, le phylloxera. C'était la ruine d'une des principales ressources locales et l'aspect lamentable des campagnes désolées et presque abandonnées était navrant.

Pour d'aucuns la situation semblait désespérée. Pour d'autres, elle ne fut qu'un mauvais passage. Le vignoble ne rend plus; la laiterie coopérative lui succèdera.

Effectivement, en 1887, à Chaillé, commune de Saint-Georges-du-Bois (Charente-Inférieure), Eugène Biraud fonde la première laiterie coopérative qui fut la maison mère de ces nombreuses filiales aujourd'hui dispersées aux quatre coins de notre Ouest. En 1888, la Laiterie coopérative de Surgères est créée et fait un chiffre d'affaires de 92.000 francs. Quarante ans après, en 1928, l'association atteint le chiffre de 496.385.539 francs, qu'elle grossit encore en 1929 (près de 498 millions). Elle vogue à toutes voiles vers le demi-milliard d'affaires annuel.

A titre indicatif, nous reproduisons les chiffres suivants :

1888.....	92.000 francs
1898.....	17.600.000 —
1908.....	37.300.837 —
1918.....	102.533.842 —
1928.....	496.385.539 —

La chiquenaude initiale fut admirablement donnée et l'idée magnifiquement lancée, car la laiterie coopérative a fait son chemin en bouleversant les habitudes et les usages locaux, en substituant la

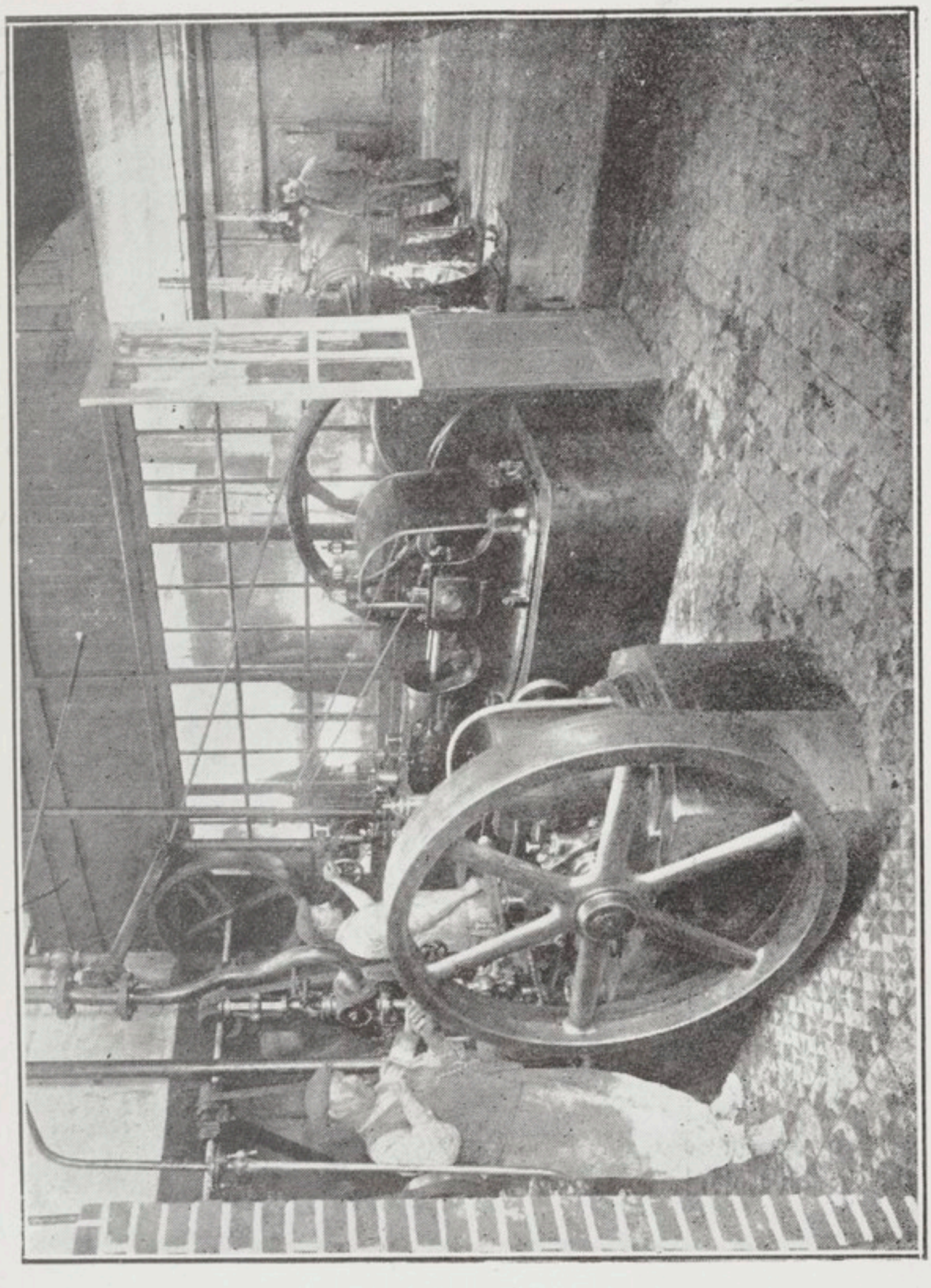

Salle des moteurs, Uzelet (par Ardin).

grande culture et le grand élevage à l'exploitation des vignobles désormais abandonnés au Midi.

La plus récente statistique, celle de 1929, fournit les indications suivantes :

Fin 1929, l'Association Centrale des Laiteries coopératives comptait 134 sociétés affiliées, dont : 44 pour les Deux-Sèvres (5 pour la Vienne).

Elle groupe 86.497 sociétaires ;
Elle possède 263.250 vaches laitières ;
Elle recueille 420.068.116 litres de lait ;
Elle produit 18.939.091 kilogr. de beurre ;
Elle fait un chiffre d'affaires de 497.728.902 francs.
Ces chiffres correspondent à l'exercice de 1929.

L'Association centrale fédérative, dont le siège social est à Niort, a ses bureaux et son Secrétariat à Surgères. Son organe officiel hebdomadaire est *L'Industrie du Beurre*, qui est l'agent de liaison entre les laiteries affiliées restées autonomes.

L'Association passe *les gros marchés* de matières premières, outillage, charbon, etc., nécessaires à ses filiales, et répartit ces denrées entre elles.

Elle possède 18 *wagons frigorifiques* qui assurent le transport des expéditions sur les Halles centrales de Paris (à noter que les deux tiers de la consommation en beurre de la capitale sont fournis par les 134 laiteries coopératives régionales (14.000 tonnes).

Par ailleurs, Surgères possède une *Ecole de Laiterie*, fondée en 1906, qui ouvre ses portes annuellement à une soixantaine d'élèves et où un enseignement pratique et strictement professionnel est assuré sous la haute direction de M. A. Chollet. Depuis sa fondation, elle a formé plus de 1.300 élèves (1.213 en 1928), tant élèves réguliers qu'auditeurs libres.

A Surgères également fonctionnent une *Usine à glace* destinée aux sociétaires et aux wagons frigorifiques, et une *Caséinerie* dont l'importance croit sans cesse.

L'Association a fondé, en outre, en 1912, une Union des Caséine-

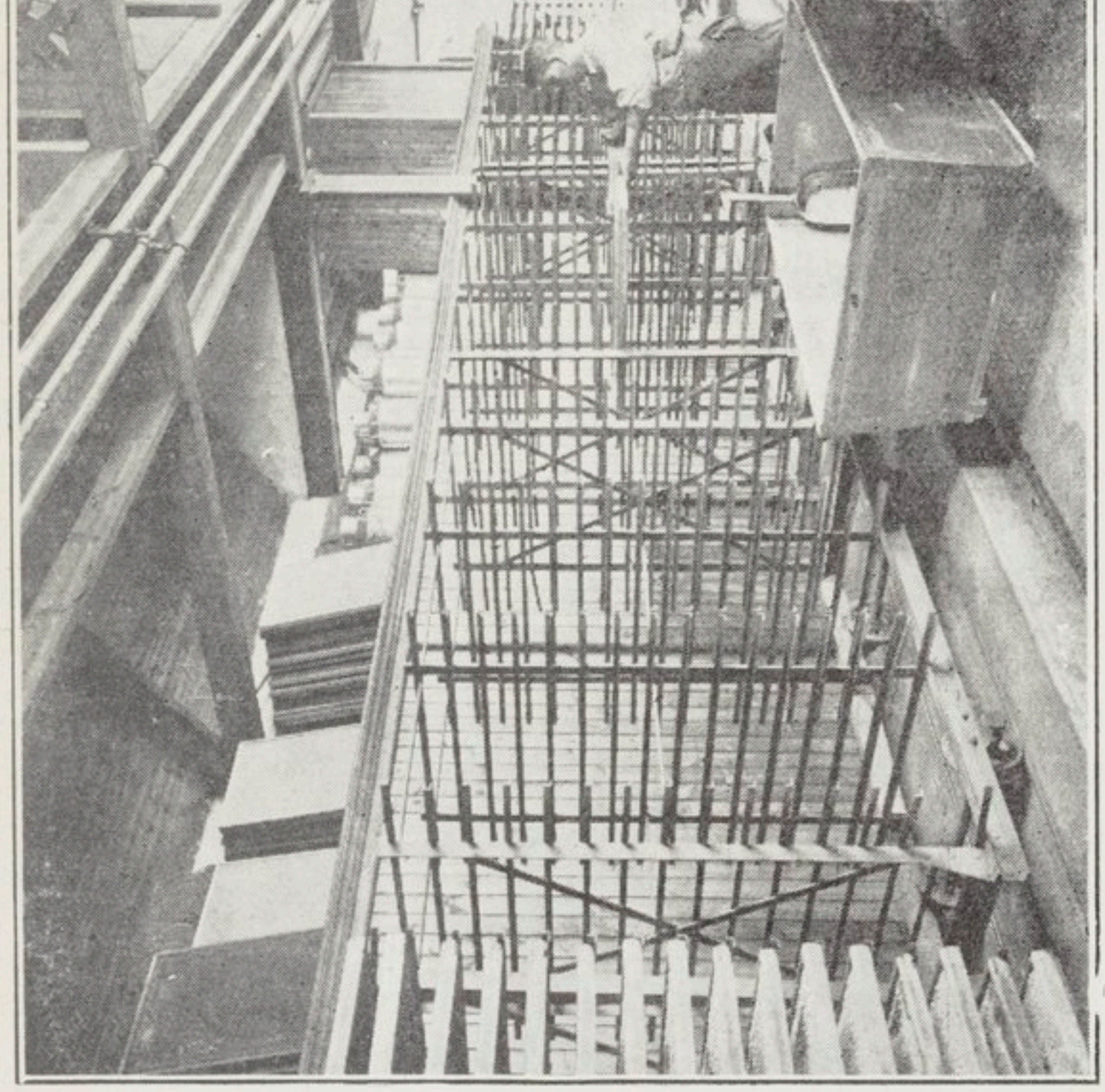

Salle de séchage, Uzelet (par Ardin).

ries coopératives qui groupe 40 sociétés dont 11 dans les Deux-Sèvres. Pour l'année 1929 la production fut de 3.585.479 kilogr. de caséine.

Les chiffres suivants démontrent la progression constante de cette industrie :

1912.....	82.379	kilogr.
1916.....	1.138.366	—
1922.....	1.594.898	—
1925.....	3.337.076	—
1929.....	3.585.479	—

C'est dire que tout est prévu dans l'organisation de cette vaste et féconde Association, que son rendement progressif ne peut que faire entrevoir des jours meilleurs encore et prouver que la prospérité d'une entreprise de cette envergure est toujours fonction de l'esprit d'initiative utilisant l'outillage moderne et s'adaptant aux conditions économiques nouvelles.

L'Association a organisé d'autre part pour le personnel ouvrier et employé de ses laiteries, un syndicat d'Assurances-Accidents dont le siège est à Surgères ; et pour les cultivateurs et ouvriers agricoles, affiliés à l'Association, une caisse mutuelle d'assurances-accidents.

En ce qui concerne spécialement les Deux-Sèvres, nous devons à la complaisance de M. DORNIC de pouvoir donner les indications suivantes pour l'année 1929 :

Coopératives Laiteries : 44.
Caséineries : 11.
Sociétaires : 27.973.
Vaches laitières : 90.351.
Lait employé : 139.900.109. litres.
Beurre fabriqué : 6.368.871 kilogs.
Recettes effectuées : 175.832.000 francs.

Les 44 Laiteries Coopératives des Deux-Sèvres sont, par ordre alphabétique, les Laiteries de :

Arçais ; Argenton-l'Eglise ; Beauvoir-sur-Niort ; Bougon, par La Mothe-Saint-Héray ; Brioux-sur-Boutonne ; Celles-sur-Belle ; Chail, par Melle ; La Chapelle-Thireuil (Vallée du Rivault) ; Chef-Boutonne ; Chizé ; Coulon ; Echiré ; Epannes ; Frontenay-Rohan-Rohan ; Irleau, par Le Vanneau ; Le Bourdet, par Prin-Deyrançon ; La Crèche ; La Mothe-Saint-Héray ; La Viette, par Saint-Pardoux ; Lezay ; Magné ; Massais ; Mauzé-sur-le-Mignon ; Mazières-en-Gâtine ; Menigoute ; Moncoutant ; Pamplie ; Périgné ; Prahecq ; Prin-Deyrançon, par Prin ; Saivre-Castarie, par Saint-Maixent ; Saint-Christophe-sur-Roc ; Saint-Georges-de-Rex ; Saint-Hilaire-la-Palud ; Saint-Loup-sur-Thouet; Saint-Maxire, par Niort ; Saint-Varent ; Sainte-Ouenne (Le Ruisseau) ; Soignon, par Saint-Maixent ; Taizé, par Oiron ; Uzelet, par Ardin ; Usseau ; Vallans, par Frontenay-Rohan-Rohan ; Vouillé.

Les cinq laiteries coopératives de la *Vienne* affiliées à l'Association centrale des Laiteries Coopératives sont celles de :

Archigny, Chauvigny, Civray (par Saint-Saviol), Commére-Vouillé, La Mélusine, par Lusignan.

Les 11 Caséineries affiliées à l'Union des Caséineries coopératives sont celles de :

Arçais ; Le Bourdet ; Frontenay-Rohan-Rohan ; Irleau ; Mauzé ; Saint-Hilaire-la-Palud ; Saint-Loup-sur-Thouet ; Saint-Maxire ; Saint-Varent ; Taizé ; Uzelet.

2° LAITERIES, BEURRERIES NON AFFILIÉES. — Outre les 44 laiteries-beurreries affiliées à l'Association Centrale des Laiteries Coopératives des Charentes et du Poitou, le département des Deux-Sèvres en compte un certain nombre (33), les unes coopératives (7), les autres particulières (26).

Laiteries-beurreries *coopératives* à Aubigny (Thénezay), Fomperon, La Garette (Frontenay-Rohan-Rohan), Sansais, Le Cormenier, Secondigny, Vouhé.

Laiteries-Beurreries *particulières* à Pamplie (Fenioux), Bouillé-Loretz, Le Vanneau, Parthenay, Vasles, Terves, Moncoutant, Saint-Loup-sur-Thouet, Saint-Vincent (Melle), Barroux (Airvault), Riblaire

(Saint-Varent), La Chapelle-Thireuil, Marnes, Le Pin, Cerizay, Chey (Niort), La Chapelle-Bertrand, Saint-Pardoux, Verruyes, La Peyratte, Mauzé, Thénezay, Niort, Melle, Sauzé-Vaussais, Voultegon.

3° FROMAGERIES. — Nous trouvons également dans le département plusieurs fromageries, les unes utilisant uniquement le lait de chèvre, les autres le lait de vache ; d'autres encore emploient indifféremment l'un ou l'autre. Nous citerons d'abord les fromageries spécialisées dans le fromage de chèvre, puis celles fabriquant le fromage genre camembert.

Fromages de chèvre : à Bougon, La Mothe-Saint-Héray, Saint-Loup-sur-Thouet, Riblaire (Saint-Varent).

Camemberts : à Saint-Loup-sur-Thouet, Le Vanneau, Parthenay, Saint-Vincent (Melle), Riblaire (Saint-Varent), Marnes, Le Pin, Cerizay, La Peyratte, Sauzé-Vaussais, Voultegon, Niort, Airvault, Saint-Gelais, La Crèche.

Coopératives Avicoles

Depuis quelques années se sont constituées dans la région sud-ouest du département plusieurs coopératives avicoles qui s'occupent du ramassage et de la vente des œufs en gros. Les principales sont installées à Echiré, Saint-Hilaire-la-Palud, Mauzé et Prahecq. A signaler également dans le même ordre d'idées l'établissement des Aubiers spécialisé dans l'industrie de la conservation des œufs et qui occupe un nombreux personnel.

Minoteries

On compte dans les Deux-Sèvres (statistique de 1928) :

70 minoteries à cylindres.
27 minoteries à meules.
100 petits moulins à eau ou à vent.

Nous indiquons ci-après les principales minoteries classées par

ordre d'importance, avec leur capacité moyenne en quintaux par vingt-quatre heures.

Mauzé (300 quintaux) ; Mallet par Mauzé (200) ; Rhé par Saint-Gelais (200) ; Barilleau par La Crèche (150) ; Pamproux (150) ; Bressuire (150) ; Fressines par La Crèche (150) ; Thouars (150) ; Saivre par Saint-Maixent (100) ; Chef-Boutonne (100) ; Bernusson par Saint-Saturnin-du-Bois (100) ; Saint-Loup (100) ; La Mothe-Saint-Héray (95) ; Saint-Varent (75) ; Moulin de Parthenay par Saint-Maixent (70) ; Saint-Amand-sur-Sèvre (65) ; Moulin Neuf par Echiré (60) ; Jeoffret par Saint-Maixent (60) ; Chef-Boutonne (60) ; Ruffigny par La Crèche (60) ; Bressuire (45) ; Ile Bapaume par Prin-Deyrançon (45) ; Moulin dé Périgny par Saint-Maxire (45) ; Saint-Varent (45) ; La Peyratte (45) ; Argenton-l'Eglise (45) ; Marnes (45) ; Argenton-Château (45) ; Les Alleuds par Moncoutant (45) ; Les Aubiers (25) ; Nueil-les-Aubiers (25) ; Retournay par Saint-Jouin-de-Marnes (25) ; Saint-Maxire (25) ; Les Alleuds de Largeasse par Moncoutant (25) ; La Vée par Celles-sur-Belle (25) ; Cerzay par Assais (25) ; Chaluçon par Saint-Gelais (20) ; Sciecq (15).

Les minotiers des Deux-Sèvres ont formé, en 1918, un Syndicat de la Meunerie qui compte actuellement 54 adhérents. Son président est M. Papion du Chateau, minotier à Saint-Gelais.

Distilleries

Cette industrie très importante est concentrée dans le sud du département, dans les régions de Melle et de Niort. Nous distinguerons les distilleries industrielles et les distilleries de liqueurs.

DISTILLERIES INDUSTRIELLES. — La Société Anonyme des « Distilleries des Deux-Sèvres », dont les usines sont installées à Melle, à Celles-sur-Belle (Deux-Sèvres), à Forges-d'Aunis et Aigrefeuille-d'Aunis (Charente-Inférieure) est la seule représentant cette branche d'industrie dans le département, mais elle y tient une situation de premier plan. Créée en 1885, cette Société n'a cessé, sous diverses raisons sociales, de se développer et d'accroître ses fabrications. Elle

produit surtout des alcools de betteraves et des alcools de grains. La production d'alcool brut de betterave est de 250 Hl par jour ; la production d'alcool brut de grains peut atteindre 275 Hl. Le raffinage des divers alcools s'élève à 400 Hl par jour.

Cette Société possède en outre plusieurs filiales dans les départements de l'Ouest de la France qui sont spécialisées dans la fabrication de l'alcool de pomme.

Les machines à vapeur des différentes usines ont une puissance totale de 500 HP ; les chaudières produisent 3 à 400.000 kilos de vapeur par jour et consomment environ 20.000 tonnes de charbon par an. L'étendue des exploitations agricoles possédées par le groupe des Distilleries des Deux-Sèvres est de 500 hectares environ, dans lesquels se fait la culture de la betterave et des céréales. Les résidus liquides provenant de la distillation sont employés pour l'irrigation des terres. Les sous-produits solides (pulpes de betteraves et drèches des grains) sont employés à la nourriture des bœufs nécessaires aux exploitations ; ceux-ci obtiennent fréquemment les premiers prix au Concours général agricole. Une partie de ces sous-produits est également utilisée par les cultivateurs de la région.

La Direction des affaires industrielles, commerciales et techniques est assurée par une vingtaine de personnes : directeurs, ingénieurs, chefs de service, fondés de pouvoirs, etc. Ce personnel supérieur est secondé par des agents de maîtrise (contremaîtres, chefs de fabrication, chimistes, surveillants) et par des employés de bureau au nombre d'une quarantaine environ.

Le personnel ouvrier est formé de spécialistes (mécaniciens, forgerons, chaudronniers, menuisiers, électriciens, etc.), d'ouvriers de fabrication, chargés spécialement de la conduite des appareils, de manœuvres, destinés aux manutentions des matières premières, et d'ouvriers agricoles assurant les travaux des exploitations. Le total des ouvriers varie de deux à quatre cents suivant les époques de l'année.

Des laboratoires de contrôle de fabrication existent dans chaque usine pour analyser les matières premières et les produits fabriqués et veiller à ce que les fabrications soient correctement effectuées. L'Usine de Melle possède, en plus, un important laboratoire de recherches industrielles dans lequel on étudie les perfectionnements à apporter aux

fabrications, les applications nouvelles des produits fabriqués, etc..

Les Distilleries des Deux-Sèvres fabriquent également des denrées alimentaires pour les animaux, à l'aide de plantes marines (céréalgue).

C'est qu'en effet les Distilleries des Deux-Sèvres, outre les divers alcools éthyliques (industriel, de consommation, dénaturé, absolu) butylique, amylique, propylique, etc..., fabriquent de nombreux produits chimiques que nous citerons plus loin (1).

DISTILLERIES DE LIQUEURS. — Les Distilleries de liqueurs sont peu nombreuses ; on en compte deux à Niort et une à Mauzé. Les produits fabriqués proviennent de distillations ou macérations diverses ; les plus connus sont les Sèves de Cognac et d'Angélique, les crèmes de fruits, les liqueurs d'anis. (L'Opale, Le Mazarin, La Sève Cardinal, le Grog l'Arby, la Sève d'Angélique.)

En outre nous trouvons à Fors, où elle est installée depuis la guerre, une distillerie de vins, outillée d'une façon très moderne et qui peut traiter 20.000 hectolitres par an (soit une production possible d'environ 2.000 hectolitres d'eaux-de-vie). Le personnel employé varie entre dix et vingt ouvriers.

A signaler également la distillerie de Mauzé.

Industries de l'Alimentation

VINAIGRERIES. — Le département possède quatre vinaigreries, fabriquant le vinaigre d'alcool, deux à Niort, une à Bressuire, une à La Charrière.

La production totale est d'environ 12.000 hectolitres par an, soit près de 2 % de la production de la France entière.

BRASSERIE. — Il n'existe plus dans le département des Deux-Sèvres qu'une seule brasserie installée à Niort et qui occupe de 15 à vingt ouvriers. Il n'en est point d'autre dans la région comprise entre Nantes, Poitiers, Angoulême et La Rochelle. La plus rapprochée est celle de Montmorillon (Vienne).

(1) Voir : Industries chimiques, page 267.

La production annuelle de la brasserie de Niort varie de 8 à 10.000 hectolitres.

Les autres établissements (Niort, Saint-Maixent) ne sont que des dépôts de bières de brasseries étrangères au département.

GLACE. FRIGORIFIQUES. — Quelques usines frigorifiques fonctionnent, deux à Niort, une à Parthenay. Elles produisent approximativement 10 à 15 tonnes de glace par jour.

HUILES DE NOIX. — Une vieille rue de Niort porte le nom de la rue de l'Huilerie. Cette industrie fut autrefois très prospère à Niort. Elle n'est plus aujourd'hui représentée dans le département que par quelques fabriques d'huile de noix ; une à Niort, une à Saint-Maixent, une à Airvault, une à Thouars, une à Parthenay. La production annuelle peut être évaluée à 20.000 kilogs.

A noter aussi la fabrication des *cerneaux*, partie consommée en France, partie exportée à l'étranger.

ANGÉLIQUE. — Nous devons une mention toute spéciale à la vieille spécialité niortaise si appréciée des gourmets de France et de l'étranger, notamment de l'Angleterre et des Etats-Unis, nous voulons parler de l'Angélique de Niort appelée aussi « archangélique » et autrefois par nos pères « herbe aux anges » ou « racine de Saint-Esprit ». Dans les Deux-Sèvres, elle est utilisée presque uniquement par les confiseurs et les liquoristes. La maison V^ve^ Chenilleau et C^ie^, qui a repris les bonnes traditions des maisons Chabrier et Epron, prépare à la fois la Sève d'Angélique (liqueur) et l'angélique en pastilles, en formes, en bâtons, en bonbons, en pièces montées.

La production totale annuelle d'angélique confite est de 20.000 kilogs environ.

L'angélique est une plante très délicate et sa culture exige beaucoup de soins. Si dans l'état sauvage elle ne craint point le climat du nord, son pays d'origine, son acclimatation l'a rendue bien exigeante et même très capricieuse. Comme une plante soigneusement cultivée et dorlotée, elle attend la saison chaude pour s'épanouir.

La cueillette de l'angélique.

Sa végétation boude dès que le temps se rafraîchit, même en plein été. Mais dès qu'il fait chaud, elle regagne vite le temps perdu, et, mettant les bouchées doubles, elle croît avec une rapidité surprenante, qu'il faut avoir observée pour s'en rendre compte. C'est ainsi, par exemple, qu'après une chaude journée de juin ou de juillet, suivie d'un abondant arrosage (naturel ou artificiel), on voit littéralement pousser la plante et l'on entend de petits craquements ; ce qui fait dire à ceux qui la cultivent qu'ils « l'entendent pousser ! » Si le lendemain on revient dans la même culture, on est tout surpris du changement survenu et émerveillé de cette croissance stupéfiante à quelques heures d'intervalle.

La vie de l'angélique comporte trois phases. La première, qui est aussi celle de la première année, est celle de son semis en pépinière et n'exige pas beaucoup de soins.

La deuxième, par contre, est celle où la plante devra donner son principal rendement, en acquérant tout son développement. Les jeunes plants que nous avons vus la première année en pépinière sont transplantés dans une terre légère, mais fortement fumée, très riche en azote. Ces plantations doivent pouvoir être arrosées par les plus grandes sécheresses. C'est dire qu'il faut une installation spéciale et souvent fort coûteuse. Chaleur et arrosage fréquents sont indispensables au développement normal et productif de l'angélique.

Dès sa mise en place, la plante exige des soins minutieux et presque incessants. Le « nettoyage » consiste à ne laisser à chaque plante que deux feuilles et le « cœur » et à supprimer, au fur et à mesure qu'elles essayent de pousser, toutes les autres feuilles. Ce nettoyage exige une surveillance constante, la moindre négligence ou le moindre retard font perdre l'équilibre à la sève et nuisent au développement normal et rapide des deux feuilles destinées à la vente. Il faut compter, en effet, que la saison d'accroissement n'est guère que de deux mois et demi à trois mois et que le plant mesurant à peine trente centimètres en avril, atteindra un mètre vingt à un mètre cinquante et parfois plus en juillet, quand il est en plein rendement. Sa structure ressemble alors à celle de la rhubarbe, son feuillage à celui de la pivoine. Au moment où commence la récolte, les deux tiges ligneuses ont une circonférence moyenne de 120 à 150 mil-

limètres. Ceci indique suffisamment combien sa végétation est luxuriante sous l'influence des soins culturaux, joints à une terre spéciale et au climat niortais qui lui sont particulièrement favorables.

C'est surtout au cours de sa deuxième année que l'angélique exige le plus de soins attentifs. La troisième année, on laisse la plante monter en graine. Elle atteint alors près de deux mètres de haut.

Les graines ne servant pas aux semis de la génération nouvelle, sont vendues et utilisées, ainsi que les racines, chez les liquoristes, les pharmaciens et les parfumeurs.

Ce sont les tiges des feuilles récoltées la deuxième année qui trouvent leur meilleur emploi chez les confiseurs et liquoristes de Niort, et l'on peut dire que c'est à elles que l'industrie locale est tributaire de sa renommée.

Citons en terminant ces lignes écrites par le préfet Dupin, dans son fameux rapport statistique de 1821. Nous constaterons par comparaison le renouveau de l'industrie « angélique » dans les Deux-Sèvres :

« ... Depuis très longtemps la Ville de Niort est renommée pour « son angélique. En 1789, elle en expédiait près de 1.000 myria- « grammes tant pour l'intérieur de la France que pour l'Etranger. « Mais depuis dix ans, ce commerce est extrêmement diminué, et il « se réduit à 100 ou 150 myriagrammes. La cherté du sucre en est la « principale cause, mais aussi les fabricants en voulant augmenter « leurs bénéfices outre mesure, ont maladroitement nui à leur débit. « En 1789, cette confiture valait 3 francs le kilo. Elle vaut mainte- « nant 10 francs.

« Observons en passant que les anciens attribuaient à l'angé- « lique les plus grandes vertus. Selon eux, elle préservait de la con- « tagion et du mauvais air, elle était stomachique, cordiale, vulné- « raire, elle guérissait de la rage ; quand on en portait sur soi, on ne « devait craindre ni enchantement, ni sorcellerie ; appliquée sur la « tête d'un homme attaqué de la fièvre, elle attirait toute la chaleur « et terminait l'accès ; enfin elle rendait chastes ceux qui en man- « geaient. »

Industries Diverses

Il existait jadis dans le département plusieurs fabriques de conserves alimentaires, conserves de fruits notamment. Cette industrie a disparu totalement.

Nous ne voyons guère à signaler, pour clore ce chapitre, qu'une chocolaterie à Parthenay, deux biscuiteries à Niort, deux fabriques de moutarde à Niort et une fabrique d'essence de café à Coulon, spécialité fort appréciée.

A. L...

CHAPITRE IX

L'INDUSTRIE EN POITOU

Nous procéderons dans ce chapitre, consacré aux Industries du Poitou, de la même manière qu'au chapitre précédent et nous étudierons successivement au point de vue industriel :

I. LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

II. LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

CARRIÈRES, CHAUX, CIMENTS, TUILES ET POTERIE

CARRIÈRES. — L'exploitation de la pierre est une des principales industries de la Vienne. Les carrières du Poitou existent de haute antiquité. Actuellement, le département compte quinze carrières souterraines occupant 64 ouvriers, et 355 carrières à ciel ouvert (dont 225 temporaires) occupant 734 ouvriers. Ces carrières fournissent la pierre de taille, les moellons, la meulière et le silex.

Les carrières de *Château-Gaillard* et des *Lourdines* (à Migné, près Poitiers) sont parmi les plus importantes carrières souterraines de France. Ce sont maintenant d'immenses galeries constituant une véritable ville souterraine, qui fournissent à toute la région de l'ouest de superbes blocs d'une pierre facile à travailler et très estimée.

Les carrières de *Chauvigny*, situées près de la rivière la Vienne, et bordant la voie ferrée de Poitiers au Blanc, produisent une pierre dure également estimée tant pour la construction que pour les ouvrages d'art. La plus grande partie de la pierre extraite est taillée près de la gare de Chauvigny. Les blocs sont manutentionnés par des appareils de levage perfectionnés. Des châssis à lames, des scies circulaires et des fils les débitent et réduisent au minimum le travail des tailleurs de pierre.

Les carrières de *Tercé* et de *Lavoux* (qui possèdent un outillage moderne de premier ordre), celles de *Bonnillet*, près de Chasseneuil-du-Poitou, produisent une pierre demi-dure employée dans la plupart des grands monuments modernes français et étrangers.

Les carrières expédient en effet leur production dans l'ouest de la France, à Paris, en Belgique et autres pays étrangers. L'aptitude de ces pierres à la sculpture les font rechercher. L'Hôtel de Ville de

Paris, la Sorbonne, notamment, sont construites en grande partie avec des pierres de la Vienne.

Quelques carrières de pierres de taille et de nombreuses carrières à pierres, sables, silex et matériaux de sortes diverses existent dans presque toutes les parties du département.

Signalons encore, à Lésigny, des carrières de pierres propres à faire des meules de moulins, industrie toutefois de moins en moins prospère par suite de l'adoption des cylindres dans les minoteries.

La production de l'ensemble de ces carrières a été la suivante pour l'année 1929 :

Matériaux de construction, 94.830 tonnes, valant 3.262.460 fr.
Matériaux pour l'industrie, 4.900 tonnes, valant 49.000 fr.
Matériaux pour l'agriculture, 1.800 tonnes, valant 16.200 fr.
Matériaux d'empierrement, 172.000 tonnes, valant 3.096.000 fr.
Soit un total de 6.423.660 fr.

TERRES RÉFRACTAIRES. — Les gisements et exploitations de *terres réfractaires* propres à la fabrication des poteries et céramiques, se rencontrent à *Tercé*, à *Moussel* (forêt de Moulière), à *Vernon*, à *Fleuré* (les terres provenant de cette dernière commune sont expédiées à des usines de Gien et de Limoges).

CHAUX. — Il existe 36 fours à chaux en activité dans le département. Ces fabriques de chaux sont d'importance diverse. Les plus grandes exploitations sont à *Mauprevoir* où une Société de Fours à Chaux occupe 21 ouvriers et produit annuellement 6.000 tonnes de chaux agricole pour engrais. A *Lhommaizé* une fabrique de chaux agricole et de construction produit de trois à quatre mille tonnes par an ; elle occupe 35 personnes. A Châtellerault, la fabrique de la rue Villevert (15 ouvriers) produit 10.500 tonnes de chaux hydraulique, chaux vive et chaux agricole.

Ces exploitations écoulent leur production dans la Vienne, Haute-Vienne, Charente et Creuse.

Des fabriques de chaux de moindre importance sont à signaler aux Ormes, à Naintré, Montmorillon, Poitiers (Les Rataudes), Jaunay, Jazeneuil, Lavoux, Ligugé-Virolet, Gouex, Lizant, Lusignan, Neu-

ville, Nouaillé, Payré, Persac, Beruges, Bonneuil-Matours, Brigueil-le-Chantre, Chalandray, Charroux, Chauvigny, Curzay, Queaux, Saint-Georges, Saint-Gervais, Saint-Jean-de-Sauves, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Pierre-les-Eglises, Sanxay, Saulgé, Tercé, Verrue.

CIMENTS ET AGGLOMÉRÉS. — L'Usine de Falaise, près de Port-de-Piles, occupe 32 personnes, et fabrique, avec la chaux hydraulique, des ciments et des agglomérés dont une partie est expédiée sur Paris et le Nord, et la plus grande part écoulée dans l'Ouest.

On trouve d'autres fabriques d'agglomérés à Montmorillon, à Gouex, à Buxeuil.

A signaler des fabriques de parpaings à Saint-Germain, Ligugé. Montmorillon, et une fabrique de poteaux en ciment armé à Lussac.

TUILERIES, BRIQUETERIES, POTERIES, CÉRAMIQUE. — L'Usine de *La Blaiserie*, près Poitiers (35 ouvriers) fabrique des produits réfractaires (creusets, cubilots, etc.) et des poteries et matériaux de construction, briques, drains et autres, qu'elle expédie sur la région parisienne ainsi que sur Lille, Lyon, Nantes et Rennes.

La Tuilerie Mécanique de *Bois-Bâtard*, près Gençay (30 ouvriers) produit des briques pleines et creuses de toutes sortes, drains, tuiles et poteries de construction ; elle écoule sur Paris le tiers de sa production et le reste dans le Nord et l'Ouest.

A Montmorillon, la *Briqueterie Silico-Calcaire* occupe 34 ouvriers, et fabrique des briques réfractaires, des agglomérés, parpaings, carreaux en ciment qu'elle vend dans la région du Centre.

La *Faïencerie de Chauvigny*, fabrique des produits réfractaires (briques et creusets) et des grès chimiques.

Enfin, de petites tuileries-briqueteries, dont quelques-unes font également les carreaux, existent à *Queaux*, *Lathus*, *Montmorillon*, *Béruges*, *Buxeuil*, *Gouex*, *Guesnes*, *Nouaillé*, *Payré*, *Bourg-Archambault*, *Quinçay*, *Saint-Georges*, *Saint-Germain*, *Saint-Jean-de-Sauves*, *Saint-Pierre-les-Eglises*.

Des ateliers de *poterie ménagère* existent à Poitiers, Genouillé, Gençay.

POTERIE ET FAIENCERIE DE CHAUVIGNY

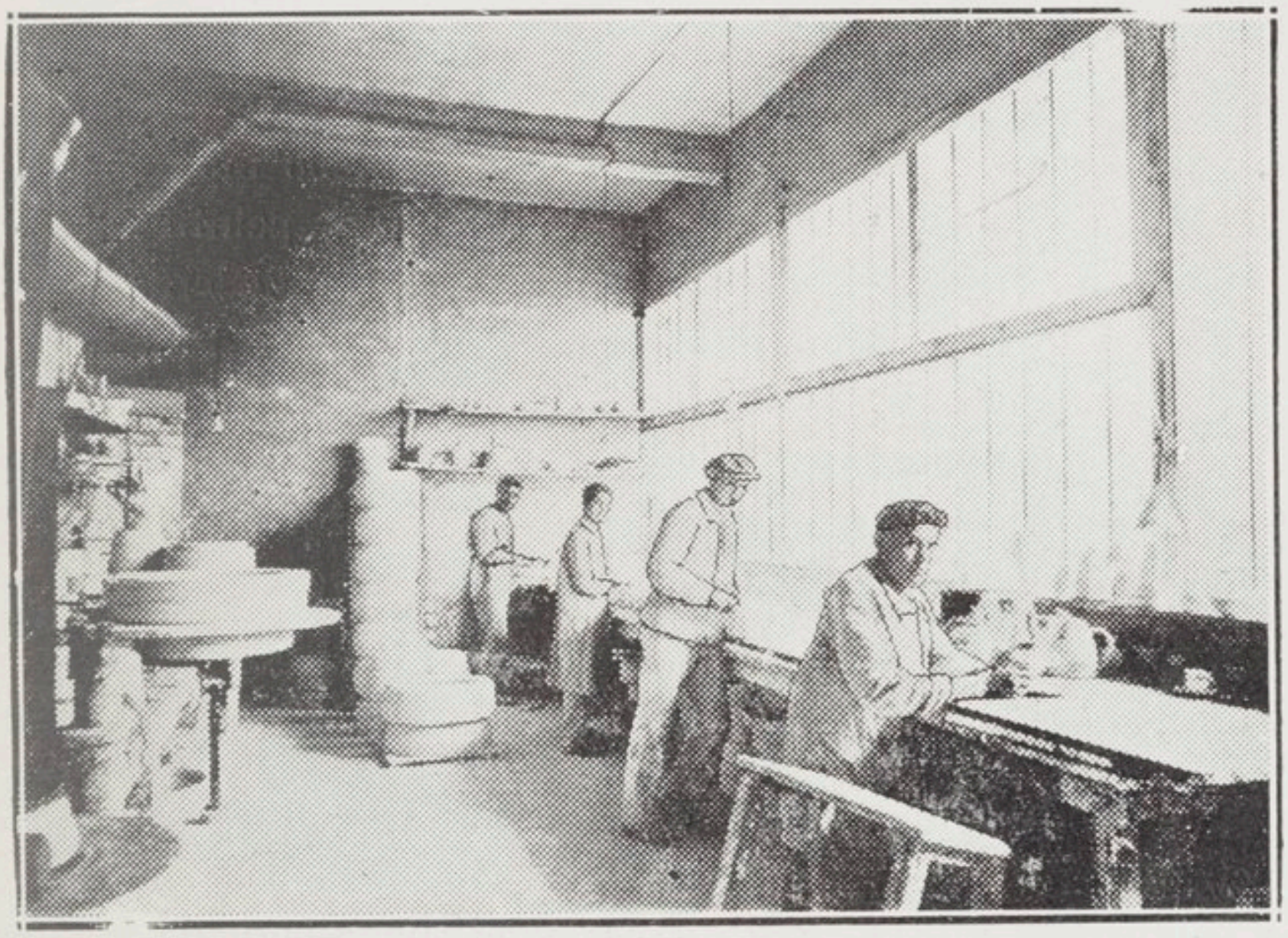

Atelier de moulage

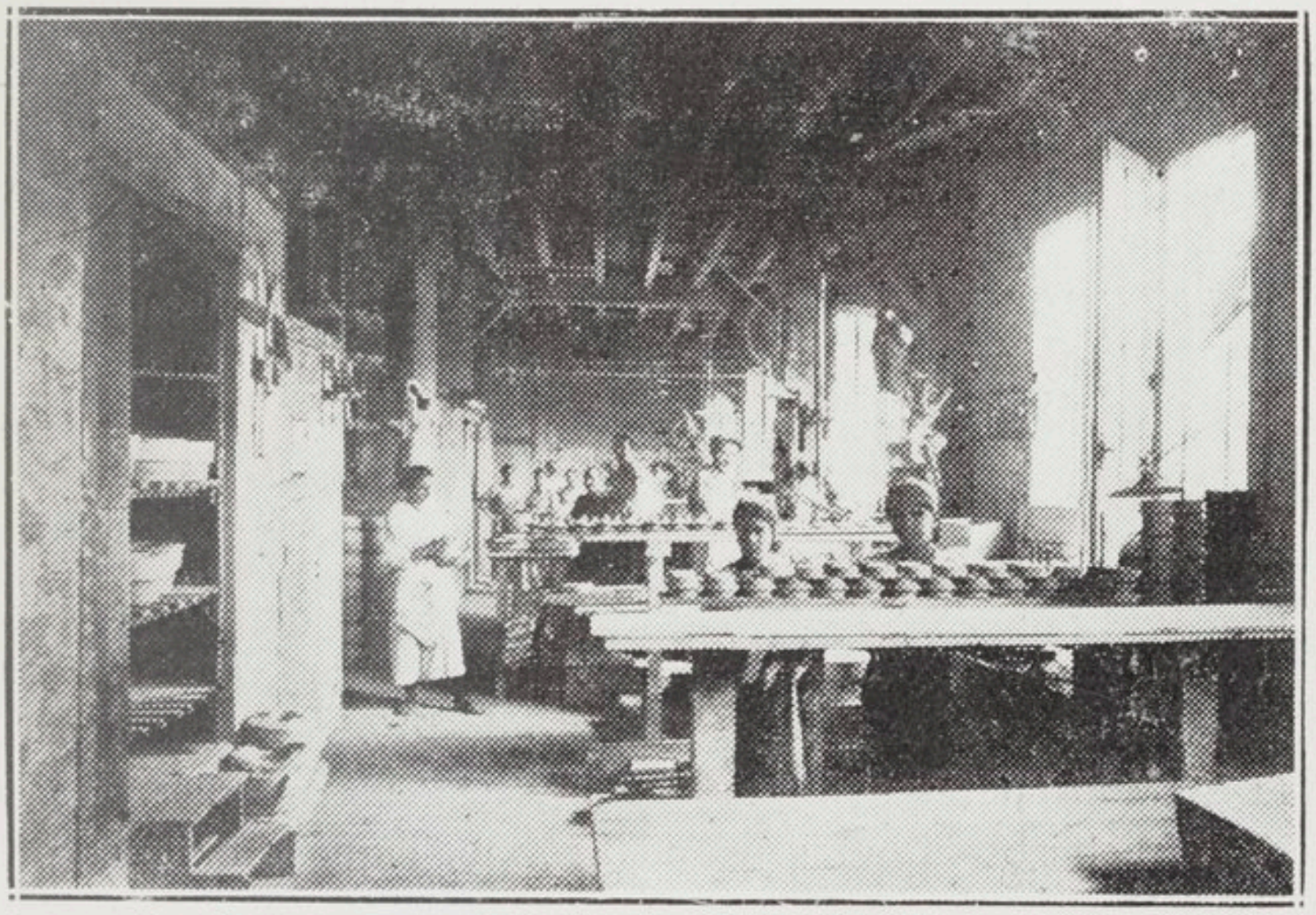

Atelier de façonnage

LA PORCELAINE DE CHAUVIGNY. — Chauvigny possède une importante fabrique de porcelaine et de divers produits de l'industrie de la poterie : c'est celle de M. Deshoulières, la seule usine de cette branche industrielle existant dans la Vienne, et connue sous le nom de « Faïencerie de Chauvigny ».

Cet établissement occupe une superficie de 7.000 mètres carrés, emploie 140 à 150 personnes (potiers, céramistes, peintres-décorateurs) et dispose aujourd'hui de l'outillage le plus moderne. Il fut fondé en 1826 par M. Jean Bozier ; c'était alors une tuilerie. Au cours du XIX^e^ siècle, M. Deshoulières père, ancien vice-président de la Chambre de Commerce de la Vienne, y développa la fabrication de la poterie commune et de la faïence. En 1906, M. Fernand Deshoulières fils, le propriétaire actuel, ancien élève de la Manufacture nationale de Sèvres, y créa l'industrie de la porcelaine à feu, (pour laquelle il prit un brevet garantissant sa marque « Perfecta »), fabrication consacrée aux ustensiles ménagers, aux articles d'hôtels, de charcuterie, de liquoristes et à différentes spécialités d'appareillage électrique.

La pâte de la nouvelle porcelaine à feu, pour laquelle M. Fernand Deshoulières a pris un brevet, est fabriquée avec un mélange d'argile et de carbonate de chaux, que l'on trouve, en abondance, aux environs de Chauvigny, dans un rayon de 15 à 16 kilomètres. A ce mélange, on ajoute du sable, du feldspath (silicate d'alumine et d'alcali) et du kaolin, provenant de gisements géologiques granitiques sis dans la région de Lorient (Morbihan).

L'émail est formé avec le pegmatite (mélange naturel de feldspath et de quartz) qu'on trouve en quantité dans le département de la Haute-Vienne.

Toutes ces matières sont reçues à l'état brut à la faïencerie de Chauvigny où elles sont broyées, lavées et filtrées.

Ainsi composées, ces pâtes sont façonnées soit par un moulage au tour, soit par un coulage à l'état liquide. Elles reçoivent une première cuisson appelée « Dégourdi » qui, trempée dans l'émail, est cuite à 1.400 degrés dans quatre fours et deux mouffles, grands appareils réfractaires entourés par la flamme, laquelle cuit les produits.

POTERIE ET FAIENCERIE DE CHAUVIGNY

Atelier de peinture

Transport et Emballage

Les fours intermittents sont à flamme renversée ; leur capacité varie de 60 à 80 mètres cubes, chacun.

La durée de cuisson varie de 36 à 48 heures suivant la capacité du four et l'état atmosphérique, lequel a une grosse influence sur le tirage.

La particularité de l'atelier de séchage est que cette opération s'exécute à l'air chaud, d'après les procédés les plus modernes, comme tout l'outillage, du reste, de l'établissement.

A côté des ustensiles domestiques ou propres à l'emploi industriel, M. Fernand Deshoulières s'est attaché à produire également la poterie artistique marquée d'un goût et d'un cachet particuliers : vases élégants, services de tables, gobelets à vins ou à liqueurs en grès, cache-pots, cendriers, pots à tabac, etc., types conçus par lui et consacrant la marque « Chauvigny » maintenant très connue et fort appréciée. M. Deshoulières a eu la satisfaction de trouver parmi l'intelligente population chauvinoise, une pléïade de jeunes gens et de jeunes filles qui ont pu constituer des ateliers de peinture dirigés par un chef-peintre et qui travaillent sous son inspiration.

Enfin, comme sous-produits, l'usine fabrique des matériaux réfractaires, briques, creusets, cubilots, grès chimiques, etc.

Actuellement, l'usine expédie quotidiennement, tant en France qu'à l'étranger, deux tonnes métriques de produits fabriqués. La production annuelle s'écoule dans les proportions suivantes : 600.000 tonnes à Paris et dans la région du Nord ; 240.000 dans le Sud de la France ; 400.000 dans l'Est ; 370.000 dans l'Ouest ; 10.000 dans les colonies.

CUIRS, PEAUX, PLUMES, CHAUSSURES

Mégisserie des peaux d'oie

La *mégisserie des peaux d'oies* est une industrie spéciale à la Vienne, et elle doit son activité à l'élevage de la variété d'oies connue sous le nom de « l'oie blanche du Poitou ».

Ce précieux volatile, tout en fournissant une chair, abondante et savoureuse, possède une peau recouverte d'un magnifique duvet ; ces peaux lorsqu'elles sont préparées, « mégissées » suivant des procédés particuliers, ne conservent que leur duvet, d'une blancheur immaculée, long et souple, qui les rend propres à la fabrication de manteaux de grand luxe, de fourrures, de tours de cou et de ces délicates houpettes à poudre de riz que nous expédions dans toutes les parties du monde.

Toute une série d'opérations agricoles et industrielles est nécessaire pour arriver au résultat définitif. Pour obtenir des oies d'une entière blancheur, l'éleveur doit éliminer sans pitié tout producteur qui possède la moindre petite plume grise. Les fermières élèvent ou achètent ordinairement un lot de 25 à 30 « pirons » (terme local désignant les jeunes oisons), qu'ils vont engraisser, et surtout traiter de façon à préparer un beau duvet, qui ne s'obtiendra qu'en plumant vivants plusieurs fois les pauvres volatiles.

En effet, lorsque le jeune « piron » atteint à peu près trois mois, une plumaison est faite (mue artificielle) jusqu'à la chair. Huit semaines après, une nouvelle mue artificielle (plumaison) doit être recommencée. Ces premières plumes sont récoltées par l'éleveur qui les vend pour la literie ou les garde pour son usage personnel. La troisième plumaison est généralement celle de la vente de l'oie qui est alors menée sur les marchés par bandes de 20 à 30.

Les principaux marchés d'oies blanches se tiennent à Gençay, Vivonne, Chauvigny, Mirebeau, Latillé, Lencloître, Poitiers, Châtellerault, Les Ormes, Rouillé.

Une première catégorie d'industriels va, sur ces marchés, chercher l'oie que lui vend l'agriculteur : celle des *volailleurs-dépouil-*

leurs, que nous trouvons à Poitiers, Châtellerault, Chauvigny, Montmorillon. En effet, les oies achetées sur les marchés sont chargées sur des camions automobiles qui les mènent chez les volailleurs-dépouilleurs, où leur mise à mort commence presqu'aussitôt. Les oies sont suspendues par les pattes, la tête en bas. On leur enfonce brusquement un canif dans la tempe, la mort est instantanée et le sang s'écoule rapidement par l'orifice minuscule ainsi produit.

Avec un couteau court et très pointu, on procède ensuite au « dépouillage ». Lorsque cette opération est faite, la peau est immédiatement passée à des ouvrières « plumeuses », car il ne faut pas la laisser refroidir. Les femmes appuient les peaux sur leurs genoux et commencent à tirer plume par plume : elles ne doivent laisser que le duvet. Un bon dépouilleur, dit M. Eugène Garnier, auquel nous devons ces renseignements, peut dépouiller 150 oies dans sa journée, et une bonne plumeuse peut en plumer cinquante. Les peaux sont ensuite clouées sur des planches, duvet contre planche, et celles-ci sont placées debout dans des greniers formant séchoir. Il existe à Poitiers deux ou trois dépouilleurs qui disposent de greniers aménagés pour faire sécher 3.000 peaux d'oies à la fois.

Lorsque ces peaux sont restées ainsi pendant 10 à 15 jours et qu'elles ont eu le temps de se raidir par le séchage, elles sont enlevées mises par douzaine, et vendues aux *préparateurs de peaux d'oies*, autre catégorie d'industriels pratiquant la mégisserie spéciale. Les autres plumes de l'oie, celles arrachées par les plumeuses, sont utilisées dans les articles de mode, la literie et les différentes branches de la plumasserie.

Les *usines de préparation des peaux d'oies* sont au nombre de quatre dans le département de la Vienne : deux à Poitiers, l'Usine de la Pierre-Levée (Léon Baillargeau) et la Société poitevine Sciama, et deux à Châtellerault (maisons Content et Dreau). Les opérations diverses qui constituent cette mégisserie spéciale, à chaud, en vase clos, avec le concours d'hydrocarbures, sont très délicats. Comme le fait remarquer M. Eugène Garnier, la conduite des appareils utilisés pour cette préparation demande une attention soutenue car les peaux n'ont de valeur que par leur duvet, et il faut que tout soit fait pour en conserver la blancheur. C'est ce qui est réalisé dans

nos usines poitevines et ce qui a établi leur renommée. Depuis quelques années on arrive, par des procédés spéciaux, à teindre les peaux duvetées afin de suivre les exigences de la mode féminine. C'est ainsi que M. Léon Baillargeau a pu présenter, à la récente Exposition internationale de Barcelone, une gamme de nuances mode formant plus de cent cinquante coloris.

D'ailleurs, dans toutes les manifestations industrielles où figurent les parures, fourrures, passementeries, manteaux confectionnés à l'aide des duvets du Poitou, l'attention du public est toujours attirée et retenue par les productions présentées.

Cette industrie poitevine produit annuellement 12.000 douzaines de peaux d'oies préparées représentant une valeur d'environ trois millions de francs, qui sont exportées dans tous les pays, et surtout en Amérique.

Les plumes réservées pour la literie et la parure peuvent produire le même chiffre, et la viande des volatiles plumés, évaluée à 600.000 kilos, représente environ 4 millions de francs.

On voit que cette bonne oie blanche, qui fait sourire le public profane, est pour la Vienne une source de revenus annuels de plus de dix millions de francs.

*
* *

La *plume* et le *poil* alimentent, dans la Vienne, plusieurs industries et commerces en gros annexes.

A Poitiers, existe une fabrique de *houppes* à poudre de riz (usine Giraud) qui occupe une quarantaine d'ouvrières et produit annuellement environ 4.000 grosses de houppes, dont les quatre cinquièmes sont vendues à l'étranger.

D'importantes maisons de préparation et de vente en gros de *plumes et duvets* de volailles de toutes sortes, d'autres s'occupant également des peaux de lapins, chevreaux et sauvagines, pour l'exportation, sont à signaler à Châtellerault, Poitiers, Chauvigny.

A *Poitiers*, existe un atelier de *mégisserie à façon* et plusieurs ateliers pour la *naturalisation* des animaux.

Tanneries

L'industrie de la *Tannerie* comptait autrefois dans la Vienne un certain nombre de maisons de moyenne importance tant à Poitiers que dans le département.

Actuellement, deux industriels seulement s'occupent, dans le département, du tannage et hongroyage des peaux de bœufs et vaches; l'un est à *Vivonne*, l'autre à *Lavausseau*.

Dans leur ensemble, ces tanneries occupent une vingtaine d'ouvriers et produisent annuellement environ 2.500 cuirs de bovins qui s'expédient dans l'Ouest et dans le Sud.

Chaussures -- Chaussons

En dehors des artisans cordonniers et bottiers qui confectionnent sur mesure et existent dans toutes les localités, l'industrie de la chaussure a vu se développer, dans la Vienne, la fabrication des *guêtres, chaussures de feutre, chaussons, fafiots charentais, pantoufles*, souliers « bains de mer », etc.

Poitiers compte six petites manufactures occupant de vingt à quarante personnes en atelier ou à domicile. *Châtellerault* possède également quatre fabriques de chaussures de feutre, pantoufles et semelles en cuir, crêpe et pneu.

Sabots -- Galoches

Il existe dans tout le département de très nombreux artisans sabotiers, qui travaillent en ateliers familiaux, montent les galoches ou façonnent simplement la semelle de bois pour le compte d'autres artisans ou industriels.

Toutefois *Poitiers* compte trois fabriques de sabots et galoches outillées mécaniquement à la moderne, qui occupent ensemble de 65 à 70 ouvriers et ouvrières, et produisent annuellement 135 à 140.000 paires dirigées surtout vers l'Ouest et Paris. *Lusignan* possède aussi une galocherie mécanique qui occupe une quarantaine de personnes et produit 40.000 paires de galoches et 30.000 semelles de galoches.

INDUSTRIE TEXTILE

TISSAGES. — La Vienne compte une importante firme spécialisée dans l'industrie textile : la *Société de Filature et de Tissage de Ligugé*, près Poitiers, laquelle, dans une usine aménagée avec un outillage moderne et actionnée par la force hydraulique et la vapeur, fabrique les ficelles de chanvre et de jute, fils simples et retors ; tisse les toiles en chanvre de ménage, à voiles, à bâches, à torchons ; toiles en jute à sacs et bâches, à paillassons, etc.

La filature de Ligugé est l'une des deux plus importantes usines du département : elle emploie 300 ouvriers, ouvrières et employés. Elle a 70 métiers à tisser et près de 3.000 broches sur ses métiers à filer au sec et au mouillé et à retordre. Ses produits s'écoulent sur Paris, le centre-ouest, le sud-ouest, le sud-est et les colonies.

A *Vivonne*, l'usine de Danlot, *tissage mécanique* de toiles pour draps de lit en chanvre, lin, métis, actionnée par la force hydraulique, occupe une trentaine de personnes et fabrique annuellement environ 160.000 mètres de toile.

BONNETERIE. — L'industrie de la *bonneterie de laine et coton* a pris une grande extension. On compte dans la Vienne 19 ateliers ou tricotages de bonneterie d'importance inégale, mais réunissant un total de 470 ouvrières qui fabriquent bas et chaussettes, gilets chasse et sport, tricots, chandails, jupons, caleçons et autres sous-vêtements en laine ou coton.

Les deux plus importantes maisons sont : l'une à Châtellerault (120 ouvrières), l'autre à Poitiers (100 ouvrières). Les autres tricotages occupant de 5 à 30 personnes se trouvent à Poitiers (12), à Châtellerault (3 autres), à Chauvigny, Montmorillon, Verrières. L'ensemble de la production annuelle atteint une valeur d'environ 10 millions de francs.

VÊTEMENTS ET LINGERIE. — Des manufactures de *vêtements pour hommes* se rencontrent : l'une à *Civray* (50 ouvriers et ouvrières

produisant environ 10.000 vêtements par an) et l'autre à *Poitiers* (36 ouvriers et ouvrières, 6 à 7.000 vêtements).

Deux fabriques de *sous-vêtements et confections pour dames* existent à Châtellerault, et, dans cette même ville, une importante fabrique de *gilets de flanelle*, camisoles, chemises et ceintures. A *Poitiers*, nous trouvons aussi une fabrique de *lingerie et sous-vêtements* pour hommes (usine électrique employant 30 ouvrières).

A *La Roche-Posay*, nous trouvons une fabrique de robes, blouses et confections pour dames.

A *Chauvigny*, nous rencontrons trois fabriques de *chemises*, dont l'une fabrique également le caleçon, occupe 40 ouvrières et produit annuellement 100.000 articles. Signalons à Poitiers, Montmorillon, Châtellerault, La Trimouille, plusieurs ateliers et ouvroirs de fabrication de chemises et layettes, de faux-cols, plissés, guipures, jours mécaniques et boutons, dont la plupart travaillent pour le compte de maisons de Paris.

BRODERIE ET DENTELLES. — L'*industrie de la broderie* comprend trois importantes maisons à *Châtellerault* et des ateliers à *Loudun* et à *Poitiers*.

Enfin, des entreprises de *dentelles*, *jours à la main*, *fils tirés*, où le travail s'opère soit en atelier, soit à domicile et est assuré par une main-d'œuvre féminine locale apte à ces travaux, existent à Angles-sur-l'Anglin, Saint-Pierre-de-Maillé, Chauvigny et Vicq. Une grande partie de cette production est destinée à des maisons parisiennes.

Industries annexes

La *ganterie en tissus* est fabriquée à Poitiers par certains bonnetiers et l'on trouve à Saint-Benoît un atelier de montage de gants.

Deux manufactures de *bâches*, *sacs à grains* et produits agricoles, prélarts, corderie, etc., existent à *Poitiers*, occupant une quarantaine d'ouvrières travaillant soit en atelier, soit à domicile.

A *Poitiers* également, nous trouvons une manufacture de *tricots élastiques* qui produit des modèles inédits de ceintures, gaines, maillots, corsets et aussi les ceintures médicales. Cette maison travaille pour l'exportation.

BLANCHISSERIE « LE LYS » (Montmorillon)

(Vue extérieure)

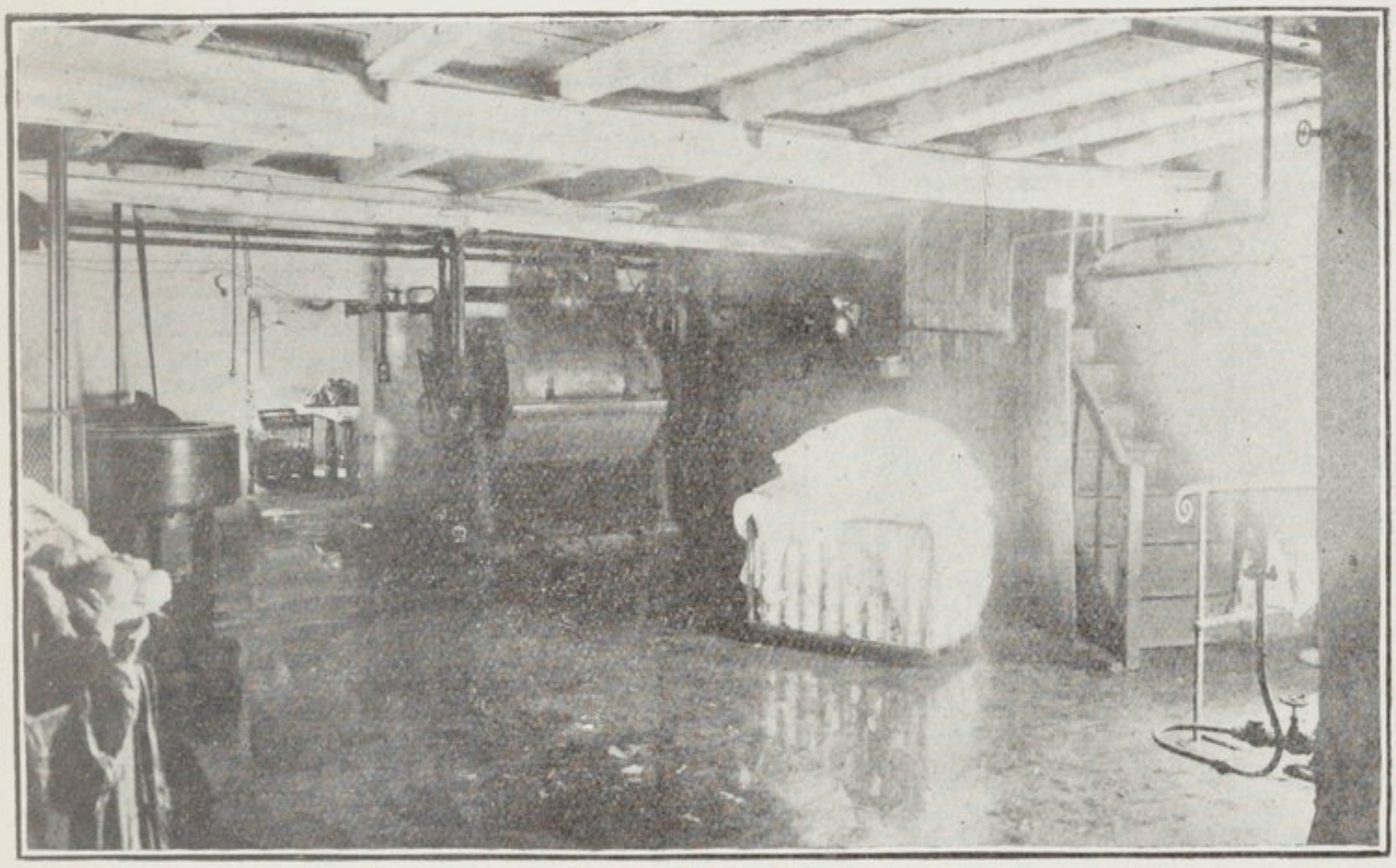

(Vue intérieure)

Des ateliers de fabrication de corsets se rencontrent également à Poitiers et à Châtellerault.

A Chauvigny, existe une fabrique de *casquettes* et chapeaux qui expédie à l'étranger.

Une manufacture de *sacs à provisions*, *musettes* et articles similaires s'est créée récemment à *Poitiers* ; elle occupe 60 à 80 ouvrières en atelier ou à domicile et produit annuellement un million d'articles écoulés sur Paris, l'ouest, le sud et l'étranger.

A Châtellerault existe aussi une importante fabrique de *sacs de voyage*, *sacs à provisions* et d'*écoliers*, qui travaille pour l'exportation.

BLANCHISSERIE MÉCANIQUE. — Signalons enfin une usine importante de blanchissage mécanique, à outillage moderne, l'établissement « Le Lys », qui a été installé récemment au lieu dit « Le Moulin des Dames », à 500 mètres de la gare de Montmorillon.

Bâtie sur la rivière Gartempe, cette blanchisserie dispose d'une force hydraulique de 30 C. V. environ, et a à profusion, à sa disposition, une eau limpide dont le degré hydrotimétrique est de 3 à 4. Pour parer aux insuffisances hydrauliques « Le Lys » possède un branchement particulier H. T. sur le réseau intercommunal d'électricité de la Vienne. La surface de ses ateliers est de 1.000 mètres carrés environ, son effectif ouvrier de 40 personnes et sa production de trois tonnes de linge sec traité par journée de huit heures.

La blanchisserie « Le Lys » possède les machines les plus perfectionnées pour le lavage, le repassage, le glaçage du linge et la réfection des matelas de troupe. Sa clientèle s'étend aux villes environnantes qu'elle dessert par camions automobiles et elle assure également l'entreprise des garnisons de Poitiers et de Châtellerault.

INDUSTRIE CHIMIQUE

Fabriques de lessives et savons

La *fabrication des lessives* a pris à Poitiers une certaine extension, et est devenue une des branches industrielles intéressantes de cette ville.

Cinq usines fonctionnent à Poitiers, fabriquant chacune plusieurs marques de produits pour la lessive, ainsi que des savons : l'usine Salsola, les usines de la Vincenderie, l'usine des Quatre-Roues, les lessives Grimaud et la maison Chaboureau-Poulet. Ces industries occupent dans leur ensemble une centaine d'ouvriers et ouvrières, et écoulent leur production principalement dans l'Ouest et le Centre-Ouest.

Une autre *fabrique de lessives* fonctionne à *Dissay*, non loin de Poitiers, et occupe de 20 à 25 personnes.

Couleurs et vernis

Deux maisons fabriquant les *peintures préparées*, les *vernis*, encaustiques, mastic et produits divers, existent à Poitiers; elles occupent une vingtaine de personnes et expédient leurs produits un peu partout, même aux colonies et à l'étranger.

Signalons encore, à Poitiers, *deux* industriels, fabriquant spécialement des marques d'*encaustiques* pour meubles et parquets.

A Châtellerault est une manufacture de *blancs minéraux* (blancs gélatineux, blancs fixes, blancs pour chaussures, etc.).

Produits pharmaceutiques et vétérinaires

A Poitiers et à Loudun, nous trouvons des laboratoires qui produisent quelques spécialités pharmaceutiques et les expédient en France et à l'Etranger.

Une fabrication *d'aliments phosphatés* pour les animaux existe à Poitiers depuis de longues années, et, à Ligugé (près Poitiers) une

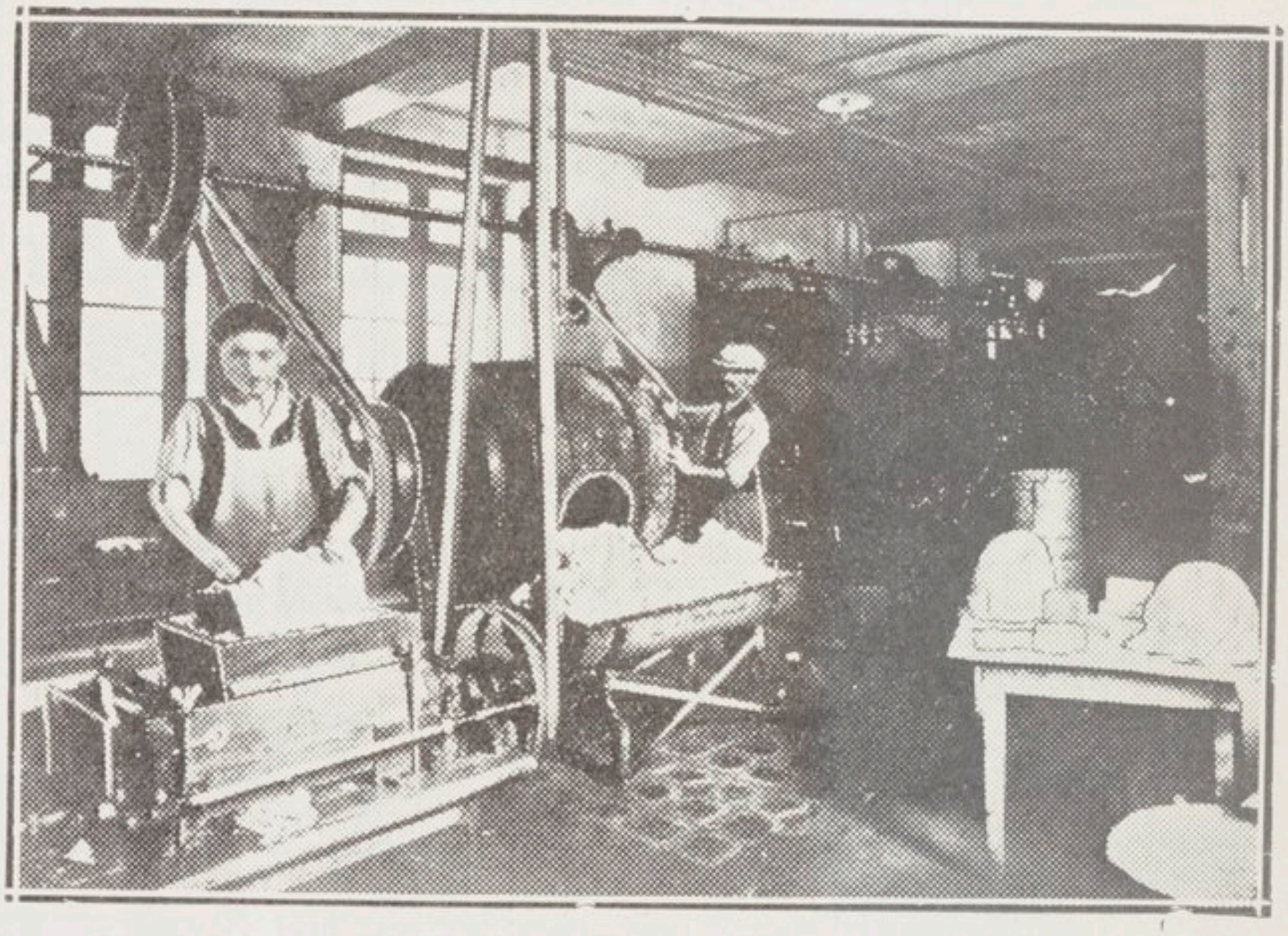

Laiterie de Chauvigny

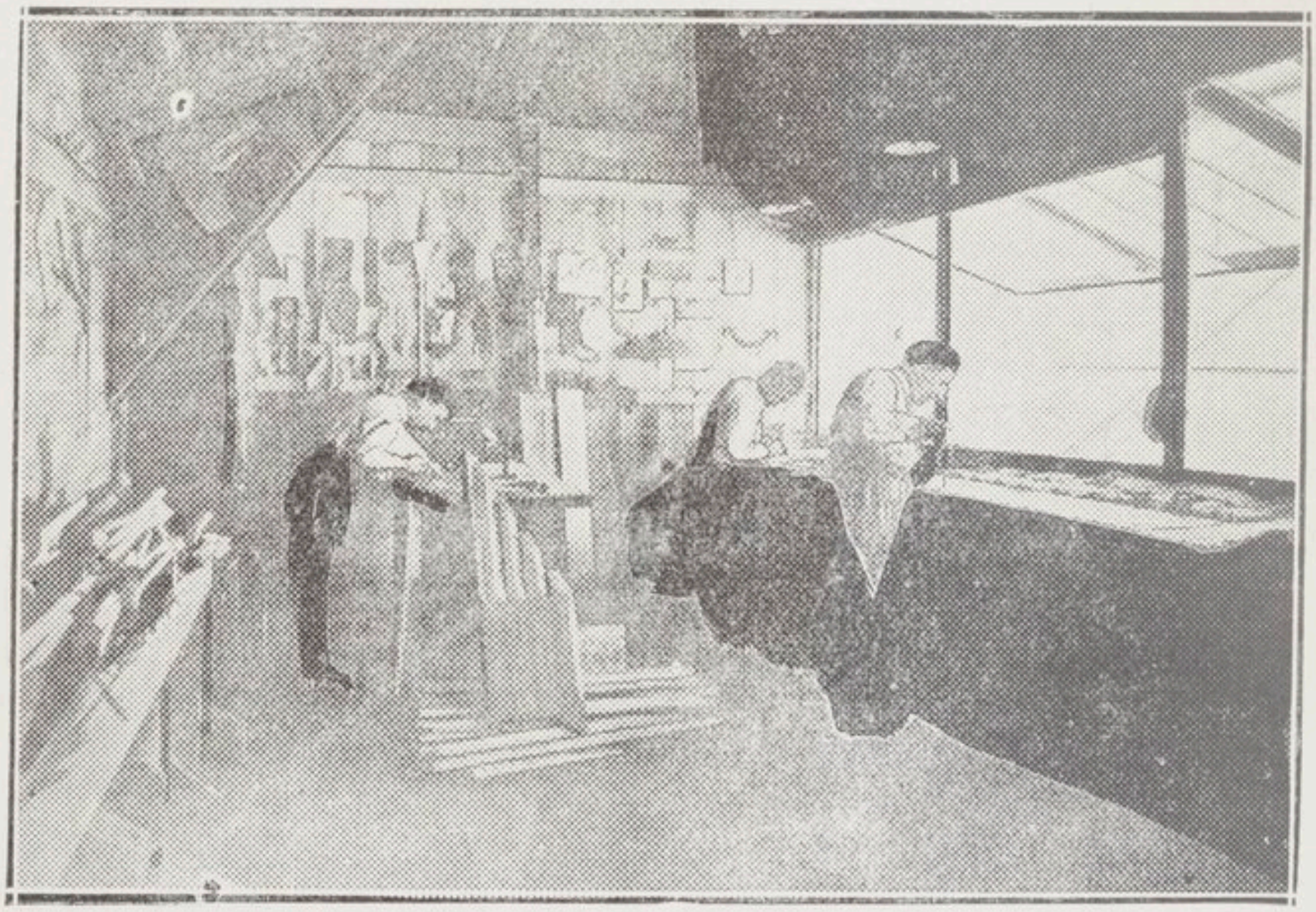

Industrie du meuble (Chauvigny)

pharmacie prépare un *vaccin* spécial contre les *maladies des lapins*, qui s'expédie dans toutes les régions.

Engrais

A *Saint-Benoît*, près Poitiers, est établie l'importante usine de la *Société de Saint-Gobain*. Elle occupe 90 personnes, et traite les pyrites d'Espagne, les phosphates de l'Afrique du Nord et le nitrate de soude pour la fabrication des engrais. Sa production annuelle (environ 30.000 tonnes de superphosphates et 18.000 tonnes d'acide sulfurique) s'écoule dans la Vienne et les départements limitrophes.

INDUSTRIE DU BOIS

Le département de la Vienne compte, un peu partout, des *entreprises de charpente et de menuiserie et ébénisterie* d'importance diverse employant quelques compagnons; mais il convient de signaler à Poitiers une Association ouvrière employant 105 personnes et une autre firme en occupant une vingtaine. Des établissements d'une certaine importance se rencontrent à Châtellerault, Loudun, Civray, Montmorillon, Lussac-les-Châteaux.

Les *scieries mécaniques* sont nombreuses : on en compte une quarantaine dont plusieurs possèdent un outillage perfectionné. Les plus importantes se trouvent à Chauvigny (usine de parquets de chêne et bois d'ébénisterie, tonnellerie, feuillets et moulures, etc., occupant 80 ouvriers); à Châtellerault, *cinq* usines dont l'une, outre les bois de construction, confectionne les semelles de sabots, bois de chaises, etc., et à Poitiers, où *quatre* établissements importants travaillent les bois de construction et de menuiserie. On rencontre encore des *scieries mécaniques* d'importanee diverse à Civray (trois), Montmorillon (deux), Migné-Auxances, Chennevelles, Jaunay-Clan, Dissay, Angliers, Basses, Beuxes, Berthegon, Béruges, Champniers, Chatain, Coussay-les-Bois, Gouex, Lésigny, Maisonneuve, Usseau, Persac, Rouillé, Saint-Jean-de-Sauves, Saint-Laon, La Roche-Posay, La Puye, etc.

L'ébénisterie est représentée par plusieurs maisons à Poitiers et à Châtellerault ; à signaler, notamment, à Poitiers, une fabrique de *meubles de styles*, qui produit des copies de toutes les époques de l'art du meuble et écoule sa production sur Paris et sur toutes les régions françaises, ainsi qu'à l'étranger.

A Chauvigny, s'est développée l'industrie de la *fabrication du petit meuble*. Plusieurs maisons (l'une occupant 40 ouvriers) produisent d'intéressantes séries de meubles modernes, de modèles inédits, qui s'expédient dans toute la France. Notons également à Lussac-les-Châteaux, une fabrique de *meubles* et *d'objets d'ameublement*, à clientèle régionale.

Plusieurs ateliers de *sculpture sur bois* sont à signaler à Poitiers, ainsi que des petites entreprises de *tournage*.

A Poitiers et à Chauvigny : nous trouvons des fabriques de *moulures* pour le bâtiment (stores, volets, claies, paravents, etc.).

Citons encore dans les industries du travail du bois : une fabrique de *boîtes à fromages* à Jaunay-Clan ; des fabriques *d'emballages* à Poitiers, Dissay ; une fabrique de *treillages* à Poitiers et Châtellerault ; une fabrique de *jougs de bœufs* à Biard ; une fabrique de *brouettes*, à Chauvigny ; une de *chaises*, à Châtellerault.

La *carrosserie hippomobile*, autrefois fort bien représentée, est remplacée peu à peu par l'automobile, et, en dehors des ateliers de *charronnage* assez nombreux, dans le département, et qui travaillent surtout pour les agriculteurs, les carrossiers cumulent presque tous « l'hippomobile et l'automobile ». C'est ainsi que l'on trouve, à Poitiers, deux de ces carrosseries, dont l'une occupe de 25 à 30 ouvriers et à Châtellerault, deux ateliers, également spécialisés dans cette branche.

INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES

La Manufacture d'Armes de Châtellerault

La Manufacture Nationale d'armes de Châtellerault fut créée après les invasions de 1814 et de 1815 qui incitèrent au transfert dans l'intérieur du pays des établissements militaires situés trop près des frontières. Dès 1816, le comité d'artillerie avait proposé la suppression des manufactures d'armes de Klingenthal, de Maubeuge et de Charleville et leur remplacement par un seul grand établissement installé dans une région suffisamment éloignée des tentatives de l'ennemi.

Châtellerault et Moulins fixèrent particulièrement l'attention du comité d'artillerie pour l'établissement de la manufacture d'armes ; mais, par sa position sur un beau cours d'eau, au centre de la France, sur l'une des routes les plus importantes, celle de Paris à Bordeaux, Châtellerault reçut la préférence.

La municipalité châtelleraudaise offrit un terrain vaste et commode que le ministère de la guerre s'empressa d'accepter, on dressa les plans et, dès 1819, on s'occupa d'établir en travers de la Vienne le barrage destiné à fournir l'eau force motrice aux usines.

Tous les travaux furent poussés avec une grande activité ; la partie hydraulique, sous la direction de M. Guillebon, ingénieur des ponts et chaussées ; le reste par les soins des officiers d'artillerie sous les ordres du commandant Nottret, premier directeur de la manufacture ; de telle sorte qu'en 1823 on put déjà fabriquer des armes blanches avec une soixantaine d'ouvriers.

Le commandant Nottret dirigea la manufacture en régie jusqu'en 1830, puis l'établissement passa sous le régime de l'entreprise avec MM. Pihet frères en 1831, et fut concédée à une société Creuzé, Proa et C^ie^ en 1835 jusqu'en 1851, en continuation du précédent marché ; la direction technique étant toujours confiée à un officier supérieur de l'artillerie. Le second directeur, qui succéda au créateur de l'établissement, fut en 1830 le commandant Raulin.

La fabrication, en 1823, avait d'abord été précaire et exécutée par des ouvriers inexpérimentés ; elle ne commença à faire des progrès

qu'après la suppression de Klingenthal et l'envoi d'un certain nombre d'ouvriers de cette manufacture à Châtellerault. Puis, peu à peu, les ouvriers du pays s'adonnèrent au travail des armes et bientôt les produits de l'établissement dépassèrent en qualité ceux de la manufacture de Klingenthal.

La fabrication des armes à feu à Châtellerault fut retardée par la conservation jusqu'en 1835 et 1836 des manufactures de Maubeuge et de Charleville. L'activité que reçut la fabrication des armes en 1830 avait fait recruter des ouvriers partout et par tous les moyens possibles et augmenté la difficulté de s'en procurer de bons à Châtellerault. Aussi, la fabrication des fusils, commencée en 1831 seulement, ne put s'organiser que fort lentement, et ne se développa qu'à l'arrivée des ouvriers venant des manufactures supprimées.

Trente ans après sa fondation, en 1846, la manufacture châtelleraudaise pouvait fournir annuellement de 30 à 40.000 armes à feu et environ 30.000 armes blanches. Les ouvriers étaient au nombre de 1.000, dont 700 pour l'arme à feu et 300 pour les armes blanches.

Elle était alors arrivée au développement qu'elle devait conserver jusqu'à l'installation des moteurs à vapeur. La chute d'eau de 350 chevaux faisait mouvoir neuf moteurs hydrauliques (roues à aubes actionnant cinq usines).

Tels furent les commencements de notre bel établissement national. Nous sommes loin, aujourd'hui, des premiers essais du commandant Nottret, avec son moteur hydraulique et son petit noyau d'apprentis qu'il lui fallut instruire et raffiner! Depuis, des générations ont fait souche d'armuriers, et de père en fils ont tenu à continuer ce noble métier. Et, aussi, que de transformations et de progrès et quelle autre production depuis que la vapeur et l'électricité sont venues, avec les nouveaux outils et procédés de fabrication, augmenter les forces de travail.

Depuis longtemps, le travail en régie directe de l'Etat a remplacé la mise en entreprise des travaux.

La manufacture eut des époques de travail intense au moment des créations d'armes nouvelles : en 1845, transformation du fusil à pierre en fusil à piston ; en 1866, fabrication du fusil « Chassepot », dont l'inventeur, Alphonse Chassepot, était contrôleur d'armes

à la manufacture ; en 1874, fabrication du fusil Gras ; puis, en 1886, fabrication du Lebel et exécution de la commande russe de ce fusil, ce qui donna pendant plusieurs années (de 1891 à 1894), une ère de prospérité à la ville de Châtellerault.

Le nombre des ouvriers, qui se trouvait toujours aux environs de 1.000 commissionnés, était augmenté de journaliers embauchés suivant les besoins. Vers 1875, quand on reconstitua notre armement, elle comptait 1.800 travailleurs fabriquant annuellement 60.000 armes à feu et 60.000 sabres ou baïonnettes, sans préjudice des pièces de rechange et des réparations. Au moment de la commande russe, en 1892 et années suivantes, elle comptait plus de 5.000 hommes. Aux dernières années d'avant 1914, le chiffre était retombé à environ 1.200 ouvriers.

Pendant la grande guerre de 1914 à 1918, la Manufacture a fourni un gros effort pour les travaux de fabrication des mitrailleuses et de réparations et transformations d'armes de toutes sortes, avec un personnel porté parfois à plus de 6.000 travailleurs recrutés un peu partout et pour lesquels des services spéciaux de transport et de ravitaillement durent être organisés.

Depuis la guerre, la Manufacture, dont le nombre des ouvriers a été ramené à ses commissionnés comme avant 1914, a été utilisée, en dehors de sa fabrication régulière, pour des réparations de toutes sortes non seulement du matériel de guerre, mais aussi du matériel industriel et du matériel des chemins de fer.

La Coutellerie Châtelleraudaise

C'est vers le XIII^e^ siècle que l'industrie de la coutellerie prit naissance à Châtellerault et elle ne fit que se développer durant les siècles suivants. Au Moyen Age, les « costeliers » châtelleraudais avaient une certaine réputation pour leur fabrication, entr'autres des couteaux-poignards.

Pour trouver, dans l'histoire de l'industrie coutelière châtelleraudaise, un document écrit d'une précision indiscutable, il faut consulter les statuts de la corporation portant la date du 25 mai 1571 ;

ils nous apprennent, notamment, qu'à cette date la corporation comptait cinquante maîtres ayant prêté serment.

S'il faut en croire les vieux mémoires, deux ambassadeurs de Venise, Novargero et Lifformano, passèrent à Châtellerault en 1578 et, dans leurs rapports sur ce voyage, il est dit : « On fabrique dans cette ville des couteaux et des ciseaux ; le manche en est travaillé d'une manière très fine. »

Lorsque Louis XIII et sa mère vinrent à Châtellerault, en l'an 1614, les couteliers leur offrirent des produits de leur fabrication et Héroard, médecin du monarque, rapporte que le roi en acheta beaucoup pour les envoyer, comme souvenirs de voyage, à ses enfants, alors à Saint-Germain-en-Laye.

Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, la coutellerie châtelleraudaise fut momentanément affaiblie, un certain nombre de maîtres et d'ouvriers appartenant à la religion protestante avaient dû émigrer et se rendre à Genève, mais elle redevint florissante au XVIII[e] siècle et, à la veille de la Révolution, on comptait à Châtellerault 300 maîtres et 700 compagnons environ.

La Révolution et l'Empire, avec leurs guerres continuelles, amenèrent forcément une perturbation, et la situation de la coutellerie châtelleraudaise devint languissante et précaire. Lorsque, en 1802, Napoléon ordonna une enquête en vue de la réorganisation industrielle de la France, le préfet de la Vienne consigna dans son rapport l'observation suivante : « Châtellerault a une fabrication de couteaux qui a la réputation, mais pas de travail, pas de demandes aux maîtres-ouvriers sans pain. »

Il faut arriver à l'année 1806 pour assister au réveil de l'industrie coutelière locale ; en effet, elle était représentée par huit maîtres à l'Exposition de Paris.

Dans la période située entre 1820 et 1835, Châtellerault comptait 16 maîtres couteliers ; mais, en réalité, c'étaient des marchands en gros, des commissionnaires, qui achetaient, pour les revendre, les articles de coutellerie que fabriquaient les ouvriers.

A cette date, les chefs ouvriers étaient au nombre de 60 petits fabricants établis dans la rue Sainte-Catherine et le faubourg Châteauneuf, et travaillaient en boutique avec un certain nombre d'ap-

prentis spécialisés dans la confection des diverses pièces composant le couteau. Les uns consacraient leur activité aux « couteaux fermants », les autres aux couteaux de table. Un ou deux ateliers seulement fabriquaient des rasoirs.

L'année 1838 marqua un bel essor à Châtellerault, où 600 ouvriers produisaient un minimum de 20.000 douzaines de couteaux.

C'est à cette époque que la main-d'œuvre féminine s'employait utilement par la vente aux voyageurs de passage, l'une des plus curieuses coutumes du commerce local.

De jeunes et vigoureuses Châtelleraudaises confectionnaient d'énormes tabliers garnis d'un grand nombre de vastes poches où elles répartissaient méthodiquement les couteaux fermants, les boîtes de couteaux de table et les rasoirs.

Ainsi chargées, elles allaient, elles couraient, c'était à qui serait la première arrivée, au devant des diligences. Les accortes vendeuses ne craignaient pas de s'avancer jusqu'à Nerpuis, sur la route de Bordeaux, jusqu'à La Grange, sur la route de Paris.

Avec agilité, les jeunes Châtelleraudaises grimpaient, par derrière la diligence, sur le marche-pied du lourd véhicule dans lequel se trouvaient voyageurs et voyageuses auxquels, avec un engageant sourire, elles vantaient la qualité, ainsi que la beauté de leur marchandise, durant tout le trajet jusqu'à l'entrée de la ville.

Lorsque les chemins de fer amenèrent la disparition des diligences, cette coutume persista longtemps encore ; en effet, quand les trains s'arrêtaient sous le hall de la gare, des Châtelleraudaises s'empressaient vers les wagons et présentaient aux voyageurs des plateaux sur lesquels étaient disposées avec goût de petites panoplies argentées avec des couteaux, des ciseaux, des rasoirs de fabrication châtelleraudaise.

Si tous les voyageurs ne faisaient pas d'acquisitions immédiates, c'était toujours une publicité originale qui restait dans leur mémoire!

Ce fut vers 1840 que, par la force des événements, la coutellerie châtelleraudaise subit une transformation complète dans son organisation et sa production.

Déjà, depuis plusieurs années, la Manufacture d'armes avait

attiré dans cet établissement bon nombre de jeunes ouvriers et apprentis abandonnant ainsi l'industrie privée.

A cette époque également, les inventions nouvelles amenèrent une profonde modification de l'outillage indispensable pour la fabrication du couteau à bon marché.

Grosse concurrence pour les modestes couteliers locaux qui, n'usant point de la force hydraulique, employaient pour faire tourner les meules, soit des chiens marchant à l'intérieur d'une roue, soit des femmes et des enfants, soit de malheureux ouvriers, presque toujours aveugles ou idiots, impropres à tout autre travail que celui-là, extrêmement pénible d'ailleurs.

Chez quelques couteliers, néanmoins, la meule était actionnée par un manège à chevaux.

L'extension de la Manufacture nationale d'armes marqua la disparition des petits artisans, lesquels se firent embaucher par cet établissement, ou bien dans deux grandes usines particulières qui, dans la banlieue de la ville, s'équipaient avec un outillage conforme aux progrès du jour.

Ces deux usines, celles de *Naintré* et celle de *Cenon* continuent aujourd'hui encore la vieille marque coutelière de Châtellerault.

*
* *

La Manufacture de coutellerie de *Domine*, commune de *Naintré*, qui a pour raison sociale « Les Etablissements Georges Pagé », fut créée en 1840 par le maître-coutelier Eugène Pagé, lequel, pour agrandir l'établissement fondé en 1810 par son père à Châtellerault, transféra ses ateliers dans le moulin actionné par le Clain, moulin qui, de progrès en progrès, est devenu l'usine moderne actuelle, sous l'impulsion donnée d'abord par ses fils, puis par le directeur actuel, M. Jean Bart, gendre de M. Georges Pagé, mort en 1924 et ancien vice-président de la Chambre de Commerce de la Vienne. Actuellement, l'usine de Domine emploie 80 ouvriers. La vapeur est venue au secours des forces hydrauliques, et c'est en moyenne 80 douzaines de couteaux par jour qui sortent des ateliers (coutellerie de table, de

COUTELLERIE DE DOMINE

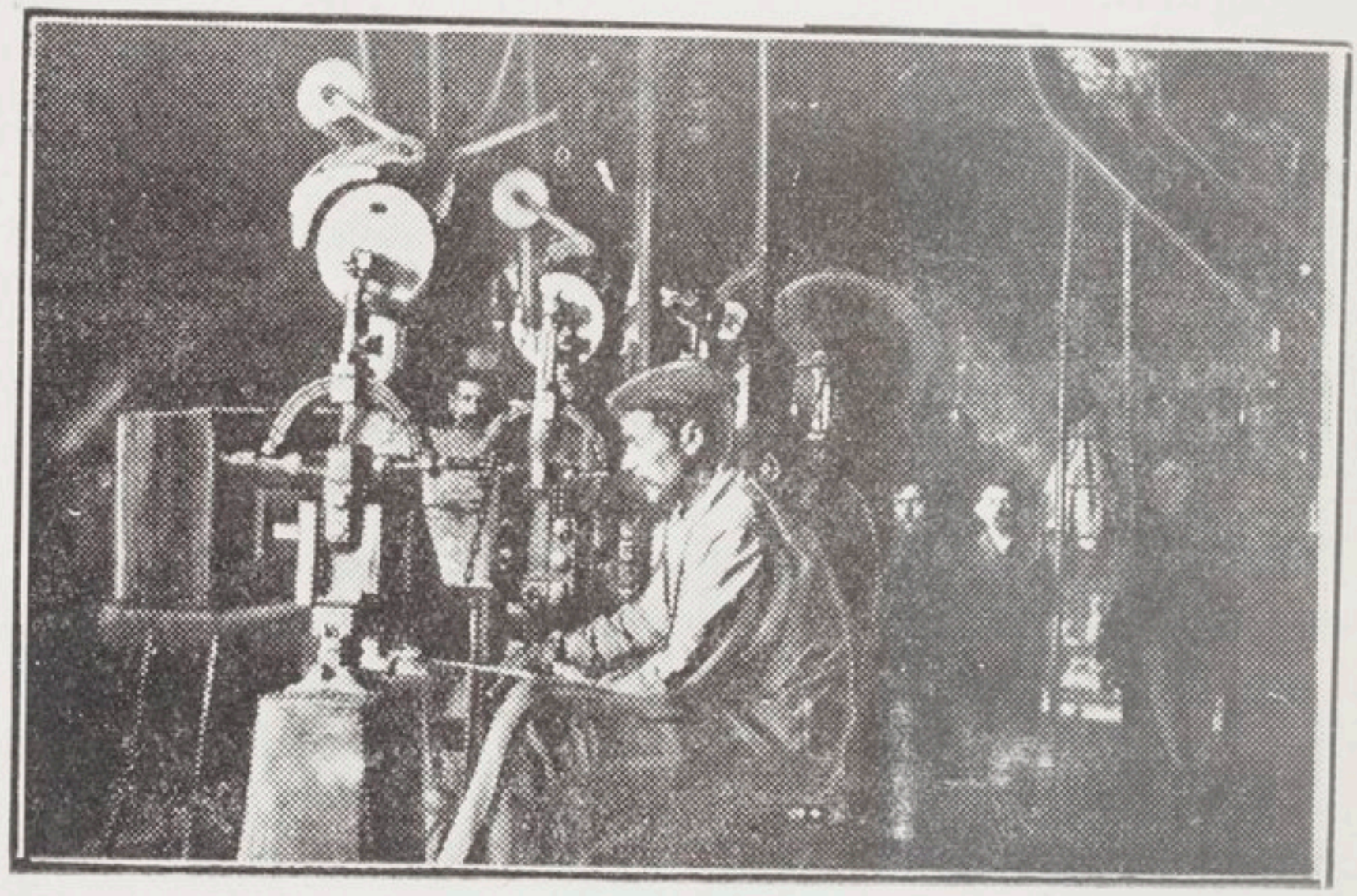

La forge

Atelier de polisseurs

luxe et ordinaire, services de tables complets de tous styles, et aussi des rasoirs).

*
* *

Les usines de *Cenon*, établies dans les anciens moulins de Chézelle et du Prieuré, et où la vapeur est venue renforcer la force hydraulique, furent installées en 1847 par les frères Eugène et Charles Mermilliod, qui y réunirent bon nombre de leurs artisans châtelleraudais. Eugène Mermilliod y disposa d'ingénieux appareils de son invention qui lui permirent une intense fabrication de couteaux de table à laquelle il adjoignit une très importante production de rasoirs.

L'entreprise passa ensuite entre les mains de M. Henri Galland, lequel fut le dernier entrepreneur civil de la Manufacture de Châtellerault.

En 1891, lui succèda M. Henri Chéron, qui se trouvait alors à Saint-Etienne, avec M. C. Vogt. Tous les deux s'associèrent et cette association dura jusqu'à la mort de M. Chéron.

Aujourd'hui, les usines de *Cenon*, dirigées par M. C. Vogt, membre de la Chambre de Commerce de la Vienne, occupent 84 ouvriers et ouvrières. On y fabrique de 80 à 100 douzaines de couteaux par jour (coutellerie de table, de boucherie, cuisine et rasoirs).

*
* *

La coutellerie châtelleraudaise prolonge donc, de nos jours, sa réputation séculaire de solidité et d'élégance. Dans les deux manufactures dont nous venons de parler, on fabrique entièrement le couteau. On forge les lames dans des fours à coke et briques réfractaires, avec battage à froid ; les manches sont confectionnés avec les matières premières reçues à l'état brut : aciers en barres, bois d'ébène, nacre, corne, ivoire, galalith, etc. Tout cela demande un ensemble d'ouvriers spécialistes de catégories diverses dont l'apprentissage demande intelligence et persévérance. Quoiqu'il en soit, les industriels châtelleraudais s'ingénient à atteindre la perfection dans la mesure du possible. Le travail ne se fait que sur commande, mais la clien-

tèle peut demander n'importe quel modèle de couteau non fermant ; elle sera servie à souhait.

La coutellerie châtelleraudaise est arrivée à concurrencer victorieusement la coutellerie anglaise et, en plus de la France, sa production trouve d'intéressants débouchés à l'étranger, en Belgique, en Espagne, en Italie et en Suisse notamment, et ses rasoirs sont fort estimés en Amérique.

Avec les moyens matériels dont elles disposent, les deux usines pourraient arriver à fabriquer le double de leur production actuelle. Malheureusement, la main-d'œuvre fait défaut.

Les chutes d'eau, point de départ des usines, se trouvent assez éloignées de la ville et recruter un personnel dans les campagnes environnantes est chose d'autant plus difficile que la jeunesse va vers Châtellerault où, en dehors des agréments qu'elle y trouve, elle préfère entrer au service de la Manufacture nationale.

Il y a là une situation inquiétante pour l'avenir de la coutellerie châtelleraudaise.

*
* *

Outre ces deux usines de la banlieue châtelleraudaise, il existe dans la ville même de Châtellerault, la fabrique de coutellerie *Guyonneau* qui occupe une main-d'œuvre d'environ 25 personnes.

Fonderies -- Ferronnerie

Il existe dans la Vienne cinq *fonderies* de deuxième fusion avec six cubilots : deux à Poitiers, et les autres à Châtellerault, Montmorillon et Loudun. Ces établissements occupent dans leur ensemble une cinquantaine d'ouvriers et produisent des pièces diverses pour la mécanique et pour machines agricoles. En 1929, elles ont produit environ 500 tonnes d'objets de fonte d'une valeur de 700.000 francs. La fonderie de Châtellerault produit en outre la fonte aciérée, et l'aluminium en coquilles pour l'aviation.

A Poitiers et à Châtellerault, on trouve des ateliers outillés pour la fonte du *cuivre* et du *zinc*.

Poitiers et Châtellerault possèdent également des ateliers de *chaudronnerie* et de *tôlerie*, et il convient de signaler dans ces deux villes des établissements de serruriers-mécaniciens, la plupart électriciens ; quelques-uns occupent jusqu'à 10 et 15 ouvriers.

Constructions Métalliques

D'importantes firmes de *constructions métalliques* existent dans le département : à *Poitiers* (Association ouvrière employant 40 spécialistes à la construction de ponts métalliques, charpente en fer, grande serrurerie) et à *Civray* (Société anonyme pour la construction des charpentes métalliques et pylones, occupant 30 ouvriers).

Il existe également à *Villiers* un atelier de construction de charpentes métalliques.

CONSTRUCTION MECANIQUE

La construction mécanique compte à *Poitiers* deux établissements s'occupant de la *mécanique générale*, agencement d'usines, moulins, etc. ; l'un groupe 67 ouvriers et l'autre 45.

A *Châtellerault* on rencontre également deux maisons d'usinage de *pièces de mécanique et de construction* qui occupent de 20 à 40 ouvriers.

INSTRUMENTS AGRICOLES. — Sauf une firme de Poitiers qui

emploie une quinzaine d'ouvriers, construisant les instruments agricoles en général, on ne trouve dans le département que de petits constructeurs spécialistes, qui fabriquent soit des charrues, soit des pressoirs, des meules à affûter les faucheuses, notamment à Poitiers, Chasseneuil, Loudun, Mirebeau, Neuville, Adriers (râteaux) ; Salles-en-Taulon (coupe-racines et hache-herbes), Arcay, Frozes, etc.

Signalons, à *Civray*, une importante fabrique de pièces détachées, *doigts et lames de faucheuses*, etc. Elle occupe une cinquantaine d'ouvriers.

La grande machinerie agricole est représentée dans la Vienne par des commerçants dépositaires ou agents de marques françaises et étrangères.

Industries annexes

Une importante fabrique de *machines à coudre* et de *machines à écrire*, les « Etablissement Celtic », installée à Cenon, près Châtellerault, et occupant un personnel de 117 ouvriers et employés, produit annuellement 6.500 machines à coudre et 6.000 machines à écrire.

L'*élévation de l'eau* compte de nombreuses usines à Poitiers et à Châtellerault, et l'on doit signaler, dans cette dernière ville, la fabrique de pompes brevetées « *Chaîne-Hélice* » qui occupe une trentaine de personnes et produit annuellement environ 500 appareils et 30.000 mètres de chaînes, qui s'expédient dans toute la France, aux colonies et à l'étranger.

Des usines de *ferblanterie* existent à Châtellerault (la fabrique d'articles de ménage « Aurioux », qui occupe 25 personnes, produit annuellement 600 tonnes de produits manufacturés), et à *Poitiers* : la manufacture de ferblanterie, tuyauterie, articles de ménage « Veillon ».

Signalons enfin, un atelier de *nickelage* à Poitiers ; une fabrique de *limes et râpes* à Naintré ; une fabrique de pièces de *laiton matricé* à La Roche-Posay.

AUTOMOBILE -- CYCLE

L'industrie de l'automobile est représentée dans la Vienne par quelques établissements d'importance moyenne.

C'est ainsi qu'à Poitiers, parmi les quinze *garagistes* effectuant la vente, la réparation, l'entretien des autos et la fourniture des pièces de rechange et accessoires avec un personnel variant de cinq à quinze ouvriers, on trouve deux ou trois maisons qui fabriquent la *carrosserie* automobile et occupent de 20 à 30 ouvriers.

A Châtellerault, également, outre les mécaniciens garagistes (au nombre d'une douzaine) existe une maison de *carrosserie* spéciale.

Le Cycle, qui compte de nombreux mécaniciens pour réparations et transformations, n'a pas d'industriels spécialisés dans cette branche. Signalons toutefois, à Châtellerault, une usine qui fabrique les *cadres pour vélos*, emploie une vingtaine d'ouvriers et écoule sa production dans le sud, l'est et l'ouest de la France.

ÉLECTRICITÉ -- ÉCLAIRAGE

Le département de la Vienne est entièrement électrifié : ses 300 communes sont toutes pourvues de l'énergie électrique, et celle-ci provient d'une seule source : les usines de la *Société des Forces Motrices de la Vienne* établies à L'Isle-Jourdain, Millac et Bonneuil-Matours.

L'énergie achetée aux Forces Motrices de la Vienne est distribuée et installée dans les communes par plusieurs organismes, dont le plus important est le *Syndicat intercommunal du département de la Vienne* qui, à lui seul alimente 246 communes. Le *Syndicat de Mauprévoir* administre 16 communes, et le *Syndicat de Civray* en dessert 12. La ville de Poitiers est alimentée par la *Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger ;* les communes de la Roche-Posay, Chauvigny, Lencloître, ont des usines particulières et quelques autres communes ont de petites régies locales.

Tous ces organismes de distribution achètent l'électricité à la Société des Forces Motrices de la Vienne.

D'après le rapport de l'ingénieur en chef du Contrôle, la situation était la suivante au 31 décembre 1929 dans le département de la Vienne :

Sur une longueur totale de 3.811 kilomètres 313 m. de canalisations contrôlées, on distinguait :

Longueur des concessions communales antérieures à la loi de 1906	23 k. 185
Longueur des concessions communales postérieures à la loi	280 k. 695
Longueur des concessions d'Etat	832 k. 886
Longueur des distributions publiques établies par permission de voirie	28 k. 710
Longueur des lignes particulières	5 k. 684
Longueur des distributions publiques exploitées par des syndicats de communes (Syndicats de Mauprévoir, de Civray et du Département de la Vienne)	2.640 k. 153

LES FORCES MOTRICES DE LA VIENNE .

La Société des *Forces Motrices de la Vienne*, dont les premières et importantes usines hydroélectriques ont été créées à L'Isle-Jourdain et à Bonneuil-Matours (Vienne), distribue aujourd'hui la force et la lumière dans toute la région du Centre-Ouest.

Production

La Société possède comme moyens de production d'énergie électrique :

A). — En exploitation

La *Centrale Hydraulique de la Roche* (commune de Millac, Vienne). — Chute de 11 mètres sur la rivière la Vienne. Puissance installée : 7.200 Kva.

La *Centrale mixte de Chardes* (commune de l'Isle-Jourdain, Vienne). — a) *Usine hydraulique :* Chute de 8 mètres sur la rivière la Vienne. Puissance installée : 4.960 Kva. — b) *Usine thermique :* Equipée avec 2 turbo-alternateurs de 8.000 Kva chacun.

La *Centrale hydraulique de Jousseau* (commune de Millac, Vienne). — Chute de 10 mètres sur la rivière la Vienne. Puissance installée : 6.600 Kva.

La *Centrale hydraulique de Bonneuil-Matours* (Vienne). — Chute de 2 mètres sur la Vienne. Puissance installée : 740 Kva.

La *Centrale thermique de La Rochelle* (Charente-Inférieure). — Usine de secours et de pointe. Equipée avec 1 turbo-alternateur et des moteurs Diesel. Puissance installée : 3.440 Kva.

La *Centrale Thermique de Saintes* (Charente-Inférieure). — — Usine de secours et de pointe. Equipée avec des moteurs Diesel. Puissance installée : 2.360 Kva.

La *Centrale Thermique de Saintes* (Charente-Inférieure) : — Usine de secours et de pointe. Equipée avec des moteurs Diesel. Puissance installée : 1.250 Kva.

B). — En construction

La *Centrale hydraulique de Saint-Marc* (Haute-Vienne). — Utilisera une chute de 39 m. de l'affluent de la Vienne, le Taurion. Puissance installée : 14.250 Kva.

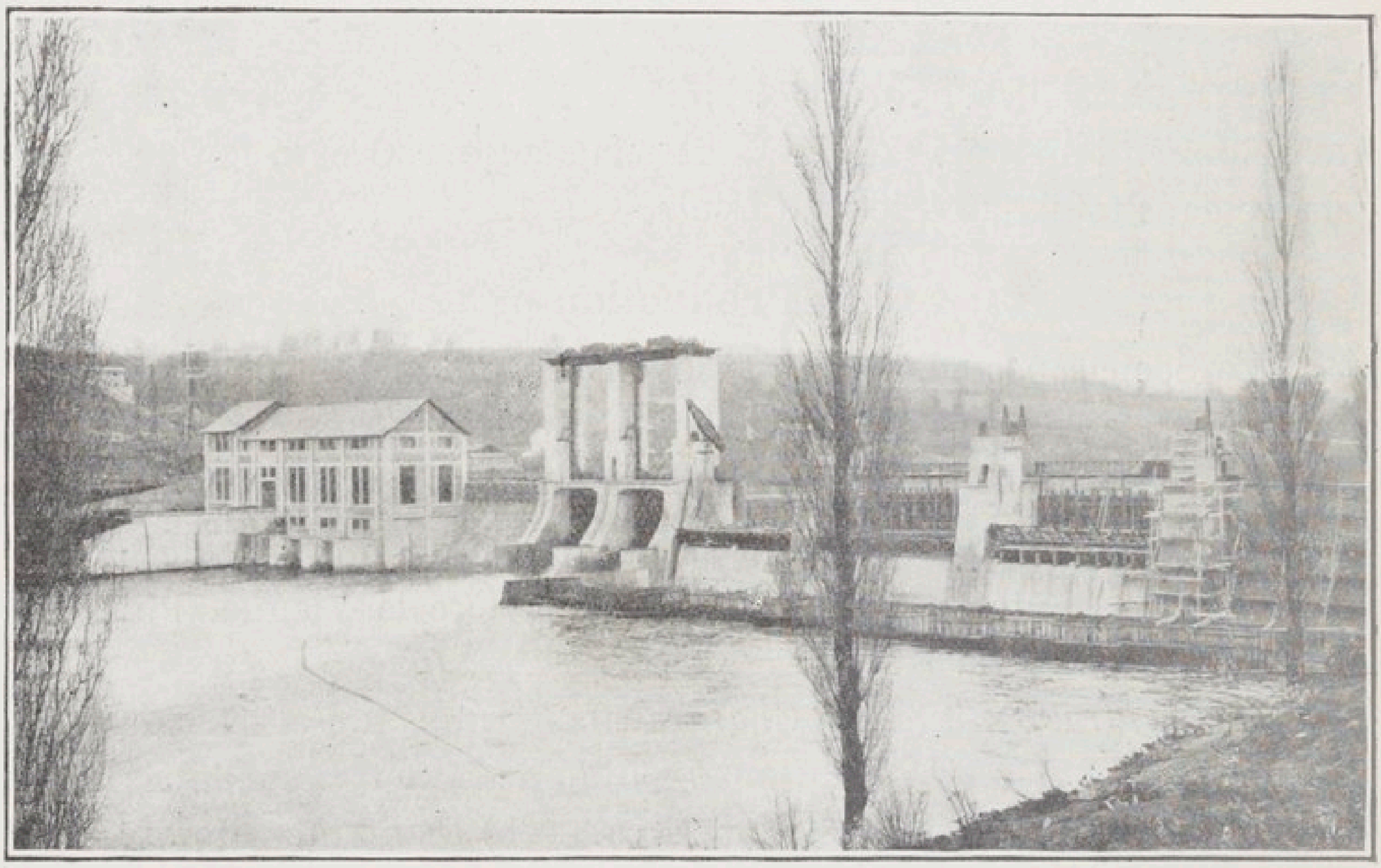

Usine de l'Isle Jourdain

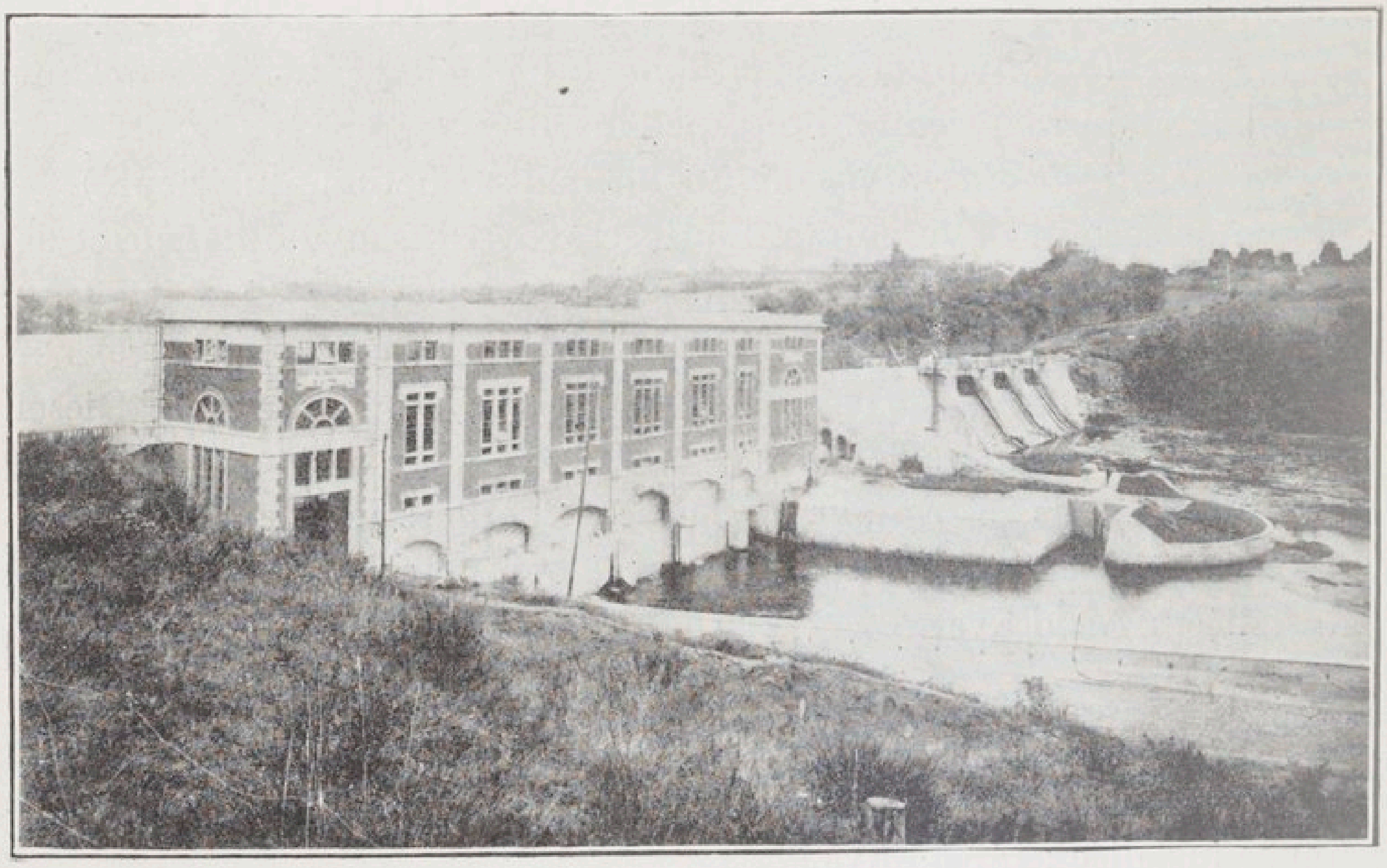

Usine de Jousseau

La *Centrale hydraulique de Châtelus* (Creuse). — Utilisera une chute de 46 à 36 mètres de l'affluent de la Vienne, le Taurion. Puissance installée : 10.000 Kva.

La *Centrale hydraulique de la Châtre* (Creuse). — Utilisera une chute de 37 à 30 mètres. Puissance installée : 10.000 Kva.

La Société dispose, en outre, de plusieurs autres chutes, notamment sur la Vienne supérieure, qu'elle équipera au fur et à mesure de ses besoins.

Transport

Le réseau de la Société des Forces Motrices de la Vienne s'étend sur les départements suivants :

Vienne, Haute-Vienne, Indre, Charente, Deux-Sèvres, Vendée, Charente-Inférieure, Creuse.

Il comprend :

Une artère à 110.000 volts de 83 km. de longueur, reliant le groupe d'usines du Taurion au groupe d'usines de la Vienne moyenne à l'Isle-Jourdain.

Une ligne à 110.000 volts entre l'Isle-Jourdain et Secondigny, d'une longueur de 95 km. Cette artère se relie au réseau à 110.000 volts de la Société de Transport d'Energie de l'Ouest, reliant les villes de Nantes et de Tours au réseau de la Société.

Une artère à 60.000 volts de 150 km. de longueur entre l'Isle-Jourdain et Tonnay-Charente (Charente-Inférieure) avec dérivations de Gript à Faymoreau (44 km.) et de Muron à La Rochelle (32 km.).

Une artère à 60.000 volts de l'Isle-Jourdain à Loudun, d'une longueur de 104 km. par Poitiers, Mirebeau, avec dérivation de Mirebeau à Châtellerault (30 km.).

Une artère à 60.000 volts de Muron à Saint-Genis (Charente-Inférieure) d'une longueur de 80 km. par Saint-Jean-d'Angély et Saintes, avec dérivation de Saintes à Cognac (25 km.) et de Rioux à Saujon (18 km.).

Une artère à 60.000 volts de l'Isle-Jourdain à Saint-Jean-d'Angely, d'une longueur de 109 km. par Champagne-Mouton et Aigre.

Une artère à 60.000 volts de Saint-Marc au Palais (Haute-Vienne) d'une longueur de 13 km.

Une artère à 60.000 volts de Niort à La Rochelle (56 km.).

Des réseaux de distribution à 15.000, 8.000 et 3.000 volts s'étendent sur les départements ci-dessus énumérés.

Un certain nombre de réseaux de distribution à basse tension dans les villes, communes et Syndicats dont la Société est concessionnaire.

Au 1er mai 1930, la longueur des réseaux de la Société en exploitation, était la suivante :

Réseau à 110.000 volts	178 km.
Réseau à 60.000 volts	670 km.
Réseau à 15.000, à 8.000, à 13.000	1.340 km.
Réseau à basse tension	130 km.

Distribution

Les réseaux de la Société fournissent l'énergie aux services publics, aux Syndicats d'Electricité rurale, aux industriels et aux différents secteurs de distribution locaux sur le territoire des départements ci-dessus mentionnés.

Par l'intermédiaire de ces derniers secteurs, le réseau de la Société dessert, notamment, les villes de Poitiers, Niort, La Rochelle, Rochefort et leurs industries.

Le réseau de la Société contribue également à l'alimentation de la ville de Limoges. En outre, elle échange de l'énergie avec la Société « L'Energie Electrique de l'Ouest de la France ».

La Société des Forces Motrices de la Vienne, est, en outre, directement concessionnaire de la distribution d'énergie électrique dans les villes de :

Saintes, Mortagne-sur-Gironde (Charente-Inférieure).

Châtellerault, Vouneuil, Archigny, Bonneuil-Matours, Bellefonds, Bonnes, L'Isle-Jourdain, Montmorillon, Lussac-les-Châteaux, le Vigeant, Millac (Vienne).

Saint-Laurent-de-Céris, Champagne-Mouton, Loubert (Charente).

Ambazac (Haute-Vienne).

La Société des Forces Motrices de la Vienne a été une des premières à s'intéresser à la mise au point et au développement de l'électrification rurale.

Dès 1920, la Société a réalisé, en collaboration avec le Syndicat Intercommunal de la Vienne, l'électrification complète du département de la Vienne, qui se trouve actuellement l'un des premiers de France, au point de vue du pourcentage de la population desservie.

Vers la même époque, la Société s'est préoccupée de l'électrification du département des Deux-Sèvres, et l'a pu mener à bien grâce à la collaboration du Syndicat Intercommunal des Deux-Sèvres, qui a réalisé parfaitement le but qu'il s'était fixé, d'électrifier la totalité du département des Deux-Sèvres.

La Société fournit au Syndicat Intercommunal des Deux-Sèvres l'énergie qui lui est nécessaire pour les parties sud et ouest du département. La Société fournit en gros le courant au Syndicat Intercommunal des Deux-Sèvres qui exploite en régie les réseaux de distribution à 3.000 volts et à basse tension. La Société, de son côté, est chargée de l'exploitation des réseaux à 15.000 volts qui amènent le courant aux différents points d'alimentation du Syndicat.

En Charente-Inférieure, la Société a établi avec le concours du département, tout un réseau à 60.000 volts et à 15.000 volts, qui fournit l'énergie aux différents Syndicats et Sociétés de distribution de ce département.

Dans le département de l'Indre, le Syndicat de la région du Blanc a choisi la Société comme concessionnaire pour l'exploitation de son réseau syndical.

Dans les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, différents syndicats ont également choisi la Société comme concessionnaire pour l'exploitation de leurs réseaux, la Société des Forces Motrices de la Vienne, ayant pu, grâce aux moyens de production importants dont elle dispose, dès maintenant mettre à la disposition de différentes collectivités toute l'énergie électrique nécessaire, à des prix bien inférieurs à ceux de toutes les autres sources d'énergie dont pouvaient disposer ces collectivités.

Production annuelle

1921	9.636.000	Kva.
1922	15.600.000	—
1923	21.217.000	—

1924	32.240.000	—
1925	39.864.000	—
1926	45.812.000	—
1927	48.453.000	—
1928	56.400.000	—
1929	80.360.000	—

Usines à gaz

La production du gaz est assurée dans les villes de Poitiers, Châtellerault, Civray, Loudun et Montmorillon.

Les usines appartiennent à différentes Sociétés (Compagnie Générale du Gaz pour la France et l'Etranger, Sociétés locales anonymes, etc).

INDUSTRIES DU LIVRE

L'industrie du livre ne pouvait être qu'au premier plan, à Poitiers, ville universitaire, centre d'études scientifiques, littéraires, théologiques et militaires. Et, en effet cette branche industrielle y compte le plus d'établissements importants.

L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE occupe, à Poitiers, onze maisons dont la moitié se consacrent aux « travaux de ville », commerciaux et administratifs, tandis que les principales impriment en outre journaux, revues et livres.

La *Société Française d'Imprimerie et de Librairie*, qui est la petite-fille d'une très ancienne maison poitevine, constitue actuellement l'un des deux établissements industriels de la Vienne dont le personnel dépasse deux cents travailleurs ; (elle occupe 250 ouvriers, ouvrières et employés). Indépendamment des éditions d'ouvrages de toutes sortes qu'elle imprime elle-même, avec un outillage moderne, cette firme a des ateliers de reliure, d'estampage, de dorure au balancier et de galvanoplastie.

L'*Imprimerie Marc Texier* est également la descendante d'une vieille maison poitevine (l'imprimerie Dupré) ; le *Journal de l'Ouest* s'y rédige et s'y imprime depuis sa fondation, ainsi que diverses revues : elle occupe actuellement une centaine de personnes.

Poitiers possède d'autres intéressantes firmes de création plus récente : l'*Imprimerie Moderne* (60 ouvriers) ; l'Association ouvrière l'*Union* (30 ouvriers) ; l'imprimerie spéciale du journal l'*Avenir de la Vienne ;* les imprimeries Basile, Beaulu, etc. Tous ces établissements sont dotés de matériel moderne, et il sort de leurs presses des ouvrages qui maintiennent la réputation des anciens maîtres-imprimeurs poitevins, dont plusieurs, au XVI^e^ siècle, furent justement célèbres.

Tout près de Poitiers, à *Ligugé*, dans le voisinage du célèbre monastère bénédictin, l'imprimerie *Aubin*, où travaillent une quarantaine de personnes, s'occupe principalement d'impressions d'ouvrages religieux, de revues liturgiques et d'art chrétien.

Le total de la main-d'œuvre typographique, à Poitiers, est d'environ 500 personnes.

A *Châtellerault*, on trouve quatre imprimeries d'importance moyenne, dont l'une (la maison Reuillon) produit une spécialité d'*articles pour réclames et publicité*. Signalons en outre une maison d'édition et de fabrication d'*imagerie enfantine*, d'albums et de publicité (éditions René Touret). Ces deux dernières firmes ont leur clientèle répartie dans toute la France.

Enfin, des imprimeries pour les besoins locaux existent à Loudun, Montmorillon, Civray, Chauvigny, Lusignan, Mirebeau, Couhé, Neuville.

L'IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE est représentée à Poitiers par six ateliers travaillant soit pour la ville, soit pour l'extérieur. Ils comptent parmi leurs praticiens de véritables artistes dans le dessin et la lettre.

A Poitiers, encore, une *imprimerie chromolithographique* de fondation ancienne (jadis Pichot, puis successivement Gué, Baelde, Ruel), emploie un nombreux personnel, et se spécialise dans l'impression des étiquettes commerciales et artistiques, panneaux-réclames, etc. Elle travaille pour l'exportation.

Journaux et Revues de la Vienne

Nous sommes en Poitou, terre natale du père du journalisme, *Théophraste Renaudot*, né à Loudun en 1584 et qui fonda en 1631, à Paris, la *Gazette*, le premier organe périodique français. Une place doit donc être réservée à nos publications poitevines, qui sont actuellement les suivantes :

L'Avenir de la Vienne et de l'Ouest (58e année), quotidien, publié à Poitiers.

Le Journal de l'Ouest et du Centre (55e année), quotidien, publié à Poitiers. Il a succédé aux « Affiches du Poitou », fondé en 1773 par Jouyneau des Loges.

La Vienne, hebdomadaire, publiée à Poitiers.

L'Action Sociale, *hebdomadaire*, publiée à Châtellerault.

L'*Echo de Châtellerault* (84e année), hebdomadaire, publié à Châtellerault.

Le *Journal de Loudun* (97e année), hebdomadaire, publié à Loudun.

La *Gazette Loudunaise*, hebdomadaire, publiée à Loudun.

La *Gartempe, hebdomadaire*, publiée à Montmorillon.

L'*Echo de Civray*, hebdomadaire, publié à Civray.

Le *Réveil Civraisien*, hebdomadaire, publié à Civray.

La *Semaine religieuse* du diocèse de Poitiers, hebdomadaire, publiée à Poitiers.

Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de la Vienne, bi-mensuel (Poitiers).

Bulletin de la Société Académique d'Agriculture de Poitiers, mensuel, (Poitiers).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, trimestriel, publié à Poitiers.

Revue Médicale du Centre Ouest, organe mensuel de la Société de Médecine de la Vienne, publiée à Poitiers.

La *Vie Sociale*, mensuel, publié à Poitiers.

La Semaine, hebdomadaire (*Avenir du dimanche*), publiée à Poitiers.

Le Dimanche, hebdomadaire, publié à Poitiers.

La *Dive et la Vonne*, hebdomadaire, publié à Couhé.

Les *Annales des Douanes*, revue mensuelle (Poitiers).

Revue de l'Octroi et des taxes municipales, mensuelle (Poitiers).

Le *Mutilé de la Vienne*, trimestriel, (Poitiers).

Le *Combattant du Poitou*, mensuel, (Poitiers).

La Grand' Goule, revue littéraire mensuelle (Poitiers).

La *Revue Mabillon*, mensuel, (Ligugé).

La *Revue Générale du Centre-Ouest*, mensuel (Poitiers).

Le Papier et le Carton

Une importante et déjà ancienne *papeterie*, occupant 70 ouvriers, se rencontre à Papault, près de Ligugé. On y fabrique le papier d'impression ; elle possède un outillage perfectionné et peut produire annuellement 1.400.000 kilogrammes de papiers, production qui s'écoule dans la région.

Une fabrique de *pâte de bois à papier* est exploitée à La Roche-Posay.

A Migné-Auxances (canton de Poitiers), se trouve une *cartonnerie* mue par la force hydraulique et la vapeur, elle fabrique le carton en feuilles et peut produire 360 tonnes de marchandises par an. Une partie de la production est expédiée sur Paris.

On trouve encore :

Deux *manufactures de cartonnages et boîtes*, à Poitiers.

Des fabriques de *sacs en papier* à Poitiers et à Châtellerault.

INDUSTRIES DIVERSES

Nous signalons ci-après quelques industries spéciales qui n'ont pu être classées dans les catégories que nous venons d'étudier.

En premier lieu, la BROSSERIE, qui constitue une branche importante de l'industrie dans la ville de Poitiers, où l'on trouve quatre *fabriques de brosses*. Les plus importantes, l'usine de Chasseigne, qui occupe 113 ouvriers, et la maison Péchon, confectionnent la brosserie de luxe et la brosserie industrielle, et ajoutent à leur production la fabrication des *pinceaux* pour peintres ainsi que des *paillassons* et la préparation des *éponges*.

Deux *manufactures de plumeaux*, dont l'une travaille pour l'exportation, faisant également le paillasson et la préparation des *éponges*, existent à Poitiers, ainsi que deux actives *fabriques de balais* de sorgho occupant de 20 à 30 ouvriers.

Citons encore, à Poitiers et à Châtellerault, deux manufactures de *couronnes funéraires* occupant chacune une douzaine de personnes; une fabrique *d'horloges publiques* pour églises, mairies, etc., à Marçay (près Vivonne) ; un établissement de construction de *fours de boulangerie* à Poitiers ; un atelier de fabrication de *bascules et d'instruments de pesage* (Poitiers) ; des petites fabriques de *cierges et bougies* à Poitiers (trois), Châtellerault et Loudun ; deux ateliers spécialisés dans la *miroiterie* et la *gravure sur verrre* (Poitiers) ; dans la fabrication des *malles* et *ustensiles de voyage*, à Poitiers et à Châtellerault; dans la fabrication des *harnachements*, colliers pour chevaux (Poitiers et Châtellerault) ; une *fabrique d'appareils d'orthopédie* et *prothèse*, à Poitiers. La fabrication des *fleurs artificielles*, *couronnes modernes de mariées*, etc., compte deux ateliers à Poitiers.

R. P.

LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

M. Ardouin-Dumazet, dans ses *Voyages en France* (tome XV), donne l'impression de n'avoir vraisemblablement fait que passer dans la plaine poitevine, en y admirant toutefois (en 1905 et que dirait-il ou que ne dirait-il pas en 1930) la gare de Niort « spacieuse et bien « conçue, où sept lignes de chemins de fer, venant de tous les points « de l'horizon, font du chef-lieu des Deux-Sèvres une des villes les « mieux desservies de la France entière »..., car il ajoute que « ces « nombreuses voies ferrées font de Niort un centre économique assez « considérable, *malgré l'absence d'industries dans la région* ».

Il est vrai qu'il constate plusieurs pages plus loin qu'outre son angélique, ses oignons et ses artichauts, « Niort est en même temps « une ville assez industrielle, dont le développement s'accentue, grâce « à son beau réseau de voies ferrées... ». M. Ardouin-Dumazet signale d'importantes tanneries, de nombreux ateliers de chamoiseurs et de gantiers, des fabriques de chaussures, de blouses, de corsets, de casquettes, etc., et il conclut : « Niort est si bien désigné pour devenir « un centre que des tentatives, timides il est vrai, se font pour im- « planter de nouvelles industries... Ces essais aboutiront sans doute « à doter cette ville de nouvelles usines. »

M. Ardouin-Dumazet fut bon prophète.

Par ailleurs, dans son tome XVI, parlant de Parthenay, « une de « ces villes où l'on peut flaner quelques heures sans éprouver d'en- « nui », il observe que « de tous temps importante par sa situation « à la croisée de nombreuses routes, Parthenay doit à plusieurs lignes « de chemins de fer une certaine activité. L'industrie y est représen- « tée par des tanneries..., scieries..., poteries..., etc... ».

Là encore les années ont bien modifié la situation et donné à l'industrie locale un essor inespéré.

Nous ne nous proposons point d'en étudier ici le développement continu, mais plutôt, ainsi que nous l'avons dit déjà, notre intention est de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'industrie du département, en groupant par catégories les différentes manifestations de la vie économique, tout à la fois de la Plaine, de la Gâtine et du Bocage.

Nous avons étudié plus haut les industries qui se rattachent à la transformation des produits agricoles ou à l'alimentation et cette revue sommaire a montré l'intensité de l'activité de ces branches. Les industries du bâtiment, des cuirs et peaux, du bois, du fer, les industries textiles, chimiques, minières, mécaniques que nous abordons maintenant ne le cèdent en rien à celles-là.

Quoi qu'en ait dit M. Ardouin-Dumazet, nous allons constater que l'industrie dans les Deux-Sèvres est très bien représentée et que ses produits tiennent une place respectable à côté des ressources agricoles du département.

CARRIÈRES, CHAUX, CIMENTS, etc.

CARRIÈRES. — De nombreuses carrières sont exploitées dans les Deux-Sèvres. Ce sont, en général, de petites exploitations à faible rendement.

Nous trouvons des carrières de *pierre à bâtir* principalement dans le sud du département. Dans la même région se rencontrent des *carrières de pierre de taille*, notamment à Niort, Souché, Echiré, Saint-Rémy, Chavagné et Saint-Pompain. Les unes et les autres fournissent des matériaux calcaires.

Les *pierres de taille dures* (granit) sont extraites dans le nord-ouest du département, dans la région de Moncoutant en particulier, ainsi que dans les environs de Parthenay (Fénery), Menigoute et Secondigny, Faye-l'Abbesse, Boismé, Voultegon également.

Les *pierres à macadam* sont d'un rapport plus important. Ces exploitations sont pour la plupart outillées mécaniquement.

A noter spécialement en remontant du sud au nord :

La carrière de Loubeau, près de Melle, qui produit environ 20.000 mètres cubes par an (grès) ;

Celle de La Plège (Champdeniers) : 10.000 mètres cubes de grès quartzeux ;

Saint-Varent : granilites, porphyres : 50 à 60.000 mètres cubes.

La Gouraudière (Mauzé-Thouarsais) : 40 à 50.000 mètres cubes (grès).

Ces carrières produisent également des gravillons, sables et ballasts.

A signaler encore des carrières de *marbre* à Ardin (Coulonges-sur-l'Autize) et les sablières de Souché et Coulon.

CHAUX. — La chaux d'engrais a été un des éléments essentiels de la mise en valeur des « terres gâtées » de la Gâtine et des landes du Bocage. L'industrie des fours à chaux, autrefois très prospère, est plutôt en décroissance.

Il reste actuellement une trentaine de fours à chaux dans le département, mais une quinzaine seulement fonctionnent, notamment à Airvault, Coulonges-sur-l'Autize, Saint-Pompain, Saint-Varent,

Saint-Loup-sur-Thouet, Thénezay, Gourgé, Mazières-Saint-Romans (Melle), Saint-Maixent, Pamproux et Thouars.

La production totale annuelle peut être évaluée entre 15 et 20.000 tonnes, entièrement absorbées par les besoins de la région.

CIMENTS. — Une importante fabrique de ciments (Société Anonyme des Ciments et Matériaux du Poitou) est établie à Airvault et spécialisée dans les ciments artificiels et chaux hydrauliques. Le personnel employé est de 80 à 100 ouvriers.

Diverses entreprises de Niort, Parthenay et Cerizay exécutent également de gros travaux en ciments, béton armé, agglomérés, tuyaux en ciment, dallages, parpaings, etc. 120 ouvriers environ sont employés dans cette branche.

POTERIE. — Parthenay fut jadis renommé par les produits d'un artiste local (M. Jouneaud) spécialisé dans la faïencerie (vases, camées, plafonniers, etc.). Cet atelier a disparu.

Il n'existe plus actuellement dans le département que deux poteries de terre, poteries communes ou émaillées, à Magné, près de Niort. L'une est outillée industriellement ; l'autre n'emploie qu'une main-d'œuvre spécialisée et très réduite.

La poterie de Saint-Porchaire, près de Bressuire, a disparu.

CÉRAMIQUE. — Dans cette branche, nous devons signaler une importante fabrique de carrelage céramique à Cerizay (carreaux ciment et mosaïque). Une trentaine d'ouvriers y sont employés. La production journalière est d'environ 200 mètres carrés.

TUILERIES-BRIQUETERIES. — Il existe dans le département une cinquantaine de fabriques produisant ensemble environ 12 millions de tuiles et briques, correspondant à un chiffre d'affaires annuel de 3 à 4 millions.

Les produits fabriqués sont des tuiles creuses dites tuiles romaines demi-rondes, des briques repressées et des briques creuses.

Les moyens de fabrication sont plutôt rudimentaires : fours cou-

chés horizontaux à flamme directe chauffés au bois, ou fours avec grille permettant l'emploi du charbon.

Certains établissements utilisent néanmoins des fours à chambres carrées, fours debout à flamme directe, voire même des fours perfectionnés à flamme renversée munis de cheminées activant le tirage.

Tous ces systèmes de fours sont intermittents et fonctionnent principalement dans la belle saison avec une main-d'œuvre saisonnière.

Les principaux centres se trouvent dans la région de Bressuire, Melle et dans le marais poitevin, notamment à L'Absie, Champdeniers (Saint-Denis, La Vecquière), Gourgé, Moncoutant, à Bessines (Pied-de-Fond), Bressuire (Noirterre), Chey, Terves, Assais, Montalembert, Saint-Hilaire-la-Palud (La Névoire), Saint-Georges-de-Noisné, Melle (Rabalot, Mortefond), Saint-Maixent (Nanteuil, Soudan), etc.

CUIRS ET PEAUX

Mégisserie -- Chamoiserie -- Ganterie

Cette industrie est assurément la plus importante de la région niortaise. Elle est presque entièrement concentrée dans la ville de Niort et à l'extérieur, nous ne trouvons guère que quelques ateliers à Saint-Florent (banlieue de Niort), une chamoiserie à Saint-Liguaire, une chamoiserie à La Crèche (succursale d'une maison de Niort) et une autre à La Mothe-Saint-Héray. Toutes les autres usines ou ateliers sont situés dans le chef-lieu du département.

« Les bords de la Sèvre, écrit M. Arbouin-Dumazet, possèdent « de nombreux ateliers de chamoiseurs où les peaux de mouton, « d'agneau, de chèvre, de chevreau sont transformées en peaux sou- « ples de « chamois », ainsi que celles des animaux tués dans les « grandes chasses, daim, chamois, cerf, élan, renne, etc. En réalité, « la plus grande partie de la peau de chamois préparée à Niort est de « la peau d'agneau. »

Nous nous excusons de contredire une fois encore le voyageur amateur qu'est M. Arbouin-Dumazet ; mais, dans son tour de France, il eût pu constater que si la spécialité de Grenoble est le chevreau et celle de Millau l'agneau, la spécialité niortaise est surtout le mouton, la ganterie en « peaux fortes » et lavables.

Quant aux « animaux tués dans les grandes chasses », ils seraient un bien maigre appoint à l'énorme consommation de la grande et vieille industrie niortaise que nous étudions en ce moment. En fait, ils ne font plus que contribuer à expliquer l'origine même du mot « *chamoiserie* ». Les premières peaux tannées à l'huile furent des peaux de chamois ; le tannage à l'huile constitue le *chamoisage*.

Vieille industrie niortaise, avons-nous dit ; en effet, nous possédons deux tarifs d'impôts, l'un de 1285, l'autre de 1377, mentionnant les peaux et les huiles de poisson utilisées à Niort ; nous pouvons donc conjecturer que l'industrie de la ganterie et de la chamoiserie remonte à un temps beaucoup antérieur et florissait à Niort dès le début du XIII^e^ siècle.

ETABLISSEMENTS LES FILS DE T. BOINOT (Niort)

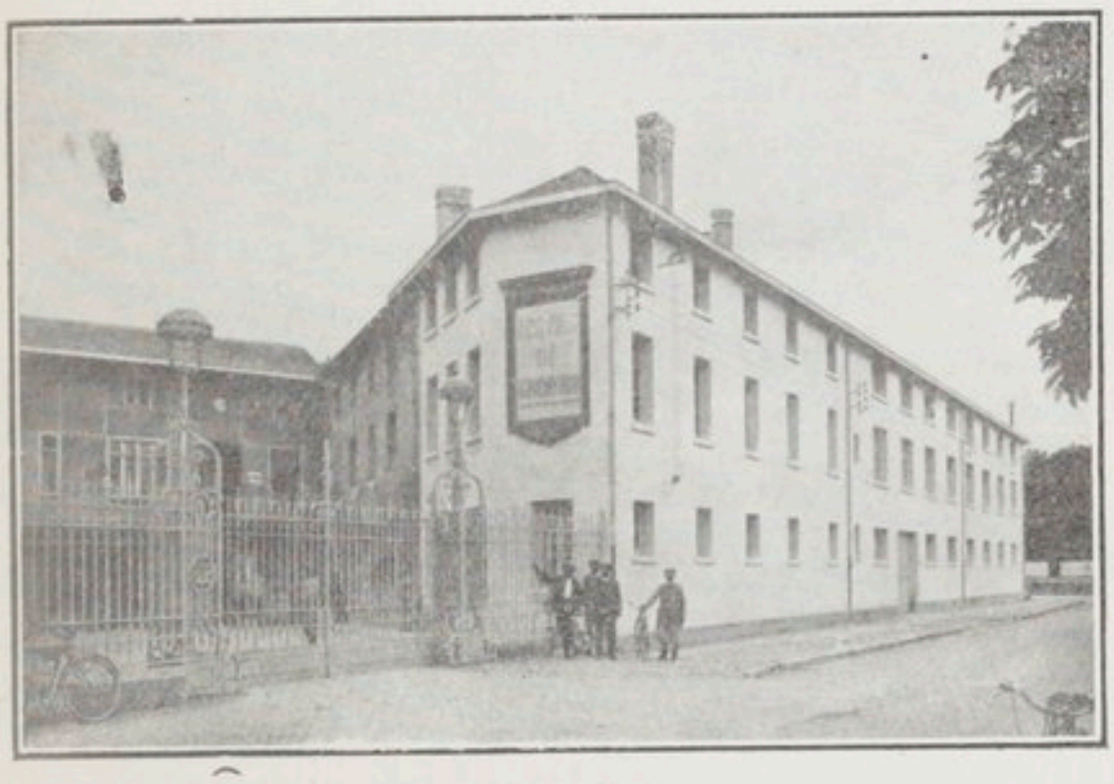

Entrée principale

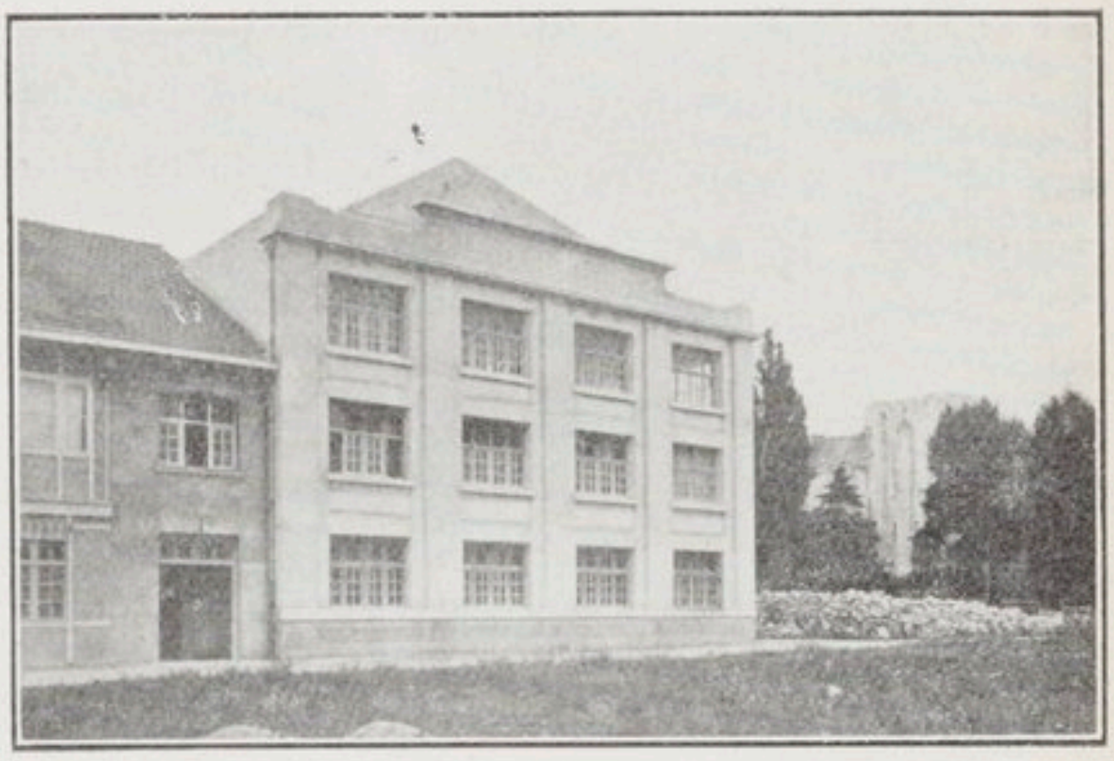

La nouvelle ganterie

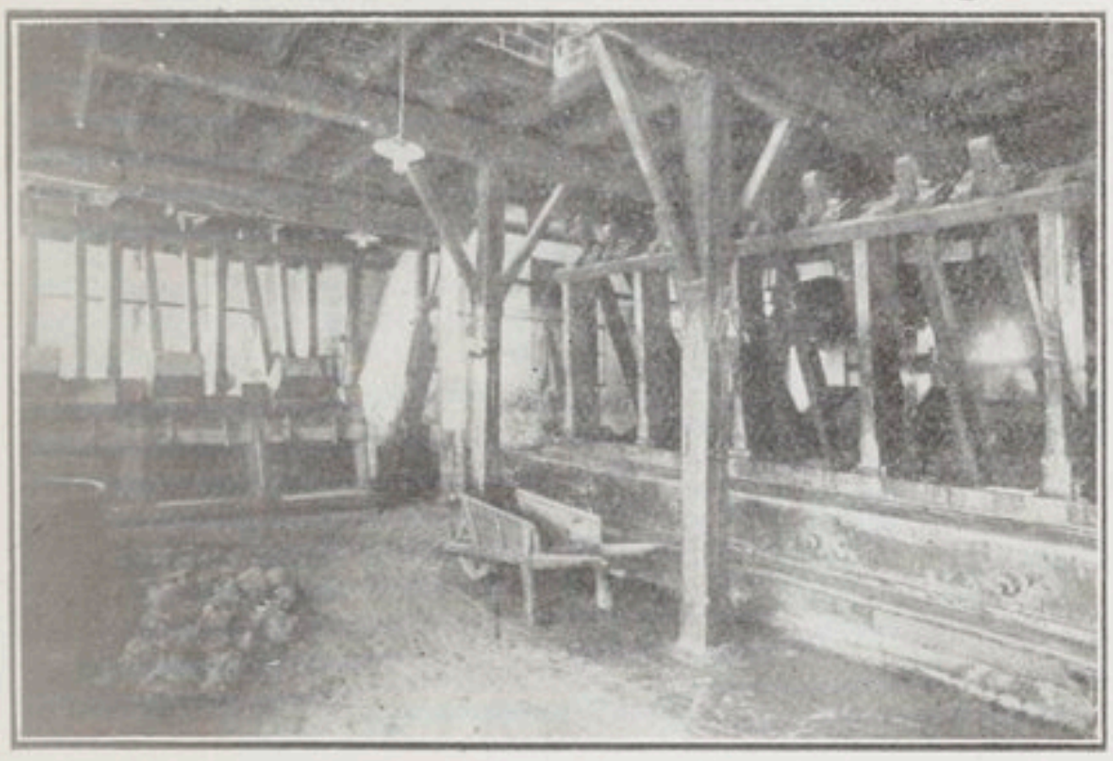

Un foulon

Lavage des peaux

Les pelains

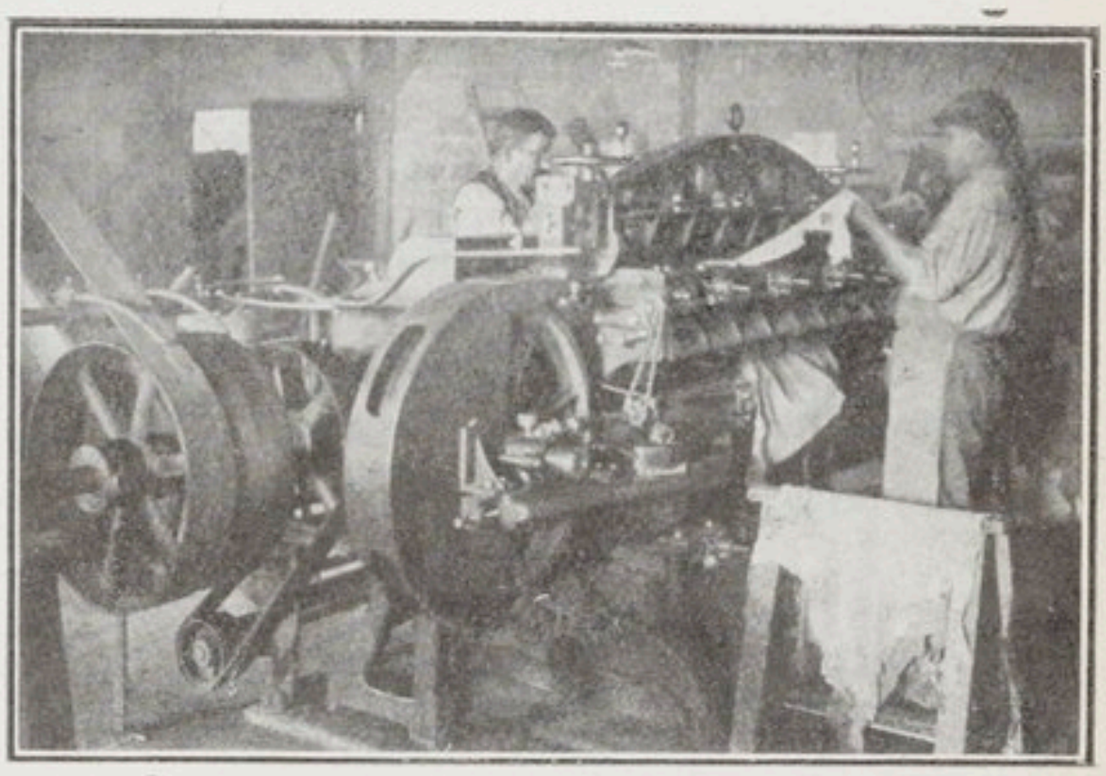

Scies à refendre

Cette industrie, à part quelques perfectionnements apportés dans la fabrication, est du reste demeurée dans ses grandes lignes, telle que la connurent nos ancêtres ; les vieux foulons fonctionnent aujourd'hui comme hier et l'art de la mégie n'a guère changé que de nom. Les blanconniers du XVI^e^ siècle sont devenus les mégissiers du XX^e^. Mais à la roue à aubes s'est substituée la turbine, comme force motrice. La vapeur et l'électricité ont remplacé la houille verte.

FABRICATION. — Entre la peau brute, dépouille de l'animal dont la mort fait vivre toute une corporation d'ouvriers et d'ouvrières, et le joli gant qui moule une main de femme plus jolie encore, que d'opérations délicates ont été exécutées, que de manipulations a subies la matière première.

Essayons d'en suivre toute la gamme.

Les peaux arrivent en « lainés », ou « rasons », suivant qu'elles sont ou non tondues, en « cuirots » si elles sont délainées.

Si elles ne le sont pas, le délainage est opéré par le *mégissier*, lequel épile la peau jusqu'à la racine de la précieuse toison. Après quoi, l' « écharnage » est effectué par une machine spéciale ; la peau est ensuite plongée dans un bain de chaux (pelain) d'où on la retire après un certain temps pour en supprimer les pattes, queue, oreilles et cou.

La peau passe alors au chevalet pour la finition du *regrattage*. Cette opération a contribué à donner son nom à deux vieilles rues niortaises, quai et rue de la Regratterie, qui furent très probablement le siège d'élection et le point de départ de la vieille industrie niortaise.

La peau regrattée est sciée ou effleurée. Le sciage consiste en un dédoublement de la peau, sciée en épaisseur par une machine spéciale qui sépare la « fleur » (l'épiderme), laquelle sera tannée au sumac, du derme qui seul sera chamoisé et employé pour la ganterie, la fleur étant réservée pour la maroquinerie.

La peau sciée revient au pelain, convenablement acidulé, pour absorber le reste de chaux que la peau a pu conserver malgré plusieurs lavages à grande eau.

Puis nouvel « écharnage », nouveau lavage et essorage à la presse hydraulique.

ETABLISSEMENTS LES FILS DE T. BOINOT (Niort)

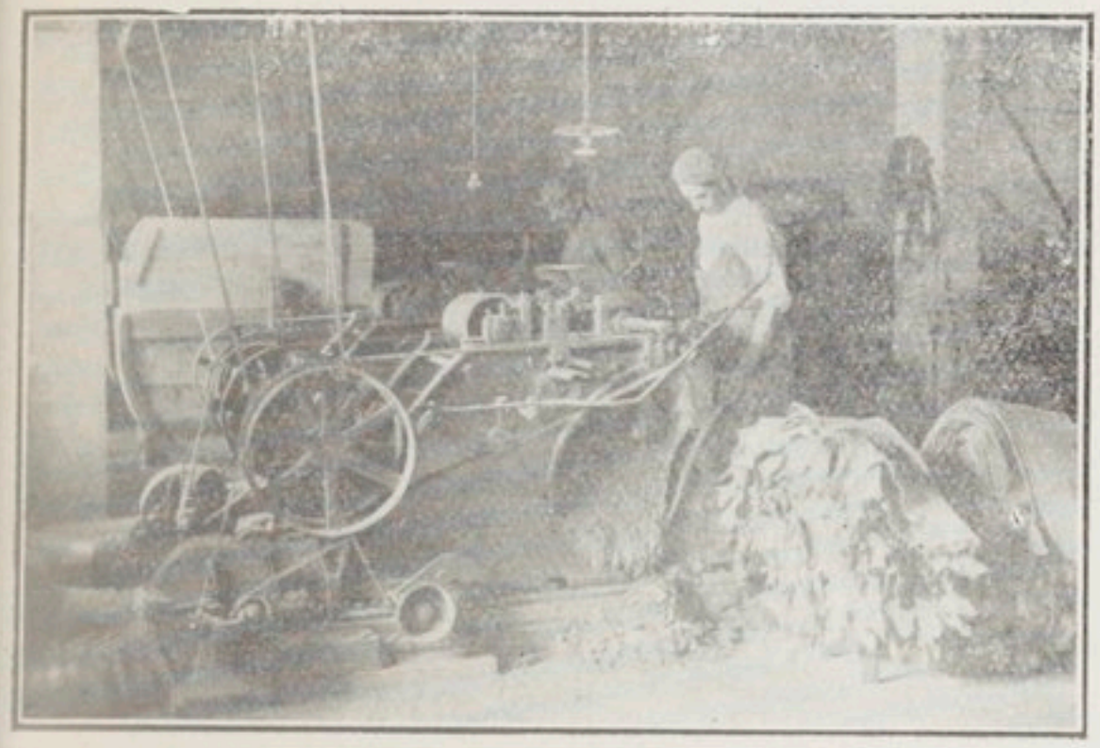

Une machine à dérayer

Blanchiment sur le pré

Les ponceuses

Le triage des peaux

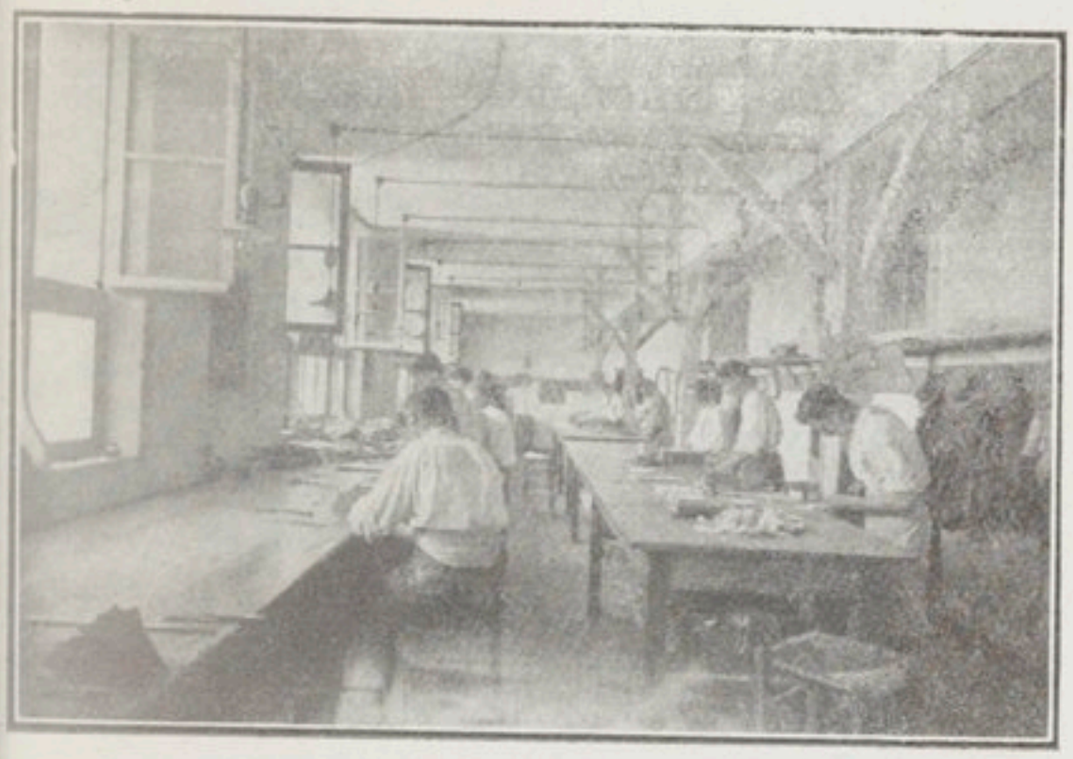

Un atelier de gantiers

Un atelier de piqûre

La peau est prête à être chamoisée, c'est-à-dire à être tannée à l'huile, « nourrie », assouplie.

Les huiles employées en chamoiserie sont les huiles de baleine, de morue ou de hareng.

La première opération de *chamoiserie* est le *foulonnage ;* les peaux imprégnées d'huile sont battues par d'énormes marteaux de bois retombant dans une sorte d'auge, à la cadence de trente fois par minute. L'opération dure environ vingt jours, au cours desquels les peaux sont successivement et à plusieurs reprises étendues à l'air ou dans des chambres chaudes, puis remises au foulon.

Quand le foulonnage est jugé suffisant, les peaux, après une mise en trempe en eau claire, sont passées sous une presse qui en exprime l'huile (moellons, dégras, destinés au tannage des gros cuirs).

Les peaux sont ensuite plongées dans un bain d'eau chaude, additionné de carbonate de soude, pour le dégraissage, lequel est suivi de la torsion des peaux et de leur séchage à l'air libre et à l'ombre, conditions indispensables pour que les peaux n'aient pas à en souffrir.

On procède alors au *palissonnage*.

Une fois séchées, les peaux chamoisées sont « ouvertes », c'est-à-dire étirées, palissonnées, dans tous les sens ; ainsi préparées le *triage* sera rendu plus facile.

Il importe, en effet, de vérifier la qualité de ces peaux ; la moitié seulement environ est propre à la ganterie ; les autres « vitrées, vertes, pétillées, chauffées, veinées, galeuses », serviront à divers usages (orthopédie, essuyage des meubles, glaces, automobiles et voitures diverses, gainerie, maroquinerie, etc.).

Après triage, l'étirage donne à la peau ses dimensions maxima ; le *débordage*, lui, en supprime les parties trop faibles ou avariées.

La peau passée au blanc d'Espagne est ensuite *rasée* avec un instrument appelé « lunette », en raison de sa forme. Ce travail est achevé par l'ouvrier *ponceur*, qui affine le velouté de la peau avec un bloc de pierre ponce.

Ce travail à la main peut être effectué mécaniquement : la « lunette », dans ce cas, est remplacée par la machine à raser et la pierre ponce par la meule.

Le rasage et le ponçage s'opèrent du côté « chair » ; le *dolage*

ETABLISSEMENTS Vve A. ROUSSEAU ET FILS (Saint-Liguaire)

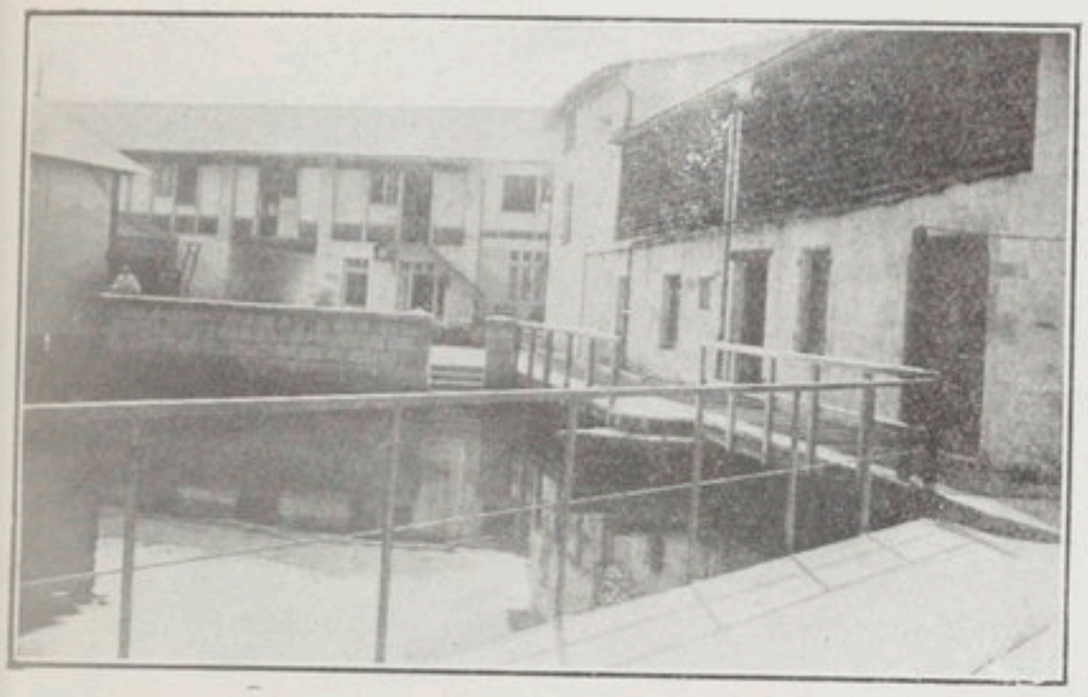

Le vieux moufin de Saint-Liguaire

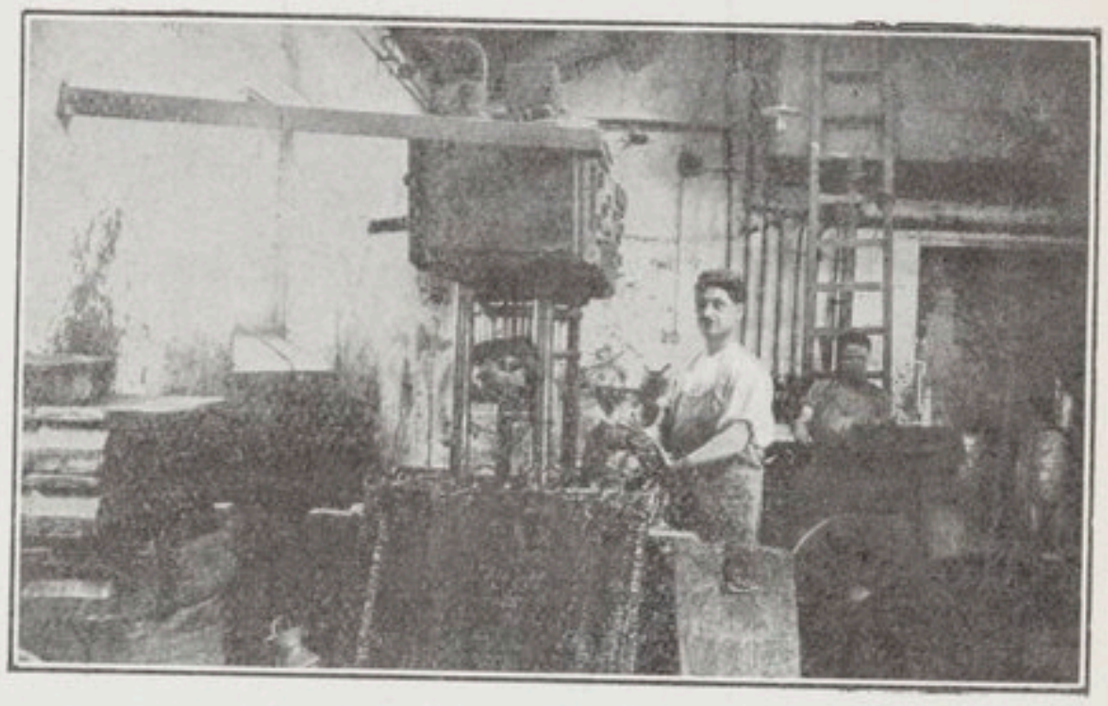

La presse à bras

Cortège de la fête patronale de la Saint-Jean (24 juin)

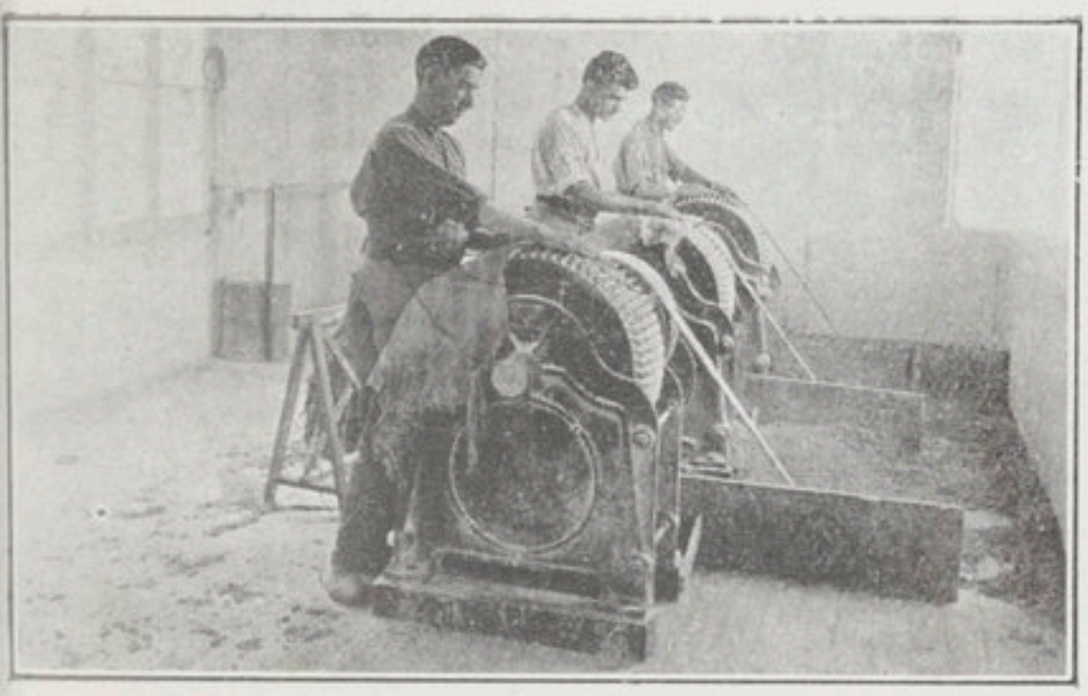

Ponceurs

Etireurs

consiste dans le même travail, mais du côté « fleur », du côté de l'épiderme. Certaines peaux ne sont pas « dolées » ; elles restent alors « entières », « chamois » en terme de métier.

Le dolage se fait, soit à la main avec le « doloir » ou couteau à doler (spatule tranchante et qui exige un art consommé), soit à la machine à drayer, munie d'un petit cylindre à lames multiples qui termine l'effleurage.

La peau ainsi préparée sera ou blanchie, ou teinte.

La *teinture* se fait, soit au bain si l'on veut teindre la peau sur les deux faces, soit à la brosse si l'on ne veut la colorer que sur l'un des côtés.

Après teinture, polissage à la pierre ponce ou à la meule.

Le *blanchiment*, lui, est effectué au soleil ; on blanchit « au pré ». Une exposition plus ou moins longue au soleil donne à volonté la teinte désirée : paille, crème, ou blanc de neige.

Cet antique procédé qu'aucune formule chimique n'a encore pu remplacer jusqu'à ce jour, contribue pour une large part à donner et à conserver au « gant de Niort » sa réputation mondiale de remarquable souplesse et de parfaite lavabilité.

Comme pour la teinture, le blanchiment peut s'opérer soit sur les deux faces, soit sur une seule.

Un nouveau *triage* des peaux est alors effectué, les unes destinées aux gants d'hommes, plus résistants, les autres aux gants de femmes, plus fins, plus souples. C'est ici que commence le travail du *gantier*, travail délicat entre tous, car l'art du gantier consiste essentiellement à tirer le meilleur parti possible d'une peau, compte tenu de sa résistance et du sens dans lequel elle a été étirée.

Le *coupeur* entre en jeu.

Trois sortes de pièces sont tirées de la peau : le gant proprement dit (la main, moins le pouce), le pouce et les « fourchettes », parties intermédiaires (entre doigts).

Le gantier découpait lui-même autrefois, les différentes pièces, aux ciseaux. Des « mains de fer » aujourd'hui, et des « calibres », actionnés par des balanciers ou des presses hydrauliques, découpent gants, pouces, fourchettes dans la peau une fois dépecée (c'est-à-dire distribuée suivant le type du gant, sa qualité et sa pointure). Il va

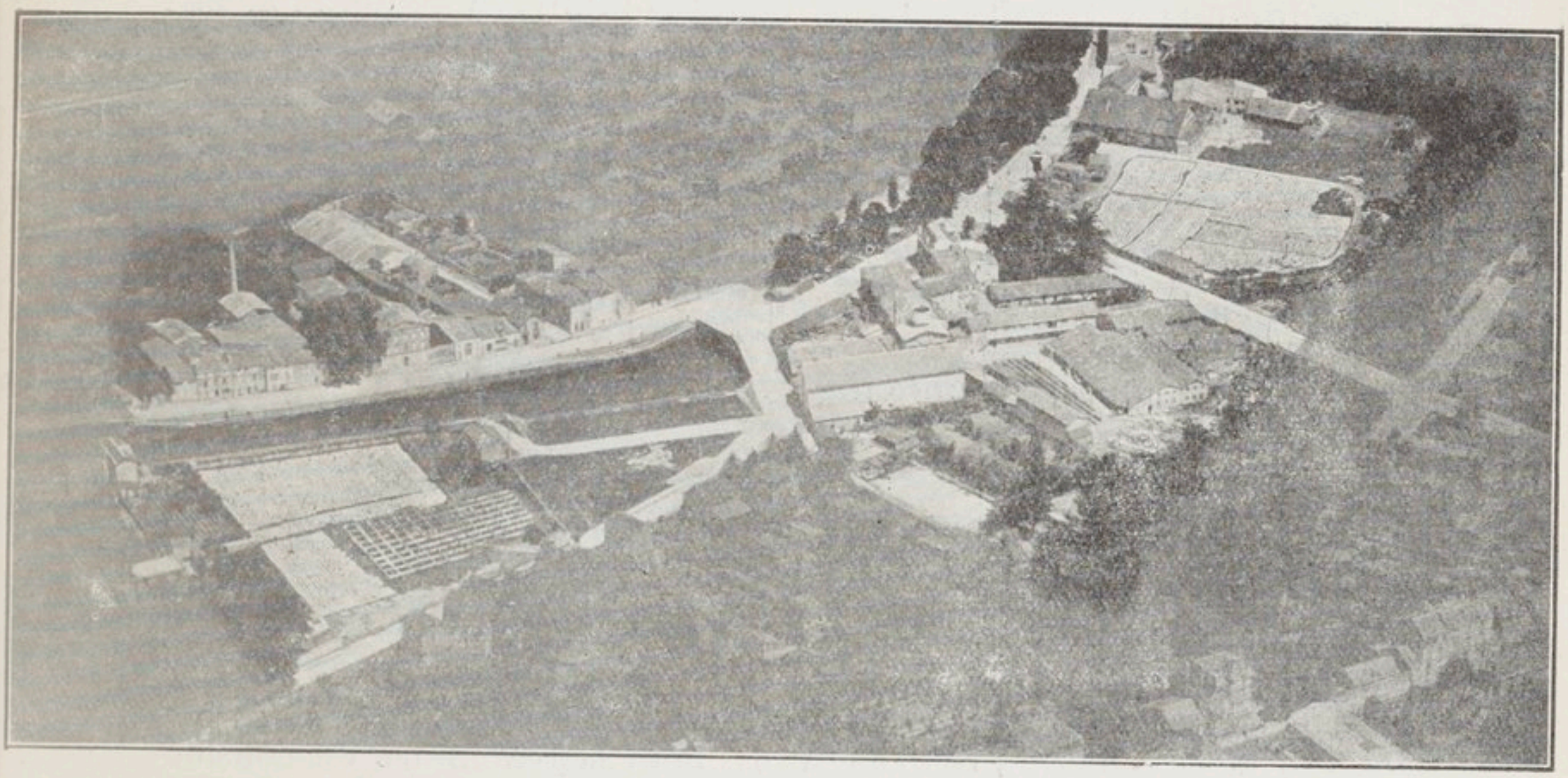

Vue générale des Etablissements Les Fils de T. Boinot

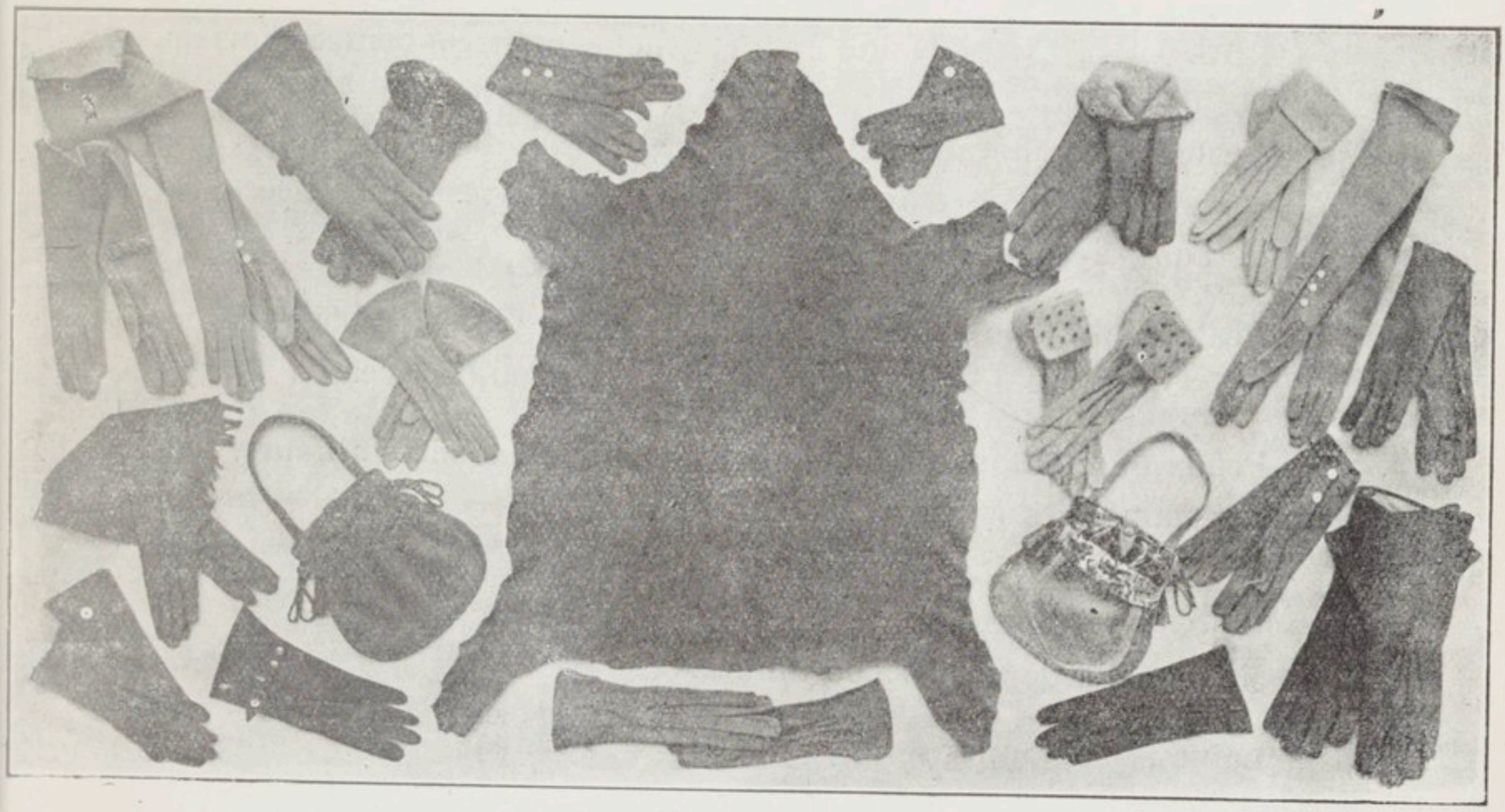

Quelques transformations de la peau chamoisée

sans dire qu'il est des calibres de toutes pointures et de toutes formes (gants ordinaires, gants crispin, saxe, etc.).

Les pièces sont préparées ; il faut les assembler soit à la main, soit surtout à la machine. Des machines à coudre spéciales exécutent ces coutures ; elles s'acquittent également, du reste, de la confection des boutonnières, des broderies et des nervures.

Après couture, la finition.

Le gant est achevé par la pose des boutons, des pressions ; mais il doit subir encore une révision méticuleuse, la ganterie niortaise ayant à cœur de ne fournir que des gants de qualité irréprochable. Aussi combien minutieux la vérification, le nettoyage, le contrôle, avant le « bon à expédier ».

D'où la vogue du *Gant de Niort*, dont la renommée est considérable et qui maintient son succès malgré la concurrence d'autres centres spécialisés.

PRODUCTION. — D'une enquête menée dans le centre niortais, où l'accueil le plus bienveillant nous a été réservé, il résulte que la production moyenne annuelle de la mégisserie, de la chamoiserie et de la ganterie peut être évaluée d'une manière très approchée (chiffres de l'année 1929) :

Peaux de moutons entièrement travaillées à Niort (c'est-à-dire mégissées, délainées, sciées et chamoisées) : 900.000 peaux.

Peaux de moutons préalablement délainées et sciées ailleurs, seulement chamoisées à Niort : 800.000 peaux.

Paires de gants fabriquées : 2.500.000.

Moëllons et dégras : 1.750 tonnes.

Laine : 800 tonnes.

Chiffre global d'affaires : 122 millions environ.

Le chiffre d'affaires réalisé en 1929 se décompose comme suit :

Peaux entièrement travaillées	32.000.000
Peaux seulement chamoisées	20.000.000
Gants fabriqués	55.000.000
Moëllons et dégras	5.250.000
Laine	9.500.000
TOTAL	121.750.000

Dix-neuf maisons se livrent à cette industrie et se répartissent comme suit :

Maisons faisant la mégisserie, la chamoiserie et la ganterie...	2
— la chamoiserie	3
— la chamoiserie et la ganterie	4
— la ganterie	10

Ces maisons, de plus ou moins grande importance, occupent, soit en ateliers, soit à domicile, un peu moins de 4.000 ouvriers et ouvrières. On peut donc estimer que plus du tiers de la population niortaise vit de l'industrie de la peau.

La puissance en chevaux-vapeur de ces divers établissements est d'environ 2.000 à 2.500 chevaux.

Il existe en outre une dizaine d'ateliers spécialisés dans la poncerie ou la teinturerie ; le plus souvent le travail y est fait à façon (6 ponceries, 4 teintureries).

Les principaux débouchés de la fabrication niortaise sont la France et l'étranger (Angleterre, Amérique, Europe Centrale, Allemagne, Italie, Espagne, Hollande, Belgique, Pays Scandinaves et Pays d'Orient).

SOUS-PRODUITS. — Nous avons signalé déjà les moellons et les dégras qui sont des sous-produits de la fabrication. Il en est d'autres qui ne sont point négligeables, notamment les *laines*, récupérées lors du délainage, et qui sont lavées, séchées et expédiées (800.000 kilos par an environ) ; les *fleurs* destinées à la maroquinerie ; les « tom-

bées » enfin, non utilisables et les différentes poussières, issues du ponçage, du meulage ou du drayage, et qui ont employées comme *engrais*.

Cuirs verts -- Tanneries -- Corroieries

Quelques maisons (trois à Niort et deux à Parthenay) sont spécialisées dans les *cuirs verts*, et leur chiffre d'affaires varie de 12 à 15 millions par an.

Les *Tanneries* sont également peu nombreuses et cette industrie, autrefois très prospère, est plutôt en décroissance. On trouve une tannerie à Niort, une à Champdeniers, une à Châtillon-sur-Sèvre et trois à Parthenay, mais ces maisons sont relativement peu importantes et n'occupent qu'un petit nombre d'ouvriers (50 environ au total).

Deux de ces tanneries, une à Niort et une à Châtillon-sur-Sèvre, font également la *corroierie*. Il existe une autre corroierie à Niort.

La tannerie de Niort prépare du cuir chromé.

La production totale peut être évaluée à 1.500 cuirs par mois.

Chaussures -- Chaussons

L'industrie de la *chaussure de cuir*, autrefois très florissante à Niort, n'y est plus représentée aujourd'hui que par une maison de moyenne importance ; elle occupe une cinquantaine d'ouvriers et possède un outillage très moderne.

A signaler également à Niort une maison importante spécialisée dans le ressemelage en caoutchouc.

Nous trouvons deux autres fabriques à Thouars et trois à Parthenay, occupant près de 150 personnes dans des ateliers tout à fait modernes. La spécialité de Niort est surtout le brodequin, la chaussure de fatigue ; Parthenay fait à la fois la chaussure d'homme et la chaussure de femme. A signaler à Cerizay une fabrique spécialisée dans la chaussure d'enfants et à Châtillon-sur-Sèvre une fabrique de tiges.

La production mensuelle peut être évaluée à plus de 20.000 paires, représentant un chiffre d'affaires moyen annuel de 10 millions environ.

L'industrie du *chausson à semelle de feutre, semelle de cuir* (cuir

ordinaire ou cuir chromé), ou *semelle de caoutchouc*, genre bain de mer, est plus répandue. Nous en rencontrons quatre fabriques à Niort, trois à Saint-Maixent (l'une des maisons de Saint-Maixent est spécialisée dans la fabrication des couvre-selles), cinq à Châtillon-sur-Sèvre, deux à Cerizay, une à Mauzé, à Aiffres, à Beauvoir-sur-Niort, à Frontenay-Rohan-Rohan, à Usseau, à Luché (Chef-Boutonne). A signaler l'utilisation du caoutchouc usagé (pneus) dans la confection des semelles qui prend de plus en plus d'extension.

Le travail se fait, soit en ateliers, soit à domicile ; il occupe un personnel de plus de 600 personnes.

La production totale annuelle peut être estimée à près de 300.000 douzaines de paires, correspondant approximativement à un chiffre d'affaires de 15 à 20 millions de francs.

Sabots -- Galoches

Nous trouvons à Niort deux fabriques de galoches, quatre saboteries mécaniques à Parthenay et une à Thouars, occupant ensemble une soixantaine d'ouvriers. Parthenay confectionne spécialement les semelles de galoches. La production annuelle peut être évaluée à 500.000 paires de semelles.

Nous devons observer qu'il existe à la campagne de nombreux artisans sabotiers, dont la production en atelier familial ne peut être estimée. Des sabotiers se rencontrent principalement dans la région du Marais et de la vallée de la Sèvre (Magné, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, etc.).

Cirage

Pour l'entretien de ces chaussures et de ces galoches, Niort possède une fabrique de cirage que nous aurions garde de ne point mentionner ici.

INDUSTRIE TEXTILE

L'industrie textile est peu répandue dans le département. On y trouve néanmoins une fabrique de draps de laine à Azay-sur-Thouet ; une usine également de tissage de laine à La Crèche ; une filature à Salles, qui occupe une quarantaine de personnes ; à Champdeniers, nous rencontrons une manufacture spécialisée dans le lavage et le triage des laines et, à Châtillon-sur-Sèvre, une fabrique de tissage de toile à mouchoirs (genre choletais) occupant près de 60 personnes.

L'industrie de la *bonneterie* a pris, par contre, depuis quelques années en particulier, un grand développement.

Le plus grand centre est Saint-Maixent ; on y fabrique chandails, bas et tricots, et plus de 200 personnes y sont employées tant en ateliers qu'à domicile. Saint-Maixent compte trois manufactures, Parthenay également, avec un personnel d'une centaine de femmes environ.

Plusieurs maisons de Niort fabriquent aussi de la bonneterie (bas, chandails, etc.). A signaler également une maison à Parthenay.

A La Mothe-Saint-Héray, deux maisons occupant une trentaine d'ouvrières confectionnent spécialement des robes pour dames et des molletons.

Nous trouvons ensuite une fabrique de bonneterie aux Aubiers (bas et tricots, 20 personnes), une à Moncoutant, à Nueil-les-Aubiers, et quelques ateliers à Bressuire, Thouars, Chef-Boutonne et Mauzé.

Quant à la *confection en gros*, elle est presque exclusivement concentrée à Niort, où sept maisons emploient environ trois cents personnes, ouvrières confectionneuses, soit en ateliers, soit à domicile.

Nous donnerons plus loin, au chapitre *Commerce*, l'évaluation approximative de la production de cette branche.

INDUSTRIES ANNEXES

Différentes industries existent dans le département, que nous devons rattacher à cette partie de notre travail.

Nous citerons notamment une manufacture de *bâches, prélarts,* etc., à Bressuire, qui emploie une cinquantaine de personnes. Cette maison fabrique en outre des sacs, des toiles imperméables et des vêtements imperméabilisés.

Dans le même ordre d'idées, nous signalerons la fabrique de *capotes de voitures* de Sauzé-Vaussais, laquelle emploie une douzaine de personnes.

Indiquons en terminant que Thouars compte des fabriques de corsets, de filets (de pêche, de tennis, de bicyclettes, etc.) et de boutons corozo-nacre (découpage, émeulage, tournage, perçage, fraisage, triage, encartage). Niort fabrique également des corsets, des chapeaux, des brosses (bois et poils de brosses). La brosserie fut jadis très prospère ; elle est plutôt en décroissance. Elle occupe néanmoins encore actuellement de 70 à 80 personnes réparties en trois établissement. Deux de ces maisons fabriquent les poils de brosse et traitent à la fois les crins et les soies de porc. Une seule est spécialisée dans la confection des bois de brosse. A noter que plusieurs ateliers familiaux de Frontenay-Rohan-Rohan travaillent les soies de porc pour le compte des établissements niortais.

Enfin, quelques *teintureries* et *blanchisseries* mécaniques se rencontrent dans le département, notamment à Saint-Maixent, à Niort, Parthenay, Bressuire et Thouars.

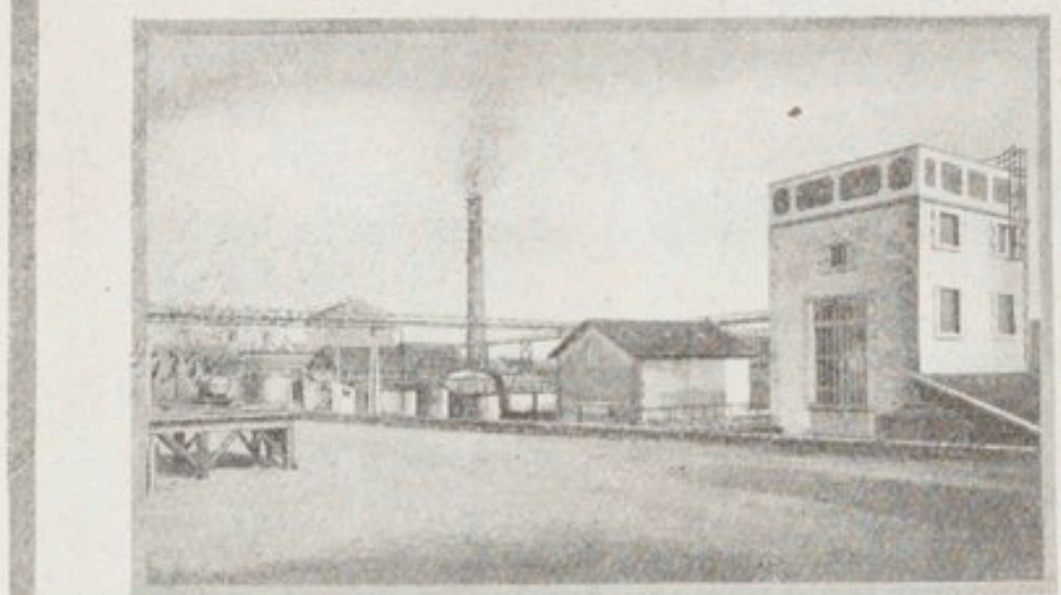

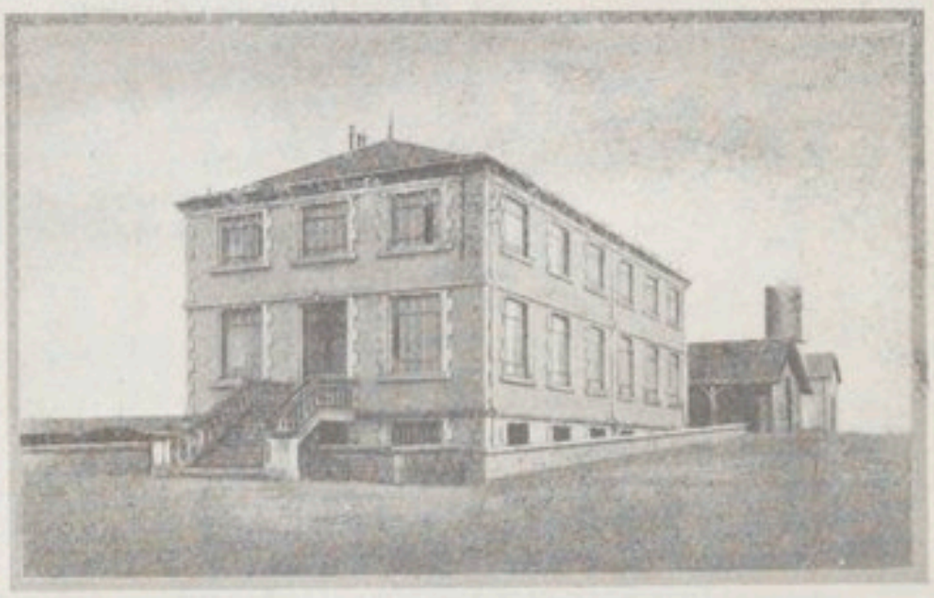

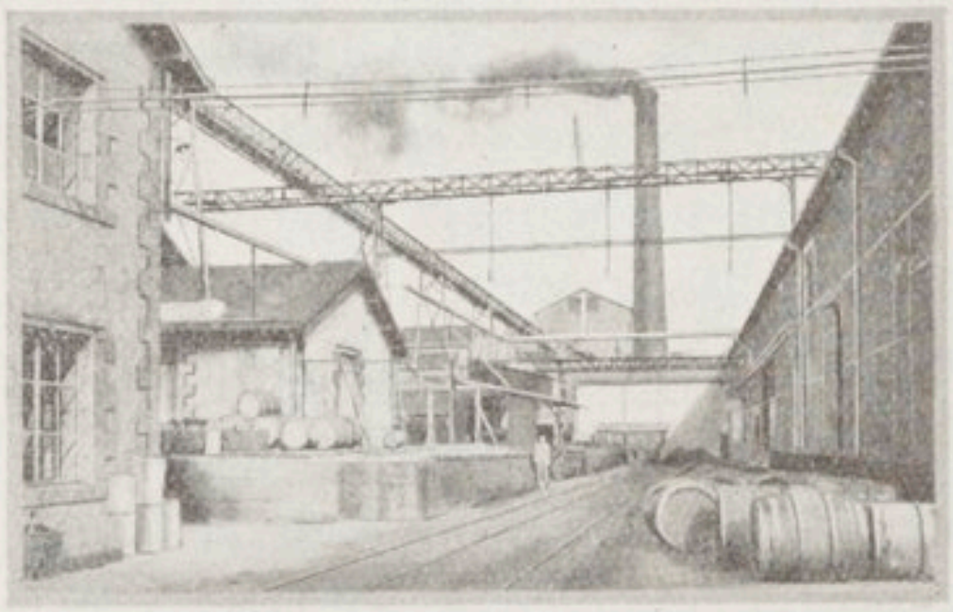

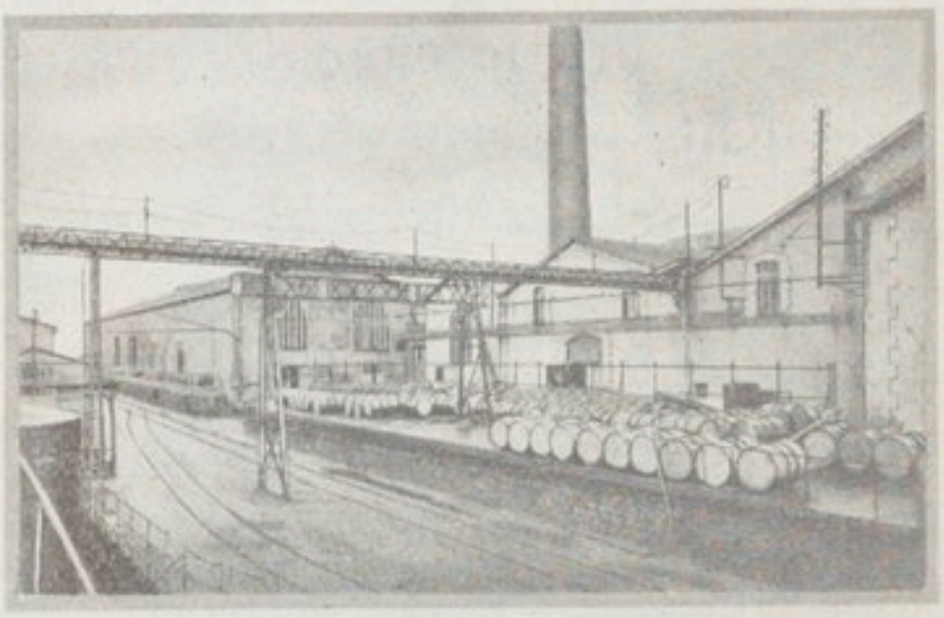

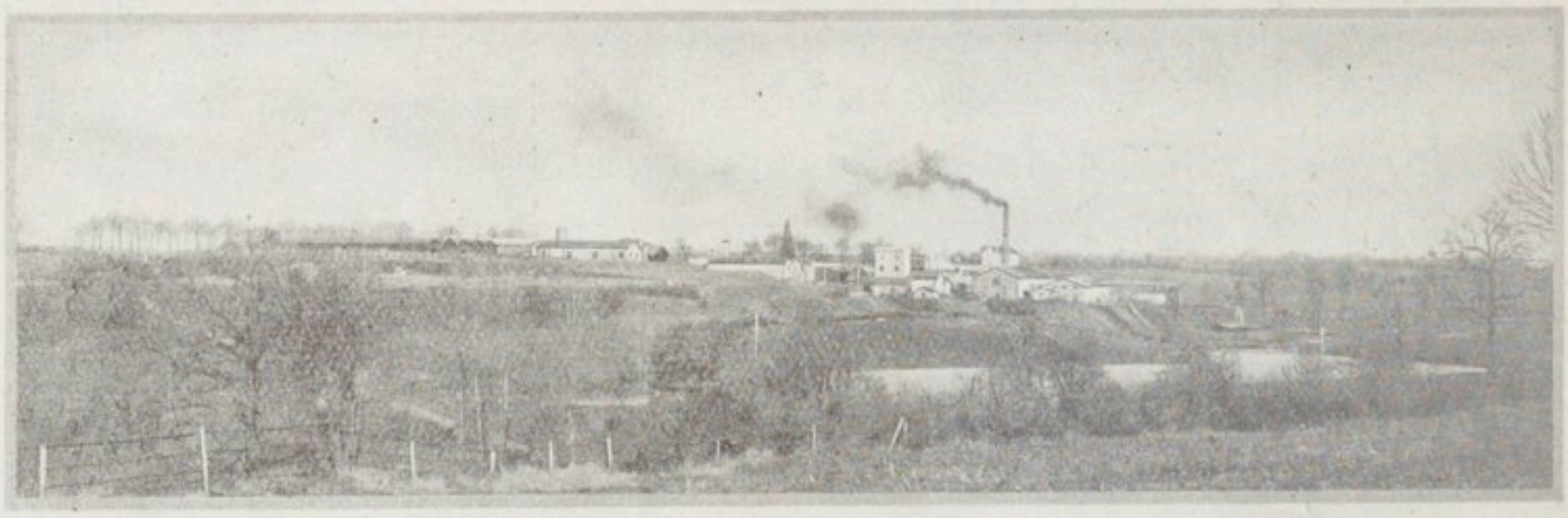

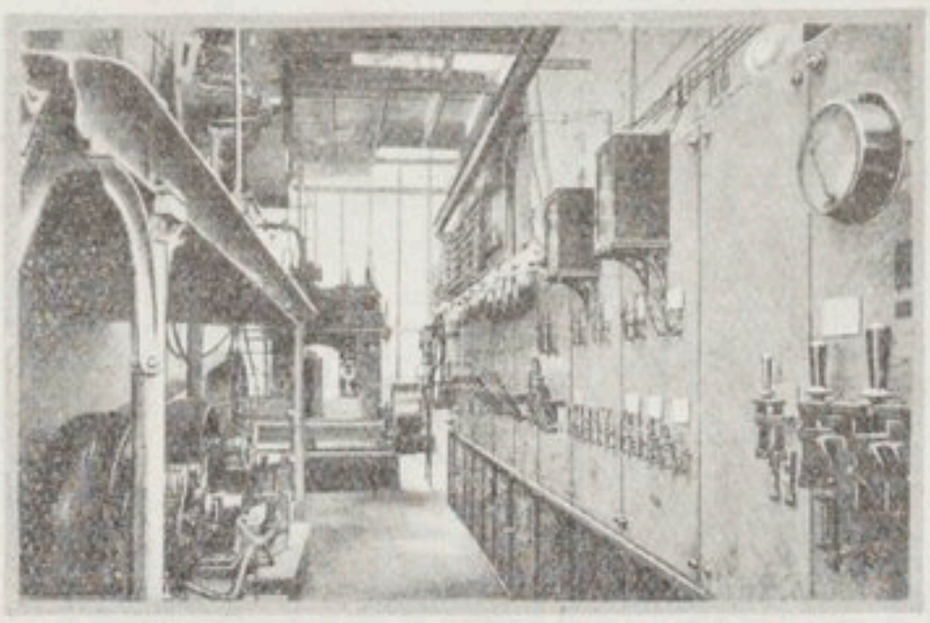

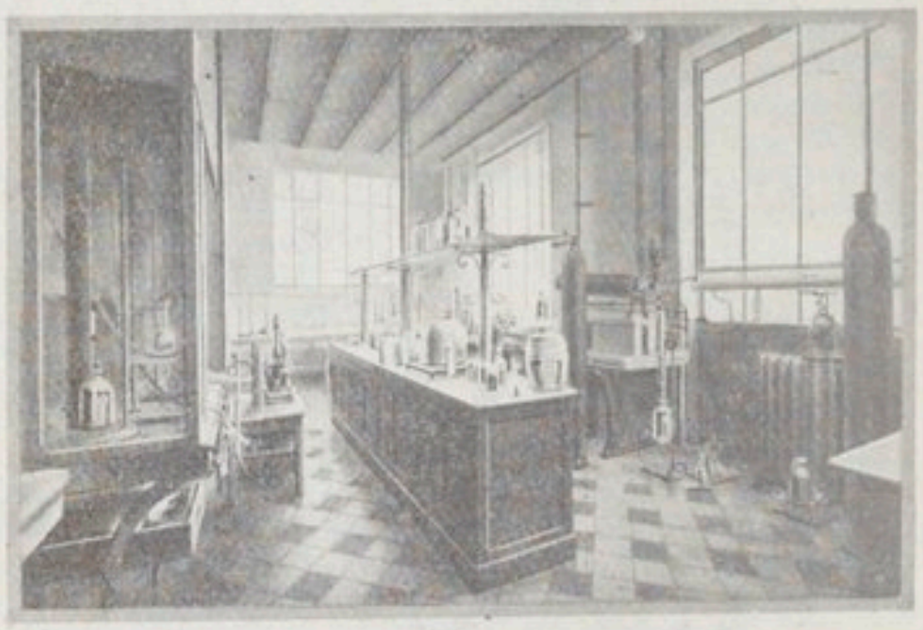

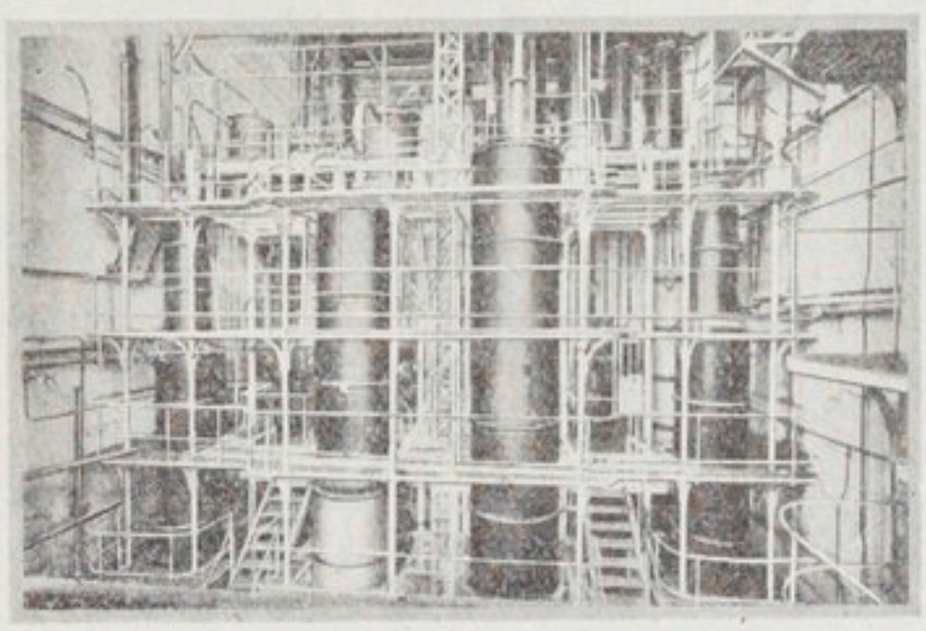

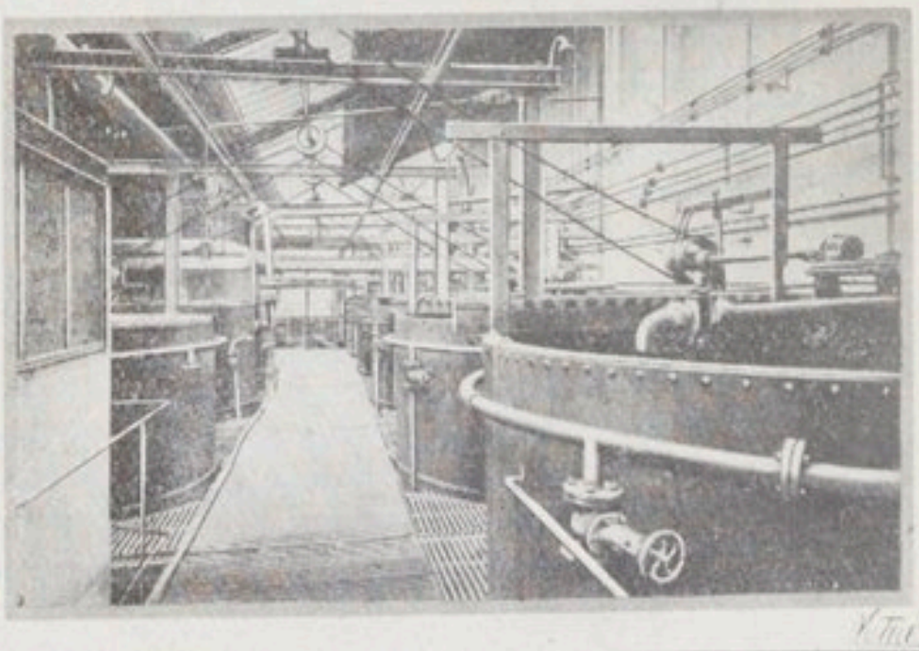

Distilleries des Deux-Sèvres (Melle)

INDUSTRIE CHIMIQUE

L'Industrie Chimique dans les Deux-Sèvres est représentée par quelques grosses firmes qui traitent chacune des produits très spéciaux.

La Société Anonyme des Distilleries des Deux-Sèvres (1885), dont nous avons étudié plus haut les produits catalogués dans les industries de transformation des produits agricoles (alcools), fabrique en outre divers produits chimiques (2.000 tonnes par an environ). Parmi ces produits nous mentionnerons seulement les principaux :

L'alcool butylique, l'acétone, le furfurol, l'isopropanol, les éthers acétiques et formiques, etc., qui sont des solvants employés dans l'industrie des laques et des vernis cellulosiques auxquels le développement de l'automobile a donné d'importants débouchés.

Certains produits intéressent également l'industrie des matières colorantes, la soie artificielle, la pharmacie, etc...

Des laboratoires de contrôle de fabrication existent dans chaque usine pour analyser les matières premières et les produits fabriqués et veiller à ce que les fabrications soient correctement effectuées.

L'Usine de Melle possède, en outre, un important laboratoire spécialisé dans les recherches industrielles et scientifiques.

Par son laboratoire, cette Société s'est acquise une grande réputation dans l'industrie des fermentations et des produits dérivés de l'alcool et elle est maintenant fort connue en France ainsi qu'à l'étranger, où elle exploite de nombreux procédés brevetés.

En dehors des brevets sur la fermentation butylacétonique, citons les brevets pour la concentration de l'acide acétique qui sont utilisés par les plus grosses firmes de l'industrie de la soie artificielle en Angleterre, en Italie, en Belgique et en Suisse. Citons encore les brevets pour la déshydratation de l'alcool à usage de carburant qui ont reçu des applications non seulement en France (7 installations), mais encore en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, en Suède, en Hongrie, en Tchécoslovaquie, en Italie ainsi que dans les colonies anglaises (Australie et Malacca) et les colonies françaises (Sénégal).

Leur forte organisation technique et la qualité particulière de

leur personnel supérieur est de nature à leur permettre de poursuivre avec succès le développement progressif de l'industrie dans laquelle elles se sont spécialisées et d'apporter ainsi leur contribution à l'effort que doit faire la France pour s'affranchir de l'industrie chimique étrangère.

Produits plastiques

Les établissements « La Plastose », spécialisés dans la fabrication de résines synthétiques et de matières plastiques, constituaient, depuis 1916, une industrie des plus florissantes à Niort. Les usines sont aujourd'hui fermées ; elles se sont rapprochées de la capitale — la ville tentaculaire. Elles ont fusionné avec la firme « Ferodo ».

Huiles et Graisses Industrielles

Une autre industrie qui prend dans le département de plus en plus d'importance et qui du reste n'y a pas de concurrent, est celle des *Huiles et Graisses industrielles*. Cette industrie a été fondée à Niort, en 1912, par M. Frédéric Christol et elle occupe 50 à 60 personnes. C'est une raffinerie de lubrifiants aujourd'hui constituée en société anonyme.

Les produits fabriqués sont les huiles pour automobiles et pour l'industrie, des graisses diverses, des produits au graphite. Les marques de la maison (Christoléine, Graphtol, Gazolub, Alta, Lubressence, Decrassyl, Christauffer) sont très répandues aujourd'hui, grâce à leurs qualités irréprochables.

La production journalière actuelle est d'environ 5 à 6 tonnes.

Les matières premières employées sont les hydrocarbures, les graphites, les huiles végétales et animales.

Le matériel et l'installation sont des plus modernes.

Le chiffre moyen annuel est d'environ 4 à 5 millions d'affaires.

Produits Pharmaceutiques

Plusieurs pharmaciens du département se sont spécialisés dans la fabrication de certains produits : deux notamment à Champdeniers (pastilles Berger, pastilles Fayard pour l'estomac), une à Par-

thenay (pastilles Beaufumé), deux à Niort (purgalol, pastilles Margaret, nézol, etc.), une à Thouars (élixirs, pommades, capsules, etc.) également spécialisée, du reste, dans les produits vétérinaires.

Produits Vétérinaires

En revanche la fabrication des produits vétérinaires a pris une grande extension à Thouars, où trois maisons s'occupent activement de la préparation d'une cinquantaine de produits divers (poudres, liqueurs, onguents, pilules, collyres, etc.). Ces produits très variés concernent tous les animaux de ferme et de basse-cour et sont fort appréciés en France et à l'Etranger.

On peut estimer la production annuelle de ces différents produits à un chiffre oscillant entre 5 et 6 millions.

Quant au chiffre global annuel d'affaires de l'industrie chimique dans les Deux-Sèvres, il peut être évalué, assez approximativement entre 20 et 25 millions.

MINES DE FAYMOREAU-SAINT-LAURS

Siège Bernard (Le Busseau)

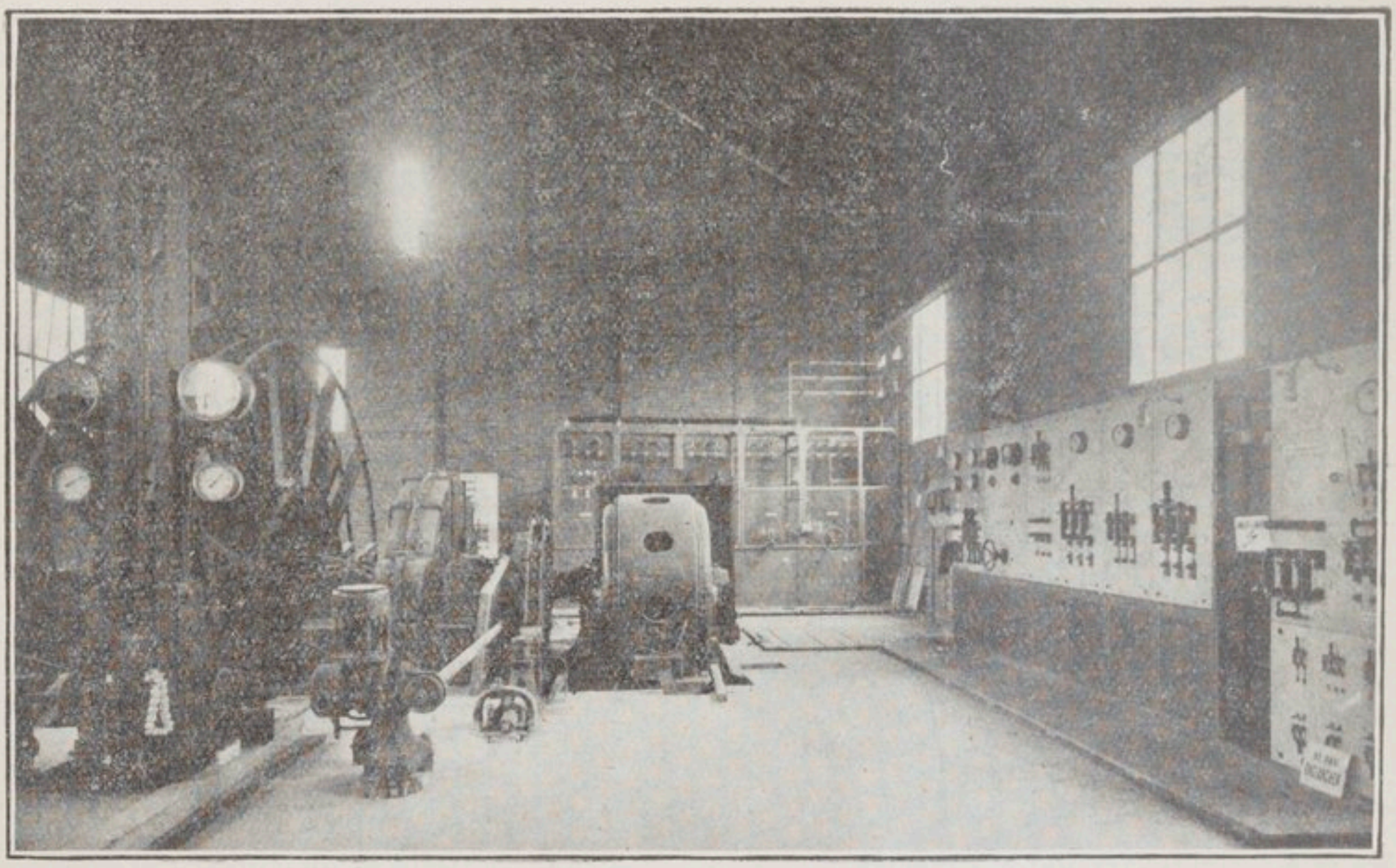

Salle des machines

INDUSTRIE MINIÈRE

Le sous-sol des Deux-Sèvres n'est pas très riche. Quelques traces de *fer* ont été trouvées vers La Chapelle-Thireuil, Magné et Sauzé-Vaussais, mais tout comme *l'antimoine* de Bressuire et le *plomb argentifère* de Melle, ce n'est que pour mémoire que nous les signalons. Aucune industrie ne trouverait son compte à l'exploitation de ces produits.

Par contre, nous nous devons de mentionner l'industrie minière de *Faymoreau-Saint-Laurs*, et les timides essais d'extraction de la tourbe de la région du marais poitevin.

LA SOCIÉTÉ DES MINES DE FAYMOREAU exploite les concessions réunies du bassin houiller vendéen et principalement celles de Saint-Laurs (Deux-Sèvres) et de Faymoreau (Vendée).

Cette formation carbonifère doit probablement constituer la liaison entre le bassin armoricain et celui du Sud-Centre. Elle forme une cuvette assez réduite, concentrée entre Faymoreau et Saint-Laurs.

L'exploitation se fait actuellement à la profondeur de 100 m. par un siège unique (commune de Faymoreau), à la limite de ces deux concessions, comprenant deux puits inclinés.

Un nouveau puits vertical de 4 m. de diamètre (commune du Busseau) est en creusement et atteindra prochainement la profondeur de 325 m. Il permettra d'extraire à plus grande profondeur et d'augmenter la production.

La production de l'année 1929 a été de 43.000 tonnes et le nombre d'employés et d'ouvriers occupés à la fin de l'année était de 245.

La Mine extrait des charbons trois quarts gras (18 % de matières volatiles), convenant parfaitement pour le chauffage des chaudières, la forge et les fourneaux de cuisine.

Elle vient d'installer un lavoir du type le plus perfectionné, d'un débit de 40 tonnes par heure, qui donne la possibilité de fournir des charbons lavés à partir de 10 % de cendres.

EXTRACTION DE LA TOURBE. — Au cours des hostilités, de vastes fosses furent creusées dans la vallée de la Sèvre niortaise en vue de parer au manque de houille. L'extraction de la tourbe, ainsi activée par les circonstances, permit la mise à jour d'excellents produits ; ceux de Prin-Deyrançon, notamment, étaient particulièrement appréciés. L'extraction s'est ralentie faute de main-d'œuvre ; elle pourrait être utilement développée et surtout perfectionnée.

INDUSTRIE DU BOIS

En dehors des entreprises de charpente et de menuiserie qui se retrouvent partout, encore qu'il convienne de citer quelques établissements qui occupent de 15 à 25 ouvriers (Niort, Parthenay), le département des Deux-Sèvres compte diverses industries spécialisées dans le travail du bois. (Scieries mécaniques, meubles, tournage, déroulage, caractères d'imprimerie, bois de fusils, bois de brosse, moyeux de voitures).

Des *scieries* mécaniques, la plupart outillées industriellement avec des machines munies des derniers perfectionnements, fonctionnent notamment à Niort et la région du marais poitevin (Magné, Arçais, Epannes, Le Vanneau, Irleau), Parthenay, Saint-Maixent, Champdeniers, Thouars, Bressuire.

La plus importante est installée à Niort, à proximité de la gare.

On en rencontre également à Nanteuil, Saint-Eanne, Terves, Cerizay, Le Pin, Les Aubiers, Missé, Pas-de-Jeu, Moncoutant, Melle, Saint-Génard, Brioux-sur-Boutonne, Périgné, Secondigné, Aigonnay, Caunay, La Chapelle-Pouilloux, Limalonges, Secondigny, Marnes.

Parthenay fabrique spécialement des lames à parquets ; quelques établissements occupent de 40 à 50 ouvriers.

L'ébénisterie est représentée par plusieurs maisons à Niort, Saint-Maixent, Thouars, Parthenay, Melle (meubles modernes et meubles massifs).

Plusieurs ateliers de *sculpture sur bois* existent également à Niort, où le travail d'artisans qui sont de véritables artistes, est fort apprécié.

A signaler également à Niort et à Cerizay quelques petites entreprises de *tournage* et de *moulurage*, en particulier un atelier de tournage, spécialisé dans la fabrication des *moyeux* (à Niort), unique dans la région du Sud-Ouest.

La *Carrosserie hippomobile* est très développée dans le département et particulièrement à Niort, qui compte plusieurs maisons importantes et très bien outillées.

Quelques établissements de la place sont spécialisés dans la *Car-*

rosserie automobile. Une maison relativement importante existe à Thouars également ; une autre à Châtillon-sur-Sèvre.

Au total près de 200 ouvriers sont employés dans cette branche.

La *Tonnellerie* compte dans le département une cinquantaine d'ouvriers. Elle est plutôt représentée par des ateliers familiaux ; deux maisons (à Niort) emploient une quinzaine d'ouvriers.

Une industrie nouvelle s'est créée à Niort récemment, qui opère le *déroulage du bois*, et occupe une cinquantaine de personnes tant à Niort qu'à Magné. Ses produits (bois en lamelles) sont destinés principalement à la fabrication des *boîtes à fromage* ou aux *emballages en bois mince*.

Cette fabrication de boîtes à fromage se retrouve du reste dans la région d'Airvault (20 personnes employées).

Quant à celle des emballages à beurre, nous la rencontrons également à Niort, à La Crèche, à Sciecq. (Près de cent personnes y sont employées).

Une curieuse industrie existe également à Bressuire qui n'est pas très répandue ; elle est, à notre connaissance, la seule du département et probablement de la région ; c'est une fabrique de *caractères en bois pour l'imprimerie*. Une dizaine d'ouvriers et ouvrières y sont employés.

Parthenay possède, lui, une scierie autrefois spécialisée dans la confection des *bois de fusils*. Cette fabrication a beaucoup perdu de son importance depuis la guerre.

Quant aux exploitations forestières du département, nous indiquerons les spécialités suivantes :

Traverses de chemins de fer, à Beauvoir-sur-Niort, Villiers-en-Bois, par Chizé, Raimbault, par Beauvoir, Boisserolles, par La Charrière, Saint-Florent-les-Niort, Niort.

Bois en grumes, à Niort, Parthenay, Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héray, Raimbault, Soudan, Champdeniers, Brioux-sur-Boutonne.

Poteaux de Mines, à La Charrière.

Tuteurs-échalas, à Niort et Secondigny.

A signaler enfin quelques ateliers familiaux qui fabriquent de la *vannerie* (Vernoux-en-Gâtine), des *jougs de bœufs* (à Champdeniers notamment), ou divers instruments en bois destinés aux travaux de la ferme.

INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE

Onésime Reclus, dans l'un de ses ouvrages a parlé de Parthenay comme d'un centre métallurgique « de quelque importance ». A moins de vouloir justifier coûte que coûte cette assertion « quelque », pouvant s'ajuster à toute la gamme décroissante, nous dirons que l'illustre géographe a voulu parler probablement de Niort où nous remarquons en effet quelques industries métallurgiques importantes ; il est vrai que depuis le temps où écrivait Reclus, un gros effort a été tenté à Parthenay, et il ne serait pas téméraire de prévoir que d'ici à quelques années la capitale de la Gâtine rivalisât avec la cité niortaise sur ce terrain.

FONDERIES. — Plusieurs fonderies existent dans le département, trois à Niort, une à Parthenay, une à Thouars, une à Bressuire ; celle-ci, spécialisée dans la fonderie de bronze, fabrique principalement des coussinets pour machines à battre. Les autres qui occupent un personnel de 100 personnes environ, fabriquent des pièces de fonte ; l'une des usines de Niort se réserve les grosses pièces moulées (cuvettes pour acides, cornues Valentiner, arbres de fours à pyrites, colonnes, etc.). Une autre, par contre, fabrique en série les petites pièces moulées, telles que chaises, grilles, paliers pour transmission, pièces d'entretien et de rechange, etc...

Les fonderies de Parthenay et Thouars fabriquent indifféremment les petites ou grosses pièces moulées, mais elles sont moins importantes que les fonderies de Niort.

Toutes les fonderies réunies produisent annuellement de 1.500 à 2.000 tonnes de fonte, représentant un chiffre d'affaires annuel moyen d'environ 2.000.000 à 3.000.000 francs.

CHAUDRONNERIE. — Niort possède également une chaudronnerie (cuivre et tôle) qui occupe une dizaine d'ouvriers et fabrique principalement de la tuyauterie et des bassines pour appareils de laiterie, de la robinetterie, des chaudières, etc...

ATELIERS DE LA CHAINETTE (Parthenay)

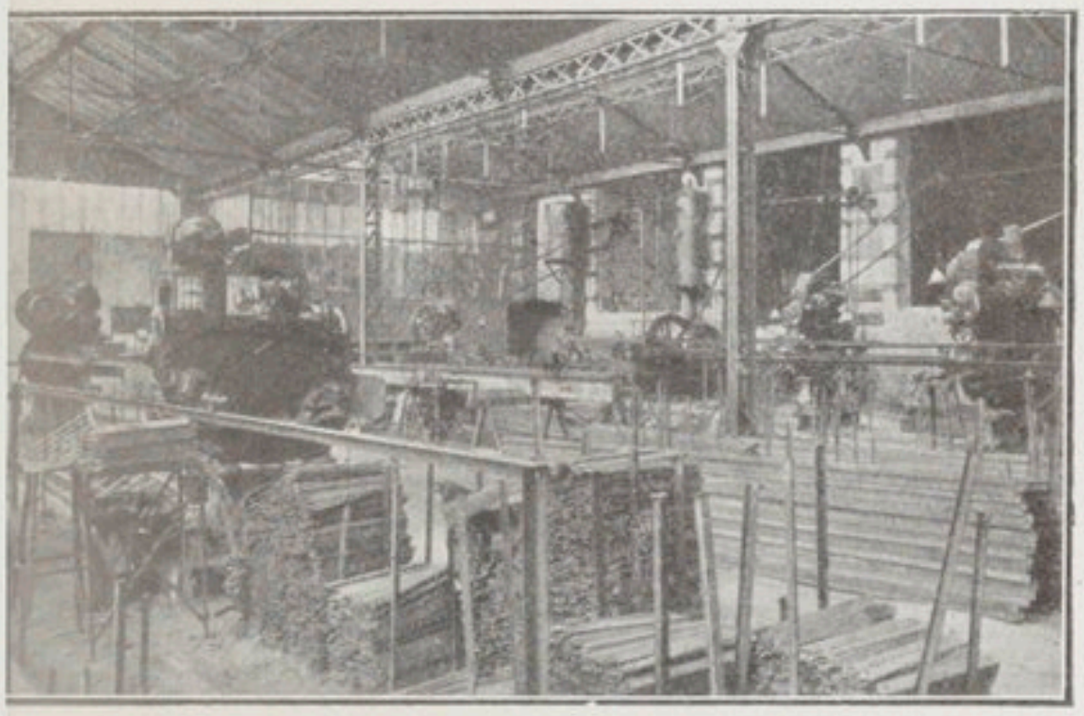

Hall de charpente

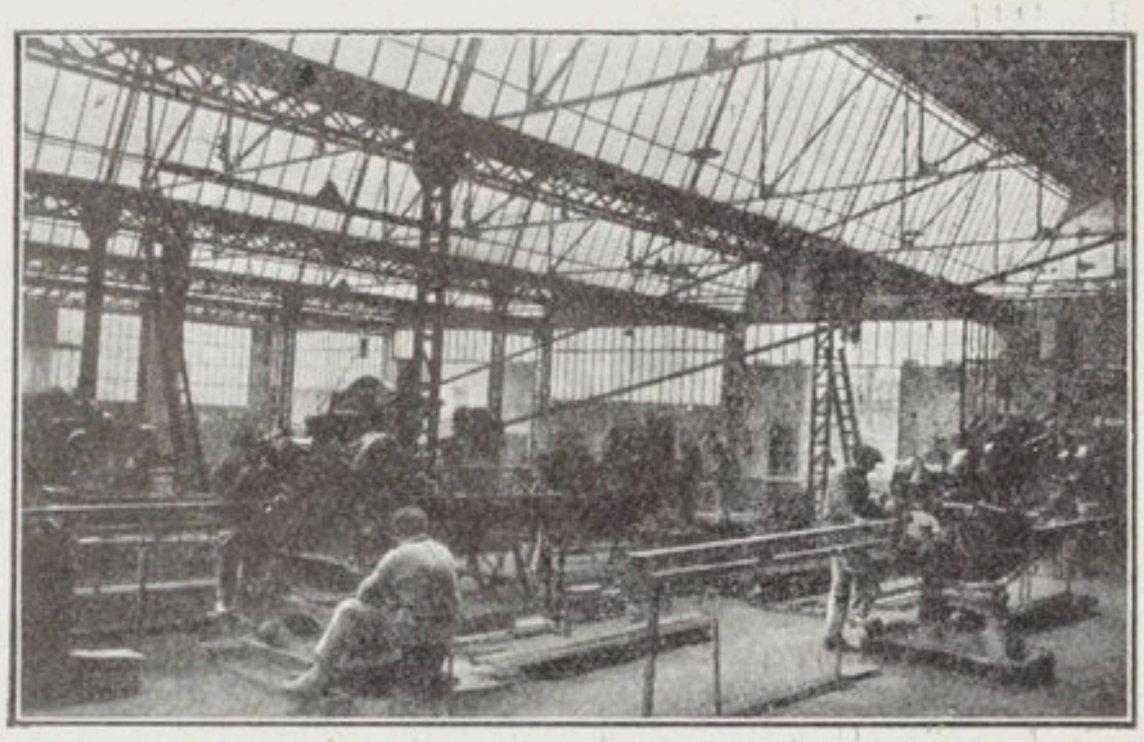

Atelier de poinçonneuses

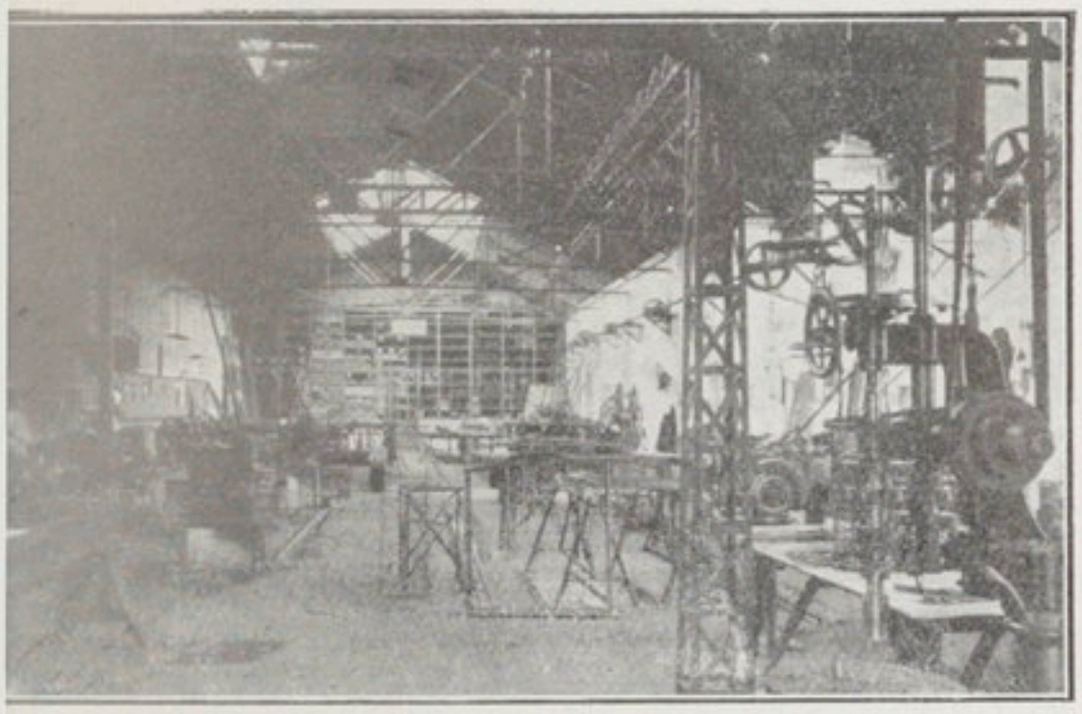

Atelier de serrurerie

Sortie du personnel

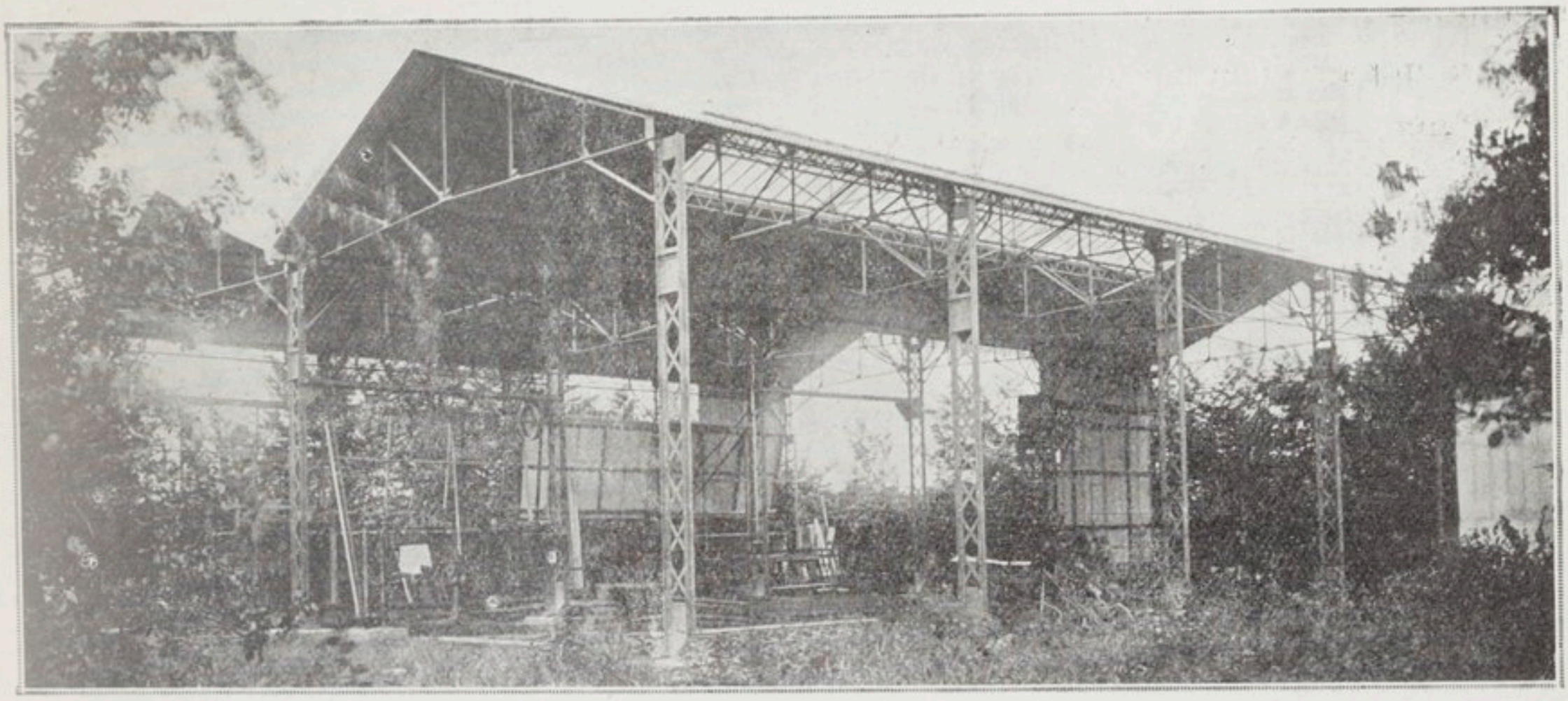

Usine de Niort

TOLERIE. — Quelques ateliers de tôlerie existent à Niort qui travaillent principalement pour la tôlerie automobile.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES. — FERRONNERIE. — Une mention particulière doit être faite d'une industrie spéciale qui prend à Parthenay une très grande extension ; nous voulons parler des charpentes et constructions métalliques, exécutées aux ateliers de La Chaînette. En outre des grilles en fer creux et en fer plein, et mille objets de ferronnerie (rampes, lustres, chenêts, crémaillères, etc...) sont exécutés sur commande. Les ateliers munis de l'outillage le plus moderne ont pris depuis plusieurs années un développement considérable.

Les *Ateliers de la Chaînette* groupent trois usines : deux à Parthenay, une à Niort.

Une des usines de Parthenay est spécialisée dans la serrurerie et la ferronnerie, l'autre est, au contraire, orientée vers la production en grande série de la charpente agricole.

L'usine de Niort est spécialisée dans les constructions de charpentes hors série, charpentes lourdes et charpentes industrielles.

A l'heure actuelle, l'ensemble occupe un personnel de cent personnes, et la production est actuellement de soixante à soixante-dix bâtiments par mois.

L'écoulement de cette production intéresse non seulement plus de la moitié des départements français, mais également les colonies françaises et belges, et quelques pays étrangers.

SERRURERIE. — Il convient de signaler également quelques gros établissements de serrurerie, à Niort, notamment, dont quelques-uns occupent jusqu'à 10 et 15 ouvriers et un important atelier de réparations mécaniques.

CONSTRUCTION MÉCANIQUE

Le département des Deux-Sèvres, essentiellement agricole, devait tout naturellement se spécialiser dans la construction des machines agricoles et il n'est pas étonnant d'y trouver représentée la fabrication des trieurs agricoles, des locomobiles et machines à battre, des monte-paille, etc...

TRIEURS AGRICOLES ET INDUSTRIELS

Cette industrie, d'origine essentiellement française, fut créée à Niort en 1857, par M. Jules Marot, qui prit à cette époque son premier brevet pour la construction des trieurs alvéolaires à double effet, appelés à rendre tant de signalés services à l'agriculture.

Le cultivateur, en effet, qui emblave ses terres avec des semences pures, exemptes de mauvaises graines et soigneusement sélectionnées, s'assure par là même une abondante récolte d'une qualité supérieure.

Non seulement il ne sème pas de mauvaises graines qui viendraient salir, diminuer et déprécier sa récolte, mais encore il ne confie à la terre que des producteurs vigoureux qui engendreront des épis longs, serrés et bien fournis.

Cette industrie, créée tout d'abord dans le but de trier et de sélectionner les froments, s'est peu à peu étendue au traitement de toutes les céréales, de toutes les légumineuses et de nombreux produits tant du sol que de l'industrie.

Le triage est, en effet, basé sur des caractères physiques souvent très faibles qui différencient les grains, graines, fruits et d'une façon plus générale les corps entre eux.

Ces caractères physiques différents sont principalement la grosseur, la longueur et la densité.

Le triage par différence de *grosseur* ou criblage remonte à la plus haute antiquité ; c'est ainsi que, parmi les personnages qui figurent sur la colonne trajane à Rome, l'agriculture est symbolisée par un cultivateur tenant un crible à la main.

ETABLISSEMENTS MAROT (Niort)

Ajustage

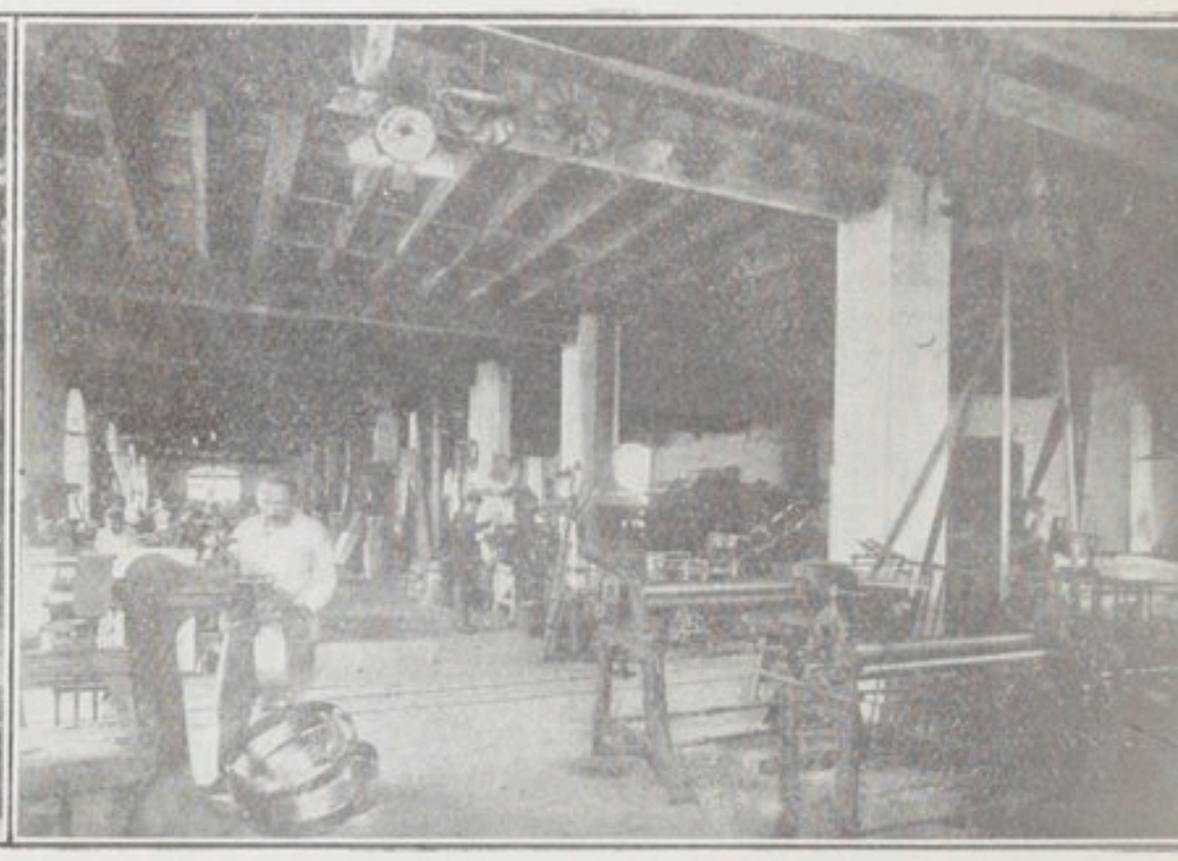

Tôlerie

Fonderie

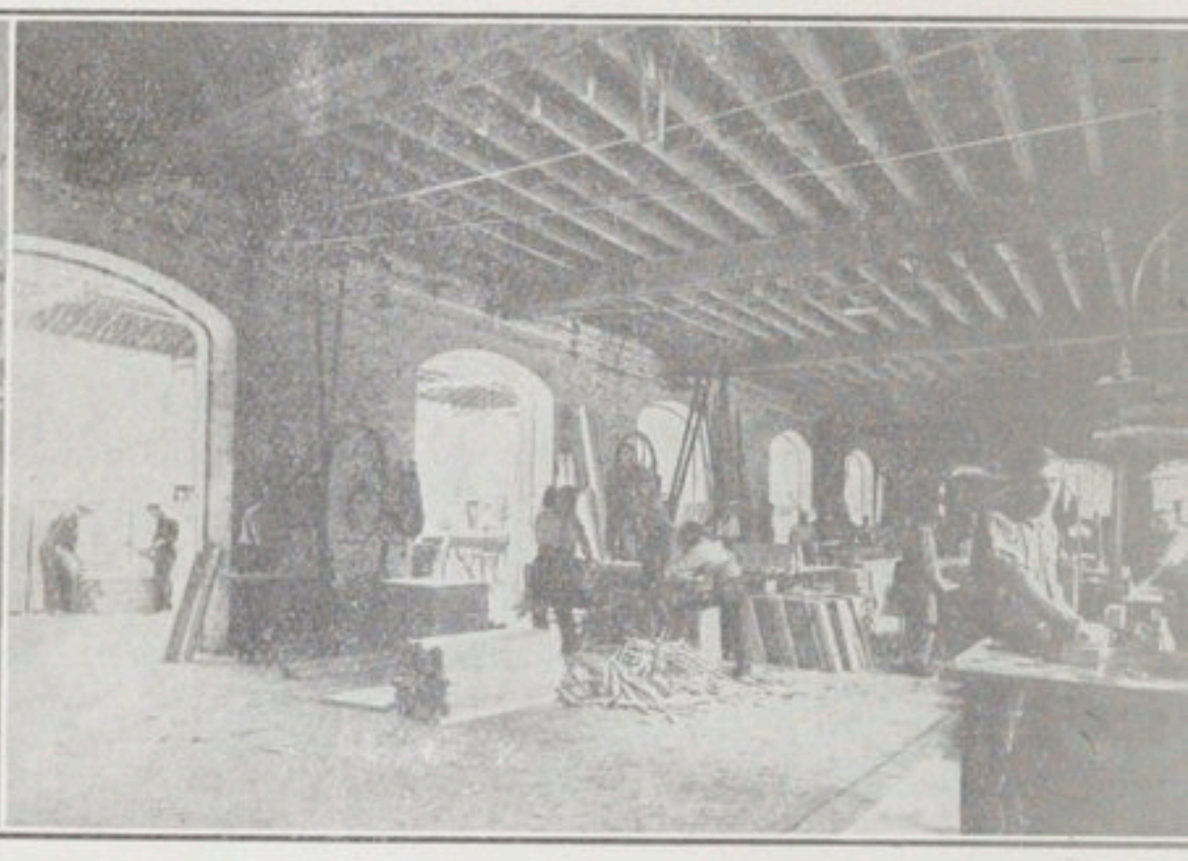

Menuiserie

Montage

Emballage

TRIEURS MAROT

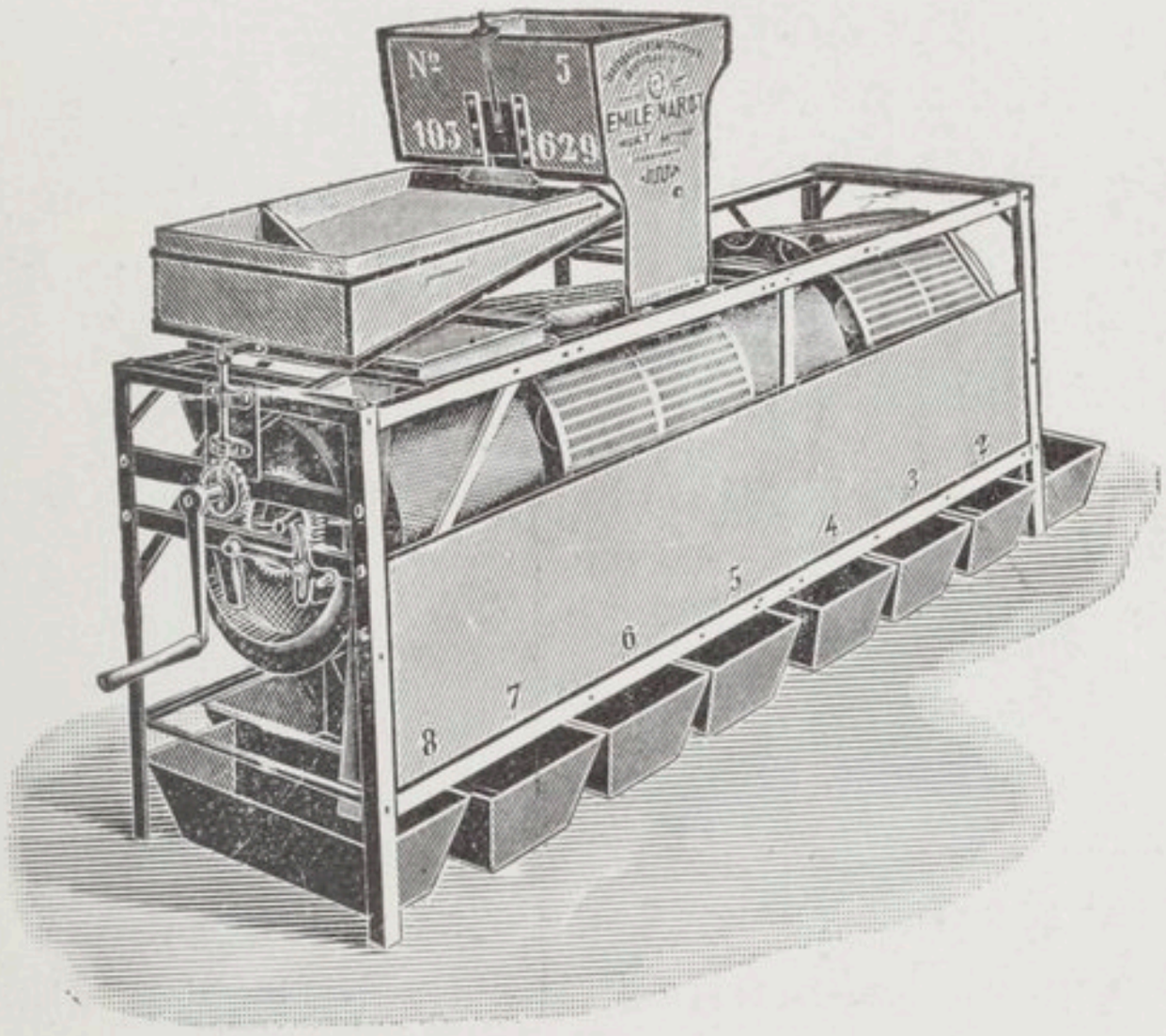

Trieur entièrement métallique

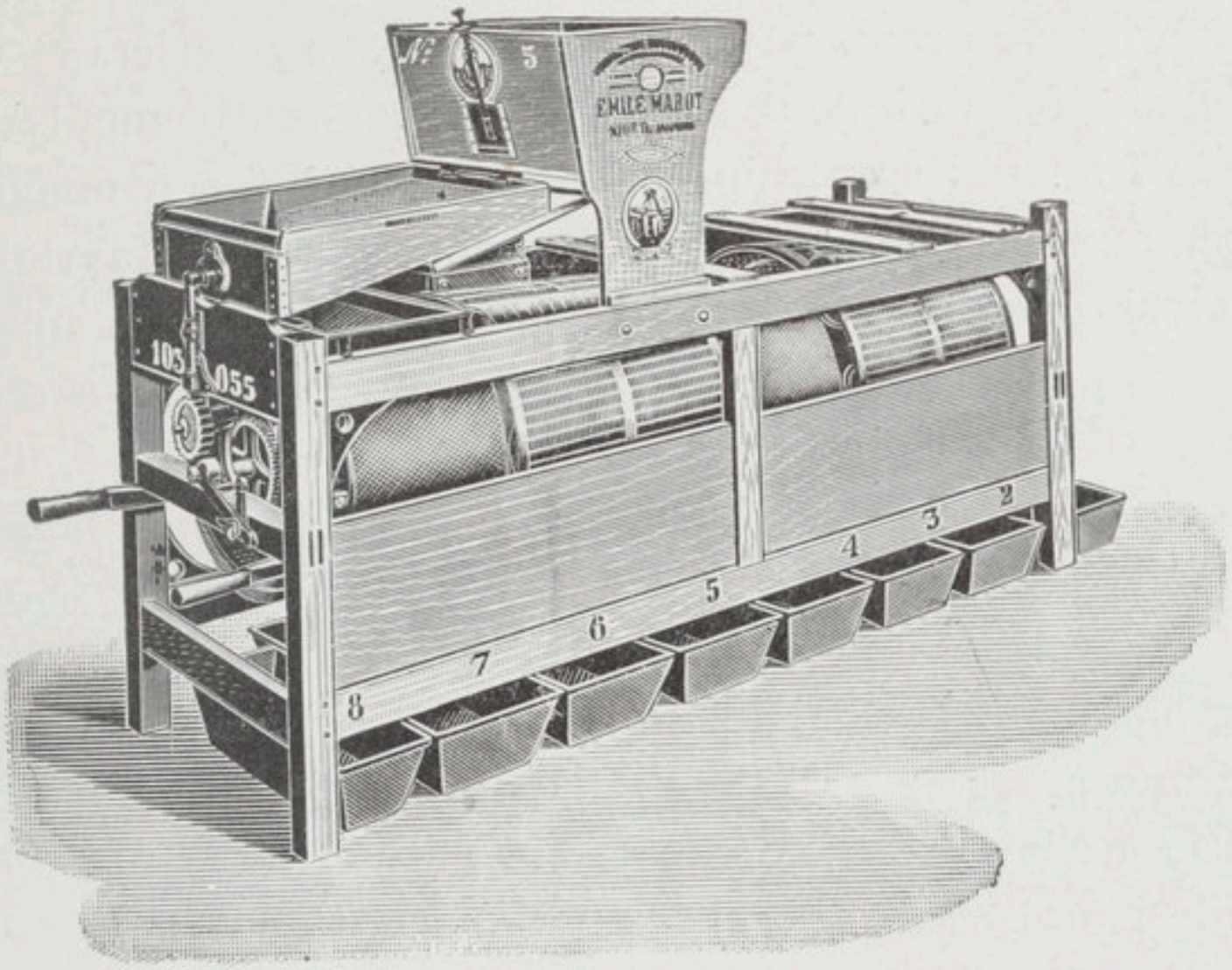

Trieur semi métallique

Le triage par différence de *longueur* est obtenu au moyen de l'emploi de cylindres alvéolés, invention essentiellement française et qui date du milieu du siècle dernier.

Le triage par différence de *densité* remonte également à une époque éloignée ; il fut obtenu d'abord au moyen de simples ventilateurs, puis par des aspirateurs et enfin par l'emploi d'appareils beaucoup plus perfectionnés dénommés turbines à air.

C'est en tenant un judicieux compte de ces différences de caractères physiques que les produits divers sont triés et sélectionnés mécaniquement par des trieurs perfectionnés qui utilisent à cet effet, dans des combinaisons mécaniques étudiées, les cribles, les alvéoles, les ventilateurs, les aspirateurs ou les turbines à air.

C'est ainsi que Niort fabrique des trieurs non seulement pour trier et sélectionner toutes les céréales, toutes les légumineuses, mais aussi les cafés, les fèves de cacao, les haricots, les pommes de terre, les cerneaux, les pois, les marrons, les arachides, les alpistes, les anis, le poivre, les grains de moutarde, les plombs de chasse, les poudres de guerre en grains ou en lamelles, ainsi que de nombreux produits industriels qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Deux fabriques, occupant environ 250 à 300 ouvriers et faisant un chiffre d'affaires qui peut s'évaluer approximativement de 7 à 8 millions de francs, livrent annuellement de 5 à 6.000 machines à l'agriculture, aux brasseries, aux minoteries, rizeries, fabriques de conserves, ainsi qu'à de nombreuses autres industries, tant en France qu'à l'étranger.

On peut estimer que Niort fournit les *deux tiers* au moins des trieurs fabriqués en France, tant pour les besoins nationaux que pour l'exportation.

La plus ancienne de ces fabriques, nous l'avons dit déjà — son origine remonte à 1857 —, celle qui porte le nom du fondateur de cette industrie à Niort, est la maison *Marot*.

M. Emile Marot, qui fut le collaborateur de son père M. Jules Marot, a continué son œuvre en apportant de nombreux perfectionnements à l'invention paternelle.

On lui doit notamment : l'ensachage automatique des grains, la

TRIEURS CLERT-BISCARA

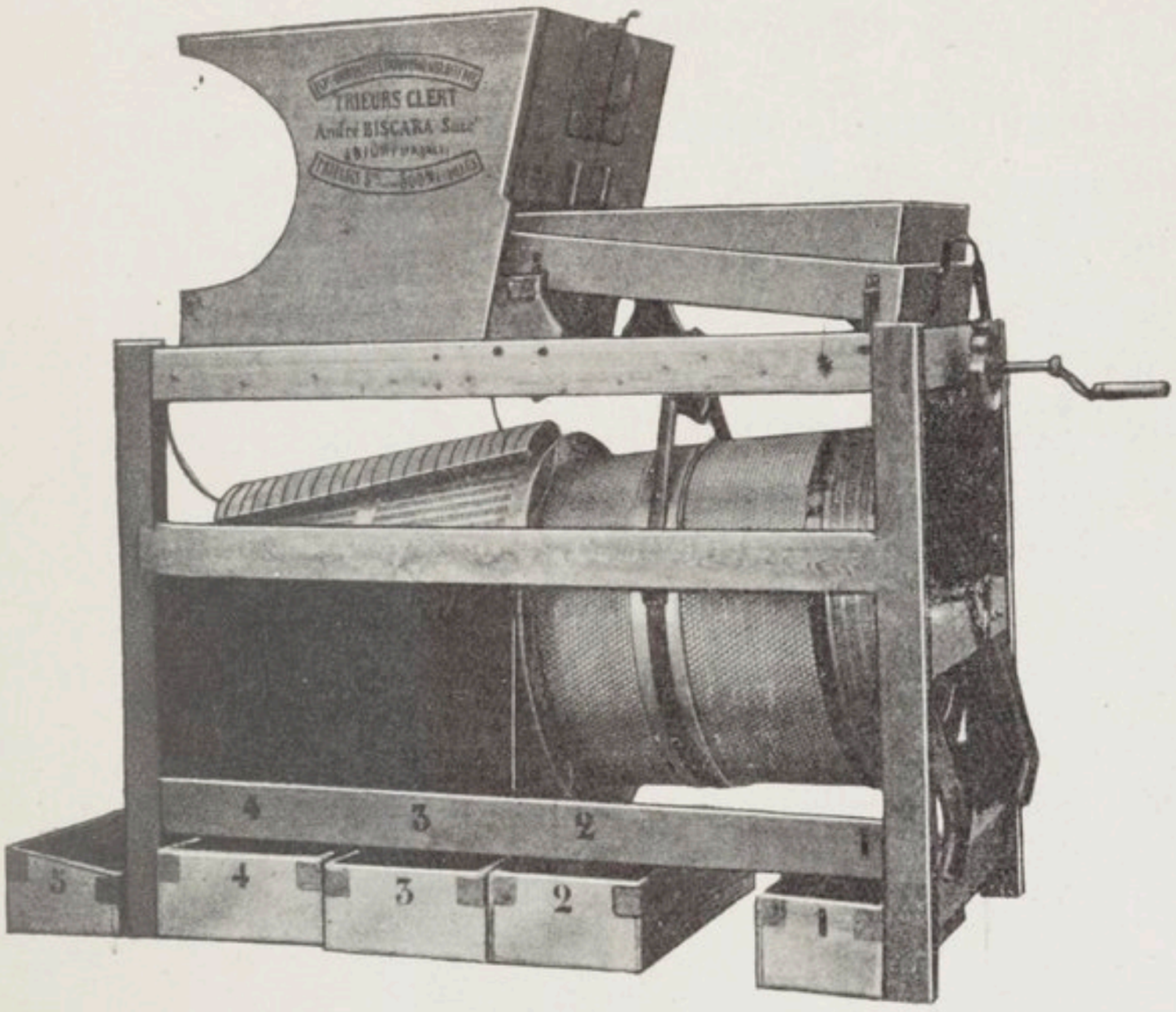

Trieur agricole à simple effet

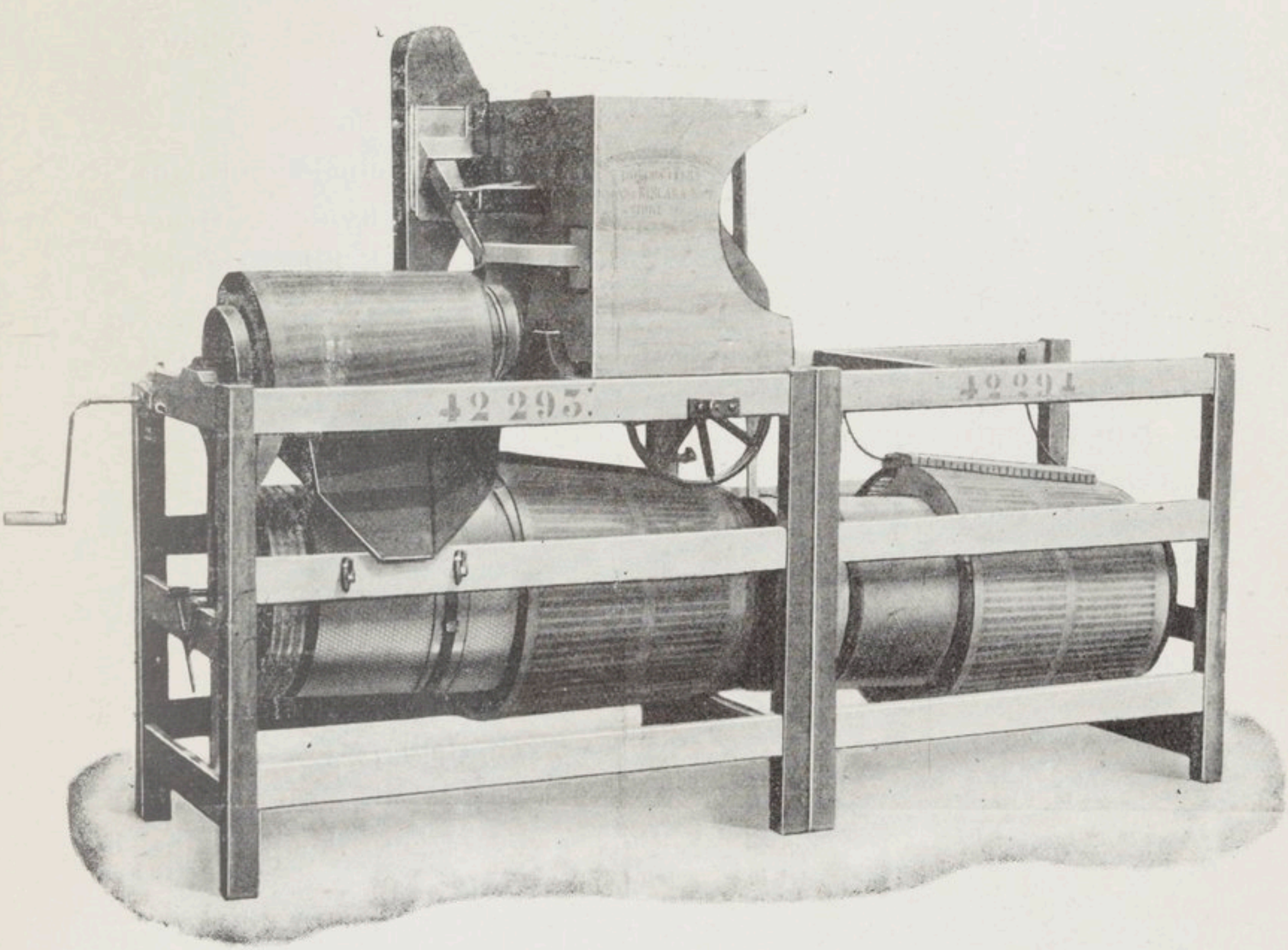

Trieur à double effet à marche silencieuse

création du trieur à triple effet, le cheminement des grains par conduits hélicoïdaux, la turbine à air.

Il conçut enfin et créa une usine moderne, munie d'un outillage mécanique perfectionné pour la fabrication en série en vue d'un rendement industriel intensif.

L'organisation commerciale de cette maison a été très poussée et aiguillée surtout vers l'exportation, portant ainsi au loin le renom d'une invention essentiellement française et d'une marque réputée.

L'autre usine, la maison *Clert*, a été fondée en 1860 par M. Clert, qui, en 1874, imagina et fit breveter son « trieur en deux parties », caractéristique de la fabrication de cette maison. Ce fractionnement de l'appareil en facilite le transport, la manutention, le nettoyage, la vérification, l'utilisation à « simple effet » ou à « double effet », etc.

En 1910, *M. Georges Biscara* succéda à M. Alfred Clert fils, et depuis 1929, M. Biscara fils a pris à son tour la direction de la maison, qui compte actuellement près de 50.000 appareils vendus, tant en France qu'à l'étranger.

MACHINES AGRICOLES. — Nous trouvons principalement dans la région de Parthenay les ateliers les plus importants de construction de machines agricoles (machines à battre, locomobiles, monte-paille, élévateurs).

Trois maisons y sont particulièrement intéressées, elles occupent un personnel d'une quarantaine d'ouvriers.

On rencontre également quelques fabricants isolés de machines agricoles à Cerizay, Niort, Saint-Maixent et Bressuire ; Bressuire possède apparemment la maison la plus importante ; elle occupe une trentaine d'ouvriers environ.

Nous indiquerons encore quelques maisons spécialisées dans les appareils de laiterie (Niort, Argenton-Château).

ETABLISSEMENTS MOREAU (Parthenay)*

Elévateur engrangeur et monte paille

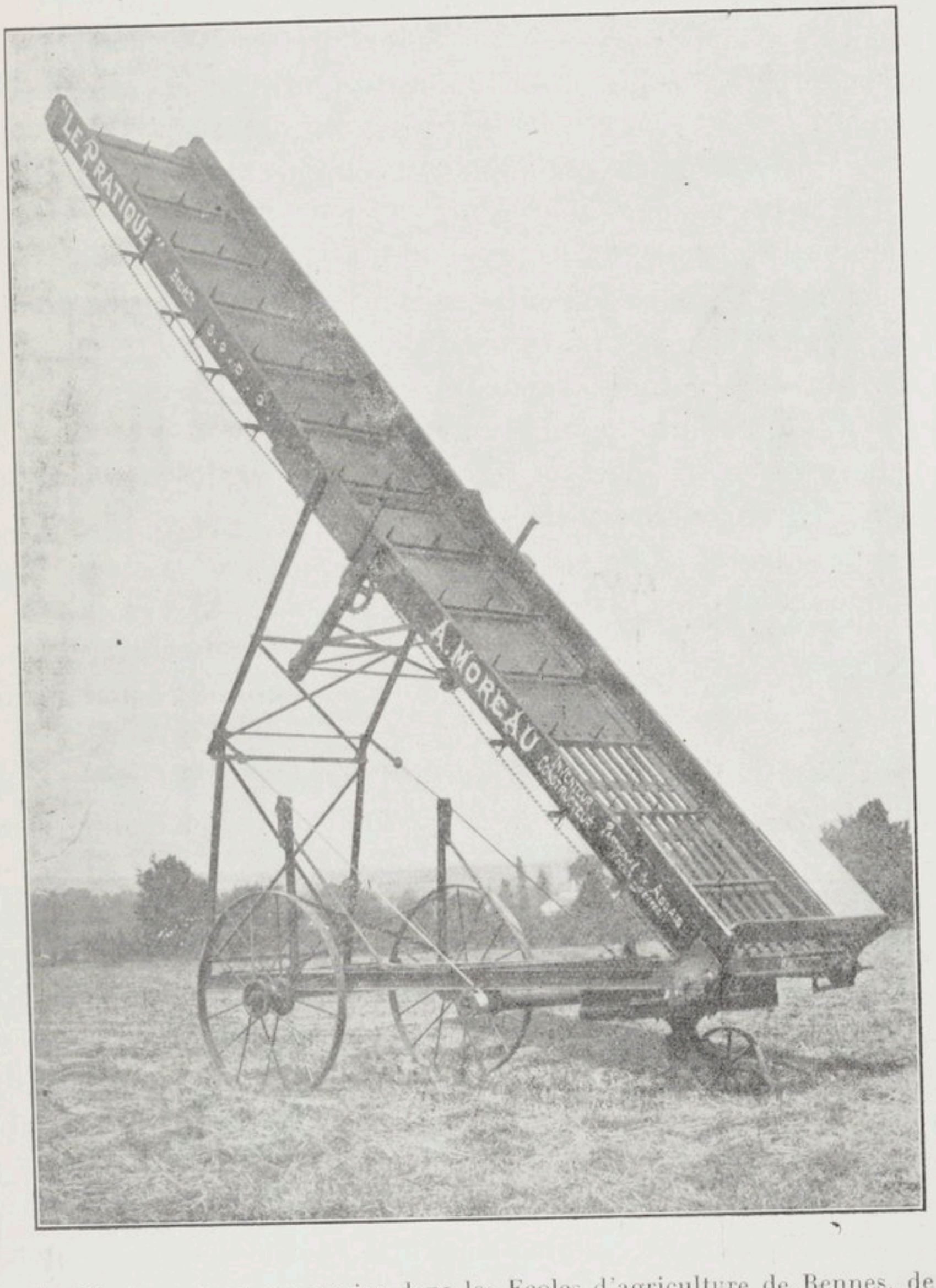

Ces élévateurs sont en service dans les Ecoles d'agriculture de Rennes, de Crignon à la bergerie nationale de Rambouillet et dans les grandes exploitations agricoles du nord et de la région parisienne.

ÉLECTRICITÉ -- ÉCLAIRAGE

L'énergie électrique qui alimente le département provient en majeure partie de la Société des *Forces Motrices de la Vienne* (siège social à Paris, Usines à l'Isle-Jourdain, Millac, Bonneuil-Matours (Vienne).

Ces usines sont hydrauliques et celle de l'Isle-Jourdain possède une usine thermique de secours. Leur puissance globale est de 35.000 kwa.

La Société possède en outre trois usines thermiques : La Rochelle (3.500 kwa), Tonnay-Charente (2.500 kwa), Saintes (1.250 kwa).

Deux de ses transformateurs sont sur le territoire des Deux-Sèvres, l'un à Saint-Florent, l'autre à Melle.

La production totale de 10 millions de kwa/heure, en 1921, est passée à 40.000.000 en 1925, et 80.000.000 en 1929.

Elle alimente cinq départements : les Deux-Sèvres, la Vienne, la Vendée et les deux Charentes.

La Société a passé en outre un contrat d'échange avec la Société de l'*Energie électrique de l'Ouest*, dont le siège est à Faymoreau.

La Société *Energie électrique de l'Ouest*, société anonyme au capital de 5 millions, exploite à Faymoreau (Vendée) une centrale thermique d'une puissance de 8.000 kilowatts.

Cette usine est construite sur le terrain contigu à la mine, ce qui facilite son approvisionnement en charbon.

Cette centrale est en liaison avec l'Usine de la Société des Forces Motrices de la Vienne par une ligne de 60.000 volts. Les deux Usines peuvent ainsi se fournir mutuellement du courant, l'Usine hydraulique pendant la saison pluvieuse, et l'Usine thermique pendant la sécheresse.

La fourniture du courant dans le département des Deux-Sèvres est réservée, pour une certaine zone à la Société des Forces Motrices de la Vienne, et pour le reste, aux Sociétés de distribution, l'Energie électrique du Poitou et l'Electrique de Vendée qui reçoivent leur courant de la centrale de Faymoreau.

En dehors de ces deux sources d'énergie électrique, les Forces Motrices de la Vienne et l'Energie électrique de l'Ouest, le département des Deux-Sèvres compte en effet quelques petites sociétés qui produisent elles-mêmes leur courant à l'aide de moteurs industriels, notamment à Airvault, Argenton-Château, Les Aubiers, Cerizay, Châtillon-sur-Sèvre, Etusson, Lezay, Saint-Aubin, Saint-Jouin, mais toutes ces Sociétés ne présentent qu'un caractère local.

A côté de ces sociétés productrices, le département comporte plusieurs importantes sociétés de distribution d'énergie électrique.

L'Energie électrique du Poitou notamment, dont le siège social est à Thouars, achète son courant à Faymoreau (sous tension de 30.000 ou 15.000 volts) et le distribue dans le nord-est du département.

L'Electrique des Deux-Sèvres (siège social à Niort) elle, achète son courant aux Forces Motrices de la Vienne, et alimente le sud du département (La Crèche, Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héray, Celles-sur-Belle, Melle).

La *Société nantaise d'Eclairage et de Force par l'Electricité* fournit également le courant utilisé dans le nord-ouest du département (région comprise entre Cholet et Châtillon-sur-Sèvre).

L'Union régionale électrique (siège à Civray et Ruffec) distribue également du courant qu'elle achète aux Forces Motrices de la Vienne, et alimente Sauzé-Vaussais et Chef-Boutonne.

La Société d'Electricité Surgères, Aigrefeuille, Mauzé, et extension, enfin, achète son courant aux Forces Motrices de la Vienne. et alimente Mauzé et le sud-ouest du département.

Le Syndicat intercommunal d'Electricité (siège à Niort) ne produit pas davantage ; il achète son courant partie aux Forces Motrices de la Vienne, partie à l'Energie électrique du Poitou, partie à la Société nantaise d'Eclairage et de Force par l'Electricité, et le distribue à ses adhérents.

Le *Syndicat intercommunal d'Electricité* mérite une mention spéciale. L'électrification rurale en effet intéresse non seulement les cultivateurs, mais tous les artisans et la petite industrie aussi bien

que la moyenne et la grande qui vont avoir sous peu la force motrice à leur disposition. Le développement économique du département est intimement lié à cette réalisation progressive.

Aussi M. Marot, alors président du Syndicat intercommunal d'Electricité, pouvait-il résumer en ces termes l'exposé qu'il faisait de la question à l'assemblée générale des délégués des communes du département, le 23 décembre 1923 :

« En résumé, Messieurs, l'œuvre à laquelle nous vous convions, « n'est à aucun degré une affaire industrielle ; c'est une œuvre d'une « toute autre portée, fondée sur la mutualité et la coopération, sub- « ventionnée par l'Etat, le département, les communes, œuvre qui « ne réalisera pas de bénéfices et qui vous procurera l'énergie élec- « trique au prix coûtant.

« Les délégués des Communes, qui ont bien voulu se rendre si « nombreux à notre appel, voudront, nous en sommes sûrs, seconder « notre effort et donner leur concours dévoué à une œuvre dont la « réalisation est un gage certain du maintien, sinon du retour à la « terre, puisqu'elle apportera à nos campagnes la lumière et la force, « éléments de vie plus heureuse et de prospérité accrue. »

Ce programme d'électrification, le Conseil général des Deux-Sèvres l'avait adopté dans sa session d'août 1923.

Sous la direction avertie et avec la haute compétence de son président, le Syndicat intercommunal d'Electricité se mit à l'œuvre et à l'assemblée générale des délégués du 16 août 1925, M. Emile Marot pouvait signaler que le Syndicat intercommunal d'électricité groupait, à cette date, 327 communes du département.

Le programme initial d'électrification comportait un budget de 34.000.000 francs (1924).

Il est actuellement de 92.000.000 francs (1930), mais il intéresse 342 communes du département, réparties en 1.901 agglomérations.

Il comporte une réalisation échelonnée sur plusieurs années, d'après un programme d'exécution basé sur le chiffre de la population des agglomérations à desservir (500 habitants, 200 à 500, 100 à 200, 50 à 100, 20 à 50). Les premières tranches sont équipées et environ 390 agglomérations (les plus importantes) sont actuellement desservies ; dont :

218 communes par les Forces Motrices de la Vienne.
67 — par l'Energie électrique du Poitou.
57 — par la Société nantaise d'électricité.

Nous avons emprunté ces chiffres à la remarquable étude de M. Frère, maire de Niort et président du Syndicat intercommunal d'électricité (*Illustration*, n° spécial des Deux-Sèvres).

Nous ne pouvons mieux conclure qu'en reproduisant ses dernières lignes :

« D'après l'exposé qui précède, il est facile de se rendre compte que l'ensemble du département des Deux-Sèvres va bientôt être complètement pourvu d'un outillage économique de premier ordre. Son robuste réseau de distribution reçoit, des départements voisins, de puissantes sources d'énergie conjuguée qui assurent la pérennité du courant.

Grâce au Syndicat intercommunal, la fée Electricité apporte à l'habitant de nos campagnes, qu'il soit du Marais, de la Plaine ou de la Gâtine, la lumière, la chaleur et la force. Elle devient ainsi son auxiliaire le meilleur et le plus souple, en même temps qu'elle lui procure les agréments réservés jadis aux seuls citadins. »

Usines à Gaz

L'éclairage par le gaz est assuré dans les villes de Niort et Saint-Florent, Saint-Maixent, Bressuire, Parthenay et Thouars.

Les Usines appartiennent à différentes Sociétés (Compagnie française d'Eclairage et de Chauffage par le Gaz, Gaz et Eau, Compagnie provinciale, Société locale anonyme, Gaz franco-belge, etc...).

Elles occupent une cinquantaine d'ouvriers environ et produisent annuellement de 2 à 3 millions de mètres cubes de gaz. L'Usine de Niort, notamment, a produit en 1929 : 1.408.089 mètres cubes.

AUTOMOBILE -- CYCLE

AUTOMOBILES. — L'industrie automobile était jusqu'ici représentée à Niort par les Etablissements *Barré*, fondés en 1889. Cette maison a cessé toute fabrication mais continue à fournir toutes pièces détachées pour voitures et camions Barré, sous le nom de Favier et Vivier, successeurs. Il existe encore actuellement, en effet, près de 10.000 voitures ou camions *Barré* en circulation.

PIÈCES DE RECHANGE POUR AUTOS. — La succursale des Usines Binet, située à Niort, fabrique des pièces de rechange pour automobiles. Cette Société anonyme au capital de 6 millions possède les Etablissements de Paris, de Le Pecq (Seine-et-Oise), de Neuilly-sur-Seine, de Nanterre, de Saint-Etienne et de Niort.

Ces différents établissements sont spécialisés quant à leur fabrication, ici : segments, pistons, masselottes ; là : soupapes et axes ; les usines de Niort, elles, fabriquent des pièces diverses de décolletage (boulonnerie, visserie, etc...).

Plus de 150 ouvriers y sont employés. Niort produit approximativement un million de pièces décolletées par mois et sur un chiffre global de 45 millions d'affaires pour les six Usines, Niort compte pour un sixième environ.

Outre leurs Usines, les Etablissements Binet comptent de nombreuses succursales de vente, notamment à : Lille, Nancy, Lyon, Marseille, Bordeaux, Niort, Nantes, Rouen, Caen, Troyes, Clermont-Ferrand, Angers, Orléans, Toulouse, Béziers, Alger, Oran.

Elles exportent leurs produits dans le monde entier, et particulièrement en : Belgique, Etats-Unis, Angleterre, Italie, Espagne, Egypte, Japon.

CARROSSERIE AUTOMOBILE. — Nous devons également mentionner ici plusieurs établissements de carrosserie travaillant principalement pour l'industrie automobile, notamment à Niort où trois ou quatre maisons sont spécialisées dans ce genre de fabrication, et

occupent un nombreux personnel. Thouars et Châtillon-sur-Sèvre possèdent également une maison spécialisée dans cette branche.

RECAOUTCHOUTAGE. — Nous signalerons également à Niort deux importants ateliers de *Vulcanisation*, recaoutchoutage et regommage des pneus, munis d'un matériel des plus modernes.

CYCLES. — L'industrie du Cycle est représentée dans le département par plusieurs maisons de plus ou moins grande importance.

Les deux centres sont Niort et Thouars.

La maison *Barré* (Vve Pérochon, Sr), à Niort, fondée en 1888, occupe de 20 à 30 personnes. Toute la partie métallique est faite sur place (montage et brasage du cadre et de la fourche, perçage et goupillage, limage et polissage, émaillage). La production moyenne est d'environ 4 à 5.000 bicyclettes par an.

Une autre marque assez connue, la « Dolmen », était autrefois fabriquée à Thouars. Elle a été cédée à une maison de Saint-Maixent, qui continue à en maintenir le bon renom.

A signaler enfin dans le même ordre d'idées quelques ateliers assez importants de montage en série : l'un à Niort pour la marque « Electra », l'autre à Thouars pour la marque « Hélio-Cycles ».

INDUSTRIE DU LIVRE

L'Industrie du Livre, à proprement parler, ne compte dans le département que sept imprimeries spécialisées dans les « labeurs », trois à Niort, une à Melle, une à Chef-Boutonne, deux à Saint-Maixent, occupant ensemble environ 150 personnes et travaillant plus particulièrement pour des maisons d'édition de Paris.

L'IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE (travaux de ville, journaux, revues) compte, elle, une trentaine de maisons, y compris les établissements spécialisés dans les « labeurs » : dix à Niort, trois à Saint-Maixent, à Bressuire et à Thouars, deux à Melle et à Parthenay, une à Chef-Boutonne, Lezay, Sauzé-Vaussais, Celles-sur-Belle, La Mothe-Saint-Héray, Argenton-Château.

L'IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE est représentée, elle, par trois maisons, toutes à Niort. Deux font tout à la fois la lithographie et la typographie ; une seule est spécialisée dans la lithographie.

Ces différents établissements occupent un personnel masculin et féminin légèrement supérieur à 250, dont 150 pour Niort seulement. La plupart d'entre eux travaillent exclusivement à la main. Six maisons, dont quatre à Niort, sont munies de linotypes. On compte dix de ces machines à Niort et deux à Saint-Maixent, où une maison est spécialisée dans l'imprimerie religieuse.

Le chiffre d'affaires annuel pour cette branche peut être évalué à six millions, dont plus de la moitié pour la seule ville de Niort.

Journaux -- Revues

Le département des Deux-Sèvres, englobant la partie centrale de l'ancienne province du Poitou, se devait de continuer les traditions de Théophraste Renaudot, médecin originaire de Loudun, lequel, il y a trois siècles, le 31 mai 1631, lança le premier journal français : *La Gazette de France*. Les Deux-Sèvres voient paraître une trentaine de journaux et revues dont le tirage hebdomadaire atteint approximativement le chiffre de 75.000 (trois organes trimestriels, huit mensuels, seize hebdomadaires, un quotidien).

Nous signalerons notamment :

Le Mémorial des Deux-Sèvres, quotidien, Niort.
L'Eclair de l'Ouest, hebdomadaire, Niort.
Le Courrier de Bressuire, hebdomadaire, Niort.
Le Petit Gâtinais, hebdomadaire, Niort.
Le Travail, hebdomadaire, Niort.
L'Echo de l'Ouest, hebdomadaire, Niort.
Le Bocage et la Plaine, hebdomadaire, Thouars.
Le Progrès des Deux-Sèvres, hebdomadaire, Thouars.
Le Mellois, hebdomadaire, Melle.
La Fraternité, hebdomadaire, Lezay.
Le Petit Sauzéen, hebdomadaire, Sauzé-Vaussais.
L'Echo Poitevin, hebdomadaire, Chef-Boutonne.
L'Echo de Parthenay. hebdomadaire, Parthenay.
La Voix des Deux-Sèvres, hebdomadaire, Poitiers.
L'Echo de la Vallée, bi-mensuel, Saint-Maixent-l'Ecole.
La Revue du Comice, hebdomadaire, Bressuire.
Le *Bulletin du Syndicat agricole*, hebdomadaire, Niort.
L'*Industrie du Beurre*, hebdomadaire, Niort.
La Revue apicole, mensuel, Niort.
Maître Jacques (agricole), mensuel, Niort.
Le *Bulletin de la Chambre de Commerce*, mensuel, Niort.
Les Deux-Sèvres et la Vienne, mensuel, Niort.
Le *Bulletin de la Société d'Horticulture*, semestriel, Niort.
Le *Bulletin de la Société historique*, trimestriel, Niort.
L'Employé des Deux-Sèvres, trimestriel, Niort.
Le *Combattant des Deux-Sèvres*, mensuel, Niort.
La *Tribune des Mutilés et Réformés*, mensuel, Niort.
Le *Marchand grainier*, mensuel, Thouars.
Agriculture et Mutualité, mensuel, Niort.

Le Populaire, de Nantes, *L'Ouest-Eclair*, de Rennes, *La Petite Gironde* et *La France*, de Bordeaux, font paraître chaque jour, dans le département des Deux-Sèvres, d'importantes éditions régionales.

A signaler encore deux *indicateurs* publiés dans les Deux-Sèvres :

Thouars horaire, Thouars.
L'Indicateur poitevin régional, Niort.

Et trois *almanachs* :

Almanach du Bon agriculteur.
Almanach des Deux-Sèvres.
Almanach Jacques Bujault.

Nous indiquerons en terminant un atelier de *reliure* à Niort et un autre spécialisé dans le *cartonnage* (boîtes en carton, cartes échantillons), bref dans tout le façonnage du carton.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION

Cette branche compte différentes spécialités représentées dans le département. Il n'est naturellement question ici que des établissements qui fabriquent eux-mêmes leurs produits, et non des maisons de vente.

L'industrie principale dans cette catégorie est celle des appareils *orthopédiques* et de *prothèse*. Trois maisons (à Niort) fabriquent ces différents appareils, ainsi que les bandages herniaires et les ceintures. L'une d'entre elles, au surplus, et de beaucoup la plus importante, fabrique également du *mobilier chirurgical* (tables, vitrines, lavabos), des *appareils d'électricité médicale* (lumières, cautères, guéridons universels), ainsi que des *appareils de radiologie*. Ces établissements occupent ensemble une vingtaine d'ouvriers et font un chiffre d'affaires annuel dépassant le demi-million.

Il existe également à Niort, depuis quelques années, un atelier spécialisé dans la fabrication des *balances* et *bascules*.

A signaler enfin quelques ateliers d'*armurerie* et de *coutellerie*, à Niort également, ainsi qu'une petite fabrique de *limes* (taillage de limes).

ART ET LUXE

Nous signalerons dans cette catégorie un atelier assez important de *gravure sur métaux* précieux, qui occupe à Niort une douzaine d'ouvriers et ouvrières, dont le délicat travail est très apprécié des amateurs.

Mais une mention plus particulière doit être faite de l'industrie de la *Bijouterie*.

Cette branche, autrefois très florissante à Niort, tend plutôt à décroître. La ville de Niort fut jadis un centre renommé de bijouterie religieuse (médailles et chapelets). Au moment des guerres de religion, les artistes de religion protestante remontèrent vers le nord, sous un ciel plus clément et s'installèrent à Saumur, où leur industrie très particulière n'a cessé de progresser. Elle n'est plus représentée à Niort que par deux maisons spécialisées dans la fabrication des *croix*, *médailles* et *breloques* (fournitures pour chapelets).

Après l'exode de cette industrie se développa une autre fabrication aujourd'hui presque complètement disparue également, celle des *bijoux dits poitevins* (agrafes pour manteaux, écussons pour blouses et capes, *crochets de ciseaux*, etc.). Il n'y a guère que la fabrication de ce dernier article qui ait survécu.

En revanche, une industrie très particulière à Niort est celle des boucles d'oreilles, dites « anneaux sablais », larges disques dans lesquels sont sertis soit des camées, soit des pierres fantaisie et qui sont destinées aux beautés sablaises. Les Sables-d'Olonne s'approvisionnent à Niort pour cet article.

En dehors des « anneaux sablais », Niort fabrique également tous articles de bijouterie (broches, barrettes, bagues, chevalières, épingles, breloques, etc.).

A signaler enfin, parmi les quatre ou cinq maisons en question, l'une d'entre elles, la plus importante, et occupant 40 ouvriers et ouvrières, qui, outre la bijouterie religieuse, fabrique également différents articles de joaillerie, tabletterie et bimbeloterie.

Le chiffre d'affaires global annuel de ces différents établissements (chiffre de fabrication) dépasse un million.

INDUSTRIES DIVERSES

Pour clore ce chapitre consacré à l'industrie du département, nous indiquerons quelques petites industries locales qui n'ont pu trouver place dans les diverses branches étudiées jusqu'ici, notamment une fabrique de *couronnes funéraires* (à Niort), qui confectionne cet article en série, et emploie une dizaines d'ouvrières ; deux petits ateliers spécialisés dans la fabrication des *bouchons* et objets divers en liège ; un atelier de fabrication de *pétrins mécaniques* (à Niort également) ; une fabrique d'*agglomérés de charbon* (à Mauzé) ; une fabrique de *produits de parfumerie* (à Niort) ; une *corderie* (à Niort) ; des ateliers spécialisés dans la fabrication des harnachements en caoutchouc, des colliers pour chevaux, des chaises, dans le nickelage et la galvanoplastie (à Niort) ; dans la fabrication des *engrais organiques* (engrais composés, poudrette, etc.) (à Niort, à Bressuire et à Parthenay) ; des *eaux gazeuses* (à Niort, Saint-Maixent, Bressuire, Parthenay, Thouars, Coulonges, etc.).

A signaler enfin, à Niort, un atelier de *Vannerie*, une fabrique de *Maroquinerie* et quelques fabriques de *Chaises*.

RÉCAPITULATION

A titre documentaire nous donnons ci-après la récapitulation des principales productions agricoles et industrielles du département des Deux-Sèvres, publiée en 1917 par le ministère du Commerce.

« *Evaluation de la production pour l'année* 1912. » Première partie (résultats par département, page 655) :

Industries extractives (combustibles)..	1.923.770 fr.
Productions agricoles	246.572.071 —
Production vinicole et boissons	8.692.441 —
Industries de l'alimentation	»
Industries métallurgiques	1.850.000 —
Industries chimiques	2.691.113 —
Céramique et verrerie	»
Industries textiles	650.000 —
Industries du papier	»
Cuirs et peaux	3.600.000 —
Industries du bois	1.485.000 —
TOTAL	267.464.395 fr.

Nous avons essayé, en relevant les différents chiffres indiqués au cours de cette étude, de mettre au point cette estimation officielle d'avant-guerre. Nous reconnaissons qu'ils ne peuvent qu'être fort approximatifs, mais ils sont pour le moins aussi approchés que ceux publiés par les statistiques officielles, lesquelles ne verront le jour que dans un ou deux lustres. Ils ont le mérite d'être actuels et nous les donnons tels quels, à titre d'indication.

Industries extractives (combustibles).	.	12.000.000 fr.
Productions agricoles	.	1.000.000.000 —
Production vinicole et boissons	.	40.000.000 —
Industries de l'alimentation	.	5.000.000 —
Industries métallurgiques	.	30.000.000 —
Constructions mécaniques	.	25.000.000 —
Industries chimiques	.	25.000.000 —
Céramique et poterie	.	2.000.000 —
Industries textiles	.	5.000.000 —
Confections	.	25.000.000 —
Industrie du livre	.	6.000.000 —
Cuirs et peaux	.	50.000.000 —
Chaussures et chaussons	.	30.000.000 —
Chamoiserie, ganterie	.	80.000.000 —
Laine	.	10.000.000 —
Industrie du bois	.	30.000.000 —
TOTAL (1)		1.375.000.000 fr.

A. L.

(1) La production globale pour la France, et pour l'année 1929 est estimée à 260 milliards :

140 milliards pour la production *industrielle*.
120 milliards pour la production *agricole*.

CHAPITRE X

LE COMMERCE EN POITOU

Nous procéderons dans le présent chapitre de la même façon que pour les deux chapitres qui précèdent : Agriculture et Industrie, et nous étudierons tour à tour, au point de vue commercial :

I. LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

II. LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

BANQUES

Le département de la Vienne possède d'assez nombreux établissements bancaires.

La BANQUE DE FRANCE possède une succursale à Poitiers, et un Bureau à Châtellerault.

Les opérations productives de la succursale de la Banque de France de Poitiers et du Bureau de Châtellerault sont en progression croissante, ainsi que le démontre le tableau suivant :

1922.....	254.317.800
1923.....	280.069.800
1924.....	429.554.600
1925.....	461.008.300
1926.....	612.978.400
1927.....	521.655.800
1928.....	609.038.300
1929.....	686.344.600

Quant au chiffre global annuel de toutes les opérations (productives ou non) de la succursale de Poitiers et du Bureau de Châtellerault, il a atteint en 1929, la somme de 4.329.388.771 francs (indication précieuse pour le mouvement général des affaires de la région).

Indépendamment de sa succursale départementale, la Banque de France a installé à Poitiers — ville bourgeoise et centre de populations calmes, suffisamment éloigné des frontières pour offrir toute sécurité — le dépôt de ses archives et des titres qui lui sont confiés, autrefois abrités dans divers endroits. Cet important service est ins-

tallé dans un vaste établissement et occupe un nombreux personnel féminin.

Le CREDIT LYONNAIS a une agence à Poitiers, un bureau permanent à Chauvigny et des bureaux périodiques à Couhé-Vérac, Gençay, Latillé, Lusignan, Mirelcau, Neuville, Vivonne.

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE a une agence à Poitiers, et des sous-agences à Niort et à Châtellerault, des bureaux à Neuville-de-Poitou, Lusignan, Mirebeau, Lussac-les-Châteaux, Lencloître dans la Vienne, et, dans les Deux-Sèvres: Lezay, Saint-Maixent et Melle.

La SOCIETE GENERALE a une agence à Poitiers, des bureaux permanents à Châtellerault et Montmorillon, et des bureaux périodiques à Vivonne, Lencloître, Couhé-Vérac, Latillé, Lusignan, Gençay, Lussac-les-Châteaux, La Trimouille, Lathus, Mirebeau, Neuville.

La BANQUE NATIONALE DE CREDIT possède une agence à Poitiers ainsi que des bureaux dans plusieurs communes du département.

La BANQUE ADAM a une succursale à Poitiers, et des agences ou bureaux dans 25 communes de la Vienne, 18 communes des Deux-Sèvres et 3 communes de l'Indre.

Le CREDIT DE L'OUEST a des agences à Poitiers, Châtellerault et Loudun, et des bureaux à Chauvigny, Gençay, Latillé, Lencloître, Lusignan, Monts-sur-Guesnes, Neuville, Pleumartin, Rouillé, Saint-Sauvant, Vivonne.

La BANQUE GENERALE DES PROVINCES a également un bureau à Poitiers, où l'on trouve encore deux établissements privés, la Banque Raison, et la banque Papineau et Sallot. Nous signalerons encore, à Châtellerault, une très ancienne maison : la banque Labbé, Duvau et C^ie^, et la Banque de l'Union Régionale.

Des BANQUES POPULAIRES ont été constituées, dans la Vienne, conformément aux lois du 13 mars 1917 et 24 octobre 1919 pour l'organisation du crédit au petit et moyen commerce et à la petite et à la moyenne industrie, prêts à court terme aux commerçants et artisans démobilisés, etc. Il s'en constitua d'abord à Civray et à Châ-

tellerault, et, actuellement, la *Banque Populaire de la Vienne* a son agence mère à Poitiers, avec succursales à Châtellerault et à Loudun.

Agences de Publicité

Il existe à Poitiers plusieurs agences de publicité et d'affichage. Deux maisons sont organisées tant pour la distribution de tracts ou prospectus sur la voie publique ou à domicile, que pour assurer l'affichage dans toutes les communes du département.

L'*Agence Havas* possède une succursale à Poitiers.

Agences d'affaires. — Contentieux. — Expertises.

Poitiers et Châtellerault ont des cabinets de ventes et d'opérations immobilières et contentieuses en matières civile et commerciale. A Poitiers, notamment, centre judiciaire important, on trouve des cabinets qualifiés pour toutes expertises : experts agricoles, architectes, géomètres, experts-comptables, chimistes, etc...

TOURISME -- VOYAGE

Le département de la Vienne compte plusieurs organismes créés pour favoriser le développement du tourisme en Poitou.

Le plus ancien est le SYNDICAT D'INITIATIVE DE POITIERS, qui a un bureau permanent de renseignements, avec bibliothèque recevant les publications touristiques et hôtelières de toutes les régions, et les collections de cartes postales artistiques du Poitou. Le Syndicat a publié un *Guide-Itinéraire* du Touriste à Poitiers et ses environs qui contient l'essentiel des renseignements intéressants.

L'OFFICE TOURISTIQUE DU POITOU a également un bureau de renseignements. Il a pour but l'étude des questions de propagande et d'améliorations locales et régionales et est subdivisé en commissions comprenant : hôtellerie et restauration ; urbanisme ; archéologie et arts ; fêtes, etc...

Le SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA ROCHE-POSAY s'occupe activement du développement de la station hydrominérale. Il a édité un guide historique et archéologique, ainsi que des publications renfermant tous renseignements pratiques pour faciliter le séjour des baigneurs et touristes.

A CHAUVIGNY, centre intéressant de curiosités pittoresques et archéologiques, le *Groupement des Industriels et Commerçants* du canton s'occupe activement des questions touristiques comme le ferait un syndicat d'initiative.

AUTOMOBILE-CLUB DE L'OUEST

Bureau régional de Poitiers

Le département de la Vienne est affilié à l'Automobile-Club de l'Ouest, dont le siège est au Mans, et qui étend sa zone d'action sur 14 départements. Le bureau régional de Poitiers est habilité pour le service des examens officiels et des certificats d'aptitude aux permis de conduire. Son action s'exerce sur toutes les questions intéressant les usagers de la route, améliorations des communications, règle-

ments administratifs, bref, tout ce qui touche à la circulation automobile. Il accorde de nombreux avantages à ses membres et délivre des triptypes et carnets de passage en douane à tous les automobilistes qui ont besoin de circuler à l'Etranger. Il est subventionné par la Chambre de Commerce de Poitiers chaque fois qu'il organise une manifestation locale.

A fin 1929, on comptait dans le département de la Vienne 6.977 véhicules automobiles dont 4.056 servant au transport de personnes et 2.921 au transport de marchandises) ; 4.350 motocyclettes et 175 cycle-cars.

AÉRO-CLUB DU POITOU

L'Aéro-Club du Poitou, dont le siège est à Poitiers, est affilié à l'Aéro-Club de France. Cet organisme qui comprend parmi ses membres toutes les personnalités marquantes du département, administre, avec le concours de la Chambre de Commerce, l'aérodrome de Poitiers-Biard qui sert de terrain d'atterrissage à l'aviation commerciale et aux forces militaires aériennes. L'*Aéro-Club du Poitou* s'occupe activement de la propagande aéronautique et de la préparation des pilotes aviateurs. Il a créé deux écoles de pilotage et mécaniciens d'avions qui fonctionnent à Poitiers et à Châtellerault.

COMMERCES DE GROS

Bestiaux, Volailles, Œufs, etc.

Nous avons étudié, au chapitre des industries agricoles, les localités où l'on fabriquait le *beurre*. Mentionnons ici les principales denrées faisant dans la Vienne l'objet de *commerces en gros* très florissants.

Des commerces de bestiaux en général se trouvent à Neuville, Chauvigny, Latillé, Pleumartin, Civray, Mirebeau, Champagné-Saint-Hilaire, Ceaux-en-Loudun, Lencloître, Lhommaizé, Chasseneuil, Charroux, Scorbé-Clairvaux, Saint-Savin, Usson.

Des spécialistes du commerce de *porcs* existent à Montmorillon, L'Isle-Jourdain, Saint-Georges, Couhé, Mirebeau, Lusignan, Sanxay, Vivonne, Vouillé.

Des spécialistes pour les *moutons charmois* à Saulgé.

Pour le commerce de *chevaux* à Poitiers, Châtellerault, Loudun, Chauvigny, Pleumartin, Mirebeau, Monts-sur-Guesnes, Dangé, Morton, Bournaud.

Les *volailles* ont des vendeurs en gros à Poitiers, Châtellerault, Biard, Saint-Benoît, Auxances, Montmorillon, Chauvigny, Andillé, Loudun, Neuville, Couhé, Cenon, Verrières.

Pour les *œufs* mentionnons : Poitiers, Châtellerault, Loudun, Couhé, Montmorillon, Vouillé, Voulême, Saint-Laurent-de-Jourdes.

A Châtellerault, existent deux importants commerces d'expéditeurs en gros d'œufs, volailles, peaux de chevreaux et de sauvagines, faisant aussi l'exportation.

Des maisons de vente en gros de plumes et duvets se rencontrent à Châtellerault et à Poitiers.

Grains, graines, légumes

Il existe, dans la Vienne, environ 200 personnes se consacrant au commerce des *grains* en gros à des titres divers. Signalons des maisons particulièrement importantes à Poitiers, Châtellerault, Saint-Germain, Loudun, Neuville, Mirebeau, Montmorillon, Lusignan, Saint-Jean-de-Sauves, Lencloître, La Roche-Posay, L'Isle-Jourdain,

Civray, Couhé, Chauvigny, Chapelle-Viviers, La Trimouille, Usson, Vouillé, etc.

Fourrages en gros à Poitiers, Neuville, Loudun, La Roche-Posay, Mirebeau, Vouillé, Saint-Benoît, Villiers.

Des maisons spécialisées dans le commerce en gros des *graines fourragères* (trèfles et luzernes de Poitou) et faisant l'exportation, existent à Poitiers et à Châtellerault.

La *pomme de terre* alimente plusieurs importants commerces de gros (exportation) à Neuville, Mirebeau, Lencloître, Naintré, Avanton, Couhé, Beaumont, Migné.

Les *noix et cerneaux* à Neuville, Mirebeau et Poitiers.

Enfin les *légumes et primeurs* (qui comprennent notamment l'asperge) ont des vendeurs en gros à Lencloître, Scorbé-Clairvaux, Vendeuvre, Neuville.

Epicerie en Gros

L'épicerie en gros compte dans le département une quinzaine d'établissements : trois à Poitiers (dont une Société anonyme ayant des succursales dans les arrondissements) et les autres répartis à Châtellerault, Montmorillon, Civray, Lusignan, Latillé, Chauvigny, Couhé.

Fers, Quincaillerie, Vaisselle

Trois importantes firmes s'occupant du commerce des *fers et aciers* en gros, se rencontrent à Poitiers, et deux à Châtellerault.

Quant à la *quincaillerie*, on trouve des maisons faisant le gros ou demi-gros avec le détail, à Poitiers, Châtellerault, Loudun, Mirebeau et divers chefs-lieux de canton.

La vaisselle, les bouteilles, bouchons, ont des maisons de gros à Poitiers et à Châtellerault.

Vins en gros

En 1929, le commerce des Vins en gros comptait dans le département 184 négociants.

Le nombre d'hectolitres de vins vendus par le commerce de gros s'est élevé, en cette même année, à 220.789 hectolitres.

Le nombre d'hectolitres de cidre à 9.554 hectolitres.

Le nombre d'hectolitres d'alcool pur à 5.354 hectolitres.

Tissus et Mercerie

D'importantes maisons de tissus en gros doivent être signalées : six à Poitiers, trois à Châtellerault.

La Mercerie-Bonneterie en gros est représentée à Poitiers par quatre maisons. Il en existe également quatre à Châtellerault, et une à Civray.

Bois en gros

En mentionnant, au chapitre de l'Industrie, les scieries, nous avons indiqué les commerces de gros des bois sciés ou préparés.

En ce qui concerne les *bois en grume*, les principaux négociants sont à Poitiers, Châtellerault, Jaulnay, Sanxay, Bonneuil-Matours, Dangé, Chauvigny.

Cuirs et Bourrellerie

Six maisons de cuirs en gros, dont une tient les crépins et fournitures pour cordonnerie, et une autre les cuirs verts, existent à Poitiers ; on en compte quatre autres à Châtellerault. Dans ces deux villes également se trouvent des maisons spécialisées dans la fourniture d'articles pour bourrellerie.

Une charge de courtier-assermenté pour la vente publique des *cuirs verts* fonctionne à Poitiers où chaque mois ont lieu, sur l'initiative des Syndicats de la Boucherie de Poitiers et de La Rochelle, des ventes aux enchères.

Modes et Parfumerie

On trouve à Poitiers deux commerces en gros d'articles pour parfumeurs et coiffeurs, et deux maisons confectionnant certains articles de mode (couronnes de mariées, fleurs, cristallerie, etc.). Ces maisons travaillent pour l'exportation.

Marée en gros

Le département de la Vienne reçoit ses approvisionnements en poissons de mer frais de l'Océan et de la Manche. Quatre maisons de marée en gros sont établies à Poitiers, et reçoivent plusieurs fois par semaine leurs marchandises de La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Lorient, Douarnenez, Le Croisic et Boulogne-sur-Mer.

IMPORTATION -- EXPORTATION

Principaux articles importés

Houille, jute, chanvre, lin, chiendent et soies pour brosserie, nitrates à raffiner.

Principaux articles exportés

Céréales, orges de brasserie (Angleterre et Belgique), graines fourragères (Europe centrale et Amérique) ; bestiaux et volailles (Angleterre). Pommes de terre, œufs, beurre, vins. Conserves de viandes. Conserves de champignons.

Coutellerie.

Livres, chromo-lithographie, imprimerie.

Brosses, plumeaux.

Lessives, couleurs et vernis. Engrais chimiques.

Peaux d'oies et de cygnes préparées. Plumes et duvets.

Toiles, sacs de jute.

Pierres de taille. Poterie porcelaine et faïence.

Corsets et tissus élastiques.

Eaux minérales de la Roche-Posay.

Entrepôt réel des Douanes

La Chambre de Commerce a obtenu le maintien à Poitiers d'un Entrepôt réel des Douanes qui lui a été concédé par décret, et dont elle a rétrocédé, par adjudication publique, l'exploitation à une société anonyme privée.

Cette société administre l'*Entrepôt du Poitou et l'entrepôt réel des Douanes*, dont les bureaux et magasins sont à Poitiers, 8 boulevard Bajon. Le personnel administratif de l'Etat comprend un Receveur des Douanes et un garde-magasin.

GROUPEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS DE LA VIENNE

Chambre arbitrale du Poitou et des Charentes, constituée en exécution de la Loi pour l'application de la « clause compromissoire », arbitrage amiable dans les litiges entre commerçants. Elle groupe les huit syndicats de grains et de meunerie de la Vienne, Deux-Sèvres, Charente et Charente-Inférieure. Elle a son siège à la Chambre de Commerce de Poitiers, où les commissions arbitrales tiennent séance. — Président : *M. Naudet.*

Comité patronal des Assurances sociales du département de la Vienne, constitué pour l'application de la loi sur les Assurances sociales. Siège : Chambre de Commerce de Poitiers. — Président : *M. Georges Caillaud.*

Caisse de compensation pour Allocations familiales de l'industrie et du commerce de la Vienne. — Président : *M. Cusin*, directeur de l'Usine à Gaz, Poitiers.

Union commerciale et industrielle de Poitiers et l'arrondissement. — Président : *M. Georges Giraudon*, à Poitiers.

Union commerciale et industrielle de l'arrondissement de Montmorillon. — Président : *M. Henri Baugier*, à Montmorillon.

Union commerciale et industrielle loudunaise. — Président : *M. Roy*, à Loudun.

Groupement de défense des commerçants et industriels de l'arrondissement de Châtellerault. — Président : *M. Julien Voisin*, à Châtellerault.

Syndicat de défense des commerçants des cantons de Civray, Charroux et Availles-Limousine. — Président : *M. Maillet*, à Civray.

Syndicats cantonaux. — Outre les groupements d'arrondissement ci-dessus mentionnés, il existe des Syndicats de défense des

Commerçants dans les cantons de *Chauvigny*, *Couhé*, *Gençay*, *Lusignan*, *Mirebeau*, *Neuville*, *Vivonne*.

Comité d'action artisanale de Poitiers. — Président : *M. Puisais.*

Syndicats professionnels

Syndicat des Maîtres-Imprimeurs de la Vienne. — Président : *M. Marc Texier*, à Poitiers.

Union des Syndicats patronaux du bâtiment et des travaux publics du département de la Vienne (groupant six Chambres syndicales des entrepreneurs de charpente, menuiserie, couverture, peinture, plâtrerie, maçonnerie, etc.). — Président : *M. Robert Garnier*, à Poitiers.

Syndicat des Négociants en Grains et Produits du sol de la Vienne; Siège à Poitiers, au Marché aux grains (Café de l'Europe). — Président : *M. Naudet.*

Chambre syndicale de la Meunerie de la Vienne ; siège à Poitiers, Café de l'Europe. — Président : *M. Pichault.*

Syndicat des Pharmaciens de la Vienne. — Président : *M. Cailleaud*, à Châtellerault.

Association syndicale des fabricants de lessives de la Vienne. — Président : *M. Martineau*, à Poitiers.

Syndicat des Négociants en Vins et Spiritueux de la Vienne. — Président : *M. André Lafoy*, à Châtellerault.

Chambre syndicale des Concessionnaires, agents, sous-agents de marques automobiles françaises et des Réparateurs d'automobiles du département de la Vienne. — Président : *M. Emile Morin*, à Poitiers.

Syndicat professionnel de l'Epicerie du département de la Vienne. — Président : *M. Giraudon*, à Poitiers.

Syndicat des épiciers en gros de la Vienne. — Président: *M. Nivet*, à Poitiers.

Chambre syndicale des patrons boulangers de Poitiers et du département de la Vienne. — Président : *M. Duchiron*, à Poitiers.

Chambre syndicale de la charcuterie. — Président : *M. Guillon*, à Poitiers.

Syndicat patronal de la Boucherie de Poitiers et de la Vienne. — Président : *M. Charles Texereau*, à Poitiers.

Syndicat des Patrons Pâtissiers et Confiseurs-Glaciers de Poitiers. — Président : *M. Larroche.*

Syndicat des limonadiers, hôteliers, restaurateurs et débitants de boissons de Poitiers. — Président : *M. Quintard.*

Syndicat des hôteliers, restaurateurs et débitants de l'arrondissement de Châtellerault. — Président : *M. Aufrère.*

Syndicat des patrons coiffeurs de Poitiers et environs. — Président : *M. Sastu*, à Poitiers.

Syndicat des bijoutiers, horlogers et orfèvres de la Vienne. — Présidenrt : *M. Héron*, à Châtellerault.

Chambre syndicale des entrepreneurs électriciens de Poitiers et de la Vienne. — Président : *M. Mavieux*, à Poitiers.

Syndicat des maîtres-tailleurs de Poitiers et de la Vienne. — Président : *M. Berlaud*, à Poitiers.

Syndicat des patrons cordonniers de Poitiers. — Président : *M. Bourinet.*

Syndicat patronal des Maréchaux-ferrants de la Vienne. — Président : *M. Alaphilippe*, à Poitiers.

Chambre syndicale des marchands ramasseurs de peaux du département de la Vienne. — Président : *M. Maranne*, à Mirebeau.

Syndicat des expéditeurs de beurre et de volailles du Centre-Ouest. Vice-Président à Poitiers : *M. Jules Boisdron.*

Syndicat des courtiers et représentants de commerce du département de la Vienne. — Président : *M. Manduchet*, à Poitiers.

Association amicale des voyageurs et représentants de commerce de la Vienne. — Président : *M. Protin*, à Poitiers.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Aucune école spécialisée uniquement dans l'enseignement technique et professionnel n'existe dans la Vienne.

Sur l'initiative et avec le concours financier de la Chambre de Commerce, un *Institut des sciences économiques* avait été créé à l'Universite de Poitiers et fonctionna durant quelques années, mais il n'a pas été continué. Actuellement, dans l'enseignement supérieur, la Chambre de Commerce octroie à la Faculté des Sciences plusieurs subventions, notamment pour la chaire de mécanique des fluides (études pour le perfectionnement des méthodes d'aviation) et la *Station de biologie végétale* (études de l'amélioration des cultures industrielles).

A Poitiers, à Châtellerault et à Montmorillon existent des *Ecoles primaires supérieures et professionnelles* qui ont des sections d'enseignement industriel (travail du fer et du bois, la reliure etc.) et commercial (dactylographie, comptabilité), sections que la Chambre de Commerce subventionne soit pour l'attribution de prix, soit pour l'achat de matériel et d'outillage. L'Ecole primaire Saint-Germain, à Poitiers, comporte des cours de pré-apprentissage.

Des *Commissions locales professionnelles* fonctionnent à Poitiers, Châtellerault et Chauvigny.

Une *Chambre d'apprentissage et d'orientation professionnelle* a été créée à Poitiers sous le patronage de la Chambre de Commerce, et elle est subventionnée par elle, en attendant l'organisation définitive des *Chambres de Métiers*. Cet organisme compte plusieurs cours en fonctionnement : peinture, plomberie, électricité.

A *la Bourse du Travail de Poitiers*, se font des cours de sténo-dactylographie, typographie, imprimerie, serrurerie, ajustage, menuiserie.

A *la Bourse du Travail de Châtellerault*, des cours d'ajustage, tour, forge, menuiserie, comptabilité, sténo-dactylographie, dessin géométrique, dessin linéaire.

Le dessin industriel a également des sections spéciales à l'*Ecole régionale des Beaux-Arts* de Poitiers, à l'*Ecole municipale* de dessin

de Châtellerault et aux cours complémentaires de Chauvigny, dont le *Comité régional des arts appliqués à l'industrie* (son siège est à Poitiers) contrôle et subventionne, avec le concours de la Chambre de Commerce de la Vienne, l'enseignement spécial.

Enfin, à défaut d'école spécialisée, la Chambre de Commerce de la Vienne s'attache à encourager toutes les initiatives privées qui se manifestent dans le département, tels les cours commerciaux organisés au Lycée de Poitiers, à l'Ecole Stanislas, par des instituteurs ou institutrices à Chauvigny, Loudun, Civray, Couhé, etc., et par le Syndicat des Employés de Commerce de Poitiers.

SERVICE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le service public de la main-d'œuvre est assuré par l'*Office départemental et municipal de placement gratuit de la Vienne*, dont les bureaux sont à la Maison du Peuple, rue Arsène Orillard, à Poitiers.

A ce service est adjoint un *Cabinet d'Orientation professionnelle* administré par le même directeur.

En 1929, les résultats de ces services ont été les suivants :

Offres d'emplois reçues : *Poitiers*, 1.388 ; *Châtellerault*, 460.
Demandes d'emplois reçues : *Poitiers*, 1.341 ; *Châtellerault*, 303.
Placements à demeure : *Poitiers*, 792 ; *Châtellerault*, 133.
Sections agricoles : placements : 105.

Orientation professionnelle

Le Cabinet d'Orientation professionnelle a eu à connaître, en 1929, de 434 affaires, se décomposant comme suit :

201 livrets d'apprentissage délivrés en exécution de la loi du 9 novembre 1812 ;

233 placements d'enfants, après orientation professionnelle, compte tenu de l'état du marché du Travail.

Main-d'œuvre étrangère. — Loi du 11 août 1926.

Pendant l'année 1929, il a été visé :

Contrats individuels	119
Certificats de renouvellements de cartes	43

Contrats collectifs 4
Congés 19
Lettres de rappels 20
Ouvriers étrangers placés 53

Loi du 26 avril 1924

Comme suite aux indications précédemment données en ce qui concerne l'application de la loi sur l'emploi obligatoire des victimes de la guerre, l'Office a enregistré 82 offres, et reçu 56 demandes d'emplois. Il a procédé au placement de 30 mutilés ou veuves de guerre. D'autre part, la commission visée à l'article 15 du texte précité, a tenu 2 séances au cours desquelles, 169 déclarations d'assujettis ont été examinées et ont produit, pour l'ensemble, 31.860 fr. de taxation (24 industries imposées).

Bureaux de Placement

Un arrêté du Maire de Poitiers réglemente les bureaux de placement, en conformité de la loi du 19 juillet 1928, modifiant le Code du travail.

Les 3 bureaux de placements autorisés actuellement dans la ville de Poitiers, produisent régulièrement leur situation hebdomadaire à l'Office départemental et sont placés directement sous la surveillance de l'Office régional de la main-d'œuvre, à Nantes (1).

(1) La main-d'œuvre industrielle et commerciale de la Vienne (ouvriers et employés) est estimée à environ 20.000 personnes.

ASSURANCES SOCIALES

Au 1er octobre 1930, on ne comptait encore que 23.000 immatriculations, sur les 75.000 assujettis existant dans la Vienne. Sur ce chiffre, plus de 10.000 adhésions volontaires d'assurés sociaux, venant des sociétés de secours mutuels, se sont produites. Le surplus a été inscrit d'office à la Caisse départementale.

Outre la Caisse officielle, trois sociétés mutualistes sont reconnues par décret « Caisses primaires » de répartition :

La Vienne Interprofessionnelle, fondée sous les auspices de la Chambre de Commerce, et qui compte près de sept mille adhérents.

La Mutuelle du Travail, qui a son siège à la Bourse du Travail de Poitiers.

L'Union des Sociétés de secours mutuels de la Vienne, dont le siège est également à Poitiers.

En outre, les groupements mutualistes créés depuis longtemps par certaines Banques et une ou deux industries pour leur personnel, ont été approuvées comme Caisses de répartition.

Les milieux agricoles, dans leur ensemble, restent hésitants : 1.800 immatriculations seulement avaient été envoyées, à la date du 1er octobre, par des employeurs agricoles, alors que la loi favorise considérablement les travailleurs agricoles surtout depuis les innovations importantes apportées par la loi du 30 avril 1930. L'Union départementale agricole des Assurances Sociales si souhaitable pourtant n'est pas encore créée.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Une Caisse de Compensation pour allocations familiales de l'industrie et du commerce de la Vienne a été créée à Poitiers et fonctionne depuis 1924.

TRIBUNAUX DE COMMERCE

POITIERS

C'est en mai 1566 qu'un édit du roi Charles IX institua à Poitiers une *Juridiction consulaire*, tribunal spécial permettant aux marchands et artisans de faire juger leurs différends commerciaux par leurs pairs. Ce tribunal comprenait un Juge et trois Consuls, qui étaient élus par une assemblée d'une cinquantaine de « notables », marchands et bourgeois de la ville désignés par le maire et ses échevins. Les quatre premiers membres de la Juridiction consulaire poitevine, qui avaient le titre de « sire », nommés le 20 août 1566, furent Sires Paulain *Girard*, juge ; Pierre *Pidoux*, 1er consul ; Jehan de *Marnef*, libraire-imprimeur, 2e consul, et Pierre *Maillard*, 3e consul. Ils allèrent prêter serment en la Cour de Parlement à Paris, et entrèrent en fonctions le 1er octobre de la même année 1566.

La *Juridiction Consulaire* poitevine qui subsista ainsi jusqu'à la Révolution, avait son hôtel particulier édifié vers le numéro 30, de la rue dénommée aujourd'hui rue Gambetta. Cet hôtel, dont le portail était orné de statues monumentales portant l'une la balance et l'autre le glaive de la Justice, fut démoli en 1848 pour le percement de la rue Edouard-Grimaux. Les deux statues ornent aujourd'hui le vestibule de l'Hôtel de Ville.

En 1790, une loi réorganisa les juridictions consulaires, qui prirent le titre de *Tribunaux de commerce*.

Après la promulgation du Code de Commerce, en 1808, ils furent l'objet d'une nouvelle réorganisation.

L'actuel *Tribunal de commerce* de Poitiers, qui est abrité sous le même toit que la Cour d'appel, fut institué par décret impérial du 6 octobre 1809. Son premier président a été le banquier *Minoret*, et durant les vingt premières années, ce nom devait alterner avec ceux de M. *Laurence*, l'ancien député à la Constituante, et de M. *Dupont-Minoret*, qui fut également député de la Vienne. De nos jours, le tribunal a vu l'un de ses présidents, M. Marc *Viveaux*, élu député de la Vienne en 1919.

Le Tribunal de commerce de Poitiers se compose d'un Prési-

dent, quatre juges et quatre juges suppléants, il a pour ressort tout l'arrondissement de Poitiers. Le nombre des affaires inscrites au rôle durant les cinq dernières années a été le suivant :

En 1925 : 590 affaires.
En 1926 : 643 —
En 1927 : 816 —
En 1928 : 736 —
En 1929 : 694 —

Composition du Tribunal de Commerce de Poitiers (année 1930)

Président : M. Elie Baelde.

Juges titulaires : MM. François Chaboureau, Robert Buthaud, Hary-Lorne, André Fraillon.

Juges suppléants : MM. Henri Sallé, Maxime Maurin, René Fayot et Lebert.

Greffier : M. Lévrier.

*
* *

CHATELLERAULT

Une juridiction consulaire a été créée à Châtellerault comme à Poitiers, sous Charles IX, et a connu les mêmes péripéties depuis la Révolution. Le Tribunal de commerce actuel a pour ressort les cantons de Châtellerault, Dangé, Leigné-sur-Usseau, Lencloître, Pleumartin et Vouneuil-sur-Vienne. Il se compose d'un Président, quatre juges et quatre juges suppléants. Durant les cinq dernières années, le nombre des affaires inscrites au rôle a été le suivant :

En 1925 : 167 affaires.
En 1926 : 221 —
En 1927 : 263 —
En 1928 : 185 —
En 1929 : 281 —

Composition du Tribunal de Commerce de Châtellerault

Président : M. Octave PASQUERON.

Juges titulaires : MM. Lucien MONTARICOUT, Louis DURAND, Robert CREUZÉ et Henri JURET.

Juges suppléants : MM. PERCEVAULT, Ernest LABROUSSE, Julien VOISIN et René AURIOUX.

Greffier : M. ASTIÉ.

*
* *

Les autres cantons de l'arrondissement de Châtellerault sont, au point de vue de la compétence commerciale, sous la juridiction du Tribunal civil de *Loudun* jugeant commercialement.

De même dans l'arrondissement de Montmorillon, la Justice commerciale est rendue par les Tribunaux civils de *Montmorillon* et de *Civray* jugeant commercialement.

LA FOIRE-EXPOSITION DE POITIERS

La Première Foire-Exposition de Poitiers fut inaugurée le 15 mai 1922 et sept années durant, cette manifestation économique se renouvela avec le même succès.

L'ancienne foire agricole se tient toujours le 16 mai et dure du dimanche qui précède cette date jusqu'au dimanche qui la suit. Elle a lieu dans le cadre magnifique du parc de Blossac et comporte ordinairement une importante Exposition de machines et de produits agricoles, un Concours de vins du pays, un Concours d'animaux reproducteurs, une Exposition d'aviculture et d'oies blanches du Poitou, une Exposition canine, une Exposition du Travail et des Beaux-Arts, de nombreux stands commerciaux et des attractions diverses. Pour diverses raisons, la Foire-Exposition de Poitiers n'a pu se tenir en 1929, ni en 1930, mais on peut prévoir pour 1931 le rétablissement de cette importante manifestation agricole et commerciale.

LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Nous ne pouvons, dans ce chapitre, entrer dans le détail des multiples formes que revêt l'activité commerciale, ni surtout entreprendre une statistique des divers commerces de détail dont la nomenclature serait fastidieuse. Nous avons cru bon, toutefois, d'étudier sous différents angles la vie économique du département et d'essayer de relever quelques chiffres là où nous avons pu obtenir des renseignements, sinon très précis, du moins fort approximatifs.

Il est convenu d'évaluer le mouvement général des affaires en France sur la base de 400 milliards de francs papier par an. Nous croyons rester dans une vérité assez approchée en estimant le chiffre global des affaires traitées dans le département aux environs de 3 milliards par an. Il est entendu que ce chiffre comprend tout ensemble les opérations de gros, de demi-gros et de détail, toutes les ventes et reventes, et qu'il englobe toutes les opérations qu'elles soient agricoles, industrielles ou commerciales.

BANQUES

Les établissements bancaires sont assez nombreux dans le département.

La BANQUE DE FRANCE a une succursale à Niort et un bureau d'encaissement à Parthenay. Grâce à l'amabilité de son directeur, M. Rapilly, nous pouvons donner ci-après le chiffre global des opérations productives effectuées par cet établissement depuis 1913. Il s'agit des opérations proprement commerciales (escomptes, comptes-courants, etc.). Nous donnons également le chiffre de 1904 comme point de comparaison.

1904	28.665.100	»
1913	39.860.234	63
1914	36.346.258	29
1915	47.055.947	71
1916	82.024.217	38
1917	110.727.582	65
1918	154.421.933	76
1919	173.812.586	77
1920	213.477.125	49
1921	141.254.007	44 (1)
1922	130.502.880	18
1923	164.042.511	57
1924	155.834.055	01
1925	229.826.700	»
1926	258.897.900	»
1927	237.002.800	»
1928	257.003.800	»
1929	326.226.600	»

Le CRÉDIT LYONNAIS, lui, a trois succursales : à Niort, Parthenay et Bressuire.

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE en a une à Niort et des bureaux à Lezay, Melle et Saint-Maixent.

La BANQUE ADAM en compte quatre : à Bressuire, Thouars, Parthenay et Saint-Maixent.

Le CRÉDIT DE L'OUEST, plus répandu, a des bureaux à :

Airvault, Bressuire, Cerizay, Champdeniers, Châtillon-sur-Sèvre, La Chapelle-Saint-Laurent, Coulonges-sur-l'Autize, Frontenay-Rohan-Rohan, L'Absie, La Crèche, Les Aubiers, Lezay, Mauzé, Melle, Moncoutant, Niort, Nueil-les-Aubiers, Oiron, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Varent, Sauzé-Vaussais, Thouars.

(1) A partir de 1921, le Bureau de Fontenay-le-Comte (Vendée) est détaché de la succursale de Niort, ce qui explique la diminution constatée dans les chiffres donnés pour les années 1921-1922-1923-1924.

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE également a des bureaux à :

Airvault, Bressuire, Brioux, Celles, Champdeniers, Châtillon-sur-Sèvre, La Chapelle-Saint-Laurent, Chef-Boutonne, Coulonges-sur-l'Autize, L'Absie, La Mothe-Saint-Héray, Mauzé, Melle, Moncoutant, Niort, Parthenay, Saint-Hilaire-la-Palud, Saint-Maixent, Sauzé-Vaussais, Secondigny, Thénezay, Thouars, Vasles.

Il existe enfin quelques banques privées à Niort, Celles, Melle et Thouars, et des bureaux à Niort de la BANQUE GÉNÉRALE DES PROVINCES et de la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT.

Nous devons mentionner, d'autre part, la BANQUE POPULAIRE DES DEUX-SÈVRES, qui fonctionne à Niort depuis 1922, et dont l'initiative revient à la Chambre de Commerce. Elle rend les plus signalés services au petit et moyen commerce, à la petite et moyenne industrie. Depuis huit ans, elle n'a cessé de grandir et de prospérer, et son chiffre d'affaires augmente d'année en année.

Nous avons donné le chiffre des opérations productives de la Banque de France. Par divers recoupements, nous avons pu évaluer celui des autres établissements bancaires du département ; il peut être estimé voisin de 1.200 millions de francs.

Il s'agit ici des opérations « productives ». Le montant global des opérations productives ou non de la succursale de la Banque de France de *Niort* se chiffre par 2.727.723.898 francs ; et il convient de noter que les sous-agences du Crédit lyonnais, du Comptoir national d'escompte, de la Banque nationale de crédit, etc., escomptent le papier de leur clientèle à Poitiers et non à Niort.

Agences de Publicité -- Contentieux

Il existe à Niort plusieurs agences de publicité et d'affichage, ainsi que différents bureaux de contentieux, surtout en matière de vérification de lettres de voiture, de feuilles d'impôts et de comptabilité ; mais les intéressés préfèrent souvent s'adresser soit à des services de même genre installés à Paris, Nantes ou Bordeaux, soit directement à leurs organismes corporatifs.

TOURISME -- VOYAGE

Syndicats d'Initiative

Le département des Deux-Sèvres compte quatre Syndicats d'initiative : à Niort, Saint-Maixent, Parthenay et Thouars, tous très actifs, grâce à la compétence et à l'autorité de leurs présidents respectifs.

Niort. — Président : M. Louis Toutant.
Saint-Maixent. — Président : M. le Dr Guyonnet.
Thouars. — Président : M. le Dr Verrier.
Parthenay. — Président : M. Eugène Brisset.

Le SYNDICAT D'INITIATIVE DE NIORT a publié un ouvrage très apprécié sur « Niort et le pays niortais », dû à la plume alerte de M. Maurice Béguin, archiviste départemental.

Le SYNDICAT D'INITIATIVE DE THOUARS a édité également un guide remarquable de « Thouars et pays voisins », qui n'a rien à envier au guide niortais.

Nous ne pouvons que renvoyer à ces deux publications pour la description des curiosités du Marais Poitevin (notre Venise verte) et de celles du pittoresque Thouarsais.

Qu'il nous soit également permis de mentionner ici l'intéressante initiative de la *Société du Costume Poitevin*, qui a su aménager au Donjon de Niort une exposition permanente rétrospective des plus réussies, laquelle attire chaque année de nombreux visiteurs et amateurs.

Autobus

Sur la proposition de M. Emile Marot, rapporteur, le Conseil général des Deux-Sèvres décida, au cours de ses sessions des 10 janvier et 4 mai 1921, la création d'un service public d'automobiles. M. Marot avait déjà amorcé la question lors de la session du Conseil général du 18 août 1920 et l'année suivante, le service projeté était réalisé. Le problème des relations rapides entre les agglomérations non desservies par les Chemins de fer était résolu.

La Société Gruat et Brivin fut déclarée adjudicataire en 1921 ; la Société Landry Brivin et Cie est actuellement concessionnaire du service.

Son action s'étend sur trois départements : les Deux-Sèvres, la Vienne et la Charente-Inférieure.

Cinq lignes sont desservies en Charente-Inférieure avec un développement total de 195 kilomètres.

Six lignes dans la Vienne, avec un kilométrage global de 175 kilomètres.

Les Deux-Sèvres sont mieux partagées, et douze lignes y sont ouvertes, dont neuf quotidiennes et diverses périodiques. Ce sont :

Quotidienne.	1. *Niort à Saint-Hilaire-la-Palud*, par *Arçais*	32 kil. 900
—	2. *Mazières à Niort*, par *Coulonges*	63 kil. 600
—	3. *Coulonges à Niort*, par *Champdeniers*.	41 kil. 700
—	4. *Beauvoir à Niort*, par *Chizé*	56 kil. 400
—	5. *Mauzé à Beauvoir*	17 kil. 800
—	6. *Mazières à Niort*, par *Saint-Maixent*..	62 kil. 900
—	7. *Thouars à Argenton-Château*	21 kil. 500
—	8. (supprimée).	
—	9. *Cerizay à Parthenay*	44 kil. 100
—	10. *Parthenay à Bressuire*	37 kil. 900
—	10. *Vasles à La Ferrière et Parthenay* ..	34 kil. 100
—	12. *Lezay à Couhé* (Vienne)	17 kil. 200
—	*Thénezay à Poitiers*	40 kil.
Périodique.	6 *bis*. *Saint-Maixent-Saint-Maixent*, par *Clavé* (samedis)	22 kil.
—	14 et 14 *bis*. *Champdeniers à Parthenay* (mercredi et samedi)	33 kil. 300
—	15 et 15 *bis*. *Cerizay Bressuire* (jeudi et lundi)	38 kil. 300

A noter, en outre, que des services périodiques sont assurés les jours des principaux marchés du département.

Le kilométrage total desservi pour les Deux-Sèvres est de 520 ki-

lomètres environ, le nombre des voitures mises en circulation, de 22; le personnel employé, de 50.

Le nombre de voyageurs transportés a été, pour l'année 1929, de 400.000 environ.

Le tonnage global transporté, de 70.000 kilos environ.

Automobile-Club des Deux-Sèvres, Charente et Vendée

Nous devons mentionner ici l'Automobile-Club des Deux-Sèvres, Charente et Vendée, dont le siège social est à Niort, 1, avenue de la République (place de la Brèche).

L'Automobile-Club des Deux-Sèvres, Charente et Vendée est l'un des 41 groupements affiliés à l'Automobile-Club de France. Il a été fondé en 1911, et son président est M. Jacques Vandier.

L'Automobile-Club des Deux-Sèvres, Charente et Vendée compte actuellement 3.500 membres, et assure en particulier le service des examens dans les trois départements de son ressort, ainsi que ceux du Certificat d'aptitude au permis de conduire militaire.

Le département des Deux-Sèvres comptait, au 31 décembre 1929, 8.786 véhicules automobiles, dont :

5.830 servant au transport des personnes ;
2.956 servant au transport des marchandises.
198 cycle cars.
2.408 motocyclettes.

COMMERCES DE GROS

Beurres - Œufs - Volailles, etc.

Dans le chapitre réservé à l'Agriculture nous avons signalé déjà l'énorme production de *beurres* du département et de la région, qui alimente en partie le marché parisien. Nous mentionnerons donc ici cet important trafic qui s'étend également à d'autres denrées agricoles, les *œufs* notamment (plus de 40.000.000 d'œufs sont exportés chaque année) ; les *volailles* et les *légumes*, qui font l'objet de commerces en gros très florissants, plus particulièrement dans la région de Niort, Bressuire, Thouars, Argenton-Château, Châtillon-sur-Sèvre, Les Aubiers, Airvault, Parthenay, Coulonges-sur-l'Autize, Saint-Maixent et Lezay.

A signaler également le gros commerce de *porcs* de Saint-Maixent, Celles-sur-Belle et Prahecq, et celui des *chevreaux*.

Grains - Graines

Le commerce de *grains* en gros est représenté dans le département par plusieurs maisons importantes, notamment à Niort, Mauzé et Thouars.

Le commerce des *graines* en gros, lui, ne compte guère qu'une maison à Thouars, spécialisée dans le commerce et la culture des graines potagères et fourragères. C'est la seule maison de ce genre dans le département, et elle ne vend qu'aux marchands grainiers ; elle n'a pas de clientèle directe. La Maison Fautrat, de Thouars, a créé, en 1920, une revue mensuelle du commerce des graines : *Le Marchand grainier*, organe s'adressant spécialement aux détaillants et qui est la seule revue du genre rédigée en langue française.

Vins en gros

Le commerce des Vins en gros compte dans le département 260 représentants (nombre des licences délivrées en 1929.

Le nombre d'hectolitres de vins déclarés en régie pour la même année s'élève à 246.421 hectolitres.

Ce qui représente un chiffre global d'affaires moyen annuel de plus de 50 millions.

Bois en gros

Le commerce des Bois en gros est également fort répandu et nous l'avons indiqué plus haut, tant en parlant des scieries du département que des exploitations forestières proprement dites.

Commerçants et exploitants sont, du reste, groupés en une association fort active qui compte une soixantaine d'adhérents, et qui est reliée au Syndicat régional des marchands de bois, exploitants et scieurs du Centre-Ouest de la France.

Modes en gros

Une importante maison de Niort, qui compte plusieurs succursales dans la région, est spécialisée dans les modes et tous articles afférents à cette branche, laquelle ne cesse de se développer... au détriment, hélas! des belles et traditionnelles coiffes de nos paysannes, qui préfèrent le chapeau moderne aux vieux bonnets d'autrefois.

Tissus et Confections

Ce genre de commerce est représentée à Niort, tant pour les tissus que pour la confection, par sept ou huit maisons employant ensemble plus de 500 personnes.

Nombre d'ouvrières confectionneuses travaillent à domicile (300) et 200 environ travaillent en ateliers.

Le chiffre d'affaires approximatif de cette branche peut être évalué à près de 25 millions par an. Aucune autre maison importante n'est à signaler dans le reste du département.

Mercerie et Bonneterie en gros

Les établissements spécialisés dans la mercerie et la bonneterie en gros sont au nombre de quatre pour la ville de Niort ; on trouve également quelques maisons importantes dans différentes villes du

ETABLISSEMENTS BEAUCHAMP (Parthenay).

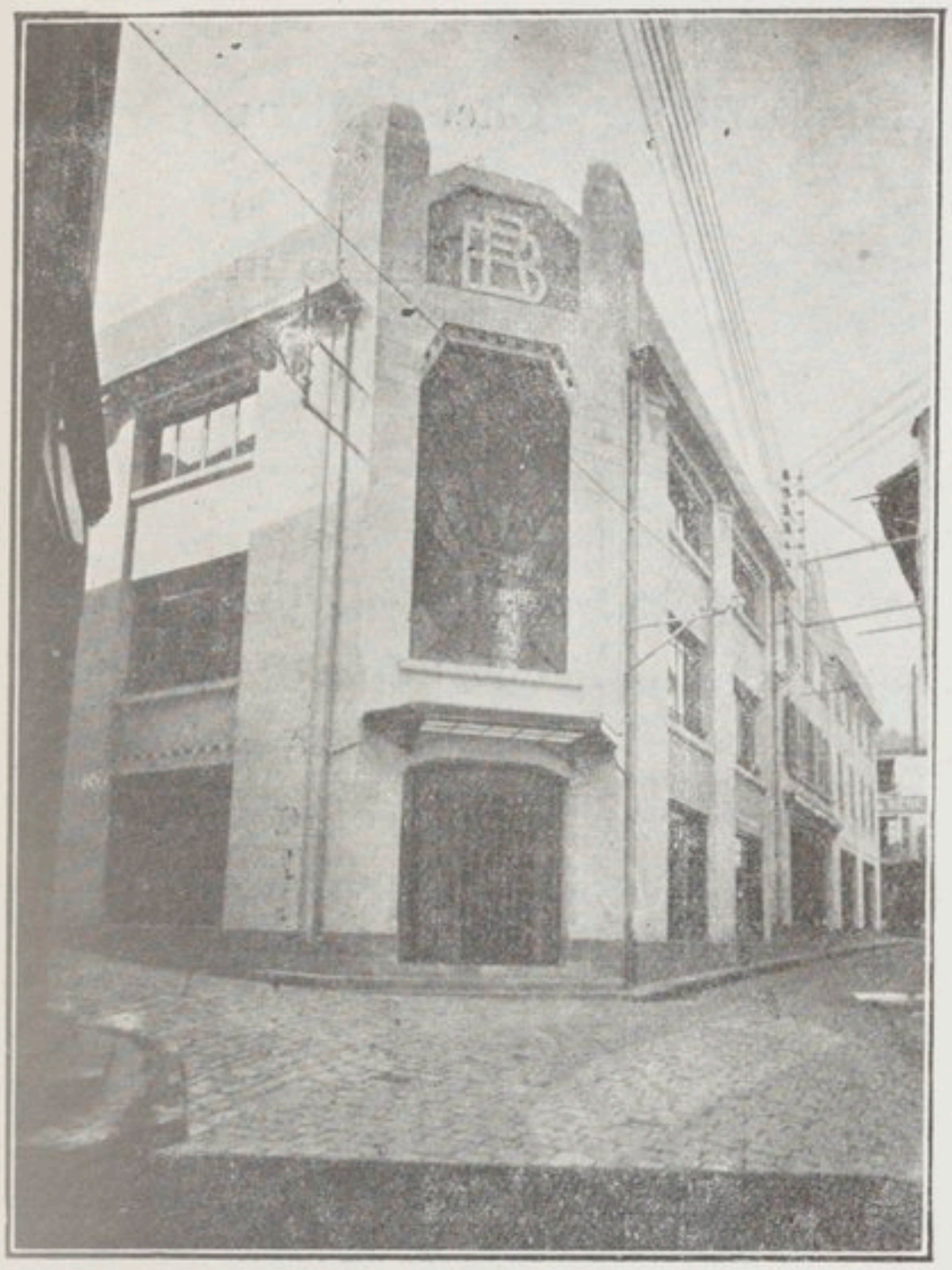

Vue générale

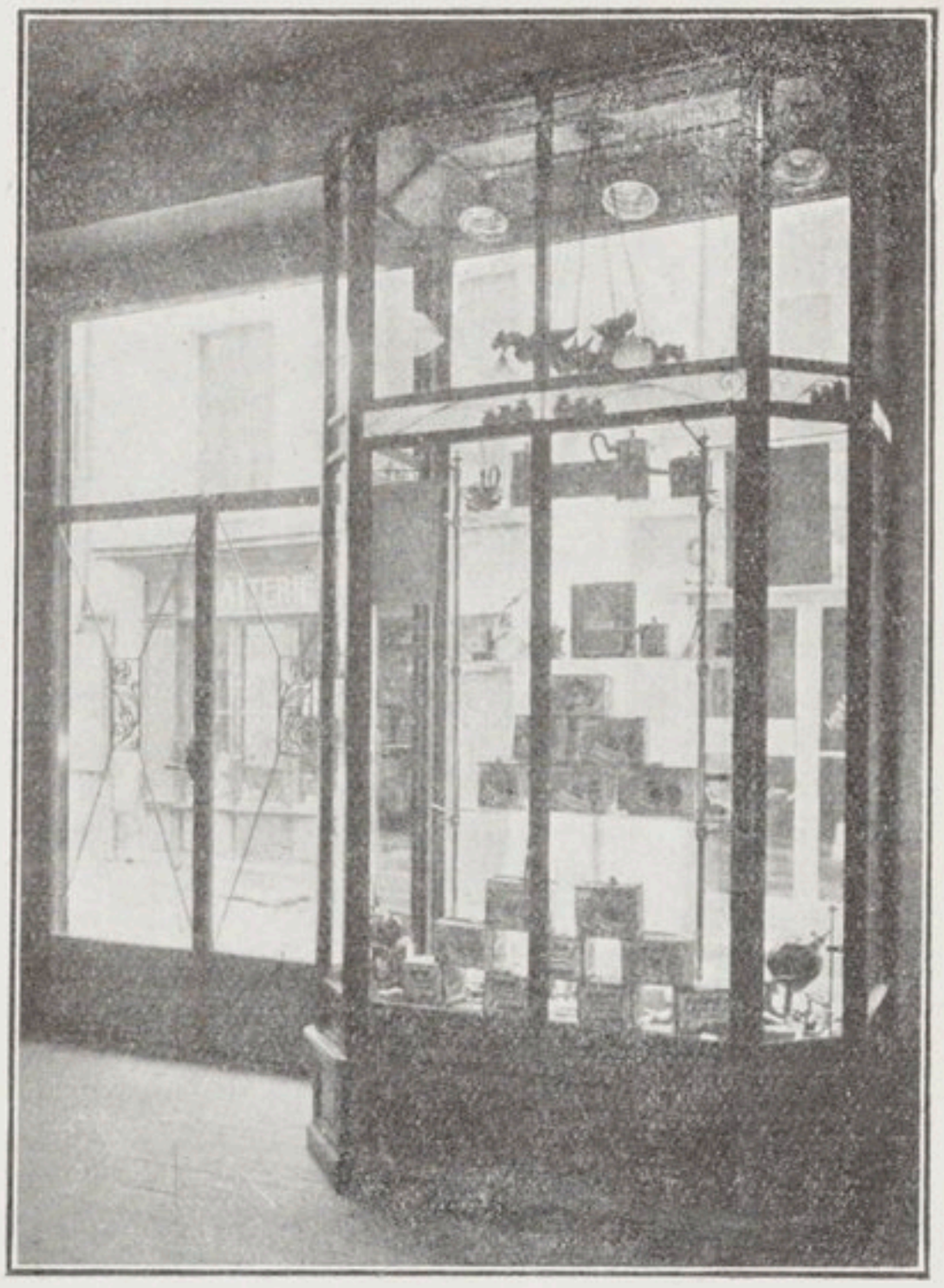

Entrée et Vitrine

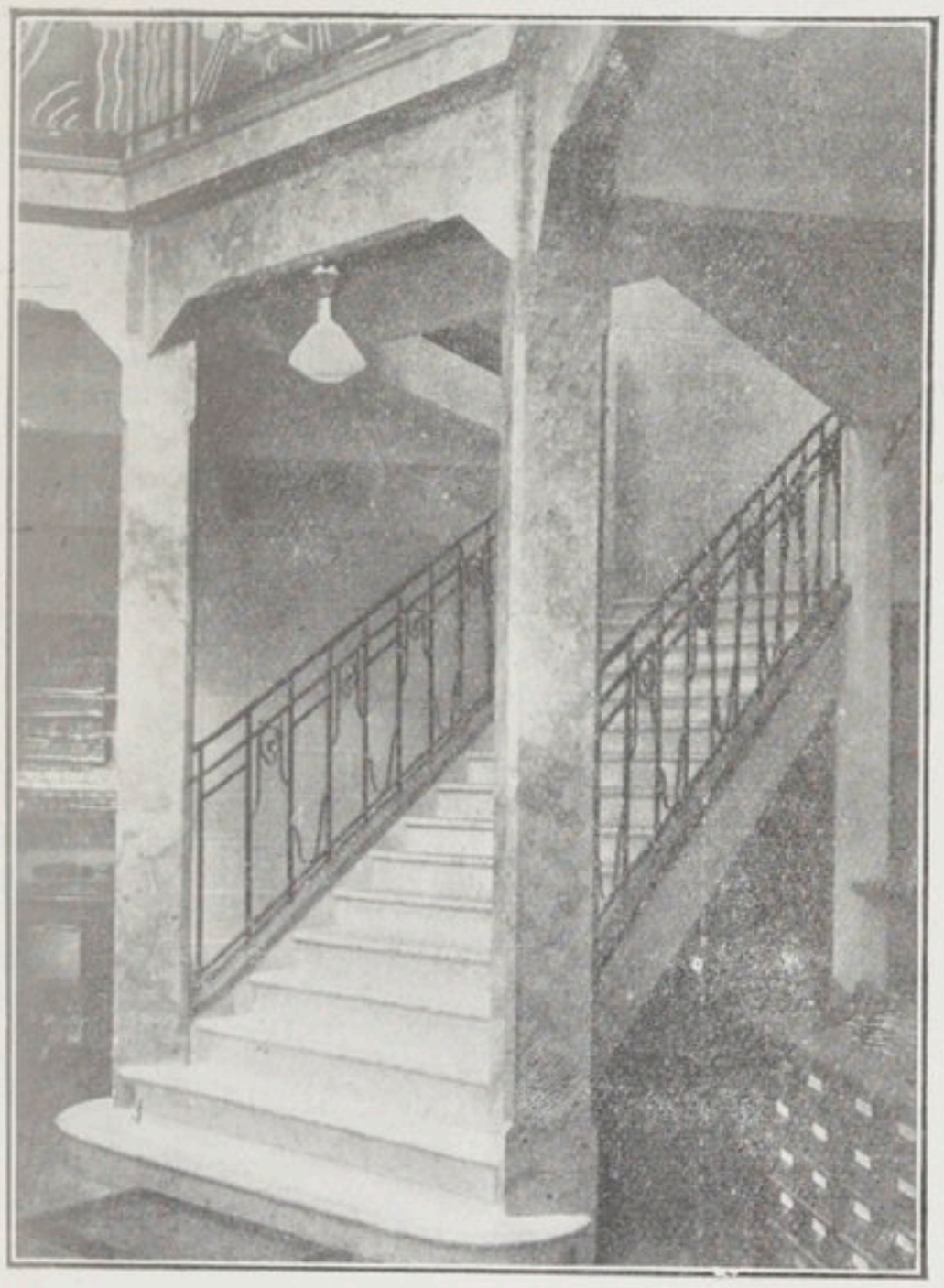

Grand escalier

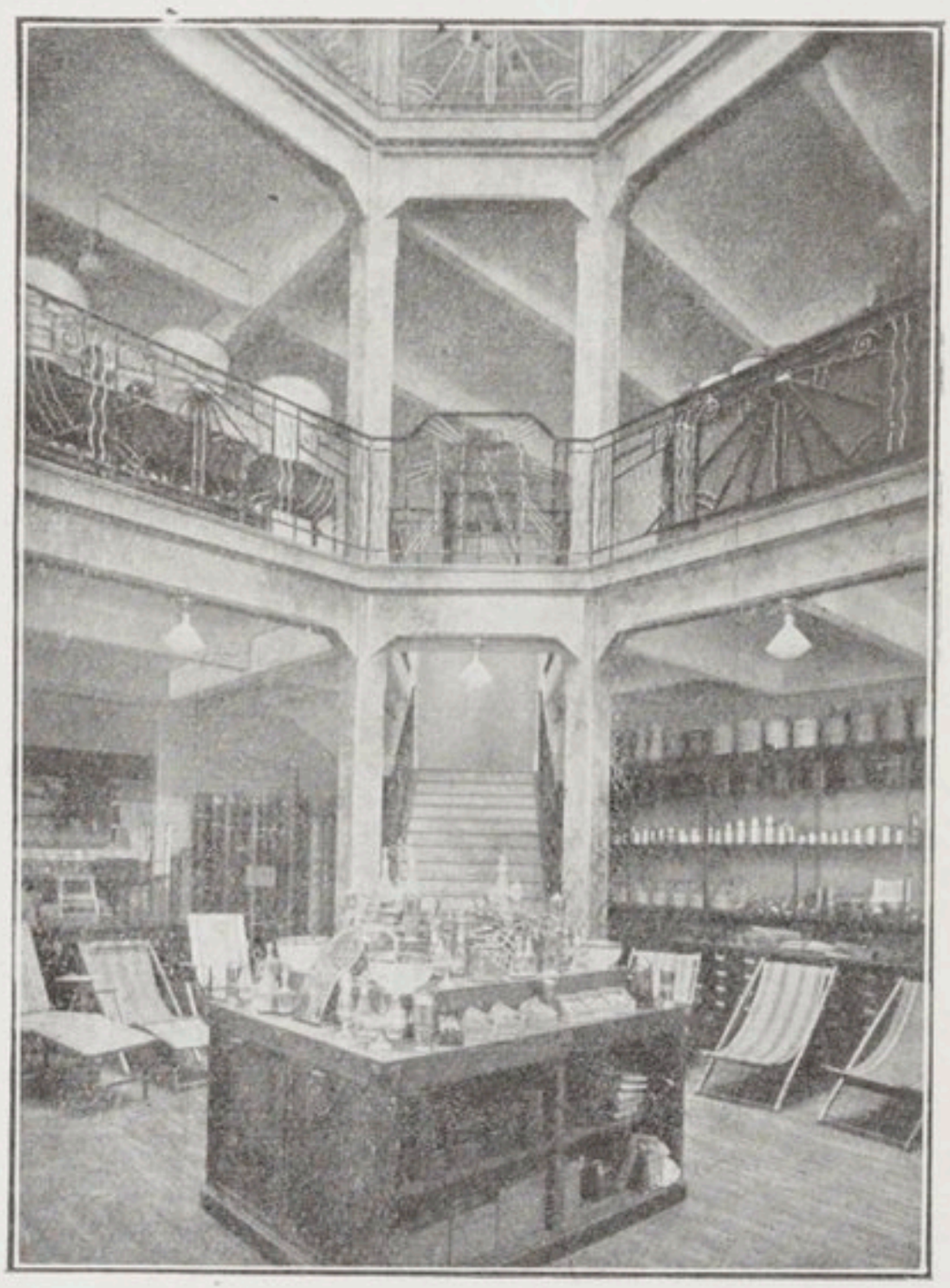

Vue intérieure

département : deux à Saint-Maixent, une à Mauzé, Chef-Boutonne, Parthenay, Bressuire et Thouars.

Le chiffre d'affaires annuel peut être évalué à environ 10 millions.

Epicerie en gros

L'épicerie en gros, dont la plupart des représentants sont groupés en syndicat, compte dans le département une vingtaine d'établissements : cinq à Niort, trois à Parthenay et à Bressuire, deux à Thouars, un à Mauzé, Chef-Boutonne, Sauzé-Vaussais, Frontenay-Rohan-Rohan, Saint-Maixent, Melle, Champdeniers, Coulonges-sur-l'Autize.

Le chiffre global d'affaires annuel est voisin de 50 à 60 millions.

Quincaillerie et Vaisselle en gros

La quincaillerie et la vaisselle en gros comptent également dans le département plusieurs maisons importantes. Nous citerons notamment pour la quincaillerie : Niort et Parthenay ; pour la vaisselle en gros : Niort et Frontenay-Rohan-Rohan. Le chiffre d'affaires annuel peut être évalué à 20 millions.

Fers en gros

Plusieurs maisons sont à signaler qui font un gros chiffre d'affaires dans la vente des fers en gros, à Niort, à Parthenay et à Champdeniers en particulier.

Marée en gros

La proximité du port de La Rochelle a favorisé l'établissement de quelques maisons spécialisées dans la vente en gros de la marée ; nous indiquerons notamment deux maisons à Niort et une à Mauzé.

Coopératives

Nous signalerons en terminant plusieurs coopératives d'alimentation, qui font annuellement un chiffre respectable d'affaires (plusieurs millions par an). Nous indiquerons, entre autres, les coopératives de panification et d'alimentation de Niort (La Prévoyante), la coopérative de consommation des Etablissements Boinot, à Niort ; l'Avenir des Deux-Sèvres, à Niort, actuellement géré par la Coopérative régionale des Charentes et des Deux-Sèvres (siège social à Saintes) ; les boulangeries coopératives de Verruyes, Saint-Georges-de-Noisné, Thouars, Parthenay, Melle, Saint-Maixent, etc. Nous mentionnerons également la Coopérative des Pharmaciens des Deux-Sèvres, à Niort.

*
* *

Rappelons en terminant les chiffres globaux des opérations productives ou non des succursales de la Banque de France de la Vienne et des Deux-Sèvres, pour l'année 1929 :

Poitiers et Châtellerault	4.329.388.771 fr.
Niort	2.727.723.898 fr.
Soit au total pour la *Sous-Région du Poitou* :	7.057.112.669 fr.

Quant au produit de la taxe sur le chiffre d'affaires, pour l'année 1929 également, dans les deux départements, il a été le suivant:

Vienne	25.057.399 fr.
Deux-Sèvres	25.212.835 fr.

TRAFIC COMMERCIAL DES GARES DES DEUX-SÈVRES

Nous donnons ci-après la récapitulation des différentes statistiques des Chemins de fer et Tramways des Deux-Sèvres. Nous publierons en annexe le détail du trafic commercial seulement en ce qui concerne les gares du réseau de l'Etat. (Voir Annexe III, pp. 456-457).

Réseau de l'Etat (Année 1929)

GRANDE VITESSE

Voyageurs	3.480.479

Colis postaux

Expéditions	109.317
Arrivages	201.158

Messageries

Expéditions	5.471,1 tonnes
Arrivages	6.846,2 —

Denrées

Expéditions	21.775 tonnes
Arrivages	9.165,7 —

PETITE VITESSE

Marchandises

Expéditions	329.053 tonnes
Arrivages	725.158 —

Compagnie des Chemins de Fer Départementaux (Année 1929)

(Gares de *Paizay-le-Chapt, La Bataille, Chef-Boutonne, Mandegault, Melleran, La Chapelle-Pouilloux, Sauzé-Vaussais, Limalonges*).

Voyageurs	27.695

Messageries

Expéditions	450,630 kilogs.
Arrivages	342,720 —

Petite vitesse

Expéditions	8.354,570 kilogs.
Arrivages	9.076,000 —

Tramways Départementaux des Deux-Sèvres (Année 1929)

(Gares de *Parthenay, Menigoute, Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héray, Lezay, Melle, Secondigny, L'Absie, Saint-Laurs, Bressuire, Argenton-Château, Montreuil-Bellay.*)

Voyageurs	157.747

Messageries

Expéditions	2.059 tonnes
Arrivages	2.059 —

Petite vitesse

Expéditions	77.767 tonnes
Arrivages	77.767 —

IMPORTATION - EXPORTATION

Il est assez difficile d'apprécier, même approximativement, le chiffre global des transactions commerciales à l'importation et à l'exportation.

Nos indiquons seulement ci-après les principaux produits importés dans le département et exportés par lui, en provenance ou à destination de l'étranger (matières premières pour l'industrie ou produits fabriqués dans le département).

Produits Importés

Bois de construction et d'ameublement : sapins du Nord, chêne de Hongrie, etc... ; ciments ; métaux divers (fers, fontes).

Huiles de baleine, de morue, de hareng ; extraits tannants ; peaux.

Laines ; soies de porcs.

Acides et produits chimiques divers, huile de fûsel.

Grains, graines, algues marines, marrons, riz, manioc.

Machines : machines-outils, tricoteuses, machines à coudre.

Houille.

Liège.

Produits Exportés

Œufs, beurres, volailles, légumes, fruits (Angleterre).

Chevaux, mulets, baudets (Espagne, Italie).

Angélique (Etats-Unis, Angleterre).

Graines fourragères et *oléagineuses.*

Orges (Angleterre).

Liqueurs.

Huiles de noix ; noix et cerneaux.

Trieurs agricoles et industriels (Algérie, Tunisie, Maroc, Russie, Roumanie, Turquie, Espagne, Italie, Grèce, Egypte, Chili, République Argentine, Canada).

Cuirs et peaux. Bœufs (Angleterre, Amérique). Veaux (Allemagne, Amérique).

Peaux chamoisées et gants (Angleterre, Amérique, Allemagne, Europe Centrale, Italie, Espagne, Belgique, Hollande, Turquie. Pays scandinaves. Pays d'Orient.)

Dégras.

Peaux de lapins (Espagne).

Produits chimiques, pharmaceutiques et vétérinaires.

Produits plastiques (Angleterre, Italie).

Pièces détachées pour automobiles (Belgique, Etats-Unis, Angleterre, Espagne, Italie, Egypte, Japon).

Cycles (Espagne, Italie, Belgique, Hongrie).

LA FOIRE EXPOSITION DE NIORT

L'histoire est un perpétuel recommencement. L'adage se vérifie pour les foires comme pour la politique.

Avant le XVI^e^ siècle, en effet, les foires connurent chez nous le plus magnifique essor. La première en date, la foire de Saint-Denis, fut fondée en 629 par le roi Dagobert et elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Au XII^e^ siècle nous trouvons les foires grandioses des Flandres et de Champagne où l'on accourait de tous les coins d'Europe. Au XV^e^ siècle, c'est la foire de Lyon qui éclipse bientôt celle de Genève et les foires les plus renommées de l'Europe entière. Au XVII^e^ siècle, la kermesse, hélas ! prend le dessus ; la foire aux marchandises est détrônée par la foire tout court, la foire aux pains d'épices, la foire aux nougâts. Ne survivent que les foires rurales, les foires aux bestiaux et de çi de là quelques foires à la ferraille, des foires aux vins et des foires de... domestiques.

Ces survivances du passé prouvent du reste l'utilité incontestable et la nécessité de ces expositions, de ces foires commerciales, de ces manifestations économiques que le voyageur de commerce n'arrive pas à suppléer.

Pour choisir en connaissance de cause, il faut voir et comparer. La suggestion visuelle est toute puissante. *La vente au vu* explique le succès des foires-expositions que nous avons vu renaître de leurs cendres et se multiplier depuis la fin du XIX^e^ siècle.

Après une éclipse de quelques siècles les *foires d'échantillons* sont revenues, répondant à un besoin, à une nécessité économique. (Nous voyons même de nos jours les trains-expositions, les bateaux-expositions, etc..., etc...)

Aujourd'hui Paris, Lyon et Bordeaux se disputent les grands premiers rôles, mais la rivalité ne se borne pas aux grands centres. *Les foires-expositions régionales, locales se multiplient en se spécialisant* et leur succès grandissant prouve une fois de plus l'intérêt qui leur est porté par un public commerçant.

C'est qu'en effet ces marchés saisonniers, ces foires annuelles canalisent l'activité économique, groupent les offres et les demandes,

lancent les nouveautés, orientent les fabrications, mettent à la portée de tous les produits ou denrées indispensables à la vie du pays, et contribuent en outre à la stabilisation des cours.

La multiplicité de ces foires pourrait présenter un danger, à savoir, celui de vouloir copier les grandes foires, de vouloir tout exposer. Le remède est tout indiqué, il est dans la *spécialisation* des expositions régionales. (Foires coloniales à Bordeaux, à Marseille, etc., par exemple ; foires aux vins en Gironde, en Bourgogne, en Champagne, etc... ; foires de la papeterie en Isère; foires textiles à Lille, Roubaix, Tourcoing ; foires de la chamoiserie et de la ganterie à Niort, à Grenoble, à Millau, etc.

La *Foire-Exposition de Niort* délibérement est entrée dans cette voie. Le département étant essentiellement agricole, elle a créé une section de *Matériel agricole* et une section de l'*Electricité* à la ferme ; les Deux-Sèvres comptant plus de 70 laiteries coopératives ou non, elle a créé une section de *matériel de laiterie*.

Aussi le succès de la première Foire-Exposition de 1923 dépassa-t-il toutes les espérances.

Ses organisateurs avaient su oser ; une fois de plus la fortune sourit aux audacieux. C'est que les édiles niortais savaient le succès prodigieux que connurent jadis les grandes foires de Niort.

Celle du 6 février, dite de la Sainte-Agathe.

Celle du 7 mai, dite de la Saint-Jean Porte Latine, la plus importante de toutes.

Celle enfin du 30 novembre, dite de la Saint-André.

Ils savaient qu'en ressuscitant celle du 7 mai, qu'en la modernisant, ils allaient au succès. Jadis n'arrivait-on point à Niort, dès la veille, et même dès l'avant-veille de ces foires ? Les vieilles auberges si hospitalières d'antan qui ont survécu, n'en sont-elles point le garant : (auberge du Cheval-Blanc, du Chapeau-Rouge, de l'Oie-Rouge, du Cygne, etc...). Aujourd'hui encore, malgré la multiplication des automobiles et des garages, ne remarque-t-on pas les pittoresques alignements de voitures et de cabriolets qui s'enchevêtrent au long des grandes artères de la ville, les jours de foires et de marchés ?

Bref, la première foire de mai 1923 (du 1er au 8 mai) fut un succès complet, et les années suivantes ont renouvelé le même succès.

La *Foire-Exposition de Niort* (du 3 au 8 mai, depuis 1930), essentiellement foire de vente, est un véritable laboratoire d'affaires, et l'on peut admirer tout à la fois (n'est-ce pas le meilleur témoignage de son succès) la fidélité des premiers exposants et celle de la clientèle.

Chaque année, plusieurs millions d'affaires se traitent à la foire de mai.

Plus de trois cents exposants viennent s'installer chaque année, six jours durant, sur la magnifique place de la Brèche, dans un superbe décor de verdure, et plus de 200.000 visiteurs y viennent parcourir les stands et emplacements à air libre, aménagés sur une place de 40.000 mètres carrés.

La foire antique de la Saint-Jean était morte ; elle revit plus vivante, plus animée que jamais ; nous ne pouvions pas ne pas signaler cette grande et belle manifestation économique dont, la vieille cité niortaise est le théâtre, chaque année, depuis sept ans.

Appareil de Bailly et Régmensi (Paris-Saigon) (Paris-Tananarive).

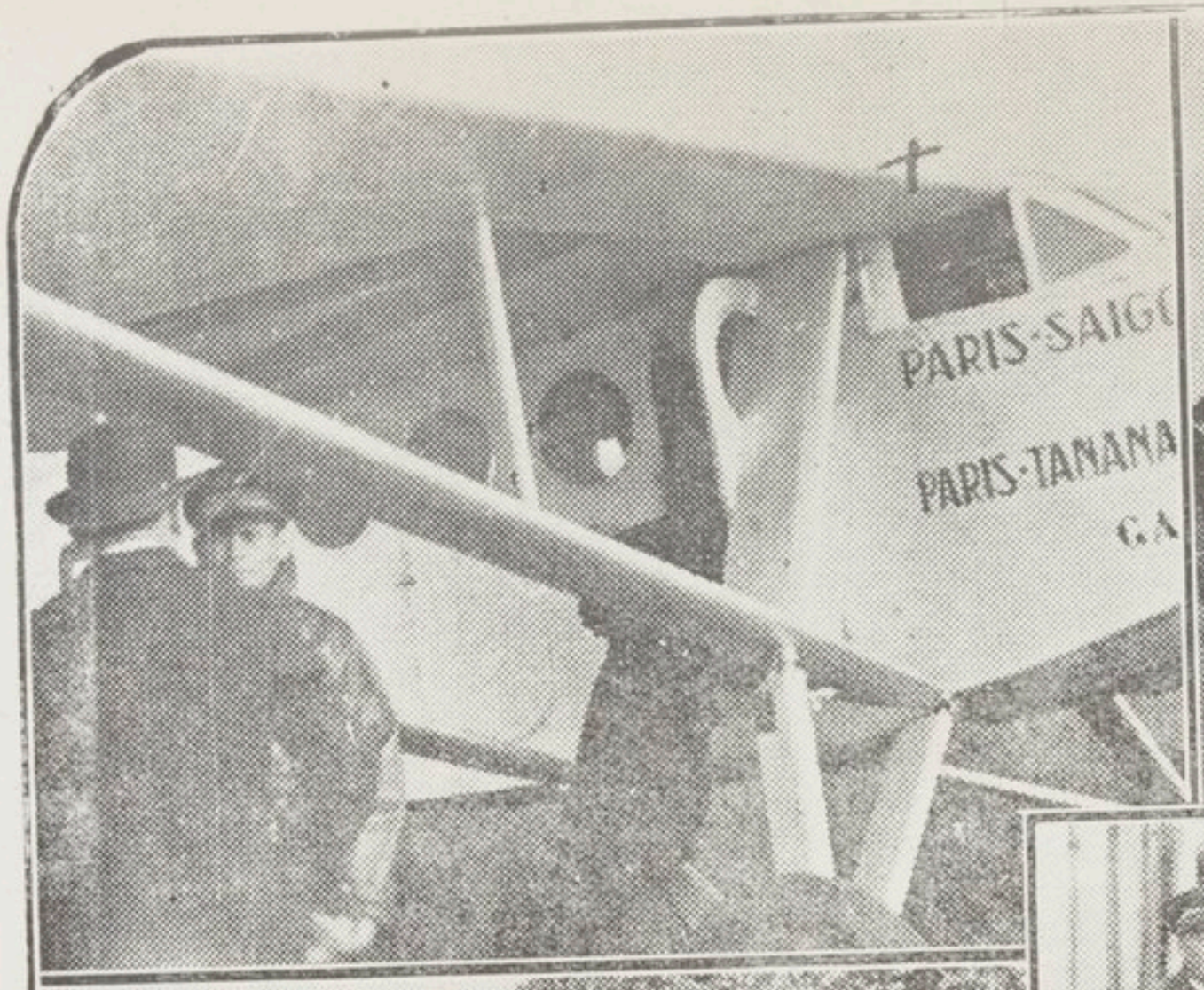

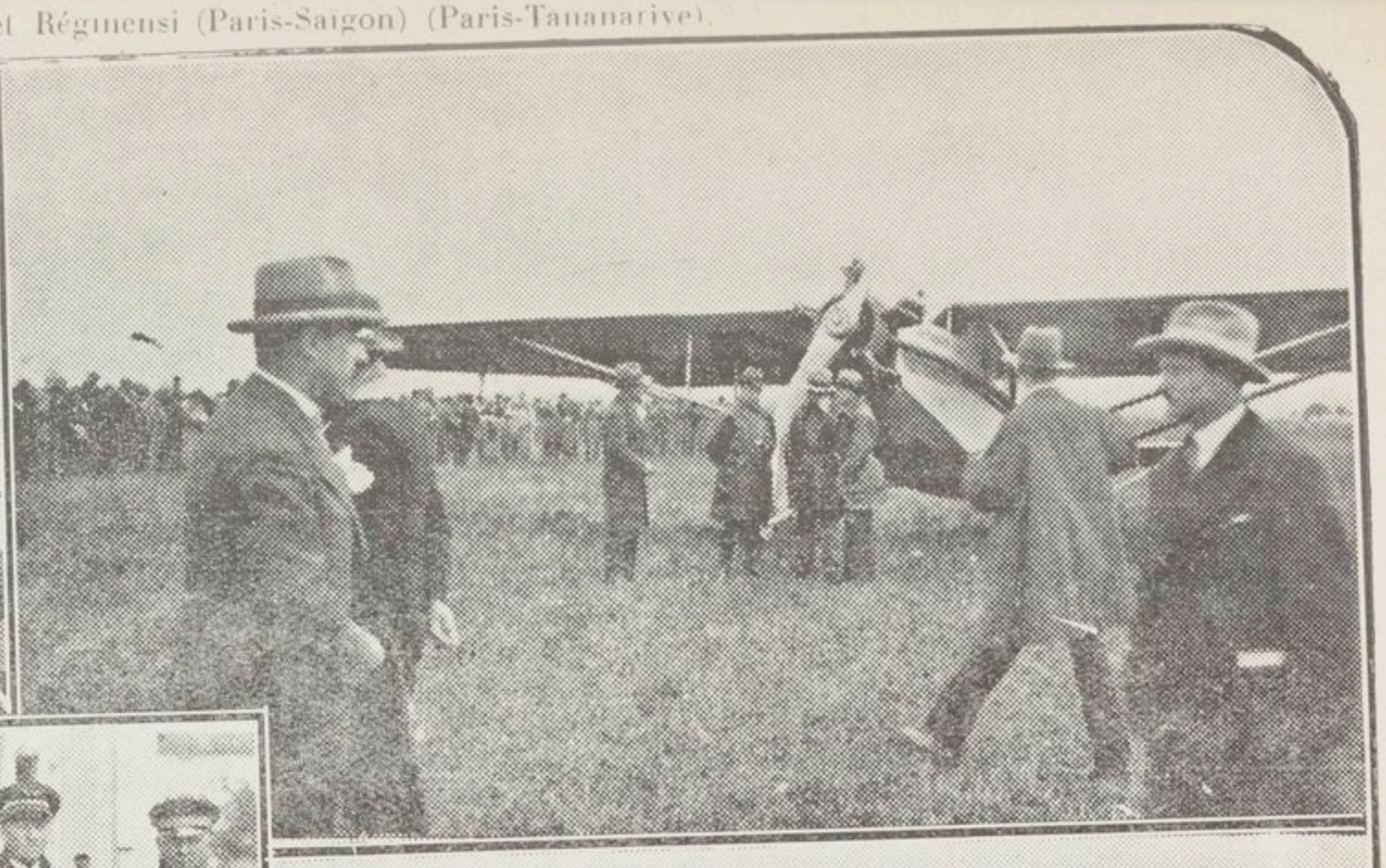

MM. Couhé et Marot.

Marchesseau et Goulette.

Rallye aérien du 11 mai 1930.

AVIATION COMMERCIALE

Dès l'année 1927, la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres s'est préoccupée de la question de l'aviation commerciale et « des « moyens à utiliser pour que notre département ne reste pas en arrière et soit compris dans les réseaux aériens, dont dès cette époque « on cherche à établir le tracé ».

Une commission spéciale fut chargée de ce travail ; d'abord commission d'études locales, elle se transforma, en 1929, en commission mixte, composée des deux bureaux de la Chambre de Commerce et de l'Aéro-Club des Deux-Sèvres (celui-ci fondé en 1921) ; il compte actuellement plus de 1.000 membres.

Cette commission étudia la question de l'aménagement pratique du terrain militaire de Niort-Souché, et nous devons à la vérité de reconnaître le rôle de premier plan que jouent en la circonstance l'activité et l'esprit d'initiative de l'Aéro-Club des Deux-Sèvres qui obtint de l'autorité militaire la location du terrain, en réalisa le nivellement et le balisage et y installa successivement un hangar-abri, un poste d'essence, le téléphone.

De son côté, la Chambre de Commerce ne restait pas inactive ; elle demanda et obtint du Ministère du Commerce les autorisations nécessaires pour l'acquisition d'un terrain en bordure du champ d'aviation, destiné à recevoir un poste de gardien, des bureaux, un nouveau hangar, et pour la réalisation d'un emprunt de 300.000 francs en vue de couvrir les dépenses envisagées pour l'aménagement du terrain annexe.

L'acquisition de ce terrain (2 hectares) vient d'être réalisée (août 1930) et son aménagement est à l'étude, en plein accord avec l'Aéro-Club des Deux-Sèvres.

Au demeurant, la question de l'aviation commerciale à Niort n'est plus un simple projet... elle a eu un commencement de réalisation pratique, en mai 1930 ; à l'occasion de la foire de mai, Chambre de Commerce et Aéro-Club des Deux-Sèvres ont su oser et organiser un *essai de liaison aérienne Niort-Paris*, lequel a donné toute satisfaction. Témoins ces chiffres contrôlés :

Passagers. —	à l'aller : Paris-Niort	6
—	au retour : Niort-Paris	7
Correspondances par avion		85 kgs 673
Marchandises par avion		453 kgs 490

Ceci pour les quatre journées des 6, 7, 8 et 9 mai 1930.

Ce succès a pu être enregistré... et justement célébré par le représentant du Ministère de l'air. Il a du reste été couronné par une autre belle manifestation aérienne, elle aussi, très réussie, le *rallye aérien* du 11 mai, dont nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici quelques instantanés.

La fortune sourit aux audacieux.

L'audace ne manque pas aux fervents niortais de l'aviation commerciale.

La fortune leur sourit et leur sourira.

N'apprenons-nous pas, en dernière heure, que le champ d'aviation de Niort-Souché est en voie d'être officiellement classé comme aérodrome de tourisme. Le reste suivra.

Il est actuellement considéré comme « terrain de secours des forces aériennes ».

GROUPEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Nous avons parlé déjà au cours de cet exposé de plusieurs groupements agricoles, commerciaux et industriels du département. Nous avons mentionné notamment :

Agriculture

Le Syndicat Agricole des Deux-Sèvres (30.000 adhérents) ;

La Coopérative agricole des Producteurs des Deux-Sèvres ;

Le Syndicat des Marchands-Expéditeurs et Exportateurs d'œufs, beurres, volailles du Centre-Ouest (section des Deux-Sèvres, 35 membres) ;

Le Syndicat agricole d'élevage des producteurs poitevins (1.800 adhérents) ;

La Société d'Horticulture des Deux-Sèvres (plus de 1.100 adhérents) ;

La Chambre syndicale des Jardiniers-Maraîchers de Niort (160 membres) ;

Le Syndicat des Horticulteurs de Niort ;

L'Association centrale des Laiteries coopératives des Charentes et du Poitou ;

L'Union des Caséineries coopératives ;

Le Syndicat de la Meunerie des Deux-Sèvres (50 adhérents) ;

Nous complétons ci-après cette nomenclature, en donnant autant que possible le nombre d'adhérents de chacun des groupements commerciaux et industriels du département et le nom de leur président.

Industrie

Chambre syndicale des Fabricants chamoiseurs et gantiers des Deux-Sèvres : (18 adhérents. Président, M. Louis Boinot).

Chambre syndicale des Entrepreneurs du bâtiment des Deux-Sèvres : (242 adhérents. Président, M. Gabreau).

Une section à Saint-Maixent : 29 membres ;

Une section à Parthenay : 22 membres.

Syndicat des Serruriers de Niort : (22 membres. Président : M. Dupont).

Syndicat des Fabricants de Tuiles et Briques des Deux-Sèvres : (32 adhérents. Président : M. Mialon).

Syndicat des Marchands de Bois. Exploitants et Scieurs des Deux-Sèvres : (60 adhérents. Président : M. Thebault).

Chambre Syndicale des Agents d'Automobiles des Deux-Sèvres : (20 adhérents. Président : M. Alfred Cayer).

Chambre Syndicale des Agents du Cycle des Deux-Sèvres : (Président : M. Thézard).

Syndicat des Horlogers et Bijoutiers des Deux-Sèvres : (52 adhérents. Président : M. Carreau).

Syndicat des Maîtres-Imprimeurs de *Niort* : (8 membres. Président : M. Guyet).

Syndicat des Maréchaux-Ferrants de *Niort* : (42 membres. Président : M. Trouvé).

Syndicat des Maréchaux-Ferrants de *Mauzé* : (40 membres. Président : M. Boubien).

Syndicat des Maréchaux-Ferrants du Canton de *Mazières* : (20 membres. Président : M. Fournier).

Syndicat des Coiffeurs de *Niort* : (45 membres. Président : M. Marot).

Syndicat des Cordonniers de *Niort* et communes limitrophes : (34 membres. Président : M. Lucas).

Union des Artisans des Deux-Sèvres : (Président . M. Vergnaud).

Commerce

Chambre Syndicale du Commerce et de l'Industrie de *Niort* (227 membres. Président : M. Espinassou).

Union Syndicale des Commerçants et Industriels de *Mauzé*. (Président : M. Nauleau).

Union Syndicale des Commerçants et Industriels de *Saint-Hilaire-la-Palud*. (Président : M. Hurtaud).

Union Syndicale des Commerçants et Industriels de *Beauvoir*. (Président : M. Brillault).

Union Syndicale des Commerçants et Industriels du canton de *Bressuire*. (Président : M. Schmitt).

Union Syndicale du Commerce et de l'Industrie de l'arrondissement de *Bressuire* : (560 membres. Président : M. Fortin).

(Une section à Airvault, Argenton-Château, Argenton-l'Eglise, Bouillé-Loretz, Châtillon-sur-Sèvre, Cerizay, Cersay, Les Aubiers, Oiron, Taizé, Thouars, Saint-Varent).

Union Syndicale du Commerce et de l'Industrie de l'arrondissement de *Melle* : (70 membres. Président : M. Poignard).

(Une section à *Chef-Boutonne*. (Président : M. Rémondière).

Union Syndicale du Commerce et de l'Industrie de l'arrondissement de *Parthenay* : (202 membres. Président : M. Cornilliet).

Union Syndicale des Commerçants et Industriels de *Moncoutant*. (Président : M. Prézeau).

Union Syndicale des Commerçants et Industriels de *Thénezay*. (Président : M. Gerbier).

Union Syndicale du Commerce et de l'Industrie des deux cantons de *Saint-Maixent* : (60 membres. Président : M. Aumônier).

Union Syndicale des Commerçants, Industriels et Artisans patentés du canton de *La Mothe-Saint-Héray* : (Président : M. Canon).

Union Syndicale des Commerçants et Industriels de *Lezay*. (Président : M. Barillot).

Union Syndicale des Commerçants et Industriels de *Champdeniers*. (Président : M. Desnoues).

Union Syndicale des Commerçants et Industriels de *Sauzé-Vaussais*. (Président : M. Moreau).

Chambre Syndicale des Marchands de Tissus en gros et Confectionneurs des Deux-Sèvres. (Président : M. Boisselier).

Chambre Syndicale des Négociants et Courtiers en grains et graines des Deux-Sèvres. (Président : M. Brouillac).

Syndicat des Pharmaciens des Deux-Sèvres : (70 membres. Président : M. Brumauld).

Syndicat des Patrons boulangers de *Niort* : (26 membres. Président : M. Berthet).

Syndicat des Patrons boulangers de *Saint-Maixent* : (10 membres).

Syndicat des Patrons boulangers de *Melle* : (20 membres).

Syndicat des Patrons boulangers de *Parthenay* (18 membres. Président : M. Guillemet).

Syndicat des Pâtissiers de *Niort* : (Président : M. Riquet).

Syndicat de la Boucherie de *Niort* : (61 membres. Président : M. Petit).

Syndicat de la Boucherie et Charcuterie de *Saint-Maixent* : (13 membres. Président : M. Bernaud).

Syndicat de la Charcuterie de *Niort* : (35 membres. Président : M. Guilloteau).

Syndicat de l'Epicerie de gros des Deux-Sèvres : (21 membres. Président : M. Aumonier).

Syndicat de l'Epicerie de détail des Deux-Sèvres : (70 membres. Président : M. Brault).

Syndicat du Commerce en gros des Vins et Spiritueux des Deux-Sèvres : (51 membres. Président : M. Allenet).

Syndicat des Débitants de Boissons des Deux-Sèvres : (150 membres. Président : M. Delouvée).

Syndicat des Débitants de Tabacs des Deux-Sèvres : (25 membres. Président : M. Forest).

Syndicat des Assureurs des Deux-Sèvres : (20 membres. Président : M. Moreau).

Syndicat des Marchands de charbons de *Niort* : (13 membres Président : M. Carrière).

Syndicat des Voyageurs et Représentants de Commerce : (100 membres. Président : M. Daguin).

La plupart de ces groupements se réunissent régulièrement, et la Chambre de Commerce a mis à leur disposition une salle qui leur est spécialement réservée ; elle est justement dénommée « Salle des Syndicats » ou « Pavillon des Métiers ».

La presque totalité de ces groupements Commerciaux et Industriels du département est groupée depuis mars 1926 en une Fédération présidée par M. Robert Allenet.

La *Fédération des Groupements Commerciaux et Industriels du département des Deux-Sèvres* réunit 45 groupements totalisant un effectif de près de 4.000 adhérents. Elle publie un organe mensuel qui assure la liaison entre les groupements affiliés : « *Les Deux-Sèvres et la Vienne* ».

Depuis décembre 1928, l'organe de la Fédération s'est étendu à la Vienne après accord entre les Chambres de Commerce de Niort et de Poitiers.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Nous avons groupé sous ce titre différentes questions se rapportant à l'organisation de l'enseignement technique dans le département et à la formation d'un personnel qualifié pour les besoins du Commerce et de l'Industrie.

Nous l'avons fait très brièvement, mais nous pensons qu'il ne nous était pas possible de passer sous silence, dans cette monographie, des réalisations telles que l'Ecole Pratique du Commerce et de l'Industrie de Niort, les Cours professionnels municipaux du Commerce et de l'Industrie de Niort et de Thouars, ou des manifestations économiques telles que l'Exposition départementale du Travail.

Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de Niort

L'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de Niort, fondée en 1917 par le Conseil Général des Deux-Sèvres et le Conseil Municipal de Niort, vient d'entrer dans sa treizième année. Sa création avait été envisagée dès 1900 par la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres, et en 1902, le Conseil Municipal de Niort s'était rallié à sa proposition.

Il fallut la guerre pour faire aboutir l'idée.

En 1916, le Conseil Général fut saisi par l'Administration supérieure d'une proposition de création d'une école de rééducation des Mutilés et Invalides de la neuvième région.

Le rapporteur, M. Emile Marot, saisit heureusement l'occasion qui se présentait pour faire stipuler qu'à cette école, qui ne devait avoir qu'une durée éphémère, succèderait une Ecole Pratique de Commerce et l'Industrie à laquelle seraient attribués les locaux et le matériel de l'Ecole de rééducation des Mutilés.

Dans la session du Conseil Général du 2 mai 1916, M. Emile Marot insista sur la nécessité de venir en aide aux Mutilés et Invalides de la guerre qu'il fallait rééduquer. Le département en comptait 104 à cette époque. Le rapporteur mit également en lumière qu'il importait au plus haut point de « mettre un métier entre les mains de « chaque enfant, afin d'endiguer le flot toujours montant des impor-

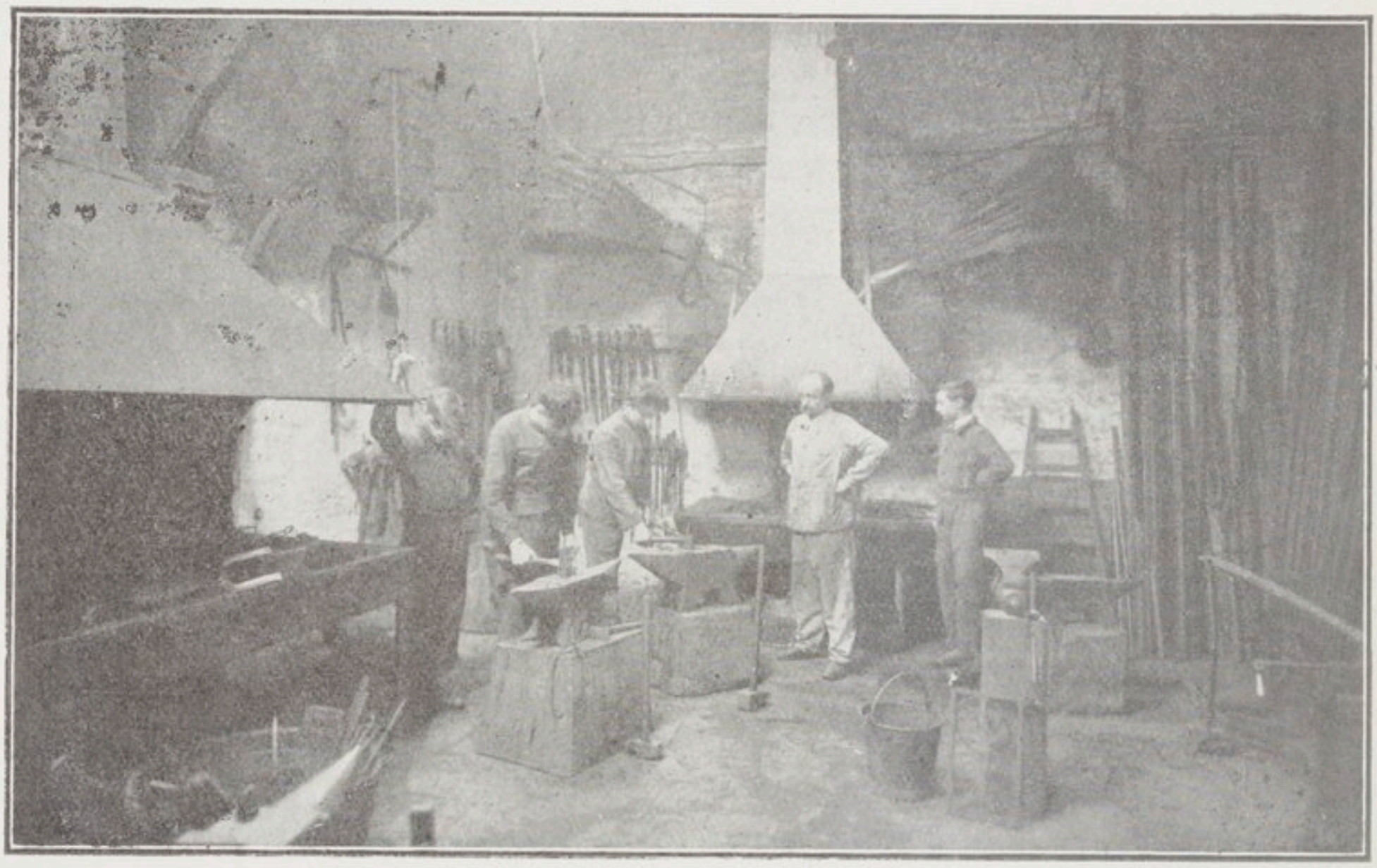

Atelier de forge.

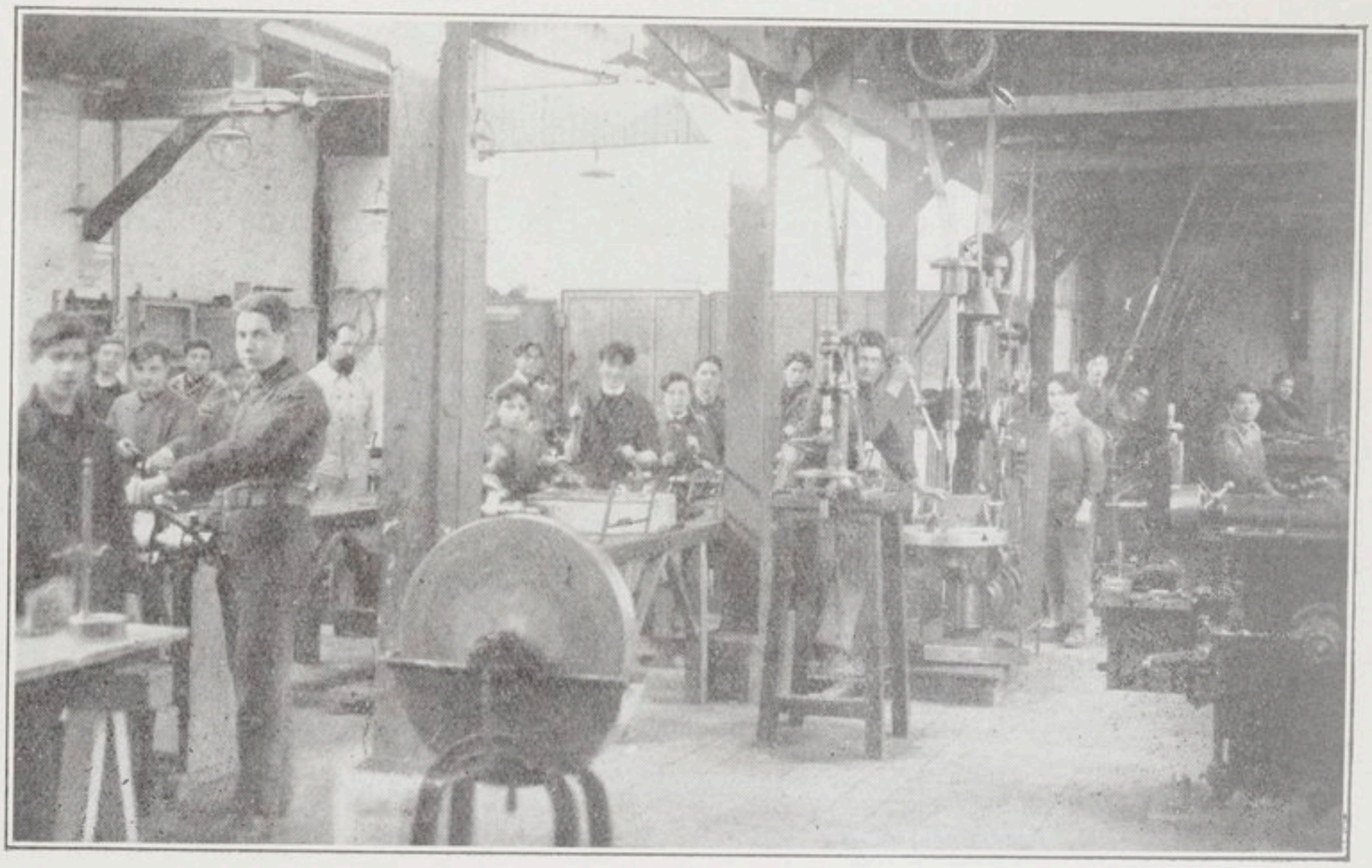

Atelier d'ajustage.

« tations étrangères, en permettant à notre Industrie nationale de « nous fournir tous les objets fabriqués qui nous sont nécessaires et « d'assurer l'expansion économique française, triple source de ri- « chesse, de puissance et d'influence ».

Le Conseil Municipal de Niort, dans sa séance du 21 août 1916, accepta le principe de la création de l'Ecole, offrit le local et promit son concours financier.

Le Conseil Général, de son côté, dans sa session du 22 août 1916, se rallia aux suggestions de son rapporteur, et vota une subvention de 10.000 francs pour les frais de premier établissement de l'Ecole de rééducation avec affectation ultérieure des fonds votés à l'Ecole Pratique.

L'Ecole était fondée et elle ouvrit ses portes en octobre 1917.

L'Ecole Pratique de Niort est installée rue Saint-Gelais, dans l'Hôtel de la Roulière, occupé jusqu'en 1914 par les services de la Chambre de Commerce. Les vastes salons de ce superbe immeuble, aménagés en salles de classe, ont conservé leur décoration artistique et de style. L'air et la lumière y pénètrent à flots, par de vastes fenêtres.

La *section industrielle* possède des ateliers clairs et aérés, dotés d'un excellent outillage de machines modernes, mues électriquement. Des collections d'organes de machines et d'appareils de démonstration, de nombreux instruments de mesures servent à l'enseignement de la mécanique, de l'électricité et de la technologie générale.

La *section commerciale* est pourvue d'un matériel moderne de bureau, de machines à écrire, d'un musée où sont réunis les principaux produits manufacturés de la région et d'un embryon de musée colonial, gracieusement offert par l'*Office Colonial du Poitou*.

Un *Internat*, confortablement aménagé, reçoit les jeunes gens dont les familles résident en dehors de Niort.

Les Ecoles pratiques de Commerce et d'Industrie ressortissent au Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique, au Ministère de l'Instruction publique. Elles forment des employés de commerce et des ouvriers aptes à être immédiatement utilisés au comptoir ou à l'atelier.

L'*Ecole pratique de Niort* s'est spécialisée jusqu'à ce jour dans

ECOLE PRATIQUE DE NIORT

Atelier de menuiserie.

Réfectoire des élèves.

l'apprentissage des métiers du fer et du bois ; elle prépare pour l'Industrie des ajusteurs-mécaniciens, tourneurs, forgerons, électriciens, des menuisiers, ébénistes et charrons.

Une section spéciale est ouverte aux mécaniciens agricoles (artisans ruraux) ; de plus l'atelier de menuiserie est agencé avec un outillage mécanique spécial à l'artisanat.

La durée des études est uniformément de trois ans pour toutes les branches de l'apprentissage. Les élèves sont admis après l'âge de douze ans. Ils reçoivent, en même temps que l'enseignement professionnel, un complément d'enseignement général (revue de l'enseignement primaire).

Pour chaque section, les programmes comportent les matières suivantes :

SECTION COMMERCIALE

Enseignement commercial : Commerce et Comptabilité, Tenue des livres ; Langues étrangères : anglais , espagnol ; Arithmétique et Algèbre appliquées au commerce ; Correspondance commerciale ; Géographie commerciale ; Chimie et Marchandises ; Droit civil et Droit commercial ; Calligraphie ; Sténographie ; Dactylographie ; Organisation ; Vente ; Publicité.

Enseignement général : Morale ; Langue française ; Dessin et Géométrie ; Histoire et Instruction civique ; Hygiène ; Physique.

SECTION INDUSTRIELLE

Enseignement professionnel : Dessin géométrique et Dessin de machines ; Géométrie ; Mécanique ; Electricité industrielle ; Economie industrielle ; Géométrie descriptive ; Législation industrielle ; Notions de comptabilité ; Technologie de la profession.

Enseignement général : Morale ; Arithmétique et Algèbre ; Physique ; Chimie ; Langue française ; Histoire et Instruction civique ; Géographie ; Hygiène.

A la fin de la troisième année, les élèves subissent, devant une Commission nommée par le préfet des Deux-Sèvres, et présidée par les inspecteurs départementaux de l'Enseignement technique, un examen à la suite duquel il leur est délivré le *Certificat d'Etudes pra-*

tiques commerciales, ou le *Certificat d'Etudes pratiques industrielles.* Ces diplômes sont une bonne recommandation pour leurs possesseurs et une sérieuse garantie pour ceux qui les embauchent.

Un Conseil de perfectionnement composé de membres délégués par le Ministre de l'Instruction publique, par le Conseil général et le Conseil municipal, contrôle la bonne marche de l'Ecole. Ses membres sont choisis parmi les notabilités du commerce et de l'industrie locale Il assure la mise en harmonie des études avec les besoins de la région. Il donne son avis sur les horaires et les programmes spéciaux d'enseignement ; il visite les locaux, les ateliers, donne son avis sur le matériel à acquérir et sur toute question relative au fonctionnement des services. En outre, il s'occupe du placement des élèves à leur sortie de l'Ecole.

Depuis l'ouverture de l'Ecole, l'effectif n'a cessé de croître ; 150 élèves, dont 80 pensionnaires, fréquentent actuellement cet établissement.

La plupart des jeunes gens munis de leur diplôme entrent dans des ateliers ou dans le commerce. Ils reçoivent en débutant de bons salaires. Quelques-uns poursuivent leurs études, soit en vue de leur admission aux Ecoles d'Arts et Métiers ou aux Instituts techniques spécialisés dans la mécanique et l'électricité, soit dans les Ecoles supérieures de Commerce ; d'autres retournent à l'atelier familial. La plupart restent à Niort ou dans le département. Ces résultats sont conformes aux vues des créateurs de l'Ecole, qui ont voulu préparer de bons ouvriers et employés pour notre région.

Il est certain que l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de Niort est un centre de formation technique et professionnelle qui contribue dans une large mesure au développement du commerce et de l'industrie du département et de la région.

Cours Pratiques Municipaux de Commerce et d'Industrie

L'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie, nous l'avons dit, ne fut réalisée que de longues années après que l'idée en fut lancée par trois apôtres des œuvres d'enseignement technique et professionnel : MM. Prosper BOUNEAULT, Emile MAROT et Michel ROUGIER, dont

les noms sont indissolublement liés à l'histoire de l'Enseignement professionnel dans les Deux-Sèvres.

Elle fut précédée par les Cours pratiques municipaux de Commerce et d'Industrie, qui continuent, du reste, à fonctionner de concert avec l'Ecole pratique, et ils furent ouverts en 1902. La section commerciale était dirigée par M. Michel Rougier ; la section industrielle par M. Prosper Bouneault. Tous deux avaient rêvé de cette création dès 1896, et ils pouvaient être légitimement fiers, en 1903, du nombre d'élèves (224) qui fréquentaient les cours. Les matières enseignées étaient les suivantes :

Section commerciale : Arithmétique, Calligraphie, Comptabilité.

Section industrielle : Géométrie, forge et serrurerie, mécanique, charpente et menuiserie, modelage et sculpture, peinture décorative, stéréotomie, cordonnerie, zinguerie.

L'enseignement général était complété par des conférences (législation usuelle, hygiène, etc.) et par des visites d'usines.

Actuellement les deux sections continuent de fonctionner et le nombre des élèves se maintient sensiblement, d'année en année, autour de 200. Les professeurs de l'Ecole pratique, aidés par quelques professionnels spécialisés, se répartissent le programme des matières enseignées. On peut estimer que depuis leur fondation les Cours pratiques municipaux ont contribué à former près de 5.000 ouvriers d'industrie et employés de commerce des deux sexes.

Nous nous en voudrions de ne pas mentionner ici les *Cours professionnels municipaux de la ville de Thouars,* ouverts en octobre 1923, et qui comptent actuellement de 70 à 80 élèves.

La *section commerciale* comporte les cours suivants :

Cours de commerce, de comptabilité commerciale, d'arithmétique et de français.

Le *section industrielle* assure, elle, l'enseignement des matières suivantes :

Arithmétique, français, dessin, mécanique appliquée.

Concours d'apprentis

Nous indiquerons par ailleurs l'heureuse initiative de la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres, qui organisa en 1912 un *Concours départemental d'apprentis*, lequel obtint un gros succès, renouvelé du reste en 1913 et 1914 ; mais, hélas ! la guerre interrompit ces concours.

Certificat d'aptitude professionnelle

Ils furent repris sous une autre forme en 1923, d'après les directives du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique. Depuis lors les *Examens du Certificat d'aptitude professionnelle* sont devenus la sanction officielle des apprentis formés, tant par l'Ecole pratique et par les Cours professionnels municipaux de Commerce et d'Industrie, que par les ateliers privés du département.

Le nombre des diplômes délivrés fut :

Année	1923	23
—	1924	20
—	1925	39
—	1926	38
—	1927	36
—	1928	32
—	1929	21
—	1930	28

Certificat de Teneur de Livres

D'autre part, d'accord avec la *Société de Comptabilité de France*, et sous le patronage de la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres, sont organisés chaque année, depuis 1913, des examens écrits et oraux en vue de l'obtention du *Certificat de Teneur de livres*, lequel est très apprécié, vu les difficultés des épreuves imposées aux candidats.

Exposition du Travail

Nous nous en voudrions de ne pas mentionner ici la grande manifestation économique annuelle, organisée à Niort depuis 1924 par

le Comité départemental de l'Enseignement technique, sous le double patronage de la Chambre de Commerce et du Conseil général des Deux-Sèvres. Nous voulons parler le l'*Exposition du Travail*. Elle comportait en 1924 les travaux de 168 exposants.

En 1925, de 155 ;
En 1926, de 158 ;
En 1927, de 170 ;
En 1928, de 176 ;
En 1929, de 170 ;
En 1930, de 126.

L'un des exposants de 1924, M. Roger Billié, de Niort, obtint à l'Exposition nationale du Travail de Paris le diplôme de « Premier Ouvrier de France ».

En principe, l'Exposition du Travail comporte trois parties distinctes :

1° L'*Exposition du Travail* proprement dite, où sont présentés les travaux d'ouvriers, artisans ou apprentis de toutes corporations.

2° Une *Exposition rétrospective* qui comprend la reconstitution d'une branche spéciale d'industrie locale :

En 1925 : le Meuble poitevin ;
En 1926 : la Mégisserie et la Chamoiserie ;
En 1927 : l'Industrie du Livre ;
En 1928 : le Compagnonnage.

3° Une *partie animée* qui reconstitue, elle, un ou plusieurs métiers et agrémente toute l'Exposition :

En 1924 : un métier de tisserand et un tour de potier ;
En 1925 : un atelier modèle d'artisan rural ;
En 1926 : des ateliers de chamoiserie et de ganterie ; de cordonnerie et de galvanoplastie ;
En 1927 : des ateliers de sculpture sur bois et sur pierre ; de travail sur verre ;

En 1928 : un atelier de fabricants de bagues, barrettes, boucles, etc., etc. ;

En 1929 : un atelier de polissage de produits plastiques.

A signaler aussi le double succès des *Expositions coloniales* de 1929 et de 1930, organisées avec le précieux concours du *Comité poitevin de Propagande coloniale*.

D'année en année l'Exposition du Travail connait le même succès auprès du public et chaque année, elle se renouvelle pour le plus grand profit de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie du département. Elle est maintenant une tradition.

Service de la main-d'œuvre

En 1918, la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres créa et elle assuma entièrement dix années durant la gestion d'un service départemental de placement gratuit, sans demander la moindre subvention au Conseil général.

Une loi, en date du 2 février 1925, ayant rendu obligatoire la création d'un office départemental, dans tous les départements, l'office départemental de placement fut transféré à l'Hôtel de Ville de Niort, à partir du 1er janvier 1928.

Depuis lors, la Chambre de Commerce a maintenu son service de placement départemental pour les ouvriers d'industrie et employés de commerce, seulement, — à l'exclusion des gens de maison et des travailleurs étrangers.

La main-d'œuvre industrielle et commerciale dans les Deux-Sèvres oscille entre 20 et 22.000 personnes, celle des gens de maison entre 4 et 5.000 ; la main-d'œuvre étrangère en compte 1.000 environ.

ASSURANCES SOCIALES

L'œuvre accomplie dans le département au point de vue de l'application de la loi des Assurances Sociales et de l'organisation pratique des Caisses d'Assurances, mérite une particulière attention.

Dès le début de l'année 1929 (le 14 février) sous les auspices de la Chambre de Commerce et de la Fédération des Groupements commerciaux et industriels du département, fut fondé le *Comité départemental des Assurances sociales*, organisme d'études, de documentation et de propagande, dont M. *Robert Allenet* accepta la présidence. Plus de cent conférences furent données dans le département au cours des années 1929 et 1930, tant dans les milieux commerçants que mutualistes, sous les auspices du Comité départemental des Assurances Sociales.

En vue de grouper les assurés sociaux, mutualistes de la dernière heure, le Comité départemental des Assurances sociales décida la création d'une *Société de Secours Mutuels Interprofessionnelle*, à cadre départemental, qui fut fondée le 16 juin 1929 et qui groupe actuellement plus de 3.000 membres, sous la présidence de M. Léon Rousseau.

En même temps il poursuivit, d'accord avec l'Union départementale des Sociétés de Secours Mutuels, présidée par M. George Baufine, la création d'une *Fédération Mutualiste départementale*, en vue de réaliser le front unique mutualiste dans l'organisation des Caisses d'Assurances Sociales, et de réunir dans un même groupement toutes les Sociétés de Secours Mutuels du département, de la « vieille » ou de la « néo » mutualité.

La *Fédération Mutualiste départementale* fut créée le 27 juin 1929, et elle groupe à l'heure actuelle 68 Sociétés de Secours Mutuels, sous la présidence de M. George Baufine, avec un effectif de plus de 12.000 mutualistes.

Le « front unique » ainsi réalisé sur le terrain de la Mutualité et des Assurances sociales, a permis d'organiser dans tout le département une active campagne de propagande par des conférences, des circulaires, des tracts, des communiqués à la presse, en même temps

que la documentation réunie par les soins du Comité départemental des Assurances sociales était mise entièrement à la disposition des Sociétés de Secours Mutuels affiliées à la Fédération Mutualiste.

L'entente ainsi intervenue, permit encore l'organisation de la magnifique « *Journée des Assurances Sociales et de la Mutualité* », qui eut lieu à Niort le 29 juin 1930, sous la présidence de *M. Robert Allenet*, et connut un succès inespéré.

Enfin, et ce fut le but immédiat poursuivi tant par la Fédération Mutualiste départementale que par le Comité départemental des Assurances Sociales, le 19 janvier 1930 était fondée la *Caisse Primaire de Répartition de la Fédération Mutualiste départementale*, à qui la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres a donné l'hospitalité dans l'Ancienne Préfecture, 10, Place du Temple, à Niort.

La Caisse primaire groupe actuellement près de 8.000 assurés sociaux, et fonctionne normalement depuis le 1er octobre 1930, gérée par le Conseil d'Administration de la Fédération Mutualiste départementale.

En ce qui concerne les Caisses autonomes de Capitalisation la Fédération Mutualiste départementale se tient à la disposition des Sociétés de Secours Mutuels affiliées pour leur donner tous renseignements utiles à ce sujet.

Par ailleurs, la Caisse Primaire de la Fédération Mutualiste départementale ne pouvant légalement avoir de *section agricole* (privilège de la Caisse départementale) la Fédération Mutualiste départementale a créé cette *section agricole* qui comprend les assurés sociaux agricoles, membres des Sociétés de Secours Mutuels affiliées.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Nous avons vu plus haut que le Syndicat agricole des Deux-Sèvres a fondé en 1925, pour ses adhérents, une caisse d'allocations familiales.

Grâce à l'esprit d'initiative du regretté M. Ernest Hérault et au dévouement de M. René Guillemet, sous les auspices de la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres, fut créée, en 1922, une *Caisse de compensation patronale pour allocations familiales*, tout d'abord réservée aux seuls commerçants, et depuis 1925, ouverte également aux industriels du département. Cette Caisse a été agréée par le ministère du Travail le 11 mars 1930.

Elle a connu depuis sa fondation bien des fluctuations, mais peu à peu de nouveaux adhérents lui viennent et le chiffre des allocations familiales accordées, depuis sa création, est un encouragement pour les fidèles de la première heure, comme une invitation pressante aux retardataires. Elle a distribué à ce jour plus de 250.000 francs d'allocations et primes de naissance.

Année	1922.....	3.955 francs.
—	1923.....	5.740 —
—	1924.....	6.685 —
—	1925.....	6.300 —
—	1926.....	13.075 —
—	1927.....	19.315 —
—	1928.....	24.070 —
—	1929.....	105.300 —
	Total	184.440 francs.

Par ailleurs, nous nous devons de signaler que certains établissements, et non des moindres, ont instauré chez eux ces *allocations familiales*, et que d'autres sont en voie, soit de les imiter, soit de s'affilier à la Caisse de Compensation des Deux-Sèvres, ce dont nous ne saurions trop nous féliciter. A tous, commerçants et industriels, la porte est largement ouverte : il serait vraiment regrettable que l'esprit « social » restât l'apanage de certaines régions françaises.

LES TRIBUNAUX DE COMMERCE

La création d'un Tribunal consulaire à Niort remonte à l'année 1565. L'édit du roi Charles IX qui l'autorisa « permettait et enjoi- « gnait aux maires et échevins de Niort de nommer et élire en assem- « blée de cinquante notables, marchands et bourgeois de ladite ville, « un juge et deux consuls des Marchands en la ville de Niort, lesquels « connaîtraient de tous procès et différends entre marchands pour « faits de marchandises ».

Les causes qui ressortissaient à la Juridiction consulaire de Niort intéressaient les marchands de tout le Bas-Poitou, l'Angoumois et une partie du Limousin, mais sa compétence ne pouvait être invoquée que pour faits de marchandises ou actes de commerce en général, accomplis à Niort ou dans le ressort de la Sénéchaussée de Niort.

Or, les achats et les ventes se faisaient le plus souvent au moment des foires et les lettres de change étaient fréquemment payables en foire.

Comme nous l'avons dit plus haut, les foires de Niort avaient à cette époque une importance et une renommée considérables. Trois foires royales, où se rendaient des marchands de tous les points du royaume, se tenaient dans cette ville les 6 février, 7 mai et 30 novembre.

L'étendue du ressort ne fut modifiée que par la création des districts par le décret de l'Assemblée Nationale en date du 22 décembre 1789.

La loi des 16-24 août 1790, dans son titre XII, institua les Tribunaux de commerce et régla le mode d'élection des juges.

Conformément aux dispositions de la loi, les juges de commerce, établis dans une des villes d'un district, connaissaient des affaires de commerce dans toute l'étendue du district.

Chaque tribunal était composé de cinq juges élus dans l'Assemblée des négociants, banquiers, marchands, manufacturiers, armateurs et capitaines de navires de la ville où le tribunal était établi.

Jusqu'au 1er janvier 1808, date de la promulgation du Code de commerce, les élections des juges consulaires eurent lieu conformé-

ment aux dispositions des lois du 24 août 1790 et du 19 Vendémiaire, an IV.

Sous l'empire du Code de commerce, la magistrature consulaire conservait son principe originel, c'est-à-dire qu'elle restait élective, temporaire et gratuite, mais son caractère d'électivité fut singulièrement amoindri par le système prévu par le Code de 1808. L'article 619 du Code de commerce disposait, en effet, que les élections consulaires seraient faites par les notables. Aux lieu et place du suffrage universel inauguré par la Constituante, le Code établissait le suffrage restreint.

Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution de 1848, époque à laquelle il fut remplacé par le suffrage universel des patentés commerçants. Remplacé à son tour en 1849 par le suffrage des notables, la loi organique du 8 décembre 1883 le rétablit tel qu'il fut en 1790 et en 1848. C'est cette dernière loi, modifiée par celle du 17 juillet 1908. qui régit actuellement les élections aux tribunaux de Commerce.

Au commencement du siècle dernier, le Tribunal de commerce de Niort était installé dans l'ancien hôtel de ville, place du Pilori, où il siégea jusqu'en 1838. A partir de cette époque il fut transféré au Palais de Justice actuel, où il siège sous le même toit que le Tribunal de première instance.

Le Tribunal de Niort est composé d'un président, de quatre juges et de quatre juges suppléants.

Avant la guerre, le nombre des affaires inscrites annuellement au rôle était de 250 à 300 environ. Depuis 1924 il dépasse 300 et il a atteint plus de 400 en 1925. Il apparaît que cette augmentation très sensible des causes inscrites provient surtout, d'une part du développement des industries locales, et plus particulièrement des différends nés des accidents d'automobiles, et d'autre part des spéculations sur les bois et les grains, et des actions contre les marchands forains.

Nous donnons ci-dessous la statistique des affaires inscrites au Tribunal de commerce de Niort.

Tribunal de Commerce de Niort

Année	1900	359	affaires.
—	1901	278	—
—	1902	247	—
—	1903	256	—
—	1904	262	—
—	1905	280	—
—	1906	250	—
—	1907	260	—
—	1908	236	—
—	1909	231	—
—	1910	289	—
—	1911	346	—
—	1912	318	—
—	1913	280	—
—	1914	182	—
—	1915	51	—
—	1916	44	—
—	1917	60	—
—	1918	63	—
—	1919	151	—
—	1920	144	—
—	1921	199	—
—	1922	186	—
—	1923	257	—
—	1924	309	—
—	1925	418	—
—	1926	336	—
—	1927	370	—
—	1928	373	—
—	1929	363	—

Composition du Tribunal de Commerce de Niort (année 1930)

Président : M. Charles Boinot.

Juges Titulaires : MM. Léopold Bouniot, Frédéric Christol, Aimé Fragnaud, Léopold Thireau.

Juges Suppléants : MM. François Bonnault, René Lefébure, Louis Pichambert, Léon Rousseau.

Greffier : M. Merel.

Dans les arrondissements de Melle, Bressuire et Parthenay, la justice commerciale est rendue par les Tribunaux de première instance jugeant commercialement. Supprimés en 1928, ils sont aujourd'hui rétablis (octobre 1930).

Le total des affaires inscrites à ces trois tribunaux était sensiblement voisin du chiffre global des affaires du Tribunal de commerce de Niort.

Suivant le nombre des affaires inscrites, les trois tribunaux se classeraient dans l'ordre suivant :

Bressuire, Parthenay, Melle.

A. L.

NIORT

Les vieux ponts
et le Donjon vus du Quai de la Regratterie.

CHAPITRE XI

LE TOURISME EN POITOU

POITIERS ET SA REGION

La surface du département de la Vienne pour les trois quarts au moins forme un vaste plateau se relevant légèrement au Sud et à l'Ouest. Cette surface est coupée de profondes vallées généralement dirigées du Sud au Nord.

L'altitude moyenne de ce plateau varie de 140 à 150 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le département est traversé par de nombreuses voies de communication, dont les principales se dirigent de Poitiers vers Paris, Bordeaux, Châteauroux, Limoges, La Rochelle, Rochefort, Saintes, Nantes, Angers, routes doublées des voies ferrées de la Compagnie Paris-Orléans et de celles de l'Etat.

Poitiers, capitale du Poitou et chef-lieu du département, est une ville de 42.000 habitants, siège d'une préfecture, d'un évêché, d'une cour d'appel, d'un tribunal de commerce, d'une chambre de commerce et d'une université.

Bâtie sur un éperon encerclé par deux rivières, la Boivre et le Clain, c'est encore une vieille cité sillonnée d'étroites et tortueuses

rues qui rendent pour l'étranger l'orientation un peu difficile et ne répondent pas précisément aux exigences de la viabilité moderne, mais conservent néanmoins un très original caractère.

Du plateau des Dunes, c'est-à-dire du sommet qui domine la vallée du Clain à l'est, on a sur la ville une splendide vue d'ensemble.

Poitiers et sa région tiennent une très grande place dans l'histoire de la nation française, et il nous paraît nécessaire, pour cette raison, avant de parler des curiosités et de décrire le pays, d'exposer les faits les plus importants et de citer les personnages qui ont illustré cette partie de la province.

*
* *

Histoire

Poitiers fut d'abord un oppidum gaulois et, au moment où la Gaule devint romaine, cette ville, qui portait alors le nom de Limonum, était l'une des plus importantes des Gaules.

Les Poitevins tentèrent de résister à l'invasion romaine et envoyèrent à Vercingétorix, assiégé dans Alésia, un secours de huit mille hommes. Après la défaite du héros gaulois, leur chef Duratius se rallia à la fortune de César.

Vers la fin du III[e] siècle, les invasions barbares firent de Poitiers un monceau de ruines, la ville fut incendiée et l'on retrouve encore, en pratiquant des fouilles, la couche très nette de cendres mélangée à des débris romains.

Les batailles qui se livrèrent sur le sol du haut Poitou décidèrent de la constitution même de la France. En 507, Clovis, dans les plaines de Vouillé (certains disent de Voulon), battait Alaric, roi des Visigoths, et le tuait de sa propre main ; événement considérable, puisqu'il s'agissait du sort de l'Occident et de l'Empire franc.

Charles Martel, en 732, délivra le Poitou et l'Aquitaine de l'invasion arabe en écrasant à Moussais, auprès de Châtellerault, les troupes d'Ab-der-Rhaman ; bataille qui ne fut pas moins importante que la précédente, elle arrêtait de façon définitive l'invasion sarrazine qui s'était répandue sur l'Europe méridionale.

Moins heureuse fut celle de Maupertuis, en 1356, entre Jean le

Bon et le Prince Noir. Trop confiant dans le nombre et la valeur des chevaliers français, le roi de France fut écrasé, fait prisonnier et dut accepter le désastreux traité de Brétigny qui livrait le Poitou à la couronne d'Angleterre, pas pour longtemps il est vrai, car, en 1372, l'intrépide Du Guesclin chassa les Anglais de la province, qui fut donnée à Jean, duc de Berry, frère du roi Charles V.

Des combats moins importants eurent lieu.

A Lussac-les-Châteaux, le 1er janvier 1369, le sénéchal anglais Jean Chandos fut tué dans une rencontre par l'écuyer français Jacques de Saint-Martin-de-Bagnac.

En 1562, les Huguenots s'emparaient de Poitiers, pillèrent les églises et mirent la ville à sac.

L'amiral Coligny, en 1569, assiégea vainement Poitiers et se fit battre dans les plaines de Moncontour, qui s'étendent de cette localité à Saint-Jouin-de-Marnes, par le duc d'Anjou, qui monta sur le trône sous le nom de Henri III.

Sur ce sol passèrent ou vinrent s'établir de nombreux personnages célèbres.

En 350, saint Martin fonda à Ligugé le premier monastère des Gaules ; quelques années après, saint Hilaire, vainqueur de l'arianisme, était élu évêque de Poitiers ; ce fut le représentant le plus illustre de ce siège épiscopal.

Au VIe siècle, la sainte reine de France Radegonde, femme de Clotaire Ier, voulant se consacrer à la vie religieuse, se retira à Poitiers, où elle fonda le monastère de Sainte-Croix ; elle y mourut le 13 août 587 et fut enterrée dans l'église de Sainte-Marie hors les murs, qui, rebâtie au XIe siècle, porte aujourd'hui son nom. Le poète Fortunat, d'origine italienne et qui avait voué une très respectueuse amitié à la sainte reine de France, devint chapelain du monastère de Sainte-Croix et occupa le siège épiscopal de Poitiers de 597 à 609.

Deux papes séjournèrent dans la ville : Urbain II, qui, en 1096, vint y prêcher la croisade, et Clément V, en 1307, pour traiter avec Philippe le Bel de la suppression de l'ordre des Templiers.

Jeanne d'Arc, l'héroïne, la Sainte, après avoir vu le roi à Chinon, fut interrogée à Poitiers, et c'est de là qu'elle partit chef d'armée pour délivrer Orléans et accomplir sa mission.

Citons aussi, parmi beaucoup d'autres, Aliénor d'Aquitaine, épouse de Louis VII, roi de France, puis de Henri Plantagenet, roi d'Angleterre, mère de Richard Cœur de Lion et de Jean sans Terre ; l'annaliste Jean Bouchet ; Rabelais, l'auteur de *Gargantua et Pantagruel ;* Calvin, qui vint y prêcher la Réforme ; Théophraste Renaudot, créateur du premier journal français ; René Descartes, le célèbre philosophe ; le comte de Blossac, intendant du Poitou ; le conventionnel Thibaudeau, et, plus près de nous, le célèbre avocat Boncenne, et Bourbeau, qui fut professeur à la Faculté de Poitiers et ministre de l'Instruction publique.

Nous ne pouvons passer sous silence les noms des pasteurs qui occupèrent le siège épiscopal de Poitiers. Quinze évêques sont honorés du titre de Saints ; ce sont, par ordre chronologique : S^t^ Nectaire, S^t^ Agon, S^t^ Justin, S^t^ Maixent, S^t^ Hilaire, S^t^ Gelais, S^t^ Anthème, S^t^ Pient, S^t^ Paixent, S^t^ Fortunat, S^t^ Emmeran, S^t^ Maximin, S^t^ Pierre II, S^t^ Guillaume Tempier et le Bienheureux Gauthier de Bruges.

D'autres évêques aussi furent célèbres ; citons : Gilbert de la Porrée, Simond de Cramaud, Hugues de Combarel, Juvénal des Ursins, Guillaume de Clugny, Pierre d'Amboise, Charles de Pérusse des Cars, Jean du Fay, Geoffroy de Saint-Belin, Henri-Louis Chasteigner de La Roche-Posay, Gilbert de Clérambault, Martial Beaupoil de Saint-Aulaire, Dominique de Pradt, Louis-Edouard Pie ; ce dernier fut, au XIX^e^ siècle, un des évêques les plus éminents de l'Eglise de France, il fut créé cardinal en 1879.

Plusieurs souverains ou présidents séjournèrent à Poitiers ou dans ses environs immédiats : Clovis, Charles Martel, Richard Cœur de Lion, Saint Louis, Jean II, Philippe le Bel, Charles VII, Charles Quint, Henri III, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Napoléon I^er^, Napoléon III, le maréchal de Mac-Mahon et Sadi Carnot.

C'est en 1417 que le Poitou fut définitivement réuni à la Couronne par Charles VII, qui transporta à Poitiers son Parlement, son Université et se fit proclamer roi dans la salle du Palais de Justice et couronner dans la cathédrale en 1422.

Le Parlement de Paris siégea à Poitiers de 1423 à 1436 et l'Université fut instituée par bulle du pape Eugène IV le 29 mai 1431

et confirmée par lettres patentes du roi Charles VII du 16 mars 1432.

Poitiers est une ville d'art et il est peu de villages ou de bourgades dans le département de la Vienne qui ne possèdent quelques beaux et intéressants vestiges du passé.

Que dire des époques reculées de la préhistoire que nous ne pouvons fixer dans le temps que très approximativement. Nombreuses sont dans le département de la Vienne les grottes qui ont été habitées par les peuplades primitives. Quelques-unes d'entre elles ont fourni des matériaux importants aux patientes recherches des savants, en particulier les grottes du Chaffaud, auprès de Civray ; la grotte des Cottets, à Saint-Pierre-de-Maillé ; celle de Jioux, aux abords de Chauvigny. Le Musée des Antiquaires de l'Ouest possède d'ailleurs, grâce au savant M. Chauvet, une très belle collection d'objets préhistoriques dont le classement méthodique permet d'étudier ces époques depuis l'âge de la pierre éclatée jusqu'à celle du fer et du bronze.

La civilisation romaine a laissé de nombreux vestiges et nous parlerons des principaux au cours de la description qui va suivre.

*
* *

Poitiers

Poitiers possède surtout des églises non seulement d'une architecture hardie, mais de style et d'ornementation uniques.

Notre-Dame-la-Grande fut bâtie sur l'emplacement d'un temple païen de l'époque romaine dont on voit encore les restes dans le mur extérieur nord de l'église. Tout le corps principal de l'édifice appartient au XI[e] siècle et la façade d'architecture sarrazine date du XII[e] siècle, la forme de l'ogive et les ornements rappellent les monuments de Séville et de Cordoue : l'Alcazar et la Mosquée.

L'*église Notre-Dame* présente le type le plus remarquable de l'architecture romane byzantine, aussi est-elle toujours citée comme modèle dans les ouvrages d'art La façade constitue un immense bas-relief presque tout entier consacré à la Mère de Dieu ; elle était autrefois polychromée et des restes de peinture sont encore visibles. A l'intérieur, de remarquables chapiteaux, une mise au tombeau, œuvre

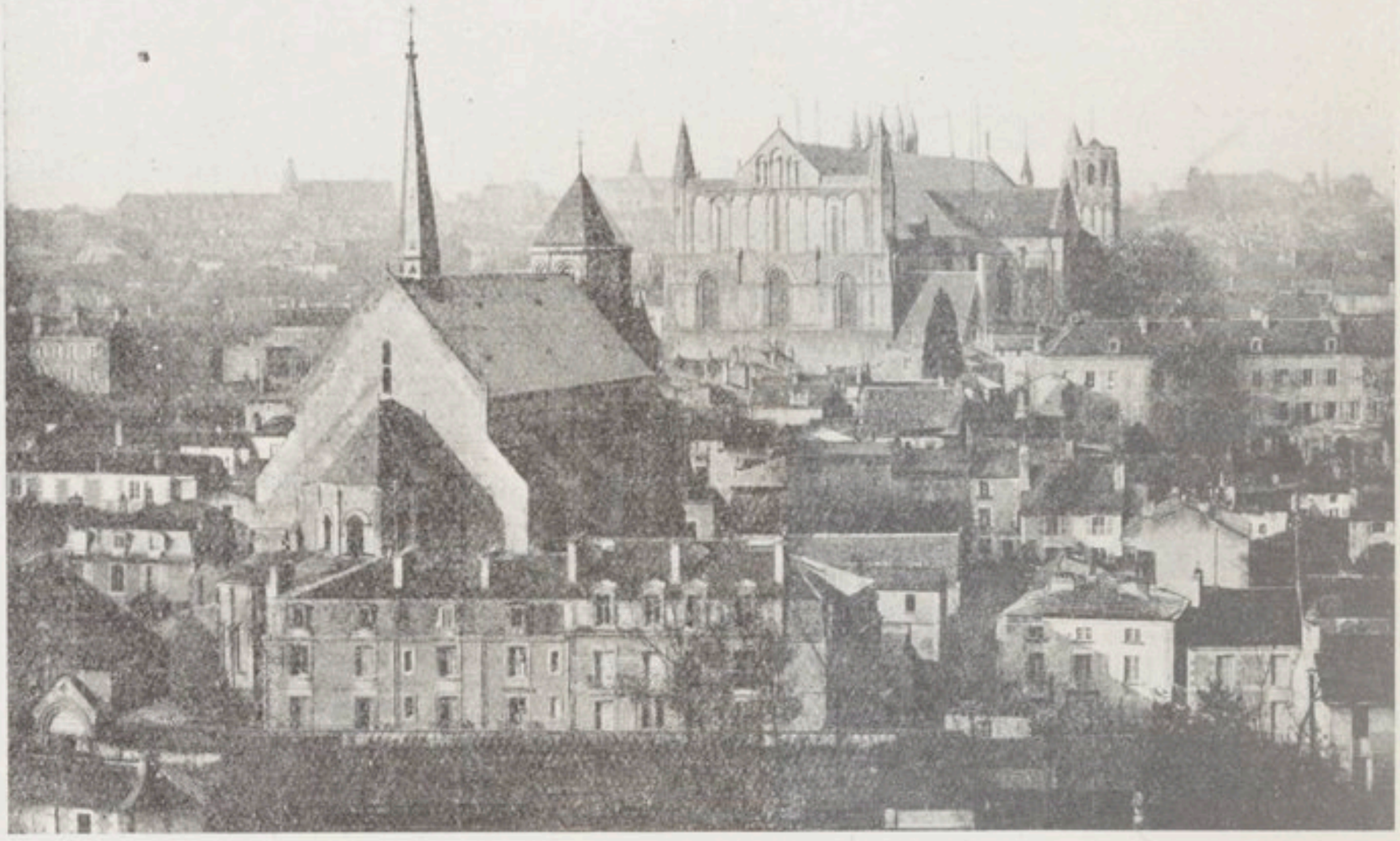

Vue générale de Poitiers.

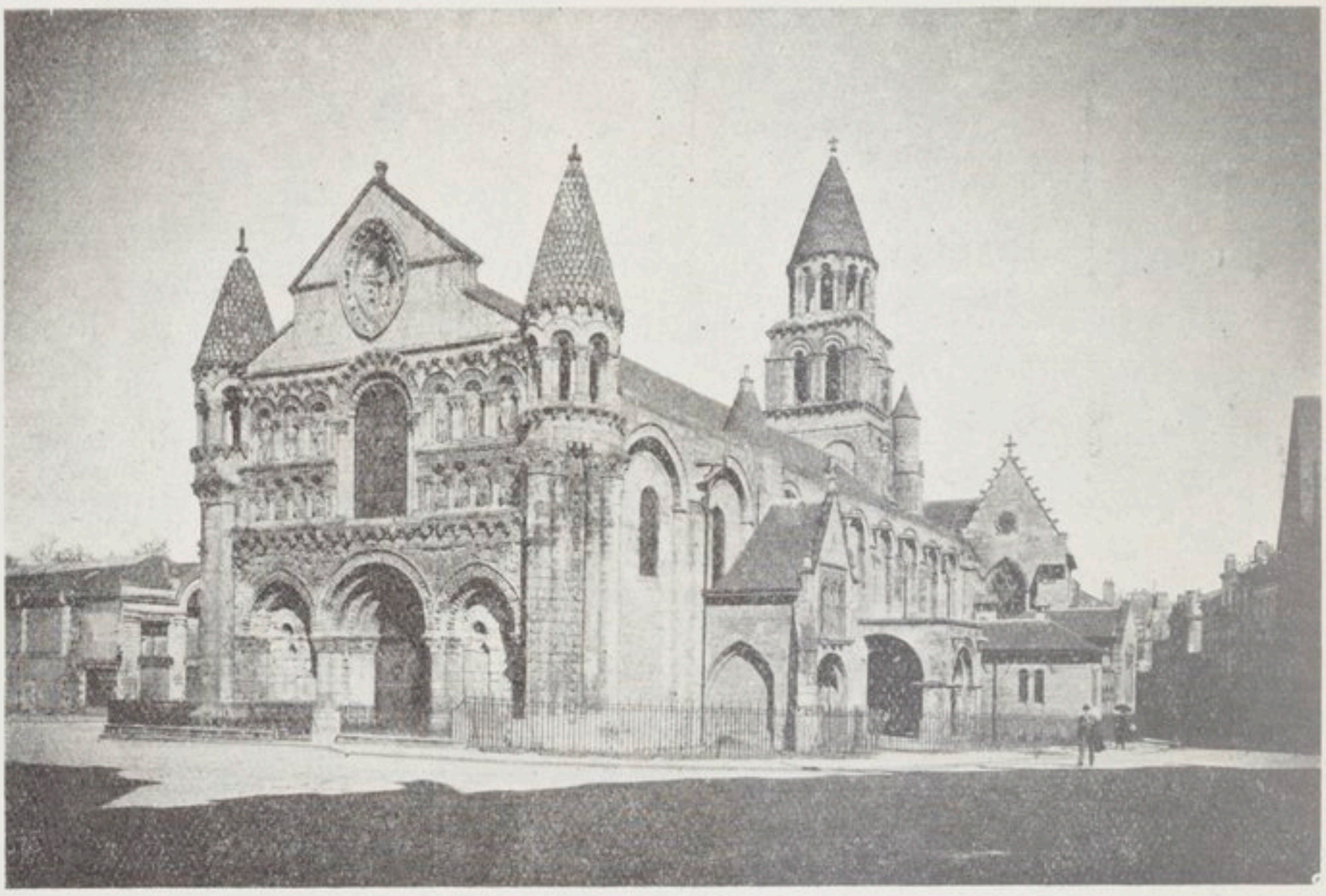

Eglise Notre-Dame-la-Grande.

du XVI[e] siècle ; une fresque du XIII[e] couvre la voûte sous laquelle se trouve le maître autel ; la chaire, œuvre du XVIII[e] siècle, et deux très beaux lutrins du XVIII[e].

L'église actuelle de *Saint-Hilaire*, dédiée en 1049, fut commencée au X[e] siècle par l'architecte anglo-saxon Walter Coorland, sur les ordres d'une princesse d'Angleterre, Adèle, épouse du comte Ebles Manzer, et terminée par Agnès de Bourgogne, troisième femme de Guillaume III, comte de Poitou et duc d'Aquitaine. Cette église fut, comme tant d'autres, ravagée par les protestants en 1562.

Les parties les plus remarquables de l'édifice sont : la grande nef et les nefs collatérales, la crypte creusée sous le chœur où se trouvent les reliques de saint Hilaire et le sanctuaire plus élevé que la nef, sa colonnade et l'arc de cercle de son abside.

A l'extérieur, l'abside et les six absidioles ornées de piliers, de modillons et de chapiteaux. Cette église est d'architecture romane byzantine et unique dans la contrée.

Dans l'église, on voit un beau couvercle de sarcophage en marbre blanc que la tradition dit être le tombeau de sainte Abre, fille de saint Hilaire ; des chapiteaux intéressants ; des peintures du XII[e] siècle et la sacristie, base du clocher d'époque carolingienne ou peut-être mérovingienne.

Saint-Porchaire est une œuvre du XVI[e] siècle, elle est composée de deux nefs séparées par des colonnes cylindriques sans chapiteaux. Cette église n'offre rien de remarquable. A gauche de l'autel principal, dans un retrait du mur latéral, se trouve le tombeau d'Adam Blackwood, conseiller au présidial de Poitiers. Quelques tableaux sont de bonne facture.

La tour qui sert de façade à l'église appartient seule à la construction primitive du XI[e] siècle ; elle se compose, outre le portail plein cintre et à moulures en damier, de trois ordres d'arcatures romanes superposées de modillons variés. Les colonnes du portail sont surmontées de chapiteaux décorés de sculptures curieuses.

Les fondements de la *cathédrale Saint-Pierre* furent jetés en 1162 par Aliénor d'Aquitaine, comtesse de Poitou, femme de Henri Plantagenet, roi d'Angleterre. Sa construction dura fort longtemps et elle

était à peu près terminée lorsqu'elle fut consacrée, le 18 octobre 1379, par l'évêque de Poitiers, Bertrand de Maumont.

Le chevet, grand mur plat, de 49 mètres de hauteur sur 39 de largeur et de 4 mètres d'épaisseur à la base, est un tour de force du constructeur et c'était, à l'époque, une innovation hardie.

Les trois portails de la façade datent du XIII^e^ siècle et furent terminés au XIV^e^. Dans le portail du milieu, le sculpteur a reproduit en trois tableaux successifs la trilogie des derniers temps du monde. Le portail de gauche représente la dormition (le trépas) de la Vierge et son couronnement. Le portail de droite reproduit le trait principal de la vie de saint Pierre.

Les sculptures variées des chapiteaux et des grotesques méritent l'attention. Quant aux vitraux, ils sont splendides, en particulier celui qui, au centre, illumine le chœur et représente l'histoire de la Sainte Enfance de Jésus-Christ et les principaux traits de sa Passion ; il date du XII^e^ siècle. Les stalles du chœur, les plus vieilles de France, sont de la première moitié du XIII^e^ siècle. Le grand orgue, très bel instrument commandé à Claude François, facteur d'orgues du roi, le 18 avril 1787 et terminé le 29 novembre 1789, peut être classé parmi les instruments de ce genre les plus beaux et les plus parfaits, non seulement en France, mais à l'étranger.

La longueur de la cathédrale est de 98 mètres 40 et sa largeur aux transepts de 56 mètres 50.

L'*église Sainte-Radegonde*, qui a succédé à une église primitive incendiée, fut relevée et dédiée en 1099. Le parvis est encore à peu près intact et l'on y voit les lions accroupis, symbole de la juridiction « inter leones » qui s'exerçait sur le siège de pierre qui fait face au portail.

La tour du porche est du XI^e^ siècle, sa partie supérieure octogonale semble refléter les traditions byzantines. Le portail est du XVI^e^.

Dans la nef, l'absence de bas-côtés et la hardiesse des voûtes donnent de l'ampleur au monument, elle est de beaucoup postérieure à l'abside, qui est du XI^e^ siècle. Dans le mur de droite, la chapelle du Pas-de-Dieu. Le Christ aurait laissé l'empreinte de son pied dans la pierre à la suite d'une apparition de sainte Radegonde, le 12 août

POITIERS

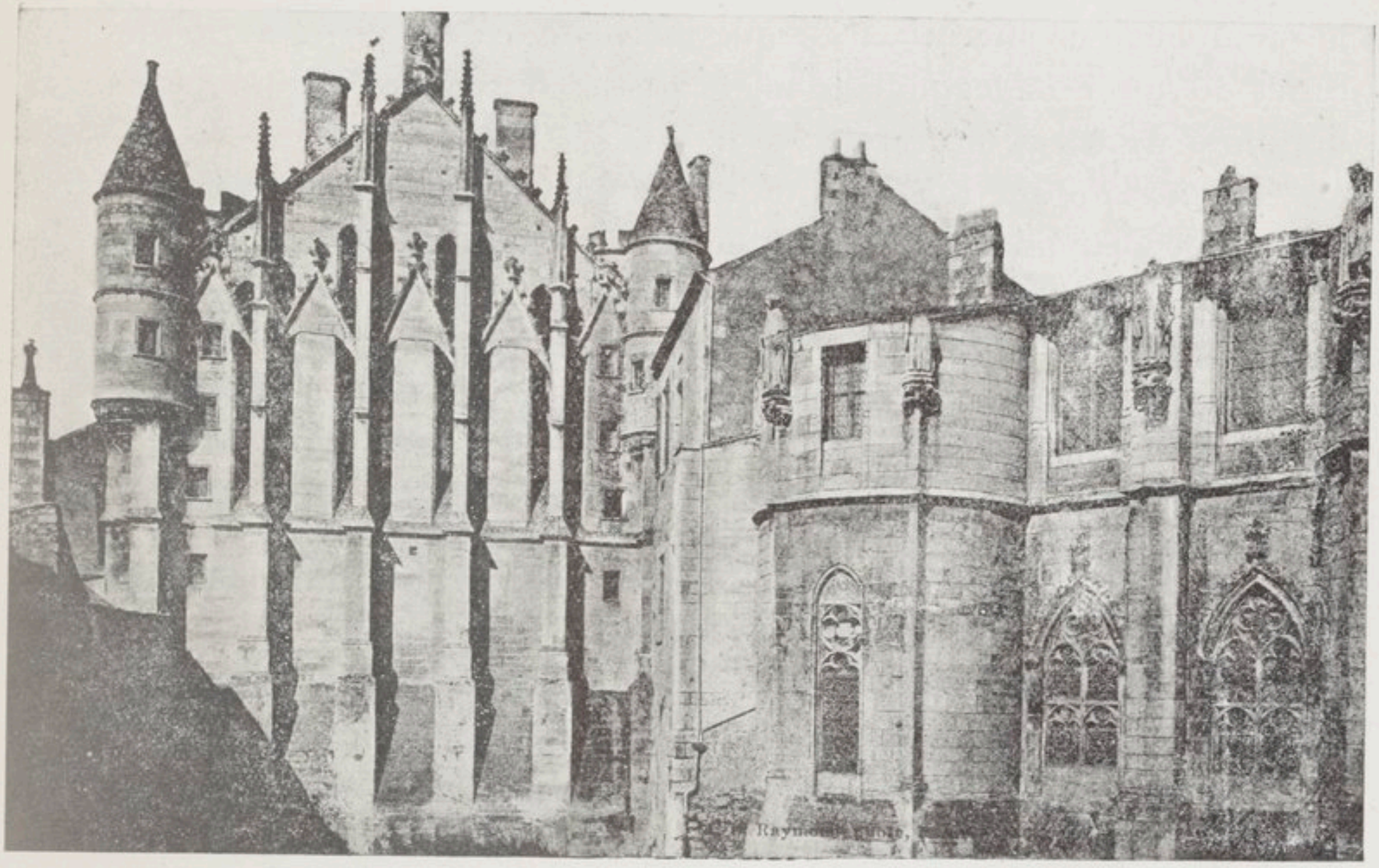

Palais de Justice (ancien palais des ducs d'Aquitaine).

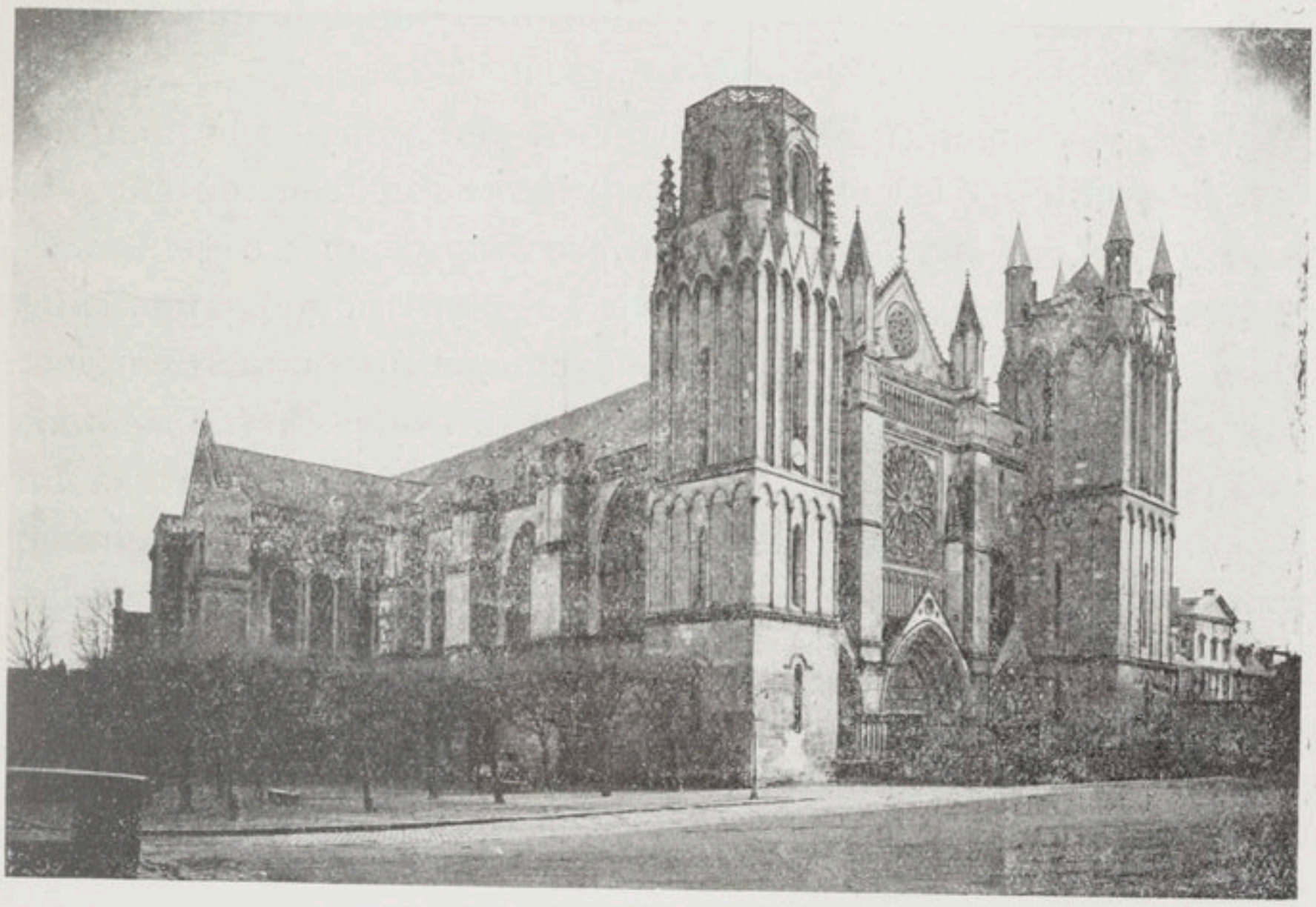

La Cathédrale Saint-Pierre.

587. Les vitraux, du XIV^e^ siècle, sont très beaux et la sacristie est un charmant échantillon de l'architecture de transition. Dans la crypte, le sarcophage en marbre, d'époque mérovingienne, qui renferme les restes de sainte Radegonde ; dans le passage circulaire, les tombeaux de sainte Agnès et de sainte Disciole.

L'*église de Montierneuf* fut fondée en 1077, par Guy Geoffroy Guillaume, sixième comte de Poitou et huitième duc d'Aquitaine. Elle offre un beau type de l'architecture romane pure unie à celle du XIII^e^ siècle. Elle est remarquable par la largeur de sa nef et de ses bas-côtés, largeur peu ordinaire au XI^e^ siècle, et par la partie supérieure de l'abside.

Le *Palais de Justice* fut le séjour principal des comtes héréditaires du Poitou, ducs d'Aquitaine ; il fut réédifié au commencement du XI^e^ siècle par Guillaume le Grand.

C'est à Geoffroy Guillaume VII, fils de Guillaume le Grand, que l'on attribue la construction de l'immense salle des gardes où l'ogive se mêle au plein cintre encore dominant et accuse l'époque de transition.

Brûlé en 1346 par les Anglais, le palais fut réparé en 1395 par Jean, duc de Berry et comte de Poitou, frère du roi Charles V. Il fit construire la façade méridionale et le donjon flanqué de quatre tours qui porte le nom de tour Maubergeon.

Poitiers possède aussi le plus ancien monument chrétien des Empires d'Orient et d'Occident, le *baptistère Saint-Jean*, où fut pratiqué, du IV^e^ au VII^e^ siècle, le baptême par immersion ; c'est un spécimen unique et du plus grand intérêt. Les constructions apparentes datent du VII^e^ siècle. Ce baptistère est devenu un musée mérovingien.

Sur le coteau qui domine la ville à l'est se trouve l'*Hypogée martyrium*, chapelle funéraire et crypte mérovingienne élevée à la fin du VII^e^ siècle par le prêtre Mellébaude. Ce monument est unique en France. Non loin de là, le dolmen de la *Pierre levée*, dont parle Rabelais dans ses œuvres.

Indépendamment de ces importants édifices, il existe à Poitiers des hôtels particuliers qui méritent une mention spéciale : l'*hôtel Fumée*, du commencement du XVI^e^ siècle, aujourd'hui Faculté des

Lettres ; l'*hôtel Berthelot*, bâti en 1529 ; l'*hôtel Jean-Beauce*, en 1554 ; le *doyenné Saint-Hilaire* et quelques autres, et aussi les restes des anciennes fortifications de la ville.

Ville d'art par ses monuments, Poitiers l'est aussi par ses *Musées des Antiquaires de l'Ouest* et par le *Musée municipal*, qui renferment des collections embrassant les vingt siècles de notre histoire. Il serait trop long d'entreprendre, même d'une façon sommaire, la description de ces musées, pas plus qu'il ne serait possible de donner un aperçu de la *Bibliothèque municipale*, riche de manuscrits inestimables, de merveilleuses reliures et de plus de 100.000 volumes.

Enfin signalons le grand *parc de Blossac*, créé et donné à la ville au XVIII^e^ siècle par l'intendant du Poitou, le comte de La Bourdonnaye de Blossac.

*
* *

La Vienne

En dehors de la capitale du Poitou, le département de la Vienne offre un vaste champ d'études aux archéologues et aux artistes et de tourisme à ceux qui aiment plus superficiellement peut-être les vieilles choses et recherchent les coins pittoresques, les randonnées à travers la campagne, les auberges accueillantes.

Il n'est pas possible de décrire et de signaler dans ce trop court article tout ce qui existe de curieux, un volume n'y suffirait pas ; aussi, très à regret, devons-nous borner nos descriptions aux choses principales, laissant à ceux qui visiteront la région le soin de se documenter d'une façon plus approfondie, ce qui leur sera possible.

Les églises romanes et ogivales abondent ; il en est que nous ne pouvons passer sous silence : l'*église Saint-Nicolas*, à Civray, un des plus curieux types de l'époque romane, fondée en 1088 ; sa façade, moins belle que celle de Notre-Dame de Poitiers, est cependant très remarquable ; l'*église romane de Notre-Dame de Montmorillon* et l'octogone, chapelle sépulcrale des XI^e^ et XII^e^ siècles, dans l'enceinte du Séminaire ; *Saint-Gervais* et *Saint-Protais*, à Civaux ; *Saint-Pierre*, à Chauvigny, où l'on peut admirer de superbes chapiteaux mérovingiens ; la splendide *église romane abbatiale de Saint-Savin-sur-Gar-*

tempe, dont la flèche s'élève à 96 mètres ; les voûtes et la crypte sont décorées de peintures murales du XI^e^ siècle ; celle de *Saint-Maurice-de Gençay* ; l'*église abbatiale de Saint-Junien*, à Nouaillé ; l'*église de Jazeneuil*, etc.

Les châteaux ne sont pas moins nombreux, il convient de mettre en première ligne le magnifique *château de Dissais*, résidence construite au XV^e^ siècle par Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers. Sur les bords de la Vienne, les *châteaux de Chistré et de Touffou* ; les ruines de ceux de *Chauvigny* ; plus au sud, ceux de *Morthemer* et de *La Roche, près de Gençay* ; au nord, le *donjon de Loudun*.

Il est d'autres monuments que nous omettons intentionnellement ; l'énumération de tous les châteaux, toutes les églises, les vieilles demeures, les ruines romaines ou moyennageuses que renferme le département serait trop longue ; cependant nous devons encore citer, et de façon spéciale, près de Sanxay, les *ruines gallo-romaines d'Herbord*, théâtre, temple et balnéaire, découvertes par le savant archéologue le R. P. Camille de la Croix ; le *cimetière de Civaux*, qui rappelle les Aliscamps, à Arles ; la *tour de l'ancienne abbaye de Charroux* ; les *ruines du vieux Poitiers*, auprès de Domine, non loin de Châtellerault.

Les paysages et les sites pittoresques ne sont pas moins intéressants que les monuments ; les plateaux souvent monotones d'aspect sont coupés par de charmantes et verdoyantes vallées au milieu desquelles serpentent de très belles rivières bordées de villes et de villages, accrochés aux flancs des coteaux ou bâtis au centre même des dépressions.

Les vallées de la Vienne, du Clain, de la Gartempe, de la Charente et de la Creuse sont toutes à voir, car, belles dans leur parcours, elles offrent en certains points des paysages d'un pittoresque achevé et des localités curieuses et d'un séduisant aspect.

Sur la Vienne : Availles-Limouzine, l'Isle-Jourdain, Lussac-les-Châteaux, Chauvigny, Bonnes, Bonneuil-Matours et toute la région châtelleraudaise.

Sur la Gartempe : les gorges d'Enfer à Lathus, Montmorillon,

Saint-Savin, Saint-Pierre-de Maillé, Vicq, La Roche-Posay, station balnéaire, et non loin de Vicq, sur l'Anglin, affluent de la Gartempe, Angles, bâti sur les rochers abrupts qui dominent la rivière.

Sur le Clain : Sommières, Voulon, Vivonne, Ligugé, Saint-Benoît, Poitiers, Dissais, Domine.

Sur la Charente : Charroux, Savigné et Civray.

A côté de ces rivières principales, nous trouvons la Vonne, la Boivre, la Clouère, l'Auxance, l'Envigne, etc. ; les moindres cours d'eau ont leur charme et leur poésie, ils sont en général encaissés dans de profondes vallées très verdoyantes et très ombragées, qui captivent par leur calme, l'exubérance de leur végétation et la variété des sites.

Tels sont *Poitiers et sa région*, riches d'histoire et d'art monumental, riches aussi d'une campagne fertile et pittoresque peuplée d'une population accueillante et laborieuse.

S. MÉRIEUX,

Président du Syndicat d'Initiative de Poitiers.

LA STATION THERMALE DE LA ROCHE-POSAY

Eaux minérales radio-actives, bicarbonatées, silicatées, contenant du sélénium. Souveraines contre les maladies de la peau, l'arthritisme et l'hypertension artérielle.

La Roche-Posay est une coquette petite ville du département de la Vienne. Ses vieux remparts, le clocher roman de son église, son donjon, ses maisons du XVIII[e] siècle, ses claires villas modernes, le tout, étagé sur un rocher qui surplombe la Creuse d'une hauteur de quinze mètres, forme un ensemble agréable à contempler.

UN BEAU SITE

Le pays a la fortune unique de se trouver au confluent de deux belles rivières : la Creuse et la Gartempe. De la colline qui domine la station, le regard s'étend au loin sur le Poitou, sur la Touraine, sur le Berri ; le paysage est aimable et gracieux ; la proximité des forêts y entretient un gibier abondant ; la Creuse et la Gartempe s'étendent en de splendides miroirs sur deux ou trois kilomètres en amont et en aval, permettant la pêche, le canotage, tous les sports nautiques. L'air est léger, d'une fluidité remarquable, le ciel d'une luminosité toute provençale ; il n'existe aucune humidité dans l'atmosphère. Altitude : 75 mètres.

ES "BONNES FONTAINES" ET L'ÉTABLISSEMENT THERMAL

Trois sources ont été captées : *Saint-Cyprien* (eau anti-arthritique), *Saint-Savin* (qui donne l'*Eau de Lucine*, calmante des vomissements), *Duguesclin*. L'eau est froide, limpide ; elle revêt une belle

couleur vert-émeraude avec aspect fluorescent sous les rayons du soleil. Elle est sans odeur, non gazeuse.

C'est une eau bicarbonatée calcique, silicatée, séléniée, de minéralisation légère (0 gr. 59 par litre). Les trois principes essentiels sont: le *bicarbonate de chaux* (0 gr. 45), la *silice* (0 gr. 03) et *le sélénium*, décelé par le professeur Taboury.

Elle est enfin *radio-active* (professeur Curie).

L'Etablissement Thermal, construit en 1908, occupe le milieu d'un très joli parc comprenant des pelouses à l'anglaise, de hautes charmilles vieilles d'un siècle, des catalpas, des peupliers, des ormes qui l'encadrent d'une façon ravissante.

La cure utilise les eaux en boisson, en bains, en pulvérisations, en douches.

EFFETS DES EAUX

Les sels minéraux contenus dans nos eaux expliquent leur action. Le *carbonate de chaux* est un diurétique puissant. La *silice* est un anti-arthritique bien connu : on l'employait autrefois sous forme de « bouillon de cailloux ». Le *sélénium*, si rare dans les eaux minérales à dose pondérable, est ici l'élément caractéristique. On sait toute l'activité merveilleuse de ce corps. Les travaux récents le mettent au premier plan de la thérapeutique ; il fait la chasse aux cellules malades, en provoque l'expulsion et rénove ainsi l'organisme. De là, les appellations de « Fontaines miraculeuses » et de « Fontaines de Jouvence » au XVII[e] siècle.

En boisson : l'eau, de saveur agréable, est légère à l'estomac et se digère très bien, à ce point que nombre de baigneurs en absorbent des quantités considérables. Elle fait uriner abondamment et rapidement ; la quantité d'urine émise est supérieure à la quantité d'eau absorbée. Le besoin d'uriner est impérieux, mais non douloureux, et il n'y a aucun retentissement désagréable sur les reins. Au bout de vingt-quatre à quarante-huit heures, on constate, le plus souvent, la précipitation dans les urines de graviers, de boues, de pus. Le fond du vase est teinté en rouge brique ; les matières fécales se colorent en noir ou en vert par l'abondant flux biliaire.

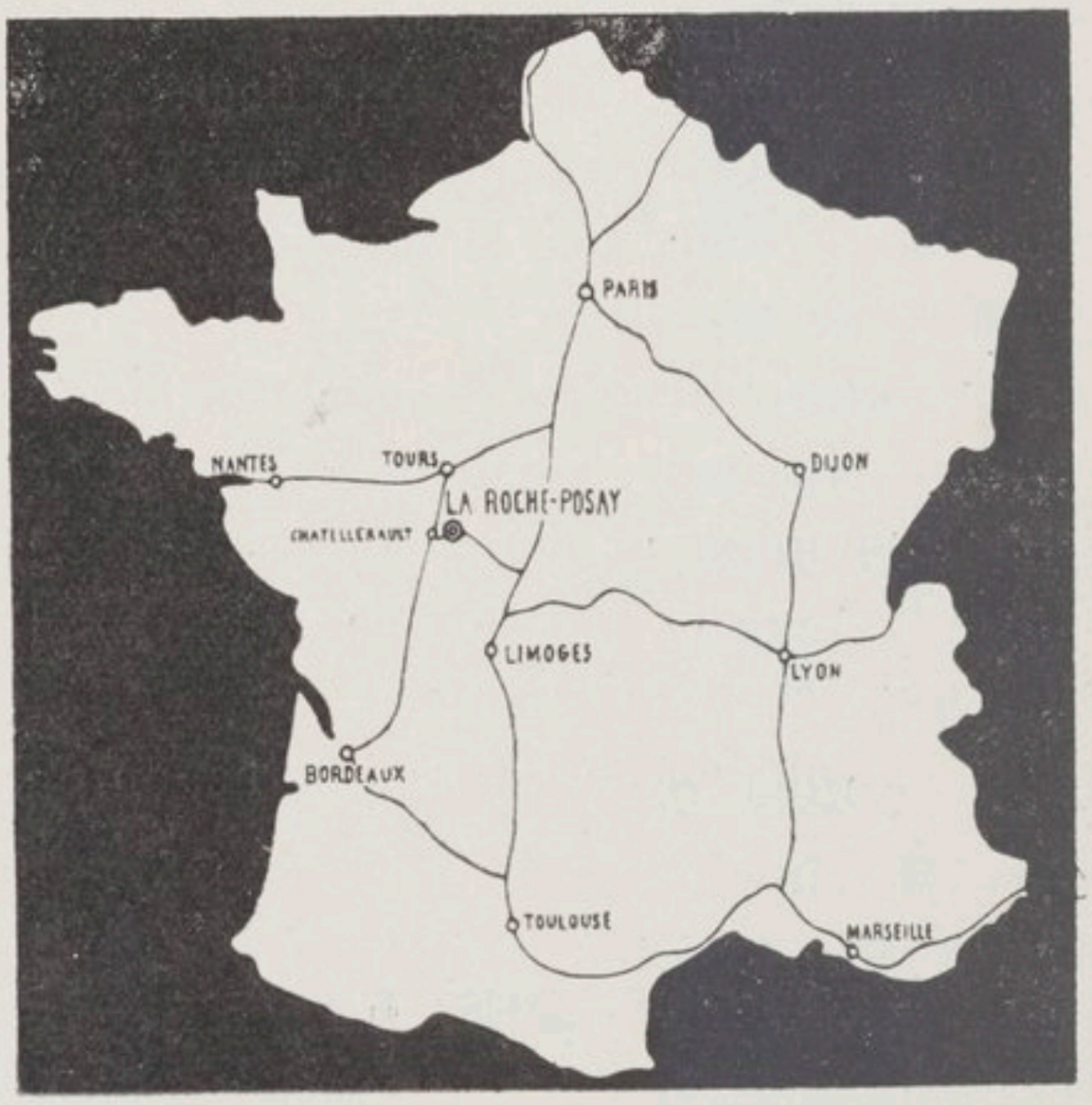

La Roche-Posay

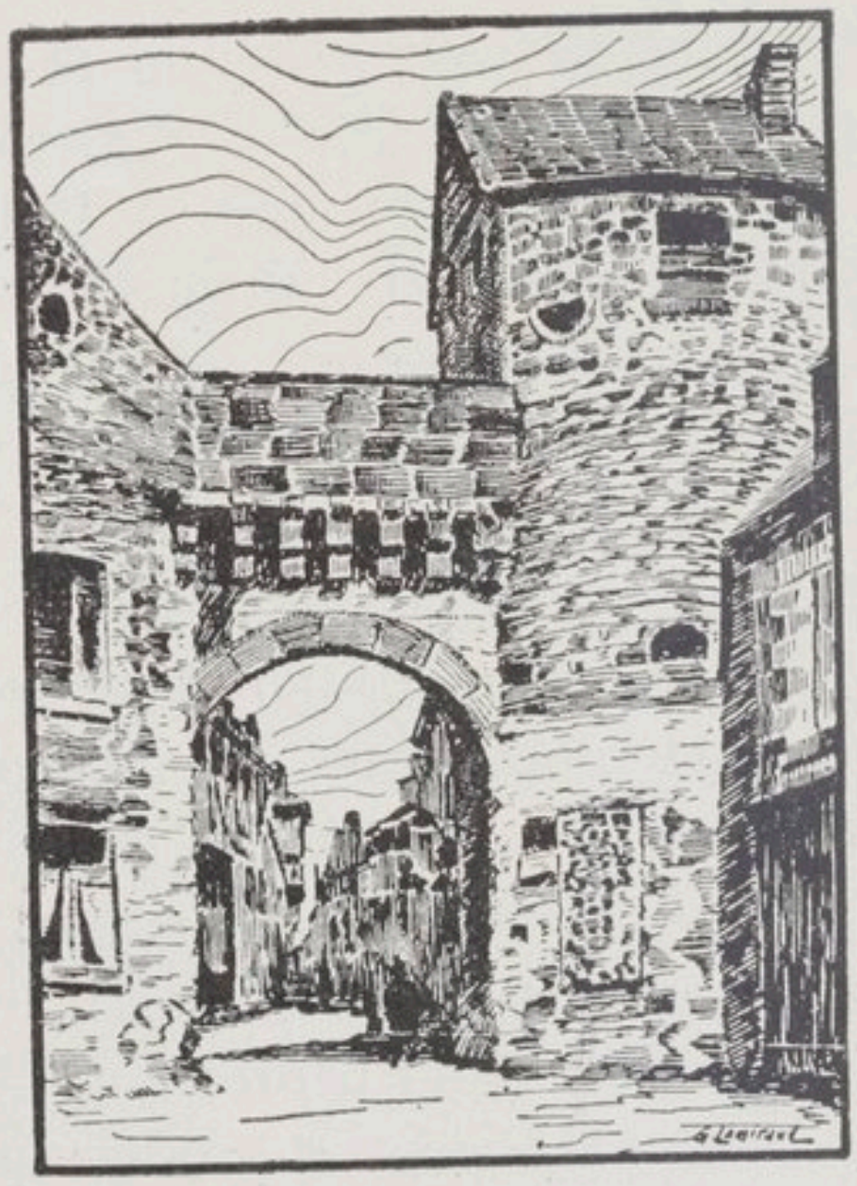

La vieille porte de ville

En bains : En sortant de l'eau, on voit se déposer sur la peau une fine pellicule grisâtre, translucide : c'est un pansement et cela explique l'action calmante, antiprurigineuse des eaux : elles « émaillent » la peau.

En pulvérisations : On obtient des résultats tout à fait remarquables dans les eczémas du visage, les rougeurs, l'acné. L'épiderme est renouvelé ; on fait « peau neuve ». La pulvérisation sous pression, dite « douche filiforme », calme merveilleusement les prurits.

LES MALADIES GUÉRIES A LA ROCHE-POSAY

Ce sont toutes celles qui relèvent de l'*Arthritisme*. Nos eaux sont un puissant solvant de l'acide urique, des urates, de tous les poisons et déchets de l'organisme. Leur absorption permet un lavage de tous les viscères : rein, foie, cœur, estomac, intestin, etc., un décapage et un lessivage de nos tissus ; tout est évacué dans l'abondante débâcle d'urines.

Deux modalités de l'Arthritisme sont particulièrement influencées :

I. L'Arthritisme qui se porte aux jointures, au rein, au foie

Ce sont les manifestations suivantes :

1° La *Goutte*, le *Rhumatisme goutteux*. Ici, l'arthritisme se porte aux jointures. C'est la douleur, la raideur, les gonflements qui dominent. La cure amène rapidement l'assouplissement des jointures.

2° La *Lithiase rénale*, sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de sable, de gravelle ou de véritables calculs. Dès les premiers jours survient une décharge d'acide urique et d'urates teintant le vase en rouge. De fins graviers ou des calculs sont rejetés par la débâcle urinaire, le plus souvent sans douleur.

Le docteur Pineau, dans un travail inspiré par son maître, le docteur Guépin, montre l'efficacité de La Roche-Posay comme stimulant de la fonction dépurative du rein grâce au lessivage qui réveille ses fonctions nobles. Il rappelle l'abaissement de la tension artérielle consécutive à la libération du rein et sans doute aussi à l'action antiscléreuse de la silice. Cette particularité et la faible altitude du

lieu (75 mètres) font de La Roche-Posay *la station idéale des Hypertendus.*

3° La *Lithiase biliaire*, surtout à la période de boue ou de sable biliaire ; l'*ictère chronique simple*, la *congestion du foie*, les différentes manifestations de la *cholémie familiale*, en particulier le prurit, la coloration jaunâtre de la peau et des conjonctives, les douleurs articulaires sont très améliorées. La cure provoque une abondante sécrétion biliaire et une débâcle intestinale ; le flux de la bile colore, dès les premiers jours, les matières en noir ou en vert. Le *Diabète* est également très amélioré.

II. L'Arthritisme qui se porte a la peau, c'est-a-dire l'Eczéma

L'*Eczéma* est une manifestation caractéristique de l'arthritisme : c'est l' « arthritisme qui sort à la peau » ; c'est une élimination au travers de la peau des poisons et toxines de l'organisme. Ici, l'action des eaux de La Roche-Posay tient absolument du prodige ; elle est telle qu'à l'heure actuelle la station est généralement considérée comme la première de France et d'Europe.

Les *Eczémas les plus irritables*, les plus suintants, ceux dont les démangeaisons sont intolérables, sont modifiés dès les premiers jours, d'une manière presque incroyable, par les bains et par la boisson : le *bain* recouvre la peau d'une fine pellicule blanchâtre, due aux sels des eaux, qui constitue un pansement, un vernis, une sorte d'émail cicatrisant ; la *boisson*, en éliminant les poisons de l'organisme, en le » dépurant », met à l'abri des récidives. Un troisième mode de traitement, la *pulvérisation*, a une action tout à fait remarquable sur les eczémas du visage : elle soulage instantanément le malade, calme la démangeaison, donne une sensation de bien-être réel. L'eau est projetée en une sorte de brouillard tiède sur la région malade qu'il humidifie et pénètre.

Ecoutons les opinions de médecins autorisés :

Le professeur Albert Robin, membre de l'Académie de Médecine, dit, en parlant du traitement des *prurigos eczématisés* : « On usera

« de l'eau minérale de La Roche-Posay, à laquelle M. Morichau-Beau-
« chant a reconnu des propriétés anti-prurigineuses. »

Le professeur Brocq, médecin-chef de l'hôpital Saint-Louis, écrit dans son travail sur le *Traitement des Dermatoses par les eaux minérales et les climats* : « La Roche-Posay possède des eaux qui ont une « grande réputation dans le traitement des *eczémas irritables*. »

Le professeur Ausset, dans une de ses leçons aux étudiants de la Faculté de Médecine de Lille, parle ainsi du traitement de *Prurigo de Hebra* : « Jamais vous n'obtiendrez d'aussi beaux et d'aussi rapides « résultats qu'en envoyant votre malade se plonger dans les eaux de La Roche-Posay ; en quelques jours, les démangeaisons cesseront. »

Le professeur Landouzy, venu en 1912 à la tête du groupe de cent-vingt médecins qui constituait le V. E. M., prononça ces paroles catégoriques : « *Les dermatoses d'une manière générale, et l'eczéma* « *en particulier, appartiennent incontestablement à La Roche-Posay.* »

Dans un travail communiqué au Congrès international de Venise, en 1905, et que l'Académie de Médecine a couronné, le professeur Beauchant, de Poitiers, et le docteur OEconomo écrivent :

« C'est surtout dans l'*eczéma* que la cure a semblé avoir des « effets quasi spécifiques. Dans tous les travaux des anciens auteurs, « cette action est signalée...

« Sont surtout modifiés les eczémas suintants, les formes pruri-« gineuses, irritables, rebelles à tout traitement local, sujettes aux « poussées incessantes. Le *prurit*, en particulier, est, presque dans « tous les cas, le symptôme le plus rapidement influencé. Nous avons « vu chez des malades porteurs d'*eczémas de l'anus*, avec démangeai-« sons insupportables empêchant le sommeil, et qu'aucun traitement « n'avait pu modifier, le prurit disparaître dès les premiers bains et « les nuits redevenir paisibles. »

En dehors de l'eczéma et des prurits (*prurit périnéal* surtout), La Roche-Posay réclame l'*acné*, l'*urticaire*, les *séborrhées*, l'*ichtyose*, les *psoriasis irritables*, le *strophulus*, diverses *dermatoses bulleuses*.

Certaines jeunes femmes soucieuses de la clarté de leur teint, désireuses de conserver un épiderme souple et impeccable, sont de fidèles habituées de la station ; il est certain qu'en fin de saison, après

une série de pulvérisations du visage, la peau, rénovée, présente un velouté et une finesse incomparables.

La station a pris depuis 1919 un essor considérable. Elle est en passe de devenir une des grandes stations de France. L'efficacité de ses eaux méritait qu'elle fût remise en honneur (1).

Dr Benjamin BORD.

Directeur de la Revue « Esculape ».

(1) L'exploitation de la station, en 1929, a donné les résultats suivants :

Baigneurs	1.405
Bouteilles consommées sur place	36.000
Bouteilles expédiées	252.954

L'établissement dispose actuellement de 38 baignoires.

A signaler enfin qu'il s'est constitué récemment à la Roche-Posay une *Chambre d'Industrie thermale.*

La Chambre d'industrie thermale de La Roche-Posay a pour président : M. le Sous-Préfet de Châtellerault.

Ses membres sont actuellement : MM. Roux, maire : docteurs Bord, Barbet et Guyot ; Martin et Chevais, délégués du Conseil municipal ; Dorie, pharmacien ; Blanchard, agent-voyer ; Lacoste et Barbon, délégués des hôteliers ; Petit, entrepreneur ; le Directeur du Casino.

COSTUMES ET COIFFES

Paysannes de La Mothe-Saint-Héray.

Coiffe de Lezay.

Coiffe de Parthenay.

Paysannes de Coulon.

LE TOURISME DANS LES DEUX-SEVRES

Le département des Deux-Sèvres est un centre d'excursions des plus pittoresques.

Il se divise en trois zones d'un caractère absolument différent :

a) Au nord le Bocage avec ses terrains accidentés, couverts de bois, où existe encore la grande propriété terrienne, où les populations sont restées profondément attachées à la religion et aux tradition d'autrefois, et où se retrouvent de nombreux souvenirs des guerres de Vendée.

Les deux villes de Bressuire et Parthenay en sont les centres de rayonnement.

b) Le Marais qui s'étend à l'ouest de Niort et se ramifie jusqu'à la mer, sur la Vendée et la Charente-Inférieure.

C'est la partie du département la plus curieuse et la plus pittoresque. Elle est connue sous le nom de « Marais Poitevin » ou encore, « Venise verte », ou champêtre.

C'est une forêt dont les routes sont des canaux qui coulent sous des voûtes de verdure et où le silence n'est troublé que par le chant des oiseaux ou celui des bateliers, qui le sillonnent en tous sens, avec leurs légères embarcations.

Nul endroit ne convient mieux au repos et au recueillement ; le canotage, la pêche et la chasse sont les distractions auxquelles on peut s'y livrer.

c) La Plaine, enfin, commence autour de Niort et se prolonge vers la Vendée et la Charente-Inférieure.

Le département compte nombre de monuments historiques des plus remarquables, tant au point de vue archéologique qu'à celui des souvenirs qui s'y rattachent : on y trouve des hôtels confortables et des auberges très propres ; partout, la nourriture est excellente et abondante ; les prix sont des plus abordables.

LE MARAIS POITEVIN

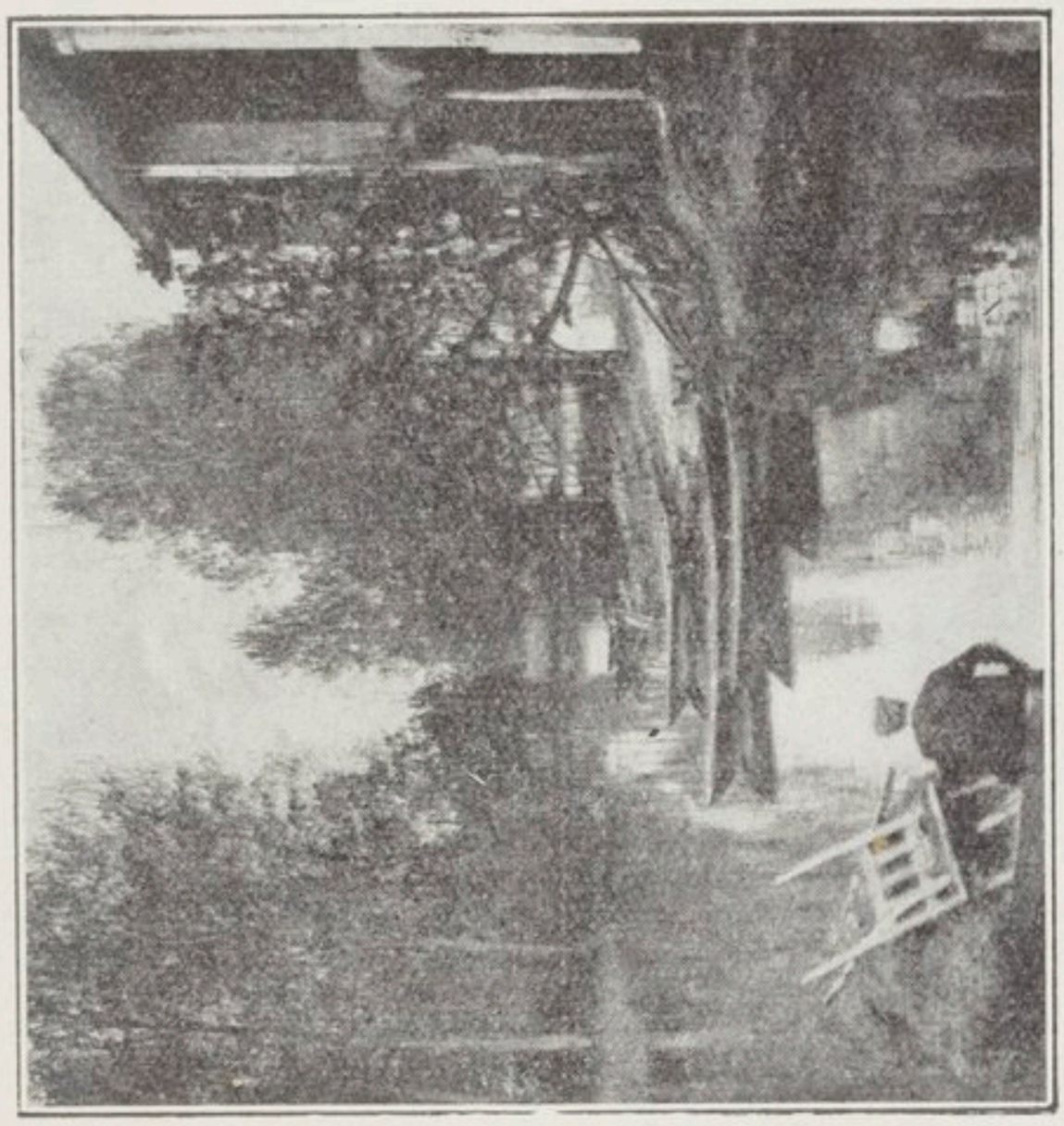

Un port particulier à La Garelle.

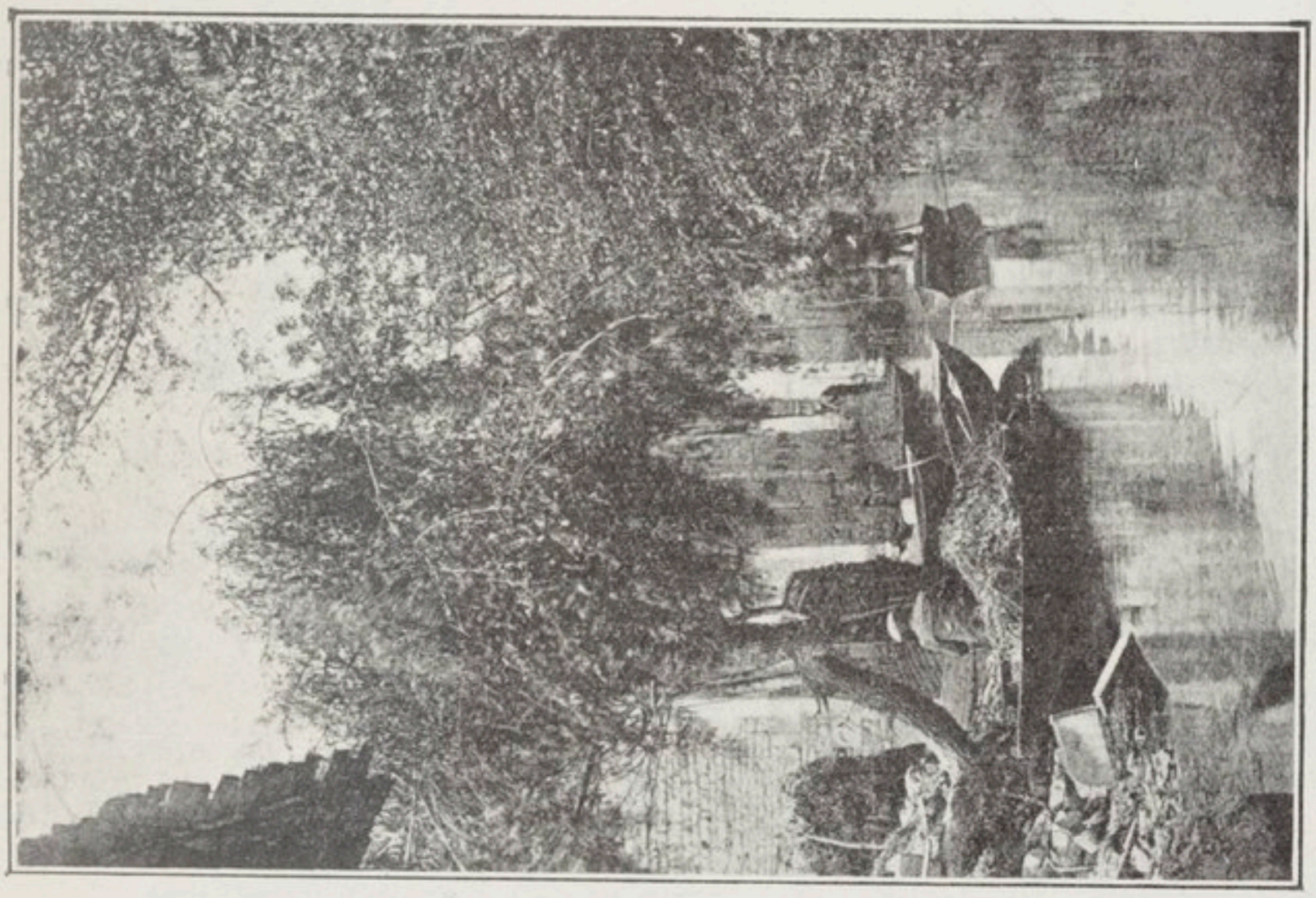

Le Marais Poitevin à La Garelle.

NIORT

Les Hôtels

La ville de Niort contient assez de curiosités et de promenades pour retenir le touriste, au moins un ou deux jours.

Les hôtels y sont excellents, avec tout le confort moderne. Ce sont :

1° Le Raisin de Bourgogne, au centre de la ville, rue Victor-Hugo.

2° L'Hôtel de la Brèche, sur la place de ce nom, avenue Bujault ; il comprend les anciens hôtels de France et des Etrangers réunis.

Il y a aussi d'autres hôtels moins importants, mais aussi confortables, qui se trouvent groupés aux alentours et dans la rue de la Gare :

Ce sont :

L'Univers, devant la gare, café, bar, hôtel, sans restaurant.
L'Hôtel Moderne, avec restaurant.
L'Hôtel de l'Europe, avec restaurant.
L'Hôtel Terminus, avec restaurant.

On trouve aussi des restaurants, sans chambres, ou pensions de famille :

Restaurant Lejeune, avenue de Verdun.
Restaurant Maurice, 2, rue du Petit-Banc.
Restaurant Savignien-Tarcellin, rue des Cordeliers, à côté de l'Hôtel des Etrangers.

Les Promenades

1° la place de la Brèche, cinq hectares de superficie, où se tiennent les foires nombreuses et importantes.

Dans la partie haute, un joli square, avec ombrage de marronniers, comporte un kiosque, où les musiques de la ville se font entendre, l'été.

2° le jardin public, situé dans la partie haute de la ville, non

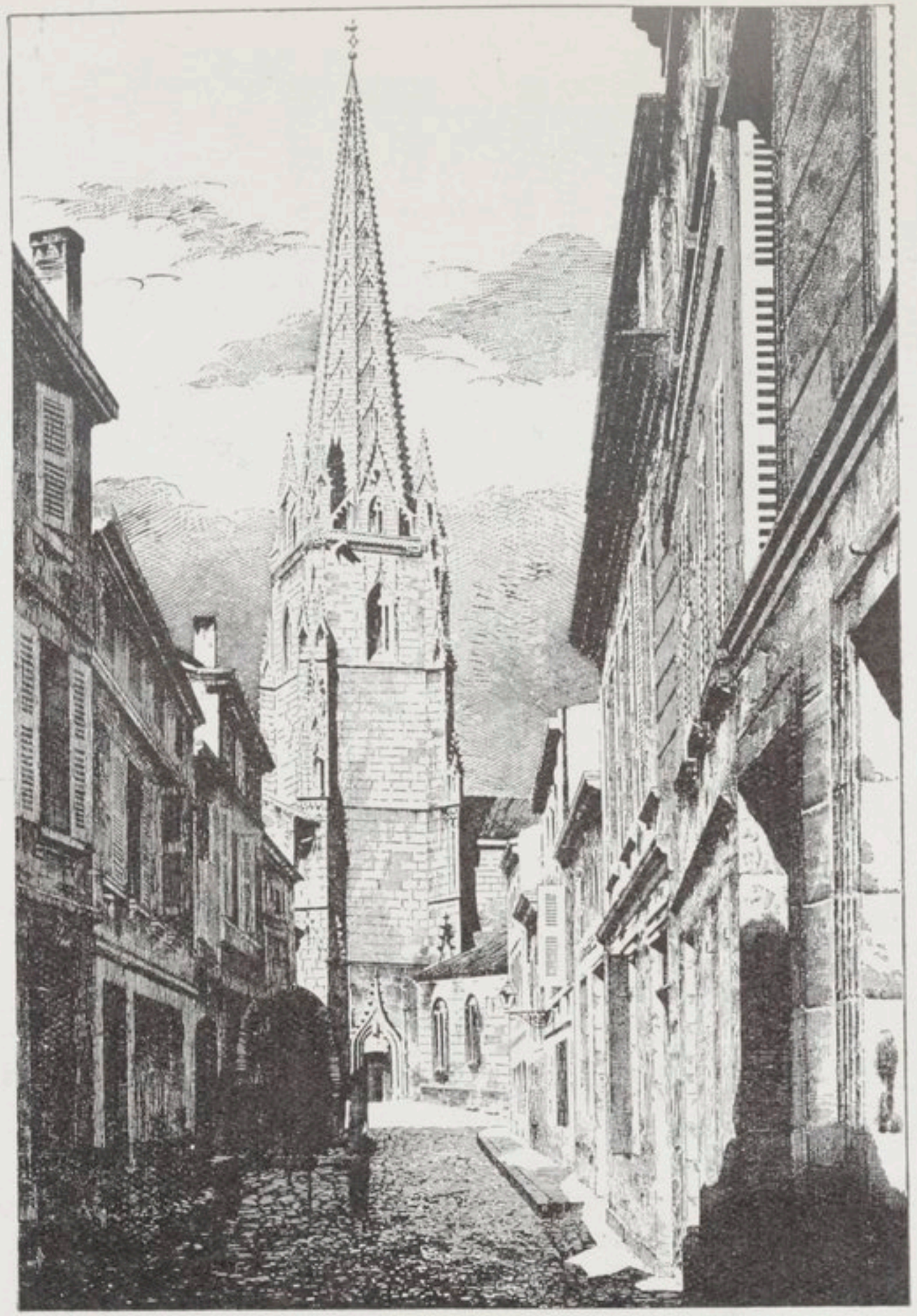

L'église Notre-Dame.

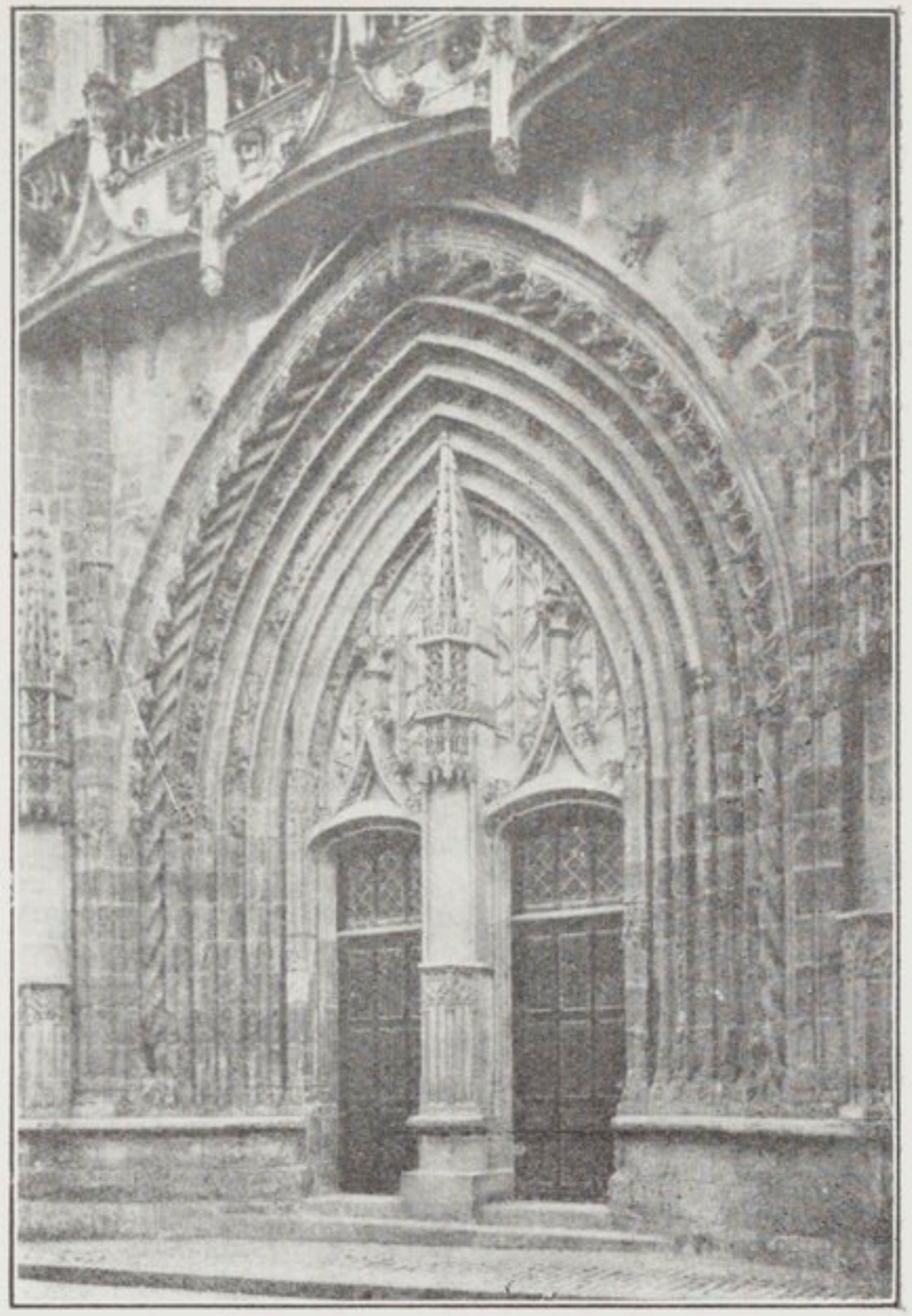

Portail Nord

loin de l'église Saint-André, derrière le quartier de cavalerie. Entrée place Chanzy sur la hauteur, et rue de la Regratterie par en bas : cette rue se prolonge dans le jardin sous forme d'allée, et va rejoindre le chemin du Vivier vaste réservoir d'eau de source, qui alimente la ville. L'usine élévatoire se trouve à l'extrémité du Jardin, à l'entrée du chemin du Vivier.

Monuments anciens

1° le Donjon : un des rares vestiges du style militaire du XII^e^ siècle, bâti vers la fin du XII^e^ par Henri II, Plantagenet, roi d'Angleterre, second mari d'Eléonore d'Aquitaine, reine de France, qui, après son divorce d'avec Louis VII, apporta l'Aquitaine en dot à son second mari. Ce fut là l'origine de la guerre de cent ans.

C'est dans ce donjon qu'en 1203, Eléonore signa la charte accordant aux Niortais leurs franchises municipales. La ville est, ainsi, l'une des plus anciennes communes de France.

Actuellement ce donjon abrite le musée ethnographique de la Société « le Costume poitevin » ; une collection d'armes offerte par le Général Deville, et une collection de tableaux offerte par M. Léger (prix d'entrée : 1 franc, en semaine, 0,50, jeudi et dimanche). Belle vue panoramique du haut de la Tour Nord.

2° Notre-Dame, église gothique de la fin du XV^e^ siècle, et commencement du XVI^e^ : portail remarquable, avec balustrade, portant les mots « *Mater Dei, memento mei* » en lettres gothiques ornementées. Beau vitrail ancien très endommagé, et caché par les orgues, représente l'arbre de Jessé.

A l'intérieur, à gauche, en entrant par la porte nord, Tombeau des Baudéan-Parabère, anciens gouverneurs de la ville ; statues de marbre d'une belle exécution, auteur inconnu ; panneaux de tapisserie suspendus aux murs ; autel et chaire modernes.

3° L'ancien hôtel de ville, place du Pilori ; curieux monument rebâti au XVI^e^ siècle par l'architecte Mathurin Berthomé, dont la rue qui y conduit, porte le nom ; restauré en 1885. Le beffroi date de Louis XV et n'est pas dans le style, la base seule du XIV^e^ siècle subsiste.

C'est aujourd'hui un musée (conservateur, M. Béguin, archiviste départemental). Le rez-de-chaussée est affecté aux collections lapidaires ; le premier contient diverses collections, dont une de médailles intéressantes ; elle comporte la série complète des monnaies frappées à Melle, au temps des mines d'argent exploitées par les Romains, et l'un des coins ayant servi à cette frappe : un bracelet de chef Gaulois, en or, pièce unique, trouvée dans les mines de Saint-Laurs.

4° Hôtel d'Estissac, rue du petit Saint-Jean, vieil hôtel du XVI^e^ siècle, bâti en 1545 par la famille de ce nom, plus tard alliée aux La-Roche-Foucauld.

5° Ancien présidial, maison du XVI^e^ siècle, dans une ruelle allant de la rue Brisson à la rue du Pont : où est née Madame de Maintenon, pendant la détention de son père, Constant d'Aubigné, fils d'Agrippa, enfermé au donjon pour quelque délit.

5° Hôtel de Candie, curieuse maison du XVI^e^ siècle où l'on a longtemps fait naître Madame de Maintenon, rue Victor-Hugo (pour visiter, s'adresser à la maison de corsets Faraud, propriétaire).

7° Voir, en passant la rue du Pont, contenant de vieilles maisons du Moyen Age ; la rue Saint-Jean, où l'on remarque aussi de vieilles maisons ; le numéro 22, au coin de la rue du Petit-Saint-Jean, est dite à tort « Maison du Gouverneur », elle présente une fenêtre surmontée d'un tympan ogival.

Monuments modernes

1° L'Hôtel de ville, place du même nom, à l'extrémité de la rue Thiers, bâti en 1900 par l'architecte Lasseron ; contient des peintures murales du peintre Fouqueray, dans la salle du conseil et celle des mariages. Dans la salle des fêtes, tableaux de Chauveau, et de Sabathé (prix de Rome).

Dans la salle d'attente des mariages, diverses peintures, entr'autres une scène du Marais poitevin, par M^me^ Collin-Lefranck, médaillée des Artistes Français.

2° Eglise Saint-André (1863), architecte Ségretain ; sur la partie

haute de la ville, a remplacé la plus ancienne église de Niort, monument roman entièrement disparu. A l'intérieur, décoration murale par Louis Germain, peintre hors-concours des Artistes Français ; sur le tympan du transept, à gauche, embarquement de Saint-Louis pour la Palestine ; à droite, Baptême de Clovis ; diverses peintures du même dans les chapelles latérales.

3° Eglise Saint-Hilaire (1865), architecte Ségretain, à l'intérieur deux peintures murales de Louis Germain ; à gauche Saint Pierre délivré par l'archange ; à droite, la résurrection de Lazare ; une peinture du même décorant les fonts baptismaux a été détruite par le salpêtre, l'esquisse est au musée de peinture, dans la salle Taire. A droite, en entrant, tableau de Lafond, hors-concours des Artistes Français, Christ mort, étendu sur une dalle.

4° Musée de peinture, rue du Musée, derrière l'hôtel de ville (conservateur M. Toutant, artiste peintre).

Grande salle, au deuxième étage : collection de tableaux, parmi lesquels on remarque : un portrait du marquis d'Artaguiette, par Grimou (XVIII^e siècle) ; Madame de Maintenon, par Mignard, ou de son école ; Marie Leczinska, en robe rouge, par Tocqué ; Louis XV, par Van Loo, réplique de celui du Louvre (dépôt de l'Etat) ; Jean Restout, par Raoux ; les Religieuses, par Bonvin, et de nombreux tableaux de maîtres contemporains.

Deuxième étage : salle Piet-Lataudrie : très belle collection d'orfèvrerie ancienne, émaux, ivoires, faïences, etc.

Premier étage : salle Arthur Taire : tableaux et dessins, souvenirs de la grande guerre. Collection de chaussures anciennes et de tous pays (Dons d'Arthur Taire). Collection de tableaux du peintre Louis Germain, offerte par sa nièce, M^me^ Chareyron. Tableaux du peintre Hubert-Sauzeau, offerts par lui et sa veuve.

Premier étage ; Musée d'Histoire naturelle (conservateur M. Lacroix, chirurgien dentiste).

5° Bibliothèque municipale.

Place de l'hôtel de ville, ancien hôtel Laurens. Collection d'incunables, missels, etc. : 60.000 volumes.

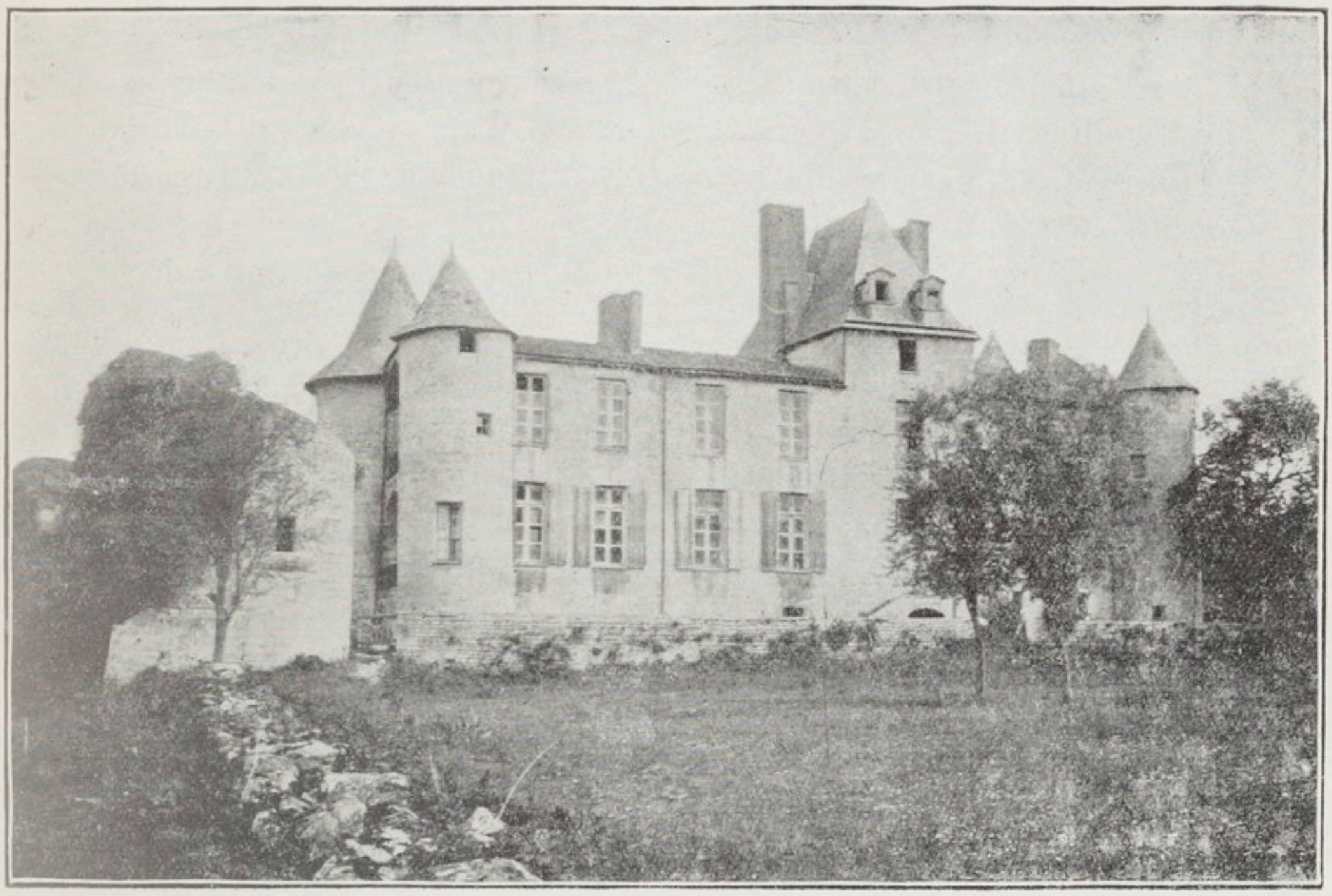

Le château de Mursay (Sciecq).

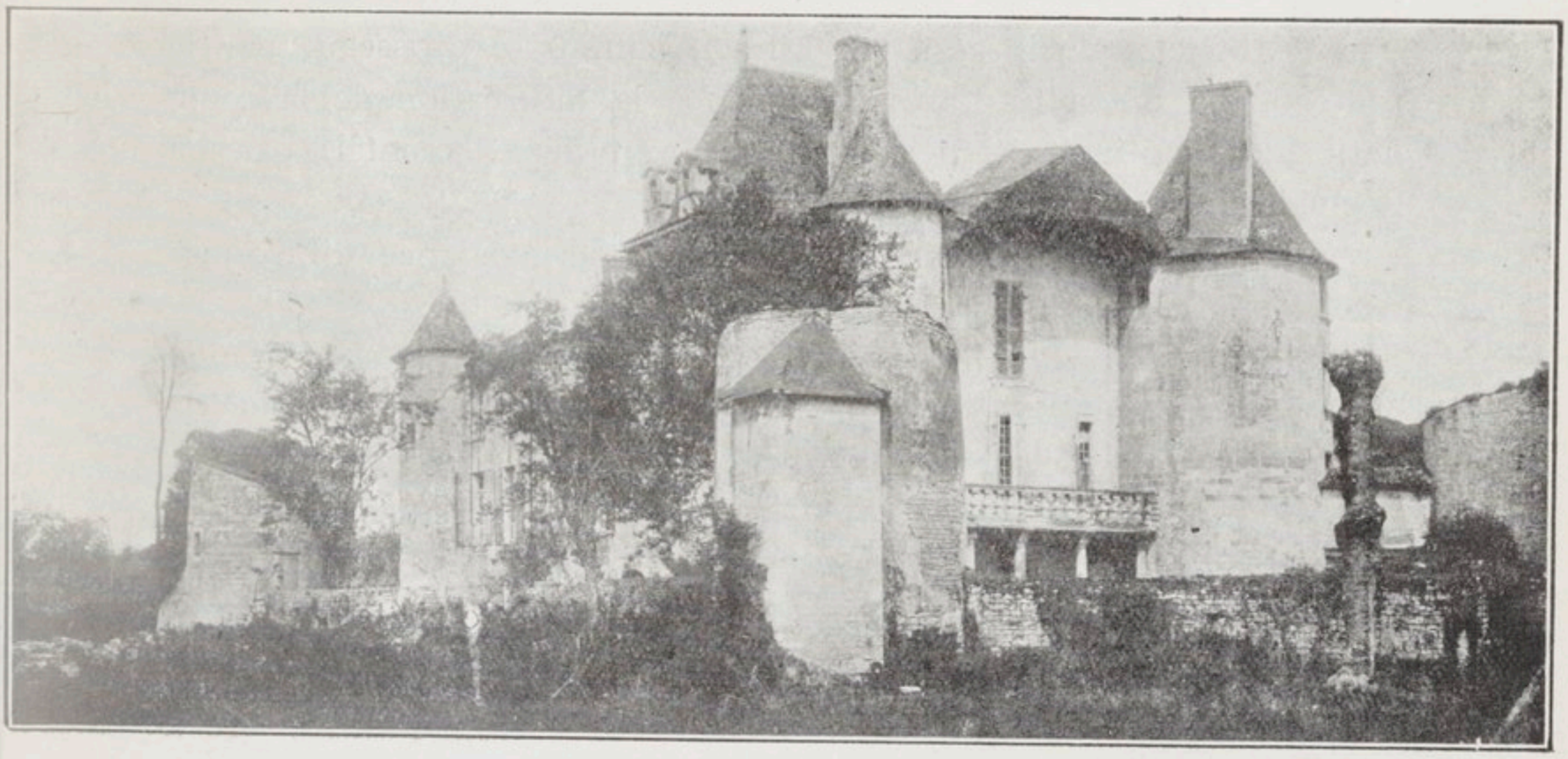

Le château de Mursay (Sciecq).

ENVIRONS DE NIORT

1° Château de Mursay (9 kilm.). Château Henri IV, entouré de fossés alimentés par la Sèvre où vécut, treize ans Agrippa d'Aubigné et plus tard, sa petite-fille Madame de Maintenon, jusqu'à l'âge de quinze ans.

Itinéraire : par la route d'Echiré, ou par Surimeau, bords de la Sèvre.

2° Château Salbart (12 kilm.). Ancienne villa Milon, donnée par Clovis à l'abbaye de Saint-Maixent, ruines imposantes d'une forteresse bâtie au début du XIII^e^ siècle, vers 1202, par la famille Larchevêque, seigneurs de Parthenay, sur l'emplacement d'une autre élevée pour défendre le pays contre les incursions des Normands. En 1420, Jean V, duc de Bretagne, y fut prisonnier. La légende en attribue la construction à la fée Mélusine de Lusignan. Il appartient aujourd'hui à la famille du Dresnay, à Echiré (3 kilm. après Mursay, sur le bord de la Sèvre).

3° Château de Cherveux (15 kilm.). Château du XV^e^ siècle, bâti par un Lusignan (monument historique classé) bien conservé, entouré de fossés, appartient à la famille Redien (pour visiter demander aux propriétaires qui l'habitent).

4° Château d'Olbreuse (18 kilm.), commune d'Usseau, par la route de La Rochelle, après Epannes, à la bifurcation de la route nationale, continuer tout droit le chemin départemental, par La Rochénard.

Château de l'époque Henri IV. Lieu de naissance d'Eléonore d'Olbreuse, encore habité par cette famille.

Eléonore, demoiselle d'honneur de la Duchesse de La Trémoïlle, à Thouars, suivit cette famille en Hollande, et épousa le duc de Brunswig-Zell ; elle devint plus tard la belle-mère de son neveu, le duc de Brunswig-Hanovre, qui fut roi d'Angleterre, sous le nom de Georges I^er^ ; elle se trouve être ainsi, l'ancêtre de toutes les têtes couronnées de l'Europe actuelle ; (on ne visite pas le château).

5° Château de Mauzé (22 kilm.) route de La Rochelle. Château

Henri IV, sur le Mignon. Louis XIII y séjourna en se rendant au siège de La Rochelle. Appartient à la famille de Chantreau (on ne visite pas).

EXCURSIONS

Saint-Liguaire (5 kilm.). Portes de La Roussille, sur la Sèvre. Restaurant.

Marais Poitevin

Coulon (10 kilm.), par le faubourg de Ribray. Deux hôtels : Souchet, rue de l'Eglise ; Poupeau, hôtel Terminus, sur la place ; promenades en bateau.

Correspondant du Syndicat d'initiative : Clochard, batelier.

La Garette (12 kilm.), à 2 kilm. de Coulon, même route. Hôtel restaurant Joyau.

Correspondant du Syndicat d'initiative : Cardineau, batelier.

Saint-Maixent, siège de l'Ecole d'Infanterie (22 kilm.), route nationale de Paris.

Belle église abbatiale, crypte de Saint-Léger (VII[e] s.).

Environs : puits d'Enfer.

S'adresser au Syndicat d'initiative. Président : Docteur Guyonnet.

Beauvoir-sur-Niort, belle forêt domaniale de Chizé ; à l'automne, chasses à courre (15 kil. de Niort, route de Saint-Jean). Chemins de fer de l'Etat, ligne de Paris-Bordeaux.

Bressuire, ancienne sous-préfecture, 80 kilomètres de Niort.

Belles ruines du château dominant la ville, propriété privée.

Eglise romane, XII[e] siècle, remaniée.

Environs pittoresques ; plein Bocage ; souvenirs nombreux de la guerre de Vendée.

Argenton-Château, canton de l'arrondissement de Bressuire,

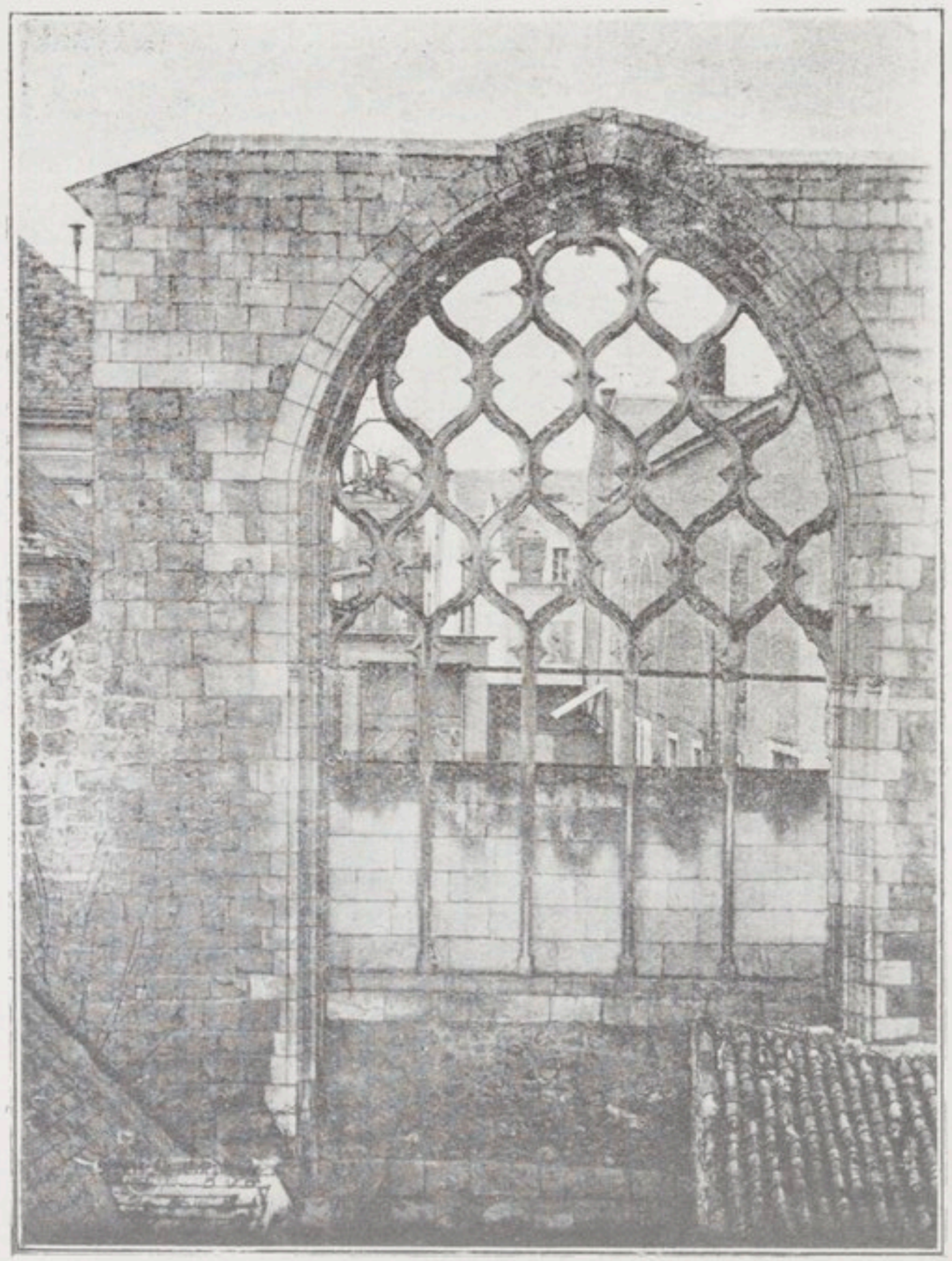

Mur des Cordeliers.

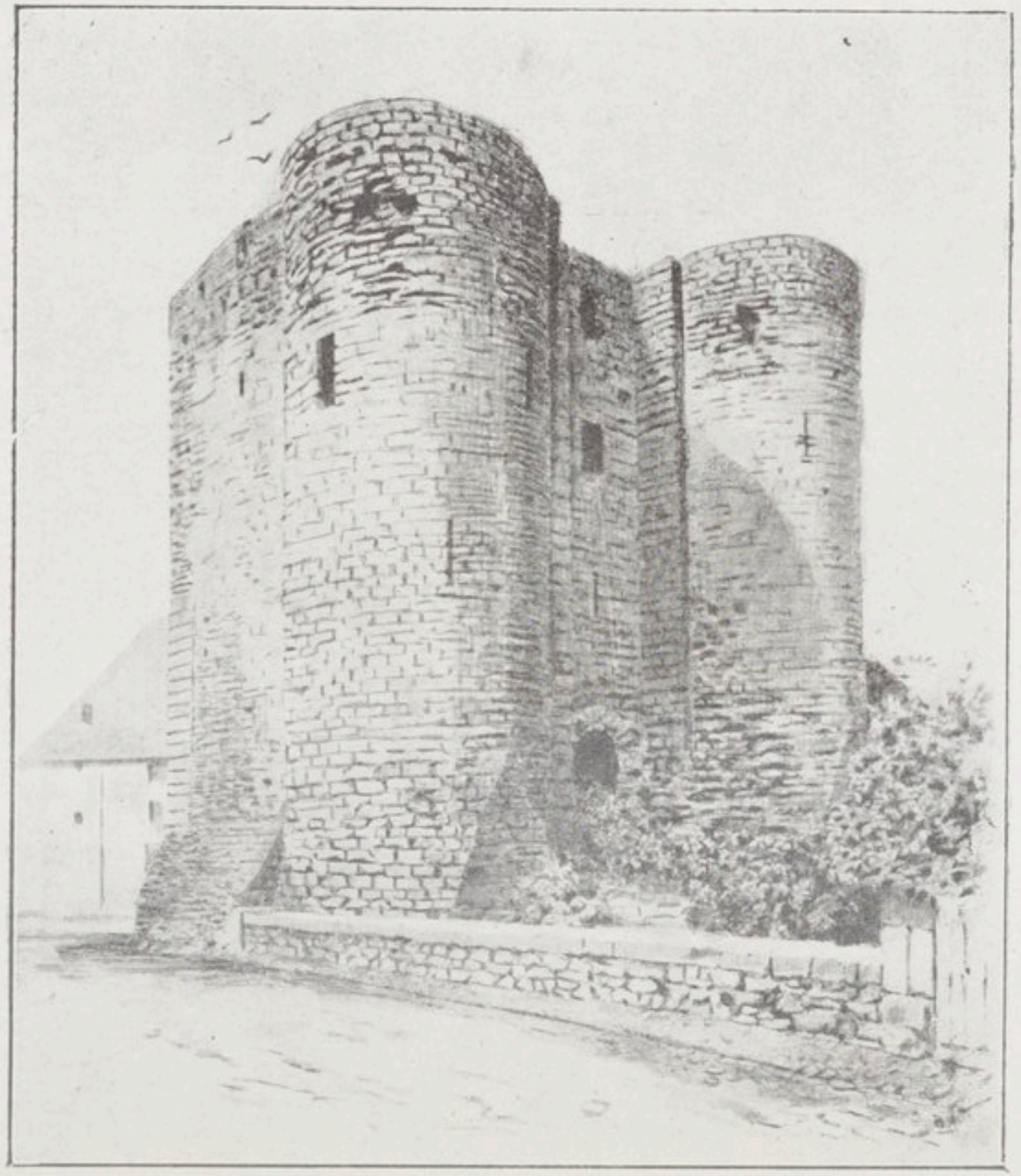

Porte au Prévôt.

18 kilomètres, 82 de Niort ; gros bourg, bonne auberge ; ruines du château donné par Louis XI à Comines, propriété privée.

Environs pittoresques à Grifférue, vallée de l'Argenton, 4 kilomètres.

Breuil-sous-Argenton, à 2 kilomètres ; belles ruines du château de l'Ebaupinay.

Thouars, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bressuire, 100 kilomètres de Niort, sur la ligne de l'Etat, Paris-Bordeaux.

Très jolie ville dominant le Thouet, qui a conservé son aspect du Moyen Age ; nombreux monuments ; ancien château des la Trémoïlle (XVII^e^ s.), a été longtemps maison centrale des détenus ; chapelle gothique, tombeau des la Trémoïlle ; hôtel du président Tyndo ; tour de la porte au Prévost ; tour du prince de Galles, contenant encore des cages de bois, où l'on enfermait les faux sauniers.

Eglises : Saint-Médard, romane et gothique, sur la place ; beau portail, maisons du XIII^e^ siècle ; Saint-Laon, romane ; musée intéressant, contient, entr'autres, un superbe carrosse Louis XV, ayant appartenu à la famille de Maussabré.

Environs : château d'Oiron, ancienne résidence de Madame de Montespan, après sa disgrâce ; bâti par les Gouffier, dont l'un fut grand écuyer de François I^er^, a été un haras de Henri II ; l'aile gauche est restée intacte, le corps principal et l'aile droite rebâtis par Madame de Montespan ; chapelle collégiale, très belle, renferme les tombeaux des Gouffier et de l'amiral Boucicaut, mutilés au temps des guerres de religion ; hôpital fondé par Madame de Montespan, où l'on voit son portrait par Mignard, la représentant en Madeleine repentie, dans une grotte ; le visage est intact, le reste retouché, la poitrine voilée par ordre des bonnes sœurs qui desservent l'hôpital.

A Thouars, Syndicat d'initiative. Président : docteur Verrier.

Melle, ancienne sous-préfecture, 32 kil. de Niort, sur la ligne de Ruffec. Chemin de fer départemental vers Lezay, La Mothe, Saint-Maixent. « Metallum » des Romains, où ils exploitaient les mines d'argent : la série complète des monnaies frappées à Melle, est à Niort, au musée du Pilori (ancien hôtel de ville).

Le Cloître de Parthenay-le-Vieux avant 1928, d'après *La Gâtine historique et monumentale* de Pelisaire Ledain, 1re édition.

Le cloître de Parthenay-le-Vieux après la restauration.

Curieuses églises : Saint-Hilaire (XI^e^ et XII^e^ s.), Saint-Pierre (XII^e^ s.). Saint-Savinien (XI^e^).

Environs : à 5 kil., Tour de Melzéard, restes d'un château construit par P. Protier, conseiller de Charles VII (XV^e^ s.) a appartenu à Arthus de Richmond.

Parthenay, sous-préfecture, 50 kilomètres de Niort, sur la ligne de l'Etat, Paris-Bordeaux.

Ville très pittoresque, nombreux monuments ; porte Saint-Jacques, sur le Thouet, anciennes tours des fortifications ; belles églises, entr'autres Saint-Laurent (XII^e^ s.) ; N.-D. de la Couldre (XII^e^ s.). Parthenay-le-Vieux ; vieille église du XII^e^ siècle, vieilles maisons.

A Parthenay, Syndicat d'initiative. Président : M. Brisset.

Amailloux, 13 kil. de Parthenay, 53 kil. de Niort ; château de Tennesue (XIV^e^ s.).

Airvault, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay, 24 kil. de Parthenay, 65 de Niort.

Ville ancienne ; église Saint-Pierre (X^e^ s.) style latin, immédiatement antérieur au roman ; château ; cloître ; donjon ; pont roman de Vernay.

Saint-Généroux, commune, du canton d'Airvault, à 8 kil., 32 de Parthenay, 77 de Niort, curieuse église du X^e^ siècle, style latin. Pont du XIII^e^ s.

Saint-Jouin-de-Marnes, commune du canton d'Airvault, à 9 kil., 34 de Parthenay, 77 de Niort ; très intéressante église romane, classée, bâtie de 1095 à 1130.

Ménigoute, chef-lieu de canton, de l'arrondissement de Parthenay, à 26 kil., 40 de Niort.

Belle abbaye des Châteliers.

Saint-Loup-sur-Thouet, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay, à 19 kil., 60 de Niort, lieu d'origine de la famille de Voltaire, les Arouet ; beau château du XVII^e^ siècle, donjon antérieur, bâti par la famille de Dercé, passa aux Gouffier d'Oiron, dont Claude, comte de Caravas, le rebâtit tel qu'il est: une longue erreur l'a attribué

à un cardinal de Sourdis, qui l'aurait fait élever, en forme d'H, pour sa maîtresse qui s'appelait Henriette ; appartient actuellement à la famille de Maussabré.

Saint-Marc-la-Lande, commune du canton de Mazières-en-Gâtine, arrondissement de Parthenay, à 20 kil., et 24 de Niort.

Eglise (XVI[e] s.) bâtie par le cardinal de Tournon ; très curieuses colonnes torses cannelées.

Verruyes, commune du canton de Mazières, 18 kil. de Parthenay, 27 de Niort ; chapelle de l'ancienne commanderie.

Thénezay, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Parthenay, à 21 kil., et 61 de Niort ; château, vieilles maisons.

La Peyratte, clocher de l'église (XII[e] s.) ; croix hosannière ; château de Rochefaton, très beau.

Louis TOUTANT.

Président du Syndicat d'Initiative de Niort.

CHAPITRE XII

LA CUISINE POITEVINE

La cuisine poitevine est une cuisine saine, fine et délicate, qui évoque l'image de ce pays charmant, d'aspect riant, d'un pittoresque harmonieux, habité par des gens avenants, malicieux sans méchanceté, pleins de bon sens, qui aiment la vie et ne la compliquent point inutilement, qui sont plus près des réalités que des chimères.

La cuisine poitevine n'est pas une cuisine de femmelette. C'est une cuisine loyale et plantureuse. Elle n'a point de ces spécialités illustres, comme la bouillabaise ou le cassoulet, qui font la gloire d'une région et s'élèvent à la splendeur d'un symbole. Dans sa prudente et profonde sagesse, elle se contente d'être à la fois exquise et copieuse.

Un plat poitevin est une chose solide, achevée, équilibrée et simple, comme les belles églises romanes qui couvrent ce pays aux vallées étroites, aux pentes verdoyantes, aux gras pâturages.

Les matières premières sont admirables : volailles grasses à souhait, beurre parfumé, lait parfait, bétail magnifique.

On ne peut trouver de légumes plus savoureux que dans le Marais, et, en particulier les haricots, qu'on appelle là-bas des *mogettes*, y sont incomparables.

L'érudit Louis Perceau, Poitevin de Coulon, qui produit un beurre d'une qualité merveilleuse, prétend qu'on ne sait faire cuire

les haricots que dans le Poitou et les Charentes, à part, naturellement, la région du cassoulet.

Ailleurs, c'est tout ce qu'on voudra, des balles de fusil ou de la colle. Il faut, affirme-t-il, le feu de bois dans la haute cheminée. Il faut un pot en terre assez grand, qu'on appelle, je crois, un *toupi*. On fait bouillir les *mogettes* dans beaucoup d'eau, on jette l'eau dès que ça bout et on remplace par une nouvelle eau très chaude. Ensuite, sel, poivre, thym, persil, et cuisson lente, très lente, attentivement, amoureusement surveillée, par une vieille paysanne qui ne s'occupe que de ça... A côté du pot des haricots, il y a un second pot rempli d'eau chaude qui sert à remplacer celle qui s'évapore, car ces haricots doivent toujours être largement immergés. Au milieu de la cuisson, qui dure quatre heures, on ajoute huit belles gousses d'ail, et, une demi-heure avant de servir, la vieille paysanne met du beurre sans parcimonie, du bon beurre fin comme noisette et tout imprégné de l'arome de ces prés fleuris qu'arrosent le Clain et la Vienne.

Ces haricots-là ne sont jamais indigestes, proclame l'auteur du *Cabinet secret du Parnasse*. Il faut, essentielle recommandation, les manger avec de la salade, ou avec ces piments verts que l'on conserve comme les cornichons, en Poitou.

Mais allez donc préparer des haricots de cette façon à Paris !... C'est impossible...

Un Poitevin lettré, M. Louis Beau, l'auteur d'un des rares livres de bonne humeur qu'on ait écrits sur la guerre, *La Petite ville joyeuse*, me disait dernièrement qu'il était quasiment impossible de manger à Paris de la cuisine poitevine... Elle ne saurait se transplanter.

— Il lui manquera toujours, assurait-il, le tour de main de la cuisinière, la saveur particulière des ingrédients du pays, des matières premières du pays ; il y manquera un tas de choses qui peuvent paraître secondaires à des esprits superficiels, ou qui ne sont pas de chez nous, mais qui pour nous ont une grande importance... C'est la bonne odeur de la salle, c'est le parfum de serpolet de la nappe de grosse toile, la naïve simplicité du couvert, la franche cordialité de l'accueil, la vue des gens qui passent, le patois que l'on entend, enfin, tout ce qui constitue l'ambiance, l'atmosphère, le décor, que

du reste quelques restaurateurs se sont efforcés ces temps-ci de reconstituer à Paris, dans l'architecture de leur maison, dans sa décoration, et jusque dans son enseigne...

Pour mon compte personnel, j'avoue ne pas priser beaucoup ces reconstitutions, et qu'une auberge bretonne ou nivernaise installée en décor de théâtre au rez-de-chaussée camouflé d'une maison moderne, me paraît d'une bouffonnerie un peu triste. Ça me fait penser à une locomotive qui traînerait une diligence, et, quand je vois le maître d'hôtel en habit venir prendre la commande — le maître d'hôtel qui est généralement italien ou tchécoslovaque — toute illusion s'évanouit. On peut servir à Paris *certains* plats de nos provinces et les y manger presque aussi bons que dans leur pays, quand on a affaire à des restaurateurs originaires de la contrée, qui font venir directement foies gras ou confit d'oie, par exemple. Faisons de la gastronomie régionaliste dans les assiettes, mais qu'on n'essaie pas, avec des décors d'opérette, de nous donner le change et de nous faire croire que nous sommes loin des boulevards, quand nous sommes entourés de messieurs en smoking et de jeunes personnes emperlées.

*
* *

Ce qu'on ne peut avoir, c'est un déjeuner comme ceux que l'on fait dans les villages poitevins, à l'improviste.

— Vous arrivez, me contait Louis Beau en me mettant l'eau à la bouche, sur le coup de midi. Vous êtes trois ou quatre. Rien n'est préparé : on ne vous attendait pas. Vous faites la moue en pénétrant dans la *chambre de réserve*. Mais vous êtes vite rassuré. Déjà, une nappe de grosse toile qui sent bon la lessive toute fraîche est sur la table, tandis que la femme de l'aubergiste, enfilant ses sabots et troussant sa cotte, court après un poulet, l'attrape, le plume, le vide, le coupe et le fait fricasser dans la poêle, tout cela en un tournemain. Et voici le menu qu'on vous servira : une omelette au lard, du bon lard fumé pendu sous la hotte de la cheminée depuis qu'on tua le dernier cochon, un poulet sauté dans la poêle avec des pommes de terre et des oignons finement coupés ; un cuissot d'oie confit ; une chicorée frisée bien verte, qu'on vient de cueillir, assaisonnée avec

de l'huile de noix qui sent son fruit, du vinaigre de vin fabriqué à la maison, et couronnée de croûtons de pain vigoureusement frottés d'ail. Après, un fromage de Saint-Sauvant ou de Chaunay, pur lait de chèvre, quelques reines-claudes mordues déjà par le soleil, ou, si c'est en hiver, une bonne potée de châtaignes ayant sué leur eau devant la braise. Et ce repas-là, arrosé d'un bon petit vin gris du côteau voisin, on pouvait l'avoir pour cinquante sous avant la guerre... avec le droit d'embrasser la servante au dessert... si l'on était content et qu'elle fut jolie, bien entendu.

— Et maintenant ?

— Maintenant, ça ne coûterait guère que huit ou neuf francs...

— C'est encore pour rien !...

— Mais le pourboire, qui est devenu de rigueur, a remplacé l'accolade ancillaire... Ainsi se monnayent aujourd'hui les traditions !

*
* *

Les spécialités traditionnelles du Poitou sont la *fouace*, le *tourteau fromagé*, les *grillons*, la *bouilliture d'anguilles*, le *clafoutis*, le *lièvre à la vendéenne*, la *tourtière de Pâques*, les fameuses *mogettes*, le *mil* ou *milliet au lait*, diverses confiseries, et enfin une magnifique série de fromages de chèvre.

Le *clafoutis* est un flan aux cerises qui se mange tant dans le Limousin que dans le Sud-Est du Poitou et dont Jules Claretie a donné la recette naguère. En Limousin, on n'emploie que des cerises noires.

Le *tourteau fromagé* est une sorte de flan quant à la forme, mais dont le plat de pâte contient un copieux amalgame de fromage de chèvre frais, mou, de farine, de beurre, d'œufs, le tout cuit dans le four du boulanger, doré et parfumé à souhait quand il en sort.

Il y a aussi le *tourteau sous flammes*, qui se fait au four quand on cuit le pain, avec une boule de pâte au milieu de laquelle on met un bon morceau de beurre, et qu'on mange brûlant.

La *fouace* est une galette qu'on faisait primitivement avec de la fine fleur de froment, sans beurre, ni œufs, et cuite sous la cendre. On y met maintenant généralement, du beurre et des œufs.

Le nom de *fouace* vient de *focus*, foyer, justement parce que les

fouaces cuisaient dans la grande cheminée à hotte. On trouve aussi la *fouace* en Touraine, à Nantes, en Bourgogne, en Provence, en Languedoc, en Roussillon. Dans les provinces méridionales, on y incorpore des lardons frits et on la connaît sous le nom de *fougasse*.

Rabelais relate que le jeune Gargantua mangeait sa *fouace* sans pain. Et, au chapitre XXV de *Gargantua*, il nous conte comment une grande dispute — *dont furent faictes grosses guerres* — éclata entre les fouaciers de Lerné (canton de Chinon, à un kilomètre de la Devinière, terre natale de Rabelais) et ceux du pays de Gargantua. Il parle avec amour de la *fouace*, nourriture « céleste » quand elle est fraîche et se mange avec des raisins.

Il existe à Paris une société de la *Fouace*, qui groupe des Poitevins de marque, que préside l'érudit écrivain Henri Clouzot et dont Gaston Chérau fait partie. Des *fouaces*, envoyées du Poitou, figurèrent à son dernier banquet.

Dans un livre charmant, où il égrène les souvenirs de ses premières années à Niort, *Une ville, un enfant*, M. Henri Clouzot parle des pâtisseries populaires de sa petite patrie : « Quant aux marchands de fouaces, ils étalaient sur des tréteaux, dans le bas même du Champ de Foire, leurs galettes à la croûte noire, fraternellement mêlés aux marchands d'échaudés, qui tiraient leurs gâteaux en forme de couronne de grands paniers remplis de feuilles de fougère. Passe encore pour la fouace, dont la pâte épaisse mais blanche avait sa saveur. Mais l'échaudé ne me semblait bon qu'à aiguiser le bec des serins. Combien je préférais cet autre gâteau poitevin, le casse-museau, sans me douter que cette pâte gonflée au four remontait tout droit aux casse-gueules liturgiques que les fidèles du Moyen Age s'envoyaient au visage durant les Rogations. »

N'oublions point, au chapitre des gâteaux, ni les *carquelins*, un peu secs, ni le *pruné*, tarte remplie de compote de pruneaux, ni les *caillebottes*, friandise de lait caillé, que Rabelais célèbre dans *Pantagruel*.

Le *mil*, qui fut servi à la duchesse de Berry lors de la chouannerie de la Restauration, est du millet moulu délayé dans du lait et lentement cuit.

Les *grillons* tiennent à la fois des rillons, des rillauds et des rillettes. C'est une « délicatesse » saintongeaise de haut goût.

Le long des côtes, on trouve diverses variétés de soupes de poisson, comme la *chaudrée*, bouillabaisse vendéenne.

Les *cagouilles* sont les escargots, grand régal poitevin. On les farcit excellemment de beurre, d'ail, de persil, ou bien on les fait mijoter avec une sauce d'échalottes revenues dans le beurre, mouillée de vin blanc et naturellement enrichie d'ail.

L'ail joue un rôle important dans la cuisine poitevine. Tous les gourmets de Niort et de Poitiers vous diront qu'on en consomme plus chez eux qu'en Provence, en ajoutant que leur ail, comme celui du Midi, est un ail civilisé, beaucoup plus spirituel et courtois que cet ail d'au-dessus de la Loire, vulgaire et rudânier.

Le *lièvre à la vendéenne* se fait cuire au vin de Pompois, avec du lard, de la graisse d'oie, beaucoup d'ail et d'échalottes. La préparation en est lente et minutieuse, mais le résultat splendide.

On connaît à Luçon une manière spéciale d'accommoder les grenouilles, les matelotes et les pâtisseries thouarsaises son renommées. Niort est fière de son angélique givrée, de sa crème d'angélique et de ses délicieux artichauts ; Parthenay de ses rillauds et de ses biscuits ; Poitiers de ses nougatines et de son restaurant du *Chapon fin*, à qui revenait l'honneur d'ouvrir la série des manifestations régionalistes, à la section gastronomique du Salon d'Automne (1).

On boit de très bons vins en Poitou : les vins du Thouarsais, si veloutés, et parmi lesquels le Pompois est bien connu, les délicats vins blancs de Loudun, et ce noble nectar de la Foye-Monjault, déjà apprécié au temps de Rabelais.

Il y a également de très bonnes eaux-de-vie. Le pays touche à ces sublimes Charentes dont Maurice des Ombiaux vient de chanter la gloire dans le *Nobiliaire des Eaux-de-Vie et Liqueurs de France*.

Il y a enfin toute une symphonie d'admirables fromages de chèvre, d'une finesse incomparable.

Beaucoup de personnes ne connaissent que le *Chabichou*, s'imaginent que c'est le seul fromage poitevin et en font en quelque sorte l'emblème gastronomique de la province.

(1) Voir page suivante.

Mais il y a bien d'autres fromages que ce chabichou, fabriqué dans un faubourg de Poitiers (Montbernage), et dont on consomme à Paris tant de piètres imitations.

Il y a les fromages de La Mothe-Saint-Héray, et parmi eux surtout ceux de la Coopérative de Bougon, les fromages de Pamproux, de Chaunay, de Couhé, de Saint-Sauvant.

Avant la guerre, les paysannes fabriquaient chez elles ces délicieux fromages et les allaient vendre au marché. Aujourd'hui, la fabrication s'est trop industrialisée, et le lait de vache s'amalgame parfois honteusement au lait de chèvre.

Cependant, on trouve encore d'honnêtes fromages de chèvre, faits selon les loyales traditions, et particulièrement dans le nord-est de la Vienne, du côté d'Angles-sur-l'Anglin et de la Roche-Posay.

Gaston DERYS.

membre de l'Académie des gastronomes.

*
* *

(1) *Menu présenté par le Restaurant du Chapon-Fin, à Poitiers, à l'occasion du Salon d'Automne 1927 et servi au Grand Palais, le 6 novembre 1927. (Section d'Art Gastronomique).*

MENU

LE SAUCISSON CHAUD DU POITOU

••••

LES CARPILLONS DU CLAIN FARCIS AU VIN DE BOURGUEUIL

••••

LE PATÉ D'OIES BLANCHES DU POITOU

••••

LES CHAPONS FINS DU PAYS

••••

LES FONDS D'ARTICHAUTS A LA MODE DE NIORT

••••

LES ENDIVES A L'HUILE DE NOIX

••••

LE CHABICHOU — LE LA MOTHE-BOUGON

••••

LE FLAN DE POIRES POITEVIN

••••

LES NOUGATINES DU POITOU

LES SPÉCIALITÉS POITEVINES

Les spécialités poitevines sont nombreuses et des plus variées. Elles sont très appréciées des touristes qui se doublent parfois de fins gourmets.

Nous signalerons notamment :

L'angélique de Niort,
Les macarons de Montmorillon,
Les macarons thouarsais,
Les biscuits poitevins,
Les pâtés de Civray,
Les tourteaux fromagés,
Les fouaces,
Les échaudés.
Les bouillitures d'anguilles,
Les anguillettes grillées,
Le « farci »,
Le lapin en daube,
L' « embeurrée de choux pommés »,
Le « gigorit » ou « tantouillée » (ragoût de porc),
Les « fressures »,
La « chaudrée »,
Les « grillons »,
Les « caillebottes »,
Les « cagouilles »,
Les « mogettes »,
Les « chabichou », etc...

Au demeurant, M. Gaston Derys, membre de l'Académie des Gastronomes, les a louées comme il convient dans l'étude qui précède et parue en février 1928 dans la revue le « *Grand Tourisme* ». Nous ne saurions trop le remercier ici d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire son article si pittoresque.

LES VINS

Nous trouvons dans les *Deux-Sèvres*, *au sud* du département, les vins rouges de Saintonge, aussi rares qu'ils sont moelleux, les « rescapés du phylloxera », ceux de *La Rochénard* et de *La Foye-Monjault*, et *au nord* du département, dans la région privilégiée du Thouarsais ;

les vins blancs de *Taizé*, *Bilazais*, *Ligron* et *Saint-Martin-de-Sanzay* ;

les vins « pétillants et clairets » de *Maulais* et de *Saint-Généroux* ;

les rouges *Pompois* « fruités et moelleux », les *Champigny* « plus corsés » ;

les vins blancs de *Tourtenay*, *Le Petit Puy*, *Brézé*, *Dampierre*, qui pétillent au fond des coupes et délient les langues les plus prudentes ».

Dans la *Vienne*, nous trouvons les vins rouges de la banlieue de Poitiers (*Saint-Georges-de-Baillargeau*, *Montamisé*, *Dissay*) et ceux de *Chauvigny* et environs.

Nous signalerons également les vins blancs du Châtelleraudais, fort goûtés des connaisseurs, les *Marigny-Brizay* et les *Côtes de Beaumont*. Mais nous devons une mention toute particulière aux vins du Loudunais, vins secs si justement appréciés des plus fins gourmets et qui soutiennent avantageusement la comparaison avec leurs frères du Saumurois, de l'Anjou et de la Touraine.

Nous citerons tout spécialement les *Saint-Léger-de-Montbrillais*, les *Berrie*, les *Ternay*, les *Pouançay* et les *Curzay*.

A. L.

THOUARS

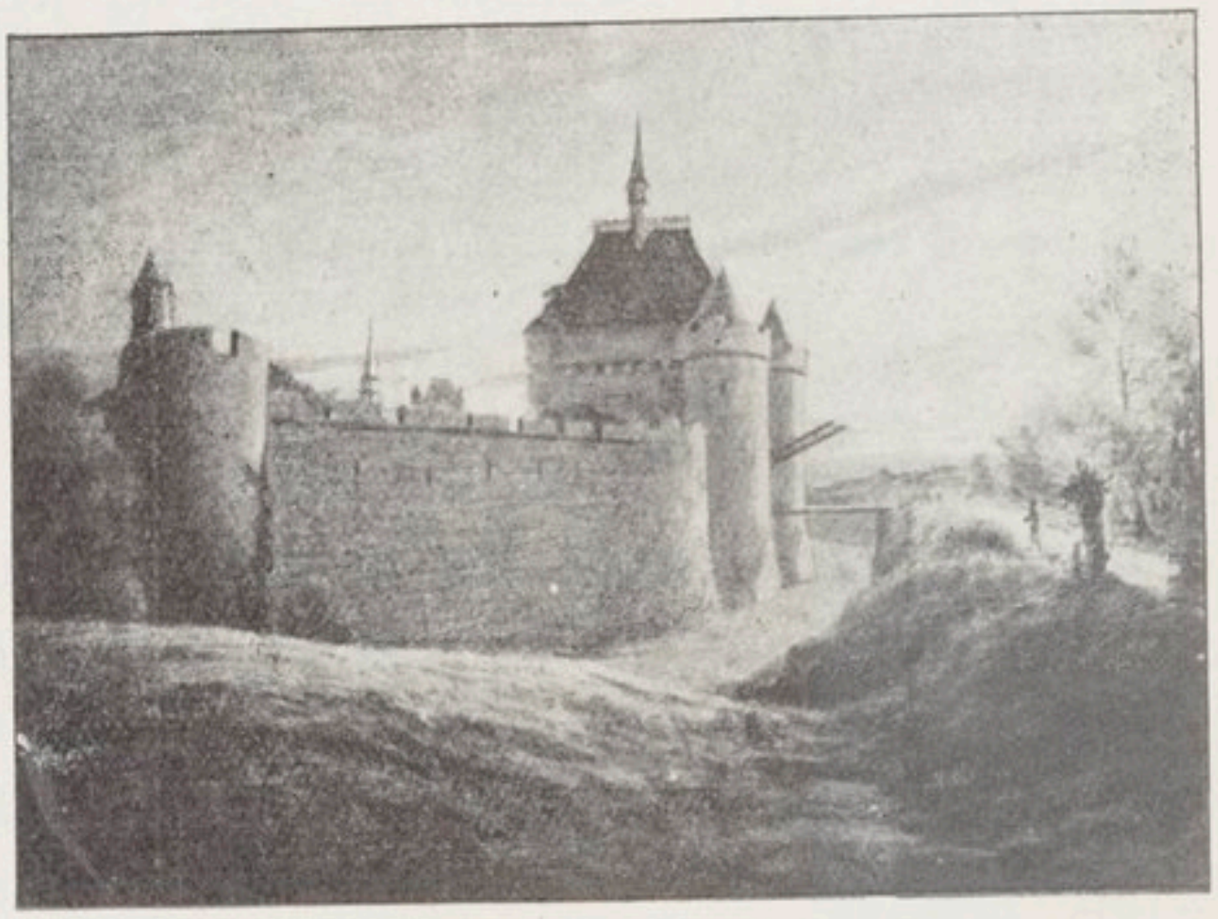

La Porte au Prévôt
(Reconstitution)

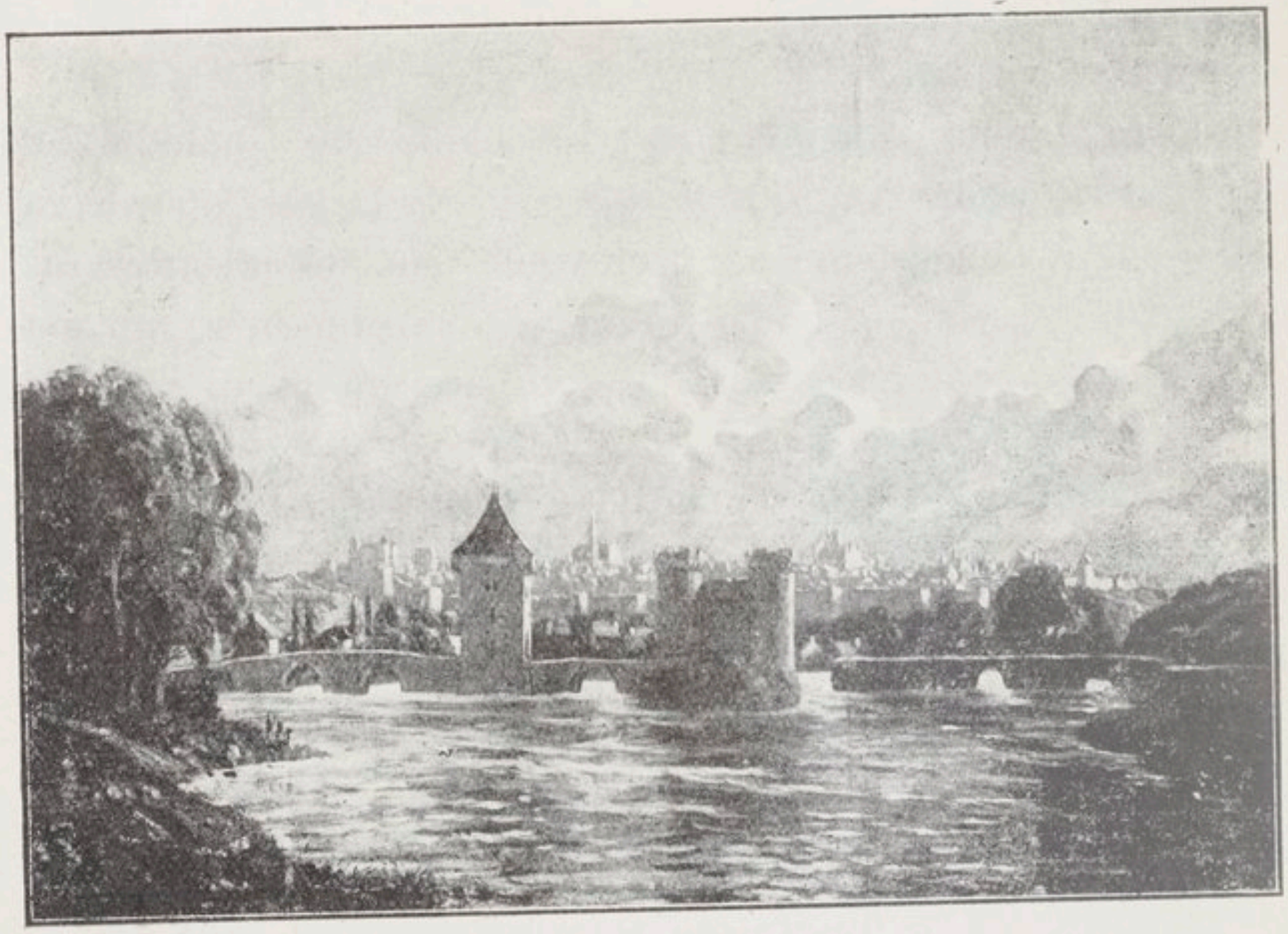

Le Pont-Neuf
(Reconstitution)

CHAPITRE XIII

LE POITOU DANS L'HISTOIRE

LA RACE POITEVINE

M. *Boissonnade*, Doyen de la Faculté des Lettres de Poitiers, a écrit une *Histoire de Poitou* fort documentée, dans la collection des « Vieilles Provinces de France ».

Il ne nous appartient pas de résumer ici cet important ouvrage qui brosse à larges traits l'histoire de la région poitevine, ce qui, au reste, nous ferait sortir du cadre que nous nous sommes tracé. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire l'une des plus belles pages de cet ouvrage, tirée de l'introduction où l'auteur a dépeint avec un rare à propos, la psychologie de la race poitevine et sa lente élaboration par tout un glorieux passé d'histoire.

.....

Véritable « marche », écrit M. Boissonnade, entre le Nord et le Midi, entre l'Ouest et le Centre, terre de passage où se sont heurtés tant de flots humains, le Poitou est « la bataille », le champ clos où s'est décidé à cinq reprises le sort même de la France, d'abord à l'époque franque, puis au moment de l'invasion arabe, ensuite pendant le

conflit anglo-français, et enfin après l'âpre mêlée calviniste et catholique, aux temps révolutionnaires qui déchaînèrent la guerre de « géants » de la Vendée.

« Au milieu de ces variations surprenantes, une population s'est constituée, formée d'éléments complexes, mais qui a gardé longtemps sa physionomie originale et qui en conserve quelques traits. Assemblage de génies en apparence contradictoires, « véritable Mélusine », comme l'a appelée Michelet, la race poitevine a étonné par ses contrastes. »

....

« Bien avant Michelet, les chroniqueurs du XII^e^ et du XIII^e^ siècle avaient remarqué ce « génie mixte et contradictoire » d'une province, où « tout paraît commencer, où rien ne s'achève », véritable « Janus », pays à deux visages, l'un tourné au nord, l'autre au sud, qui avant de se fondre dans l'unité française, et même après s'y être confondu, étonne par les soubresauts déconcertants où il a paru se complaire. Il a hésité, en effet, entre les dominations et les civilisations opposées, entre la Gaule et Rome, entre le paganisme et le christianisme, entre les Visigoths et les Francs, entre les Capétiens et les Plantagenets, entre Rome et Genève, entre la Révolution et l'ancien régime, fournissant aux diverses causes des champions et des adversaires. Les vicissitudes de son histoire, ces guerres sans fin, ces luttes ardentes, suivies de longues périodes de paix et de calme, où le Poitou paraît comme assoupi et reposé après la fièvre, ces torpeurs suivies de réaction, trouvent leur explication partielle dans les traits permanents de la nature physique et dans la situation d'une province qui a ainsi payé en quelque sorte la rançon de ses privilèges.

« La discontinuité dans l'effort, l'apparence de la versatilité, de lourdes chutes après des envolées pleines d'espérances, de profondes décadences succédant à des périodes de grandeur, tel est l'aspect que présente l'histoire de la nationalité poitevine. Elle laisse l'impression de l'inachevé. L'apathie, la somnolence, la passivité y font souvent suite aux manifestations d'énergie, d'activité, et de vitalité. Aux époques où il n'est pas aiguillonné par la nécessité ou réveillé par la

souffrance, le génie poitevin s'abandonne volontiers à la douceur du bien-être. Mais les Poitevins, si sensibles aux bienfaits de la paix, de la discipline, de l'autorité, se sont révoltés toujours contre les abus de la force, contre les excès de l'arbitraire, contre les atteintes portées à leurs traditions séculaires. De là, le fond permanent de l'esprit d'indépendance qui persiste sous les apparences de la soumission, et ces accès d'individualisme qui se manifestent brusquement quand on méconnaît leur caractère. De là chez eux, même quand ils semblent abdiquer devant les nationalités ou les dominations victorieuses, la persistance de ferments d'opposition.

« Obligés par leur situation, au point de contact d'Etats rivaux ou de civilisations ennemies, de comparer et de juger les forces, les intérêts, les partis en présence, les Poitevins ont dû évoluer dans des directions bien différentes et hésiter longtemps avant de choisir les maîtres dont ils attendaient le meilleur gouvernement. Ils passèrent pour versatiles et peu sûrs parce qu'ils exerçaient leur faculté de discernement et qu'ils prenaient leurs intérêts pour guides de leurs actes. Mais, au cours de leur histoire si changeante, marquée par tant d'événements dramatiques, ils acquirent cette faculté et cette pénétration de jugement, ce sens pratique, cette finesse, cette lucidité et cette précision d'intelligence, cette gravité parfois un peu lourde, cette volonté réfléchie et persévérante qui les ont de bonne heure caractérisés. Ainsi a été trempé au creuset des événements le génie d'une race, dont l'apport a été capital dans la formation de notre passé historique. »

P. Boissonnade : *Histoire de Poitou*
Introduction, p. VI-VII-VIII.
(édition de 1926).

LES GRANDES DATES DE L'HISTOIRE DU POITOU

En quelques pages, M. *Mérieux*, Président du Syndicat d'Initiative de Poitiers, a retracé dans le chapitre consacré au « Tourisme en Poitou » les principaux événements qui se sont déroulés dans la capitale poitevine et ses environs immédiats.

M. *Béguin*, Archiviste départemental des Deux-Sèvres, de son côté, passe en revue dans le chapitre suivant les « Célébrités Poitevines » qui ont illustré la région au cours des siècles, dans les différentes branches de l'activité humaine.

Nous voudrions, à notre tour, en un rapide aperçu, signaler les principales dates de l'histoire du Poitou, et jalonner ses vingt siècles d'histoire si mouvementée, si attachante aussi.

*
* *

Avant l'occupation romaine, la région est peuplée par les Pictaves ou Pictons qui nous ont laissé des grottes préhistoriques, menhirs, dolmens, etc... que nous retrouvons un peu partout, tant dans la Vienne que dans les Deux-Sèvres.

Cinquante-deux ans avant notre ère, Duratius, chef des Pictons, se déclare pour César et les Romains contre Vercingétorix.

De la conquête romaine, les vestiges nous restent aussi fort nombreux (aqueducs, camps, thermes, arènes, sépultures gallo-romaines, monnaies gauloises et romaines).

En 275, les Barbares envahissent le Poitou et incendient Poitiers qui est reconstruit à la fin du III^e^ siècle et entouré d'une enceinte fortifiée. A la même époque le *christianisme* pénètre en Poitou.

Dès le début de l'*époque chrétienne*, nous voyons le pays se couvrir de monastères et d'abbayes.

Le Monastère de *Ligugé*, fondé en 361 par saint Martin ;

L'Abbaye de *Saint-Maixent*, fondée en 510 par saint Maixent ;

Le Monastère de *Sainte-Croix* (Poitiers), fondé vers 560 par sainte Radegonde ;

L'Abbaye de *Saint-Jouin-de-Marnes* et le Prieuré de *Mairé-Lévescault*, fondés vers 550 ;

Le Monastère de *Charroux*, fondé en 785 par Charlemagne ;

L'Abbaye d'*Airvault*, elle, date de 971 ; celle des *Chateliers* (Fomperron) de 1110 ; celle de l'*Absie* (1120) etc...

Au IV^e^ siècle, Rom abrite le poète latin *Ausone*, et à la fin du VI^e^ siècle Poitiers accueille un autre poète latin, *Fortunat*, qui fut évêque de Poitiers.

En 419, le Poitou tombe sous la domination des Visigoths dont les rois résident à Poitiers.

En 507, *Clovis* remporte sur Alaric la Victoire de Vouillé.

En 558, Poitiers est assiégée et prise par Clotaire, le mari de sainte Radegonde.

En 732, *Charles Martel* remporte à Moussais-la-Bataille (près de Cenon) sa victoire décisive sur les Sarrazins.

En 762, la ville de Thouars est assiégée et enlevée par *Pépin le Bref*.

En 778, naît à Chasseneuil-du-Poitou, *Louis le Pieux*, fils de Charlemagne qui part pour l'Espagne.

En 817, Niort, Saint-Maixent et Melle sont assiégés et incendiés par les Normands.

Melle et Saint-Maixent sont à nouveau ravagés par les pirates normands en 847-865 et Poitiers en 863-865.

Le Poitou connaît ensuite une ère de prospérité de plus de deux siècles, sous la domination des comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine. (Guillaume Tête d'étoupes, Guillaume Fier à bras, Guillaume le Grand, Guy Geoffroy Guillaume, Guillaume VII).

989-1028. — La paix de Dieu est instituée en Poitou aux conciles de Charroux et de Poitiers.

Au XI^e^ siècle, le *servage* disparaît en Poitou.

En 1137, *Eléonore d'Aquitaine* épouse Louis VII, puis Henri de Plantagenet, en 1152, et le Poitou tombe sous la domination anglaise.

A la fin du XII[e] siècle, Richard Cœur de Lion construit le *Donjon de Niort.*

En 1199, Poitiers est érigé en commune.

En 1199, *Niort* est érigé en commune et en 1203 obtient sa charte d'affranchissement.

En 1204, Philippe-Auguste confisque le Poitou qui fait retour à la couronne de France en 1271.

En 1224, Louis VIII reprend Niort aux Anglais et Philippe-Auguste construit le *château de Saint-Maixent.*

De 1227 à 1241 les sires de Lusignan se révoltent contre l'autorité royale. Ils ne se soumettent qu'en 1242 à Saint-Louis.

En 1308, le pape Clément V et Philippe le Bel décident à Poitiers la *suppression et le procès des Templiers.*

En 1309, Philippe le Bel confisque les domaines des Lusignan.

En 1346, la ville de *Poitiers* est prise par les Anglais, ainsi que la ville de *Saint-Maixent*, dont la population est massacrée.

Nous sommes aux mauvais jours de la guerre de Cent Ans.

La même année, *Duguesclin* reprend Saint-Maixent, Melle et Thouars aux Anglais.

En 1348, *la peste noire* sévit en Poitou. Nouvelle épidémie en 1362.

En 1356, Jean le Bon est battu à *Nouaillé* par le Prince Noir, et le traité de Brétigny (1360) replace le Poitou sous la domination anglaise.

En 1371, la population de Niort est massacrée par les Anglais.

En 1372, Duguesclin bat les Anglais à *Chizé* et leur reprend Saint-Maixent, Thouars et Poitiers.

En 1373, Duguesclin reprend Niort par surprise.

En 1377, le Duc de Berry entreprend l'aménagement du *Port de Niort.*

Après le traité de Troyes (1420), Charles VII se retire à Poitiers avec le Parlement et l'Université.

En 1429, *Jeanne d'Arc* passe à Poitiers (du 11 au 24 mars).

En 1431, Charles VII fonde l'*Université de Poitiers*.

La paix d'Arras (1435) réunit définitivement le Poitou à la couronne de France.

En 1439, la *Praguerie* sévit à Niort et à Saint-Maixent.

Saint-Maixent, qui s'est soumis au roi Charles VII, obtient sa charte d'affranchissement en 1440.

Un siècle durant, le calme règne dans le Poitou jusqu'aux guerres de religion.

En 1478, *l'imprimerie* fait son apparition en Poitou.

En 1534, *Calvin* prêche la Réforme à Poitiers.

En 1562, Thouars tombe aux mains des protestants, ainsi que Poitiers, aussitôt repris par les catholiques.

En 1567, Niort est assiégé et enlevé par l'amiral Coligny.

En 1568, Saint-Maixent tombe à son tour, et en 1569, Niort est repris à nouveau par les protestants.

En 1569, Coligny assiège Poitiers, mais il est vaincu à *Moncontour* par le duc d'Anjou.

En 1576, Henri IV séjourne au château de Mursay.

De 1586 à 1596, les guerres de la Ligue sévissent en Poitou qui tient pour Henri IV. Poitiers est pour la Ligue.

En 1598, l'*Edit de Nantes* pacifie la région poitevine, jusqu'en 1685, date de la révocation de l'Edit de Nantes, laquelle contraint à l'exil de nombreuses familles protestantes.

De 1603 à 1610, *Sully* est gouverneur du Poitou.

Du règne de Henri IV à la Révolution, peu d'événements à signaler dans l'histoire poitevine.

En 1631, la peste ravage la ville de Poitiers.

En 1634, procès *d'Urbain Grandier*, à Loudun.

En 1680, odieuses dragonnades en Poitou contre les Protestants.

En 1709, la famine désole le Poitou.

De 1751 à 1784, l'intendant général, comte *de Blossac*, crée 700

kilomètres de routes et les promenades de Poitiers, Châtellerault et Saint-Maixent.

En 1773, Jouyneau des Loges fonde le premier Journal poitevin « *Les affiches du Poitou* », aujourd'hui le « *Journal de l'Ouest* ».

En 1790, le Poitou est divisé en trois départements, la *Vienne*, les *Deux-Sèvres* et la *Vendée*. La Vienne s'augmente du Loudunais et du Mirebalais enlevés à l'Anjou.

Après les troubles révolutionnaires, la guerre de Vendée (1793-1795) voit tour à tour Bressuire, Parthenay, Thouars pris et repris par les « Blancs » et par les « Bleus ».

En 1799, la Chouannerie sévit à nouveau et ensanglante le Bocage vendéen.

En 1800, un *Tribunal d'appel* est établi à Poitiers. Il sera transformé en *Cour d'appel* au début de l'Empire.

En 1801, le Concordat institue le *diocèse* de Poitiers (Vienne-Deux-Sèvres).

En 1800, la paix est revenue et elle ne sera plus troublée jusqu'à nos jours. L'histoire locale n'a plus, dès lors, à enregistrer rien de particulier.

Signalons toutefois, en terminant, le passage à *Niort* de Napoléon Ier, une première fois en 1808, une seconde fois en 1815, avant le départ de l'Aigle pour l'exil et la mort à Sainte-Hélène, et le procès fameux du général Berton, qui conspirait contre Louis XVIII et fut jugé et exécuté à *Poitiers* en 1822.

En 1850, la création de la voie ferrée Paris-Bordeaux qui traverse le département de la Vienne du Nord au Sud.

De 1852 à 1870, l'établissement des lignes Poitiers, Niort, La Rochelle et Niort-Angers.

En 1872, la destruction du vignoble poitevin par le phylloxera.

En 1889, 1890, la fondation des premières laiteries coopératives dans les Deux-Sèvres.

Nous aurons garde d'oublier la belle attitude des régiments poitevins pendant la grande guerre 1914-1918 :

En Lorraine, à la Marne et sur l'Yser, en 1914 ;

En Artois, en 1915 ; à Verdun et sur la Somme, en 1916 ;
En 1917, au Chemin des Dames, et dans la Somme, en 1918.

*
* *

Nous arrêterons là cette rapide esquisse de l'Histoire poitevine « si mouvementée, si attachante aussi », ainsi que nous disions plus haut ; si pleine « d'événements dramatiques, de soubresauts déconcertants », comme le dit M. Boissonnade, qui ont trempé l'âme poitevine au cours des âges, et l'ont faite ce qu'elle est aujourd'hui, toute de sens pratique et de gravité, de finesse et de précision, de volonté réfléchie et tenace qui la caractérisent.

A. L...

POITIERS

Au temps des vieux Gaulois, la légion romaine
A marqué son pas lourd sur mon sol frémissant ;
J'ai vu le roi Clovis, et contre le Croissant
J'ai défendu la Croix aux marches d'Aquitaine.

J'ai connu Duguesclin et Jeanne la Lorraine.
Charles-Quint le césar fut mon hôte en passant,
Puis vint pour me garder contre un assaut puissant,
Henri le Balafré, prince et grand capitaine.

Mes cloîtres où jadis Radegonde oubliait
La majesté royale et mains jointes priait,
Mes églises, mes murs sont imprégnés d'histoire.

Et quand l'ombre s'épand sur l'horizon voilé,
Je repose étendu sous le ciel étoilé
Encore enveloppé d'un manteau lourd de gloire.

BLOSSAC

C'est le printemps, les vieux tilleuls ont reverdi.
Sous la tour à l'Oiseau, le Clain moiré déroule
Ses longs anneaux d'argent, et le pigeon roucoule.
Le parc ensoleillé semble s'être agrandi.

Des retraités insoucieux du temps qui coule
Côte à côte s'en vont de leur pas alourdi ;
Un couple d'amoureux... le vent passe attiédi...
Echange des aveux que gênerait la foule.

Un train siffle au tunnel ; poliment un pinson
Lui répond, et chenille au bec sort du buisson
Pour voler à son nid caché dans le grand arbre.

Des enfants qui jouaient se sont mis à chanter.
Et Monsieur de Blossac, pour mieux les écouter,
Se penche en souriant sur le socle de marbre.

Poitiers, 1930. E. Merveilleux du Vignaux.

AU DONJON DE NIORT

Un jour blême et diffus glisse à travers la grille,
Et dore les parois de l'humide prison
Où Constant d'Aubigné, de saison en saison,
Traîne un ennui sans borne où nul espoir ne brille.

Tout bruit humain s'arrête aux portes du Donjon.
Une clef grince. — Eh bien, te voilà, Mascarille ?
Il est donc né, ce fils promis à ma maison ?
— Mais une voix dans l'ombre a dit : « C'est une fille ».

— Que votre volonté soit faite, ô Tout Puissant :
Vous me voyez ici, captif et languissant,
Alors que je pouvais prétendre aux premiers rôles.

Que Dieu, pour réparer, t'accorde sa faveur.
Marquise, pourquoi pas ? — Reine ?... Pauvre rêveur !
Et le geôlier maussade a levé les épaules (1).

PARTHENAY

Dunois se penche et rêve aux créneaux des remparts.
Voici son bien, son fief aimé, sa cité sainte,
Parthenay, l'indomptée avec sa triple enceinte,
Qui fait claquer au vent du Nord ses étendards.

Le Roi, reconnaissant de la victoire atteinte
— Le coq ayant fait fuir trois fois le léopard —
A voulu couronner les travaux du Bâtard
Qui ne connut jamais le doute ni la crainte.

Mais lui, le front tourné vers les murs de Chinon,
Prononce doucement un nom, toujours un nom,
Et, remontant encore à l'assaut des Tournelles,

Il retient dans ses bras le frêle corps blessé
De la Vierge, qu'un fer anglais a transpercé,
Pour lire le secret caché dans ses prunelles.

Gaston GIRAUDIAS.

(1) D'après une tradition, d'ailleurs controuvée, la marquise de Maintenon serait née au Donjon de Niort, où son père, Constant d'Aubigné, était emprisonné.

THOUARS

Entrée de la rue du Château
(Reconstitution)

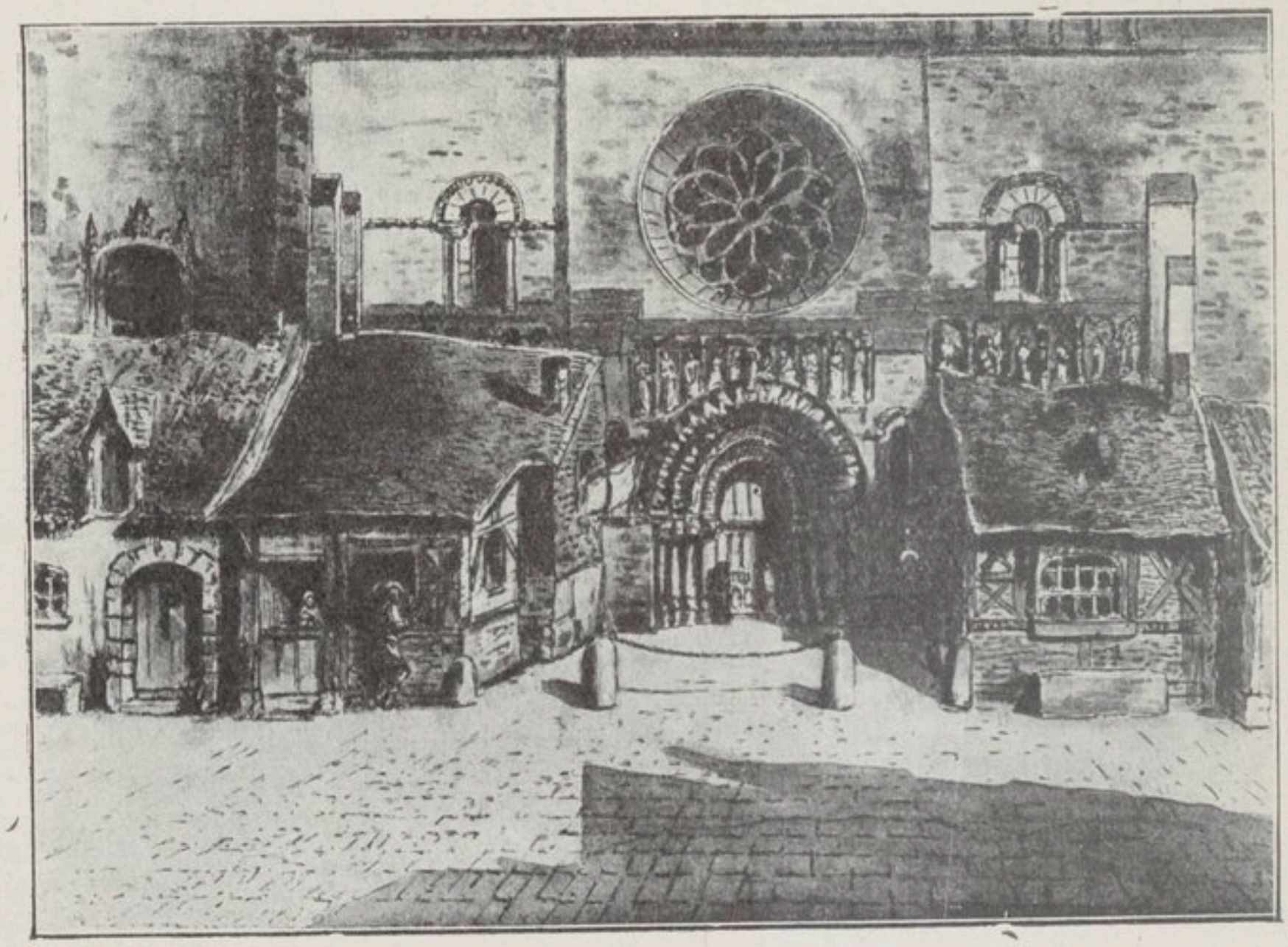

Façade de l'Eglise Saint-Médard
(Reconstitution)

CHAPITRE XIV

CÉLÉBRITÉS POITEVINES

Le génie poitevin est essentiellement français, en ce sens qu'il est essentiellement modéré, tempéré, comme tout ce qui est de notre pays. Plus encore, son charme particulier semble être fait à la fois de modestie et de demi-teinte. La demi-teinte vient du climat tendre, du ciel doux, un peu voilé ; la modestie, elle, vient du cœur. Ces deux qualités, délicatement précieuses, en quelles réactions se sont-elles fondues l'une dans l'autre pour modeler l'âme poitevine? C'est le secret que celle-ci garde sous son petit sourire d'esprit.

Dans ce pays de vie un peu intérieure, il est normal que les grands hommes se soient publiés non par le bruit, plutôt par la lumière. Aussi le Poitou n'a-t-il point produit un homme, de ci de là, retentissant par dessus les autres, mais il a produit foule de « sages et discrètes personnes », terroir merveilleux d'où se sont élevées, comme par nature, des célébrités en bon nombre, et de toutes les espèces différentes.

Pays intellectuel s'il en fut, où presque tous les hommes célèbres furent en même temps écrivains, où un dictionnaire des hommes

célèbres a presque l'air d'être, en même temps, un dictionnaire de littérature et de philosophie.

*
* *

Religions. — Dans un pays comme celui-là, les études religieuses devaient briller au premier rang : elles l'ont fait dès les premiers siècles, les grands saints du Poitou : *saint Paterne*, *saint Paulin*, *saint Maximin*, *saint Alleaume* sont là pour nous le prouver ; *saint Léger* aussi, ou *saint Liguaire*, *saint Maixent* et surtout *saint Hilaire*, qui fut un des grands docteurs de l'Eglise. C'est aux mêmes époques anciennes que *saint Savin* s'en alla méditer en ermitage. Plus tard, lors de la floraison du Moyen Age, *Gilbert de la Porée*, *Jean Bellesmains*, *Gautier de Bruges* firent successivement la gloire du trône épiscopal de Poitiers par leurs merveilleuses connaissances en théologie.

L'Eglise poitevine a aussi fourni des *diplomates* : c'est du Poitou qu'était originaire le *cardinal Perauld*, dont le rôle comme légat du pape en Allemagne fut si important au XV^e^ siècle ; et aussi le célèbre *cardinal La Balue*, bien connu pour ses démêlés avec le roi de France Louis XI. Au XVII^e^ siècle, nous voyons paraître la figure si originale et si attachante du Bienheureux Père *Grignon de Montfort*, prêcheur, musicien, sculpteur, convertisseur et fondateur d'ordre, un peu comme un curé d'Ars ambulant. C'est vers ce moment aussi que le *P. Binet* bataillait par la parole et par la plume contre les ministres de la Religion réformée. La Révolution nous montre, cent ans plus tard, les douces et fermes silhouettes de *Mgr d'Aviaud*, archevêque de Vienne, et des trois Bienheureux de Notre-Dame de Niort, les abbés *Goizet*, *Landry* et *Marchand*, victimes des massacres de septembre. Au XIX^e^ siècle enfin, le Poitou a largement participé au magnifique effort missionnaire qui a tant fait pour la France et pour le catholicisme. C'est au Tonkin que se sont illustrés l'*abbé Cornay* et le Bienheureux *Théophane Vénard* ; aux Indes, l'*abbé Boury* ; en Afrique, l'*abbé Debaize*, l'*abbé Boulanger* et *Mgr Augouard*, l'apôtre du Congo. Par ces quelques noms à peine soulevés, on voit combien glorieuse est l'histoire de l'Eglise poitevine.

*
* *

Le Protestantisme, lui aussi, dont le Poitou a, dès le début, été un des principaux centres, offre de grandes figures : *Aggripa d'Aubigné* et *Mornay*, soldats et théologiens, au visage noir de poudre et à l'âme blanche d'idéal, véritables figures d'eau forte, si caractéristiques du XVI[e] siècle finissant ; *André Rivet*, le grand docteur de l'Eglise réformée, et les fameux pasteurs militants, *Clemenceau, Cotiby*, de Poitiers ; *de La Roche*, de Civray ; *de La Blachière, Chaufjepied, Bossatran, de Beausobre* et *Drelincourt*, de Niort, gens de courage, adversaires des uns qui les attaquaient en latin, adversaires des autres qui les attaquaient en français, adversaires de l'*abbé Babu*, curé de Soudan, qui les attaquait en patois, tiraillés, mal vus par les Pouvoirs publics, et qui surent conduire leur troupeau à travers les ornières de la route. Citons encore *Jean Migault*, célèbre victime des dragonnades.

*
* *

Et citons aussi, dans l'Eglise constitutionnelle poitevine, qui pourtant dura si peu de temps, *Mestadier*, le premier et le seul évêque des Deux-Sèvres, qui résidait à Saint-Maixent ; *Cavoleau*, de Vendée, et surtout *Jallet*, le député aux Etats Généraux, un des trois prêtres poitevins qui se réunit au Tiers-Etat lors de la vérification des pouvoirs.

*
* *

Noblesse. — En dehors de la religion, les familles nobles du Poitou ont fourni, elles aussi, bon nombre de grands esprits et d'âmes de qualité : au XIV[e] siècle, *Jean de Berry* rendit d'immenses services à la province, et certaines maisons, comme celles des *Lusignan*, des *Parthenay-Larchevêque*, des *La Trémouille*, se sont illustrées par le talent comme par l'épée. C'est à cette province encore qu'appartiennent des noms qui font une belle part du trésor de l'ancienne France : les *de Rohan, de Lastic-Saint-Jal, de Belleville, de Chasteignier, de Sainte-Hermine*.

Madame de Maintenon et Mademoiselle d'Aubigné.

De plus, et ceci est une de ses gloires spéciales, le Poitou a été une terre de femmes célèbres : c'est une femme de la maison de Lusignan, dont la renommée fut telle qu'elle resta légendaire sous le nom de la *fée Mélusine*, fée bienfaisante et bâtisseuse de tous les grands châteaux, fée dont le souvenir a imprégné le folklore poitevin de toutes les époques. Poitevine aussi *madame de Caylus*, qui s'illustra dans les lettres au XVIII[e] siècle. Poitevine encore la *belle Diane* et aussi un peu *Madame de Montespan*, dont le goût artistique s'exerça à Oiron. Et n'ayons garde d'oublier ces trois femmes, si différentes entre elles, mais, poitevines toutes les trois, et qui toutes les trois « devinrent reines » : *Eléonore d'Aquitaine*, dont le dépit amoureux donna pour un temps à l'Angleterre tout l'ouest de la France ; *Eléonore d'Olbreuse*, qui devint duchesse de Zell et dont la descendance se retrouve dans toutes les maisons royales d'Europe ; *Françoise d'Aubigné*, enfin, *Madame de Maintenon*, grande moraliste et grande éducatrice, qui fonda la maison de Saint-Cyr, joua un rôle si important à la cour de Louis XIV et devint épouse morganatique du roi.

*
* *

Droit. — Relevant de l'esprit de finesse, les études juridiques devaient particulièrement bien convenir au caractère poitevin ; aussi les voit-on toujours en honneur dans cette province. C'est le droit qui, depuis un temps immémorial, a le mieux contribué à la renommée de l'Université de Poitiers. Dès le XVI[e] siècle on remarque de grands jurisconsultes poitevins : *F. de la Porte*, *Imbert*, *Brisson*, *Theveneau*. Les *Tiraqueau*, surtout, dont le renom s'étendit bien au delà de cette région, et auxquels on doit une foule de savants ouvrages.

Au siècle suivant, les traditions ne firent que se continuer avec *Jean Filleau*, *Meynard*, *Jean Faucon*, *Colardeau*, *de Harlay*, *Humeau*, *Etienne*, *Pasquier*. Et c'est à ces traditions que n'eut qu'à se reporter, plus tard, *Boncenne*, qui, en même temps qu'un savant, sut être un animateur, et dont l'influence se fait encore sentir aujourd'hui dans les milieux juridiques poitevins. Notons encore *Thibaudeau* et *Garran de Coulon*, qui vécurent vers l'époque révolutionnaire et furent à la fois hommes politiques et jurisconsultes.

*
* *

Politique. — Du droit procèdent la politique et l'administration. Je citerai donc maintenant, pour la politique, *Sully*, qui séjourna en Poitou et fit bâtir un hôtel à Chatellerault ; le cardinal *de Richelieu*, le grand ministre dont l'action a eu une telle influence sur les destinées de la France. Au moment de la Révolution, *Jard Panvilliers* a connu la célébrité, et si les actes d'un *Fouché* et d'un *Larevellière-Lepeaux* ont été discutés, c'est avec fierté que le Poitou garde le souvenir d'un *Fontanes*, grand maître et un peu créateur de notre Université française, dont le prestige s'est étendu dans le monde entier.

Au cours du XIX^e^ siècle, le pays poitevin a encore donné naissance à un certain nombre d'hommes politiques, parmi lesquels les ministres *Ricard*, *Antonin Proust* et *Lebon*.

*
* *

Administration. — Pour l'administration, l'intendant *de Blossac*, le grand embellisseur de villes et constructeur de promenades, auquel, depuis le XVIII^e^ siècle, la province garde encore un souvenir reconnaissant ; *Cavoleau*, dont la sagesse fit tant de bien au pays de Vendée aux temps qui suivirent les guerres et les luttes de chouannerie ; *Dupin*, l'excellent préfet des Deux-Sèvres, dont la diplomatie et l'habileté firent tant, au même moment, pour la pacification et la constitution de ce département. Il convient de mentionner également les bons administrateurs de Niort, du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle, dont la renommée s'est conservée jusqu'à nos jours : les *Augier de la Terraudière*, les *Arnauldet*, les *Rouget de Gourcez*.

*
* *

Littérature. — Mais passons aux belles lettres : Dans cette activité, le génie poitevin devait se trouver tout naturellement à l'aise ; la quantité de célébrités littéraires de ce pays est là pour le prouver :

Et ceci, depuis le charmant poète latin *Fortunat*, jusqu'au très moderne poète *Ghil*. Déjà au Moyen Age, des talents comme celui de *Boèce*, du comte *Guillaume d'Aquitaine* avaient fait au Poitou une renommée, que ne fit que confirmer, au XIV^e^ siècle, celle du délicat troubadour *Savary de Mauléon*. Au XV^e^ siècle, ce fut ce « bon type » de *Villon* ; au XVI^e^, *Scaliger*, qui séjourna en Poitou, *Macrin*, *Scevola de Sainte-Marthe*, le bon *Rapin*, *de Fontenay*, et les aimables *Yver*, *de Niort*.

Au siècle suivant, la province poitevine fournit une primordiale contribution au mouvement de littérature précieuse, puisque *Catherine de Vivonne*, marquise de Rambouillet et *Julie d'Angennes* sont poitevines ; *mesdames des Roches* aussi, et leur fameux tournoi de bel esprit sur la puce auquel tout Poitiers participa, en particulier *Abel de Sainte-Marthe*, le biendisant. Pendant tout le siècle, d'ailleurs, la littérature poitevine garda des traces de préciosité ; nous en avons comme témoignage les œuvres de *Madame des Houlières*, et celles du *chevalier de Méré*. *Urbain Chevreau*, de Loudun, le célèbre commentateur, est seul là pour représenter l'austérité. Le XVIII^e^ siècle nous montre deux littérateurs bien différents l'un de l'autre, *Drouhet*, qui se fit une popularité énorme dans la province avec ses écrits en patois, et d'autre part *Voltaire*, le fameux Voltaire que le Poitou peut revendiquer parce que la famille Arouet est de Saint-Loup. Plus près de nous, le romancier *Jules Sandeau*, de Niort ; et j'ai nommé tout à l'heure *Ghil*. Et il y en aurait encore tant d'autres à nommer...

*
* *

Histoire. — Lettres et histoire sont sœurs, et il n'y a rien d'étonnant à ce que le Poitou ait produit aussi toute une pléiade de bons historiens. D'abord, le célèbre mémorialiste *Comynes*, puis au XVI^e^ siècle *Bouchet*, la *Popelinière*, *Besly*. Plus tard, les compilateurs bien connus de la Gallia Christiana, les frères *de Sainte-Marthe*, et aussi *dom Fonteneau*, qui passa tant de temps à rassembler d'innombrables matériaux si utiles encore aujourd'hui pour l'histoire de la région. C'était l'époque des grandes œuvres de longue haleine, des « travaux de bénédictins », et c'est bien à ce genre qu'appartient l'œuvre formi-

dable de *Mademoiselle de Lézardière*, à la fin du XVIII[e] siècle, sur l'histoire primitive du pays et l'origine de la race. Mais on peut affirmer que c'est surtout au siècle dernier, et sous l'impulsion intelligente des grandes sociétés savantes, les « Antiquaires de l'Ouest » à Poitiers, et la « Société de Statistique » à Niort, que les études d'histoire ont brillé en Poitou : *Fillon* et *Dugast Matifeux* ont rassemblé d'immenses documentations sur les guerres de Vendée ; dès le même moment, *La Fontenelle de Vaudoré* et *Briquet* ont poussé déjà loin les recherches d'histoire locale, et leur œuvre a été continuée par les *Gelin*, les *Desaivre*, les *Ledain*, les *Richard*, et tant d'autres que le manque de place m'empêche de citer. Il est impossible cependant de ne pas mentionner les grands archéologues qu'ont été *Palustre*, le *Père de la Croix* et *Mgr Barbier de Montault*.

*
* *

Journalisme. — Et les journalistes... Car c'est du Poitou que fut originaire *Théophraste Renaudot*, le créateur du journalisme en France : et *Jouyneau des Loges*, qui fonda dès le XVIII[e] siècle les *Affiches du Poitou* ; et *Guillemeau*, l'animateur du *Journal des Deux-Sèvres*, tout au début du siècle dernier.

*
* *

Arts. — Quant aux arts, s'ils ont toujours été moins cultivés en Poitou que la littérature ou l'histoire, cela n'empêche pas qu'ils ne soient cependant dignement représentés : Le Poitou a produit des musiciens et compositeurs comme *Lambert*, qui précéda *Lulli* à la cour ; et au XIX[e] siècle, *Martin-Beaulieu*, *Delavault*, et *Tolbecque*, le bon luthier qui passa la plus grande partie de sa vie à Niort. Le Poitou a produit des artistes dramatiques comme la pauvre *Roselia Rousseil* ; de talentueux architectes, comme *Mathurin Berthomé*, *Ducerceau*, au XVI[e] siècle, et au siècle suivant le célèbre « gothiqueur » *Leduc* dit Toscane. Le Poitou a enfin produit des peintres comme l'académique *Bernard d'Agescy*, le délicat aquafortiste *O. de Rochebrune* ; sans oublier le véritable artiste que fut le photographe *Robuchon*.

*
* *

Stratégie. — La stratégie, elle aussi, est un art, et c'est bien ainsi que l'ont pratiquée les grands militaires du Poitou, qui ont orné leur bravoure, tout à fait selon l'esprit de ce pays, non de grands éclats, mais d'ingéniosité et de ténacité : En dehors des grands capitaines que les nobles familles poitevines produisirent par centaines aux époques d'autrefois, le pays peut être fier de ses grands soldats de la Révolution et de l'Empire, le général *Chabot*, le général *Hyacinthe Leféron*, le général *Aymé*, le colonel *Poudret de Sepvret*. Et en face, dans l'armée blanche, les chefs au grand cœur qu'ont été *Lescure*, et le fameux « Monsieur Henri », *La Rochejacquelein*. Poitevin aussi, l'amiral *Cuvillier*, poitevin encore le général de *Ladmirault*, et enfin *Denfert-Rochereau*, le glorieux défenseur de Belfort, à qui l'ennemi lui-même rendit hommage.

*
* *

Explorateurs. — Ce sont les mêmes qualités de ténacité ingénieuse qu'ont montrées nos explorateurs poitevins, qui ont sû tailler une belle part à leur province dans l'œuvre d'expansion coloniale : En est-il de meilleur exemple que *René Caillié*, si astucieux qu'il réussit à atteindre Tombouctou sans donner l'éveil aux populations indigènes, et si tenace qu'il s'y reprit à maintes reprises pour qu'aboutisse enfin son projet de pénétration.

J'ai parlé tout à l'heure des religieux missionnaires poitevins, au Tonkin, aux Indes, en Afrique. Il faut citer aussi les deux *Largeau*, pionniers de la civilisation française au Tchad et au Sahara, et aussi *de Liniers*, qui, voilà bien plus de cent ans, fit l'honneur de son nom en Amérique du Sud, et devint vice-roi de Buenos-Ayres.

*
* *

Agriculteurs. — Ceux-là allaient au loin répandre la France ; d'autres grands poitevins se sont consacrés, eux, à la terre natale,

à son amélioration, à sa production, à son ornement : *La Quintinie*, le fameux jardinier et paysagiste, au XVIII^e^ siècle ; à la même époque, *Bouchet de la Getière*, qui s'occupa des chevaux. Et plus près de nous, la curieuse figure de *Jacques Bujault*, apôtre du progrès agricole, qui lutta par son influence, par son exemple et par la littérature si originale de ses almanachs, pour hisser hors de la routine les agriculteurs de son pays. Et c'est ici également qu'il convient de nommer *du Fouilloux*, qui vivait à une époque bien plus ancienne, au XVI^e^ siècle, et qui s'illustra dans l'art de la vénérie.

*
* *

Médecins. — Par ses médecins aussi, le Poitou a bien mérité : De du Fouilloux étaient contemporains les grands médecins *Bonnassis*, *Poupart*, *Renaudot*, *Fontenettes*. Au XVII^e^ siècle, ce fut *Citoys* ; au XVIII^e^, ce furent les *Guillemeau* ; et depuis, Saint-Maixent a vu naître *Amussat*, le grand praticien et inventeur d'instruments chirurgicaux, dont le nom est resté jusqu'aujourd'hui comme celui d'un maître incontesté.

*
* *

Les sciences, également, ont eu en Poitou un certain nombre de représentants qui font honneur à leur pays : Sans parler de *Berchorius*, qui vivait au XIV^e^ siècle, ni de *Descartes*, ni de *Malebranche* dont on a prouvé l'ascendance poitevine, il faut nommer *Viète*, le célèbre géomètre, au XVII^e^ siècle, et à la même époque, l'astronome *Boulliau*. Plus tard, *de Lignac*, le naturaliste. C'est enfin au début du XIX^e^ siècle que *Thomas-Jean Main* donna à l'industrie niortaise des peaux l'essor que l'on sait, et que *Cail* se rendit célèbre dans l'industrie du sucre et dans la construction des machines à vapeur.

*
* *

Nous nommerons un homme, enfin, qui ne fut ni grand poète ni grand savant, ni un artiste ni un grand homme de guerre, mais

aussi bien que tout cela : un homme de bienfaisance, *Sauquet Javelot*, qui sut à Niort faire bénir son nom et mérita d'être appelé le père des pauvres.

Et pour finir, un mot de ces lignées entières d'hommes d'élite, de ces familles entières comme le Poitou en a tant eu, qui sont la solide charpente intellectuelle d'une province, et montrent sa valeur vraiment profonde, parce que constante à travers des générations : Les *Tiraqueau*, famille de jurisconsultes ; les *Guillemeau*, qui donnèrent à leur pays tant de médecins de talent ; les *Yver*, poètes ; la lignée des *Chasteignier ;* les *de Sainte-Marthe*, qui furent plus de trente littérateurs, philosophes, historiens ; et cette famille glorieuse qui a donné au Poitou *d'Aubigné*, le grand protestant, *Madame de Maintenon*, la grande catholique, *Henri de la Rochejacquelein*, le grand fidèle du roi.

En ces quelques lignes, pour le sujet trop courtes, je n'ai pu que cueillir des noms et les grouper comme en un bouquet. Mais de ces noms assemblés, que de génie se dégage, et de genres variés, pour la gloire de la bonne terre poitevine !

La bonne terre poitevine, vous le voyez, si fertile hier...

... si fertile encore actuellement, que du bouquet, on pourrait peut-être faire une gerbe.

Maurice BÉGUIN.

Archiviste des Deux-Sèvres.

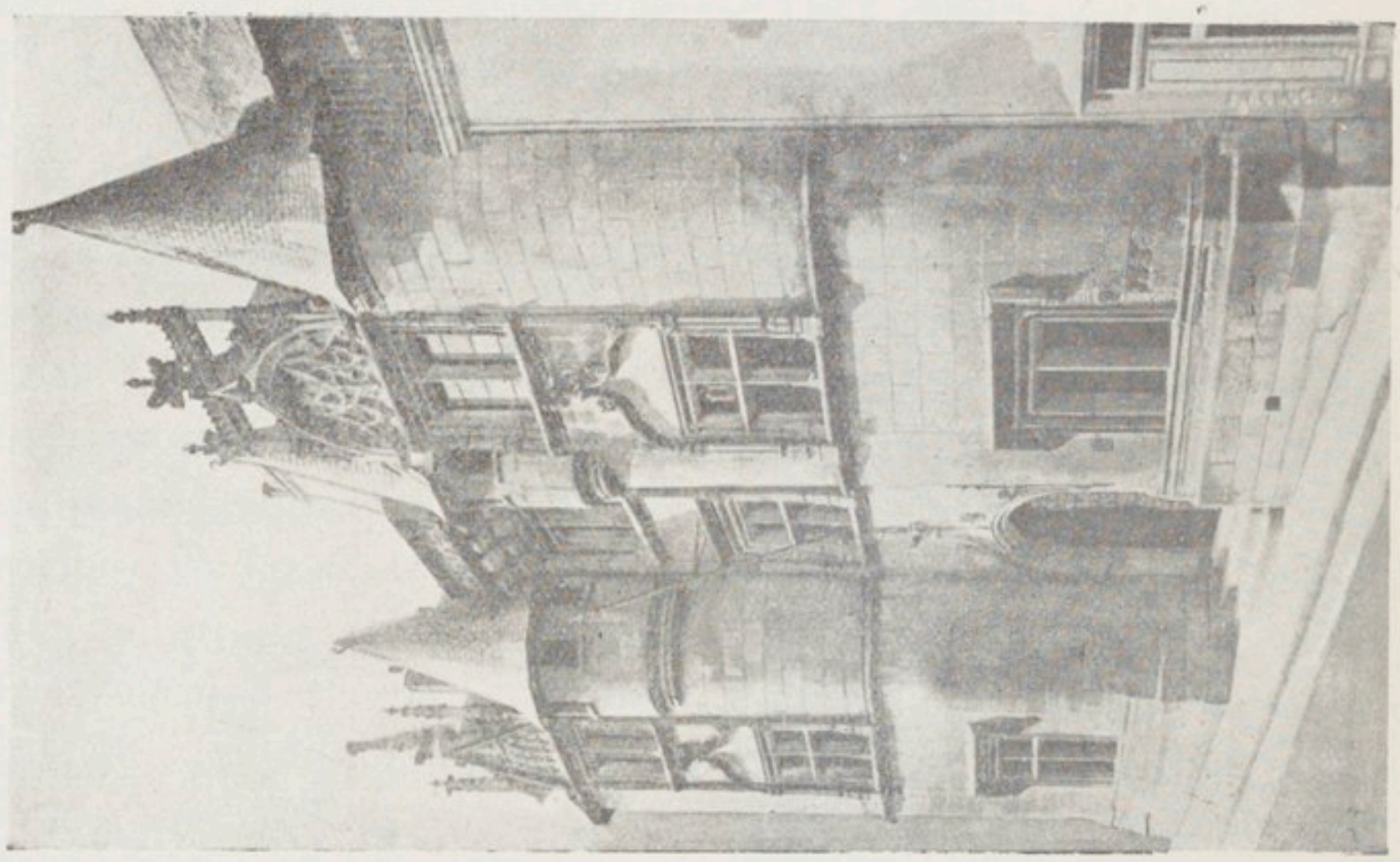

Hôtel Fumée (Faculté des Lettres).

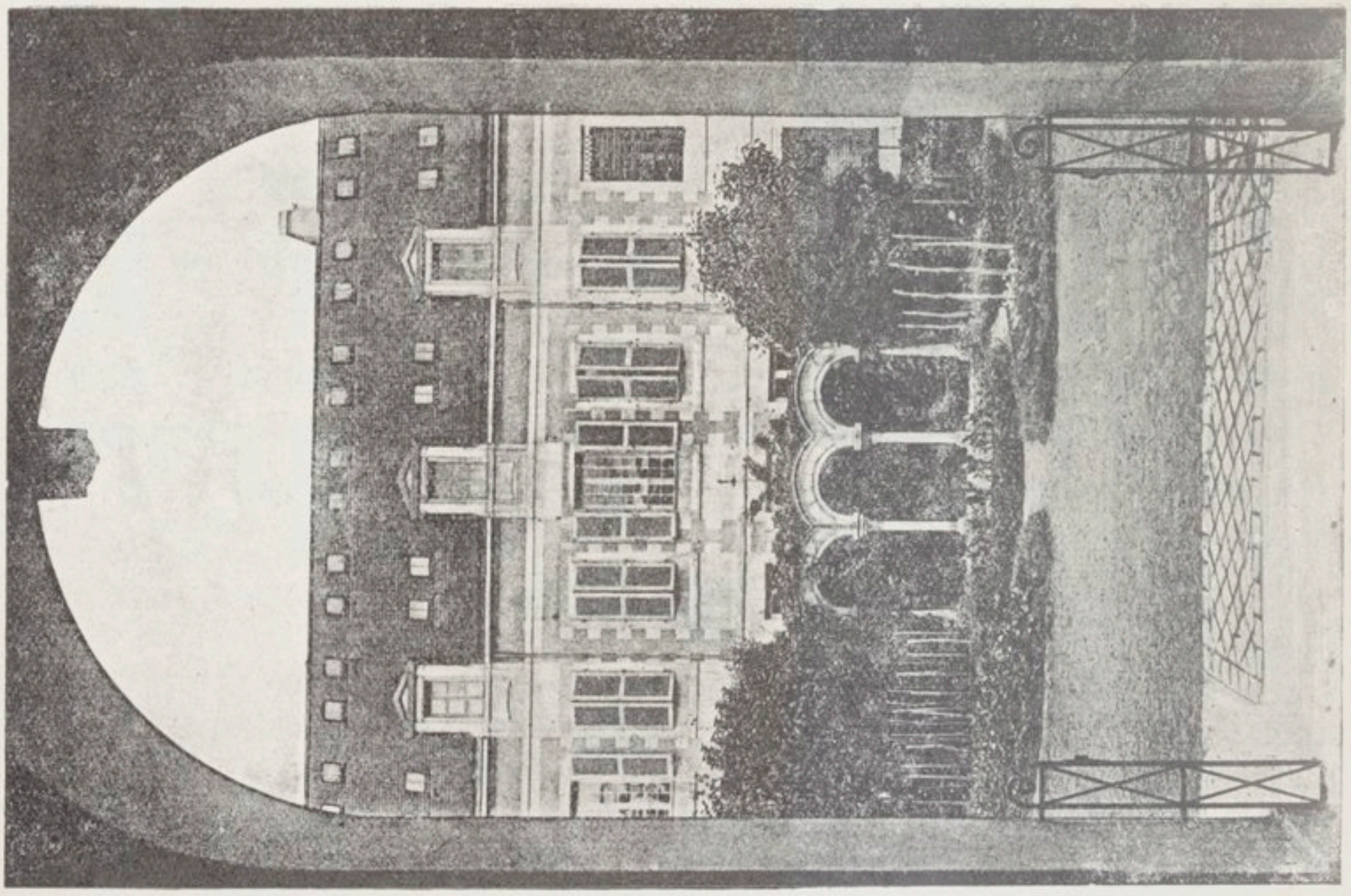

Cour d'honneur de l'Université.

CHAPITRE XV

L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

(1431-1931)

La création de l'Université de Poitiers, autorisée par une bulle du pape Eugène IV, du 24 mai 1431, se rattache à la période la plus brillante de l'histoire de cette vieille cité, celle où elle fut réellement la capitale du royaume et l'un des centres de la résistance contre la domination anglaise. Depuis 1423, le Parlement de Paris résidait à Poitiers. C'est à Poitiers que Jeanne d'Arc avait été envoyée en 1429 pour être examinée. Il fallait récompenser la ville fidèle et créer un centre intellectuel d'influence française. La jeune Université profita des circonstances et de l'antique renommée des écoles poitevines auxquelles Saint Hilaire avait donné au IV^e^ siècle un vif éclat. Elle comprenait cinq facultés (théologie, décrets, lois, arts, médecine). La faculté des *décrets* et la faculté des *lois* correspondaient à notre actuelle faculté de *droit*. Dans la première, on enseignait le *droit canonique*, dans la seconde, le *droit romain*. Le *droit coutumier*, d'où devait sortir, pour une large part, le *droit civil* moderne, alors en voie d'élaboration, n'était pas encore objet d'enseignement. La faculté des *arts* correspondait à nos collèges et lycées beaucoup plus qu'à nos facultés des lettres et des sciences. On y donnait un enseignement qui ouvrait accès aux autres facultés.

Les débuts de l'Université furent assez difficiles. Ils coïncidèrent

avec la libération du territoire et le retour du gouvernement à Paris. Les raisons qui avaient contribué à la création de l'Université poitevine et qui devaient faire son succès avaient ainsi disparu en partie. Cependant, peu à peu, sa renommée s'étendit. Au XVI^e^ siècle, elle comptait, dit-on, *quatre mille* étudiants dont *deux mille* environ pour les facultés des décrets et des lois. D'après un témoin oculaire, les étudiants étaient alors si nombreux qu'il n'y avait pas à Poitiers assez de maisons pour les loger tous. Ils se groupaient en quatre nations : France, Aquitaine, Touraine et Berri. En outre, des véritables colonies étrangères s'étaient constituées : Anglais, Allemands, Polonais, Ecossais surtout venaient suivre les cours de l'Université. Elle eut des élèves célèbres : le mathématicien *Viète*, les juristes *Tiraqueau*, *Boiceau*, *Barnabé Brisson*, les *Sainte-Marthe*, les *de Thou*, surtout *Rogier*, *Joachim du Bellay*, *Brantôme*, *Rabelais*, *Descartes* et *Bacon*.

Le XVII^e^ *siècle* marque pour notre Université le début d'une période de déclin. En 1604, les Jésuites ont établi à Poitiers leur collège des Sainte-Marthe. Très vite, la lutte s'engage entre eux et l'Université. La faculté des arts, puis la faculté de théologie sont dominées ou absorbées par eux, la faculté de médecine n'a plus qu'une existence nominale ; seules, les facultés des décrets et des lois où, depuis l'édit de 1679, on enseignait, à côté du droit canonique et du droit romain, le droit civil, ont conservé une certaine vie. Sans doute, les professeurs n'ont plus ces auditoires tumultueux de six cents élèves comme celui qui assaillit un jour le professeur Longueil, lequel pour se défendre dût employer les énormes in-folios dont il se servait à son cours, lutte célèbre qui a peut-être, inspiré à *Boileau* la bataille du *Lutrin*. Mais on continue à faire son droit à Poitiers. C'est à Poitiers que *Corneille* envoie l'étudiant du *Menteur*. Les cours commencent le 12 novembre, cessent le 1^er^ août et sont suivis des examens qui se prolongent jusqu'au 7 septembre. Les lundi, mardi, mercredi et vendredi, chaque professeur fait un cours, pendant une heure et demie. Le samedi est consacré à des exercices publics d'argumentation entre étudiants. Les cours vaquent le jeudi, le dimanche et les jours fériés. La durée des études est, en principe, de trois années ; leur niveau paraît avoir été singulièrement faible. Cependant, les étudiants continuaient de fréquenter la Faculté. En avril 1792, cinquante et un sont encore ins-

crits ; mais en novembre, il n'en reste plus que six. La Faculté de droit disparaît.

*
* *

L'*Ecole de Droit* fut rétablie en 1804, *l'Ecole de médecine* en 1806, *la Faculté des Lettres* en 1811 ; mais cette dernière, supprimée en 1816, fut reconstituée seulement en 1845 ; la *Faculté des sciences* fut créée en 1854. Dès l'année 1809, l'Ecole de Droit était devenue une Faculté de Droit. Elle acquit, au cours du XIX[e] siècle, une grande réputation, avec des maîtres éminents, dont les plus célèbres, *Boncenne* et *Bourbeau*, jouèrent un rôle important dans la ville de Poitiers.

L'Université de Poitiers comprend aujourd'hui la *Faculté de Droit*, à laquelle est rattachée l'Ecole de Droit de Limoges, la *Faculté des Sciences*, la *Faculté des Lettres*, et son annexe l'Institut d'Etudes françaises de Touraine, à Tours, les *Ecoles de Médecine et de Pharmacie* de Poitiers, Limoges et Tours. Son but est de donner l'enseignement supérieur du droit, des sciences, des lettres et de la médecine. Elle donne, pour le droit, les sciences et les lettres, une préparation complète et distribue tous les diplômes d'Etat qui peuvent couronner les études de ces divers ordres ; en revanche, elle ne peut, pour la médecine, assurer encore une préparation complète et conduire ses élèves jusqu'au diplôme de médecin. Les premières années de médecines, seules, peuvent être faites dans les écoles du ressort de l'Université de Poitiers.

L'enseignement est actuellement distribué à la Faculté de *Droit* par quatorze professeurs, agrégés ou chargés de cours, à la Faculté des *Sciences* par dix professeurs, à la Faculté des *Lettres*, par treize professeurs, chargés de cours ou chargés de conférences. L'Ecole de *Médecine* de Poitiers a douze professeurs, sept chefs de travaux, trois chefs de clinique.

La population scolaire est en progression à peu près constante. Pendant l'année scolaire 1927-1928, la Faculté de *Droit* a compté 455 étudiants. Au cours de la même période, la Faculté des *Sciences* en avait 248, celle des *Lettres*, en ses diverses sessions, examinait 367 candidats aux certificats nécessaires à l'obtention du grade de licencié. 165 inscriptions étaient prises à l'Ecole de *Médecine*.

Etudiants et professeurs trouvent dans les instituts de la Faculté des Lettres, dans les salles de travail de la Faculté de Droit, dans les laboratoires de la Faculté des Sciences, les instruments indispensables d'un travail scientifique. Les uns et les autres ont à leur disposition, dans le même bâtiment, deux *bibliothèques*, celle de l'Université et celle de la ville de Poitiers, qui comprennent ensemble près de 300.000 volumes, de nombreux manuscrits et incunables. La *station de biologie végétale* des Beaux-Sites apporte aux étudiants en botanique un précieux concours. *L'Institut de préhistoire*, depuis l'acquisition des collections et de la bibliothèque de M. Gustave Chauvet, présente un intérêt scientifique de premier ordre. Par ces collections, par celles aussi du *Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers peut se classer honorablement à côté du Musée de Saint-Germain. Elle offre aux curieux de la préhistoire d'incomparables moyens de travail.

Grâce à ces conditions favorables, l'Université de Poitiers peut soutenir la comparaison avec les plus florissantes universités de province. Ses élèves obtiennent, dans toutes les carrières, d'éclatants succès. Une partie notable du corps enseignant de l'Université de Poitiers est composée par eux. Les professeurs, pour la plupart, ne bornent pas leur activité à leur enseignement. Des ouvrages qui font autorité, ont été publiés par plusieurs d'entre eux. D'autres dirigent des revues importantes. Certains ont été appelés, au cours de ces dernières années, à donner des leçons à l'Université royale du Caire, en Pologne, en Allemagne et même dans les Indes anglaises. Le nombre des étudiants étrangers attirés par ce rayonnement augmente chaque année. L'Afrique, l'Amérique et l'Asie en envoient comme l'Europe. La vieille Université poitevine, après cinq siècles d'existence, a retrouvé le renom dont elle a joui au XVI^e^ siècle. Elle continuera à faire du Poitou l'un des principaux foyers de la pensée française.

HENRI ROUSSEAU,
Professeur de Droit Commercial
à l'Université de Poitiers.
Vice-doyen de la Faculté de Droit.

CHAPITRE XVI

L'ÉCOLE MILITAIRE D'INFANTERIE
ET DE
CHARS DE COMBAT DE SAINT-MAIXENT

Jeune, elle l'est : elle est la cadette des grandes écoles militaires de France et compte à peine cinquante ans d'existence. Mais son passé est déjà lourd d'une gloire impérissable :

« Depuis sa création jusqu'au 2 août 1914, treize mille officiers sont sortis de son sein. Au début de la guerre, 5.200 comptaient aux armées ; 2.622 sont morts. La moitié ! » (Extrait du discours prononcé par le général Rondenay, le 2 mai 1926).

Il s'agit de l'Ecole militaire de Saint-Maixent, ou pour la désigner par un terme plus officiel : Ecole militaire de l'Infanterie et des Chars de Combat.

Cette Ecole quand et pour quelles raisons fut-elle créée ?

Jusqu'en 1872, les sous-lieutenants d'infanterie se recrutaient à deux sources différentes : l'école de Saint-Cyr et le rang. L'ordonnance de 1832, en effet, accordait le tiers des vacances de sous-lieute-

nant dans les corps de troupe aux sous-officiers des corps où avaient lieu ces vacances. Le sous-officier passait donc sous-lieutenant dans le même régiment où il avait servi comme sous-officier. Le régiment avait donc intérêt à ne choisir et ne choisissait, on le comprend, que les sous-officiers les plus dignes ; mais il arrivait bien souvent que ces sous-officiers qui s'étaient révélés dans les camps excellents instructeurs et sur le champ de bataille magnifiques soldats, n'avaient eu ni le temps ni les moyens de développer autant qu'il aurait été nécessaire cette culture intellectuelle qui s'affirme aussi indispensable au métier des armes que les connaissances professionnelles. De ce fait résultait pour eux, vis-à-vis de leurs camarades sortis d'une école, une infériorité regrettable. Nécessité s'imposait donc, avant de leur coudre sur la manche la « ficelle dorée », de grouper en une école les sous-officiers jugés dignes d'être nommés sous-lieutenants.

C'est de cette nécessité qu'est née l'Ecole militaire de Saint-Maixent.

Son histoire ?

Il est de tradition de la diviser en trois périodes :

La « période pré-maixentaise » ou « période du camp d'Avor » ; période de tâtonnements qui s'étend de 1873 à 1881. Pendant qu'à Saint-Maixent se construisent sur l'emplacement du vieux château de la ville les bâtiments de la future école, huit promotions se succèdent.

Le 10 avril 1881 arrivent à Saint-Maixent les premiers élèves. La période dite « des temps modernes » s'ouvre : elle se terminera le 2 août 1914.

Puis c'est la guerre. Les 432 sous-officiers qui, au moment de la déclaration de guerre, se trouvaient reçus à l'examen d'entrée ne « rejoindront » qu'en octobre 1919. Mais que de vides ! Le monument spécial que la Promotion Alsace-Lorraine a élevé à ses morts porte cette laconique et impressionnante inscription : « A la mémoire de nos camarades morts au champ d'honneur. Hommage des 178 officiers élèves de la promotion 1914-1920, survivants des 432 candidats admis ».

En novembre 1920, la vie normale reprenait. Mais si de 1881 à

1914 la physionomie de l'Ecole n'avait guère changé, de 1920 à 1930 que de modifications, de perfectionnements, d'agrandissements ! L'Ecole est non seulement en perpétuelle évolution, mais encore en perpétuelle extension. Dans une de ses lettres familières adressée à son confident Tiron, Cicéron dit qu'en dépit de ses 59 ans, il se sent toujours un « adulescens ». « Adulescens » explique-t-il, en faisant à l'honnête Tiron un petit cours d'étymologie, ce mot vient du verbe « adulescere » qui signifie : croître ; « adulescens », c'est « celui qui croît », « celui qui s'augmente »... et il ajoute : « Je n'ai jamais cessé d'étudier, j'apprends toujours quelque chose, je m'enrichis chaque jour de nouveaux apports... Je ne reste pas stationnaire, donc, en dépit de mes 59 ans et de mes cheveux blancs, je suis toujours un adolescent ».

L'Ecole militaire de Saint-Maixent, elle aussi, a dépassé la cinquantaine, mais plus encore et mieux que le susdit Marcus Tullius Cicero, elle a le droit de se dire : « adulescens ».

On a écrit — et à tort du reste — (oh ! détestable puissance des formules ! plus elles sont frappées en médaille, mieux elles font image ! mais la joie d'avoir trouvé une expression pittoresque se paie toujours par un sacrifice à la vérité !), on a écrit, dis-je, et répété que de 1881 à 1914 l'Ecole de Saint-Maixent avait été une : Académie de maniement d'armes... Nous n'avons pas ici le loisir de montrer combien cette expression méconnaît et sous-estime ce qu'a été l'Ecole d'avant-guerre, mais, puisque nous en sommes à des images tirées du giron de l'*Alma Mater*, disons qu'à partir de 1920, l'Ecole est devenue une « Université ». Le mot n'est pas de moi. Il est de quelqu'un qui doit s'y connaître, il me semble, puisqu'il appartient à l'Université, qu'il est une des lumières de la Sorbonne et que, venu en 1928 à Saint-Maixent pour y faire une conférence littéraire il écrivait, après avoir visité l'Ecole — dont auparavant il ignorait l'existence — un article dans *Comœdia* qui fit sensation et qui s'intitulait : « *L'Université inconnue* ». Je veux parler de M. Fortunat Strowski.

Une Université ? oui ! avec ses amphis, ses chaires multiples, ses salles d'étude, ses laboratoires, ses musées, ses collections, sa presse et son imprimerie. Pour y installer toutes ses annexes, l'Ecole

ECOLE D'INFANTERIE DE SAINT-MAIXENT

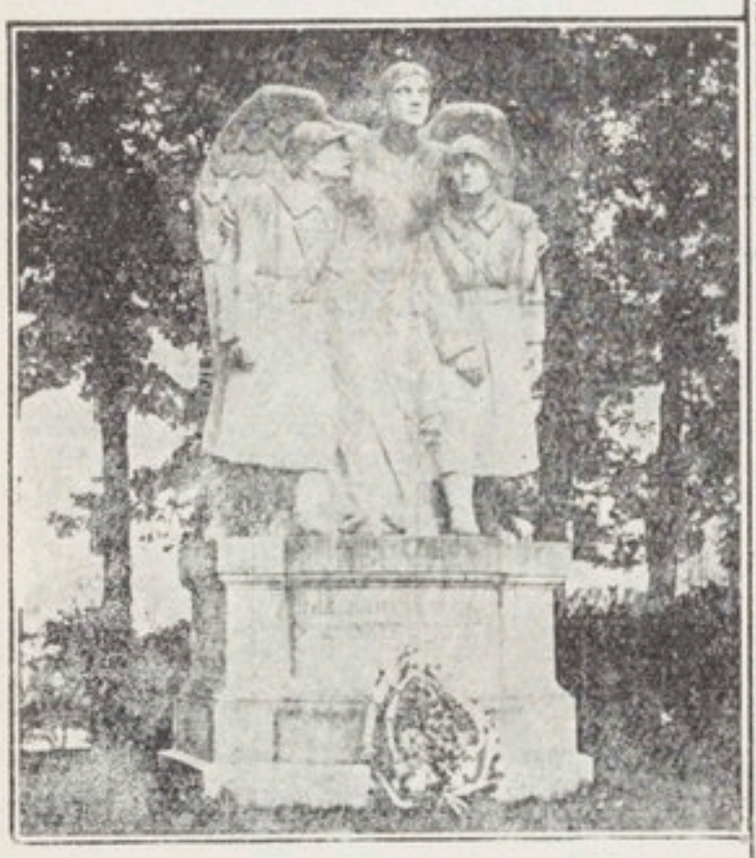

Monument aux Morts de l'Ecole (1914-1918)

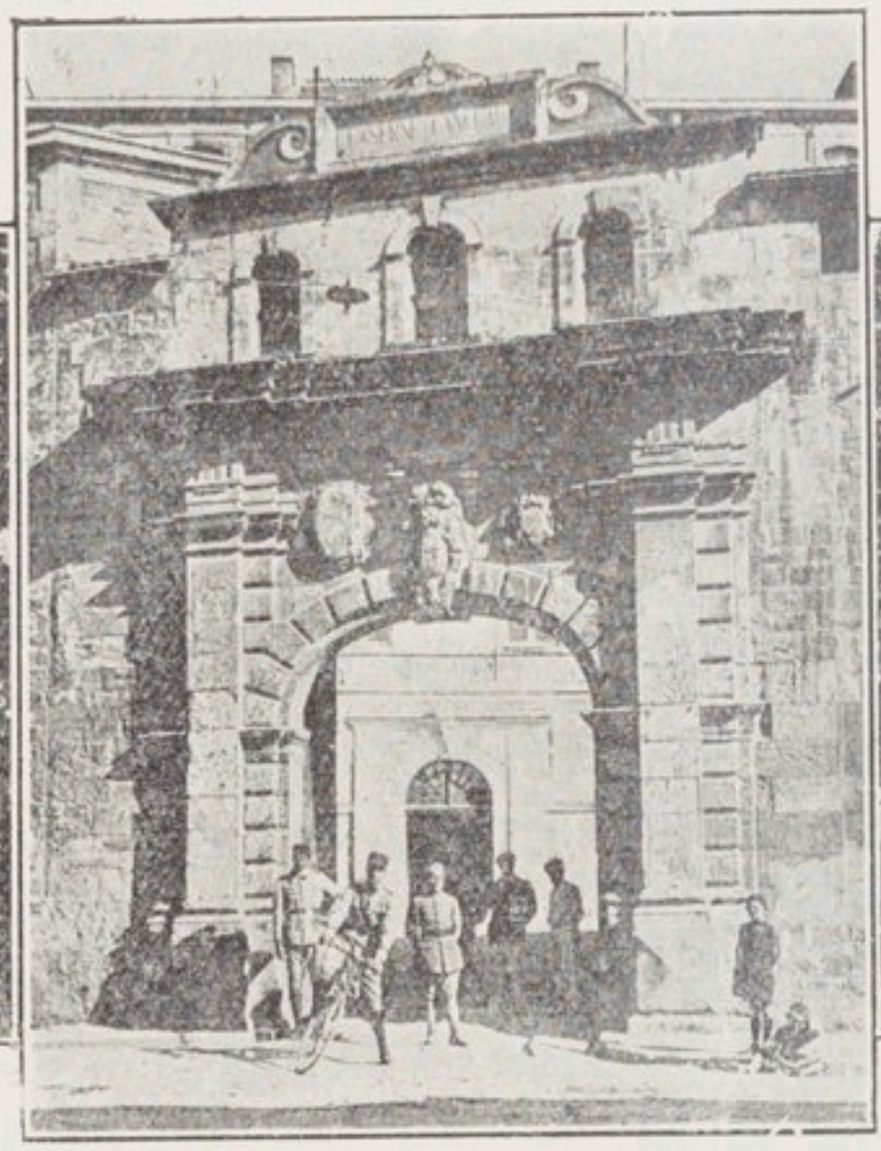

Porte d'entrée de la caserne Canclaux.

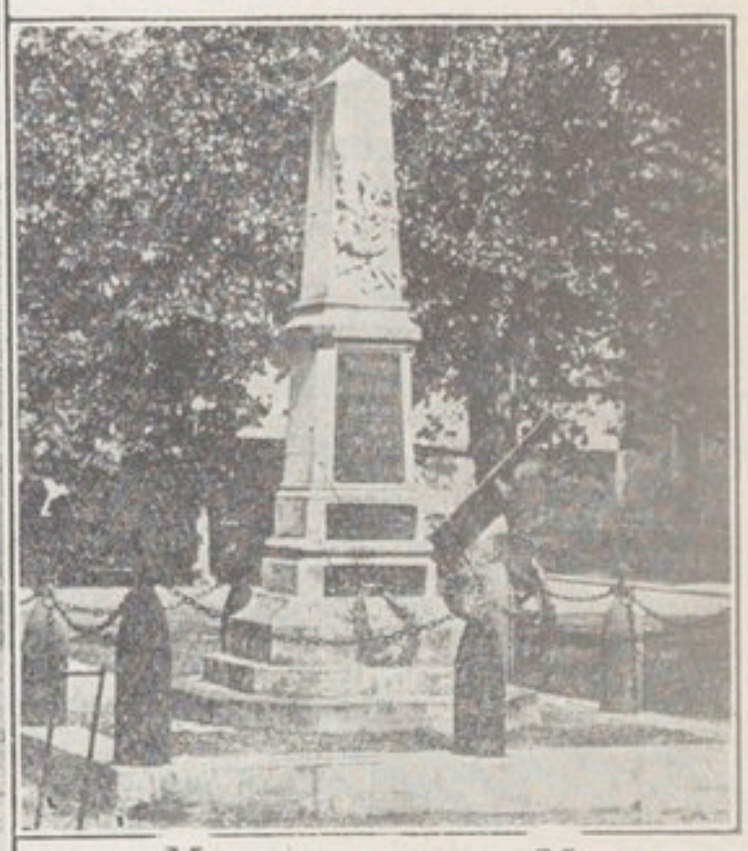

Monument aux Morts de la Promotion Alsace-Lorraine (1914-1920).

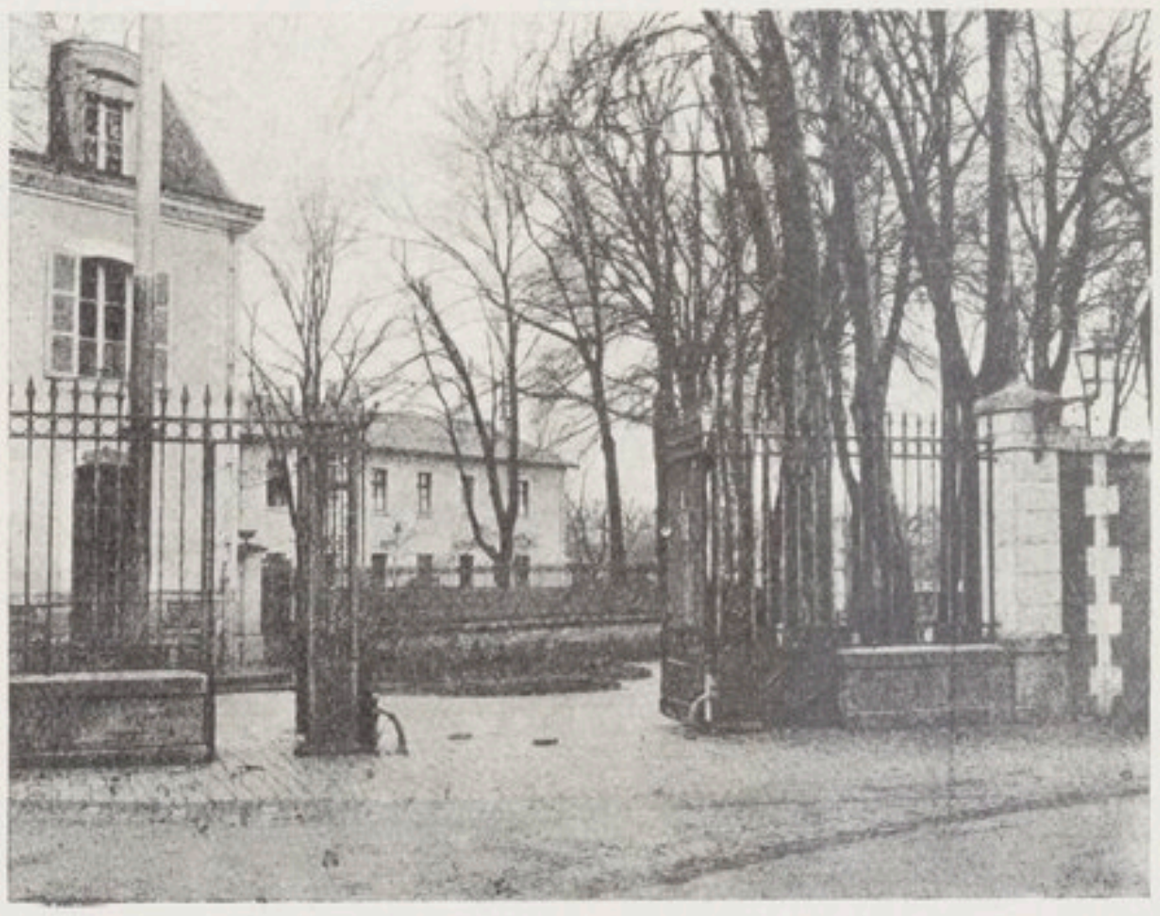

Entrée de l'Ecole.

a d'année en année réservé à son usage tous les bâtiments qui, avant guerre, étaient occupés par le régiment aujourd'hui dissous : le 114. Une Université ? oui encore ! et avec ses deux Facultés, si j'ose dire ; car elle a deux espèces d'étudiants : les E. O. A. et les E. O. R. Elèves officiers d'active et Elèves officiers de réserve.

Elèves officiers d'active. Jusqu'en 1927 (décret du 25 novembre) l'élève officier, l' « aspirant » ne faisait qu'un an d'école. Dix mois, c'était bien peu ! A l'heure actuelle où le service militaire est à court terme ; où le soldat ne reste sous les drapeaux qu'un minimum de temps ; où le matériel s'est perfectionné, multiplié, spécialisé ; où la conduite au combat de la section et de la compagnie réclame du chef d'être le technicien non seulement d'un matériel mais de plusieurs matériels, à l'heure actuelle, dis-je, il faut à l'officier un art pédagogique plus consommé, un ensemble plus complexe de connaissances professionnelles... Connaissances techniques si nombreuses qu'une année était insuffisante et aussi culture intellectuelle. Car, la remarque est du général Debeney, « plus il est nécessaire de recourir à la technique, plus il est indispensable de bannir l'esprit technique ». Or, le seul moyen de lutter contre ce rétrécissement du cerveau qu'entraîne toute spécialisation, n'est-ce point d'enrichir l'esprit de ces clartés de tout dont parle Molière, de déployer bien large l'éventail de ses connaissances et de donner à l'intelligence le goût de « conduire à quatre ou à huit ». Tenir au poing quadruple ou sextuple guide au lieu de l'aiguillon routinier qui fait tourner l'âne autour de la meule.

Que l'officier sache son métier d'officier, ce n'est pas assez. Il faut qu'à l'Ecole, on lui ait ouvert sur le monde extérieur, vers les quatre points cardinaux de la pensée humaine de vastes baies, de larges fenêtres.

Et voilà pourquoi, à l'Ecole, à côté des cours d'Instruction Militaire, nombreux et variés sont les cours d'instruction générale : littérature française, histoire diplomatique, géographie, sciences physiques et naturelles, etc., etc... Des maîtres de l'Université de Poitiers viennent tous les ans faire aux élèves quelques conférences et un certain nombre d'officiers professeurs de l'Ecole ont mis sur

pied toute une organisation de « cours du soir » où les élèves qui ne sont pas bacheliers peuvent préparer leur première ou deuxième partie du baccalauréat. Les mêmes murs qui pendant la journée ont entendu parler du fusil-mitrailleur, entendent le soir traduire du Xénophon ou du Tacite ou discuter de Sociologie. Nombreux sont les élèves qui, depuis 1927, ont ajouté à la « ficelle d'or » que le tailleur, en fin de la première année de cours, leur cousait sur la manche, la peau de lapin qui orne la toge du bachelier.

E. O. A., c'est-à-dire élève officier d'active pendant la première année, l'aspirant, devenu sous-lieutenant, est O. E. A., c'est-à-dire officier élève d'active pendant la seconde année.

*
* *

Faculté des E. O. A. « l'Université incommue », est aussi faculté des E. O. R. Le 15 octobre 1920, le ministre décidait la création à l'Ecole de cours spéciaux pour les futurs officiers de réserve. Excellente mesure qui faisait que sous les plis glorieux d'un même drapeau (le drapeau de Saint-Maixent est chevalier de la Légion d'honneur) futurs officiers d'active et futurs officiers de réserve apprennent à mieux se connaître et, partant, à mieux s'estimer.

Tous les ans, depuis janvier 1921, les bâtiments du vieux monastère, devenu Caserne Canclaux) et les constructions neuves de la Caserne Coiffé voient se succéder deux promotions d'E. O. R. La promotion d'hiver (novembre-mai) compte en moyenne 700 élèves, la promotion d'été (mai-octobre) environ 250. Etudiants, instituteurs, séminaristes, docteurs en droit, licenciés ès-lettres, élèves de l'Agro, premiers prix du Conservatoire, c'est toute la fleur intellectuelle de la jeunesse française qui passe ainsi à l'Ecole six mois de bonne camaraderie avec les officiers d'active de demain. Fait symbolique : les promotions d'E. O. R. portent le même nom que la promotion contemporaine d'E. O. A. Officiers d'active, officiers de réserve, la France n'a qu'une seule et même épée et elle est forgée du même métal.

Et de même qu'il y a E. O. A. et O. E. A., il y a E. O. R. et O. E. R. Les O. E. R. sont de création nouvelle ; ils viennent faire

neuf mois à l'Ecole comme sous-lieutenants, en exécution de l'article 31 de la loi de recrutement. Ils proviennent de Normale supérieure Lettres et de Centrale.

*
* *

J'ai écrit au début de cet article que l'Ecole de Saint-Maixent est une « jeune » ; elle est aussi une « modeste ». Modeste, comme il convient à une cadette ; modeste comme l'est tout ce qui — homme ou institution — se glorifie d'un lourd passé de services rendus et se prépare à un avenir plus lourd peut-être encore de services à rendre. Modeste, oui, je le répète ; elle est a si peu songé à se faire « de la réclame » qu'il y a des milieux en France où elle est encore ignorée ! « *Res non verba* ». Elle s'est contentée de mettre dans la main des officiers qu'elle avait formés une épée — et de quelle trempe ! — et d'allumer dans leur âme la flamme inextinguible d'un Idéal. Et il n'est pas un Saint-Maixentais qui, de quelque manière, n'ait écrit une page d'épopée...

Epopée prosaïque et sans gloire de ceux parmi les Saint-Maixentais qui, trop âgés pour pouvoir aspirer aux plus hauts grades, ont vécu la vie de garnison, cette vie faite de servitude et d'obscure grandeur : la vie de sacrifices ignorés, de dévouements anonymes, d'héroïsmes cachés, d'abnégations silencieuses. Qui dira la vie de ces officiers subalternes dont les grandes âmes s'évertuèrent dans de petits destins ? Ils ont, ces officiers que la retraite ou la mort a surpris avant l'aube de 1914, ils ont, eux, les obscurs, les résignés, les anonymes, contribué à gagner cette victoire que leurs cadets, formés par leur effort et leur exemple ont ramenée sous nos drapeaux.

Epopée toute chaude des soleils du Tchad ou des cieux d'Indo-Chine, de ces jeunes qui, ardents à la vie, prompts à l'enthousiasme, prêts à l'essor sont allés conquérir à la France d'autres Frances asiatiques et africaines. Combien de nos Saint-Maixentais jalonnent de leurs os les étapes de ce chemin de gloire : le Niger, le Tchad, l'Oubanghi, le Nil, les plateaux de Madagascar, les forêts du Tonkin !

Epopée de ceux — heureux deux fois ceux-là — qui, après avoir sur l'enclume des expéditions lointaines forgé l'épée victorieuse de la France de 1914, ont contribué à réaliser le vœu formulé par le

grand Vosgien qui dort face à cette « Ligne bleue » à laquelle on pensait toujours... Pour reprendre les provinces perdues, pour combattre dans la juste guerre qui défendait le Droit et la Liberté, plus de 2.622 Saint-Maixentais sont tombés : 5 généraux, 6 colonels, 33 lieutenants-colonels, 356 commandants, 1.264 capitaines, 704 lieutenants ou sous-lieutenants, 254 aspirants.

Epopée aussi de ceux — car les morts vont vite ! — de ceux qui, à peine sortis de l'Ecole, ont été tués dans les combats d'hier, en Cilicie, au Djebel-Druse, au Riff... De ces promotions de jeunes d'après-guerre, quatre-vingts sont déjà tombés et la liste que nous avons constituée ! hélas ! n'est pas complète.

« Le Travail pour loi, l'Honneur pour guide ». Telle est la devise que l'Ecole s'est donnée en 1920. C'était résumer, en une laconique formule, l'histoire du passé de l'Ecole. C'était aussi tirer une lettre de change sur l'avenir.

Les élèves de l'Ecole sauront, quand il le faudra, l'acquitter de leur sang.

Capitaine **René JEANROY.**
Professeur à l'Ecole militaire
de Saint-Maixent

CHAPITRE XVII

L'ÉCOLE MILITAIRE D'ARTILLERIE DE POITIERS

HISTORIQUE

A l'est de Poitiers, au bord du plateau des Dunes, se dresse, dominant la vallée du Clain et toute la ville, la masse imposante des bâtiments du quartier d'Aboville occupés par l'Ecole Militaire d'Artillerie.

Créée tout récemment avec sa composition actuelle, l'Ecole Militaire d'Artillerie a cependant, sous d'autres formes, plus de quarante ans d'existence.

C'est en 1884, que fut fondée à Versailles l'Ecole Militaire d'Artillerie et du Génie, dans le but d'assurer l'instruction des sous-officiers de l'armée active reconnus aptes à être nommés sous-lieutenants. L'Ecole fonctionna ainsi jusqu'en octobre 1912, date à laquelle on réunit à Fontainebleau les élèves-officiers de l'Artillerie métropolitaine, coloniale et du Train des Equipages, aux officiers-élèves sortant de Polytechnique. L'Ecole prit le nom d'Ecole Militaire de l'Artillerie. Le but recherché était de réunir sous une direction unique, les

Aspirants et les Officiers-Elèves, de façon à créer entre eux dès le début de leur carrière, des liens intimes, par une vie en commun.

Après deux années d'existence, la guerre vint interrompre momentanément le fonctionnement de l'Ecole. Pendant la guerre, des cours de perfectionnement de deux mois fonctionnèrent, à partir de 1916, pour les sous-officiers appelés à devenir officiers.

Après la guerre, le fonctionnement normal de l'Ecole reprit à Fontainebleau, en 1920, pour les Elèves-Officiers d'Active et se poursuivit jusqu'en octobre 1923. Mais en même temps, à partir de 1921, on organisa à l'Ecole des cours pour les Elèves-Officiers de réserve. On voulut en effet qu'au cours de leur instruction des liens s'établissent entre Elèves-Officiers de Réserve et Elèves-Officiers d'Active, par une vie côte à côte dans une même Ecole. A la même époque était organisée, en France, la préparation militaire supérieure, qui accrut considérablement le nombre des Elèves-Officiers de Réserve. Fontainebleau se trouva trop petit et on fut amené à créer, en octobre 1922, une Ecole annexe destinée aux Elèves-Officiers de réserve. Cette Ecole fut installée à Poitiers, au quartier d'Aboville, occupé jusque là par le 109e Régiment. Cette Ecole annexe devait devenir un an plus tard, en octobre 1923, l'Ecole Militaire d'Artillerie, où, conformément au principe énoncé plus haut, devaient être instruits les Elèves-Officiers d'Active et les Elèves-Officiers de Réserve.

ORGANISATION

Constitution. — L'Ecole fut constituée en octobre 1923, en même temps que furent réorganisés à Fontainebleau l'Ecole d'Application d'Artillerie et le Centre d'Instruction Automobile.

But. — L'Ecole Militaire d'Artillerie assure la formation des Elèves-Officiers d'Active et de Réserve de l'Artillerie et le fonctionnement du cours de perfectionnement des Sous-Officiers de carrière de l'Artillerie.

Accessoirement, il y est organisé, suivant les ordres donnés chaque année par le Ministère de la Guerre, divers cours :

ECOLE D'ARTILLERIE DE POITIERS

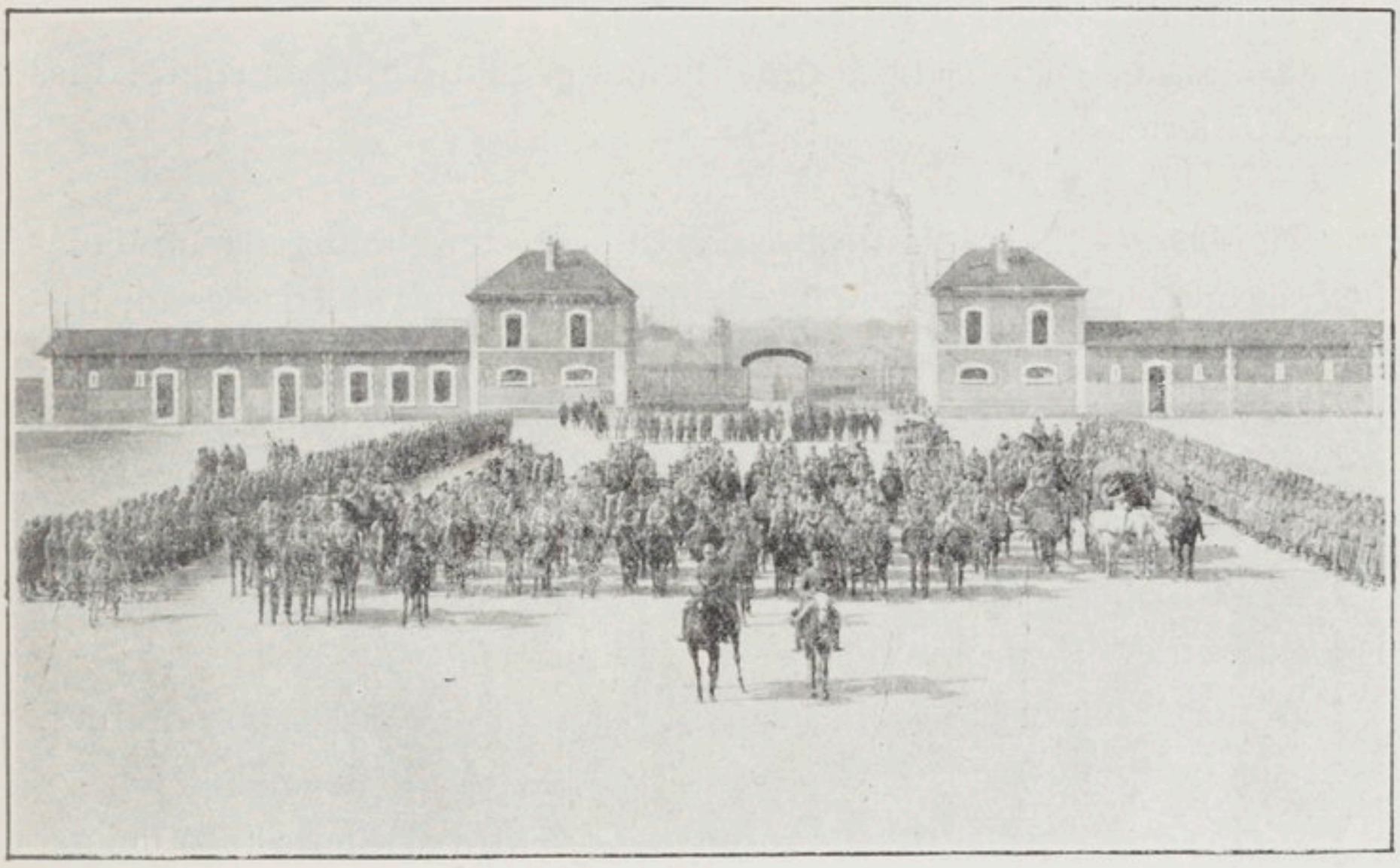

Présentation d'une batterie sur le pied de guerre

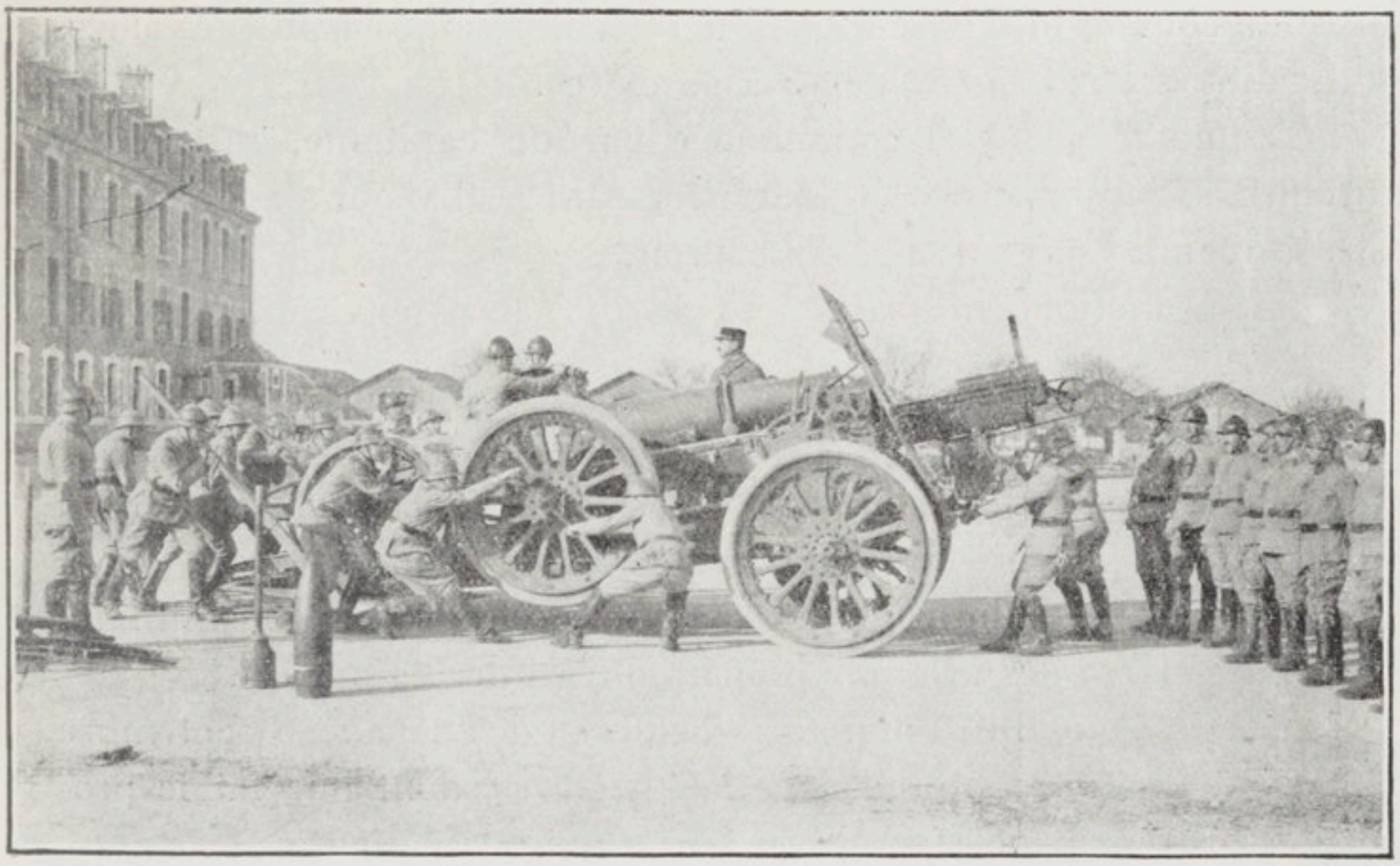

Mise en batterie d'un 220 court

Cours de tir des Lieutenants d'Artillerie d'Active,
Cours d'Officiers orienteurs } pour les Sous-Lieutenants de réserve,
Cours d'Officiers d'antenne }
Cours de spécialisation des Officiers et Sous-Officiers comptables de l'Artillerie.

Moyens. — L'École militaire d'artillerie, commandée par un colonel, secondé par un lieutenant-colonel, commandant en second, dispose d'un cadre de direction, d'administration et d'instruction comprenant environ 9 officiers supérieurs, 25 capitaines, 35 lieutenants.

L'Ecole dispose, en outre, d'un groupe d'unités d'école commandé par un chef d'escadron et composé de :

1° Un petit Etat-Major comprenant : 1 officier, 50 gradés, 169 canonniers, 376 chevaux.

2 La 4e batterie d'école formant corps (2 officiers, 260 hommes, dont 60 indigènes).

3° Les 4e et 5e batteries du 109e régiment d'artillerie (6 officiers, 318 sous-officiers et canonniers, 210 chevaux).

Fonctionnement des cours. — a) *Elèves-officiers d'active.* — La durée du cours est de onze mois, du 1er octobre au 31 août. Les élèves sont groupés par brigade de 15 à 20 élèves.

Chaque brigade est commandée par un capitaine, instructeur militaire. L'ensemble des brigades, formant la division des E. O. A., est commandée par un chef d'escadron.

Les promotions annuelles sont de 100 élèves environ.

b) *Elèves-officiers de réserve.* — La durée du cours, qui était de six mois, a été réduite à cinq mois à partir de 1929.

Il y a deux séries par an. La série d'hiver, du 20 octobre au 20 mars. C'est la plus importante au point de vue numérique (500 à 600 élèves, dont environ 5/6 proviennent de la préparation militaire supérieure et 1/6 des pelotons préparatoires interrégionaux).

La série d'été, du 1er mai au 1er octobre (20 avril au 20 septembre à partir de 1931), comprend 150 à 200 élèves, dont une faible proportion provenant de la préparation militaire supérieure.

Les élèves sont groupés en brigades de 20 à 25. Chaque brigade est commandée par un lieutenant (ou capitaine), instructeur militaire. Sept à huit brigades forment un groupe, commandé par un capitaine.

L'ensemble des groupes, formant la division des E. O. R., est commandé par un chef d'escadron.

Dans chaque série, un certain nombre de brigades (environ le 1/5) sont spécialisées dans l'artillerie automobile.

Après la série d'hiver, un certain nombre d'élèves restent à l'Ecole comme sous-lieutenants pour y recevoir l'instruction particulière d'officier orienteur et d'officier d'antenne. Le cours d'officier orienteur comprend 40 élèves et dure six semaines. Le cours d'officier d'antenne comprend 20 élèves et dure cinq semaines.

c) *Cours de perfectionnement des sous-officiers de carrière.* — Ce cours a été institué en 1930. Il est destiné à donner un complément d'instruction aux sous-officiers récemment admis dans le corps des sous-officiers de carrière.

Il comporte trois séries par an :

1re série : du 5 avril au 1er juillet ;

2e série : du 5 juillet au 1er octobre ;

3e série : du 5 octobre au 23 décembre.

Le cours comprend 70 à 80 élèves par série, répartis en brigades de 20 à 25, commandées par un lieutenant (ou capitaine).

L'ensemble des brigades formant un groupe est commandé par un capitaine.

La direction du cours est assurée par le chef d'escadron commandant la division des E. O. R.

d) *Cours de tir des lieutenants d'active.* — Deux séries de sept semaines fonctionnent chaque année, de juin à septembre. Ces cours sont destinés à perfectionner dans la pratique du tir des lieutenants anciens de l'armée active, appelés à devenir bientôt commandants de batterie. Chaque série comprend 25 officiers stagiaires.

e) *Cours de spécialisation des officiers et sous-officiers comptables de l'artillerie.* — Ces cours comprennent deux catégories :

1° Cours d'officiers comptables de l'artillerie pour capitaines et lieutenants des corps de troupe et établissements désignés par le ministre sur propositions des chefs de corps ou directeurs d'établissements.

Ce cours dure trois mois, du 1er mai au 31 juillet, et comprend environ 12 élèves.

2° Cours de sous-officiers spécialistes comptables de l'artillerie pour sous-officiers des corps de troupe et établissements.

Ce cours dure trois mois, du 1er février au 30 avril, et comprend environ 18 élèves.

Résultats obtenus. — Depuis son installation à Poitiers (1922), l'Ecole a reçu :

5.975 élèves-officiers de réserve, dont 5.775 sont sortis comme sous-lieutenants de réserve, 184 comme maréchaux-des-logis, 11 brigadiers et 5 non classés.

384 élèves-officiers d'active, tous sortis sous-lieutenants (le cours des élèves-officiers d'active a été, en outre, suivi par 28 officiers étrangers).

155 sous-officiers de carrière.

350 officiers environ ont suivi les différentes séries du cours de tir.

Poitiers, le 25 septembre 1930.

Le Colonel **COUDANNE,**

Commandant l'Ecole militaire d'Artillerie.

ANNEXES

I. VOUS POUVEZ VOUS PROCURER — Pages

dans la Vienne 452
dans les Deux-Sèvres 453

II. MOUVEMENT COMMERCIAL DES GARES

de la Vienne ..... 454 et 455
(Réseau d'Orléans)

III. MOUVEMENT COMMERCIAL DES GARES

des Deux-Sèvres ..... 456 et 457
de la Vienne 458
(Réseau de l'Etat)

ANNEXE I

Vous pouvez vous procurer dans la Vienne

Bestiaux et Volailles.
Peaux d'oies et de cygnes préparées.
Sauvagines.
Plumes et duvets.
Cuirs tannés.

Grains et Graines. Farines.
Beurres. Œufs. Fromages. Caséine.
Vins. Bière. Liqueurs.
Légumes. Fruits. Champignons.
Biscuiterie. Confiserie.
Conserves de viande et charcuterie.

Coutellerie.
Machines à coudre.
Lessives. Couleurs et Vernis.
Blancs gélatineux.
Brosses, Balais et Plumeaux.
Ceintures et Tissus élastiques.
Bonneterie. Confections. Dentelles.
Fils. Toiles. Sacs chanvre et jute.
Chaussons et pantoufles.

Engrais chimiques.

Pierres de taille. Meules de moulins.
Briques et produits réfractaires.
Poterie. (Porcelaine et Faïence.)

Imprimerie lithographique et typographique. Chromolithographie.
Pâtes à papier.
Papier. Carton. Etiquettes.
Eaux minérales de la Roche-Posay.

Vous pouvez vous procurer dans les Deux-Sèvres

Bœufs. Vaches. Veaux.
Mules et Mulets. Baudets.
Porcs. Chèvres. Chevreaux.
Beurres. Fromages. Caséine.
Œufs et volailles. Oies blanches.

Grains et Graines. Farines.
Légumes. Fruits.
Angélique. Liqueurs.
Noix et cerneaux.
Vins.
Bière.

Peaux et Gants.
Trieurs agricoles et industriels.
Machines agricoles.
Constructions métalliques.
Bonneterie. Confections.
Chaussures et Chaussons.
Corsets. Boutons.

Produits chimiques.
Engrais chimiques.

Cycles.
Pièces de rechange pour automobiles.
Huiles et graisses industrielles.

Chaux. Ciments. Poterie.
Pierres de taille. Briques et tuiles.
Imprimerie typographique et lithographique.
Brosses et Balais.
Bois de fusils. Bois déroulé.

ANNEXE II

Mouvement Commercial des Gares de la Vienne (Réseau d'Orléans) Année 1929.

DÉSIGNATION des GARES	COLIS POSTAUX NOMBRE		MESSAGERIES POIDS en TONNES		DENRÉES POIDS en TONNES		MARCHANDISES P. V. POIDS en TONNES		NOMBRE de BILLETS DÉLIVRÉS
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	
Anché-Voulon	181	890	5	24	31	45	1.335	3.343	8.017
Availles	231	1 641	»	50	180	23	1.335	2 582	4.459
Charroux	461	2.750	17	62	145	134	3.121	4.914	8 228
Chasseneuil	1.879	1 010	61	63	780	458	3 310	3 747	12 204
Châtellerault	24.454	53 310	647	707	2 660	1.562	15 935	43.571	177 218
Chauvigny	2 961	10 347	95	149	301	202	18.138	18.333	17.765
Civaux	80	281	4	7	3	5	»	»	4.036
Civray-Ville	2.154	8.733	57	150	312	209	4.647	12.149	12.286
Clan	480	2 082	140	67	71	59	6 772	3.872	23.531
Couhé-Vérac	618	6.163	19	125	203	151	7 467	8.774	17 956
Dangé	1.843	1.705	17	51	445	417	2.259	3.9 8	15.191
Dissay	224	553	7	19	32	12	3.107	2 171	8.988
Epanvilliers	236	2.138	8	50	246	43	4.500	4.644	6.761
Fleix	37	55	1	4	1	30	»	»	1.945
Fleuré	100	468	9	23	6	53	11.186	2.902	5 355
Ingrande-sur-Vienne	115	670	4	42	331	18	4.136	2.345	10.939
Iteuil	152	508	3	22	195	10	698	1.333	11.767
Jaudres	70	317	1	5	1	12	10 246	1.291	4 296
Journet	135	556	1	12	2	4	1.172	1.514	2 215
La Mondie	»	»	»	»	»	»	»	»	761
La Roche-Posay	947	3.708	22	84	457	58	2.492	3 270	7.215
La Trimouille	556	3.324	21	73	105	25	3.082	4.223	6 305
Lathus	165	1.508	4	55	220	8	1 562	1.534	6.303
La Tricherie	194	842	6	34	179	39	888	2 065	12.302
Le Vigeant	75	447	3	6	29	8	566	1.063	2.590
Leigné-les-Bois	140	837	2	19	16	19	365	1.919	4.998
Les Ormes	353	2.161	15	66	584	86	751	2 531	11.054

Mouvement Commercial des Gares de la Vienne (Réseau d'Orléans) Année 1929.

DÉSIGNATION des GARES	COLIS POSTAUX NOMBRE		MESSAGERIES POIDS en TONNES		DENRÉES POIDS en TONNES		MARCHANDISES P. V. POIDS en TONNES		NOMBRE de BILLETS DÉLIVRÉS
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	
Liglet	217	905	2	19	1	6	1.336	1.223	1.996
Ligugé	1.000	1.532	46	39	12	55	10.890	9.122	23.493
Lhommaizé	309	1.150	10	65	223	68	5.177	5.385	11.285
L'Isle-Jourdain	633	4.390	22	109	326	114	6 955	26.650	10.171
Lussac-les-Châteaux	483	3.312	17	73	274	170	11.604	7.940	15.312
Mauprévoir	104	797	2	14	61	7	4.678	3.210	2.989
Mignaloux-Nouaillé	56	178	11	9	11	7	616	1.248	5.811
Montmorillon	1 774	10.764	140	210	1.093	300	18.825	15.951	25.217
Moussac-sur-Vienne	175	394	2	10	10	4	241	485	9.071
Nieuil-l'Espoir	218	500	8	26	70	64	529	1.675	4 341
Paisay-le-Sec	242	966	5	28	2	13	1.568	4 395	4.516
Persac	522	949	2	19	74	14	637	1.830	4 073
Pleumartin	395	2.371	17	71	269	40	3.476	5.824	8.681
Poitiers	53.534	98 248	1.375	1 087	2.574	2.683	43.289	131 883	237.481
Port-de-Piles	219	1 401	82	135	285	70	11.566	7.263	14 551
Savigné	102	567	15	12	»	11	1.164	1.486	1.606
Savigny-Levescault	46	79	2	10	13	6	»	»	3 811
Sénillé	102	444	2	12	265	7	791	2.208	4.097
Sillards	57	132	1	3	1	»	»	»	3.109
St-Benoit	164	640	13	14	1	5	43.092	18.162	19.934
St-Julien-l'Ars	330	1 156	10	42	35	37	3 808	3.125	7.845
St-Savin	1.460	5.024	31	95	253	172	5.292	4.812	10.933
St-Saviol	198	674	26	45	708	95	3.227	3.773	16.299
St-Martin-Usson	169	1.308	6	46	82	22	2.535	4.911	4.300
Targé	»	»	»	»	»	»	»	»	1.449
Villars	27	163	19	7	»	»	10 216	7.700	994
Vivonne	629	3.195	36	90	414	70	5.827	6.045	25.727
	102.006	248.243	3.068	4.254	14.592	7.730	306.509	414,264	883.799

ANNEXE III

Mouvement Commercial des Gares des Deux-Sèvres (Réseau de l'État) Année 1929

GARES	GRANDE VITESSE						PETITE VITESSE		NOMBRE de VOYAGEURS
	COLIS POSTAUX Nombre		MESSAGERIES Tonnes		DENRÉES Tonnes		MARCHANDISES Tonnes		
	Expéd.	Arriv.	Expéd.	Arriv.	Expéd.	Arriv.	Expéd.	Arriv.	
Aiffres	1.318	412	21,4	11,4	32,6	7,1	1.623	5.992	20.107
Airvault-Gare	32	165	11,9	86,5	371,5	15,2	19.976	9.960	14.272
Airvault-Ville	1.268	3.952	22,5	80,5	98,4	110,8	»	»	39.104
Arthenay	113	191	2,4	5,9	105,4	3,2	»	»	17.360
Beauvoir-sur-Niort	2.239	2 229	31,2	87,2	562,7	55,2	5.479	9.760	32.988
La Berthelière	»	»	»	»	»	»	»	»	3.761
Bressuire	3.051	20.930	258,0	445,2	927,2	609,3	12.518	54.476	303.965
Brion-sur-Thouet	85	747	9,1	32,0	245,4	50,1	905	2.735	17.756
Brioux	650	3 125	9,9	58,1	295,3	99,0	3.835	5.989	25.919
Celles-sur-Belle	715	3.054	16,0	53,8	249,9	42,4	2.264	14.546	35.933
Cerizay	3.213	5.327	51,2	133,7	373,6	110,1	4.268	12.824	39.781
Champdeniers-Saint-Christophe	978	3.550	19,1	47,0	538,7	54,8	3 324	7.124	36.158
Chapelle-St-Laurent (La)	423	2.484	8,5	38,4	26,9	39,8	946	3.306	43.282
Châtillon-Saint-Aubin	6.552	7.172	71,9	183,0	536,2	77,3	2.665	8.538	44.894
Chef-Boutonne	1.033	6.343	65,1	160,0	638,1	179,1	9.240	15.750	46.179
Clazay	37	188	1,3	4,5	14,7	2,3	534	629	12.261
Clessé	193	628	1,6	18,0	124,8	8,0	489	2.352	16.425
Coulon	267	824	38,8	12,2	16,7	317,9	2 337	7.939	11.398
Coulonges-sur-l'Autize	893	5.008	26,9	137,1	624,3	265,8	6.057	8.592	56.725
Coulonges-Thouarsais	41	611	3,6	18,0	36,0	15,2	30.468	2.824	17.783
Courlay	135	1.264	6,6	25,2	37,4	24,0	828	2 607	32.567
Crèche (La)	754	2.611	51,2	98,9	1.180,0	134,5	3.280	8.837	80.949
Epannes	286	785	26,1	104,5	1.291,9	54,9	4.418	11.115	54.875
Fénery	78	1.026	7,0	27,5	9,6	11,9	1.681	4.108	12.266
Ferrière-Thénezay	1.115	3.535	5,6	62,7	61,9	157,2	1.549	8.113	31.686
Fors	147	409	23,5	13,0	0,2	13,6	1.057	2.217	28.100
Frontenay-Rohan-Rohan	885	1.426	33,1	39,0	123,1	38,3	994	4.589	55.673
Gourgé	79	937	5,2	28,1	152,7	25,1	1.011	3.918	15.178
Grand Moiré (Le)	»	»	»	»	»	»	»	»	9.341
Hanc-Loubillé	86	365	2,6	6,9	1,2	26,1	»	»	7.578
Luché-Thouarsais	»	»	»	»	»	»	»	»	7.144
Marigny	106	398	2,1	14,9	1,6	19,5	1.381	3.214	19.783
Mauzé	1.257	4.100	76,9	106,5	482,1	159,9	6.145	16.443	55.763
Mazières-Saint-Romans	151	530	3,3	8,9	0,4	3,1	4.377	1.016	9.052
Mazières-Verruyes	568	2.175	8,9	38,6	325,5	36,5	1 122	7.193	39.541
Melle	1.670	12.430	150,7	173,0	1.651,9	372,2	8.746	34.854	59.105
Moncoutant	1.220	4.198	23,5	73,0	79,0	68,4	6.055	10.467	39.920
Mothe-Saint-Héray (La)	1.481	3.389	35,8	96,7	818,3	132,4	3.311	8.137	35.624

Mouvement Commercial des Gares des Deux-Sèvres (Réseau de l'État) Année 1929

GARES	GRANDE VITESSE						PETITE VITESSE		NOMBRE de VOYAGEURS
	COLIS POSTAUX Nombre		MESSAGERIES Tonnes		DENRÉES Tonnes		MARCHANDISES Tonnes		
	Expéd.	Arriv.	Expéd.	Arriv.	Expéd.	Arriv.	Expéd.	Arriv.	
Niort	33.924	77.271	2.501,7	2.033,6	2.110,1	3.322,2	43.298	164.737	1.000.743
Noirterre	87	1.134	5,2	37,4	68,8	28,3	1.188	3.266	18.690
Nueil-les-Aubiers	901	3.249	58,6	123,2	1.129,1	509,0	2.385	6.920	30.694
Orbé	12	321	1,1	4,4	0,1	4,2	»	»	4.710
Pamproux	240	1.229	18,0	45,9	321,3	124.4	1.725	6.502	19.669
Parthenay	7.687	35.020	362,8	506,9	1.742,4	796,7	15 530	56.498	239.037
Pas-de-Jeu	404	1.636	11,3	32,6	80,0	68,0	1.810	1.662	14.666
Peyratte (La)	22	298	3,0	10,8	0,3	5,5	»	»	11.156
Prahecq	235	1.060	6,5	30,2	701,7	29,8	1.451	3.025	33.666
Prin-Deyrançon	67	162	5,7	5,4	77,2	35,9	»	»	14.376
Prissé-La Charrière	191	384	4,6	11,4	53,9	17,4	3.215	1.506	16.797
Rigné	»	»	»	»	»	»	»	»	5.091
Salles	33	312	7,9	13,4	0,8	1,9	»	»	10.133
Soudan	145	919	3,5	22,2	85,7	6,5	1.054	2 927	30.819
Saint-Jean-de-Thouars	128	574	1,0	5,8	0,5	2,4	715	982	17.215
Saint-Jouin-de-Marnes	207	785	2,0	18,4	20,5	3,8	718	2 023	2.841
Saint-Liguaire	»	»	»	»	»	»	»	»	19.983
Saint-Loup-sur-Thouet	644	1 437	16,0	103,2	865,5	70,3	889	2.793	24.235
Saint-Maixent	8.582	21.581	150,0	239,9	906,0	430,6	9 652	26.589	188.270
Sainte-Néomaye	108	373	5,6	9,0	0,5	30,6	»	»	19.013
Saint-Pardoux-en-Gâtine	307	739	3,4	22,2	235,2	10,8	2.694	5.770	23.580
Saint-Pompain	170	585	18,6	16,0	61,9	21,6	2.562	2.922	13.805
Saint-Symphorien	»	»	»	»	»	»	»	»	15.212
Saint-Varent	493	2.647	17,7	76,8	979,5	123,0	51.442	7.431	26.568
Tauché-Mougon	207	950	2,1	14 1	12,3	15,4	730	2.835	11.990
Terves	»	»	»	»	»	»	»	»	15.958
Thorigné	443	320	16,2	26,3	86,3	127,9	3 580	2.682	4.861
Thouarcé-Ville	591	1.620	7,4	27,6	43,3	9,4	1.428	3 359	4.833
Thouars	20.217	29.259	1.105,1	848,0	9,0	12,0	31.257	118 731	204.090
Vivandières (Les)	»	»	»	«	»	»	»	»	10.375
Voultegon	153	775	5,6	19,6	147,9	17,9	847	1.834	16.667
TOTAUX	109.317	201.158	5.471,1	6.846,2	21.775,0	9.165,7	329.053	725.158	3.480.479

ANNEXE III

Mouvement Commercial des Gares de la Vienne (Réseau de l'État) Année 1929

GARES	GRANDE VITESSE						PETITE VITESSE		NOMBRE de VOYAGEURS
	COLIS POSTAUX Nombre		MESSAGERIES Tonnes		DENRÉES Tonnes		MARCHANDISES Tonnes		
	Expéd.	Arriv.	Expéd.	Arriv.	Expéd.	Arriv.	Expéd.	Arriv.	
Arçay	243	683	10,1	28,7	20,9	10,4	2.784	3 698	30.510
Avanton-Paché	118	225	5,9	63,8	43,4	18,2	2.192	2.149	26.570
Ayron-Latillé	98	1.300	12.3	54.6	139.9	67,3	1.355	4 282	19.434
Berthegon	127	367	2,6	28,6	346,5	16.2	2.793	2.292	12.056
Cernay-Doussay (a)	»	»	»	»		»	»		3.723
Chalandray	176	539	5,5	36,2	43,1	19,2	4.382	2.614	15.288
Châtellerault	526	493	105,8	42,1	51.9	105,7	3.663	6.827	30.274
Châtellerault-Châteauneuf	1.030	707	34.3	20,1	8,1	45,0	9 550	24.572	21 835
Coulombiers	166	513	3,7	38,8	347,7	16,7	1.255	3.239	12.694
Frontenay-sur-Dive (h)	195	803	3,4	19,2	28.4	30,3	»	»	11.101
Grand Pont (h.)	130	168	2,9	3,7	3,3	3,6	»	»	41.183
La Bourdigalière (a)	»	»	»	»	»	»	»	»	2.897
Le Bouchet	43	321	2.1	13,9	14,7	2,6	2.326	4.166	12.153
Leigné-les-Bois									
Lencloître	603	3.817	23.4	107,5	707,5	90,8	4.450	8.836	24 586
Les Trois Moutiers	538	2.111	13.3	69.7	488,4	38,5	1 956	2 982	21.451
Loudun	2 951	14.028	233,5	410,6	824.0	386,5	16.586	38 083	173.023
Lusignan	735	3.231	42.9	69.0	109,5	141,4	2.922	10.460	51.211
Martaizé	57	590	3.6	19,1	213,7	23.2	497	1.129	8 509
Migné-les-Lourdines	139	620	3,4	14,6	47,8	18,0	8.221	3.146	7.054
Mirebeau en Poitou	1 694	5 610	32.8	113,8	183,8	156,9	7.752	10.766	47.754
Moncontour-de-Poitou	402	1 423	10,4	51.9	311.4	53,9	3 304	2.840	21.923
Monts-sur-Guesnes	499	2.074	13,3	53,1	96,1	83,5	9 180	4.266	15.661
Neuville-en-Poitou	1.543	8.504	66,4	183,0	1.237,2	425,4	20.025	17 028	113.277
Noiron	305	440	3,3	50,3	373,3	12,3	1.863	2.246	9.176
Pleumartin									
Poitiers	9.176	3 407	891,7	268,2	756,1	1.451,7	17.850	34.493	398.546
Roche-Posay (La)									
Rouillé	515	2.049	16,7	75,4	204,1	71,3	5 640	7.109	24.261
Savigny-sous-Faye	157	700	4.0	27,9	150,7	29,6	1.600	1 280	8.058
Scorbé-Clairvaux	241	776	10,4	229,5	1.333,4	17.4	1.595	1 223	19.290
Senillé									
Saint-Benoît	28	25	7.9	7,6	1.0	0,9	5.022	28.216	16.537
St-Jean-de-Sauves	199	1.497	6.2	62,7	439.2	48,2	6.855	6.269	18.692
St-Genest-d'Ambière	158	323	1,2	129,2	782,7	4,0	797	558	8 530
St-Léger-de-Montbrillais	333	800	4,1	37.3	63,4	24,4	1.794	1.308	17.713
Targé									
Ville Mal-Nommée	101	291	2,4	13,7	170,0	5,1	3 062	1.343	14.102
Villiers-Vouillé	306	1.155	20,3	51,5	393,7	107,3	4.354	2 993	18.199
Virolet-Croutelle (h.)	112	191	1,6	5,2	0,5	2,3	»	»	9.079
TOTAUX	24.244	59.781	1 601,1	2 400,5	10.135,4	3.527,8	158.627	250.413	1.286,350

BIBLIOGRAPHIE

Ardouin-Dumazet. — Voyage en France, t. XV et XVI.

M. Béguin. — *Niort et le Pays Niortais* (1923).

R. Bobin. — *La Gâtine* (1926).

P. Boissonnade. — *Histoire de Poitou* (1926).

Brossard. — Géographie pittoresque et monumentale de la France (Poitou).

V. Chapelle. — *Chamoiserie et Ganterie* (1921).

Préfet Dupin. — *Mémoire statistique sur le département des Deux-Sèvres* (1821).

A. Loez. — *Contribution à l'Histoire de la Chambre de Commerce de Niort et des Deux-Sèvres* (1923).
Les Deux-Sèvres (Monographie économique), 1926.

Capitaine Meyrialle. — *Saint-Maixent-l'Ecole.*

Orientation Economique et Financière (*Illustration*), numéro spécial des *Deux-Sèvres* (1930).

Poumailloux. — *Le meilleur Guide du Touriste à Poitiers et environs.*

M. Rougier. — *Monographie des Cours Pratiques municipaux du Commerce et de l'Industrie de la Ville de Niort.*

L. Sausseau. — *L'Ane, les Chevaux mulassiers, la Mule du Poitou.*

F. de Vaux de Foletier. — *Histoire d'Aunis et de Saintonge. — Thouars et le pays Thouarsais.*

Bulletin de la Chambre de Commerce des Deux-Sèvres.
Statistiques du Ministère de l'Agriculture.
Statistiques du Ministère du Commerce.
Statistiques du Ministère des Travaux Publics.
Enquête sur la reprise et le développement de la vie économique en Poitou (Comité d'action économique, IX^e^ région, 1918).
Thouars et Pays voisins (Guide du Syndicat d'Initiative).
Annuaire général de l'Industrie laitière (1929).
Annuaire de la Fédération nationale des Clubs Automobiles de France (1929-1930).
Revue *La Ganterie.*
Le Grand Tourisme, numéro de février 1928.
Le Centre-Ouest de la France (1926).
Revue du Centre-Ouest de la France (Poitiers).

ERRATA

Lire à la page 161

« DISTILLERIES »

« A Châtellerault, la maison André Lafoy, occupe 120 ou-
« vriers et a des succursales à Poitiers, Angers et Cholet. »

« TOURISME »

« Il existe également à *Châtellerault*, un *Syndicat d'initiative* qui s'intéresse tout particulièrement aux questions de tourisme. »

(Voir page 303 : *Tourisme et Voyage* (Vienne).

TABLE DES GRAVURES

Nous aurions pu suivre dans cette table l'ordre dans lequel ont été reproduits, au cours de cet ouvrage, les différents clichés qui l'illustrent.

Nous avons estimé qu'il était préférable d'adopter un ordre *logique* et de grouper les clichés par séries: vues de Poitiers, de Niort, de Thouars, etc..., vues d'établissements industriels, ou commerciaux, etc..

Cette méthode nous a permis, par ailleurs, de rassembler dans la mesure du possible les nombreux clichés sous le nom des différentes personnalités ou associations qui ont bien voulu nous les confier et nous autoriser à les reproduire.

Nous les remercions à nouveau, les unes et les autres, très vivement et très sincèrement, de leur précieux concours et leur renouvelons ici le témoignage de notre profonde gratitude.

A. L. R. P.

*
* *

		Pages
POITIERS :		
Vue Générale.....	(Cliché Robuchon).	36
Palais de Justice.....	—	36
Façade de Notre-Dame-la-Grande.....	—	47
Intérieur de Notre-Dame-la-Grande.....	—	47
Palais de Justice.....	(Cl. Sté Française d'Imprimerie Poitiers).	371
Vue Générale	(Cl.Poumailloux, Poitiers).	368
Baptistère Saint-Jean.....	—	45
Portail de Sainte-Radégonde.....	—	45
Eglise de Montierneuf.....	—	49
Chevet du Palais de Justice.....	—	49
Eglise Saint-Hilaire-le-Grand.....	—	51
Intérieur de l'église Saint-Hilaire.....	—	51
Cathédrale Saint-Pierre.....	—	371
Tympan de la Cathédrale.....	—	74
Eglise Notre-Dame-la-Grande.....	—	368
Hôtel Fumée (Faculté des Lettres).....	—	432
Cour d'Honneur de l'Université....	(Cl. Sté Franç. d'Imp., Poitiers).	371
Le Clain, vu de la Tour à l'Oiseau...	(Cl. *Journ. de l'Ouest*, Poitiers).	32
Le Clain, vu du Pont de Rochereuil..	—	32
Ecole d'Artillerie :		
Présentation d'une Batterie sur le pied de guerre.....		447
Mise en batterie d'un 220 court.....		447

		Pages
VIENNE :		
Dissais : (Château).....	(Cl. Poumailloux, Poitiers).	53
Champagné-St-Hilaire: (Portail de l'église).	—	53
Chauvigny : (Ruines du Château).....	—	72
Civaux : (Cimetière).....	—	74
Angles-sur-l'Anglin : (Ruines du Château)	(Sté Franç. d'Imp., Poitiers).	72
Loudun : (Vue Générale).....	(Cl. Synd. d'Init., Thouars).	65
Berrie : (Château).....	—	65
La Mothe-Champdeniers : (Château)....	—	67
Ternay : (Château).....	—	67
La Roche-Posay : (Vieille porte de Ville).....	(Cl. Docteur Bord).	378
NIORT :		
Le Donjon vu des Vieux-Ponts.....	(Cl. *Illustration*).	82
Les Vieux-Ponts et l'église Saint-André.....	—	82
Les Vieux-Ponts et le Donjon.....	—	362
Le Donjon.....	(Cl. Ménard, Niort).	172
Le Pilori.....	—	94
Maison de Candie.....	—	94
Maison du Gouverneur.....	—	94
Vieille Maison.....	—	94
Maison d'Estissac.....	—	94
Eglise Notre-Dame.....	(Cl. Imp. Saint-Denis).	387
— Portail Nord.....	(Cl. *Illustration*).	387
Environs de Niort :		
Château d'Olbreuse (*Usseau*).....	(Cl. Ménard, Niort).	96
Château d'*Arçais*.....	—	96
Château de Mursay (*Sciecq*).....	—	98
Château Salbart (*Echiré*).....	—	98
Château de *Cherveux*.....	(Cl. Imp. Saint-Denis)	98
Château de Mursay.....	—	391
Château de Mursay.....	(Cl. *Illustration*).	391
SAINT-MAIXENT :		
L'abbaye et l'église.....	(Cl. Synd. d'Init. de St-Maixent).	100
Les tanneries.....	—	100
Les Allées Vertes.....	—	100
Porte Chalon.....	(Cl. Ménard, Niort).	102
Val d'Enfer.....	—	102
Ecole d'Infanterie :		
Entrée de l'Ecole.....	(Cl. Ménard, Niort).	440
Monuments aux Morts de l'Ecole.....	(Cl. *Illustration*).	440
Entrée de la Caserne Canclaux.....	—	440
Celles-sur-Belle, Eglise et Abbaye.....	(Cl. Imp. Saint-Denis).	108

		Pages
PARTHENAY :		
Vue Générale	(Cl. Synd. d'Init., Thouars).	102
Vue sur la Porte Saint-Jacques	(Cl. Ch. de Fer Et., et *Illust.*).	113
Les bords du Thouet	—	113
La Porte Saint-Jacques	—	115
La Porte de l'Horloge	—	115
Le Pont Saint-Paul	—	115
La Porte Saint-Jacques	(Cl. *Illustration*).	117
Eglise Saint-Laurent	(Cl. Chanoine Joubert, Parthenay).	122
Parthenay-le-Vieux :		
Le cloître avant sa restauration	—	396
Le cloître après sa restauration	—	396
Beaulieu-sous-Parthenay : Château de la Guionnière	(Cl. Imp. St-Denis).	117
Airvault :		
L'Eglise et les Halles	(Cl. *Illustration*).	117
Le Donjon	—	117
Saint-Jouin-de-Marnes : Eglise	(Cl. Synd. d'Init., Thouars).	119
Saint-Généroux : Eglise	—	119
Chantemerle : Chapelle	—	119
Saint-Loup-sur-Thouet : Château et Donjon	—	122
BRESSUIRE :		
La place Sadi-Carnot	(Cl. *Illustration*).	125
Le Château Féodal	—	125
Le Château	(Cl. Synd. d'Init. Thouars).	125
Argenton-Château : Vue Générale	—	127
Le Breuil-s-Argenton : Château de l'Ebaupinay	—	127
La Forêt-sur-Sèvre : Château	—	129
Saint-Aubin-de-Baubigné :		
Ruines du Château de la Durbelière	—	129
Château de la Durbelière	(Cl. Baronne de Plinval).	131
THOUARS :		
Le Château	(Cl. Synd. d'Init., Thouars).	133
Le Pont-Neuf	—	133
Hôtel du Président Tyndo	—	135
Tour du Prince de Galles	—	135
Tour Fringall	—	135
Eglise Saint-Médard	—	136
Eglise Saint-Laon	—	136
Porte Maillot	—	136
Mur des Cordeliers	—	394
Porte au Prévôt	—	394

		Pages
Porte au Prévôt (Reconstitution).....	(Cl. Synd. d'Init., Thouars).	408
Le Pont-Neuf (Reconstitution).....	—	408
Entrée de la rue du Château (Reconstitution)	—	420
Façade de l'église Saint-Médard (Reconstitution)	—	420
Oiron : Eglise et Château.....	—	138
Luzay : Ferme des Epoix.....	—	138
LE MARAIS POITEVIN :		
Le carrefour des Epineaux.....	(Cl. *Illustration*).	85
Route d'eau de Coulon à La Garette.....	—	85
La Sèvre à Coulon.....	(Cl. Ménard, Niort).	88
Un abri à La Garette.....	—	88
La Sèvre à Coulon.....	—	96
La Garette.....	—	385
Un port particulier.....	—	385
AGRICULTURE :		
Etalon poitevin. Jument poitevine.....	(Cl. Sausseau, Niort).	144
Mulet et mule du Poitou.....	—	146
Baudet et ânesse du Poitou.....	—	148
Jeunes baudets du Poitou.....	(Cl. *Illustration*).	172
Un jour de foire à Niort.....	(Cl. Ménard, Niort).	172
L'Usine des Caséineries coopératives de *Surgères*.....		187
La Laiterie coopérative d'*Echiré*.....		187
Salle des Moteurs (*Uzelet-Ardin*).....		189
Salle de séchage (*Uzelet-Ardin*).....		189
Laiterie de *Chauvigny*.....	(Cl. *Avenir de la Vienne*, Poitiers).	220
Champignonnière d'Antoigné (Châtellerault).	—	163
La cueillette de l'Angélique.....	(Cl. Chenilleau, Niort).	199
Scène de battage à *Assais*.....	(Cl. Moreau, Parthenay).	177
Elévateur engrangeur.....	—	285
Trieurs Marot (*Niort*).....		281
Trieurs Clert-Biscara (*Niort*).....		283
Brasserie de *Montmorillon*.....		163
Abattoir de *Chasseneuil-du-Poitou*. (Vue générale et salle d'abatage)....		168
INDUSTRIE :		
VIENNE :		
Poterie-Faïencerie de Chauvigny :		
Atelier de Moulage.....	(Cl. *Avenir de la Vienne*, Poitiers).	207
Atelier de Façonnage.....	—	207
Atelier de Peinture.....	—	209
Transport et Emballage.....	—	209

		Pages
Industrie du Meuble :		
Chauvigny	(Cl. *Avenir de la Vienne*, Poitiers).	220
Coutellerie de Domine :		
La forge.....	—	230
Atelier de Polisseurs.....	—	230
Blanchisserie « Le Lys » (Montmorillon) :.		
Vues extérieure et intérieure.....		217
Forces motrices de la Vienne :		
Usine de l'Isle-Jourdain.....		238
Usine du Jousseau.....		238
DEUX-SÈVRES :		
Mégisserie. Chamoiserie. Ganterie :		
Etablissements les Fils de T. Boinot, Niort.....	(Cl. *Illustration*).	253, 255, 259
Etabl. Vve A. Rousseau & Fils, Saint-Liguaire....	—	257
Cortège de la Fête patronale de la Saint-Jean....	—	257
Quelques transformations de la peau chamoisée..	—	259
Distilleries de Melle.....		266
Mines de Faymoreau-Saint-Laurs (Siège Bernard et salle des Machines).		270
Ateliers de la Chaînette, *Parthenay*.....	(Cl. *Illustration*).	277
Etablissements Emile Marot, *Niort*.....	—	280
Etablissements Roger Beauchamp, *Parthenay*.....	—	327
DIVERS :		
M. Emile Marot, Président de la Sous-Région du Poitou.....		14
M. Georges Caillaud, Vice-Président de la Sous-Région.....		14
Chambre de Commerce de *Poitiers*.....		19
Chambre de Commerce de *Niort*.....		28
Rallye Aérien du 11 mai 1930 (Niort-Coulon).....		337
Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de Niort :		
Atelier de Forge.....		346
Atelier d'Ajustage.....		346
Atelier de Menuiserie.....		348
Réfectoire des élèves.....		348
Costumes et Coiffes :		
La Mothe-Saint-Héray. Coulon. Parthenay. Lezay...	(Cl. *Illustration*).	383
Mme de Maintenon et Mlle d'Aubigné.....	(Cl. Imp. Saint-Denis).	424

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE 5

AVANT-PROPOS 7

CHAPITRE PREMIER. — **La Sous-Région du Poitou** 11

CHAPITRE II. — **La Chambre de Commerce de la Vienne** 17

CHAPITRE III. — **La Chambre de Commerce des Deux-Sèvres** 23

CHAPITRE IV. — **Le Département de la Vienne** 33

CHAPITRE V. — **Les Cantons de la Vienne** 43

1. L'arrondissement de Poitiers 44
2. L'arrondissement de Châtellerault 58
3. L'ancien arrondissement de Loudun 64
4. L'arrondissement de Montmorillon 70
5. L'ancien arrondissement de Civray 78

CHAPITRE VI. — **Le Département des Deux-Sèvres** 83

CHAPITRE VII. — **Les Cantons des Deux-Sèvres** 93

1. L'arrondissement de Niort 95
2. L'ancien arrondissement de Melle 106
3. L'arrondissement de Parthenay 114
4. L'ancien arrondissement de Bressuire 126

CHAPITRE VIII. — **L'Agriculture en Poitou** 139

Le Département de la Vienne :

1. Statistiques agricoles :

Productions végétales 140
Productions animales 145

2. Marchés agricoles 154
3. Sociétés, Syndicats et Services agricoles 155
4. Transformation des produits agricoles 160
5. Industries de l'Alimentation 165

Pages

Le Département des Deux-Sèvres :

1. Statistiques agricoles :
   Productions végétales et animales..... 174
2. Marchés agricoles..... 180
3. Sociétés, Syndicats et Services agricoles..... 183
4. Transformation des produits agricoles..... 188
5. Industries de l'Alimentation..... 197

CHAPITRE IX. — **L'Industrie en Poitou**..... 203

Le Département de la Vienne :

1. Carrières, Chaux, Ciments, Poteries, etc..... 204
2. Cuirs et Peaux..... 211
3. Industrie textile..... 215
4. Industrie chimique..... 219
5. Industrie du Bois..... 222
6. Industrie métallurgique..... 224
7. Construction mécanique..... 233
8. Automobile, Cycle..... 235
9. Electricité, Eclairage..... 236
10. Industrie du Livre..... 243
11. Industries diverses..... 246

Le Département des Deux-Sèvres :

1. Carrières, Chaux, Ciments..... 249
2. Cuirs et Peaux..... 252
3. Industrie textile..... 264
4. Industrie chimique..... 267
5. Industrie minière..... 271
6. Industrie du bois..... 273
7. Industrie métallurgique..... 276
8. Construction mécanique..... 279
9. Electricité, Eclairage..... 286
10. Automobile, Cycle..... 290
11. Industrie du Livre..... 292
12. Instruments de précision..... 294
13. Art et Luxe..... 295
14. Industries diverses..... 296
15. Récapitulation 297

CHAPITRE X. — **Le Commerce en Poitou**..... 299

Le Département de la Vienne :

1. Banques 300
2. Tourisme et Voyage..... 303
3. Commerces de gros..... 305
3. Importation, Exportation..... 308
5. Groupements Commerciaux et Industriels..... 309
6. Enseignement Technique et Professionnel..... 312

Pages

7. Service de la Main-d'Œuvre..... 313
8. Assurances Sociales..... 315
9. Allocations Familiales 315
10. Tribunaux de Commerce..... 316
11. La Foire-Exposition de Poitiers..... 318

Le Département des Deux-Sèvres :

1. Banques 319
2. Tourisme et Voyage..... 322
3. Commerces de gros..... 325
4. Trafic commercial des gares..... 330
5. Importation, Exportation..... 332
6. La Foire-Exposition de Niort..... 334
7. Aviation Commerciale..... 338
8. Groupements Commerciaux et Industriels..... 341
9. Enseignement Technique et Professionnel..... 345
10. Service de la Maint-d'Œuvre..... 354
11. Assurances Sociales..... 355
12. Allocations Familiales..... 357
13. Tribunaux de Commerce..... 358

CHAPITRE XI. — **Le Tourisme en Poitou** :

Poitiers et sa Région..... 363
La Station thermale de La Roche-Posay..... 376
Le Tourisme dans les Deux-Sèvres..... 384

CHAPITRE XII. — **La Cuisine Poitevine**..... 399

Les Spécialités poitevines..... 406
Les Vins..... 407

CHAPITRE XIII. — **Le Poitou dans l'Histoire** :

La race poitevine..... 409
Les grandes dates de l'Histoire du Poitou..... 412

CHAPITRE XIV. — **Les Célébrités Poitevines**..... 421

CHAPITRE XV. — **L'Université de Poitiers**..... 433

CHAPITRE XVI. — **L'Ecole d'Infanterie et de Chars de Combat de Saint-Maixent** 437

CHAPITRE XVII. — **L'Ecole d'Artillerie de Poitiers**..... 445

Carte Economique de la Sous-Région du Poitou (entre les pages 16 et 17)

Sonnets : *Poitiers, Blossac*..... 418
Au Donjon de Niort, Parthenay..... 419

Pages

Annexes :

ANNEXE I. — **Vous pouvez vous procurer :**

Dans la Vienne..... 452
Dans les Deux-Sèvres..... 453

ANNEXE II. — **Trafic Commercial des Gares :**

Réseau d'Orléans (Vienne)..... 454

ANNEXE III. — **Trafic Commercial des Gares :**

Réseau de l'Etat (Deux-Sèvres)..... 456
Réseau de l'Etat (Vienne)..... 458

BIBLIOGRAPHIE 459

TABLE DES GRAVURES..... 461

TABLE DES MATIÈRES..... 467

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE POITIERS